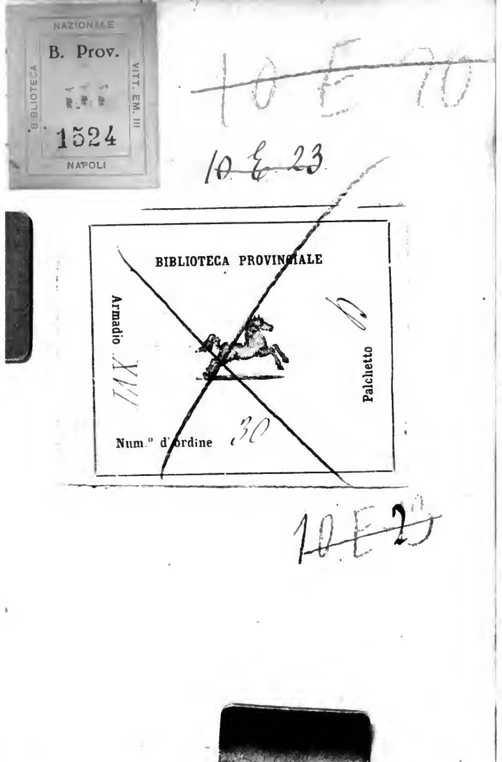




NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
1524
NAPOLI
10 E 70
10 E 23
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d'ordine
30
10 E 23

HISTOIRE

DE

L'ART DE LA GUERRE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Commentaires sur le traité de la guerre de Clausewitz, 1 vol. in-8°.

Portraits militaires, 2 vol. in-8°.

Nouveaux portraits militaires, 1 vol. in-8°.

Études historiques et militaires sur la Prusse, 2 vol. in-8°.

Histoire militaire de la Prusse avant 1756, ou *Introduction à la guerre de sept ans*, 1 vol. in-8° avec 6 plans de batailles.

Éléments d'art et d'histoire militaires, 1 vol. in-8° avec 81 fig.

Considérations sur l'art militaire antique, broch. in-8°.

HISTOIRE

DE

L'ART DE LA GUERRE

PAR LE CAPITAINE

ÉD. DE LA BARRE DUPARCQ

Professeur d'art militaire à l'École de Saint-Cyr

Ire PARTIE

AVANT L'USAGE DE LA POUDRE







PARIS

CH. TANERA, ÉDITEUR

LIBRAIRIE POUR L'ART MILITAIRE, LES SCIENCES ET LES ARTS

Quai des Augustins, 27

1860

AVANT-PROPOS

Ce livre forme la première moitié d'une *Histoire de l'art de la guerre* à laquelle je travaille depuis 1848 : si d'autres travaux m'ont longuement distrait de sa composition, ils s'y rattachaient cependant et, sous ce rapport, ne lui auront pas été inutiles.

Une semblable histoire demanderait à être écrite avec supériorité ; à défaut, je crois l'avoir écrite avec conscience.

Toutes les histoires de l'art militaire sont plutôt des récits de faits de guerre que la formule des progrès successifs de l'art proprement dit. J'essaye d'aborder ce sujet en le dégageant de tous les détails d'action destinés à grossir le texte, de manière à tracer le développement pur et simple de cet art,

autant que les documents parvenus à ma connaissance me fournissent des jalons certains.

A cette indication de mon point de vue spécial, j'ajoute que mes efforts tendent à traiter avec assez de détails ce qui concerne les peuples conquis par les Romains et les peuples barbares, ainsi que la première partie du moyen âge, sur laquelle glissent dédaigneusement presque tous les auteurs militaires.

Pourtant, comme caractère général, mon travail reste plutôt sommaire que développé, et cela pour un motif bien naturel et fort avouable. Placé dans une sphère modeste et réduit à mes propres forces, je n'ai pas à ma disposition la plénitude de moyens d'exécution littéraire et de publication qui serait peut-être nécessaire pour faire mieux. Je fais donc un écrit court, comme une espèce de spécimen de ce que je serais capable d'exécuter si je venais à être transporté dans de meilleures conditions.

Malgré ma brièveté calculée, qui n'a pas d'inconvénient pour le lecteur sérieux, déjà familier avec l'histoire générale, je crains qu'on ne trouve mon texte trop peu relié, décousu : c'est alors sans doute que j'ai conçu sur une échelle trop grande et que j'ai manqué ensuite de matériaux. Je crois connaître plusieurs autres défauts de ce livre : aussi je recevrai avec plaisir les observations critiques tendant à

me les faire approfondir, à m'en signaler d'autres, à me fournir le moyen de les éviter si ce travail doit être réimprimé un jour ; avec le concours d'avis bienveillants, je parviendrai sans doute plus tard, en y revenant à plusieurs reprises (cette histoire ne saurait être l'œuvre d'un jour), à le rendre plus correct, plus riche de faits, plus juste dans ses appréciations.

Je n'ai pas voulu, en supposant que j'en sois capable, faire ici de l'érudition proprement dite, de l'érudition digne de l'Académie des inscriptions; pour pouvoir la faire, il aurait fallu joindre à la lecture assez étendue que je possède la connaissance complète des langues grecque et latine qui n'est pas mon lot, et ce défaut, au dernier moment, me fait trembler pour mon travail qu'il a pu entacher de bévues impardonnables. Quoiqu'il en soit, j'ai voulu seulement essayer d'une érudition suffisamment exacte, et plus utile par sa forme même aux officiers mes camarades et aux gens du monde (1), chez lesquels j'ai toujours désiré voir répandre les notions militaires. Cet ouvrage d'un officier pourra peut être aussi être utile aux érudits par son point de vue même. D'ailleurs une *Histoire complète de l'art de la guerre* doit partir, ce me semble, d'une

(1) J'entends par ces mots : *tout le monde*, tous ceux qui ne sont pas militaires ou érudits.

plume militaire, et cette plume ne saurait échapper à la nécessité d'y parler au début des anciens, malgré, je le répète, son incompétence probable à l'égard des sources antiques.

ÉDOUARD DE LA BARRE DUPARCQ.

23 mars 1860.

A MON PÈRE

J.-Ch.-Fr. de La Barre Duparcq

Conseiller honoraire à la Cour des comptes

TÉMOIGNAGE

D'affection et de respect.

HISTOIRE

DE L'ART

DE LA GUERRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

ORIGINE DE L'ART DE LA GUERRE

La guerre, fille de la discorde, est ancienne comme le monde.

Les instruments de guerre furent simples chez les premiers peuples : ils se perfectionnèrent, comme tous les produits des arts, avec la civilisation.

Les pierres lancées à la main, le bâton durci au feu, la massue, voilà les premières armes offensives; ensuite on imagina l'arc (1) et la fronde, et, à la découverte des mé-

(1) Les premières flèches en usage étaient garnies d'une pointe en silex, en os, en coquillages, en arêtes de poissons. Suivant GOGUET, l'arc est plus ancien que la fronde. (*De l'Origine des lois, des arts et des sciences*, 6e édit., 1820, tome Ier, p. 433.) BRILLAT-SAVARIN pense que l'emploi uniforme de l'arc, sous toutes les latitudes, « doit provenir d'une cause qui s'est cachée derrière le rideau des âges. » (*Physiologie du goût*, Méditation XXVII, nº 123.)

taux, on fabriqua des javelots, des lances, des épées, d'abord en cuivre, puis en fer. Les premières armes défensives employées furent le bouclier, le casque et la cuirasse façonnés en peaux d'animaux.

Pour se mettre à l'abri des surprises, on entoura les habitations de haies, de fossés, de pieux, de palissades clayonnées, de murs. Pour repousser l'ennemi les hommes se groupèrent en petits corps d'infanterie; et bientôt, guidés *par l'impression que fait tout objet qui domine*, ils inventèrent les chars et montèrent les animaux qu'ils avaient à leur disposition : les chevaux, les éléphants, les chameaux ou dromadaires (1), les onagres.

Avec l'accroissement de la population les corps d'infanterie se grossirent, les chars et les cavaliers se multiplièrent. Chaque peuple organisa ses combattants. Parmi ces combattants, les uns, *armés à la légère*, furent destinés à l'escarmouche, les autres, *pesamment armés*, furent réservés pour le choc. L'escarmouche et le choc constituent deux manières de combattre puisées dans les mœurs des animaux, et par conséquent de toute antiquité.

En ces temps primitifs, à ce début des sociétés, l'art de la guerre, cet art expérimental et traditionnel qui se fonde sur tous les arts et sur toutes les sciences, n'existait pas, ne pouvait exister. Aussi la victoire appartenait exclusivement entre individus *à la force*, entre peuples *au nombre*.

On voit en effet *le nombre* former chez les premiers

(1) Les chameaux en Asie, les dromadaires en Afrique.

peuples l'indice de la puissance. Les souverains, rivalisant à qui aurait le plus de combattants, favorisaient dans ce but (1) la population et accordaient des gratifications aux pères de nombreuses familles. Ils se plaisaient à traîner à leur suite une multitude confuse, aussi difficile à discipliner qu'à nourrir, pensant ainsi décider de la victoire et prévenir les troubles qui pourraient s'élever en leur absence (2). Les premiers conquérants, dont l'histoire peu connue du berceau du monde laisse entrevoir les hauts faits, nous apparaissent à la tête de millions d'hommes, effectifs dans lesquels il faut sans doute comprendre les femmes qui, chez les peuples d'Asie, suivaient ordinairement leurs maris à la guerre (3). Le passage de semblables armées affamait nécessairement les pays traversés, car alors la guerre nourrissait la guerre; et d'ailleurs eût-il été possible d'organiser un service de subsistances capable d'alimenter régulièrement de telles masses? Pour éviter un semblable fléau, pour se soustraire au pillage, but et conséquence de ces invasions, les populations n'avaient d'autre ressource que de se réfugier dans des villes fortifiées. Aussi construisait-on des cités d'une étendue proportionnée à l'agglomération d'habitants qu'elles devaient recevoir. Memphis, Ninive, Babylone, dont l'immensité rencontre de nos jours tant d'incrédules, n'étaient autre chose que des places de refuge. L'enceinte de ce

(1) Et non dans un but moral, comme des auteurs l'ont prétendu.

(2) Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, 2e section de la IIe partie de l'Introduction.

(3) Xénophon, *Cyropédie*, livre IV, chap. 3.

places, généralement de forme carrée, consistait en parapets de terre avec fossé (1), ou en murs épais garnis de tours.

Ces innombrables armées se composaient d'infanterie, de chars et d'hommes montés sur des chameaux, des éléphants et des chevaux, c'est-à-dire d'hommes à pied et d'hommes montés sur des machines ou sur des animaux.

L'homme à pied, en grand nombre, était pourtant alors peu estimé : on préférait l'homme monté et surtout les chars, que les peuples d'Asie considéraient comme la force principale des armées. Il faut diviser ces chars de guerre en trois espèces : les chars propres au transport des combattants, les chars armés de faulx, les chars portant des machines.

Les chars destinés au transport des combattants possèdent la plus haute antiquité : leur usage précède celui des hommes montés à cheval, c'est-à-dire de la cavalerie proprement dite (2). Ils consistaient en plates-formes garnies sur le devant d'un petit parapet, montées sur un essieu à deux roues, attelées le plus souvent de deux chevaux bardés, et assez larges pour contenir au minimum deux hommes, un conducteur et un combattant. Cette espèce de char servait de monture aux guerriers éminents; les chefs et les rois haranguaient leurs troupes du haut de ces tribunes mobiles.

(1) Telle était l'enceinte de Memphis. L'étendue intérieure des places des premiers peuples explique la longue durée des siéges à cette époque : les assiégeants avaient en effet, à l'intérieur des remparts, des champs qu'ils pouvaient cultiver pour se nourrir.

(2) GOGUET, ouvrage cité, tome Ier, p. 330. — FABRICY, *Recherches sur l'époque de l'équitation et de l'usage des chars équestres chez les anciens*, 1764, tome Ier, p. XXVI, tome II, p. 334.

Les chars armés de faulx et les chars portant des machines, plus récents que les précédents, sont contemporains de l'usage de la cavalerie ou postérieurs à cet usage.

Les chars armés de faulx proviennent d'un perfectionnement des premiers chars employés : on imagina en effet d'armer ces chars de guerre pour les rendre plus redoutables, et l'on plaça « à chaque extrémité des essieux deux faulx longues de trois pieds, l'une disposée horizontalement, l'autre verticalement, pour couper en pièces les hommes et les chevaux renversés. On ajouta dans la suite deux longues pointes au bout du timon pour percer tout ce qui se présentait, et l'on arma le derrière du chariot de lames tranchantes pour empêcher qu'on ne pût y monter (1) ». On agrandit bientôt ces chars afin qu'ils pussent contenir plusieurs combattants : dès lors ils ne furent plus la monture exclusive des guerriers éminents. Mais on eut soin de conserver des chars armés de faulx exclusivement destinés au carnage, et conduits par un seul homme bardé et monté sur un des chevaux qu'il conduisait : ces chars n'étaient plus alors que des espèces d'avant-trains armés en tous sens de pointes et de lames tranchantes, que le conducteur pouvait, dit-on, allonger et mouvoir au moyen de courroies et de ressorts.

Les chars portant des machines se construisaient sans doute suivant les machines qu'ils recevaient et qui étaient des machines de jet, des machines incendiaires ou des tours.

(1) Joly de Maizeroy, *Cours de tactique*, 1785, tome Ier, p. 12 et 13.

Les combattants montés dans ces tours tiraient contre l'armée ennemie par dessus l'infanterie derrière laquelle ils se trouvaient rangés.

La construction des chars de guerre variant d'un peuple à l'autre, la description qui précède indique la forme la plus généralement adoptée, et si l'on est entré dans quelques détails, c'est que le char de guerre demeure la machine la plus caractéristique de l'art de la guerre chez les premiers peuples.

Les chameaux, dont la vue et l'odeur effrayaient les chevaux et jetaient le désordre dans la cavalerie, étaient montés par des archers.

Il faut considérer les éléphants comme des combattants isolés ou en portant d'autres. Redoutables et par leur masse et par l'usage destructeur de leur trompe et de leurs défenses, ces animaux, lorsqu'on ne les destinait point à lutter seuls, portaient des tours où se plaçaient ordinairement quatre combattants.

L'art de la guerre naquit dans un pays de plaines et dans un climat sec : quand même on ne saurait pas que telle est la nature du sol et du climat de l'Asie, contrée habitée par les premiers peuples, la description sommaire des moyens de guerre employés par ces peuples, telle que nous venons de la donner, le démontrerait suffisamment. D'innombrables armées ne conviennent pas en effet aux pays accidentés, où

tout les arrête et les fractionne, et l'usage des chars et des éléphants exige un sol uni et ferme (1). Indépendamment de la différence des terrains et des climats, le perfectionnement de l'art devait d'ailleurs tendre à faire disparaître ces premiers moyens de destruction, car l'art de la guerre est un art d'envahissement, et comme tel doit employer des procédés applicables en tous lieux : aussi le verrons-nous, dans le cours de cette histoire, secouer, à plusieurs reprises, les usages alourdissants pour se rendre plus léger, plus mobile, plus universel.

(1) ARMANDI, *Histoire militaire des éléphants*, p. 50 et 328. — « Lorsque les chars n'ont pas d'élan, ils sont sans force, » rapporte PLUTARQUE dans la *Vie de Sylla*.

CHAPITRE Ier

PREMIERS PEUPLES.

§ 1er. CHINOIS.

Il paraît certain que, plus de vingt-six siècles avant J.-C., il existait un art militaire en Chine. Comme les annales des Assyriens et des Égyptiens ne nous sont pas parvenues, il est impossible de fixer l'époque où naquirent la civilisation et l'art militaire de ces deux peuples intelligents : tout en présumant donc que cette civilisation et cet art militaire doivent remonter très-haut, peut-être même aussi haut que la civilisation et l'art militaire de la Chine, nous devons naturellement commencer par les Chinois dans ce chapitre consacré aux premiers peuples.

Vingt siècles au moins avant notre ère, les Chinois possèdent des armées bien subdivisées, chaque subdivision ayant pour la guider un drapeau de couleur spéciale. La cavalerie et les chars de guerre y manœuvrent par grandes masses; parmi ces chars, citons le *char volant*, capable de contenir vingt-cinq hommes, et cependant assez léger (1) pour être

(1) Construit en bambou, sauf le brancard et les roues.

traîné à vide par un cheval et être transporté au besoin par six hommes.

Déjà ils savent assiéger les places, et le faire en se couvrant.

Onze siècles avant J.-C., ils se rangent tactiquement sur une seule ligne à intervalles, formée de cinq *carrés* égaux en front et en distance.

Quatre siècles antérieurement à l'ère chrétienne, au dire du P. Amiot (1), ils connaissent la poudre de guerre, qu'ils fabriquent *blanche*. Le même auteur ajoute à la connaissance de la poudre la connaissance des propriétés de cet agent, et même l'emploi des bouches à feu; je crois qu'il faut ici restreindre son assertion. Les Chinois utilisaient alors la poudre à la confection d'artifices divers, et aussi pour produire l'explosion à distance de globes en fer creux; mais ils n'eurent véritablement des bouches à feu qu'au début de notre ère, et ce qui semble le prouver, c'est que les *canons* qu'ils emploient à ce dernier moment sont des canons en cercles de fer, et par conséquent d'une construction simple et naïve (2). Leurs canons restèrent toujours très-inférieurs, puisque, l'année 1271 de l'ère chrétienne, ils appellent à leur aide deux ingénieurs européens, qui leur construisent plusieurs catapultes, et amènent ainsi la reddition de la place de Siang-Yang.

Ils ont pour principales armes offensives : l'arc, le sabre courbe, la hache, la pique de longueur variable; leur cavalerie se défend comme leur infanterie : par un casque, une cuirasse, un bouclier rond.

Leurs armées sont gigantesques : au VIIIe siècle de notre

(1) *Mémoires sur les Chinois*, tome VIII, p. 336.

(2) Ce genre de construction se reproduit en Europe au XIVe siècle.

ère, par exemple, ils achètent 180,000 chevaux pour remonter leur cavalerie.

Ils étudient la théorie de la science militaire; chez eux, cette science confère comme les autres le titre de *docteur,* et ouvre des concours (1) dont les lauréats obtiennent de l'avancement. Les écrits de leurs généraux renferment les préceptes les plus sages, surtout pour la partie morale et l'appréciation du cœur humain.

Le P. Amiot prétend que, « s'il y a de la différence entre la milice d'aujourd'hui et celle des anciens Chinois, elle ne se trouve guère que dans une certaine police extérieure, qui ne doit être comptée pour rien (2). » Cette assertion pouvait être vraie à l'époque où écrivait le savant missionnaire, au milieu du XVIIIe siècle, mais elle cesse d'être exacte au XIXe siècle, après les attaques des Anglais contre le Céleste Empire; nous expliquerons pourquoi dans la seconde partie de cette histoire.

§ 2. ASSYRIENS.

Nous savons par Xénophon que les Assyriens entouraient leur camp (3) d'un fossé, creusé rapidement, à cause du grand

(1) Ces concours, qui subsistent aujourd'hui, n'ont été en réalité établis qu'à la fin du Xe siècle par l'empereur Tai-Tsou; mais ils sont trop dans l'esprit des premiers Chinois, ces conservateurs immuables, pour ne pas les citer ici; nous ne reviendrons d'ailleurs sur ce peuple que relativement aux temps modernes.

(2) *Art militaire des Chinois,* publié par DE GUIGNES, 1772, p. 12. Un extrait de cet ouvrage a été publié en 1773, à Paris, chez Didot, dans le format in-12, sous ce titre : *Etat actuel de l'art et de la science militaires à la Chine.*

(3) Ce camp renfermait des tentes soutenues chacune par un poteau central : voyez les bas-reliefs de Khorsabad et Konyungik dans les publications récentes relatives à Ninive.

nombre de bras, et destiné à la fois à pouvoir éviter le combat et à garantir leur cavalerie; les cavaliers de cette nation entravaient en effet leurs montures, et de là nécessité de se ménager du temps pour les détacher et les équiper; la rédaction du commandant des Dix mille, dans le passage invoqué, semble même taxer d'infériorité la cavalerie assyrienne (1).

Le même auteur (2) nous apprend que ce peuple menait avec lui, quand il faisait la guerre, de belles femmes, soit épouses, soit concubines, placées dans des chariots.

A l'égard de ces chariots, nous manquons de détails spéciaux. Le char royal du bas-relief de Kouyungik, reproduit par M. Henri Layard, explorateur anglais, qui a suivi les traces françaises pour les fouilles assyriennes (3), est à deux roues, sans faulx, sans pièces défensives, contient trois personnages (le monarque, un conducteur, un porte-parasol) et se trouve attelé de deux chevaux; le roi y tient un arc à la main, mais on ne peut affirmer que ce soit l'image réelle d'un char de guerre assyrien.

Les armées de l'Assyrie ne pouvaient recruter des éléphants, mais elles traînaient à leur suite des chameaux; Diodore de Sicile nous confirme ces deux faits, en racontant de la reine Sémiramis, prête à combattre un prince indien, qu'elle fit fabriquer des simulacres d'éléphants, et qu'elle rassembla pour cette expédition jusqu'à 100,000 chameaux,

(1) « Ils savent que, durant la nuit, la cavalerie, *surtout la leur,* est en désordre et sans forces. » (*Cyropédie*, livre III, chap. 3.)

(2) *Cyropédie*, livre IV, chap. 3.

(3) La voie a été ouverte par M. Botta, consul de France à Mossoul, auteur, avec M. E. Flandin, du curieux ouvrage intitulé : *Monuments de Ninive*, 1849.

montés par des guerriers munis chacun d'une épée longue de 4 coudées (1m80) (1).

Quant à l'infanterie assyrienne, je n'ai pas rencontré d'indications la concernant positivement; mais tout porte à croire qu'elle était presque entièrement armée de javelots, se servait de boucliers légers et se rangeait sur trente rangs de profondeur, comme celle des Babyloniens et des Lydiens. On distingue, sur un bas-relief des ruines de Ninive, des fantassins assyriens coiffés d'un casque et armés d'une pique.

Le drapeau assyrien portait une colombe : ce symbole venait de la grande Sémiramis, nourrie, dit-on, dans le désert par cet oiseau, lorsque sa mère l'exposa enfant (2), et adorée sous cette figure.

Leurs forteresses affectaient souvent, d'après le bas-relief de Nimroud, une forme arrondie; elles se composaient d'une muraille continue, avec tours carrées. Ninive et Babylone, vastes camps retranchés, à l'intérieur desquels on labourait comme au milieu de toutes les grandes villes antiques, avaient chacune une enceinte rectangulaire d'un pourtour gigantesque; le développement de l'enceinte de Babylone, après ses derniers accroissements, a été fixé par M. Quatremère (3) à 480 stades, c'est-à-dire à 40, 64 ou 89 kilom., suivant l'évaluation du stade; et l'on retrouve chez Ctésias le même chiffre pour l'enceinte de Ninive. Les

(1) Diodore de Sicile, II, 16, 17. Sémiramis régna, suivant les plus grandes probabilités, de l'an 1916 à l'an 1874 avant notre ère.

(2) Le nom de Sémiramis signifie colombe, car il est la corruption du mot syriaque *chemirmor* : Beneton (*Commentaires sur les enseignes*, p. 15) va trop loin en semblant conclure de ce rapprochement que la reine Sémiramis doit son nom au drapeau assyrien.

(3) *Mémoires géographiques sur la Babylonie ancienne et moderne*. M. Quatremère adopte, comme Sainte-Croix, pour le circuit l'indication d'Hérodote qui est supérieure à celle de Strabon et à celle de Ctésias.

murailles de ces deux villes mesuraient 100 pieds de hauteur; celles de Ninive comptaient de 1,500 à 1,800 tours pour les flanquer; celles de Babylone, 250 tours seulement. Malheureusement, l'Assyrie n'offrant ni pierres ni bois de charpente, toutes ces constructions se faisaient en briques et bitume, se trouvaient mal reliées et se détruisaient par suite facilement et promptement. Un fossé large, profond et plein d'une eau empruntée à l'Euphrate, courait autour de l'enceinte de Babylone.

§ 3. INDIENS [1].

L'état actuel de nos investigations sur l'Inde ancienne ne permet pas d'affirmer positivement, comme pour la Chine, qu'on y connaissait plusieurs siècles avant notre ère la composition de la poudre; pourtant les Indiens possédaient, à l'époque la plus reculée de leur histoire, le secret de certaines armes à feu lançant, à l'aide d'une *combinaison salpêtrée*, des projectiles explosibles dont la durée de combustion se calculait à volonté, et qui servaient à détruire les machines, les édifices, les portes; cette combinaison, cet agent particulier de destruction, paraît s'être ensuite perdu, avant l'ère chrétienne, en sorte que, dans la période moderne, les Indiens n'ont point précédé les Européens quant à l'invention ou l'emploi des armes à feu (2).

(1) Nous parlons en ce paragraphe antérieurement au grand Alexandre, dont l'influence en art militaire sera esquissée au chapitre suivant. — M. l'abbé Gaspare Gorresio, de Turin, traducteur du *Ramayana*, a bien voulu nous indiquer les principales sources à consulter pour la rédaction de ce paragraphe.

(2) *Note sur l'usage primitif de la poudre dans les Indes*, dans le *Bibliographical Index to the historians of muhammedan India*, by ELLIOT, esq. — Calcutta, 1849.

Les anciens Hindous s'adonnaient à la science militaire, dont s'occupe une partie de leurs livres sacrés, le *Dhanur Veda*. La guerre était chez eux l'occupation spéciale des *kchattriyas* ou classe des guerriers. Ces derniers portaient un casque, une jaquette piquée ou une cotte de mailles. Leur principale arme offensive était l'arc (en sanscrit *dhanus*, le meurtrier), puis le javelot, la massue, la hache, l'épée, l'épieu.

Les hommes montés formaient le fond de leurs armées : d'après le *Mahâbhârata* (1), ils mettaient en effet sur pied *cinq* fantassins pour trois cavaliers, un char (monté par 2 hommes) et un éléphant (monté par 4 hommes), c'est-à-dire pour *neuf* hommes montés (2). L'emploi du char se rencontre dès l'époque où les Aryas n'étaient pas encore entrés dans l'Inde (3). L'éléphant (en sanscrit *gadja*, le marcheur) appartient spécialement à cette contrée; c'est le joueur le plus important de son système militaire, et on l'arme par milliers.

Suivant l'*Agni Purana*, les Indiens savaient établir un camp, disposer une marche, passer un défilé, fractionner leur armée en deux ailes, un centre, une réserve (4).

§ 4. ÉGYPTIENS.

Dans l'ancienne Égypte, les guerriers formaient une caste

(1) Recueil d'anciennes épopées indiennes Robertson en fait déjà l'analyse partielle : voyez ses *Recherches sur l'Inde ancienne*, Appendice, IV, 3 ; traduction française, 1792, p. 396 et suivantes.

(2) Armandi, *Histoire militaire des éléphants*, 1843, p. 33.

(3) Lassen, *Antiquités indiennes* (en allemand), tome Ier, p. 811 à 813.

(4) *Note sur la science militaire des anciens Hindous* lue à la Société asiatique par le professeur Wilson.

spéciale (1), la plus honorée après celle du sacerdoce. Cette caste possédait le tiers des propriétés territoriales : chaque guerrier avait reçu, en effet, 12 aroures (environ 11 arpents de Paris ou 376 ares) de terre exemptes de toute charge et redevance (2); s'il ne possédait pas réellement ces 12 aroures en nue propriété, il reste certain qu'il en touchait l'usufruit (3).

Pendant leur service auprès du roi, les guerriers avaient, en outre, une solde (4), et l'on fournissait en même temps à chacun d'eux de quoi nourrir une portion de sa famille, soit 2 kil. 50 de pain, 1 kil. de viande et 1 litre de vin. Les priviléges et largesses dont jouissait la caste militaire avaient pour but d'y favoriser les mariages, résultat important pour l'État, puisque les fils de guerriers pouvaient seuls devenir guerriers.

Il était expressément défendu aux guerriers de cultiver leurs terres, de commercer ou d'exercer des arts mécaniques; le principe de l'*hérédité des professions* s'y opposait; ce principe, applicable à la profession militaire comme aux professions civiles, formait une des bases du gouvernement. Les guerriers conservaient donc pour uniques occupations l'étude, l'exercice et l'enseignement de leur art : on leur

(1) Je parle ici d'après les anciens errements. Un mémoire de M. AMPÈRE, lu à l'Académie des inscriptions, le 1er septembre 1848, mémoire rédigé sur la traduction des textes originaux, tend à établir que la division de la population égyptienne en castes n'était pas absolue, et que les fonctions militaires ne se transmettaient pas constamment par hérédité.

(2) HÉRODOTE, livre II, § 148.

(3) La caste possédait, les individus n'avaient que l'usufruit. Cette distinction, indiquée par quelques auteurs, existait probablement, car elle donnait au gouvernement la faculté de faire changer les guerriers de lots, soit pour égaliser les revenus, soit pour récompenser les meilleurs guerriers par la distribution des lots les plus productifs.

(4) HÉRODOTE, livre II, § 148.

laissait des armes pour les exercices (1). Ces exercices se faisaient au son du tambour et de la trompette; ils étaient variés et sérieux.

L'Égypte n'entretenait point d'armée permanente : après les expéditions, on licenciait les troupes. Les évaluations du nombre de soldats que pouvait fournir la caste militaire diffèrent beaucoup entre elles suivant les auteurs qui les rapportent. Ce nombre, dépendant du chiffre de la population guerrière, a dû varier en effet avec les époques, augmenter dans les temps heureux, diminuer dans les temps de décadence; on peut l'évaluer en moyenne à 180,000 hommes.

Les historiens s'accordent à donner à Sésostris, pour sa fameuse expédition, 600,000 fantassins auxquels il faut joindre 27,000 chars et 400 vaisseaux. Quant aux 24,000 chevaux que les historiens ajoutent, on doit les considérer ou comme une partie des chevaux des chars, ou comme une cavalerie alliée; car, d'après le témoignage unanime des monuments, l'Égypte n'eut point de cavalerie nationale, et n'employa même pas les chameaux.

L'existence de la caste guerrière contribua au perfectionnement de l'art militaire ; aussi, parmi les anciens peuples, les Égyptiens peuvent-ils à bon droit être regardés comme un des plus habiles à la guerre, sinon comme un des plus belliqueux (2). Leur ordonnance consistait en gros bataillons

(1) Si l'un des tableaux sculptés et peints du palais de Medinet-Habou ne reproduit pas un fait isolé ou fort rare, les guerriers ne conservaient probablement pas, en temps de paix, toutes leurs armes : ce tableau représente en effet une distribution d'armes faite à des soldats s'avançant en ordre et sans armes, sous la conduite de leurs chefs.

(2) Des auteurs, entre autres KAUSLER (*Histoire militaire de tous les peuples*, en allemand, tome Ier, 1825, p. 11), ont écrit que les Égyptiens ne furent jamais un peuple guerrier. M. CHAMPOLLION-FIGEAC (*Univers pittoresque*, Égypte ancienne, p. 150) réfute cette opinion. TRANCHANT DE LAVERNE dit que les Égyptiens étaient *militaires* sans être essentiellement *guerriers*; voyez

carrés de 100 de front sur 100 de hauteur; ces bataillons se subdivisaient par fractions de 1,000, de 100, de 10. Ce système de formation décimale paraît être le plus naturel, le plus simple; les premiers peuples l'eurent seuls d'une manière complète.

De grands boucliers qui les couvraient de la tête à la ceinture, de longues piques à la main droite, une courte hache à la main gauche, une courte tunique, des cuirasses de lin, des casques de cuivre ou de fer, et pour chaussures des patins à pointe aiguë et recourbée, tel était l'équipement des pesamment armés. Il existait aussi des armés à la légère, soit archers, soit frondeurs, soit portant la hache ou le sabre courbe. Les chefs se reconnaissaient à la plume d'autruche dont leur tête était ornée, les autres officiers à des signes extérieurs.

Les Égyptiens tenaient à leurs habitudes, toutes fort embarrassantes, telles que leur grand bouclier et leur extrême profondeur, qui les faisait impénétrables, mais les rendait en revanche faciles à harceler. A la bataille de Thymbrée (548 avant J.-C.), Crésus ne put jamais obtenir d'eux de se ranger sur une moindre hauteur pour former un plus grand front, ce qui provoqua ces paroles de Cyrus, s'adressant à l'un de ses chefs : « Crois-tu que des bataillons dont l'épaisseur fait que la plupart des soldats ne sauraient atteindre l'ennemi avec leurs armes, puissent être d'un grand secours aux leurs, et causer bien du mal au parti opposé ? Je désirerais que les pesamment armés égyptiens, au lieu d'être sur cent, fussent sur dix mille de hauteur; nous aurions affaire à beaucoup moins d'hommes (1). »

sa distinction, p. 40 de son *Art militaire chez les nations les plus célèbres*, Paris, 1805.

(1) Xénophon, *Cyropédie*, livre VI, chap. 3.



Les enseignes portaient des images d'animaux, ou la coiffure et les insignes caractéristiques des divinités à forme humaine; chaque corps avait la sienne. L'emblème du vautour et celui de l'épervier représentaient la victoire.

La discipline se montrait peu sévère; le lâche, déclaré infâme, était abandonné à ses remords, mais il pouvait se réhabiliter par des actions d'éclat.

Les camps se construisaient entourés de palissades: on s'y livrait aux exercices et on y soignait les soldats malades.

Avant d'entrer en campagne, l'on invoquait par des cérémonies la protection des dieux; on se mettait en marche sur 8 ou 10 hommes de hauteur; en tête s'avançait un char portant le symbole du dieu Ammon. Dans ces marches, les armés à la légère escarmouchaient; les autres fantassins cheminaient entourés en tête, en queue et sur les flancs par les chars. Des ânes servaient pour les transports.

On livrait la bataille, les pesamment armés en première ligne, les chars en seconde ligne (quelquefois entremêlés à l'infanterie (1) rangée alors sur une ou deux lignes), les armés à la légère sur le flanc, le roi au centre du corps de bataille; chez tous les premiers peuples, le roi occupe cette place, où il se croit mieux placé pour sa sûreté et pour donner ses ordres (2). Un lion apprivoisé et dressé pour les combats accompagne le char du roi. Après la lutte, on coupait aux vaincus la main droite et le phallus, et l'on enregistrait comme trophée le nombre de mains et de phallus coupés. A sa rentrée en Égypte, un pompeux et religieux triomphe attendait le monarque vainqueur; dans ces triomphes figurent les éventails et les parasols.

(1) DUREAU DE LA MALLE, *Poliorcétique des anciens*, 1819, p. 262.

(2) XÉNOPHON, *Retraite des Dix mille*, livre 1er.

Les Égyptiens savaient se couvrir au moyen d'un parapet en terre précédé d'un fossé; Sésostris fortifia d'un semblable parapet la ligne comprise entre Pelusium et Héliopolis, afin de fermer le Delta aux incursions des Arabes (1). Divers auteurs disent que cette ligne fut fortifiée par un mur (2), et cette version d'une fortification en maçonnerie semble mieux cadrer avec l'existence des gigantesques constructions égyptiennes. Quoiqu'il en soit, ce fait constate chez les Egyptiens l'emploi de lignes fortifiées.

L'Égypte renfermait de grandes villes semblables aux villes d'Asie: les plus célèbres sont Memphis et Thèbes, cités entourées de fortifications précédées d'un fossé. L'enceinte carrée de Memphis avait 150 stades (27 kilom.) de pourtour; le fossé qui la précédait était fort large, et, rempli d'eau, formait sur trois côtés une véritable inondation. Thèbes constituait ce que nous appelons aujourd'hui un *camp retranché*, d'un si vaste développement que son périmètre contenait *cent* portes.

Les Égyptiens ne devaient pas être versés dans l'art de prendre les places, s'il est vrai que Psammétique resta 29 ans devant la petite ville d'Azoth, c'est-à-dire pendant la plus longue durée de siége dont l'histoire fasse mention. Ils connaissaient pourtant l'usage des machines de guerre et se servaient dans leurs siéges, comme on le lit sur leurs monuments, de la tortue, du bélier et des échelles (3).

La décadence de l'art militaire en Égypte eut pour cause

(1) Saint-Cyr, *Notes sur les anciens peuples guerriers*, 1783, p 25.

(2) Diodore, I, 57, et, d'après lui, l'*Encyclopédie méthodique*, Art militaire, 1785, tome II, p. 2, et presque tous les géographes du XIXe siècle.

(3) Dureau de la Malle (*Poliorcétique des anciens*, p. 125) croit qu'alors un règlement forçait les officiers du génie à être peu habillés et dénués d'armes défensives et offensives, afin de donner l'exemple du courage dans les assauts.

l'affaiblissement successif de la caste guerrière, à laquelle l'émigration volontaire en Éthiopie de 20,000 guerriers, mécontents et jaloux des mercenaires grecs appelés par Psammétique, porta le dernier coup. L'époque de cette décadence reste mémorable, car depuis lors l'Égypte fut toujours asservie.

Nous terminerons ce paragraphe par quelques lignes sur la marine des Égyptiens.

Nous avons vu ci-dessus que les historiens s'accordaient à donner 400 vaisseaux à Sésostris (Rhamsès III) pour son expédition. L'Égypte possédait alors en effet depuis longtemps une marine militaire régulière, et tous les monuments nautiques de ce pays, actuellement connus, « témoignent d'un art avancé. » Voici la description de la construction *probable* d'une galère égyptienne, telle que l'étude approfondie de ces monuments a permis à un savant archéologue français de l'établir (1) :

La galère de guerre égyptienne, ordinairement pontée, et dont la quille se recourbait vers la poupe et la proue, affectait une forme allongée (environ 38^{m}98 sur 5^{m}19) : la proue était munie d'un éperon en métal faisant fonction de *bélier;* à l'avant comme à l'arrière s'élevaient des châteaux couverts, offrant à l'intérieur un abri, et à leur partie supérieure une dunette sur laquelle on combattait. Cette galère nageait avec un rang de rames de 4^{m}87 de long environ : elle était en outre pourvue d'un mât portant une voile carrée et d'un gouvernail; elle faisait approximativement 9 kilom. 72 à l'heure. Un bloc de pierre lui servait d'ancre.

(1) M. A. Jal, dans son *Archéologie navale*, 1840, tome Ier, mémoire n° 1, *Sur les navires des Égyptiens.* C'est ce mémoire que nous résumons dans la description qui suit.

§ 5. JUIFS.

Le chevalier de Folard et Joly de Maizeroy considèrent la nation juive comme une nation très-guerrière. Les Juifs, en effet, depuis leur départ d'Égypte jusqu'à leur établissement définitif dans la terre de Chanaan, eurent toujours les armes à la main; et, comme réussir devenait pour eux une condition de vie et de mort, leurs chefs, et surtout Moïse et Josué, firent tous leurs efforts pour les organiser militairement et les plier à la discipline : ils imitèrent dans leurs institutions la constitution militaire des Égyptiens. Les Juifs profitèrent de ces institutions; néanmoins, avouons-le, ils vainquirent plutôt à cette époque grâce à la confiance illimitée qu'ils avaient en la parole de leurs chefs, qui leur promettaient la victoire au nom du Dieu d'Israël, que grâce aux ressources d'un art de la guerre profondément étudié, d'une constitution militaire bien fixe, d'un armement solide, et de qualités guerrières telles que le courage et la discipline : leurs succès furent, comme plus récemment ceux des Mahométans, des succès de foi et d'impétuosité.

Après avoir exterminé leurs ennemis, les Juifs s'installèrent dans la terre promise, et conservèrent les habitudes militaires de leur vie nomade; ils continuèrent à combattre en troupes irrégulières, mal armées, et lorsque Saül marcha contre les Philistins, lui et son fils Jonathas étaient armés des deux seules lances et des deux seules épées qu'on eût pu trouver (1). Les rois qui suivirent entretinrent des armées permanentes : dès lors la constitution militaire des Juifs reposa sur des bases plus stables.

(1) La *Sainte Bible*, Samuel, livre 1er, chap. 13, verset 22.

D'après les lois de Moïse, à vingt ans on était apte au service (1); mais on exemptait, afin de les conserver à l'État, ceux qui avaient planté une vigne, bâti une maison ou épousé une femme dans l'année : et l'on permettait à ceux qui manquaient de courage de quitter les rangs pour que la contagion de leur exemple ne devint point funeste à l'armée (2).

Outre les archers et les frondeurs, il existait des corps de troupes plus pesamment armés : ces corps, forts de 1,000 hommes, se subdivisaient en groupes de 100 hommes. L'armée, commandée par le chef de la nation, qu'il prît le titre de juge ou de roi, marchait sous 12 enseignes, une par tribu : celle de Juda portait un lion, celle de Ruben un homme, celle de Dan un aigle, celle d'Éphraïm un bœuf. Les armes défensives étaient le bouclier, le casque, la cuirasse; les armes offensives une forte épée, « leur arme de prédilection », et une hallebarde pouvant servir pour le jet ou l'estoc. Le costume consistait en une tunique courte et serrée sur les reins.

David fortifia Jérusalem, qu'il choisit pour résidence, et y bâtit une citadelle : il n'eut ni cavalerie ni chars, mais son fils Salomon en établit. Le roi Ozias fit le premier construire des arsenaux (vers 808 avant J.-C.).

Les Juifs combattaient ordinairement sur une seule ligne de 10 à 30 hommes de profondeur, derrière laquelle se trouvaient les chefs pour tuer les fuyards : les premiers rangs

(1) La *Sainte Bible*, les Nombres, chap. 1er, verset 3.

(2) La *Sainte Bible*, Deutéronome, chap. 20, versets 5, 6, 7, 8. « Les Romains, au contraire, dit CARRION-NISAS (*Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 372), croyaient raisonnable d'appeler celui qui avait à protéger sa femme, sa vigne ou sa maison. » Rappelons à ce propos que du Guesclin, avant la bataille de Cocherel (1364), permit à ceux de ses soldats qui manquaient de cœur de quitter les rangs.

étaient formés d'archers et de frondeurs, qui ouvraient l'action en entonnant le cri du combat. Les signaux se faisaient au son du cor et de la trompette.

Leur religion interdisait aux Juifs de combattre le jour du sabbat, et maintes fois ils furent surpris et défaits par suite de cette interdiction. Les Machabées, dans l'intérêt de leur patrie, secouèrent avec intelligence la gêne de cette prescription religieuse, et vainquirent plusieurs fois le jour du sabbat.

Quant à l'art de fortifier et de prendre les places, les Juifs durent s'y perfectionner par le grand nombre de siéges auxquels les contraignit la conquête de la terre promise. Cependant on ne doit admettre qu'avec réserve les conclusions quelquefois conjecturales de l'auteur de la *Poliorcétique des anciens* (1), qui fait remonter :

L'emploi de la mine et de la sape à Jacob (2100 avant J.-C.);

L'emploi des circonvallations à Moïse (1500 avant J.-C.);

L'emploi des enceintes avec tours et créneaux et citadelles à Abimelech (1300 avant J.-C.);

Enfin l'emploi des balistes et catapultes à Ozias (810 avant J.-C.).

Et surtout il ne faut pas supposer ces moyens d'attaque, ces enceintes et ces machines, aussi parfaits qu'ils l'ont été depuis chez les Grecs et les Romains.

§ 6. PERSES.

Le peuple perse aimait les conquêtes, et, lorsqu'il convoitait une province, il envoyait demander à ses habitants, en

(1) M. DUREAU DE LA MALLE, de l'Académie des inscriptions. — GOGUET (ouvrage cité, tome III, p. 146) émet en partie le même avis.

signe de soumission, *la terre et l'eau;* en cas de refus, il déclarait la guerre.

Les Perses n'eurent dans l'origine que de l'infanterie rangée en gros bataillons de 24 à 30 hommes de profondeur, et armée uniquement d'armes offensives.

Mais, sous Cyrus l'aîné, l'art de la guerre reçut chez ce peuple de notables perfectionnements. Ce prince créa en effet un corps de cavalerie dont l'effectif varia entre le cinquième et le sixième de l'effectif de son infanterie; il introduisit l'usage des armes défensives, « afin que ses soldats pussent combattre de près sans crainte, et non-seulement de loin comme avec l'arc et le javelot (1) »; il réduisit à la bataille de Thymbrée (544 avant J.-C.) la profondeur de ses troupes à 12 rangs; il parvint enfin, par une discipline sévère (2), une vie frugale et des exercices fréquents, à rendre les Perses de véritables guerriers.

Cyrus améliora aussi la construction des chars de guerre qui faisaient une partie importante des armées perses, et barda le conducteur du char comme le guerrier qui le montait. Il n'employa que 300 chars à la bataille de Thymbrée : une partie de ces chars, traînés par des bœufs, portait des tours crénelées de 5^m de haut, où pouvaient tenir 20 archers (3).

Des coureurs qui faisaient la découverte, la cavalerie, les chariots de guerre, quelques pelotons de pionniers, le bagage, puis l'infanterie, — le tout marchant en plaine sur un

(1) XÉNOPHON, *Cyropédie*, II, 1.

(2) Un écrivain a vu dans le mode de condamnation d'Orontas, seigneur qui voulut trahir Cyrus le jeune, l'origine réelle des conseils de guerre répressifs : il est probable que cette origine remonte plus haut et se trouve même antérieure à Cyrus l'aîné.

(3) XÉNOPHON, *Cyropédie*, VI, 1.

grand front qui se resserrait au passage des défilés, — tel était l'ordre de marche de Cyrus se rendant à la bataille de Thymbrée.

Cyrus mit au jour trois grands principes de l'art de la guerre : entretenir des troupes permanentes, tomber à l'improviste sur l'ennemi, profiter de la victoire.

Le service militaire cessait en Perse à 50 ans ; il commençait à 27, mais dès 17 ans on était astreint à tous les exercices militaires.

On distinguait deux espèces de troupes royales : celles qui occupaient le pays plat, et celles qui formaient la garnison des châteaux et lieux fortifiés ; ces deux espèces de troupes, partagées, suivant le système décimal, en corps de 10, 100, 1,000 et 10,000 hommes, étaient passées une fois par an en revue par le roi. Le commandement des troupes restait indépendant du gouvernement civil, et les circonscriptions des divisions militaires différaient de celles des satrapies.

L'étendard royal de Perse consistait en une pique surmontée d'un aigle d'or déployant ses ailes ; il se plaçait au centre de la première ligne. C'était aussi dans le combat la place du roi (1), qui faisait donner le signal par des trompettes au son desquelles répondait un long cri des troupes. A la bataille de Thymbrée, l'infanterie pesante, rangée sur plusieurs lignes, était au centre, la cavalerie aux ailes, les chars en avant du front et sur les flancs ; l'infanterie légère derrière le corps de bataille, et plus en arrière encore, sur chaque aile, une petite réserve.

(1) « C'est, dit XÉNOPHON, le poste ordinaire de tous les généraux des Barbares. Ils croient qu'étant des deux côtés entourés de leurs troupes, ils y sont plus en sûreté, et qu'il ne faut à leur armée que la moitié du temps pour recevoir leurs ordres, s'ils en ont à donner. » (*Retraite des Dix mille*, livre 1er, traduction LA LUZERNE.)

Après Cyrus, les Perses se corrompirent, commencèrent à prendre à leur solde des mercenaires hyrcaniens ou grecs, et se formèrent de nouveau « en gros corps comme les Lydiens et les Babyloniens qu'ils avaient vaincus (1). » La cavalerie devint la principale force de leurs armées (2); elle se couvrit, hommes et chevaux, de fer et d'airain, et, trop alourdie par ses armures, eut de la peine à résister aux cavaleries plus légères (3) ; elle s'accoutuma, en outre, à *entraver* ses chevaux pendant la nuit, usage pernicieux qui la rendait presque inutile en cas d'alerte (4). Le corps d'élite, nommé les *Immortels*; et formé d'infanterie et de cavalerie, fut toujours bien entretenu, bien armé; mais les autres corps, et surtout ceux d'infanterie, levés à la hâte par les satrapes suivant les besoins, manquaient de discipline et d'expérience ; ils ne valaient que par le nombre. En outre, la Perse restait ouverte de tous côtés, et ses frontières sans défense ; ceci explique les incroyables succès de quelques poignées de Grecs, et la conquête de ce pays par Alexandre le Grand.

Malgré cette décadence militaire, causée par l'inobservation des maximes de Cyrus l'aîné, les Perses étaient cependant des adversaires redoutables par leur courage. Au passage des Thermopyles, à la bataille de Platée, ils ne le cédèrent guère aux Grecs soit en force, soit en audace (5); mais, armés de piques trop courtes (6) et de boucliers fragiles

(1) MAIZEROY, *Cours de tactique*, tome Ier, p. 8.

(2) BARTHÉLEMY, *Voyage d'Anacharsis*, Introduction, partie IIe, section 2.

(3) ARRIEN, *Expéditions d'Alexandre*, II, 5.

(4) XÉNOPHON, *Retraite des Dix mille*, livre III.

(5) HÉRODOTE, IX, 61.

(6) HÉRODOTE, VII, 211.

construits en osier, embarrassés par un habit long (1), n'ayant d'ailleurs ni l'habileté, ni la prudence de leurs ennemis (2), ils devaient, malgré leur armure, nécessairement succomber.

Les Perses n'avaient point de places fortes; peuple guerrier, ils ne songeaient pas à se couvrir par des fortifications, mais ils s'entendaient à faire les siéges, et exécutaient devant les villes assiégées, grâce à leurs innombrables armées, de gigantesques travaux; ils allaient même jusqu'à détourner les fleuves et à dessécher la mer. — Au siége de Babylone, Cyrus l'aîné, ayant détourné l'Euphrate, fit entrer ses troupes dans la ville par le lit du fleuve desséché (3). — En Égypte, le Perse Mégabaze, assiégeant dans l'île Prosopitide les Hellènes qui s'y étaient réfugiés après avoir été chassés par lui de Memphis, parvint, au bout de 18 mois, à dessécher le bras du fleuve et à passer à pied dans l'île, dont il se rendit maître (4).

(1) Hérodote, IX, 62.
(2) Hérodote, IX, 61.
(3) Xénophon, *Cyropédie*, VII, 5.
(4) Thucydide, I, 109.

CHAPITRE II.

—

GRECS (1).

INTRODUCTION.

La Grèce se divisait en petites républiques distinctes, amoncelées sur un étroit espace (2). Les deux principales

(1) Nous ne considérons l'art militaire chez les Grecs que dans les siècles historiques. — Aux temps héroïques, l'art militaire comme la civilisation commençait à se développer. « Les Grecs, dit MAIZEROY (*Cours de tactique*, tome Ier, p. 29), combattaient dès lors sur les mêmes principes qu'ils ont suivis dans les siècles postérieurs. » Pendant la guerre de Troie, la marine était plus nombreuse et composée de bâtiments plus forts que pendant la guerre médique. A la même époque, l'infanterie, pourvue d'armes défensives, était bien disciplinée. Mais, du XIIe siècle à la fin du VIe, pendant le *moyen âge* où la Grèce fut plongée par suite de la conquête des Thessaliens, Arnéens et Doriens, l'art militaire déclina comme tous les autres arts : les conquérants seuls allèrent à la guerre d'une manière continue, et, comme ils étaient riches et possédaient des chevaux, on les appelait *chevaliers*. — Ce nom de chevaliers reparaît même dans les siècles historiques, mais il n'est plus donné qu'à des corps d'élite. Voyez *Précis d'histoire ancienne*, par MM. POIRSON et CAYX, 3e édit., p. 224. Consultez, sur l'art militaire des Grecs aux temps héroïques, *De l'Origine des lois, des arts et des sciences*, par GOGUET, époque II, livre V; *Histoire de l'art militaire grec* (en allemand), par RUSTOW et KOCHLY, publiée à Aarau en 1852, livre 1er, A.

(2) Une particularité du sol de la Grèce peut, suivant un jeune savant, expliquer en partie ces singulières agglomérations. « La disposition des montagnes de cette contrée, écrit M. Albert GAUDRY, est en forme de réseau. Les chaînes, en se joignant entre elles, y ont *isolé* plusieurs plaines qui sont de-

étaient Sparte et Athènes. Les Spartiates, supérieurs en puissance, obtinrent, lors de la guerre médique, le commandement des Hellènes armés pour la défense commune. Après l'expulsion des Perses, les Athéniens, devenus redoutables sur mer, balancèrent l'influence des Spartiates, et les Grecs se partagèrent entre les deux peuples rivaux. Les Spartiates ménageaient leurs alliés et n'en exigeaient pas de tributs : les Athéniens, au contraire, leur dictaient des lois et leur imposaient des tribus pécuniaires (1). Cette différence dans la manière d'agir envers les alliés caractérise Athènes et Sparte.

Sparte, ville toute ronde (2), composée de bourgades mal bâties, sans maisons contiguës, n'offrait nullement l'aspect d'une ville puissante. Les particuliers et le trésor public restaient également sans argent, sans revenus, tellement que Sparte ne pouvait entretenir de marine, et se voyait obligée dans les moments de guerre d'en improviser : aussi n'eut-elle jamais de bons marins, dit Thucydide, car « la marine est un art comme un autre et veut être l'objet d'une étude exclusive (3). » Les Spartiates étaient aussi sobres que pauvres, austères dans leurs mœurs, pleins de respect et d'obéissance pour la loi. « Artisans de guerre, suppôts de Mars, ils ne savaient, ils n'apprenaient autre chose qu'à obéir

venues chacune le *centre* d'un peuple... Les montagnes qui entouraient ces chaînes formaient des barrières presque *inaccessibles* à une armée, et quelques soldats énergiques suffisaient pour les défendre contre des troupes nombreuses. Ces montagnes étaient généralement *stériles*, elles ne tentaient pas la cupidité des cultivateurs, et elles mettaient entre les terres arables des intervalles assez grands pour que des discussions ne pussent être soulevées sur les limites. » (*Une mission géologique en Grèce*. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1857.)

(1) THUCYDIDE, livre Ier, chap. 18 et 19.

(2) POLYBE, livre V, chap. 5.

(3) THUCYDIDE, livre Ier, chap. 142.

à leurs chefs et vaincre les ennemis (1). Leur style était « court et sentencieux (2), » leur politique mystérieuse et perfide : ils se gardaient de faire connaître la force de leurs armées (3), et pour triompher tout moyen leur paraissait bon et légitime (4).

Athènes aimait le luxe et les jouissances. Reine de l'esprit et de l'art, l'école de la Hellade pour les formes aimables et les heureuses dispositions de ses citoyens, cette ville était bâtie avec goût, et, à la seule inspection de ses monuments, on l'aurait jugée beaucoup plus puissante qu'elle ne l'était en effet (5). Les Athéniens combattaient avec bravoure, mais ils avaient compris que l'argent est le nerf de la guerre (6) : aussi s'occupaient-ils sérieusement de leurs finances et s'attachaient-ils à payer exactement leurs troupes. De là le tribut qu'ils imposaient à leurs alliés et qui rapportait pour l'ordinaire 600 talents (3,300,000 francs) par an (7). Malheureusement l'administration des revenus publics ne fut pas toujours aussi bonne chez les Athéniens ; ils étaient spirituels, légers, et trop souvent, par la suite, les fonds destinés aux besoins de la guerre furent appliqués à l'entretien des théâtres.

Peuples courageux et puissants, les Athéniens et les Lacédémoniens étaient dignes d'être rivaux et de se disputer

(1) PLUTARQUE, *Comparaison de Lycurgue et de Numa*, traduction PIERRON, tome Ier, p. 171.

(2) POLYEN, livre II, chap. 1er.

(3) THUCYDIDE, livre V, chap. 68.

(4) GOGUET, troisième époque, livre V, chap. 2, art. 2.

(5) THUCYDIDE, livre Ier, chap. 10, et livre II, chap. 41.

(6) Ce n'est pas l'avis de MACHIAVEL ; voyez ses *Discours sur Tite-Live*, livre II, chap. 10. « De bons soldats, y dit-il, ont bientôt trouvé de l'or. » Toutefois l'argent reste incontestablement un des nerfs de la guerre.

(7) THUCYDIDE, livre II, chap. 13.

la souveraineté de la Grèce : et d'ailleurs, en beaucoup de circonstances, « les Lacédémoniens se montrèrent de tous les peuples celui qu'Athènes devait préférer d'avoir pour adversaire : d'un caractère opposé à celui des Athéniens, lents contre des esprits vifs, craintifs vis-à-vis d'hommes entreprenants (1). » C'est principalement chez ces deux peuples que nous étudierons l'art militaire grec (2). Cette étude est intéressante, car c'est uniquement à cet *art* que la Grèce dut de pouvoir vaincre les innombrables armées de Xerxès, où les *hommes* se comptaient par millions (3).

§ 1er. CONSTITUTION MILITAIRE.

Dans les républiques grecques, l'assemblée du peuple décidait la guerre en dernier ressort ; une fois cette question vidée, on mettait l'armée sur pied d'après les principes suivants :

A dix-huit ans les Athéniens étaient enrôlés dans la milice et s'engageaient par serment à sacrifier leur vie pour la défense de la patrie. Pendant deux ans, ils ne sortaient pas de

(1) THUCYDIDE, livre VIII, chap. 96. Voyez aussi livre Ier, chap. 70. « On n'aurait pas plus tiré parti d'un Athénien en l'ennuyant que d'un Lacédémonien en le divertissant. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre XIX, chap. 7.)

(2) « Les lois et usages militaires des autres républiques et colonies grecques nous sont peu connus. En général, elles imitaient plus ou moins ou les Athéniens ou leur métropole ; quant à Lacédémone, on l'admirait plus qu'on ne pouvait l'imiter. » (*Encyclopédie méthodique*, Art militaire, tome III, p. 170, première colonne.)

(3) Voyez HÉRODOTE, livre VII, §§ 60 et 185. Xerxès comprit, au passage des Thermopyles, qu'il avait beaucoup d'*hommes*, mais peu de *soldats*. — Le territoire de la Grèce n'était que la cent quinzième partie de celui de l'empire perse.

l'Attique (1), mais à vingt ans ils renouvelaient leur serment, et, devenus citoyens, étaient incorporés dans les armées. On était apte au service jusqu'à soixante ans (2). Lors des levées, tous les citoyens en âge de porter les armes devaient, sous peine d'infamie, se présenter au tribunal qu'on élevait sur la place du marché ; on les appelait à haute voix et on notait ceux que le général choisissait. Quelquefois on tirait au sort ceux qui devaient être enrôlés. « Ce n'est, dit Barthélemy dans la relation du voyage du jeune Anacharsis (3), que dans les besoins pressants qu'on fait marcher les esclaves, les étrangers établis dans l'Attique, et les citoyens les plus pauvres. On les enrôle très-rarement, parce qu'ils n'ont pas fait le serment de défendre la patrie, ou parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la défendre ; la loi n'en a confié le soin qu'aux citoyens qui possèdent quelque bien, et les plus riches servent comme simples soldats. Il arrive de là que la perte d'une bataille, en affaiblissant les premières classes des citoyens, suffit pour donner à la dernière une supériorité qui altère la forme du gouvernement. » — Athènes contenait 20,000 citoyens ; elle était divisée en dix tribus. Chaque tribu fournissait 1,000 hommes et 120 chevaux, ainsi qu'un général nommé *stratége* et un taxiarque, élus chaque année

(1) « C'était l'usage des Athéniens d'entretenir toujours dans leur ville et dans leur territoire un grand nombre de troupes pour s'opposer aux invasions de l'étranger. » (TURPIN, *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, p. 130.)

(2) MAIZEROY, dans son *Cours de tactique* (1785, tome Ier, p. 36), dit seulement jusqu'à 45 ans, et quelques auteurs (CARRION-NISAS, *Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 103 ; CIRIACY, *Histoire de l'art militaire chez les anciens*, p. 18 de ma traduction) jusqu'à 40 ans : c'est qu'ils ne donnent que la durée du service *à l'extérieur*. En général, au-delà de 40 ans, on n'était plus astreint qu'à la défense du territoire de l'Attique : cette obligation durait jusqu'à 60 ans. Ceux qui briguaient les premiers grades prenaient toujours part aux expéditions.

(3) Chap. 10.

par le peuple : le taxiarque réunissait les fonctions de chef d'état-major et d'intendant (1). On procédait aussi tous les ans à l'élection de deux généraux nommés hipparques et de dix chefs nommés phylarques pour commander la cavalerie (2). Le même citoyen pouvait être réélu plusieurs fois de suite.

Les Spartiates, chez qui les vertus guerrières passaient avant toutes les autres, servaient de vingt à soixante ans, mais à chaque levée la limite supérieure d'âge était fixée. Cette limite une fois proclamée par le héraut, tous les citoyens qui ne l'avaient pas atteinte étaient obligés de se présenter et on les répartissait dans les différentes armes. La république se partageant en cinq tribus, chaque tribu fournissait un corps de milice nommé *mora* (3) ; il y avait en outre le corps des scirites (4), soldats d'élite qui décidaient souvent de la victoire (5). La ville de Sparte ne contenait environ que 9,000 citoyens, mais, en appelant à son aide les

(1) Suivant Carrion-Nisas (*Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 106), le taxiarque était seulement chef d'état-major, et c'était le polémarque, ou troisième archonte, qui remplissait les fonctions d'intendant et surveillait les détails de la discipline.

(2) Barthélemy (*Voyage du jeune Anacharsis*) assure en son chap. 10 que les stratéges et taxiarques étaient nommés *par le sort*, tandis que dans la table 3e, intitulée : *Tribunaux et magistrats d'Athènes*, il dit que les stratéges, taxiarques, hipparques et phylarques étaient nommés *par élection*.

(3) Voyez dans le *Voyage du jeune Anacharsis*, par Barthélemy, la note du chap. 50.

(4) Carrion-Nisas (*Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 99) désigne le corps des scirites comme « la plus forte et presque la seule cavalerie spartiate, » contrairement à Barthélemy (chap. 50) et à Maizeroy (*Tactique*, tome Ier, p. 48). Voyez Thucydide, v, 67, 68.

(5) Le lecteur, curieux de s'arrêter plus en détail sur l'organisation militaire de Sparte, fera bien de lire une excellente note de M. Connop-Thirwall, qui se trouve dans l'Appendice du tome Ier de son *Histoire de la Grèce ancienne*, traduit en 1852 en français, par M. Ad. Joanne, p. 571 à 574 de la traduction. Les pages 239 à 241 du même volume renferment aussi sur ce sujet des renseignements utiles.

citoyens de la Laconie, elle pouvait entretenir 30,000 hommes d'infanterie pesante et 1,500 cavaliers. Dans les cas pressants on enrôlait les esclaves. Quant aux ilotes, qui tenaient le milieu entre les esclaves et les hommes libres, il y en avait toujours dans les armées. Chaque hoplite spartiate marchait accompagné d'un certain nombre d'ilotes; à la bataille de Platée, ce nombre fut de sept (1). — Les deux rois dirigeaient seuls les opérations militaires : aussi préféraient-ils la guerre, qui leur permettait de se soustraire à l'autorité des éphores, magistrats municipaux dont le pouvoir était immense en temps de paix. — Des lois défendaient aux Spartiates de monter à l'assaut et de se mettre en marche avant la pleine lune (2). Lycurgue leur avait encore dit : « Ne faites pas souvent la guerre aux mêmes ennemis, de peur, ajoutent les commentateurs (3), de les rendre trop habiles à vos dépens; ne tuez pas les ennemis qui fuient, de peur qu'ils n'apprennent qu'il est plus avantageux de demeurer que de prendre la fuite (4). » — Les Spartiates aimaient la guerre; comparée à la rude uniformité de leur vie habituelle, ce n'était pour eux qu'un temps de fêtes; alors seulement les lois leur permettaient de se parfumer, de se parer, de prendre une nourriture plus abondante; alors seulement, après les exercices du matin, les intervalles de la journée étaient un

(1) Les ilotes, en récompense d'importants services ou d'exploits signalés, pouvaient monter au rang de citoyen. Gylippe, qui parvint à faire lever aux Athéniens le siége de Syracuse et à exterminer leur armée, sortait de la classe des ilotes.

(2) Reportez-vous au § 22 de ce chapitre.

(3) Suivant d'autres commentateurs, cette défense de Lycurgue aurait eu sans doute pour but de brider l'ardeur belliqueuse de ses concitoyens.

(4) POLYEN, livre 1er, chap. 16. — Un auteur moderne semble croire qu'il existait au fond de cette maxime un motif d'humanité.

temps de repos uniquement employé à divers amusements ou à des chants en l'honneur des dieux (1).

§ 2. DES GÉNÉRAUX.

Nous venons de voir que les Athéniens avaient dix généraux nommés stratéges et les Spartiates deux généraux nommés rois : les stratéges étaient élus, les rois étaient héréditaires. La multiplicité des généraux semblait aux Grecs, au moins aux Athéniens, une chose nécessaire, et ils redoutaient peu les conflits d'autorité, qui leur furent cependant bien nuisibles. Les Athéniens n'auraient peut-être pas remporté la victoire de Marathon si les stratéges n'avaient, d'une voix unanime, cédé le commandement à Miltiade ; et encore Miltiade eut-il soin d'attendre son jour de commandement pour livrer bataille, car, si la fortune s'était montrée contraire, les stratéges ses collègues eussent été condamnés par le peuple pour n'avoir pas commandé à leur tour. On dirait en effet que les Grecs, et surtout les Athéniens, cherchaient à dégoûter leurs généraux du commandement, tant ils y mettaient d'entraves, tant ils étaient injustes envers eux. Sans cesse des voix jalouses s'élevaient contre eux dans l'assemblée du peuple ; on critiquait leurs marches, leurs évolutions, leurs approvisionnements ; on les accusait de s'être enrichis tandis que le soldat vivait de privations. Xénophon, qui avait rendu tant de services aux *Dix mille*, ne se vit-il pas, en Thrace, sur le point d'être lapidé par ceux qu'il venait de sauver, parce qu'on le croyait

(1) PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue*.

riche ; et il était si pauvre que, pour regagner son pays, il fut obligé de se défaire à Lampsaque, pour 50 dariques, de son cheval qu'il aimait beaucoup ! Des condamnations suivaient souvent l'accusation : Miltiade fut condamné à l'amende, Thémistocle au bannissement, Alcibiade, victime de sa gloire, à mort ; Pachès, le vainqueur de Lesbos, se tua pour ne pas être déclaré coupable. On vit même des généraux vainqueurs condamnés et exécutés sous prétexte qu'ils n'avaient pas profité de la victoire ! A Thèbes, le général qui conservait le commandement au delà de l'époque fixée (1) était condamné à mort ; mais l'on n'osa pas appliquer la loi à Épaminondas, après la bataille de Leuctres. Les Spartiates, qui avaient moins de généraux que les autres Grecs, et qui restaient plus modérés à leur égard, employèrent, pour punir leur roi Agis dont ils étaient mécontents, le singulier moyen de lui donner « dix Spartiates pour conseil, sans l'aveu desquels il ne pouvait faire sortir l'armée hors de la ville (2). »

Cette excessive sévérité à l'égard des généraux, toute injuste qu'elle était souvent, produisit un grand bien, celui de les maintenir constamment dans le devoir, et le grand nombre d'élections, si nuisible qu'il fût en principe, excitait une salutaire émulation, chaque citoyen doué de talent pouvant espérer de parvenir au généralat.

Les Grecs sentirent du reste eux-mêmes, en plusieurs occasions, que le commandement d'un seul était préférable au commandement de plusieurs (3). Chez les Spartiates, une

(1) Un an.

(2) THUCYDIDE, livre V, chap. 63

(3) Consultez XÉNOPHON, *Retraite des Dix mille*, livres II et VI, et THUCYDIDE, livre VI, chap. 72.

discussion arrivée entre Cléomène et Demarate donna naissance à une loi qui ordonnait qu'un seul des deux rois commanderait en temps de guerre. Mais l'esprit républicain était trop défiant pour admettre, comme principe, qu'une armée n'aurait jamais qu'un général en chef. Cependant les Athéniens finirent pas laisser un seul stratége à la tête de leurs armées : les autres restaient à Athènes où leurs fonctions se réduisaient à former, probablement avec ceux des taxiarques qui ne suivaient pas l'armée, un conseil d'administration militaire, et à figurer dans les cérémonies. A l'étranger, ce peuple laissait agir ses généraux sans restrictions et sans instructions.

Tout bon orateur étant en Grèce un personnage influent, les généraux devaient savoir manier la parole. Ce fut son éloquence qui fit connaître Xénophon aux Dix mille : ce fut par une brillante harangue qu'Alcibiade prit la ville de Catane (1). Alexandre le Grand « s'empara par son éloquence, aussi bien que par ses triomphes, de l'imagination des Grecs et des Barbares (2). » Il ne faut pourtant pas se représenter les généraux grecs haranguant, en face de l'ennemi, leurs troupes rangées en bataille, comme les historiens et les poëtes se sont plu à nous les montrer, sans doute pour se conformer au goût de leur époque. « Cela devait être beau, dit un célèbre publiciste ; je suis loin de le nier, mais cela était tout simplement impossible... Polybe, Thucydide, Salluste, Plutarque habillent les héros grecs et romains des livrées de leur style... *leurs harangues laborieuses sentent toutes l'huile*... ce qui ajoute encore à l'invraisemblance

(1) THUCYDIDE, livre VI, chap. 51, et POLYEN livre Ier, chap. 40. — FRONTIN, livre III, chap. 2, raconte la même anecdote sur Agrigente.

(2) *Le Livre des orateurs*, par TIMON (M. de Cormenin), 13e édit., p. 255.

de ces harangues, ce qui la démontre, c'est leur improvisation même (1). » Voici comment a pu venir l'usage de placer, avant le combat, de pompeux discours dans la bouche de chaque chef d'armée. Souvent, lorsque l'armée se trouvait rangée en bataille, le roi ou général en chef parcourait le front et adressait, à chaque corps en particulier, quelques paroles flatteuses et encourageantes, pour l'exciter à faire convenablement son devoir. Ce sont ces paroles que les historiens ont, pour la plupart, transformées en harangues. Il faut en excepter Arrien, le judicieux historien des *Expéditions d'Alexandre*, qui ne fait ordinairement parler son héros qu'à l'assemblée des chefs. Ce ne sont pas d'ailleurs les harangues qui donnent de la bravoure : « le geste d'un général aimé, estimé de ses troupes, vaut autant que la plus belle harangue (2). »

Les armées de mercenaires grecs, qui se mettaient à la solde des princes étrangers, nommaient elles-mêmes leurs généraux, et nous terminerons ce paragraphe par un fait curieux qui s'y rapporte et qui est caractéristique. Cyratade le Thébain, *que le désir de commander une armée faisait voyager*, et qui allait offrir ses services à toutes les villes, à toutes les nations qui pouvaient avoir besoin d'un général, proposa aux Dix mille de les mener dans la Thrace, où ils devaient trouver un butin abondant et précieux, et, pour obtenir le commandement, promit de leur fournir des vivres à discrétion jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés (3).

(1) *Le Livre des orateurs*, par TIMON (M. de Cormenin), 13e édit., p. 181 et suivantes.

(2) *Mémoires de Napoléon Ier*, dix-septième note sur l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'art de la guerre* (du général Rogniat).

(3) XÉNOPHON, *Retraite des Dix mille*, livre VII.

§ 3. PHALANGE.

La phalange était un corps d'infanterie rangé en ligne pleine avec de très-petits intervalles entre ses principales divisions. D'un front étendu et d'une grande épaisseur, elle agissait en masse et tombait sur l'ennemi comme un bloc, les premiers rangs frappant de leurs piques, les derniers augmentant par leur poids l'impulsion des premiers. Le moindre obstacle, le moindre pli de terrain rompant l'uniformité du sol, forçait la phalange à s'ouvrir et lui enlevait tous ses avantages : la phalange n'était donc réellement redoutable que sur un terrain non accidenté.

Nous ne voulons point entrer dans la composition des diverses espèces de phalanges, car chaque nation ordonnait sa phalange à sa manière et manœuvrait relativement à sa composition; nous indiquerons seulement avec précision le mécanisme de la phalange modèle, mécanisme qui repose sur les puissances du nombre 2.

TÉTRARCHIE.

p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p

Quatre hommes, dont 2 protostates (hommes de rang impair) et 2 épistates (hommes de rang pair), formaient l'énomotie; quatre énomoties formaient la file; deux files formaient la dilochie; deux dilochies formaient la tétrarchie; deux tétrarchies formaient la taxiarchie, et deux taxiarchies ou quatre tétrarchies formaient le syntagme, bataillon carré de 16 hommes de côté. Chaque syntagme avait cinq surnuméraires, qui n'entraient pas dans les rangs, savoir : un trompette, un porte-enseigne, un adjudant pour porter aux officiers les ordres du

général, un hérant pour faire les commandements, et un serre-file extraordinaire, qui était officier (1). Deux syntagmes formaient la pentacosiarchie; deux pentacosiarchies la chiliarchie; deux chiliarchies la mérarchie, et deux mérarchies la phalangarchie. La phalangarchie était donc un corps de 4,096 hommes, divisés en 256 files de 16 soldats chacune; autrement dit, la phalangarchie comprenait 16 syntagmes, le syntagme étant de 16 files, et la file de 16 hommes. La phalangarchie doublée s'appelait diphalangarchie, aile ou corne (2); les deux cornes, séparées par un intervalle nommé le *nombril* ou la *bouche de la phalange*, formaient la tétraphalangarchie, corps de 16,384 hommes, nombre fixé par les tacticiens pour les pesamment armés ou *hoplites*. Ils y joignaient un tiers d'armés à la légère ou *psiles*, savoir: 8,192, et la moitié de ceux-ci pour la cavalerie, 4,096, divisés en 64 *iles* ou compagnies.

Les armés à la légère combattaient, lorsqu'ils étaient en nombre suffisant, sur 8 de hauteur, et s'employaient à toutes les opérations qui demandaient de la légèreté et de la promptitude. Ils se mettaient, dans l'origine, derrière la phalange et jetaient leurs traits (3) par dessus les hoplites; plus tard, on les plaça sur le front, pour commencer le combat par les armes de jet, ou sur les flancs, pour suppléer à la cavalerie. Cette méthode était préférable.

Les hoplites combattaient en corps; eux seuls formaient la phalange, dont la profondeur montait ordinairement à

(1) *Tactique* d'ARRIEN.

(2) Ce terme de *corne* signitie constamment, dans les auteurs grecs, la droite ou la gauche de la phalange.

(3) Les Acarnaniens possédaient le talent de bien lancer ces traits. Les frondeurs d'Ægium, de Patras et de Dyme, exercés dès l'enfance, dépassaient en habileté les frondeurs des îles Baléares. Voyez TITE-LIVE, XXXVIII, 29.

16 hommes, mais qui se doublait facilement, ce qui portait cette profondeur à 32, ou se dédoublait, ce qui la réduisait à 8. Les chefs de file devaient être non-seulement les plus grands et les plus forts, mais encore les plus braves et les mieux exercés. Mêmes conditions pour les serre-files.

Dans l'ordre de marche, à rangs et à files ouverts, l'hoplite occupait en tous sens 4 coudées (1ᵐ80); à rangs et à files serrés, 2 coudées (0ᵐ90), et à rangs très-serrés, 1 coudée (0ᵐ45). On chargeait à rangs et à files serrés; on soutenait le choc à rangs très-serrés. Dans cette dernière disposition, nommée *synapisme*, c'est-à-dire union des boucliers, les boucliers du premier rang couvraient le front de la phalange, et les boucliers des autres rangs formaient un toit sur la tête des soldats. On employait également cette disposition dans les siéges, pour se garantir des projectiles. — La principale arme de l'hoplite était la sarisse, pique de 14 coudées (6ᵐ30) de long, que les cinq premiers rangs tenaient horizontale. L'intervalle compris depuis les mains du soldat jusqu'au bout qui passait derrière lui, montant à 4 coudées (1ᵐ80) (1), la sarisse du chef de file dépassait le front de la phalange de 10 coudées (4ᵐ50); et, comme nous avons vu

(1) Nous suivons ici Arrien et Polybe (fragment du livre XVIII). L'*Encyclopédie méthodique* ne compte, d'après Elien sans doute, cet intervalle que pour 2 coudées. La *Bibliothèque historique et militaire* (tome Iᵉʳ, p. 29), a copié l'*Encyclopédie méthodique*, dont elle a reproduit la faute d'impression, en disant que la sarisse du premier rang dépassait le front de *onze* coudées : dans cette hypothèse, il faut lire de douze. M. le colonel ARMANDI (*Histoire militaire des éléphants*, p. 481) ne se prononce pas; il assure que les cinq ou six premiers rangs tenaient la sarisse horizontale. ROGNIAT (*Considérations sur l'art de la guerre*, 1816, p. 26) adopte la sarisse de 24 pieds, et dit « que chaque homme du premier rang était défendu par six ou huit pointes de sarisse. » CIRIACY (*Histoire de l'art militaire chez les anciens*, p. 103 de ma trad.) adopte aussi la sarisse de 24 pieds, et fait dépasser le front de 18 pieds par la sarisse de l'homme du premier rang, et de 3 pieds par la sarisse de l'homme du sixième rang. — Suivant POLYBE (fragment cité), la sarisse de 14 coudées se trouvait déjà raccourcie, car elle mesurait primitivement 16 coudées.

ci-dessus chaque rang occuper, à rangs serrés, 2 coudées (0m90), il s'ensuit que dans cette disposition le front de la phalange se trouvait dépassé de 8 coudées (3m60) par la sarisse de l'homme du second rang, de 6 coudées (2m70) par la sarisse de l'homme du troisième rang, de 4 coudées (1m80) par la sarisse de l'homme du quatrième rang, et de 2 coudées (0m90) par la sarisse de l'homme du cinquième rang. A partir du sixième rang, la pique horizontale ne pouvait plus dépasser le front et n'aurait fait que gêner : on la tenait appuyée sur les épaules du rang précédent, la pointe en haut.

Les auteurs qui ont écrit sur l'art militaire des Grecs ne sont pas d'accord sur la supputation de la longueur exacte du front de la phalange, parce qu'ils admettent des nombres différents pour les distances qui séparent les phalangarchies et diphalangarchies, distances sur lesquelles les auteurs anciens ne s'expliquent pas nettement. Aussi, pour ne pas augmenter le nombre des opinions diverses émises sur un sujet aussi peu important, je me contenterai de dire que les divisions de la phalange ne laissaient entre elles aucun intervalle bien marqué, en ayant soin, toutefois, d'ajouter que ces intervalles devaient exister en petit nombre, car la propriété fondamentale de la phalange consistait à former la ligne pleine (1).

(1) L'*Encyclopédie méthodique* néglige à tort, dans son texte, les intervalles qui séparaient les divisions de la phalange. Ainsi, à rangs ouverts, elle calcule à raison de 4 coudées par file, ce qui donne 4,096 coudées (1,843m20) pour le front de la tétraphalangarchie, qui avait 1,024 files. Dans cette manière de compter, la longueur du front à rangs ouverts est le *double* de ce qu'elle est à rangs serrés, et le *quadruple* de ce qu'elle est à rangs très-serrés. — D'ECRAMMEVILLE, dans son *Essai historique et militaire de l'art de la guerre* (ouvrage anonyme, tome Ier, 1789, note de la p. 48), tombe dans l'excès opposé. Il admet des intervalles entre toutes les divisions de la phalange, à partir du syntagme, et il arrive ainsi au nombre de 632

Les *chalcaspistes* (1), communément appelés *peltastes* (2), sorte d'infanterie qui tenait le milieu entre les hoplites et les armés à la légère, étaient souvent tout ce que les confédérés pouvaient fournir. Il fallait un État puissant pour équiper, avec une tétraphalangarchie d'hoplites, la proportion d'armés à la légère et de cavaliers demandée par les tacticiens. Les États puissants eux-mêmes, dans la composition de leurs armées, ne suivaient guère cette proportion de la théorie (3). Du reste, il n'était nullement nécessaire, comme le remarque judicieusement Barthélemy (4), d'arriver à un nombre fixe pour qu'il y eût *phalange*. Les troupes se trouvaient rangées en phalange, lorsque, en partant de l'élément de la file, les divisions se formaient toujours en doublant, quel que fût le terme supérieur où l'on s'arrêta. Les historiens d'Alexandre donnent souvent le nom de phalange à la mérarchie et à la phalangarchie, ce qui fait dire au P. Daniel (5) que le corps qui avait 256 files, chacune de 16 hommes, « c'était ce qu'on appelait proprement phalange. »

§ 4. OFFICIERS.

Chaque division de la phalange avait un chef. Ainsi, outre les chefs de files, il y avait des dilochites, des tétrarques, des taxiarques, des syntagmarques, des pentacosiarques, des

toises (1.231m77) pour la longueur (à rangs serrés) du front de la tétraphalangarchie.

(1) Ainsi nommés parce qu'ils portaient des boucliers d'acier.

(2) Du mot πελτη (petit bouclier rond).

(3) *Cours de tactique*, par JOLY DE MAIZEROY, tome Ier, p. 55

(4) *Voyage d'Anacharsis*, chap. 10.

(5) *Histoire de la milice française*, tome II, p. 597.

chiliarques, des mérarques et des phalangarques. Ces officiers se plaçaient, suivant l'ordre de bravoure, aux postes d'encadrement réputés les plus périlleux. Dans la tétrarchie, le chef de file le plus brave se plaçait à la tête de la première file; le second plus brave à la tête de la quatrième file; le troisième à la tête de la deuxième, et le quatrième à la tête de la troisième. Les tétrarques, dans le syntagme, les syntagmarques, dans la chiliarchie, et les chiliarques, dans chaque phalangarchie, suivaient le même ordre.

Le général marchait ordinairement à la tête de sa phalange. Philopœmen trouvait cette habitude mauvaise : « Il estimait qu'il devait se mettre tantôt à la queue, tantôt au centre, et caracoler souvent de côté et d'autre, pour observer si tout était dans l'ordre et redresser ce qui n'y était pas (1). »

Chez les Athéniens, chaque général était constamment accompagné d'un officier subalterne, nommé *écuyer*, qui gardait son bouclier et le suivait dans la mêlée.

Les Spartiates confiaient la surveillance des troupes à un grand nombre d'officiers ou agents. Dans leurs armées, presque tous leurs soldats, pour nous servir de l'expression de Thucydide, étaient « commandants de commandants. » Les ordres des rois, se communiquant de chef en chef, arrivaient ainsi « en un clin d'œil (2). »

§ 5. ACCESSOIRES.

L'hoplite et le cavalier ne portaient que leurs armes ; en

(1) POLYEN, livre VI, chap. 4.
(2) Consultez THUCYDIDE, livre V, chap. 66.

sus des bêtes de somme, ils avaient des valets ou esclaves pour traîner leurs munitions, qui étaient souvent considérables. L'emploi de ces valets, ordinairement à la charge de l'hoplite, présentait de graves inconvénients : ils désertaient dans les revers, et leur fuite, obligeant les soldats à porter eux-mêmes leurs munitions, leur imposait un surcroît de fatigue dont ils n'avaient pas l'habitude, juste au moment critique, lorsqu'on se trouvait serré de près par l'ennemi ; les Athéniens ne s'en aperçurent que trop lors des désastres qu'ils éprouvèrent à la fin de leur expédition contre Syracuse ; mais, malgré la leçon, ils ne proscrivirent pas les valets de leurs armées. Cette importante réforme eût été d'ailleurs fort difficile à introduire, car le soldat grec n'aimait pas à se charger, il pliait sous le fardeau ; on lui faisait rarement porter de ces pieux « qui rendirent tant de services aux Romains (1). » — Outre la tourbe des valets, les armées grecques étaient encore encombrées d'une foule de prêtres ou devins, de marchands, de femmes et de poëtes (2). Des médecins accompagnaient aussi les troupes.

§ 6. PROFONDEUR.

Les peuples d'Asie, avons-nous déjà vu dans notre chapitre Ier, avaient adopté un ordre très-profond. Les Grecs diminuèrent cet ordre, puisque la profondeur indiquée par la théorie pour la phalange montait à 16 rangs, et qu'elle se pouvait facilement dédoubler. A Marathon, les Grecs étaient, suivant le terrain, sur 8 ou 12 de profondeur. —

(1) POLYBE, livre XVIII, fragment 1.

(2) PLUTARQUE, *Vie de Cléomène.*

Les Lacédémoniens ne se rangeaient jamais sur plus de 12, et la phalange instituée par Lycurgue n'avait que 8 rangs. On y observait si bien la discipline que cette profondeur suffisait, et que cette phalange restait supérieure à celles des autres peuples voisins (1). Au-dessous de 8 rangs, les Grecs considéraient l'ordre de bataille comme peu susceptible de résistance (2). — Les Thébains préférèrent, de tout temps, l'ordre profond. A la bataille de Coronée (393 avant J.-C.), ils ne voulurent pas se mettre, comme les autres combattants, sur 16 de profondeur; cette profondeur leur paraissait insuffisante; à celle de Délie, ils se mirent sur 25 rangs, tandis que les Athéniens n'étaient que sur 8. Épaminondas, dont le génie sut les porter si rapidement à un haut degré de puissance, avait rendu, par des manœuvres habiles, l'ordre profond très-mobile; à la bataille de Leuctres (372 avant J.-C.), il porta jusqu'à 50 rangs la hauteur des files de son aile gauche par laquelle il attaqua (3); ses adversaires, les Lacédémoniens, n'étaient que sur 12 rangs.

§ 7. CAVALERIE.

Dans l'origine, les Grecs entretinrent peu de cavalerie; ils y suppléaient par des armés à la légère; cela se conçoit : la cavalerie est une arme coûteuse, et les Grecs étaient pauvres. D'ailleurs, quelques contrées de la Grèce, l'Attique par exemple, se trouvant dénuées de pâturages, ne se prêtaient guère à l'entretien de la cavalerie. Pourtant, après la

(1) Les Lacédémoniens pouvaient combattre sur un ordre plus mince que les autres Grecs, parce qu'ils valaient plus individuellement.

(2) Reportez-vous à la *Tactique* d'ARRIEN.

(3) Pour nous ce serait attaquer en colonne.

bataille de Platée, les Grecs, très-maltraités, quoique vainqueurs, par la cavalerie perse, décidèrent que leur cavalerie serait le onzième de l'infanterie. Nous avons vu dans le § 3 que l'effectif de la cavalerie demandé par les tacticiens atteignait le sixième de l'infanterie tant pesante que légère; cette proportion fut rarement suivie, on se décidait suivant la nature du pays où l'on devait combattre. Ce fut néanmoins celle adoptée par Alexandre le Grand, lors de son passage en Asie : sur 35,000 hommes, il avait 5,000 cavaliers.

Les Grecs employèrent trois espèces de cavalerie : la *cataphracte*, cavalerie pesante dont ils firent un faible usage; la *grecque*, cavalerie moyenne; et la *tarentine*, cavalerie légère, qui caracolait sur les flancs de l'ennemi et lançait le javelot; ils utilisèrent aussi des archers à cheval.

La division élémentaire était l'ile (1), compagnie de 64 chevaux; 4 iles formaient la tarentinarchie, 4 tarentinarchies l'ephipparchie, et 4 ephipparchies l'épigtame de 4,096 chevaux. — L'ile prit d'abord une ordonnance sur 4 rangs; la cavalerie instituée par Lycurgue se plaçait sur 5 rangs. Plus tard, on porta cette hauteur à 8 rangs, pour la cavalerie pesante comme pour la cavalerie légère, ce qui accusait une faute : une aussi grande hauteur ne pouvant que nuire à la cavalerie légère (2). Les Thessaliens, les meilleurs cavaliers de l'Hellade, adoptèrent cette hauteur, qui donnait à l'ile la forme carrée (3) qu'affectionnaient

(1) L'ile se subdivisait quelquefois en pelotons de 32 cavaliers; Épaminondas le fractionna encore et établit des pelotons de 16 cavaliers, rangés sur 4 de front et 4 de hauteur.

(2) *Essai historique et militaire sur l'art de la guerre*, par D'ÉCRAMMEVILLE, 1789, tome Ier, p. 44.

(3) Quant au *nombre*, c'est-à-dire 8 de front sur 8 de profondeur, et non en *figure* géométrique, puisque le cheval est trois fois plus long que large.

les Grecs; les Lacédémoniens seuls l'augmentèrent, mais ils s'entendirent toujours très-mal à la cavalerie (1).

On laissait entre les escadrons des intervalles presque égaux à leur front; les Thessaliens rangeaient leurs escadrons en losange, comme le montre la figure ci-contre, dans laquelle les chefs sont indiqués par des o; les Thraces en coin, le coin étant la moitié du losange et dirigeant sa pointe vers l'ennemi; les autres Grecs en carré ou plutôt en rectangle. Cette dernière disposition semble préférable, parce que, dans le carré, tous les chefs de file occupant le même rang choquent ensemble; souvent les huit rangs ne chargeaient pas simultanément, les quatre premiers se détachaient pour le choc, puis, en cas de rupture, se retiraient par les intervalles pour se rallier, tandis que les autres chargeaient à leur tour.

LOSANGE THESSALIEN.

```
              o
             c c c
            c c c c c
           c c c c c c c
          c c c c c c c c c
         c c c c c c c c c c c
        c c c c c c c c c c c c c
      o c c c c c c c c c c c c c c c o
        c c c c c c c c c c c c c
         c c c c c c c c c c c
          c c c c c c c c c
           c c c c c c c
            c c c c c
             c c c
              o
```

La théorie ne fixait pas le poste de la cavalerie, c'était l'assiette du terrain ainsi que la disposition de l'ennemi qui devaient la déterminer (2). La tarentine, à laquelle on mê-

(1) Ainsi qu'à la marine et à l'art des siéges : cela tenait à ce qu'ils négligeaient la culture des sciences et des arts. Voyez l'Introduction du présent chapitre.

(2) *Tactique* d'ARRIEN.

lait avec succès des pelotons d'armés à la légère, se plaçait en avant de la grecque ou sur les ailes.

Après la cavalerie thessalienne vient, comme cavalerie la plus renommée, celle des Étoliens, qui rendit tant de services aux Romains dans leurs guerres contre la Macédoine au commencement du IIe siècle avant J.-C. (an 197). Voici, suivant Polybe (1), en quoi ces deux cavaleries différaient: « La cavalerie thessalienne est invincible lorsqu'elle se bat par escadrons, mais si elle quitte son ordonnance, on n'en peut tirer aucun service; c'est le contraire avec les Étoliens. »

§ 8. ARMES.

Les armes de l'hoplite comprenaient le casque ouvert, de longues piques, de courtes épées placées généralement à gauche (2) et des bottines; une cuirasse de mailles de fer ou de lames appliquées sur un cuir; un bouclier en bois, ovale et échancré vers les flancs. Ce bouclier se tenait par deux anses, dont l'une passait jusqu'au coude, et dont l'autre était empoignée par la main; garni d'une plaque d'airain ou de fer sur laquelle on gravait ordinairement un emblème, il était dans l'origine assez vaste pour couvrir le corps des pieds au cou (3); cette grandeur le rendait gênant pour le maniement de la pique qui devait être tenue à deux mains; aussi plus tard on lui substitua un bouclier plus léger et as-

(1) Livre IV, chap. 2.

(2) *Œuvres diverses de* J.-J. BARTHÉLEMY. Paris, 1823-1828. *Lettre à un artiste*, tome II, p. 345.

(3) Comme le bouclier romain, qui avait 4 pieds de haut. Voyez notre chap. III, § 7

sez petit pour laisser la main libre quand il était passé au bras gauche. On remplaça également, pour alléger l'hoplite, la cuirasse de métal par une cuirasse de toile (1).

Les officiers portaient les mêmes armes que les soldats, excepté ceux qui se tenaient derrière la ligne, et les généraux placés dans les intervalles des grandes sections. Ils se distinguaient du reste par des ornements fixés sur leurs casques et par quelques autres marques.

Le peltaste avait un bouclier rond, appelé πελτη, d'où il tirait son nom, et une pique moins longue que celle de l'hoplite ; il avait aussi parfois le casque, la cuirasse et les bottines. — Le peltaste thrace était armé d'un poignard (2).

Les armés à la légère n'avaient point d'armes défensives : ils se composaient d'archers, de frondeurs, de dardeurs (3).

Les cavaliers de la cataphracte étaient armés de pied en cap (casque, cuissards et cuirasse), et leurs chevaux bardés. Les chevaux de la grecque restaient sans bardes, et le cavalier portait une cotte de mailles, un casque, des bottines armées d'éperons, un bouclier, une lance dont le bois prenait la figure de deux cônes joints ensemble à leur base, et une épée. Le cavalier tarentin était armé de javelots : il chargeait avec l'épée ou la hache d'armes; un petit bouclier rond lui servait d'arme défensive.

Les Grecs n'avaient ni selles ni étriers; ils couvraient leurs chevaux de peaux et de houssés, et ignoraient l'usage des fers.

Souvent les peltastes et la cavalerie légère se contentaient de se couvrir d'un corselet en cuir tanné.

(1) Cornélius Népos, *Iphicrate*, 1.

(2) Thucydide, vii, 27.

(3) Les dardeurs ou jaculateurs lançaient des traits à la main.

On rencontre chez les Spartiates trace d'un uniforme, leurs troupes étant constamment habillées de rouge (1).

§ 9. COMMANDEMENTS, HÉRAUTS.

Les ordres généraux, relatifs à la conduite des opérations, se transmettaient par émissaires ou par des moyens secrets. Citons parmi ces derniers la lettre *scytale*, en usage chez les Spartiates, écrite sur un papier roulé autour d'un bâton et qu'on ne pouvait lire qu'en la roulant, dès qu'on l'avait reçue, sur un bâton absolument semblable (2).

Les commandements d'exécution étaient clairs et précis. Le nom qui caractérisait le mouvement se mettait le premier; ainsi l'on commandait : — *Vers le bouclier, tournez* (3); — *Lacédémonienne, contre-marche.* — Lorsque la voix ne pouvait se faire entendre, on y suppléait par des signaux; lorsque ceux-ci ne se pouvaient voir, on y suppléait par le son de la trompette. Enfin, lorsque la trompette ne se pouvait entendre, des officiers couraient de rang en rang pour communiquer le commandement. — On exerçait les troupes à se mouvoir aux commandements faits par signaux, principalement au moyen d'un mouvement des *enseignes* (4).

Voici les fonctions des hérauts : ils dénonçaient la guerre, proposaient la paix ou les trêves, publiaient les ordres du

(1) *De l'Origine des lois*, etc., par GOGUET, III[e] époque, livre v, chap. 2, art. 2.

(2) PLUTARQUE, *Vie de Lysandre.*

(3) C'était le commandement pour faire faire un à-gauche; l'à-droite s'exécutait au commandement de *Vers la pique, tournez*, parce que la pique se tenait dans la main droite.

(4) Ces enseignes portaient les images des dieux et demi-dieux.

chef de l'armée, prononçaient les commandements ou les transmettaient aux porteurs des enseignes, convoquaient les troupes, annonçaient l'instant du départ et le but vers lequel on se dirigeait, fixaient pour combien de jours on devait prendre des vivres. Leur personne était sacrée.

§ 10. EXERCICES.

Les Grecs entretenaient leur force et leur agilité par de nombreux exercices gymnastiques, dont ils avaient contracté l'habitude dès l'enfance. Il faut mentionner, parmi ces exercices, la danse guerrière dite *pyrrhique :* elle consistait à marcher d'une certaine manière au son d'un air gai et militaire, et à imiter tous les gestes et toutes les attitudes des combattants. Quant à la lutte et au pugilat, c'étaient des exercices d'ostentation auxquels se livraient seuls les athlètes de profession : ils auraient été plus nuisibles qu'utiles aux soldats. On les exerçait plutôt à courir, sauter, lancer des traits, franchir des fossés, grimper sur des hauteurs; on leur faisait exécuter toutes sortes d'évolutions dans lesquelles on mélangeait à dessein l'infanterie et la cavalerie. Dans les simulacres de guerre on se servait de piques sans fer; et on remplaçait les traits par des mottes de terre.

On habituait les soldats à se mettre en mouvement d'un pas mesuré et à hausser le pas à l'approche de l'ennemi. Savoir marcher en avant sur un grand front et aller à la charge sans flottement constituait pour les anciens un mérite que leur grande profondeur rendait plus facile à acquérir. Dans une bataille, la contenance des troupes en marchant faisait pressentir aux généraux l'issue de la charge.

On apprenait aux cavaliers à monter et à descendre de

cheval ; ils s'exerçaient à la voltige sur des chevaux de bois, point important, les anciens manquant d'étriers.

Les Grecs étaient parvenus, à force d'études et d'exercices, à obtenir dans leurs évolutions une précision parfaite, favorisée d'ailleurs par la forme et la disposition invariable de la phalange, dont chaque partie, quel que fût son effectif, offrait partout les mêmes rapports : cette précision mathématique est un des traits principaux qui séparent l'art militaire ancien de l'art militaire moderne.

§ 11. CRIS DE COMBAT ET MUSIQUE.

Une partie des Grecs, tels que les Argiens, les Mantinéens et les Macédoniens, chargeait, comme les peuples barbares, avec de grands cris mêlés au bruit des instruments de guerre. Une autre partie ne criait point en chargeant, mais entonnait, dès que les entrailles des victimes avaient été déclarées favorables, un air très-vif adapté à de petits vers : c'était l'hymne du combat qui portait le nom de *péan*. Il y en avait deux sortes : le premier se chantait avant la bataille en l'honneur de Mars ; le second après la victoire, en l'honneur d'Apollon. Toutes les femmes de l'armée y joignaient leurs voix (1).

Les Grecs aimaient la musique, et, reconnaissant sa grande influence sur les mœurs (2), en faisaient une partie de l'éducation. Ils avaient aussi constaté qu'elle exaltait le courage et l'employaient à la tête de leurs armées. Les La-

(1) XÉNOPHON, *Dix mille*, livre IV.

(2) POLYBE (livre IV, chap. 5) attribue la férocité des Cynéthéens à ce qu'ils avaient négligé la musique, et les mœurs douces et hospitalières des Arcadiens à « *l'exercice de la belle musique.* »

cédémoniens observaient constamment les pas mesurés et cadencés; ils avaient adopté les flûtes pour les précéder au combat; quelquefois ils y joignaient les lyres. Les Argiens et les Grecs d'Asie employaient aussi la trompette. Le son de ces instruments « réglait le pas des soldats et les empêchait de rompre leurs rangs (1), » ce qui semble une condition essentielle pour un corps aussi étendu en front que la phalange.

§ 12. SOLDE, BUTIN.

Il n'y avait que trois classes de traitement. Le stratége recevait 144 fr. par mois; le taxiarque, premier officier hors rang, 72 fr.; l'hoplite, seul combattant qui portât le nom de soldat, 36 fr. Les officiers dans le rang étaient payés comme l'hoplite. La solde du cavalier montait, en temps de guerre, au double ou au triple de celle du fantassin; en temps de paix, on lui allóuait environ 14 fr. par mois.

La république de Sparte ne soudoyait pas ses troupes.

On faisait trois parts du butin : la première, assignée au général; la deuxième à l'État; la troisième, destinée à récompenser la valeur, distribuée quelquefois par le général, quelquefois aussi remplacée, pour les plus braves, par des couronnes, des statues (2), des inscriptions, des éloges publics. Outre sa part, le général pouvait recevoir des présents individuels en échange de sa protection ou des services qu'il avait rendus (3).

(1) THUCYDIDE, livre V, chap. 70.

(2) Voyez le § 14 de ce chapitre.

(3) *Œuvres diverses de* J.-J. BARTHÉLEMY, tome II, *Du butin chez les anciens*, p. 41.

§ 13. DISCIPLINE.

De tous les Grecs, les Spartiates furent ceux qui suivirent la discipline la plus sévère. Les lois de Lycurgue, en les rendant sobres et austères, en firent des soldats robustes et intrépides; elles élevèrent le courage personnel à un diapason admirable; mais, par le mépris qu'elles inspirèrent pour les sciences et les arts, ainsi que par l'éternelle pauvreté à laquelle elles condamnèrent l'État en lui interdisant tout commerce (1), elles furent cause que Sparte ne figura jamais qu'en seconde ligne parmi les puissances grecques pour la cavalerie, l'art des siéges et la marine.

Voici quelques-unes des peines disciplinaires communes à tous les Hellènes. — Le général agissant sans ordres était puni, et quelquefois condamné à mort. — Les transfuges et les traîtres subissaient la peine de mort. — Pour combattre contre sa patrie, on était lapidé. — Pour quitter son rang sans fuir, on restait quelque temps debout, appuyé sur son bouclier, afin que chaque passant pût vous adresser un reproche. — Le fuyard était voué à l'infamie. — Si on périssait en tournant le dos, on restait privé de sépulture. — Pour excès et violences, on était chassé ignominieusement du camp. — La perte du bouclier (2) entraînait aussi l'infamie, tandis que celle du casque, de la cuirasse ou d'une arme

(1) Les lois de Lycurgue ôtèrent à Sparte « toutes les ressources, les arts, le commerce, l'argent, les murailles; on y avait de l'ambition sans espérance d'être mieux; on y avait les sentiments naturels, et on n'y était *ni enfant, ni mari, ni père;* la pudeur même était ôtée à la chasteté. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre IV, chap. 6.)

(2) Épaminondas mourant, après la victoire de Mantinée, redemanda son bouclier, qu'il croyait perdu, et fit éclater sa joie lorsqu'on le lui rapporta.

offensive, n'était point punie ; on avait établi cette différence pour enseigner au combattant que la guerre doit être plutôt un état de défense que d'attaque (1), et surtout parce que le port du bouclier intéressait l'armée tout entière, tandis que le port de toute autre arme n'intéressait que l'hoplite qui s'en trouvait muni (2).

Il existait, en outre, des peines particulières à chaque peuple.

A Athènes, on était puni pour passer sans permission de l'infanterie dans la cavalerie. — Les chefs frappaient, pendant les exercices, les soldats indociles ou négligents. — En temps de paix comme en temps de guerre, les généraux rendaient compte de leur conduite : s'ils étaient trouvés coupables, on les condamnait à une amende dont leurs fils étaient responsables, ou on les exilait.

A Sparte, la loi défendait non-seulement de poursuivre l'ennemi, mais encore de le dépouiller sans en avoir reçu l'ordre, afin, sans doute, qu'on restât plus attentif à la victoire qu'au butin (3). — Celui qui, chargé de défendre une forteresse, la rendait, ayant espoir d'être secouru, était puni de mort.

En général, les règles de discipline bannissaient le luxe des camps. Peu à peu on se relâcha à cet égard, et les armées, déjà suivies d'une bande de valets, furent infectées

(1) Les Romains, qui aspirèrent toujours à la domination universelle, avaient adopté le principe contraire : « il ne fallait pas que le soldat romain fît plus de cas de son bouclier que de son épée. » (FRONTIN, livre IV, chap. 1.) « Le génie de la tactique grecque, a dit CARRION-NISAS (*Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 61), était *la résistance*; celui de la tactique romaine était au contraire *l'attaque*. »

(2) PLUTARQUE, *Apophthegmes des Lacédémoniens*, Démarate. — Voyez aussi les *Apophthegmes des Lacédémoniennes* dont les noms ne sont pas connus.

(3) *Voyage d'Anacharsis*, par BARTHÉLEMY, chap. 50.

d'une bande de femmes et d'enfants quelquefois tellement nombreuse que chaque soldat avait sa maîtresse.

Dans les villes, le luxe progressait bien autrement : il finit par paralyser à Athènes la constitution militaire. Les riches se firent remplacer, et on rencontra si peu de gens du peuple à enrôler qu'on fut obligé d'avoir recours aux mercenaires. Les officiers ne vinrent sous le drapeau que dans l'espoir de piller. « L'auteur excellent fut plus applaudi que le plus habile général ; le courage n'attira plus les regards, et le vainqueur rentra dans sa patrie, indifférente à ses succès (1). » Le plus souvent même, on dépensait, pour les représentations théâtrales, les fonds destinés aux besoins de la guerre, tandis qu'une loi punissait de mort celui qui proposait de consacrer à l'entretien des armées l'argent destiné pour les théâtres (2). C'est ainsi que les Grecs préparaient leur asservissement !

§ 14. RÉCOMPENSES (3).

Voici les principales récompenses : — des éloges publics ; — une portion du butin ; — un grade supérieur ; — une couronne ; — des chevaux, des armes ; — une pension alimentaire pour les blessés (4), et des honneurs funèbres pour les morts, dont l'État élevait les enfants à ses frais.

(1) TURPIN, *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, p. 156 et 164.

(2) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre III, note du chap. 3.

(3) L'esprit républicain rendait fort rare de la part du peuple l'aveu d'une récompense méritée. On se rappelle le fameux mot prononcé devant Miltiade en lui refusant une couronne : « Quand tu vaincras seul, tu triompheras. »

(4) PLUTARQUE, *Vie de Solon*.

Plus tard, lorsque l'esprit républicain commença à se perdre, on éleva des statues aux généraux vainqueurs, et on leur permit de construire à leurs frais des temples, monuments durables sur lesquels on gravait des inscriptions qui perpétuaient leur renommée. Les chefs d'armée donnaient en outre des gratifications, moyen dont Alexandre le Grand se servit avec une profusion que les nombreuses richesses de l'empire perse, restées entièrement à sa disposition, peuvent seules expliquer.

§ 15. ARMÉES.

Les armées grecques ne devinrent jamais très-nombreuses. A la bataille de Marathon les Athéniens ne mirent en ligne que 10,000 hoplites. A la bataille de Leuctres, les Thébains opposèrent 14,500 hommes aux 26,000 soldats du Péloponèse. L'armée qu'Athènes envoya contre Syracuse était de 5,100 hoplites, 480 archers, 700 frondeurs, quelques troupes légères et 30 cavaliers. A la bataille de Chéronée, vulgairement (1) appelée le tombeau de la liberté grecque (338 avant J.-C.), 30,000 Athéniens et Thébains combattirent les 32,000 Macédoniens de Philippe. A la bataille de Mégalopolis, où Antipater battit les Grecs qui s'étaient révoltés en l'absence d'Alexandre, les Péloponésiens avaient 31,000 hommes et Antipater 40,000. Alexandre passa en Asie avec 35,000 hommes, dont 5,000 cavaliers (2). La plus

(1) Philippe et Alexandre laissèrent aux républiques grecques leur liberté intérieure, et se contentèrent d'être les chefs de toutes les forces de la Grèce. Voyez l'Introduction à la 3e édition du *Précis d'histoire ancienne* de MM. POIRSON et CAYX; et le § 2 du chap. 32 du même *Précis*.

(2) Voyez GIBBON, *Décadence de l'empire romain*, édition du *Panthéon littéraire*, tome III, p. 658.

forte armée grecque fut celle qui combattit à Platée : formée des divers contingents fournis par les confédérés, elle comptait 110,000 hommes. Voici sa composition d'après Hérodote (1) :

Pesamment armés.	Spartiates	5,000	40,500
	Habitants de la Laconie	5,000	
	Athéniens	8,000	
	Corinthiens	5,000	
	Sicyoniens	3,000	
	Mégariens	3,000	
	Thespiens	1,800	
	Tégéates	1,500	
	Trézéniens	1,000	
	Philasiens	1,000	
	Épidauriens	800	
	Leucadiens et Anactoriens	800	
	Arcadiens	600	
	Érétriens et Styriens	600	
	Platéens	600	
	Ampraciates	500	
	Éginètes	500	
	Chalcidiens	400	
	Mycénéens et Tyrinthiens	400	
	Potidéates	300	
	Hermioniens	300	
	Lépréates	200	
	Paléens de Céphallénie	200	
Armés à la légère.	Ilotes	35,000	69,500
	Autres Grecs	34,500	
	TOTAL		110,000

En prenant le nombre des hoplites pour représenter le contingent de chaque peuple, ce qui peut d'autant mieux se faire que le nombre des armés à la légère variait ordinairement dans la même proportion, sauf pour les Spartiates, ce

(1) Livre IX, § 27.

tableau donne une idée des forces respectives de tous les peuples grecs qui combattirent à Platée : c'est pour cette raison que nous l'avons inséré ici.

§ 16. STRATÉGIE ET TACTIQUE.

Le mérite militaire des Grecs a toujours résidé dans la tactique; sauf les expéditions d'Alexandre, ils ont eu peu d'occasions de se livrer à de grandes opérations stratégiques. En effet, l'expédition des Athéniens en Sicile ne fut qu'une *diversion* sans but réel, et l'invasion du Péloponèse par Épaminondas qu'une *pointe* hasardée et sans influence durable. Quant à l'expédition d'Agésilas en Asie, ce fut un essai stratégique, dénué d'idée bien arrêtée de conquête.

« En général, écrit Laverne (1), les Grecs se sont appliqués aux manœuvres qui donnent à une troupe de la solidité et de la consistance, et il était de l'essence de leur système de travailler à obtenir la même unité dans le mouvement d'une armée entière que dans celui d'un bataillon. Par cette raison d'abord, et par une suite de la perfection de leur organisation physique, les Grecs ont été, de tous les peuples militaires, le plus manœuvrier. » Un auteur compare la phalange, à cause du peu de dérangement que lui causaient ses manœuvres, à une machine *pneumatique* (2), ce qui me paraît assez hasardé.

Parmi les mouvements et évolutions des Grecs nous citerons : — le *clisis* ou l'à-droite ; — le double-clisis,

(1) *L'Art militaire comparé chez les nations les plus célèbres*, par DE LAVERNE. Paris, 1805, p. 108.

(2) *Histoire de la guerre*, par BENETON DE MORANGE. Paris, 1741, in-12, p. 165. Consultez p. 158 à 165.

nommé aussi métabole, ou le demi-tour; — l'*épistrophe* ou quart de conversion (1); — plusieurs manières de faire la contre-marche, « manœuvre préférée par les Grecs, parce que toute la force de la phalange consistait dans les premiers rangs (2) ; » — la *macédonienne* pour se porter en avant, le premier rang ne bougeant pas; — la *laconique* pour se porter en arrière, le dernier rang ne bougeant pas; — des doublements et des dédoublements de front.

L'*épagogue* était le mouvement de la phalange se transportant en avant perpendiculairement à la ligne de bataille, soit qu'elle fût entière, soit qu'elle fût en colonnes par divisions; — le *paragogue*, le mouvement de la phalange par le flanc, lorsqu'elle avait fait un à-droite ou un à-gauche. Le paragogue constituait la méthode la plus simple et la plus ordinaire aux anciens pour faire marcher une troupe. Souvent on accollait dans le paragogue deux ou trois phalanges; le front de la colonne comptait alors 32 ou 48 hommes, et la phalange était dite doublée ou triplée. Alexandre s'avança vers le Granique, son infanterie en colonne formée par la phalange doublée (3).

La phalange *antistome* avait deux fronts opposés, les rangs du milieu se trouvant dos à dos; elle formait un

(1) MAUVILLON (*Influence de la poudre à canon*, p. 209) déclare qu'on ignore si les Grecs se *serraient* avant d'exécuter les conversions. Élien nous dit cependant que la conversion se faisait à rangs et à files serrés, la phalange occupant alors (Voyez ci-dessus le § 3 de ce chapitre) la *moitié* seulement de son front de parade.

(2) *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, par GUISCHARDT, édit. de Lyon, 1760, tome II, p. 188.

(3) *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires*, par GUISCHARDT, tome Ier, p. 148. « Cette manière de marcher, y dit-il, appartenait aux Grecs et était conforme à l'esprit de leur ordonnance, selon lequel leurs armées étaient plutôt des corps flexibles que des corps divisibles. »

carré long excellent pour résister à une cavalerie supérieure en nombre.

Comme ordre de bataille, on employait l'*ordre en croissant* pour envelopper l'ennemi qui s'engageait dans la courbure, les ailes l'attaquant, le centre résistant; l'*ordre convexe*, pour tromper l'ennemi en lui cachant des forces supérieures. L'*ordre oblique*, dont Épaminondas fit usage à la bataille de Mantinée, était une disposition habile qui servait à attaquer l'ennemi avec une partie de sa ligne renforcée. L'*ordre parallèle* paraît le plus habituel, comme nous le verrons à propos des batailles.

L'*embolon*, dit aussi *coin* ou *tête de porc*, était un corps de troupes de forme triangulaire, ou plutôt une colonne rectangulaire. Le coin et le plœsion, ou carré vide, servaient avec succès contre la cavalerie.

Cette dernière combattit d'abord en escarmouchant, puis en rhombe ou coin, l'ilarque se plaçant à la tête du triangle, usage introduit par Philippe, roi de Macédoine.

Pour l'ordre de marche, de jour, la nature du pays décidait du genre de troupes placées à la tête de la colonne ; tantôt c'était de l'infanterie, tantôt de la cavalerie ; mais, la nuit, la règle voulait que les troupes les plus pesantes passassent en avant. Par ce moyen, rarement l'armée se séparait, et l'on n'était guère exposé à se trouver loin les uns des autres sans le savoir (1).

Les bagages se plaçaient à la tête de la phalange pour sortir du pays ennemi, à la queue pour y entrer, sur le côté si l'on redoutait une attaque de flanc, au centre dans le cas où l'on se préparait à faire front de tous côtés.

(1) Xénophon, *Dix mille*, livre VII.

§ 17. ÉTUDE DE L'ART DE LA GUERRE.

Les Spartiates cultivèrent peu la science militaire ; ils ne durent leurs succès qu'à des exercices bien entendus, à une discipline sévère et à un invincible courage. Ce peuple comptait tellement sur la valeur de ses troupes que la victoire n'y excitait ni joie ni surprise.

Les autres peuples au contraire, principalement les Athéniens et les Macédoniens, firent une étude particulière de la guerre. On démontrait dans leurs écoles la forme, la composition, l'arrangement et les mouvements des troupes ; on insistait spécialement sur les qualités constitutives de la phalange, la théorie des distances et le temps nécessaire à chaque évolution, points importants pour la précision des manœuvres. Certains *tacticiens* touchaient des appointements considérables, et pourtant ils ne perfectionnaient pas la science ; ils enseignaient la *tactique* sans la soumettre à un examen critique qui en aurait pu faire voir les défauts ; ils restaient dans leur routine, ou, poussés par leur manie de tout réduire au calcul, n'introduisaient que d'inutiles raffinements. Mais aussi l'on n'exigeait pas des élèves une imitation complète des leçons qu'on leur donnait ; ils y puisaient seulement les éléments et les principes d'un art que l'expérience et la pratique leur permettaient plus tard d'approfondir.

Outre la tactique proprement dite, les tacticiens enseignaient avec beaucoup d'apparat la *stratégie* et la connaissance de toutes les hautes parties de l'art de la guerre ; cette seconde science n'avait point été soumise au calcul comme la tactique, et son enseignement ne consistait qu'en maximes

déduites d'exemples et de faits amassés et comparés avec soin (1).

Athènes restait ouverte à tous les peuples : aucune loi n'y écartait les étrangers des leçons ou spectacles qui pouvaient dévoiler les secrets de la force militaire.

§ 18. BATAILLES.

Les ailes, considérées comme les parties les plus exposées de la ligne de bataille, constituaient un poste d'honneur. A la bataille de Platée, sur un terrain choisi conformément à l'oracle, les Lacédémoniens occupèrent l'aile droite et les Athéniens l'aile gauche (2). — Dès que le général donnait le signal du combat, il était mille fois répété et l'on entonnait le péan; ces cris et le cliquetis des armes étouffaient le son des trompettes et autres instruments de guerre. L'armée attaquante arrivait ordinairement au pas redoublé, la pique sur l'épaule droite. Les armés à la légère commençaient le combat par les armes de jet, puis se retiraient sur les flancs ou derrière la phalange. Celle-ci s'avançait alors les piques baissées et les rangs serrés (3); hérissée de fer et compacte, elle présentait l'aspect redoutable d'une *bête monstrueuse* (4);

(1) GUISCHARDT, Préface de sa traduction de la *Tactique* d'ARRIEN. — XÉNOPHON (*Cyropédie*, livre Ier, chap. 6) met dans la bouche de Cambyse une critique des maîtres de tactique.

(2) « Les Thébains, à la bataille de Leuctres, prétend PLUTARQUE, ayant commencé par la gauche à mettre en fuite les ennemis, laissèrent depuis à la gauche l'honneur de l'attaque. » (*Questions romaines*, n° 78.)

(3) Suivant CORNÉLIUS NÉPOS (*Chabrias*, 1), l'Athénien Chabrias fut le premier qui enseigna à la phalange à attendre de pied ferme le choc de l'ennemi.

(4) PLUTARQUE, *Vie de Flaminius*.

son choc était terrible. — Souvent les hoplites faisaient résonner leurs boucliers en les choquant avec la pique, afin d'effrayer les chevaux, et ne frappaient l'ennemi qu'au visage (1). Dans la mêlée, au combat à l'épée, le courage grec se montrait dans tout son jour. — La phalange ne résistait pas aux chars armés de faulx qui se précipitaient sur elle pour la rompre; elle s'ouvrait afin de leur livrer passage. — La cavalerie, placée sur les côtés, harcelait les flancs de l'ennemi et s'élançait au milieu des trouées qui se formaient pendant la lutte dans la ligne ennemie.

Après le combat, les armés à la légère poursuivaient les vaincus pour faire des prisonniers, et l'on élevait un trophée. L'usage défendit pendant longtemps d'établir ces trophées d'une manière durable.

En général les Grecs se contentaient d'une ligne de bataille; ils avaient adopté surtout *l'ordre parallèle*. L'attaque se dirigeait presque toujours sur les ailes comme sur les parties les plus faibles de la ligne; on cherchait aussi quelquefois par l'extension du front à entourer l'armée ennemie, débordement auquel on remédiait par une réserve ou en adossant l'aile à un obstacle naturel. Épaminondas et Alexandre le Grand durent leurs succès à l'emploi de l'ordre oblique ou en échelons, qui tomba presque en oubli après eux.

On doit peu compter sur les évaluations des effectifs d'armée et des morts dans les batailles, le vainqueur et le vaincu ayant également intérêt à tromper ou à être trompés. Aussi est-ce à simple titre d'indication que nous donnons le tableau suivant, où nous avons consigné les évaluations les plus vraisemblables.

(1) XÉNOPHON, *Dix mille*, livre 1er.

EFFECTIFS ET PERTES DES ARMÉES GRECQUES DANS LES PRINCIPALES BATAILLES [1].

DÉSIGNATION.	DATE av. J. C.	ORDRE DE BATAILLE.	EFFECTIFS.	PERTES.
Marathon......	29 sept. 490.	Grecs. — Ordre double oblique.....	11,000 fantassins........................	Vainqueurs. — 192 morts.
		Perses. — Ordre parallèle..........	100,000 fantassins, 10,000 cavaliers.	Vaincus. — 6,400 morts.
Platée.........	17-19 sept. 479.	Grecs..............................	110,000 hommes........................	Vainqueurs. — Environ 160 morts.
		Perses.............................	350,000 hommes........................	Vaincus. — Environ 258,000 morts.
Leuctres......	371.	Thébains. — Ordre oblique : attaque sur l'aile droite en colonne.	12,000 fantassins, 1,500 cavaliers.........	Vainqueurs. — 400 morts.
		Péloponésiens. — Ordre parallèle...	24,000 fantassins, 1,600 cavaliers.........	Vaincus. — Environ 4,000 morts.
Arbelles	2 octob. 331.	Macédoniens. — Ordre oblique......	40,000 fantassins, 7,000 cavaliers..........	Vainqueurs. — 100 morts et 1,000 chev. tués.
		Perses. — Ordre parallèle....... ...	600,000 fantassins, 115,000 cavaliers.......	Vaincus. — 300,000 morts (d'apr. Arrien).
Mégalopolis....	330.	Macédoniens........................	40,000 hommes....	Vainqueurs. — 3,500 m. } D'après Diodore, de Sicile.
		Péloponésiens.............	20,000 fantassins et 11,000 cavaliers......	Vaincus. — 5,300 morts. }
Hydaspes......	327.	Macédoniens. — Ordre parallèle....	15 à 18,000 hommes.......................	Vainqueurs. — 1,000 morts.
		Indiens. — Ordre parallèle.........	30,000 fant., 4,000 chev., 300 chars, 200 éléph.	Vaincus. — 12,000 m., 9,000 pris., 80 éléph. pr.
Gabiène.......	316.	Eumène. — Ordre parallèle. Les éléphants en croissant convexe.	35,000 fant., 6,100 chevaux, 125 éléphants.	Bataille indécise. { 1,500 morts ou blessés.
		Antigone. — *Idem*, *idem*....	30,000 fant., env. 9,000 chev., 65 éléphants	{ 8,000 morts ou blessés.
Raphia	217.	Egyptiens. — Ordre parallèle : sur les ailes la caval. protég. pr les éléph.	70,000 fantassins., 5,000 chev., 73 éléphants d'Afrique.	Vainqueurs. — 2,000 morts, 16 éléph. tués, 57 éléphants pris.
		Syriens. — *Idem*, *idem*....	71,000 fant., 6,000 chev., 102 éléph. d'Asie.	Vaincus. — 15,000 morts ou pris., 5 éléph. tués

(1) Consultez, sur les batailles des anciens, l'*Atlas des plus mémorables batailles, combats et sièges*, du major (aujourd'hui général) wurtembergeois DE KAUSLER, in-fo, 1831-1837, avec légendes en allemand et en français.

§ 19. CASTRAMÉTATION.

Les Grecs ne poussèrent pas la science du campement aussi loin que les autres parties de l'art militaire. Les lignes suivantes de Polybe (1) pourront expliquer ce fait. « Quand il s'agit de camper, le lieu le plus fort par sa situation est toujours celui qu'ils choisissent, tant pour s'épargner la peine de creuser un fossé autour du camp, que parce qu'ils se persuadent que les fortifications faites par la nature sont beaucoup plus sûres que celles de l'art. De là vient la nécessité où ils sont de donner à leur camp, selon la nature des lieux, toutes sortes de formes, et d'en varier les différentes parties : ce qui cause une sorte de confusion qui ne permet pas au soldat de savoir au juste ni son quartier, ni celui de son corps. »

Les camps grecs étaient irréguliers et quelquefois entourés d'un bon fossé derrière lequel se trouvait un parapet garni de palissades. On avait soin d'assurer leur position par des postes avancés. Les gardes de nuit étaient surveillées par des officiers qui se faisaient reconnaître dans leurs rondes au moyen d'une sonnette, au son de laquelle les sentinelles devaient déclarer le mot d'ordre.

Les Spartiates donnaient à leurs camps la forme ronde ou ovale, à moins qu'ils ne fussent couverts par une rivière, une montagne ou une ville. Ils s'y livraient le matin à des exercices gymnastiques; et n'y faisaient pas d'appel, parce qu'il n'y avait jamais de déserteurs. Tous dormaient armés; les sentinelles montaient la garde sans bouclier, afin qu'elles restassent plus intéressées à la surveillance du camp.

(1) Livre VI, fragment 5.

Suivant Mauvillon, les Grecs cantonnaient et même bivouaquaient plus souvent qu'ils ne campaient (1).

§ 20. MODIFICATIONS MACÉDONIENNES.

Je comprends sous ce titre les modifications apportées à l'art militaire grec par les rois de Macédoine Philippe et Alexandre, « nés d'une maison, dit Polybe (2), qui s'était toujours flattée de parvenir à l'empire universel. »

Philippe n'inventa pas la phalange. « Il ne fit que suivre les principes des Grecs et leur système de tactique, qu'il s'appliqua à perfectionner ; il y réussit par la sévérité des lois et l'éclat des récompenses qu'il établit, par la pratique constante des exercices et la bonté des armes qu'il leur fournit (3). » La phalange macédonienne ne contenait dans l'origine que 6,000 hommes ; elle fut *permanente*, principale cause de la supériorité des troupes macédoniennes sur les troupes grecques. Philippe proscrivit la mollesse et la débauche (4), diminua le nombre des valets et des chariots de transport, accoutuma ses soldats à faire de longues marches chargés de lourds fardeaux : il leur faisait porter pour trente jours de farine par les plus grandes chaleurs (5). Il créa le corps des *camarades*, composé de jeunes gens nobles, qui vivaient de sa table et le suivaient à la guerre et à la chasse ; ce corps de cavalerie d'élite devint une pépinière de bons généraux.

(1) *Influence de la poudre à canon*, p. 371 et 372.
(2) Livre v, chap. 20.
(3) Maizeroy, *Cours de tactique*, tome Ier, p. 49.
(4) Polyen, livre iv, chap. 2.
(5) Frontin, livre iv, chap. 1er.

Alexandre, si l'on en croit Polyen (1) et Plutarque (2), commença « par faire raser la barbe aux Macédoniens afin d'ôter cette prise aux ennemis, » ou plutôt sans doute pour les habituer à l'obéissance, même dans les moindres choses, à l'imitation des éphores spartiates qui, à leur entrée en charge, donnaient l'ordre à leurs concitoyens de se couper les moustaches (3). — Sous ce prince, les peltastes acquirent une réputation égale à celle des hoplites, et parmi eux il faut surtout citer les argyraspides, ainsi nommés parce que leurs boucliers étaient argentés; les argyraspides montaient la garde à l'entrée de la tente d'Alexandre. Les armés à la légère furent dès lors employés plus au loin qu'ils ne l'avaient encore été; ils servirent à éclaircir les masses, à éloigner la cavalerie, à s'emparer des hauteurs. Jamais Alexandre ne les plaça derrière sa phalange.

Contrairement à son père, Alexandre adopta la forme rectangulaire plus ou moins profonde, comme ordre de bataille de sa cavalerie, qu'il soumit, après la bataille d'Arbelles, à une discipline uniforme, sans avoir égard à la différence des nations qui la composaient.

Il posséda des éléphants, mais n'en fit point usage dans ses batailles, et se servit en rase campagne de machines de guerre pour chasser l'ennemi des défilés et des rives des fleuves.

Son ordre de bataille était ordinairement l'ordre oblique; il rangeait son armée sur plusieurs lignes, partagées souvent en sections pour les rendre plus propres aux évolutions, et plaçait sa cavalerie à l'aile d'attaque.

(1) Livre IV, chap. 3.

(2) *Vie de Thésée* et *Apophthegmes d'Alexandre.*

(3) PLUTARQUE, *Vie d'Agis et de Cléomène.*

« La guerre d'Alexandre, a dit Napoléon, fut méthodique; elle est digne des plus grands éloges; aucun de ses convois ne fut intercepté; ses armées allèrent toujours en s'augmentant (1). » Ajoutons pourtant que si Alexandre, fidèle à son système d'assurer ses derrières et ses communications, eut raison d'assiéger Tyr, il semble avoir eu tort d'entreprendre son expédition d'Égypte; ce fut en effet une pointe hasardée qui pouvait lui devenir funeste, si les forces de la Perse eussent été conduites avec cette *unité* et cette concentration que son génie et son ascendant avaient imprimées à l'armée macédonienne; et, d'ailleurs, était-il nécessaire de conquérir l'Égypte pour se la rendre favorable?

Le grand mérite de ce conquérant fut la rapidité (2); il traversait presque à la course des pays inaccessibles, et tombait à l'improviste sur ses ennemis. Il combattait personnellement avec un grand courage et une folle témérité, car il s'exposait plus qu'un chef d'armée ne doit le faire. On le reconnaissait facilement à l'éclat de ses armes et à l'empressement respectueux de sa suite.

§ 21. MODIFICATIONS DES SUCCESSEURS D'ALEXANDRE.

Les successeurs d'Alexandre, commandant à des armées composées en grande partie d'Asiatiques, furent obligés de recourir à l'emploi des éléphants, et même quelquefois à celui des chars auxquels leurs troupes étaient accoutumées. L'art militaire grec, porté à son apogée par Alexandre, ne

(1) *Mémoires de Napoléon*. — 7e note sur l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'art de la guerre*.

(2) Arrien, livre III, chap. 6.

survécut pas en Orient à ce grand homme : en Grèce même il n'avait pas deux siècles à vivre (1).

En Asie, « on abandonna peu à peu la simplicité de l'ancienne tactique, et les armées des rois de Syrie et des Ptolémées ressemblèrent aussi peu à celles de Philippe et d'Alexandre que, plus tard, les légions de Théodose et de Stilicon à celles de Marius et de César (2). »

Les successeurs d'Alexandre organisèrent les éléphants en phalange. Une phalange était de 64 éléphants rangés sur 8 de front et 8 de profondeur ; cette phalange se subdivisait en divisions ou groupes de 32, 16, 8, 4 et 2. Le groupe de 8, ou le rang, se nommait *ilarchie.*

En bataille, les éléphants se plaçaient ordinairement devant le front de l'armée par ilarchies, c'est-à-dire sur une seule ligne que l'on arrondissait souvent en un demi-cercle dont la convexité regardait l'ennemi. On les écartait autant que possible à 100 pieds de distance l'un de l'autre, et à 200 pieds environ de la ligne, pour avoir le temps et l'espace de les rallier.

Les successeurs d'Alexandre employèrent aussi, à l'exemple de leur maître, les machines de guerre en rase campagne.

§ 22. SUPERSTITION.

Les Grecs se montraient tellement superstitieux que les sensations les plus minimes, telles que l'éternuement, le tintement des oreilles et le mouvement convulsif des pau-

(1) Alexandre mourut en 324 ; la Grèce fut asservie aux Romains en 146 : différence, 178 ans.

(2) ARMANDI, *Histoire militaire des éléphants*, p. 63.

pières étaient pour eux des présages heureux ou sinistres.

Les lois elles-mêmes se ressentaient de cette superstition, témoin celle qui défendait aux Spartiates de se mettre en marche avant la pleine lune, ce qui leur fit manquer la bataille de Marathon (1), où les seuls Athéniens obtinrent la victoire sur quarante-six nations (2).

Les chefs et les généraux étaient obligés de respecter les croyances populaires et la foi des masses dans le pouvoir des dieux ; quant à eux-mêmes, ils y croyaient peu. Et en effet, comment y croire, lorsque l'on connaissait les nombreux stratagèmes par lesquels les hommes les plus respectables se rendaient les dieux propices, et que l'on savait comment l'esprit divin inspirait la Pythie de Delphes (3); « *pauvre fille imbécile*, » exploitée par des prêtres avides, entre les mains desquels elle n'était qu'un instrument (4) ? On pouvait à prix d'argent corrompre ces prêtres et faire parler l'oracle en sa faveur (5) ; d'ailleurs les réponses de la Pythie restaient toujours à double entente (6).

Avant de commencer une entreprise quelconque, on immolait des victimes et on consultait leurs entrailles pour savoir si les dieux se montraient ou non favorables ; si les entrailles étaient défavorables, on ajournait l'expédition. Les devins y voyaient à peu près ce qu'ils voulaient; les chefs habiles connaissaient assez l'art divinatoire pour rester indépendants des devins et tirer parti de la superstition de

(1) HÉRODOTE, livre VI, § 105. Reportez-vous au § 1er du présent chapitre.

(2) HÉRODOTE, livre IX, § 27.

(3) Voltaire s'amuse à ce sujet. Voyez son Introduction à l'*Essai sur les mœurs*, § des Oracles.

(4) *Voyage d'Anacharsis*, chap. 22.

(5) HÉRODOTE, livre VI, § 56.

(6) HÉRODOTE, livre Ier, § 91.

leur armée pour la réussite de leurs projets (1). En voici un exemple : — « Alexandre, rapporte Frontin (2), sur le point de sacrifier, imprima quelques caractères favorables sur l'endroit de la main du prêtre qui touchait les entrailles des victimes, et, exposant ensuite aux yeux de tous ces caractères marqués sur le foie, redoubla le courage des soldats qui croyaient y voir un gage certain de la victoire. »

§ 23. RUSES DE GUERRE.

Les Grecs employaient assez fréquemment les *stratagèmes* et les *ruses de guerre*, dont Frontin et Polyen nous ont laissé dans leurs traités de nombreux exemples. Souvent ces ruses étaient innocentes et de la nature de celles qui sont permises. Ainsi Iphicrate établissait dans son camp tantôt deux lits par homme, tantôt un lit pour deux hommes, puis le quittait brusquement, afin que l'ennemi, venant à compter les lits, fût induit en erreur (3). Ainsi Cléomènes, voyant que les ennemis le suivaient en tous lieux et l'imitaient en toutes choses, faisait donner le signal du dîner : l'ennemi se mettait à dîner; Cléomènes, au contraire, ayant fait armer ses troupes, fondait sur lui et le défaisait complétement (4).

Mais, souvent aussi, ces ruses se révélaient cruelles et indignes; elles auraient dû être proscrites par la Grèce entière. On peut détourner un cours d'eau, mais on ne doit pas l'empoisonner comme firent les confédérés dans la

(1) Xénophon, *Cyropédie*, livre Ier, chap. 6.
(2) Livre Ier, chap. 11.
(3) Polyen, livre III, chap. 9.
(4) Polyen, livre Ier, chap. 14.

guerre sacrée contre les Crisséens ; on ne doit pas même le corrompre avec de l'ellébore, comme firent Clisthènes de Sycione (1) et les Amphyctions (2), afin de donner un flux de ventre aux habitants des villes qu'ils assiégeaient et les empêcher de défendre leurs remparts.

« Les ruses d'adresse et de finesse sont permises et non la friponnerie (3), » la mauvaise foi et la trahison. N'est-ce pas par trahison que le général athénien Mélanthe tua Xanthe, roi des Thébains ? et cependant les Athéniens établirent une fête en l'honneur de cette rencontre (4) ! N'est-ce pas de la mauvaise foi que de dire à ses ennemis vaincus, comme le firent les Campaniens (5) : « Vous nous donnerez la moitié de vos armes, » puis de couper ces armes par la moitié pour exécuter le traité comme on l'entend ?

« Il est des ruses, a dit Joly de Maizeroy, qu'il ne faut apprendre que pour s'en garantir et user de précautions contre ceux qui sont assez lâches pour s'en servir. L'homme de guerre fait autant profession de franchise et de droiture que de courage et de prévoyance ; et, s'il emploie les ressources de son génie pour vaincre, il déteste en même temps la perfidie et tout ce qui porte atteinte à la parole donnée ou à la foi publique (6). » Ce ne sont pas d'ailleurs les plus rusés qui sont les plus braves. « Rien, rapporte Polybe (7), n'approche des Crétois, soit sur mer, soit sur terre, quand il s'agit d'embuscade, de pillage, d'attaques nocturnes, partout,

(1) Frontin, livre III, chap. 7.
(2) Polyen, livre VI, chap. 13.
(3) Maizeroy, *Cours de tactique*, tome IV, p. 439.
(4) Frontin, livre II, chap. 5, et Polyen, livre 1er, chap. 19.
(5) Polyen, livre VI, chap. 15.
(6) *Cours de tactique*, tome IV, p. 427.
(7) Livre IV, chap. 2

en un mot, où il faut déployer la ruse et l'adresse; et lorsque les Crétois sont en ordre de bataille devant l'ennemi, c'est la lâcheté même; tandis que les Achéens et les Macédoniens ne peuvent combattre qu'ainsi rangés. »

§ 24. FORTIFICATION.

Les enceintes grecques ne consistaient qu'en longues murailles polygonales, surmontées de créneaux et garnies de tours carrées ou rondes. Quelquefois, l'enceinte se trouvait précédée d'un fossé, dont la contrescarpe, généralement non revêtue, avait un talus assez doux (1), et dont les murs portaient des machicoulis. Les Grecs perfectionnèrent donc très-peu la fortification asiatique, et leurs places fortes ne différèrent de celles des anciens peuples d'Asie que par une moindre étendue.

Les principales villes de la Grèce s'élevaient fortifiées avec un grand soin, suivant le système que nous venons de rappeler, à l'exception de Sparte, que Lycurgue avait défendu d'entourer de remparts, afin qu'elle fût garantie d'une invasion par le seul courage de ses habitants; la pauvreté des Spartiates explique en outre que le pillage de leur capitale offrait trop peu d'attraits pour engager à attaquer cette ville.

Athènes était bien fortifiée : son enceinte joignait celle du Pirée par deux *longs murs* rectilignes; des tours garnissaient et ces deux murs et les deux enceintes. L'acropole ou citadelle, bâtie sur un rocher (2), au centre de la ville, affectait

(1) JOLY DE MAIZEROY, *Traité sur l'art des siéges et les machines des anciens*, 1778, p. 313. — *Histoire de la fortification permanente*, par A. DE ZASTROW, tome Ier de ma traduction, p. 8 et 9.

(2) Ce rocher n'a plus aujourd'hui le titre de citadelle et a été dégarni

la forme d'un hexagone oblong et renfermait le temple de Minerve. — Le développement de l'enceinte de la ville, comme celui de l'enceinte du Pirée, montait à 60 stades (7,999^{m}98), et le développement des deux murs de jonction à 80 stades (10,666^{m}40), ce qui donnait, pour le développement total de l'enceinte de la ville d'Athènes, une longueur de 200 stades (26,666^{m}66) environ (1). — Le Pirée se trouvait situé dans une position favorable ; il offrait trois ports creusés par la nature : celui du Pirée proprement dit, et ceux de Munychie et de Phalère. Les parois intérieures des murs n'avaient ni mortier de chaux ni mortier de terre ; ces murs étaient formés de grandes pierres étroitement jointes ensemble, taillées carrément et liées en dehors avec du fer et du plomb (2). Ses remparts offraient assez de largeur pour que deux chars pussent y passer de front, et avaient 40 coudées (18^{m}) de haut (3). Il contenait aussi une citadelle, qui se trouvait près du point où venait aboutir le grand mur austral de jonction.

Thèbes, défendue par des murs garnis de tours, dont le circuit mesurait 43 stades (5,733^{m}32), possédait aussi une citadelle placée sur une éminence.

Les autres villes grecques étaient fortifiées de la même manière qu'Athènes et Thèbes ; la description de leurs enceintes n'apprendrait rien d'essentiel.

des masures turques qui l'encombraient. Déblayés, en partie restaurés, l'acropole et ses monuments reprennent figure. — Reportez-vous aux *Antiquités helléniques* de M. Rizo Rangabé, Athènes, 1842-1855.

(1) *Voyage d'Anacharsis*, chap. 6.

(2) Thucydide, *Guerre du Péloponèse*, livre 1er, chap. 93, traduction Gail.

(3) Thémistocle aurait désiré une hauteur double. Voyez *Manuel d'archéologie*, par Muller, traduit par Nicard (Collection Roret), tome Ier, 1841, p. 106.

Mais si les Grecs apportèrent peu de modifications (1) aux enceintes asiatiques, il est juste d'ajouter qu'ils comprirent les avantages des ouvrages extérieurs (2) et des forteresses isolées. Ils profitaient de ces dernières, soit pour augmenter la force défensive des places comme à Syracuse, soit pour garantir leurs frontières de l'invasion, comme firent les habitants de l'Attique. Après avoir choisi, pour l'emplacement de leurs forts, des points importants à défendre, tels que des passages étroits situés au milieu des montagnes, les Athéniens y construisaient de fortes murailles et des tours élevées; ils laissaient dans ces forts des garnisons composées en grande partie de jeunes gens de 18 à 20 ans (voyez le § 1er de ce chapitre), et recommandaient aux gens de la campagne d'y chercher un refuge en cas d'invasion.

On employait aussi ces forts ou châteaux pour défendre des points isolés, et quelques-uns embrassaient peu d'étendue. Ainsi le château de Tichos (3), qui appartenait aux Dyméens (Elide), n'avait pas plus d'un stade et demi (200m) de circuit, ce qui ne l'empêchait pas d'être solidement fortifié : ses murailles atteignaient 30 coudées (13m50) de haut (4).

Je termine ce paragraphe par une observation. Les anciens peuples et les Grecs découpaient la partie supérieure de leurs

(1) Nous ne pouvons, dans un travail abrégé comme celui-ci, entrer dans le détail de ces modifications : elles ne seraient convenablement placées que dans une *Histoire complète de la fortification*, ouvrage qui manqué pour l'antiquité. En ouvrages récents nous possédons, pour le moyen âge, l'*Essai sur l'architecture militaire au moyen âge* de M. Viollet-le-Duc (Paris, 1856, avec des figures très-curieuses), et pour les temps modernes, l'*Histoire de la fortification permanente* de M. le général de Zastrow, dont j'ai publié la traduction (3e édit., 1856, 2 vol. in-8° avec 20 planches).

(2) Polybe, livre IV, chap. 13.

(3) Τεῖχος, château.

(4) Polybe, livre IV, chap. 18.

murailles en créneaux, mais ils avaient rarement de ces créneaux situés dans les murs, à des hauteurs variables, et désignés par le nom de *meurtrières*. Archimède s'en servit pourtant lors du fameux siége que Syracuse soutint contre les Romains. Il fit, en effet, percer, à hauteur d'homme et dans la muraille, des trous nombreux et de la largeur de la main, derrière lesquels on postait des archers et des arbalétriers qui tiraient sur la flotte (1).

Quant à la fortification de campagne, les Grecs utilisèrent peu les retranchements, en vue d'accroître les avantages du terrain : garder des points essentiels, défendre des passages, voilà chez eux leur destination. Telles furent les fortifications des Thermopyles et de l'Isthme. On peut y ajouter les ouvrages défensifs improvisés, pendant la guerre du Péloponèse, à Pylos par les Athéniens, et dans l'île de Sphactérie par les Spartiates, et ceux élevés par Périclès dans la Chersonèse (2).

§ 25. MACHINES DE GUERRE.

« Si l'on recherche vainement chez les Grecs l'origine des machines, il est du moins certain qu'on ne peut leur refuser de les avoir presque toutes perfectionnées (3). » Ils les

(1) TITE-LIVE, XXIV, 34. — POLYBE, livre VIII, fragment 3. — Voyez aussi GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome IV, p. 81 et 95.

(2) PLUTARQUE, *Vie de Périclès*. — Quelques-uns des retranchements grecs étaient construits en pierres brutes et en bois (THUCYDIDE, VI, 65, 68) : « Les anciens, dit à ce sujet M. MAURICE DE SELLON (*Recherches historiques sur la fortification passagère*, Paris, 1848, p. 11), les anciens, qui n'avaient pas à redouter les éclats de pierre produits par le boulet et l'obus, pouvaient se permettre ce genre de retranchements. »

(3) JOLY DE MAIZEROY, *Art des siéges*, p. 29. Nous avons extrait de cet ouvrage la plus grande partie de ce paragraphe. — PLUTARQUE, dans la *Vie*

poussèrent même, sous les successeurs d'Alexandre, à des proportions tellement exagérées qu'elles perdirent beaucoup de leur utilité, tout en attestant l'extrême habileté des constructeurs.

Énumérons les principales machines en usage chez les Grecs :

Machines de siége. — Le *bélier*, grande poutre dont l'extrémité, garnie d'une armure de métal, servait à battre en brèche ; on le mettait ordinairement en mouvement à bras d'hommes, mais il ne pouvait être transporté que par de nombreux attelages de bœufs ou de chevaux.

La *tarière*, fer pointu et armé de dents, que l'on introduisait entre les pierres des murs pour les disjoindre et les faire tomber.

Le *corbeau* à griffes ou démolisseur. C'était une perche dont l'extrémité, garnie de pinces, était portée en avant pour saisir les objets qu'elle arrachait en reculant.

Le *mantelet*, qui servait à couvrir les travailleurs par le devant. On employait également à cet usage des *rideaux* de peaux fraîches ou de câbles tressés, montés sur des cadres de bois.

La *tortue*, appentis mobile qui couvrait les travailleurs par le haut, son toit restant à l'épreuve des traits et du feu. On distinguait les *tortues d'approche* ou *vignes*, les tortues de comblement, qui s'utilisaient pour combler le fossé ou pour aplanir le terrain des approches, et les *tortues bélières*, qui renfermaient un bélier.

de Périclès, attribue l'invention des machines de guerre au mécanicien Artémon ; dans la *Vie de Marcellus*, il pose cette remarque : « La mécanique, longtemps méprisée par la philosophie, fut séparée de la géométrie et devint un des arts militaires. »

Les grues, les échelles (1), les ponts portatifs. La grue, montée sur un pivot à base garnie de roues, offrait une machine simple, susceptible de nombreuses applications; la principale était le *tollènon*, grue au cou de laquelle on suspendait un coffre rempli de soldats qui jetaient des traits ou des feux.

La *sambuque*, machine destinée à dresser une échelle à la hauteur des créneaux. Dans la sambuque de mer, l'échelle était posée sur la proue de deux galères accolées, et se dressait à volonté au moyen de cordages; elle portait à sa partie supérieure une plate-forme sur laquelle se plaçaient les assiégeants. Dans la sambuque de terre, l'échelle s'appuyait sur un chapiteau qui reposait lui-même sur un train de charpente; un cric, ajouté au chapiteau, permettait de donner à l'échelle l'inclinaison nécessaire.

Les *tours* carrées, nommées aussi *hélépoles* (c'est-à-dire preneuses de villes), dont la hauteur mesurait 45m pour les plus grandes, et 25m moyennement pour les plus petites. Ces tours, montées sur des roues fort larges et mues de l'intérieur, avaient plusieurs étages. On y plaçait, aux étages supérieurs, des archers et des frondeurs, et des ponts à charnière ou à coulisse pour abattre sur les brèches élevées; aux étages intermédiaires des machines de jet, et à l'étage inférieur des béliers; de là le nom de *tours bélières* qu'on donnait quelquefois à ces immenses maisons mobiles qui contenaient jusqu'à de l'eau pour les cas d'incendie. Les tours

(1) « Il y en avait de cuir dont on soufflait les montants comme des outres, on les appelait *coriacæ*, d'autres *reticulatæ*, qui étaient de corde avec de gros hameçons au bout pour les accrocher aux créneaux. Héron en inventa qui se soutenaient sur des pivots : il y avait en haut un mantelet qui couvrait un soldat qu'on y faisait monter pour observer. » (MAIZEROY, traduction des *Institutions militaires* de l'empereur Léon, 1770, tome Ier, note de la p. 64.) Comparez cette note avec ce que nous disons ci-après des échelles employées au moyen âge (§ 14 de notre chap. VI).

bien faites se démontaient et se remontaient aisément, ce qui facilitait beaucoup leur transport.

Les *machines incendiaires*. Celle dont parle Thucydide (1) consistait en une chaudière remplie d'un mélange de charbon, de bitume et de soufre, dans laquelle un long tube amenait un fort courant d'air produit par de grands corps de soufflets adaptés à l'une de ses extrémités.

Machines de jet. — Les machines de jet peuvent se diviser en deux classes distinctes : celles qui ne lançaient que des pierres, et celles qui lançaient des pierres ou des traits, ou l'un et l'autre ensemble.

La première classe comprend les *oxibèles*, les *doriboles*, les *scorpions*, les *catapultes*, machines toutes à deux bras en forme d'arc brisé.

La seconde classe se divise en machines à un bras ou *monancones*, et en machines à deux bras. Dans les monancones, nommées aussi *onagres* ou *fundibales*, le bras était armé à son extrémité d'un cuilleron, où l'on mettait la pierre, le boulet de fer ou la balle de plomb; ce bras, en frappant sur un auget, pouvait également faire partir une flèche. Les machines à deux bras ou *balistes* jetaient des pierres ou des flèches, et surtout les traits enflammés appelés *falariques*. Il y avait aussi des balistes monancones.

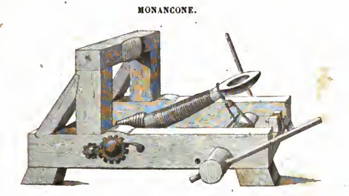
Comme on appropriait souvent les machines de la première classe à jeter des pierres, de tous les noms cités ci-dessus aucun n'appartient en propre à une espèce, et la seule véritable distinction qu'on puisse établir entre les machines de jet des anciens gît dans le nombre de bras.

Le principe général de ces machines reposait sur l'action

(1) Livre IV, chap. 100.

du ressort d'une corde de nerfs qui, se débandant, après avoir été tendue au moyen d'un treuil, laissait échapper le

MONANCONE.



bras dans les monancones, et agissait comme dans l'arbalète pour les machines à deux bras, de telle sorte que dans les monancones les projectiles partaient suivant une ligne parabolique, tandis que le tir des machines à deux bras s'effectuait presque horizontalement. On était parvenu à donner à ce tir une assez grande justesse (1).

La plus grande portée de ces machines montait à 5 stades (environ 1,040^{m}) et le poids des projectiles lancés par les plus fortes allait à 750 livres. — Elles servaient aux assiégeants pour inquiéter l'ennemi et tâcher de le chasser du

(1) Folard et Maizeroy (*Art des siéges*, p. 384) prétendent « que le tir de ces machines était beaucoup plus juste que celui de nos bouches à feu. » Depuis eux la justesse du tir de l'artillerie a fait d'immenses progrès, et quiconque a manié un canon sait que l'on atteint actuellement, surtout quand on se sert de pièces de siége, avec une incroyable précision. Pourtant le colonel Armandi (*Histoire militaire des éléphants*, p. 497 et suivantes) développe des preuves qui établissent, à son avis, que la justesse du tir des machines des anciens « *ne le cédait en rien à celle de nos armes à feu.* » — Consultez, sur les ouvrages relatifs aux machines de jet des anciens, la note que j'ai insérée aux p. 220 et 223 de ma traduction (1854) de l'*Histoire de l'art militaire chez les anciens* du major prussien F. de Ciriacy.

rempart, et à l'assiégé pour chicaner les approches et retarder les travaux de l'attaque. Elles lançaient, outre les pierres, les flèches et les poutres, des boulets rouges, des pots à feu... Les armées grecques en traînaient aussi à leur suite, mais s'en servaient rarement; on les démontait pour les transporter, et on n'emportait que les pièces les plus nécessaires à leur mouvement; les autres pièces se confectionnaient sur place.

§ 26. ATTAQUE DES PLACES.

Les Grecs ignoraient l'usage des tranchées (1), et outre les blocus, les surprises et les assauts brusqués, employaient pour assiéger les places deux méthodes régulières distinctes. Après avoir formé une ligne de contrevallation et quelquefois une ligne de circonvallation, — afin de mettre l'armée assiégeante à l'abri de toute insulte imprévue, soit du côté de la place, soit du côté de la campagne, — ils faisaient ordinairement plusieurs attaques simultanées, mais nous n'en supposerons qu'une dans la description des deux méthodes que nous venons d'indiquer.

Méthode sans terrasse. — Après avoir aplani le terrain, on établissait des batteries de catapultes et balistes à des distances proportionnées à l'étendue du jeu de ces machines,

(1) Dans des tranchées à ciel ouvert, les assiégeants n'eussent pas été si bien à couvert des traits tirés du haut des murs et des pierres des balistes que sous ces galeries couvertes de toute espèce qu'on avait imaginées : et d'ailleurs un terrain coupé par des tranchées eût singulièrement embarrassé les approches de ces énormes tours mobiles, à large base. Voyez GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome IV, p. 40 et 61.

chaque batterie ayant ses rideaux séparés (1); puis, sous la protection des projectiles lancés par ces machines, on avançait les tortues et les galeries de communication pas à pas vers la contrescarpe. On essayait alors de miner sous les murailles et de combler le fossé jusqu'à peu de distance de l'escarpe; le fossé comblé, on achevait d'approcher les tortues et les tours bélières et l'on commençait à battre en brèche. A défaut de tortues bélières, on n'employait qu'une simple tortue sous laquelle on coupait la muraille par le pied. On communiquait des tortues aux tours au moyen de galeries de communication formées de tortues d'approche juxtaposées. Dans cette méthode, on restait obligé de creuser des boyaux de communication pour aller à couvert du camp au point d'attaque.

Méthode avec terrasse. — Dans cette méthode, on construisait d'abord une terrasse, grande levée de terre en rampe que l'on commençait assez loin pour que sa pente fût douce, et que l'on consolidait par des pièces de charpente, et quelquefois en entrelaçant la terre de ceps de vigne (2). La terrasse était ordinairement assez large pour embrasser plusieurs tours de l'enceinte avec les courtines qui les reliaient. Le travail de la terrasse se faisait toujours en allant en avant; on charriait sur la rampe les matériaux nécessaires et on les jetait de haut en bas; la construction était protégée de ce côté, soit par des lignes de vignes d'approches, soit (3) par des rideaux de peaux fraîches ou de câbles entrelacés et tressés en forme de nattes, et en outre par des batteries éta-

(1) Ces rideaux suffisaient pour mettre les troupes qui étaient derrière à couvert des coups horizontaux et plongeants : on n'avait à redouter que l'effet des balistes et des pierriers qui tiraient en élévation.

(2) Thucydide, livre iv, chap. 90.

(3) Probablement quand la hauteur de la terrasse dépassait celle des vignes.

blies à distance comme dans l'autre méthode. On avait soin de revêtir les talus latéraux de la terrasse, afin qu'elle eût moins de largeur. « La face qui faisait front à la ville était la partie essentielle de la terrasse ; aussi apportait-on le plus de diligence et de soin à l'affermir ; en lui accordant moins de talus qu'aux flancs, on lui donnait un meilleur fascinage, et même on y joignait de la charpente pour empêcher qu'une partie ne s'éboulât dans le fossé » (1). Lorsque la terrasse se trouvait achevée, on y transportait toutes les pièces qui entraient dans la composition des tours, et l'on montait ces dernières sur place ; puis on comblait le fossé, s'il y en avait un, et, après avoir placé à côté de la terrasse des tortues bélières, l'on commençait à battre en brèche comme dans l'autre méthode. Les tortues bélières battaient plus près que les tours. On avait soin de ne pas placer ces dernières sur la partie comblée du fossé, où leur grand poids pouvait les faire enfoncer ; les tours avaient d'ailleurs besoin, pour la facilité du jeu des balistes et des catapultes qu'elles contenaient, de rester à plus grande distance de la muraille que les tortues bélières. — L'établissement de la terrasse demandait un travail considérable et une armée de siége nombreuse ; mais il présentait deux grands avantages : le premier était de permettre l'emploi de tours beaucoup moins élevées que dans l'autre cas ; et le second, de servir pour aller à couvert du camp au point d'attaque.

Les Grecs employaient de préférence la première méthode, plus appropriée à leurs faibles ressources ; ils ne virent point, en effet, avant Philippe et Alexandre, de grands appareils de siége (2).

(1) Guischardt, *Mémoires militaires*, tome II, p. 9.

(2) Philippe avait dans son arsenal 150 catapultes et 25 balistes.

Souvent les deux méthodes furent employées simultanément.

Quelle que fût du reste la méthode adoptée, il fallait ou faire crouler la muraille par la mine ou la brèche, ou escalader le rempart. Pour escalader, on possédait les sambuques et les échelles proprement dites; les tours elles-mêmes pouvaient servir dans ce but, car, toujours assez hautes pour dominer l'assiégé, elles portaient dans leur partie supérieure des ponts qui s'abattaient sur la muraille, là où l'on n'avait pas fait brèche. On employait aussi pour l'escalade le toit de boucliers ou le *synapisme* dont nous avons parlé précédemment (1) : les troupes donnant l'assaut montaient sur ce toit qui était assez solide pour les supporter.

Lors du siége d'une place maritime, on agissait du côté des terres comme il vient d'être dit, et du côté de la mer en plaçant les tours et les machines de jet sur des bâtiments; dans ce cas, on essayait souvent de barrer le port par une digue assez large pour disposer les machines, comme fit Alexandre au siége de Tyr. C'était une ligne de contrevallation maritime.

Les Lacédémoniens n'entendaient rien à l'art des siéges; ils répugnaient même à se battre contre des murailles (2). Les Athéniens, au contraire, s'y montraient fort habiles et, dans le long siége d'Ithome, ils furent appelés à leur aide par les Lacédémoniens (3). Alexandre fit plusieurs siéges remarquables, entre autres ceux de Tyr et d'Halicarnasse. Parmi ses successeurs, dont les sanglants débats firent éclore un grand nombre de siéges, il faut citer Démétrius

(1) Au § 3 du présent chapitre.

(2) Plutarque, *Comparaison de Lysandre et de Sylla.*

(3) Thucydide, livre 1er, chap. 102.

Poliorcète, auquel Rhodes résista pendant un an, malgré sa fameuse hélépole de 99 coudées (44m 55) de haut (1).

§ 27. DÉFENSE DES PLACES.

Les assiégés préparaient à l'avance des fosses recouvertes à l'emplacement présumé des machines, et contrariaient l'ennemi dans ses travaux d'approche par un grand nombre de projectiles lancés par les balistes et les catapultes placées sur le rempart. Pendant tout le travail de la terrasse, ils cherchaient à la contreminer afin d'en retirer les matériaux ou d'y mettre le feu, et pendant toute la durée du siége ils faisaient de fréquentes sorties de nuit pour culbuter et incendier les machines de l'assiégeant; ils cherchaient également à incendier ces machines au moyen de traits enflammés, nommés *falariques*, de boulets rouges et de pots à feu jetés du haut des remparts par des machines monancones dont le cuilleron était garni de tôle. Pour s'opposer à l'effet destructeur du bélier, on essayait, tantôt de diminuer l'intensité de son choc en suspendant, à l'endroit où l'on battait en brèche, des matelas et autres masques amortissants; tantôt de soulever sa tête en la prenant dans un anneau suspendu au bout d'une corde; tantôt, au contraire, de briser cette tête, en la frappant au moyen d'une lourde poutre horizontale attachée, par ses deux extrémités, à la volée d'une grue qui permettait de la laisser tomber ou de la relever à volonté.

Pour annuler l'effet des brèches, on construisait intérieurement un second mur contre lequel l'assiégeant se trouvait

(1) PLUTARQUE, *Vie de Démétrius*.

obligé de recommencer la même série de travaux; pour rendre les tours inutiles, on exhaussait la muraille là où elles étaient placées; pour se garantir de l'effet des mines, on allait par contremines à la recherche du mineur assiégeant.

Une précaution indispensable consistait à réunir des balistes et catapultes de toutes sortes de portées, afin d'inquiéter l'assiégeant aussi bien de près que de loin, car on ne pouvait, dans les machines de jet des anciens, modifier les portées sur-le-champ comme nous le faisons avec nos canons et mortiers; mais, cette précaution ne se trouvant pas toujours remplie, il arrivait que l'assiégeant avait précisément plus de liberté d'action au moment où il aurait justement fallu ne lui en laisser aucune.

Dans la plupart des républiques de la Grèce, la capitale, étant l'État tout entier, renfermait, non une garnison, mais un peuple; aussi voyons-nous les Grecs défendre leurs places avec une grande énergie; cette énergie et la lenteur des moyens d'attaque, qui exigeaient des travaux immenses de terrassement et de charpente, sont les principales causes de la longue durée des siéges. Dès que les tortues bélières prenaient leur emplacement, la ville était aux abois, et « si elle avait attendu jusqu'à ce que le bélier eût touché le mur, elle n'était plus reçue à capituler que sous des conditions dures, à moins qu'elle n'eût construit, pendant le siége, un autre mur en rentrant derrière celui qui était battu (1). »

§ 28. MINES.

Les mines visaient à deux buts principaux : — arriver

(1) GUISCHARDT, *Mémoires militaires*, tome II, p. 6.

sous les fondations des murailles pour les couper ou les soutenir par des arcs-boutants auxquels on mettait ensuite le feu (1), — et déboucher à l'intérieur de la place pour s'en emparer par surprise. Dans le premier cas on ne se contentait pas d'un seul souterrain, on en faisait plusieurs afin de mieux couper la fondation, et souvent on les réunissait, près de la muraille, par une galerie parallèle à la fondation, ce qui facilitait beaucoup le travail de la sape. Il était bon de répandre sur le sol les terres provenant de l'excavation de ces souterrains, car souvent la vue d'un amas de terre indiquait à l'assiégé que l'on travaillait à une mine (2).

Les assiégés se garantissaient des mines, soit au moyen de contre-mines, soit en creusant au-devant du rempart une grande tranchée destinée à couper le chemin au mineur assiégeant s'il parvenait jusque là. Lorsque le mineur et le contre-mineur se rencontraient, il se livrait un combat, ce qui indique combien les galeries étaient vastes et hautes. On dirigeait également des contre-mines sous la terrasse, afin d'en soutirer les matériaux ou d'en étayer les terres avec des bois auxquels on communiquait le feu. — On cherchait la direction du mineur assiégeant, soit en prêtant l'oreille, soit au moyen des vibrations produites par des plaques d'airain posées contre terre, ou par des vases d'airain suspendus dans des contre-mines ; dès qu'on la connaissait, on creusait au-dessous des puits par lesquels on y projetait de la fumée, de l'eau, des matières fécales, de l'huile bouillante, du sable rougi, des abeilles, des animaux venimeux,... tout ce qui

(1) Ce moyen fut employé par Philippe III, au siége de Palée (218 avant J.-C.). Voyez POLYBE, livre V, chap. 2.

(2) Philippe se fit ouvrir les portes de Prinasse, en effrayant les habitants par un grand amas de terres apportées à dessein, amas qui semblait indiquer que les murailles étaient minées sous une grande longueur. Consultez POLYBE, fragment du livre XVI.

était propre en un mot à en chasser l'ennemi. — Si, dans ses cheminements souterrains, le contre-mineur rencontrait le conduit du mineur, il tâchait aussi, après l'en avoir chassé, d'y rendre tout retour impossible, et le meilleur moyen consistait à l'infecter.

Quand la contre-mine sous le terrain réussissait, elle culbutait tous les travaux de l'assiégeant, qui était obligé de recommencer, après avoir perdu beaucoup de monde et d'immenses matériaux ; quand, au contraire, c'était l'assiégeant qui arrivait à bonne fin, une partie de l'enceinte croulait avec grand fracas et forçait le plus souvent la ville à se rendre. « La guerre souterraine était chez les anciens, comme elle est à présent chez les modernes, la voie la plus sûre pour réussir dans l'attaque et la défense des places (1). » Aussi certaines places possédaient-elles des systèmes de contre-mines construits à l'avance.

(1) Maizeroy, *Art des siéges*, p. 222

CHAPITRE III.

—

ROMAINS.

« La guerre était pour eux une méditation, la paix un exercice. »

JOSÈPHE.

INTRODUCTION.

Rome dut sa puissance à son organisation toute guerrière : chez elle la nation était dans l'armée, et la légion reproduisait l'image de la cité : organisation qui ne varia point pour le fonds et fut modifiée seulement suivant les circonstances, encore sans oublier certains principes nationaux. Ces principes, d'après lesquels agirent toujours les Romains, et qui contribuèrent à les élever si haut, se réduisent à cinq : — 1° l'abandon de leurs usages dès qu'ils en eurent trouvé de meilleurs (1) ; — 2° la politique de paraître dans la mauvaise fortune hauts et fiers, dans la bonne doux et modestes (2) ; — 3° la tolérance religieuse qui permettait au vaincu d'ado-

(1) POLYBE, livre VI, fragment 5. « Les Romains adoptèrent déjà les armes des Samnites. » (SALLUSTE, *Catilina*, chap. 51.)

(2) POLYBE, livre XXVII, fragment 1er.

rer ses dieux dans l'enceinte même de Rome; — 4° le sacrifice de l'orgueil à l'ambition, sacrifice qui leur fit adopter comme citoyen, contrairement aux républiques grecques, l'homme de mérite partout où ils le rencontrèrent, chez leurs esclaves comme chez leurs ennemis; — 5° le soin de propager la langue et la civilisation romaines dans les pays conquis, qu'ils sillonnèrent de grandes routes afin de les rendre en tous sens accessibles à leur autorité (1).

Sans ces principes préservateurs, c'en était fait de Rome que rongeait intérieurement une aristocratie d'argent, sans industrie qui pût la contrebalancer. Pour s'enrichir, il fallait spolier ses concitoyens par l'usure, piller les vaincus, ou prendre à ferme les revenus publics. Les traitants furent « un grand vice du gouvernement de Rome (2) » : ils poussaient si loin leurs exactions qu'en Asie les habitants, pour satisfaire à la contribution dont Sylla les avait frappés, « vendaient leurs femmes, vendaient leurs filles vierges, et finissaient par être vendus eux-mêmes (3). » A Rome aussi tout se vendait, le peuple vendait ses suffrages, les sénateurs vendaient leur protection, et l'on se rappelle le mot de Jugurtha sortant de Rome : « *Ville à vendre ! Il ne lui manque plus qu'un acheteur.* »

Dans Rome, tout le monde désirait la guerre : le sénat pour distraire et occuper le peuple, les consuls pour obtenir le triomphe, le peuple pour s'enrichir de butin et avoir en partage, à titre de redevance envers l'État, une partie des terres des vaincus. « Rome était donc dans une guerre éternelle et toujours violente; or, une nation toujours en guerre, et par

(1) GIBBON, *Décadence de l'empire romain* édition du *Panthéon littéraire*, tome Ier, p. 17, 20, 22 et 31.

(2) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre XIII, chap. 19.

(3) MICHELET, *Histoire romaine*, République (1831), tome II, p. 193.

principe de gouvernement, devait nécessairement périr ou venir à bout de toutes les autres, qui, tantôt en guerre, tantôt en paix, n'étaient jamais si propres à attaquer ni si préparées à se défendre (1). » Une autre raison encore contribua à mettre les peuples sous la domination romaine : choisis avec soin et répartis suivant leurs forces et leur bravoure dans les différents corps de la légion, rendus souples et robustes par de bons exercices, habitués à une discipline inflexible, rompus à exécuter promptement d'immenses travaux quoique médiocrement nourris, les Romains faisaient la guerre dans tous les climats; partout leur vigueur et leur santé se soutenaient.

Rome, « dont la passion était de commander, dont l'ambition était de tout soumettre (2), » poussait la guerre avec un incroyable acharnement. Chacun sait qu'avant la troisième guerre punique Caton, à son retour d'Afrique, terminait tous ses discours par ces mots : « *Et de plus, je pense qu'il faut détruire Carthage !* » Carthage faisait ombre à la puissance romaine, il fallut absolument qu'elle disparût du monde. Rome arriva ainsi à la domination universelle, châtiant ou rasant ses rivales avec une cruelle persévérance, manquant de foi quand cela était nécessaire, engraissant les champs étrangers du sang de ses plébéiens qu'elle remplaçait par des affranchis, se montrant grande et noble dans les revers, attentive et prévoyante dans les succès.

Tout légionnaire pouvait, par sa valeur, s'élever aux premiers grades et aux premières magistratures : Caton était un Italien, Marius un homme du peuple, Pompée un simple chevalier. Ces exemples, et l'éclat des récompenses accor-

(1) Montesquieu, *Grandeur et décadence*, chap. 1er.

(2) Montesquieu, *Esprit des lois*, livre XI, chap. 17.

dées aux actes de bravoure, entretenaient dans les légions une noble émulation.

Les Romains, rudes et grossiers, affectaient un mépris tout militaire pour les ouvrages d'art, témoin la destruction de Corinthe (1), et, chose singulière, Rome fut ensuite tellement envahie et subjuguée par les arts et les idées de la Grèce (2) que ce sont les descendants des Romains qui ont propagé jusqu'à nous, en les perfectionnant, les arts aimables des Grecs, la peinture, la sculpture, la musique.

La république romaine conquit si rapidement le monde qu'il faut, outre la supériorité de ses lois et de ses principes, outre son énergie morale, que l'art militaire romain ait été supérieur à celui de tous les autres peuples; il est donc intéressant d'étudier cet art en détail, afin de voir en quoi il différait de l'art militaire des premiers peuples et de l'art militaire des Grecs. C'est ce que nous allons essayer de faire. Remarquons auparavant que, tant que cet art se maintint dans sa pureté, la république fut grande et victorieuse; dès qu'il s'altéra, la puissance de Rome déchut rapidement, car, de toutes les vertus romaines, la vertu guerrière fut celle qui s'évanouit la dernière.

§ 1er. CONSTITUTION MILITAIRE (3).

Ce fut d'abord le sénat qui décida exclusivement la paix

(1) « Les Romains, destructeurs pour ne pas paraître conquérants, ruinèrent Carthage et Corinthe; et, par une telle pratique, ils se seraient peut-être perdus, s'ils n'avaient pas conquis toute la terre. » (*Esprit des lois*, livre XXI, chap. 13.)

(2) Cette réflexion, quoique devenue commune, n'en n'est pas moins juste. (GIBBON, *Décadence*, édition du *Panthéon littéraire*, tome Ier, p. 23.)

(3) Nous ne nous occuperons en général de l'art militaire romain que sous

ou la guerre; le peuple s'attribua ensuite le droit de ratifier les décisions du sénat.

Les forces romaines, commandées par les consuls, magistrats élus pour un an, se composaient de troupes nationales et de troupes auxiliaires fournies par les alliés.

Les troupes nationales étaient divisées en plusieurs grands corps égaux en nombre et contenant chacun, suivant la même proportion, trois espèces d'infanterie pesante, des armés à la légère et de la cavalerie. Ces corps portaient le nom de légions. Les tribuns, chefs des légions, étaient nommés les uns par les consuls, les autres par le peuple; ils étaient annuels et choisissaient les centurions; ces derniers choisissaient à leur tour les officiers sous leurs ordres.

Nul ne pouvait être légionnaire s'il n'était citoyen romain et possesseur de 400 drachmes (1) (10,000 fr. environ). Tout légionnaire entrait au service à 17 ans et en sortait de droit à 46. Sur ces vingt-neuf années, il devait en passer seize sous les drapeaux. Les chevaliers n'étaient astreints qu'à dix ans de service, temps exigé pour être apte aux charges de magistrature. La république récompensait les vétérans en leur distribuant des terres conquises.

Les citoyens qui possédaient moins de 400 drachmes étaient enrôlés parmi les marins et les armés à la légère.

Toutes ces règles subirent des exceptions dans les circonstances critiques où se trouvèrent les Romains, l'intérêt de la république étant toujours le premier mobile de leurs actions. Alors on enrôlait des vieillards, des citoyens ne possédant pas 400 drachmes, des affranchis, des esclaves, voire

la république : cette observation est faite une fois pour toutes. Nous réunirons ensuite dans un même paragraphe, sous le titre de *Modifications impériales*, les divers changements qui eurent lieu sous les empereurs.

(1) Polybe, livre vi, fragment 5.

même des gladiateurs et des brigands; on prenait les jeunes soldats avant 17 ans, on portait la durée du service effectif à 20 ans, on ne donnait le congé qu'à 50 ans.

Etaient exempts du service militaire : les magistrats en charge et la plupart des anciens magistrats, les sénateurs, les prêtres, les augures, les myopes, les sourds et généralement tous les infirmes et valétudinaires. Les personnes exemptes pouvaient s'enrôler volontairement, et dans les circonstances graves le sénat suspendait les exemptions.

Il y avait deux sortes de levées : la levée ordinaire et la levée extraordinaire.

Dans la levée ordinaire, on levait quatre légions à la fois, et on s'attachait à les égaliser, sous le rapport de la force, au moyen d'un système périodique de choix qui autorisait successivement les tribuns de chaque légion à prendre, sur un groupe de 4 citoyens désignés, celui qui leur paraissait le plus robuste. Dès qu'on avait fait prêter serment aux levées, on leur indiquait, *hors de Rome*, un lieu de rendez-vous. Dans ce lieu, après l'incorporation dans les légions, la distribution des armes et le déploiement des enseignes, le général purifiait son armée, cérémonie religieuse nommée *lustration*, et sans laquelle on ne se mettait jamais en marche. Les légions ainsi levées « se disciplinaient sur-le-champ par la force du génie militaire, qui était la base du gouvernement et qui formait le caractère des citoyens (1). » A la fin de la guerre, elles étaient licenciées et chacun retournait dans ses foyers; car la république n'entretenait point de forces permanentes.

Dans la levée extraordinaire, l'enrôlement était volontaire, et chaque enrôlé choisissait l'arme dans laquelle il voulait

(1) *Tactique* de MAIZEROY, tome III, p. 53.

servir : l'infanterie ou la cavalerie. Parmi ces volontaires, il y avait souvent de vieux soldats qui, ayant fait leur temps, revenaient de leur plein gré; on les nommait *evocati*. Ils étaient exempts de travaux militaires et considérés comme gens d'élite.

Les levées demandaient beaucoup de temps : car il fallait faire les sacrifices voulus, prendre les auspices, consulter les livres sacrés, faire prêter le serment militaire (1); en un mot, remplir minutieusement toutes les cérémonies religieuses. Mais, dans les cas pressants, on usait de diligence, et l'on vit des légions levées le matin se mettre en marche le soir même.

§ 2. DES GÉNÉRAUX.

Les armées romaines étaient commandées par les consuls, qui en temps de guerre avaient pleine puissance : ils nommaient les tribuns des légions et probablement les autres officiers. Ou chaque consul commandait une armée distincte, ou les deux consuls commandaient la même armée. Dans ce dernier cas, il y avait partage du commandement, et c'était un des graves inconvénients de la constitution militaire de Rome. — La bataille de Cannes fut perdue le jour de commandement du consul Varron, qui combattit malgré son collègue Paul-Émile, et l'on ne peut dire que Paul-Émile ne fit pas tous ses efforts pour assurer le gain de la bataille; sa conduite fut plus digne que celle de Varron : il rallia plusieurs fois les troupes, se battit avec bravoure et finit par être tué.

(1) Ce serment consistait à jurer obéissance au chef, à promettre de le suivre, à s'engager à ne jamais abandonner l'enseigne. — Le citoyen qui ne l'avait pas prêté ne pouvait tuer un ennemi dans le camp. (PLUTARQUE, *Questions romaines*, n° 39.)

— Les Romains comprenaient si bien cet inconvénient qu'ils y remédiaient, lors d'un danger pressant, par la nomination d'un dictateur. Le dictateur se choisissait un lieutenant qui portait le nom de général de la cavalerie (1).

La brièveté du consulat était aussi un inconvénient. Le consul qui commandait une armée loin de Rome, obligé d'accourir à l'expiration de sa magistrature pour présider au choix d'un successeur, quittait le commandement lorsqu'il commençait à bien connaître son ennemi, et souvent précipitait le temps d'une bataille, « exposant sa patrie, dans l'espoir d'y rentrer avec gloire. » Cet inconvénient ne subsista plus, lorsque le grand nombre des guerres lointaines fit donner les commandements d'armées à des préteurs ou proconsuls. Dans les guerres importantes, ces derniers avaient des lieutenants, qu'ils choisissaient presque toujours : Pompée en avait 25 dans la guerre contre les pirates, parce que cette guerre s'étendait sur toute la Méditerranée. Quant au questeur, il « était chargé de toutes les fonctions attribuées à ceux que nous appelons maintenant intendants et trésoriers (2). »

On censurait avec amertume, à Rome, les généraux malheureux, et Paul-Émile s'en plaignit avant son départ pour combattre Persée (3) ; mais les Romains n'agissaient pas envers eux avec la même injustice et la même cruauté que les Grecs. Un général inhabile ou malheureux était, il est vrai, en butte aux récriminations publiques et perdait toute chance à venir pour être nommé aux charges de magistrature ; mais on ne prononçait contre lui aucun châtiment. Après la défaite de Cannes, le sénat, sacrifiant son orgueil à l'intérêt

(1) Ces magistratures extraordinaires ne duraient que six mois.

(2) *Tactique* de MAIZEROY, tome Ier, p. 91.

(3) TITE-LIVE, XLIV, 22, 34.

politique, remercia même à son retour le consul plébéien Varron de ce qu'il n'avait pas désespéré du salut de la république. Cette démarche, qu'on a trouvée admirable (1), fut surtout utile : elle attira au sénat la confiance du peuple, qui n'avait élu Varron que pour mortifier la noblesse.

« Le général des armées romaines pouvait, sans enfreindre en aucune manière les principes de la constitution, recevoir et exercer une autorité presque despotique sur les soldats, sur les ennemis et sur les sujets de la république. Rome, si jalouse de sa liberté dans les premiers siècles, la sacrifiait à l'espoir des conquêtes et à une connaissance profonde de la discipline militaire... Le général avait droit de vie et de mort dans son camp. Son autorité n'était soumise à aucune forme légale; il jugeait en dernier ressort, et l'exécution suivait de près la sentence. L'autorité législative désignait l'ennemi que la république avait à combattre; ... mais, dans les régions situées à une grande distance de l'Italie, les généraux n'attendaient pas d'ordre supérieur pour déclarer la guerre à une nation : ils agissaient de la manière qui leur paraissait la plus avantageuse au bien public. — Ce n'était point sur la justice de leurs entreprises qu'ils s'appuyaient pour demander l'honneur du triomphe; le succès était leur seul titre. Ils usaient de la victoire en despotes, et ils exerçaient une autorité sans bornes, principalement lorsqu'ils n'étaient plus retenus par la présence des commissaires du sénat. Pompée, dans son gouvernement de l'Asie, récompensa les légions et les alliés de l'État, détrôna des princes, démembra des royaumes, fonda des colonies et distribua les trésors de Mithridate. — A son retour à Rome, il obtint, par un seul acte du sénat et du peuple, la ratifica-

(1) Du Rozoir, *Précis d'histoire romaine*, République, 5e édition, p. 77.

tion de tout ce qu'il avait fait. — Les généraux étaient en même temps gouverneurs des provinces conquises; ils réunissaient l'autorité civile et militaire, administraient la justice, étaient chargés de la direction des finances et exerçaient la puissance exécutive et législative de l'État (1). »

Habitués aux agitations du Forum, les Romains voulaient qu'on leur parlât. Aussi l'éloquence était-elle une des qualités du général, auquel elle donnait sur l'armée la même puissance qu'aux tribuns (2) du peuple sur les assemblées populaires. Pour haranguer, le chef d'armée, « revêtu de sa robe de pourpre, montait sur son tribunal... Quand la harangue se faisait dans le camp, il pouvait parler tant qu'il voulait; mais lorsque l'armée était sous les armes, prête à combattre, parcourant la ligne, il disait aux troupes, en passant, quelques mots propres à les encourager (3). » C'est à ces quelques mots qu'il faut réduire la plupart des brillantes allocutions dont les historiens romains sont remplis. (Voyez à cet égard, chap. II, § 2, ce que nous avons dit en parlant des généraux grecs.)

Un des plus grands stimulants pour les généraux était l'espoir d'obtenir le triomphe. Le triomphateur entrait dans Rome à la tête des légions victorieuses, monté sur un char et couronné de lauriers ou d'or; il était salué de mille acclamations et étalait aux yeux du peuple les prisonniers et le butin fait sur l'ennemi. Sous la république, nul ne pouvait triompher, s'il n'était dictateur, consul ou préteur; s'il n'était autorisé à prendre les auspices au nom du peuple; s'il n'avait vaincu avec sa propre armée.

(1) GIBBON, *Décadence*, tome Ier, p. 37, édition du *Panthéon littéraire*.

(2) Il s'agit ici des tribuns du peuple, qu'il ne faut pas confondre avec les tribuns chefs de légion, ou tribuns militaires.

(3) *Tactique* de MAIZEROY, tome III, note de la page 115.



Chez les anciens, où l'on suivait exactement les principes de l'art militaire, toutes les manœuvres, toutes les évolutions pouvaient se calculer avec justesse; la victoire était au plus habile. « *C'étaient*, a dit Guischardt(1), *les généraux qui décidaient du sort des guerres* (2). » Les Romains, pour arriver à subjuguer le monde, durent donc être dirigés par des généraux instruits, vaillants, expérimentés. Leur histoire présente, en effet, une longue suite de puissants hommes de guerre, parmi lesquels priment trois grands noms : Scipion l'Émilien, Marius, César. — Scipion, « homme de manières élégantes et polies, tacticien habile et général impitoyable (3), » fut l'exécuteur des vengeances de Rome : il détruisit Carthage et Numance. — Marius, homme du peuple, extermina les Cimbres et les Teutons, et fut appelé le troisième fondateur de Rome. — César, l'un de ces hommes que l'humanité met des siècles à produire (4), et dont le nom personnifie la gloire romaine, était délicat et épileptique : lorsqu'il partit à 41 ans (58 avant J.-C.) pour sa première campagne de Gaule, on aurait dit, à voir passer « cette blanche et pâle figure, fanée avant l'âge par les dé-

(1) *Mémoires militaires*, tome Ier, p. 64.

(2) Cette maxime est de tous les temps : ajoutons avec Napoléon (*Mémoires*, édition de la *Bibliothèque historique et militaire*, p. 363) que l'influence du général est plus efficace sur le résultat des batailles chez les modernes que chez les anciens. — Voyez aussi Guischardt (*Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquité militaire*, édition de 1774, tome Ier, p. 112) et Chambray (*Philosophie de la guerre*, 2e édition, p. 93 et 95). D'après Cornélius Népos (*Thrasybule*, 1) c'est la fortune qui décide principalement des succès à la guerre.

(3) Michelet, *Histoire romaine*, République, tome II, p. 105.

(4) L'humanité a enfanté quatre génies colossaux : Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon. Alexandre disparut de la scène du monde en 324 (avant J.-C.), César en 44 (avant J.-C.), Charlemagne en 814 (après J.-C.), Napoléon en 1814 (après J.-C.); César près de trois siècles après Alexandre, Charlemagne près de neuf siècles après César, Napoléon dix siècles après Charlemagne.

bauches de Rome (1), » qu'il n'avait que le souffle; mais ce souffle était celui du génie, et il dompta le monde !

§ 3. LÉGION.

La légion fut d'abord rangée en ligne pleine comme la phalange; on la rangea ensuite sur deux lignes : la première, composée des hommes les plus vigoureux, nommés princes, c'est-à-dire premiers, et la seconde, composée d'anciens soldats, nommés *pilani*. Les armés à la légère étaient alors désignés sous les noms d'hastaires et de roraires. — Plus tard, après le siége de Veies, l'an de Rome 347 (406 avant J.-C.), on voulut avoir trois lignes, et on adopta l'ordre en échiquier. On divisa chacun des trois corps ci-dessus, savoir : le corps des princes, le corps des hastaires et le corps des pilani, en dix parties nommées manipules, chaque manipule comprenant deux centuries (2); puis l'on plaça : — à la première ligne les dix manipules de hastaires, l'intervalle entre deux manipules étant *au moins* égal au front d'un manipule; — à la deuxième ligne les princes, qui, malgré ce déplacement, conservèrent leur nom, et dont les manipules furent placés vis-à-vis les intervalles des hastaires; — à la troisième ligne les pilani, qui prirent le nom de triaires.

Les armés à la légère, recrutés parmi les plus jeunes et

(1) MICHELET, *Histoire romaine*, République, tome, II, p. 234.

(2) L'*Encyclopédie méthodique*, Art militaire, tome II, p. 261, dit que le manipule des triaires, n'étant jamais que de 60 hommes, ne se divisait pas en deux centuries : mais POLYBE (livre VI, fragment 5) n'excepte nullement les triaires lorsqu'il dit que chaque manipule était commandé par deux centurions. Voyez à cet égard la *Tactique* de MAIZEROY, tome Ier, p. 80, et tome III, p. 69. — GUISCHARDT, dans ses *Mémoires critiques et historiques*, tome 1er, p 313, compte aussi 60 centuries par légion.

les plus pauvres Romains, reçurent le nom de vélites et furent aussi divisés en dix manipules.

La légion était donc un corps de troupes dont les différentes divisions, basées sur le nombre 10, étaient rangées sur plusieurs lignes à intervalles (1).

Les hastaires, les princes, les triaires étaient les seuls soldats légionnaires. Le simple légionnaire n'eut pas voulu passer décurion dans les vélites. Une action d'éclat donnait entrée au vélite dans la classe des légionnaires (2).

Le chiffre numérique de la légion fut successivement de 4,000 fantassins et 200 cavaliers, 4,200 fantassins et 300 cavaliers, 5,000 fantassins et 300 cavaliers, 6,000 fantassins et 300 cavaliers. La légion du temps des Scipions était celle de 4,200 fantassins; on y comptait 1,200 vélites, 1,200 hastaires, 1,200 princes et 600 triaires; chaque manipule de vélites, d'hastaires et de princes y était de 120 hommes; chaque manipule de triaires de 60 hommes. Dans les autres légions, ces nombres variaient suivant la même proportion, sauf pour les triaires, dont le chiffre restait toujours fixé à 600; à l'égard de ce corps, la qualité des soldats y rachetait l'infériorité du nombre.

Voici les fonctions attribuées à chaque ligne :

Les vélites, postés devant les hastaires pour masquer les dispositions du général, commençaient le combat, se battaient sans ordre, se répandaient de tous côtés, puis se retiraient par les flancs et les intervalles des hastaires, ou s'emparaient de hauteurs d'où ils pouvaient incommoder l'ennemi.

(1) L'ordre de bataille de la légion ne nous a pas été transmis par les historiens romains : celui que nous venons de rapporter est le plus généralement admis par les commentateurs, comme cadrant bien avec les diverses relations de combats qui nous sont parvenues. (Voyez CHAMBRAY, *Philosophie de la guerre*, 2e édition, p. 29 et note 5.)

(2) CARRION-NISAS, *Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 173.

En marche, ils allaient à la découverte, harcelaient l'ennemi, le poursuivaient s'il était battu. Souvent aussi on les mêlait à la cavalerie, lorsque cette dernière était peu nombreuse. César sut tirer de ce mélange un parti tel que 1,000 de ses cavaliers, soutenus de fantassins agiles, ne craignaient pas 7,000 cavaliers ennemis (1).

Les hastaires et les princes chargeaient à la course avec le pilum et, le pilum une fois lancé, avec l'épée. Quand les hastaires étaient fatigués, ils se retiraient par les intervalles de la seconde ligne, et les princes les remplaçaient; quelquefois, cependant, les princes venaient renforcer la première ligne en enchâssant leurs manipules dans les intervalles qui séparaient les manipules des hastaires.

Les triaires étaient armés d'une pique. Soldats expérimentés, ils étaient ordinairement placés en troisième ligne, afin de garantir les flancs et les derrières de la légion; mais ce poste ne leur était pas rigoureusement fixé : leur fonction spéciale, comme corps de réserve, était d'agir avec vigueur aux endroits faibles et de ramener la victoire. De là le proverbe : « *Ad triarium ventum est* (2), » pour exprimer les derniers efforts. Tant que durait le combat des hastaires et des princes, « les triaires, le genou droit en terre, le bouclier appuyé contre l'épaule, le talon de la pique fixé en terre et la pointe présentée comme celles des pieux d'un retranchement, restaient immobiles (3); » quand les hastaires et les princes se retiraient, les triaires se mettaient en mouvement et chargeaient en formant la ligne pleine. — Souvent aussi les triaires étaient préposés à la garde du camp.

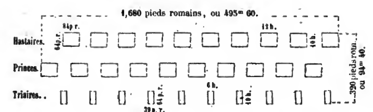
(1) *Commentaires* de CÉSAR, *Guerre civile*, livre III, chap. 84.

(2) Les historiens disaient : « *Res ad triarios pervenit.* » — On lit dans TITE-LIVE (VIII, 8) : « *Rem ad triarios redisse.* »

(3) *Encyclopédie méthodique*, Art militaire, tome III, p. 679.

Les trois lignes se plaçaient sur dix hommes de profondeur (1), ce qui donnait 12 hommes de front aux manipules des hastaires et des princes, et 6 hommes de front aux manipules des triaires (2). Si donc l'on admet, avec Guischardt et Lebeau, que dans l'ordre de bataille l'intervalle qui sépare deux fantassins, pris en tous sens, est de 6 pieds (3), et que l'on compte 1 pied pour l'épaisseur et 1 pied 1/2 pour la largeur d'un homme, le front d'un manipule d'hastaires ou de princes sera de 84 pieds et sa profondeur de 64 pieds. Le front total de la légion, en supposant l'intervalle des manipules juste égal au front d'un manipule, sera donc égal à vingt fois le front d'un manipule ou à 1,680 pieds (495m 60). Quant à la profondeur totale de la légion, elle sera de cinq fois la profondeur d'un manipule ou 320 pieds (94m 40), si l'on suppose les intervalles des lignes égaux à

LÉGION MANIPULAIRE.



la profondeur d'un manipule; cette profondeur totale variait

(1) Cette profondeur variait suivant les circonstances. D'après Guischardt (*Mémoires critiques*, tome IV, p. 208), aucun auteur ne dit positivement que les Romains se rangeassent sur huit ou dix rangs.

(2) Suivant Maizeroy (*Cours de tactique*, tome Ier, p. 68), les triaires se plaçaient aussi quelquefois sur cinq rangs seulement; leurs manipules avaient alors le même front que ceux des hastaires et des princes.

(3) Il s'agit dans tout ceci du pied romain, qui vaut 0m 295.

en raison de l'étendue que l'on donnait aux intervalles des lignes (1).

Si l'on ne compte, au contraire, comme le font quelques auteurs (2), que 3 pieds pour l'intervalle qui sépare en tous sens 2 fantassins, la profondeur d'un manipule d'hastaires ne sera plus que de 37 pieds, le front de ce manipule de 51 pieds, et le front total de la légion de 1,020 pieds (301^{m}).

Toutes ces supputations peuvent se varier à l'infini, suivant les nombres que l'on adoptera pour les intervalles des hommes et des lignes (3). Il faut seulement remarquer que les intervalles des hommes devaient toujours être assez ouverts pour permettre le jet du pilum et l'usage du bouclier, qui exigeaient une grande liberté de mouvement.

L'ordonnance romaine ne souffrait pas l'ordre serré : son caractère est la mobilité. Composée de petits corps égaux entre eux, la légion se pliait à tous les terrains, à toutes les évolutions, aussi bien à l'ordre en échiquier sur trois lignes, ordre primitif et théorique, qu'à l'ordre sur deux ou trois lignes à intervalles et à l'ordre en ligne pleine. C'est ce qui lui donna la supériorité sur la phalange, dont le succès dépendait uniquement d'un terrain horizontal et « de la pesanteur des corps (4). »

Dans les trois classes de légionnaires les manipules se

(1) Voyez D'ÉCRKMMEVILLE, *Essai historique sur l'art de la guerre*, tome Ier, p. 54, note.

(2) Entre autres FRANÇAIS, cahier lithographié en 1832 du *Cours d'art militaire* de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, p. 9.

(3) MAIZEROY (*Tactique*, tome III, p. 80) évalue, dans un calcul approuvé par GUISCHARDT (*Mémoires critiques*, tome II, p. 285), à 37 toises (72^{m} 11) la distance d'une ligne à l'autre.

(4) GUISCHARDT, *Mémoires militaires*, tome Ier, p. 60. — « La phalange était l'ordre qui rendait difficile d'en prendre un autre : la légion était l'ordre qui se prêtait avec le plus de facilité à tous les changements et à tous les

correspondaient de manière que le premier des hastaires, le premier des princes et le premier des triaires composaient ce qu'on appelait le *premier ordre*, les deuxièmes le second ordre, les troisièmes le troisième ordre, et ainsi de suite jusqu'au dixième. Chaque ordre formait une *cohorte*, en y comprenant, outre un manipule d'hastaires, un de princes et un de triaires, un manipule de vélites. La division de la légion par cohortes avait pour but de simplifier le service et de faciliter l'administration. On envoyait en détachement une ou plusieurs cohortes ; chaque détachement renfermait ainsi de chaque classe de soldats. On y joignait, lorsque cela était nécessaire, une ou plusieurs turmes de cavalerie.

§ 4. OFFICIERS.

Chaque légion était commandée par 6 tribuns, dont 2 au moins devaient avoir servi dix ans et les autres cinq ans. Les tribuns commandaient tour à tour pendant deux mois ; « leurs principales fonctions étaient de rendre la justice, de faire prêter le serment aux soldats, de veiller à la police et à la sûreté du camp, de régler les gardes de nuit et les rondes, d'assister aux travaux du camp et aux exercices, d'avoir soin des malades, et surtout d'assister au conseil de guerre (1). » Ceux qui n'étaient pas de service étaient placés à la tête des détachements, des reconnaissances ou des fourrages, ou chargés de missions particulières. On pouvait

mouvements. » (CARRION-NISAS, *Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 579.) Voyez, sur la comparaison de la phalange et de la légion, POLYBE, liv. XVIII, fragment 1er ; *Histoire militaire des éléphants*, Appendice 21 ; et *Encyclopédie moderne*, édition Didot, article *Bataille* du général LAMARQUE, p. 598 et 627.

(1) Ils se relevaient de six en six mois, suivant GUISCHARDT. (*Mémoires critiques*, tome II, p. 223.)

être élevé au tribunat sans avoir passé par lés grades inférieurs. « La plupart des fameux généraux que Rome a eus ont fait leur apprentissage de cette manière... On croyait apparemment à Rome qu'il était très-bon à un général d'armée de savoir tout le détail du service militaire, mais qu'il n'était pas nécessaire pour l'apprendre de passer la plus grande partie de sa vie dans les grades subalternes, et que pour acquérir la science de commander les armées, il fallait s'occuper d'autres objets que du seul maniement des armes et du soin pénible de dresser les soldats (1). »

Au-dessous des tribuns se trouvaient les centurions ; il y en avait un par centurie, deux par manipule, vingt par ligne, soixante par légion. « Dans le choix de ces chefs, dit Polybe (2), on ne cherche pas tant qu'ils soient audacieux et entreprenants qu'habiles dans l'art de commander, persévérants et de bon conseil. On ne demande pas non plus qu'ils soient prompts à en venir aux mains et à commencer le combat; mais qu'ils résistent constamment lorsqu'on les presse, et qu'ils meurent plutôt que d'abandonner leur poste. » Le centurion de la centurie de droite avait dans chaque manipule la priorité sur le centurion de la centurie de gauche. Dans chaque ordre, les centurions des triaires prenaient la priorité sur ceux des princes, et ceux des princes sur ceux des hastaires. Dans la légion, les centurions du premier ordre avaient la priorité sur les centurions du second ordre, les centurions du second ordre sur ceux du troisième ordre, et ainsi suite. Le centurion qui commandait la centurie de droite du manipule des triaires du premier ordre était donc le premier des centurions ; on le nommait primipile

(1) GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome II, p. 226.

(2) Livre VI, fragment 5.

(primum pilum); il commandait à tous les autres et c'était lui en réalité qui était le chef de la légion. Les principaux centurions étaient appelés au conseil de guerre.

Dans l'ordre des promotions, on suivait la série de priorités que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire que l'on devenait successivement et par avancement :

Centurion..	des hastaires.. des princes ... des triaires ...	du dixième ordre.
Centurion..	des hastaires.. des princes ... des triaires ...	du neuvième ordre.
Centurion..	des hastaires.. des princes ... des triaires ...	du huitième ordre.

Etc., etc.

Pourtant, dans des cas rares et comme récompense de brillants faits d'armes, on faisait monter, directement et sans intermédiaires, des derniers ordres aux premiers.

Chaque centurion choisissait un officier pour conduire la queue de la centurie qu'il commandait; c'est cet officier que l'on trouve désigné dans les écrivains de l'empire sous le nom d'*option* (1). Au-dessous de ces serre-files, il y avait encore les décurions ou chefs de dix hommes. Les vélites n'étaient commandés que par des décurions.

§ 5. ACCESSOIRES.

L'habitude du soldat romain de porter, outre ses armes, son bagage et ses vivres, lui rendait inutile l'usage des valets. Il n'y en avait à la suite des légions que pour les per-

(1) Voyez pour exemple TACITE, *Histoire*, I, 25.

sonnes d'un rang distingué. Mais peu à peu leur nombre augmenta, comme celui des bêtes de somme. Dans la guerre d'Afrique, César les interdit à son armée (1). La race des valets était d'ailleurs lâche et insolente (2); elle ne quittait le camp que pour piller, et son service militaire se réduisait à venir, comme à Pydna, au-devant des légionnaires vainqueurs ; il lui était défendu de jeter le cri de combat.

« On conduisait à la suite de l'armée quelques bêtes de charge, mais elles étaient en petit nombre. Il y en avait de publiques qui portaient les tentes, les meules et autres ustensiles. Il y en avait aussi qui appartenaient aux personnes considérables. On ne se servait presque point de chariots, parce qu'ils étaient trop embarrassants (3), » ce qui, dans les défaites, forçait à abandonner les blessés sur le champ de bataille, faute de moyens pour les transporter. Le peu de chariots qui suivaient les armées étaient employés au transport des armes de rechange ; ces chariots, montés sur deux ou quatre roues aux jantes larges, étaient solidement construits et traînés par des bœufs ou des chevaux (4).

Outre les valets, les armées romaines étaient suivies d'artisans, de vivandiers, de marchands de vin, et, dans les moments où la discipline se relâcha, d'histrions, de sacrificateurs et de courtisanes. En arrivant devant Numance, Scipion chassa de l'armée romaine plus de 2,000 femmes de débauche.

Les armées étaient aussi accompagnées de médecins ; il y en avait un par cohorte.

(1) Hirtius, *Guerre d'Afrique*, chap. 47.

(2) Voyez César, *Guerre des Gaules*, livre II, chap. 24, et Tacite, *Histoire*, livre II, chap. 87.

(3) Nieupoort, p. 290.

(4) Guischardt, *Mémoires critiques*, tome Ier, p. 359 et 362.

§ 6. CAVALERIE.

La première cavalerie romaine était médiocre et servait à pied ou à cheval, suivant le besoin ; elle se perfectionna par le contact des Carthaginois.

La cavalerie faisait partie de la légion, et, d'après les différents effectifs que nous avons cités, il est facile de voir que son rapport à l'infanterie varia successivement du dixième au vingtième ; mais à chaque époque le nombre de cavaliers attachés à la légion fut presque toujours invariable et indépendant des circonstances et des lieux. « On est obligé de blâmer cet aveuglement des consuls... Ils ne firent point de différence entre les plaines de la Lombardie et les montagnes de la Ligurie. En Espagne, ils avaient tout autant de cavalerie qu'en Afrique ; et dans les Alpes le même nombre d'escadrons que dans les plaines du royaume de Naples (1). »

Pour être chevalier romain, il fallait avoir un certain revenu et une conduite régulière. Les chevaliers portaient comme signe distinctif un anneau d'or ; leur cheval était fourni et entretenu par l'État. Les censeurs passaient tous les ans (2) la revue des chevaliers, dégradaient (3) ceux contre lesquels on formulait une accusation ou dont le cheval se trouvait en mauvais état, et donnaient leur congé à ceux qui avaient déjà dix ans de service.

Les cavaliers de chaque légion étaient divisés en dix turmes, de 30 à 32 maîtres, rangés sur 3 ou 4 rangs de pro-

(1) GUISCHARDT, *Mémoires militaires*, tome Ier, p. 31.

(2) MAIZEROY, dans son *Cours de tactique*, tome III, p. 84, dit tous les cinq ans.

(3) En les forçant à vendre leur cheval.

fondeur. Chaque turme comprenait trois décuries. Le premier décurion, chef de turme, se mettait devant le premier rang au milieu du front; le deuxième décurion à la droite du premier rang; le troisième décurion à la gauche du même rang. Il y avait en outre, par turme, trois serre-files ou commandants de la queue (1).

TURME ROMAINE.

```
            o
o c c c c c c c c c c o
  c c c c c c c c c c
  c c c c c c c c c c
  o         o         o
```

Dans l'ordre de bataille, la place habituelle de la cavalerie était sur les ailes; on la postait aussi quelquefois en avant de la première ligne, ou en réserve derrière la troisième ligne.

Peu à peu le cheval public devint une distinction et le corps des chevaliers un ordre de l'État, qu'enrichit promptement l'administration des revenus de la république. Dès lors les chevaliers négligèrent le service de la cavalerie, et lorsque Marius eut admis le menu peuple dans la légion, la cavalerie, uniquement composée de levées faites dans les pays conquis, conserva le nom de *mercenaire* qu'avaient primitivement ces levées. La cavalerie fournie par les nations alliées ou tributaires prit alors le nom de cavalerie auxiliaire.

§ 7. ARMES, HABILLEMENT.

Le vélite, coiffé d'un casque sans crinière, était armé d'une épée qui lui permettait de combattre après avoir lancé ses traits, de 7 javelots à la pointe effilée qui se faussait en tombant, et d'une panne, espèce de bouclier assez fort et assez grand pour mettre un homme à couvert (2).

(1) Dans la figure ci-dessus les o indiquent les décurions et les serre-files.

(2) POLYBE, livre VI, fragment 5.

Les hastaires et les princes avaient pour armes défensives un casque ouvert surmonté d'un panache, un plastron d'airain dit garde-cœur ou pectoral, affermi par des attaches sur le dos et sur les épaules, et un bouclier convexe, haut de 4 pieds romains (1m 18), large de 2 1/2 (0m 74), et assez épais pour ne pas être transpercé (1). Ils avaient pour armes offensives « 2 épieux appelés *piles*, dont l'un était beaucoup plus long et plus fort que l'autre : sa hampe avait 5 pieds 1/2 (1m 62) de longueur sur environ 2 pouces de diamètre (0m 048) : le fer, qui était triangulaire, rond ou carré, avec un hameçon à l'extrémité, avait 9 pouces (0m 22) de saillant ; le reste garnissait la hampe jusqu'à son milieu. Cette arme redoutable servait au jet et à la main ; nul bouclier, nulle cuirasse ne lui résistait ; l'autre était un javelot long de 4 pieds (1m 18), y compris le fer qui avait 5 pouces (0m 123) (2). » Ils portaient en outre 2 javelots et une épée espagnole placée, du temps de Polybe, sur la cuisse droite (3). Cette épée, large et à deux tranchants, avait environ 22 pouces (0m 54) de long, et une largeur moyenne de 10 lignes 1/2 (0m 02) ; elle frappait de taille et d'estoc ; aucun corselet, casque ou bouclier ne lui résistait ; elle valait une hache au bras de l'homme vigoureux.

Les triaires portaient une sorte de pertuisane d'environ 10 pieds romains (2m 95) de long ; ils attendaient le choc de pied ferme avec cette pique, qu'ils n'abandonnaient que pour se servir de l'épée, « l'arme de confiance des Romains ; »

(1) TITE-LIVE, XXXI, 39.

(2) *Tactique* de MAIZEROY, tome Ier, p. 69.

(3) POLYBE, livre VI, fragment 5. Voyez à cet égard la note de la p. 174 du tome Ier de l'*Histoire de l'art militaire* de CARRION-NISAS, et dans les *Œuvres diverses* de J.-J. BARTHÉLEMY, Paris, 1828, édition Firmin Didot, tome II, p. 342, la *Lettre à un artiste*.

quelquefois pourtant ils lançaient cette pique comme le pilum.

Les officiers, jusqu'aux tribuns (1), portaient les mêmes armes que les légionnaires ; la marque distinctive des tribuns était une espèce de poignard ou de couteau de chasse. Au lieu du simple pectoral, les officiers adoptaient la cuirasse entière ou cotte de mailles (2).

Le légionnaire avait une tunique de laine descendant au milieu de la cuisse, et serrée par une ceinture. On plaçait sur la tunique la cuirasse et le baudrier, auquel pendait l'épée. Le soldat avait en outre une espèce de manteau nommé *sagum* « qui tombait un peu au-dessous du genou et s'attachait sous le menton avec une agrafe. » Sous les consuls l'habit militaire était rouge (3). Le sagum des généraux était écarlate, pourpre ou blanc, et fut orné postérieurement d'une frange ou broderie d'or. — On voit, dans les *Commentaires* de César (4), ses soldats, inquiétés par les traits des archers et frondeurs de Pompée, se fabriquer pour s'en garantir des tuniques de cuir ou de pièces de diverses étoffes.

La chaussure était un brodequin ou demi-bottine garnie d'une lame d'airain (5) à la jambe droite. Il paraît qu'on ne portait plus la bottine sous les empereurs, mais seulement une sandale attachée par des courroies.

(1) Guischardt, *Mémoires militaires*, tome II, p. 169, note.

(2) Guischardt, *Mémoires critiques*, tome II, p. 214.

(3) Il est vraisemblable qu'il était blanc comme celui des autres citoyens ou comme le vêtement du soldat grec. (Guischardt, *Mémoires critiques*, tome II, p. 209.)

(4) *Guerre civile*, livre III, chap. 44.

(5) Polybe, Arrien, Jules l'Africain parlent de cette lame. Il n'est pas moins singulier, dit Guischardt (*Mémoires critiques*, tome III, p. 293), qu'on ne la découvre dans aucun monument de l'antiquité.

« Ce fut la force de l'habitude qui plia les Romains à avoir « les bras et les pieds presque nus sans en être incommodés, « et qui les mit en état de se passer de culottes, en ne se « couvrant depuis les reins jusqu'aux genoux que des pans « de leurs habits, comme le font encore les Écossais monta- « gnards. Il est vrai que, vivant sous un beau ciel et portant « la plupart du temps leurs armes dans des pays chauds, « ils ne souffraient que rarement des rigueurs des saisons; « mais on sait aussi qu'ils furent employés à des expéditions « d'hiver et qu'ils firent des campagnes dans des pays froids « comme dans des pays chauds (1). »

Le froid de la Germanie introduisit, sous Auguste, l'usage des *hauts de chausses*, qui ne devinrent communs qu'à la décadence de l'empire (2).

Dans les premiers temps, les cavaliers romains revêtaient une espèce de veste, afin de monter plus facilement à cheval; ils n'avaient ni étriers, ni selle, mais seulement une couverture pour remplacer cette dernière; ils portaient également des piques très-légères et un bouclier de cuir; plus tard, ils empruntèrent les armes des Grecs et portèrent le casque, la cuirasse, le bouclier oblong, les bottines, le javelot et la double lance avec fer aux deux bouts; la poignée de cette lance était à peu près au tiers de sa longueur, afin que si le grand côté se rompait l'autre pût servir; ils garnirent le cheval de deux couvertures assujetties par une sangle, un poitrail et une croupière. — Les Romains ne connurent

(1) GUISCHARDT, *Mémoires critiques et historiques*, tome II, p. 218.

(2) BENETON, dans son *Traité des marques nationales*, p. 75, attribue à l'usage des Romains de ne pas porter de hauts de chausses le manque d'*amphithéâtres* dans le nord de la Gaule (dans la Gaule *braccata*), où les habitants avaient l'habitude d'en porter, « parce que, dit-il, ces Gaulois ne goûtaient guère de plaisir aux spectacles qui s'y donnaient, trouvant de l'indécence d'y voir les Romains, sans culotte, montés sur des gradins. »

la selle que vers la fin du IVe siècle de notre ère, et les étriers qu'au VIe siècle. Les pieds des chevaux étaient probablement armés d'un sabot attaché au-dessus de la corne. — Le manteau des cavaliers romains était blanc.

§ 8. MODIFICATIONS DE MARIUS.

Marius admit dans la légion et dans la cavalerie la dernière classe du peuple (1), où l'on ne recrutait avant lui que les armés à la légère et les marins. Ce fut une grave atteinte à la constitution militaire de Rome, et par cette mesure, a dit un écrivain célèbre, « la république fut perdue (2). » Je ne suis pas de cet avis. Ce qui précipita surtout Rome vers sa ruine, ce fut le luxe, destructeur de toute discipline militaire, et, plus tard, la faiblesse d'admettre des étrangers dans l'armée, dans le sénat et dans toutes les dignités de l'empire. Quant à la mesure prise par Marius, elle fut assurément un grand acte politique du chef du parti populaire, mais cet acte était réclamé par la situation (3), et le vainqueur des Cimbres ne fit qu'y donner son nom. La plupart des familles plébéiennes avaient déjà semé leurs os dans les pays conquis, la race des propriétaires était éteinte, le peuple romain ne se composait plus que de

(1) SALLUSTE, *Jugurtha*, chap. 84.

(2) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre XI, chap. 18. CARRION-NISAS développe avec force ces paroles de Montesquieu : il considère aussi, au point de vue militaire, l'ordonnance par cohortes comme bien inférieure à l'ordonnance par manipules (Voyez son *Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 257 à 267); mais il ne fait pas assez abstraction, dans son raisonnement, de la qualité du soldat, évidemment moins bonne dans la dernière de ces ordonnances. Voyez à cet égard CHAMBRAY, *Philos.*, 2e édition, p. 45, 63, et 188.

(3) « Examinez les Romains, vous ne les trouvez jamais si supérieurs que dans le choix des circonstances dans lesquelles ils firent les biens et les maux. » (*Esprit des lois*, livre XXII, chap. 13.)

fils d'affranchis (1). Il fallait donc enrôler dans les légions des soldats pauvres ne laissant dans la patrie aucun gage de fidélité, ou abandonner inutilement sur le pavé de Rome des hommes qui n'eussent cessé de fomenter des séditions.

D'ailleurs, la cause qui avait fait, à l'origine de Rome, exclure des légions la dernière classe du peuple, cette cause n'existait plus. On doit, en effet, attribuer cette exclusion plutôt au manque de solde, qui rendait cette classe incapable de subvenir pendant la guerre à ses besoins, qu'à la volonté bien arrêtée du législateur de n'introduire dans les armées que des *soldats propriétaires*.

Marius, qui reconnaissait les inconvénients de la ligne à intervalles (2), modifia aussi l'ordonnance de la légion. Il adopta définitivement (3) la division administrative en dix cohortes; mais au lieu de laisser dans chaque cohorte les manipules distincts, il mêla ensemble hastaires, princes et triaires (4), et les arma tous du pilum, qui devint dès lors l'arme caractéristique de l'infanterie pesante. Le nombre de rangs, les intervalles entre les rangs et les files, et les noms des divers officiers restèrent les mêmes que dans l'organisation par manipules. Dès ce moment, on réserva exclusivement l'emploi d'armés à la légère à des peuples étrangers réputés pour la légèreté de leur course.

La force de la cohorte variait de 400 à 600 hommes, tou-

(1) Voyez MICHELET, *Histoire romaine*, République, tome II, p. 112.

(2) Lisez ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, tome Ier, p. 114.

(3) Cet adverbe est indispensable : avant Marius on s'écartait déjà de la méthode primitive et on rangeait très-souvent les troupes en bataille de la même manière qu'on le fit de son temps et de celui de César. (Voyez GUISCHARDT, *Mémoires critiques et historiques*, tome Ier, p. 166.)

(4) MAIZEROY, *Tactique*, tome III, p. 56, pense que Marius porta les princes aux premiers rangs de la cohorte.

jours divisés en 6 centuries (1). La première cohorte, considérée comme corps d'élite, avait la garde de l'aigle. Les légions firent toujours le fonds principal des armées, mais on eut aussi des *cohortes détachées* soit romaines, soit étrangères, que les généraux levaient dans les pays où ils commandaient. Chaque cohorte était commandée par son premier centurion.

Marius plaçait la légion sur deux lignes : chaque ligne se composait de cinq cohortes séparées par de petits intervalles. César la rangeait sur trois lignes : la première de quatre cohortes, chacune des deux autres de trois cohortes;

ORDONNANCE PAR COHORTES DE LA LÉGION SOUS CÉSAR.

	4e coh.	3e coh.	2e coh.	1re coh.
1re ligne sur 10 rangs.	▭	▭	▭	▭
		7e coh.	6e coh.	5e coh.
2e ligne sur 10 rangs.		▭	▭	▭
		10e coh.	9e coh.	8e coh.
3e ligne sur 10 rangs.		▭	▭	▭

la troisième ligne formait réserve. Dans cette nouvelle ordonnance, les lignes étant pleines, la première ligne, lorsqu'elle faiblissait, ne pouvait plus, comme dans l'ordonnance par manipules, se retirer à travers les intervalles de la seconde ligne destinée à la remplacer. La seconde ligne seule pouvait avancer et venir s'enchâsser dans la première, les files fraîches se glissant au milieu des intervalles des files

(1) L'*Encyclopédie méthodique*, à l'endroit déjà cité, tome II, p. 261, ne donne, comme VÉGÈCE, livre II, chap. 8, que cinq centuries à la cohorte : c'est une conséquence de ce qu'elle n'admet qu'une centurie pour le manipule des triaires. Voyez à cet égard, au § 3 de ce chapitre, la note 2 de la p. 104 ci-dessus, et la *Tactique* de MAIZEROY, tome III, p. 69.

fatiguées, de telle sorte que le front de la légion doublait en nombre sans changer d'étendue.

La possibilité d'une semblable manœuvre constituait un des principaux avantages de l'ouverture des rangs et des files qui caractérisait l'ordonnance romaine, dans laquelle chaque homme occupait en tous sens 6 pieds romains (1m 77); la difficulté était d'habituer le légionnaire à conserver exactement ses distances en rang comme en file, et c'est à quoi tendaient toutes les instructions, tous les exercices.

L'ordonnance par manipules avait pour avantage la mobilité, l'ordonnance par cohortes la solidité jointe à une suffisante mobilité. Toutes deux firent de grandes choses : l'une ruina Carthage, l'autre soumit la Gaule et abattit Pompée.

Marius est aussi l'auteur d'un ingénieux changement fait au pilum et au javelot : « Jusqu'à lui le fer et la hampe étaient cloués ensemble par deux chevilles de fer; il n'en laissa qu'une et, à la place de l'autre, en mit une de bois beaucoup plus aisée à rompre; changement bien imaginé, afin que la pique en s'attachant au bouclier de l'ennemi n'y restât pas droite, mais que la cheville de bois en se rompant fit plier la hampe à l'endroit du fer, et que, tenant encore au bouclier, elle se traînât à terre et embarrassât l'ennemi (1). »

Ce fut encore « au temps de Marius, lorsqu'on fut revenu des anciens usages, que les généraux romains, chargés de conduire de grandes guerres, eurent une attention particulière à entretenir, dans leurs armées, des corps considérables de cavalerie étrangère (2). » Cette observation de

(1) PLUTARQUE, *Vie de Marius*. Voyez aussi *Tactique* de MAIZEROY, tome III, p. 69, et CARRION-NISAS, chapitre préliminaire du tome II de son *Histoire de l'art militaire*, p. 9.

(2) GUISCHARDT, *Mémoires militaires*, tome Ier, p. 97. Cette attention

Guischardt se rattache à une modification apportée à la composition des armées romaines vers la fin de la guerre sociale, modification que nous pouvons placer dans ce paragraphe, puisque Marius fut un des acteurs de cette guerre mémorable. Le véritable motif de la cessation des hostilités dans cette guerre ayant été l'obtention du droit de cité successivement accordé aux peuples d'Italie, tous les Italiens devinrent légionnaires, et il n'y eut plus dès lors, dans les armées de la république, de légions d'*alliés;* elles furent remplacées par des légions d'*auxiliaires*.

§ 9. ENSEIGNES.

Les enseignes étaient sacrées; on sacrifiait devant elles; il y allait de la vie de les perdre ou de les abandonner. Dans la révolte des légions de Germanie, M. Plancus, personnage consulaire, se mit sous la protection des enseignes qu'il saisit et tint embrassées (1).

Dans l'origine, chaque manipule avait une enseigne; ce fut d'abord une botte de foin, puis des représentations d'animaux.

Plus tard, il n'y eut plus que cinq enseignes par légion. L'*aigle*, qui marchait la première, était l'enseigne principale; de la grosseur d'une perdrix, en or ou en argent, elle avait les ailes déployées et relevées. Les quatre autres étaient le loup, le cheval, le sanglier et le minotaure. Le minotaure, ou taureau, pouvait être l'emblème de la force, ou, suivant

était d'une bonne politique; l'Italie manquant de chevaux, les Romains ne pouvaient par eux-mêmes avoir une nombreuse cavalerie.

(1) TACITE, *Annales*, livre I[er], chap. 39.

Végèce (1), une représentation symbolique destinée à rappeler sans cesse au général la nécessité de tenir son secret aussi caché dans son âme que le minotaure l'était au fond du labyrinthe. Chaque manipule avait en outre son vexille, composé d'un morceau d'étoffe attaché à une traverse de bois; chaque turme de cavalerie avait aussi un vexille; ces vexilles portaient des marques et numéros distinctifs. Les vélites n'avaient pas d'autres enseignes que celles de la cohorte dont ils faisaient partie.

Marius fit définitivement abandonner les quatre dernières enseignes, et on ne porta plus que l'aigle confiée au primipile et placée au centre de la cohorte (2). Le nom de la légion, ou un signe qui lui était propre, se gravait sur l'aigle ou au-dessous; une tablette ou médaille portait les quatre lettres armoriales de la république, S. P. Q. R., *Senatus populus que romanus*. Chaque cohorte conserva une enseigne à bannière ou vexille; les centuries eurent des enseignes sans drapeaux. La hampe de l'aigle restait sans ornements; les piques des vexilles et autres enseignes étaient, au contraire, garnies, depuis le haut jusqu'au milieu, d'ornements répandus à profusion. Ces ornements, et ceux de l'étoffe du vexille, s'accordaient souvent comme récompense à une légion et rappelaient un fait d'armes. Les vexilles portaient aussi quelquefois le nom du général (3).

Comme nom général, les enseignes s'appelaient *signifères;*

(1) Livre III, chap. 6.

(2) Voyez Guischardt, *Mémoires militaires*, tome II, note de la p. 284. — En avant de l'aigle, c'est à dire dans les premiers rangs, on plaçait les soldats les plus braves, les mieux exercés et les plus ingambes : certain point d'honneur fut attaché à cette préférence qui revenait assez à celle que l'on donne aujourd'hui à nos grenadiers; on les appelait *antesignani*. Pour une action de vigueur on les réunissait en corps et on les employait séparément. (Guischardt, *Mémoires critiques et historiques*, tome Ier, p. 245.)

(3) Voyez Armandi, p. 301, *Encyclopédie méthodique*, tome III, p. 262.

comme noms particuliers, elles s'appelaient, suivant l'espèce, soit *aquilifères*, soit *vexillaires*. Les porte-enseignes se choisissaient parmi les soldats les plus robustes, à cause de la pesanteur des enseignes; parmi les soldats probes, parce qu'on leur confiait la moitié de l'argent accordé comme récompense; parmi les plus valeureux, parce qu'ils tenaient en leurs mains l'honneur, la gloire, les dieux des légions.

Plus sensibles que les peuples modernes à la perte de leurs enseignes, les Romains en poursuivaient la restitution soit à force ouverte, soit par le moyen des traités (1).

§ 10. COMMANDEMENTS, SIGNAUX.

Les généraux étaient accompagnés d'un certain nombre d'officiers, chargés de porter leurs ordres; mais ces ordres se communiquaient aussi par le son des instruments ou par des signaux, que la fumée de la poudre empêche les modernes d'employer. Ainsi, l'étendard de pourpre s'arborait souvent pour le signal du combat. On avait même imaginé un système télégraphique dont parle Polybe dans sa digression sur les signaux (2).

Dans une bataille, le mouvement des enseignes servait aussi de signaux : on les inclinait pour indiquer à l'armée qu'elle commençait à vaincre, on les redressait en les agitant pour lui indiquer qu'elle pliait, on les jetait dans les rangs ennemis pour l'empêcher de fuir.

(1) BENETON, *Commentaires sur les enseignes*, Paris, 1742, p. 9.

(2) Livre x, fragment 7. Voyez TITE-LIVE, collection Nisard, grand in-8º, tome II, p. 780.

§ 11. MARCHES.

On a beaucoup vanté la rapidité des marches romaines : elles n'excédaient point les forces de la nature : de sages exercices avaient seulement habitué le légionnaire à tirer tout le parti possible de ses facultés. L'armée française, dans la première campagne d'Italie (1796-1797), a surpassé la rapidité romaine (1).

Les Romains avaient deux espèces de marches marquées par les instruments : l'une de 120 pas de 2 pieds (0m 59) par minute, pour les marches de longue haleine ; l'autre de 145 des mêmes pas, pour les courses peu longues qui exigeaient une grande célérité (2). Après trois jours de marche venait ordinairement un jour de repos.

Voici l'ordre habituel de marche : à l'avant-garde, les extraordinaires ; au corps de colonne, l'aile droite des alliés suivie de son bagage et de celui des extraordinaires, la première légion suivie de son bagage, la deuxième légion suivie de son bagage et de celui de l'arrière-garde ; à l'arrière-garde, l'aile gauche des alliés. Dans les occasions périlleuses, l'armée marchait par un de ses flancs en ordre de bataille, les triaires, les princes et les hastaires formant trois lignes parallèles, et chaque manipule ayant devant lui ses bagages.

(1) Quand la division Masséna marcha de Vérone sur le champ de bataille de Rivoli, puis revint combattre à la Favorite (mi-janvier 1797).

(2) Je parle d'après MAIZEROY. MAUVILLON établit un calcul pour prouver que le pas ordinaire des Romains était de 105, et leur pas accéléré de 125 à la minute. (*Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne*, Dessau, 1782, p. 181, 182 et 185.) Le même auteur explique ensuite pourquoi le pas militaire moderne est plus lent. A la p. 190, il avoue ne pas comprendre entièrement comment les anciens et surtout les Romains gardaient l'alignement.

Dans cet ordre de marche, il suffisait d'un à-droite ou d'un à-gauche pour se retrouver en ligne et faire face à l'ennemi.

Pour les corps peu nombreux, la marche en avant, avec la formation ordinaire, ce que nous appelons aujourd'hui la marche en bataille, et que les anciens nommaient *épagogue* (voyez ci-dessus notre chap. II, § 16), était d'un usage plus fréquent chez les Romains que chez les Grecs (1).

§ 12. EXERCICES.

Les batailles de l'antiquité étant « autant de combats singuliers, » il fallait dans les armées anciennes des hommes très-exercés (2). Aussi tous les anciens peuples guerriers, et surtout les Grecs et les Romains, apportèrent-ils la plus scrupuleuse attention à augmenter la force et l'agilité de leurs soldats par de continuels exercices. Mais les Romains gratifièrent en outre leurs légionnaires de deux qualités essentielles qui manquaient à l'hoplite : l'habitude de porter de pesants fardeaux, car, en sus de leurs armes, de leurs bagages, de leurs vivres, ils portaient 3 ou 4 pieux pour le palissadement du camp; et celle de se livrer à toutes sortes de travaux, soit pour élever des retranchements de campagne et faire des siéges, soit pour concourir à l'exécution des travaux publics. La république pouvait compter sur ses armées pour sa défense et son embellissement.

« Le soldat romain était un véritable manœuvre, fossoyeur, maçon, charpentier, bûcheron : il exerçait en temps

(1) MAUVILLON, *Influence de la poudre à canon*, p. 214.

(2) Voyez NAPOLÉON, *Précis des guerres de César*, écrit par M. Marchand, Paris, 1836, in 8°, p. 152.

de paix tous ces métiers pénibles, et il les regardait comme des parties essentielles de sa profession. Accoutumé à porter de pesants fardeaux, à remuer les machines, à les servir et à les faire jouer, il supportait sans peine et sans murmure des corvées auxquelles nos plus déterminés volontaires se refuseraient (1). » Quelquefois même, on faisait entreprendre aux armées des travaux considérables et inutiles dans le seul but de les occuper : « *On craignait plus l'oisiveté que les ennemis* (2). »

Les exercices auxquels tout Romain commençait à se livrer dès l'adolescence avaient lieu au Champ de Mars, ou dans des endroits couverts destinés à cet usage. Les principaux étaient ; le maniement des armes, le port des fardeaux, la course, le saut, la nage ; le jet des flèches et du javelot pour les armés à la légère ; les manœuvres et les marches pour l'infanterie ; diverses évolutions et des charges pour la cavalerie. Dans le maniement des armes, on avait soin d'enseigner à donner toujours des coups de pointe, plus dangereux que les coups de taille, comme découvrant moins celui qui frappe (3). Les armes employées dans ce maniement pesaient deux fois plus que celles dont on se servait dans une action réelle. « Les anciens, dit Végèce (4), étaient si persuadés de l'utilité de l'escrime qu'ils donnaient double ration aux maîtres d'armes. »

Dans les camps, on se livrait aux mêmes exercices et les généraux mettaient le plus grand soin à instruire leurs soldats (5). César, dans sa campagne d'Afrique, forcé de

(1) Guischardt, *Mémoires militaires*, tome Ier, p. 300.
(2) Montesquieu, *Grandeur et décadence*, chap. 2. p. 18.
(3) Végèce, livre 1er, chap. 12.
(4) Livre 1er, chap. 11.
(5) Voyez Polybe, livre x, fragment 2

former ses troupes au genre de tactique nécessaire pour combattre la cavalerie numide qui le harcelait sans cesse, leur montra comment il fallait tantôt avancer, tantôt reculer, tantôt feindre l'attaque et décocher le javelot, ne dédaignant pas de descendre aux plus petits détails, « non comme un général à la tête d'une armée de vieux soldats vainqueurs et illustrés par les plus grands exploits, mais comme un maître d'escrime qui veut dresser des gladiateurs novices (1). »

Tout en reconnaissant, avec Montesquieu (2), que les Romains, par un travail continuel qui augmentait leurs forces et par des exercices qui leur donnaient de l'adresse, se sont rendus plus qu'hommes, il faut se garder de toute exagération, et considérer comme oratoire l'assertion que « dans les plus longs et les plus forts combats, tel que celui contre les Cimbres, pendant les plus brûlantes chaleurs, aucun Romain n'était ni en sueur ni hors d'haleine (3). »

§ 13. CRIS DE COMBAT, MUSIQUE.

Les Romains marchaient au combat avec ordre et silence, et ne jetaient le cri de combat qu'au moment du choc, pour

(1) HIRTIUS, *Guerre d'Afrique*, chap. 71. — La marche de César en cette occasion fut très-lente. L'infanterie romaine, lorsqu'elle n'était pas elle-même soutenue par de la cavalerie, ne pouvait écarter la cavalerie ennemie au delà de dix à douze pas, portée du pilum ; elle devait donc beaucoup souffrir des attaques réitérées d'une cavalerie telle que la cavalerie numide, ce qui explique toute l'importance attachée par César à l'indication des moyens à employer pour résister à cette cavalerie. — Consultez à ce sujet GUISCHARDT, *Mémoires critiques et historiques*, tome II, p. 156.

(2) MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence*, chap. II.

(3) PLUTARQUE, *Vie de Marius*.

épouvanter l'ennemi et s'animer eux-mêmes; ils voulaient frapper en même temps de l'arme et de la voix (1), dont ils augmentaient l'effet en heurtant un javelot ou l'épée contre le bouclier. On jugeait souvent de l'ardeur des soldats par la vivacité de leurs cris, et on en tirait une conséquence pour le succès de la bataille. Nous ignorons de quelles expressions se composait le cri de combat des Romains.

« Il est certain, a dit Maizeroy (2), que la musique guerrière anime le soldat, l'égaie et lui donne de la vigueur. » Les Romains employaient le cornet, la buccine ou clairon et la trompette. « Les trompettes et les cornets ensemble donnaient pour la charge. Les trompettes seules sonnaient la retraite, pour les gardes, pour les travaux et dans les revues. La buccine assemblait les troupes, sonnait devant le général, et lorsqu'on punissait de mort (3). » — « Les signaux résultaient de la nature, de la qualité, de la force des sons, bien plus que de la modulation d'un air (4). »

§ 14. SOLDE.

A l'occasion du siége de Veies, la république commença à accorder une paie aux légions (5); cette paie fut un bien, elle permit d'étendre et de prolonger la guerre; et d'ailleurs un soldat stipendié est plus dépendant, plus soumis que celui

(1) Hannon reconnaît les Romains à leur cri. (TITE-LIVE, XXVI, 40.) A la bataille de Zama, le cri des Romains est uniforme et nourri. (*Id.*, XXX, 34.) Voyez la note (3). p. 142 ci-après.

(2) *Tactique*, tome Ier, p. 144.

(3) *Tactique*, tome Ier, p. 143.

(4) *Journal de l'armée*, 1834, p. 16, article du général BARDIN. — Voyez aussi VÉGÈCE, livre II, chap. 21.

(5) TITE-LIVE, IV, 59 et 60

qui sert à ses frais. Dès lors l'État fournit les armes, les habits et les vivres, moyennant une retenue. La paie fut fixée à 3 deniers pour dix jours, et elle resta jusqu'à César à ce taux équivalant à 2 fr. 46 c. de notre monnaie; mais il faut observer que le denier, d'abord de 10 as, ayant été évalué, l'an 536 de Rome, à 16 as, cette fixation varia par jour de 3 à 5 as (1).

« La distance du soldat à l'officier n'était pas, à beaucoup près, aussi grande que dans nos troupes (2), vu qu'ils étaient tirés des mêmes classes de citoyens, et qu'il était très-commun que de simples soldats parvinssent, non-seulement aux charges de centurions, mais même jusqu'aux premières, ce qui était très-puissant pour exciter l'émulation. Aussi, n'y avait-il d'autre différence dans la solde, sinon que celle du centurion était double. Il faut excepter néanmoins ceux des trois premiers ordres, surtout le primipile, dont le traitement devait être proportionné à l'importance de leurs charges (3). »

Le cavalier avait triple paie, tant par distinction que parce qu'il avait au moins un valet; deux tiers de cette paie étaient destinés l'un pour le maître, et l'autre pour le valet, et le tiers qui restait pour l'entretien du cheval.

« Marius ayant enrôlé des gens qui n'avaient rien, et son exemple ayant été suivi, César fut obligé d'augmenter la paie (4). » Il la porta, au commencement de la guerre des

(1) Voyez *Éclaircissements historiques* (faisant suite aux œuvres de Rollin), par Letronne, 1825, in-8°.

(2) « Les centurions ne recevaient que la double paie des soldats : ils portaient les mêmes armes et marchaient à pied comme eux. » (Guischardt, *Mémoires critiques et historiques*, tome Ier, p. 111.)

(3) *Tactique* de Maizeroy, tome Ier, p. 84. — D'après Guischardt (*Mémoires critiques*, tome Ier, p. 318), le traitement du primipile était élevé.

(4) Montesquieu, *Grandeur et décadence*, chap. 16.

Gaules, à 10 as (environ 0 fr. 50 c.). Guschardt évalue la dépense annuelle pour l'entretien de chaque légion du temps de César à une somme de 300,000 écus environ.

Outre la paie en argent, on délivrait à bas prix au soldat la quantité de blé nécessaire pour sa subsistance; il portait pour le moudre des moulins à bras; à défaut de moulins, il le broyait avec des pierres. La farine, préparée d'abord en bouillie, le fut ensuite en pains cuits sous la cendre ou sur des charbons; le biscuit ne parait adopté pour les troupes que vers le temps des Antonins. La nourriture du soldat romain consistait en lard et légumes; sa boisson en eau mêlée de vinaigre, dont l'usage lui épargnait bien des maladies. On conservait, pour les distributions en nature, la même proportion que pour la solde : les centurions avaient double part, et les chevaliers triple part, plus de l'orge pour leurs chevaux.

§ 15. DISCIPLINE.

La discipline militaire a fait, suivant l'expression de Cicéron, la célébrité de Rome. Cette discipline était d'une excessive sévérité; elle s'étendait sur l'officier comme sur le soldat, châtiant le premier avec l'épée, le second avec le bâton. Le général avait à l'armée une autorité absolue et le droit de punir de mort. « Ces fiers républicains, si jaloux de leur liberté, devenaient des soldats dociles et soumis sans réserve dès qu'ils avaient prêté le serment militaire (1). » — « Enfreindre la discipline, c'était trahir la patrie (2). »

C'était une loi inviolable de ne fuir jamais et de ne jamais

(1) *Tactique* de Maizeroy, tome Ier, p. 78.

(2) *Encyclopédie méthodique*, Art militaire, tome II, p. 201.

quitter son rang (1). Vaincre même, sans ordres, était une faute grave pour laquelle le dictateur Papirius Cursor voulut faire battre de verges et mettre à mort son général de cavalerie Fabius Maximus Rullianus (2). Des lois défendaient de racheter les prisonniers, afin que les soldats ne comptassent que sur eux-mêmes.

Voici la nomenclature des principaux châtiments :

Les *amendes*.

La *flagellation*, avec des verges ou une tige de vigne, marque de distinction des centurions (3); briser le cep de vigne ou porter la main sur le centurion entraînait la mort.

La *mort*, pour quitter son poste, se révolter, abandonner ses armes ; les licteurs exécutaient ceux que le consul condamnait à perdre la vie.

La *vente*, comme esclaves, pour la mutilation volontaire dans le but d'échapper au service de la république.

L'obligation d'*hiverner* sous des tentes pour une armée vaincue.

La *mutilation* de la main droite, ou la *saignée* (4), à la tête du camp, pour vol.

Le *piquet*, qui consistait, pour les officiers comme pour les soldats, à rester, sans ceinture et la tunique flottante, debout devant le prétoire.

La *privation* de la solde ou d'une partie de la solde pour des légions entières.

La *décimation*.

(1) Polybe, livre III, chap. 17.

(2) Tite-Live, VIII, 32.

(3) Tacite (*Annales*, I, 23) parle d'un centurion que les troupes avaient surnommé *Donnez-en une autre*, parce qu'ayant cassé une verge sur le dos d'un soldat, il criait : « Donnez-en une autre et encore une autre. »

(4) Parce que « la force étant la principale qualité du soldat, c'était le dégrader que de l'affaiblir. » (Montesquieu, *Grandeur et décadence*, chap. 2.)

La *lapidation* et le *fustuarium*, ou lapidation et bastonnade, donnée quelquefois jusqu'à ce que mort s'ensuivît, par tous les soldats de la cohorte; cette punition s'infligeait pour faute dans la garde, vol dans le camp, faux témoignage, abus de son corps en se prêtant à quelque infamie (1).

La *casse* publique, pour les officiers que l'on chassait quelquefois de l'armée (2), et pour les cavaliers que l'on faisait servir à pied.

Le *massacre* de toute une légion pour avoir pillé sans ordre.

Le *retrait* de l'enseigne ou de la ration de vivres.

La *ration en orge* au lieu de la ration en blé.

Outre la rigueur des châtiments et l'éclat des récompenses, une des principales causes du maintien de la discipline romaine fut l'égal partage du butin que l'on mettait intégralement en commun, chacun, avant de partir, jurant de ne rien détourner à son profit (3).

Dès que le peuple romain se fut enrichi, la discipline se relâcha, et l'on vit tous les bons généraux, à leur prise de commandement, travailler énergiquement à la rétablir, en bannissant l'oisiveté, la volupté et le luxe. Ainsi firent Scipion devant Numance, Métellus en Numidie, Marius en présence des Cimbres, Sylla dans la guerre contre Mithridate, Paul Émile contre Persée. Dans les guerres civiles, la discipline s'altéra profondément: les généraux rivaux, voulant s'attacher leurs troupes, leur accordèrent toutes leurs demandes, fermèrent les yeux sur toutes leurs fautes, satis-

(1) POLYBE, livre VI; fragment 5.

(2) Voyez GUISCHARDT, *Mémoires militaires*, tome II, p. 335.

(3) POLYBE, livre X, fragment 2.

firent par le pillage à tous leurs besoins. Depuis cette époque, la discipline se releva sous quelques mains fermes, comme celles de César, mais ce ne fut que par moments; et, sous l'empire, malgré les efforts des Corbulon et des Niger, elle ne fit que décliner jusqu'à la chute définitive de la puissance romaine.

§ 16. RÉCOMPENSES.

Les hommes se conduisent autant par l'espoir des récompenses que par la crainte des châtiments. Les Romains l'avaient compris : leurs peines étaient sévères, leurs récompenses magnifiques et nombreuses.

Pour les généraux, il y avait les colonnes commémoratives, les couronnes d'or, le droit de consacrer les dépouilles opimes, les temples votifs, les statues et les bustes, un surnom glorieux, le titre d'*imperator*, l'ovation, le triomphe; l'ovation différait du triomphe en ce que celui qui triomphait ainsi marchait à pied simplement couronné de myrte.

Pour les officiers et les soldats : — l'exemption du service militaire, qui fut accordée rarement; — l'exemption des travaux du camp ou corvées (1); — l'augmentation de ration ou de paie; — les gratifications une fois données de vivres ou d'argent; — l'éloge public, avec don d'un vexille, d'une arme, d'un harnais, d'un bracelet, d'un collier ou d'une coupe; — l'avancement en grade; — la couronne obsidionale pour faire lever le siége d'un camp ou d'une ville; — la couronne civique pour retirer un *citoyen* (2) des mains de l'en-

(1) TITE-LIVE, XXV, 7. Cette exemption s'obtenait quelquefois pour de l'argent. (TACITE, *Annales*, I, 17.)

(2) Sauver un auxiliaire, même un roi, n'était pas récompensé. La couronne civique était primitivement en chêne.

nemi, le libéré couronnant son libérateur qu'il considérait dès lors avec le même respect que son père; — la couronne vallaire pour forcer le premier un retranchement; — la couronne navale pour sauter le premier, les armes à la main, dans le vaisseau ennemi.

Les légionnaires, ainsi récompensés, pouvaient paraître dans les fêtes et jeux avec un habit distinctif qu'eux seuls possédaient le droit de porter (1).

§ 17. ARMÉES.

Dans les cas ordinaires, les Romains ne levaient que 4 légions; mais, par suite de guerres nombreuses et importantes, ils en levèrent jusqu'à 23 sous la république et 33 sous les empereurs; dans les guerres civiles, ces nombres furent dépassés : César eut 39 légions et Octave 45 (2).

On attachait à chaque légion une légion de troupes alliées. L'effectif de cette dernière était le même en infanterie que celui de la légion romaine, et le double en cavalerie. On divisait entre les consuls les forces levées, c'est-à-dire qu'on donnait à chacun d'eux deux légions romaines et deux légions alliées. En prenant pour exemple la légion de 4,200 fantassins et 300 cavaliers, une armée consulaire se composait donc de 8,400 fantassins romains et 600 cavaliers romains, de 8,400 fantassins alliés et 1,200 cavaliers alliés: ce qui donne un effectif total de 16,800 fantassins et 1,800 cavaliers. A la tête d'une pareille armée, chaque consul entre-

(1) POLYBE, livre VI, fragment 5.

(2) GUISCHARDT, *Histoire des légions de César*, dans le tome III de ses *Mémoires critiques et historiques*, p. 105 et 114.

prenait une expédition séparée (1), et les deux armées consulaires se réunissaient rarement.

Les alliés seuls fournissaient la garde du consul, dite *les extraordinaires*; cette garde se composait du tiers de leur cavalerie et du cinquième de leur infanterie (2), soit 400 cavaliers et 1,680 fantassins. Le reste des troupes alliées était partagé en deux parties, placées dans l'ordre de bataille, l'une à l'aile droite et l'autre à l'aile gauche, le centre de la ligne étant formé par les deux légions romaines. De leur place habituelle aux ailes les troupes alliées prirent le nom d'*alaires*.

A la bataille de Cannes, l'armée romaine était de 80,000 fantassins et 6,000 cavaliers (3); à la bataille de Zama, d'environ 50,000 hommes; à la bataille de Cynocéphales, de 25 à 26,000 hommes; à Pharsale, César, avec 22,000 fantassins et 1,000 cavaliers, mit en déroute les 45,000 fantassins et les 7,000 cavaliers de Pompée (4).

Ce n'était donc pas le grand nombre qui faisait la force des armées romaines; elles devaient leur puissante énergie à la continuité des exercices et à l'inflexibilité de la discipline. « Comme ces armées n'étaient pas nombreuses, a dit Montesquieu (5), il était aisé de pourvoir à leur subsistance; le chef pouvait mieux les connaître, et voyait plus aisément

(1) Polybe, livre III, chap. 23. Dans cet endroit, Polybe dit que la légion alliée contenait trois fois plus de cavalerie que la légion romaine, tandis qu'au livre VI, fragment 5, il dit seulement deux fois plus, version que nous avons adoptée dans le texte. La première version provient peut-être d'une faute d'impression.

(2) Polybe, livre VI, fragment 5.

(3) Polybe, livre III, chap. 24.

(4) Les 1,000 cavaliers de César battirent les 7,000 cavaliers de Pompée. Voyez à cet égard le § 3 de ce chapitre.

(5) *Grandeur et décadence*, chap. 2.

les fautes et les violations de la discipline. » Ces réflexions sont justes; mais voici la principale raison du bon approvisionnement des armées de Rome. « Les généraux romains portaient une grande attention à leurs magasins : on voit dans les *Commentaires* de César, dans plusieurs de ses campagnes, combien ce soin important l'occupe; ils avaient seulement trouvé l'art de n'en pas être esclaves, et de ne pas dépendre de leur munitionnaire; cet art a été celui de tous les grands capitaines (1). »

§ 18. STRATÉGIE.

Plus facilement approvisionnés que nous, les anciens portaient en quelque sorte leur base d'opérations avec eux et la retrouvaient au besoin dans leur courage; de même pour leurs lignes de communication, qu'une victoire leur rendait s'ils les perdaient momentanément. Ces remarques s'appliquent aux Grecs comme aux Romains; voici ce qui concerne plus particulièrement ces derniers.

Les Romains entreprenaient des guerres régulières précédées de reconnaissances minutieuses sur l'ennemi, son pays, sa constitution militaire; ils se renseignaient aussi sur les peuples voisins, cherchant à les attirer dans leur alliance; chez eux la politique et la stratégie se donnaient la main.

En outre, Rome avait soin de ne jamais entreprendre deux grandes guerres à la fois.

La première opération stratégique exécutée par les Romains fut, lors de la première guerre punique, l'expédition de Régulus en Afrique, qui se termina si malheureusement

(1) *Mémoires de Napoléon*, tome VI de la *Biblioth. hist. et milit.*, p. 387.

pour eux : la seconde leur réussit mieux ; ce fut, pendant la défensive à laquelle les forçait le séjour d'Annibal en Italie, l'*offensive accidentelle* de Scipion l'Africain en Espagne, puis sa diversion en Afrique, qui motiva le rappel du général carthaginois (1).

Entre ces deux opérations eut lieu la fameuse marche du consul Néron qui, campé vis-à-vis d'Annibal, fit secrètement, en six jours, 90 lieues pour rejoindre son collègue, combattit et vainquit le septième jour Asdrubal, et revint le treizième jour, de retour dans son camp sans que l'ennemi se fût aperçu de son absence, jeter la tête du vaincu aux avant-postes de son frère. « Ce beau mouvement stratégique, qui donna le coup de mort à la puissance d'Annibal en Italie, peut aller, dit Jomini (2), de pair avec les plus beaux exploits des guerres modernes. »

En général, « les Romains faisaient une *guerre d'invasion,* qu'ils ne pouvaient soutenir qu'à force de victoires, plutôt qu'une guerre méthodique (3). » La rapidité des marches, d'où résultait la surprise des apparitions, se retrouve dans les opérations stratégiques de la plupart de leurs généraux ; c'est par ce moyen que Scipion prit Carthage la Neuve (4), que Marius vainquit Jugurtha (5), que César fit toutes ses victorieuses campagnes. Cette rapidité romaine tant vantée était le résultat d'une activité continuelle et du talent d'agir à propos ; aussi tout dans les guerres des Romains porte-t-il le caractère instantané, les marches, les

(1) ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, tome Ier, p. 194.

(2) JOMINI, *Précis de l'art de la guerre*, 1838, tome Ier, p. 289.

(3) ROGNIAT, *Considérations sur l'art de la guerre*, p. 43.

(4) POLYBE, livre X, fragment 2.

(5) MICHELET, *Histoire romaine*, République, tome II, p. 152.

passages de rivière, les travaux de siéges et de retranchements, les constructions de flottes improvisées. Du reste, les Romains savaient agir lentement lorsque les circonstances l'exigeaient : le dictateur Fabius réduisit Annibal à l'inaction en évitant les terrains propres à la cavalerie; Marius, en présence des Teutons, différa le combat jusqu'à ce que ses troupes fussent familiarisées à la vue de ces barbares; César, à la fin de sa campagne en Espagne contre les lieutenants de Pompée, refusa à ses soldats leur demande de combattre, et, en effet, quelques jours après, l'ennemi pressé par la famine se rendit sans coup férir.

César, ce génie complet, porta à son plus haut point de perfectionnement l'élément stratégique chez les anciens; il peut être considéré comme le type modèle du général romain, et l'étude approfondie de ses campagnes est pleine d'instruction. « Ses principes, a dit Napoléon (1), ont été les mêmes que ceux d'Alexandre et d'Annibal : tenir ses forces réunies, n'être vulnérable sur aucun point, se porter avec rapidité sur les points importants, s'en rapporter aux moyens moraux, à la réputation de ses armes (2), à la crainte qu'il inspirait, et aussi aux moyens politiques, pour maintenir dans la fidélité ses alliés, et dans l'obéissance les peuples conquis. » César puisa souvent des ressources dans l'art pratique des siéges et les appliqua avec bonheur à la guerre en rase campagne; il recueillait en outre avec soin tous les renseignements possibles afin de bien connaître la topographie des pays où il agissait; il se trouva rarement embarrassé, parce que le chemin du combat resta constamment sa

(1) *Mémoires de Napoléon*, septième note sur l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'art de la guerre*, p. 378.

(2) Surtout dans sa campagne d'Afrique, où il ne débarqua qu'avec 3,000 hommes.



ligne d'opérations la plus brève.. « Il se conservait toujours l'initiative; il devait surtout la victoire à la surprise et à l'inattendu de son apparition. Les circonstances ne pouvaient le réduire que pour peu de temps à la défensive; c'était presque alors qu'il était le plus redoutable, lorsque son adversaire se croyait près de triompher. Aucun des défauts de cet adversaire n'échappait à son regard d'aigle, et il savait en profiter avec la rapidité de l'éclair. De chaque désastre il faisait jaillir la victoire (1). »

§ 19. TACTIQUE (2).

Le besoin d'indépendance qui animait les Grecs rendit leur formation et leur tactique essentiellement propres à la défensive; le principal caractère de la phalange fut la solidité. Les Romains ayant au contraire constamment en vue leur agrandissement, leur formation et leur tactique restèrent essentiellement propres à l'offensive, à la conquête : la mobilité devint le principe fondamental de la légion.

Nous avons déjà indiqué le mécanisme de la légion. Rangée sur plusieurs lignes à intervalles, elle pouvait modifier son ordonnance par des manœuvres très-aisées et presque imperceptibles à l'ennemi. Ainsi elle passait de la ligne à intervalles en échiquier à la ligne à intervalles continus, en plaçant les manipules des princes et des triaires derrière les manipules correspondant des hastaires, manœuvre employée

(1) Ciriacy, *Histoire de l'art militaire chez les anciens*, p. 364 de ma traduction (1854). Consultez aussi, sur la méthode de guerre de Jules César, mes *Portraits militaires*, tome II, 1855, p. 21 et 23. Je suppose que le lecteur a souvenance d'un chapitre des *Essais* de Montaigne (livre II, chap. 34) qui traite des moyens de faire la guerre de César.

(2) Il ne reste aucun écrit des tacticiens latins.

surtout contre les éléphants et dont Scipion se servit à Zama; ainsi elle passait par l'enchâssement des manipules des princes dans ceux des hastaires à la ligne pleine, tout en conservant une *réserve* dans la ligne des triaires. Elle allongeait ou resserrait son front en augmentant ou en diminuant soit les intervalles des manipules, soit les intervalles des files de chaque manipule ; quelquefois aussi l'allongement du front s'obtenait aux dépens de la profondeur, et son rétrécissement en rejetant des manipules en arrière, c'est-à-dire en formant une colonne. Les déploiements de colonnes se faisaient en tiroir.

Les formations spéciales que la légion prenait dans les cas extraordinaires étaient :

La *tortue*, semblable au synapisme des Grecs, employée pour l'attaque des villes ou des retranchements, et pour la défense même en rase campagne.

Le *rond*, formation pour résister à une attaque englobante d'infanterie ou de cavalerie, soit qu'on ne fît front que sur deux côtés, soit qu'on fît front de tous côtés. Les troupes étaient alors dites : *in orbem pugnare.* « Une telle masse d'infanterie, armée aussi avantageusement qu'elle l'était et rangée sur une grande profondeur, présentant encore dans toute sa circonférence une ligne hérissée de pilums, ne se laissait pas facilement renverser, surtout dans ce temps où une si grande profondeur ne donnait pas encore prise au ravage du canon, et où le bouclier garantissait suffisamment le soldat des traits et des autres armes de jet (1). »

L'ordre de marche à deux fronts, ou *agmen quadratum*, employé par exemple par Crassus pour résister aux Parthes

(1) GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome Ier, p. 82. Voyez aussi le même auteur, *Mémoires militaires*, édition in-8° de Lyon, 1760, tome Ier, p. 123.



qui l'enveloppaient. Suivant quelques auteurs, l'*agmen quadratum* constituait aussi un carré vide.

Le *coin* ou tête de porc ; c'était la colonne, dont les Romains ne se servirent guère que dans des cas désespérés pour se faire jour.

Les manœuvres de la légion restèrent constamment simples et en petit nombre. Le général qui avait exercé son armée, selon l'usage reçu, y ajoutait ce qu'il croyait convenable pour la circonstance et tirait de nouvelles ressources soit de son expérience, soit de son génie.

« Ce fut sur le modèle de la cavalerie grecque la plus estimée que non-seulement les Romains armèrent la leur, mais qu'ils perfectionnèrent ses manœuvres dans lesquelles ils n'avaient pas été fort habiles jusqu'au temps d'Annibal. P. Scipion, qui le vainquit, s'appliqua beaucoup en Espagne à donner de la souplesse à sa cavalerie et à la former aux meilleures manœuvres (1). »

§ 20. BATAILLES.

Les Romains, on peut dire tous les peuples anciens, s'attachaient peu à choisir l'emplacement de la bataille, point auquel les modernes veillent avec tant de soin, et cela parce qu'ils comptaient avant tout sur l'action de leurs troupes. Après avoir fait demander à trois reprises différentes aux légionnaires s'ils étaient prêts à combattre (2), on jetait ordinairement le cri du combat (3) et on sonnait la charge.

(1) *Tactique* de MAIZEROY, tome III, p. 86.

(2) GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome II, p. 165. Primitivement, une fois rangés en bataille, les Romains faisaient leur testament de vive voix. (PLUTARQUE, *Vie de Coriolan*.)

(3) « En enseignant aux jeunes gens à combattre avec hardiesse, Caton

Les vélites commençaient le combat, puis se retiraient par les flancs ou par les intervalles des manipules; pendant l'action ils tiraient encore sur l'ennemi ou remplissaient les intervalles des manipules afin d'empêcher que l'adversaire ne s'y introduisît, ou bien ils accompagnaient la cavalerie dans ses mouvements (1). Une fois démasqués, les hastaires « s'ébranloient et marchoient vivement en accélérant le pas. Il s'arrêtoient pour lancer le javelot ou le pile. » Ces javelots pénétraient profondément dans le bouclier de l'ennemi et l'abaissaient. Les hastaires se précipitaient alors promptement l'épée à la main sur l'ennemi découvert (2). Dans la mêlée, les courtes épées des Romains gardaient l'avantage sur la longue épée de l'ennemi.

« Lorsque les Romains voulaient rendre la charge plus impétueuse et profiter de l'ardeur du soldat, dès qu'ils étaient à portée de l'ennemi, ils se mettaient en pleine course l'épée à la main, en s'animant par de grands cris; et, pour que rien ne les ralentît, ils se défaisaient de leurs piles (3). »

Quand on dominait l'ennemi, le tir des traits était avantageux; aussi, pour combattre les Teutons, Marius se plaça-t-il sur un terrain élevé.

Si les hastaires pliaient, les princes avançaient soit pour combattre avec eux, soit pour les remplacer; si les princes reculaient aussi, alors les triaires donnaient, et il était rare que l'ennemi résistât à ce troisième choc.

leur répétait souvent que la parole et la voix avaient plus de pouvoir que la main et l'épée pour mettre en fuite les ennemis. » (PLUTARQUE, *Apophthegmes de Caton l'Ancien.*)

(1) TITE-LIVE, XXVI, 4.

(2) C'est la manière de combattre des Francs (Voyez le § 4 de notre chap. V); mais le *hang* de ces derniers valait mieux que le javelot ou pile pour s'accrocher dans le bouclier et l'abaisser.

(3) *Tactique* de MAIZEROY, tome III, p. 36.

La cavalerie, placée ordinairement aux ailes, et quelquefois en embuscade ou en réserve, chargeait au moment le plus favorable ; elle lançait d'abord ses javelots, puis attaquait avec l'épée. Quelquefois, pour aider l'infanterie, elle mettait pied à terre.

Après la victoire, la cavalerie et les vélites poursuivaient l'armée ennemie.

« Les Romains gagnaient ordinairement leurs batailles en abordant l'ennemi de front par la supériorité de leurs armes, de leur bravoure et de leur discipline (1), » c'est-à-dire que leur ordre de bataille était ordinairement l'ordre parallèle ; il en fut au moins ainsi jusqu'aux guerres puniques. On vit alors paraître quelques manœuvres plus savantes (2) ; à la bataille d'Élinge (206 avant J.-C.), Scipion attaqua en double oblique, c'est-à-dire avec les deux ailes en refusant le centre.

César combattit presque toujours en ordre plein et parallèle.

Chez les anciens, a dit Napoléon, les combats étaient plus rares et moins sanglants que chez les modernes. Comme leurs armes de jet faisaient peu de mal (3), il était naturel que le vaincu perdît beaucoup de monde et le vainqueur très-peu (4). C'est ce que nous ont prouvé les batailles des Grecs, et ce que vont encore nous montrer les batailles des Romains consignées dans le tableau suivant.

(1) ROGNIAT, *Considérations sur l'art de la guerre*, p. 34.

(2) Les généraux romains devinrent plus habiles lorsque les livres grecs eurent pénétré en Italie.

(3) GUISCHARDT n'est pas de cet avis : il trouve les armes de jet des anciens « tout aussi dangereuses que le sont nos coups de fusil. » (*Mémoires militaires*, tome II, p. 289.)

(4) *Précis des guerres de César*, par NAPOLÉON, écrit par M. Marchand, à l'île Sainte-Hélène, sous la dictée de l'Empereur, 1 volume in-8°, Paris, chez Gosselin, p. 152 et 205.

DÉSIGNATION.	DATE av. J.-C.	ORDRES DE BATAILLE.	EFFECTIFS.	PERTES.
Tunis.........	255.	Carthaginois. — Ordre parallèle... Romains. — *Idem*.......	12,000 fantass., 4,000 caval., 100 éléphants. 15,000 fantassins, 300 cavaliers	Vainqueurs. — 800 morts. Vaincus. — Env. 12,800 morts et 500 prison.
Trébie.........	217.	Carthaginois. — Ordre parallèle avec embuscade. Romains. — Ordre parallèle......	28,000 hommes.......................... 36,000 hommes..........................	Vainqueurs. } Vaincus.... } Perte égale, env. 26,000 m.
Cannes........	216.	Carthaginois. — Ordre double obliq. Romains. — Ordre parallèle	40,000 fantassins, 10,000 chevaux......... 80,000 fantassins, 7,200 chevaux.........	Vainqueurs. — Environ 5,500 morts. Vaincus. — Env. 70,000 m. et 10,000 pris.
Cynocéphales..	197.	Romains. — Ordre parallèle...... Macédoniens. — *Idem*........	2 légions, 2,000 caval. et 10,000 fant. grecs. 21,000 fantassins, 2,000 cavaliers.........	Vainqueurs. — 700 morts. Vaincus. — 8,000 morts, 5,000 prisonniers.
Magnésie......	190.	Romains. — Ordre parallèle ...... Syriens. — *Idem*.........	30,000 hommes.......................... 70,000 fantassins, 12,000 chevaux........	Vainqueurs. — Env. 350 m., beauc. de bless. Vaincus. — Env. 50,000 m., 1,400 prisonn.
Pharsale......	48.	César. — Ordre parallèle......... Pompée. — *Idem*.............	22,000 fantassins, 1,000 cavaliers .... 45,000 fantassins, 7,000 cavaliers.........	Vainqueur. — 200 morts. Vaincu. — 15,000 morts.

§ 21. CASTRAMÉTATION (1).

Il est dans la nature de croire que se retrancher est donner signe de faiblesse; les Romains ne pensaient pas ainsi : chez eux, l'usage de camper était un point de discipline invariable; ils se retranchaient même pour une nuit. Grâce à une aussi prudente habitude, leurs opérations étaient rarement dérangées par ces événements subits qui bouleversent une armée surprise. Cette continuité d'opérations fut la cause principale de leur supériorité, ce qui fait dire à un moderne (2) : « On peut douter si les Romains durent plus à leur discipline et à leur courage qu'à la sage précaution qu'ils avaient de se retrancher (3). »

Le camp était presque carré (4) pour une armée consulaire; pour deux armées consulaires on réunissait les camps par le front, ce qui donnait une enceinte rectangulaire oblongue. On choisissait, comme emplacement du camp, un lieu plus favorablement situé pour la facilité de l'approvisionnement et le succès des opérations projetées que par la force naturelle de son assiette; car, eu égard aux machines de guerre des anciens, un camp, même au milieu d'une plaine, pouvait, avec son simple parapet et son fossé,

(1) Nous croyons utile de rappeler que les campements des anciens étaient indépendants de l'*ordre de bataille*. Le lecteur curieux peut lire, sur l'assiette des camps anciens, l'*Art de la guerre* de MACHIAVEL, VI, 1.

(2) ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, 1831, tome Ier, p. 140.

(3) La petite portée des machines de jet de l'antiquité rendait alors possible « de camper à la barbe de l'ennemi, et si près de lui qu'on pouvait voir et entendre tout ce qui se passait chez lui. » (MAUVILLON, *Influence de la poudre à canon*, p. 342, 352.)

(4) C'était la forme sacrée du *templum*.

soutenir un long siége. Pourtant, lorsque la position choisie était trop dominée, on occupait par de petits forts quelques-unes des hauteurs voisines; la faible portée des machines limitait beaucoup le nombre de ces forts. S'il y avait intérêt à se poster près de l'ennemi, on campait à 400 pas (2,000 pieds romains ou 590^{m}) de son camp, proximité analogue à la plus grande portée possible des machines dont on garnissait le parapet (1). On modifiait la forme ordinaire de manière à plier l'enceinte au terrain; mais on s'attachait à conserver la même surface, afin de ne rien changer à la disposition intérieure. L'invariabilité de cette disposition répondait à l'invariabilité de la composition numérique d'une armée consulaire; et cette concordance était précieuse, car, grâce à elle, « chaque troupe, en arrivant, sachant la place qu'elle devoit occuper, s'y rendoit sans qu'il y eût la moindre confusion (2). »

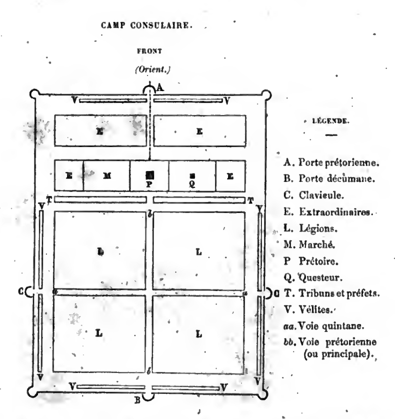
Le pourtour du camp était de 7,800 pieds romains (2,301^{m}). Aux quatre angles du parapet se trouvaient des avancés circulaires, et des avancés en demi-lune, dits *clavicules,* couvraient les portes. Entre le retranchement et les tentes il y avait 200 pieds (59^{m}) de distance, ce qui mettait les tentes à l'abri des traits pendant la nuit et donnait des emplacements utiles pour le butin, les prisonniers et les bestiaux. A l'intérieur, le camp était divisé en rues parallèles aux côtés du carré et se coupant par suite à angle droit; les deux principales de ces rues étaient la *prétorienne* et la *quintane*, aux extrémités desquelles se trouvaient les quatre portes publiques. La voie quintane était parallèle au

(1) GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome II, p. 283.

(2) *Tactique* de MAIZEROY, tome III, p. 18. — Maizeroy parle d'après POLYBE, livre VI, fragment 5.

front; la voie prétorienne, située sur l'axe même du camp, coupait la voie quintane et tombait sur le front à angle droit. Les deux portes situées aux extrémités de la voie prétorienne

CAMP CONSULAIRE.



étaient, du côté du prétoire la *porte prétorienne*, et de l'autre la *porte décumane*, par où sortaient les criminels pour être exécutés. Cette distribution donnait au camp romain l'apparence d'une ville, d'autant plus qu'il renfermait aussi deux places, celle du marché et celle du questeur. Les vélites campaient le long du retranchement, sur les quatre côtés, occupant ainsi la plus grande partie du pourtour du

camp. Le prétoire (1), ou logement du général, auquel on donnait 200 pieds (59^m) carrés et dont le centre, une fois choisi, désignait l'emplacement du camp, était situé sur l'axe plus près de la porte prétorienne que de la porte décumane. Entre le prétoire et la porte prétorienne campaient les extraordinaires; entre le prétoire et la porte décumane campaient les deux légions romaines et les deux légions des alliés. La cavalerie était adossée aux triaires, et les princes aux hastaires, de telle sorte que l'emplacement de chaque manipule répondait à celui d'une turme; mais une rue parallèle à la voie prétorienne séparait les triaires et les princes. La suppression de cette rue fut la seule modification apportée au campement par la substitution des cohortes aux manipules.

Les tentes étaient de peaux et ne s'appuyaient que sur un piquet placé à leur centre; chacune d'elles occupait 10 pieds (2^m 95) carrés. Dans certains camps d'hiver, les Romains employaient les baraques.

Pour les *camps passagers*, on massait à la hâte, en terre ou en gazons, un petit parapet surmonté d'un rang de palissades. Pour les *camps stables*, on creusait un fossé de 7 pieds romains (2^m 07) de profondeur environ et de 9 à 13 pieds romains (2^m 65 à 3^m 84) de largeur, dont la terre servait à élever un parapet au-dessus duquel on construisait des créneaux en gazons, en terre battue ou en clayonnage, et dont on fermait les issues par des barrières, ou même, « quand on croyait être attaqué, (par) un mur de gazon facile à renverser dès qu'on voulait faire une sortie (2). » Tous

(1) Le prétoire où était l'*auguraculum*, lieu où l'on consultait les augures, regardait toujours l'*orient*, région *favorable*; la porte la plus éloignée du prétoire, la porte décumane, la porte des condamnés, regardait au contraire l'*occident*, région *sinistre*.

(2) *Tactique* de Maizeroy, tome III, p. 70.

ces travaux, dirigés par les centurions et exécutés à la tâche, avec ordre, se faisaient en très-peu d'heures.

Pour un camp défensif, la profondeur du fossé et la hauteur du parapet variaient chacune de 12 à 15 pieds romains (3^m 54 à 4^m 42); plusieurs rangées d'abattis et de trous de loup précédaient le fossé; le parapet, surmonté de palissades renforcées d'un clayonnage découpé en créneaux, était flanqué de distance en distance de tours en charpente qui le dominaient, et sur lesquelles on plaçait des machines de guerre. César fit construire de ces tours à plusieurs étages, et les joignit par des galeries, de manière à former un double parapet.

On voit que les camps romains étaient de véritables forteresses; aussi, pour les assiéger, employait-on, comme devant les places de guerre, les terrasses, les tortues et les tours. Outre les fonctions de la défense en cas d'attaque, le service ordinaire du camp comprenait :

1° Les corvées de propreté;

2° Les gardes personnelles du général et de son lieutenant, du questeur et des tribuns;

3° Les gardes intérieures *(vigiliæ)* et les gardes extérieures *(excubiæ)*; la faction était de 2 à 3 heures;

4° Le poste de la porte du camp, où César plaçait jusqu'à 2 cohortes (1);

5° Les rondes faites par les chevaliers pour contrôler la vigilance des sentinelles, que la crainte du *fustuarium* (bastonnade) retenait dans le devoir (2);

6° Enfin les *stationes*, postes extérieurs placés aux points importants pour éclairer les démarches de l'ennemi et pour

(1) GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome Ier, p. 287.

(2) POLYBE, livre VI, fragment 5.

rendre libres les communications utiles. Ces postes extérieurs, que les positions éparpillées des modernes obligent de multiplier, étaient en petit nombre chez les Romains, à cause de « leur façon de retrancher les camps et de se concentrer dans un terrain d'une petite étendue (1). »

Pour augmenter le danger personnel et, par suite, la vigilance des sentinelles de nuit, on leur faisait parfois monter leur garde sans pique ou sans bouclier (2).

§ 22. MODIFICATIONS IMPÉRIALES.

« Carthage détruite, a dit un écrivain du siècle dernier, enveloppa sous ses ruines les vertus de ses vainqueurs (3). » Les vertus guerrières ne furent pas exceptées; de cette époque date pour elles une décadence que les guerres civiles rendirent sensible. Au milieu des désordres funestes engendrés par ces guerres, le soldat, plus fier de son titre de légionnaire que de sa qualité de Romain, préféra son général à la patrie, son intérêt à l'intérêt public. Un mot de César à ses troupes révoltées en est la preuve. « *Citoyens,* leur dit-il en les haranguant, et ce titre, l'orgueil de leurs pères (4), » employé au lieu de *camarades,* leur fit croire qu'ils étaient licenciés et les apaisa.

Ce fut avec les vétérans de César qu'Octave vainquit Antoine; ce fut avec les vainqueurs d'Antoine, devenus mutins et exigeants, qu'il lui fallut former les légions qui

(1) GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome II, p. 179.
(2) PLUTARQUE, *Vie de Paul-Émile;* TITE-LIVE, XLIV, 33.
(3) TURPIN, *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, p. 374.
(4) CARRION-NISAS, *Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 272.

devaient défendre l'empire dont il était le fondateur. Examinons comment s'y prit ce grand politique.

Il rendit les légions permanentes et laissa définitivement tomber en désuétude l'obligation d'avoir servi militairement un certain nombre d'années pour être apte aux emplois civils; dès lors la guerre devint un métier. Le prince y trouva l'avantage d'avoir toujours des forces sous la main, mais ces forces n'eurent plus l'énergie morale des légions, uniquement composées de citoyens; l'appât seul des récompenses et surtout des gratifications les guidait à l'ennemi.

Il distribua ses troupes, dont l'effectif total, y compris les auxiliaires, montait à plus de 400,000 hommes, sur les frontières et dans les provinces les moins fidèles. Il leur conserva la paie journalière de 10 as (0 franc 49) fixée par César, et en exigea un serment annuel de fidélité à sa personne (1). Il fit plusieurs règlements pour maintenir la discipline (2), limiter le nombre et l'étendue des congés, et assurer aux vétérans une somme d'argent à leur sortie du service.

Auguste rendit aussi permanentes les cohortes prétoriennes; sous la république ces cohortes étaient au compte du général qui voulait avoir une garde (3). Il donna aux prétoriens une paie de 2 deniers (4) [1 franc 58] par jour, les forma de 9 ou 10 cohortes de 1,000 hommes (dont 3 seulement résidaient à Rome), n'exigea d'eux que 16 ans de service au

(1) Ce serment se renouvelait tous les ans au 1er janvier.

(2) En haranguant les troupes, Auguste ne se servit jamais de l'appellatif *camarades*; il disait simplement *soldats*, comme du temps de la république. Il refusa aux soldats la permission d'exercer les arts mécaniques, même pour son usage personnel. (Lisez *Digest.*, *leg.* XII, 1.)

(3) Quelques généraux seulement entretinrent des troupes prétoriennes: César n'en n'avait pas. Voyez GUISCHARDT, *Mémoires critiques*, tome II, p. 187, et *Encyclopédie méthodique*, Art militaire, tome III, p. 151.

(4) Sous Auguste le denier ne vaut plus que 79 centimes : auparavant il valait 82 centimes. Il descendit, sous les empereurs, jusqu'à 70 centimes.

lieu de 20, nomma pour les commander 2 chevaliers qui portèrent le titre de préfets du prétoire, et leur confia la garde de sa personne.

Ces diverses dispositions répondaient admirablement à la prudente usurpation du fondateur de l'empire ; elles créaient une force armée permanente et une garde dévouée, mais elles alarmaient peu le public : l'armée était aux frontières et un tiers seulement de la garde résidait à Rome !

Les successeurs d'Auguste s'écartèrent de ces sages principes, qui, tout en dissimulant les forces réelles du nouveau pouvoir, servaient aussi à contenir l'impérieuse licence des gens de guerre.

Tibère appela auprès de lui le corps entier des prétoriens : « Démarche fatale, s'écrie Gibbon, démarche fatale qui décidait du sort de l'univers, et faisait disparaître jusqu'à l'ombre de la liberté ; » démarche impolitique ! « Des serviteurs si redoutables, toujours nécessaires au despotisme, lui deviennent souvent funestes (1). »

Claude, proclamé par eux, leur fit distribuer 15,000 sesterces (2) [2,962 fr. 50 c.] par tête ; et, dès lors, « ils exigèrent ces présents comme un droit légitime à l'avénement de chaque nouvel empereur. »

Vers la fin de la république, outre les officiers, chaque légion était placée sous les ordres d'un lieutenant du général nommé *légat*. Ce titre subsista pendant la domination d'Auguste et de Tibère. « Sous les empereurs suivants, ces officiers furent appelés ***préfets***. Il y avait aussi un préfet du camp qui en avait la direction avec la police, et un intendant

(1) GIBBON, *Décadence*, tome Ier, p. 63, édition du *Panthéon littéraire*.

(2) 4 sesterces faisaient 1 denier.

des machines (1). L'officier supérieur qui fut placé à la tête de chaque cohorte prit aussi le nom de préfet de cohorte.

Agrippa, après la soumission des Cimmériens (19 ans depuis J.-C.), ayant refusé le triomphe, « cet exemple d'adroite modestie passa en loi : les généraux ne reçurent plus que les ornements triomphants et la gloire militaire devint exclusivement le mérite impérial [*imperatoria virtus*] (2). »

Les élections de Néron, Galba, Othon confirmèrent la puissance politique des prétoriens ; mais leur mollesse se manifesta lorsqu'ils combattirent pour Othon contre Vitellius.

Domitien, pour s'attacher les troupes, augmenta la paie d'un quart (3).

Adrien mêla dans les cohortes la cavalerie avec l'infanterie, modifia la disposition des camps et essaya d'en bannir le luxe. Avant lui, les prétoriens occupaient dans le campement la place des extraordinaires, mais les formes du camp consulaire étaient conservées. Adrien les changea : il allongea les côtés et divisa, dans le sens du front, le camp en trois parties, la *prétenture*, le prétoire et la *retenture*, ce qui donna *deux rues principales* parallèles au front, au lieu d'une, et *six portes* au lieu de quatre. La répartition intérieure des troupes fut aussi modifiée : par mesure de prudence, les légions campèrent tout autour du parapet, de manière à englober les troupes prétoriennes, étrangères et irrégulières placées au centre (4).

(1) *Tactique* de MAIZEROY, tome Ier, p. 101.

(2) Ed. DUMONT, *Précis de l'histoire des empereurs romains*, 5e édition, p. 13.

(3) A 10 as par jour, l'année étant de 360 jours, la solde montait par an à 3,600 as ou 225 deniers, le denier valant 16 as : Domitien la porta à 300 deniers par an.

(4) Consultez, sur les camps romains au temps des empereurs, la *Bibliothèque historique et militaire*, tome II, p. 51, 62, 309 et 310.

Septime Sévère cassa les prétoriens qui avaient assassiné Pertinax et vendu l'empire à Didius Julianus; mais il en créa de nouveaux dont le nombre fut porté à 50,000, les combla de largesses et toléra leurs désordres.

Son fils Caracalla, dans sa manie d'imiter en tout Alexandre le Grand, voulut avoir une phalange macédonienne: « Il forma un corps de 16,000 hommes, tous nés dans la Macédoine, disciplinés et armés à la façon des anciens Macédoniens; et commandés par des officiers qui portoient les noms de ceux qui avoient servi sous Alexandre. Il menoit partout avec lui grand nombre d'éléphants, pour représenter les conquérants des Indes, Alexandre et Bacchus (1). » Alexandre Sévère, qui essaya, par ses exhortations et son exemple, de ranimer l'ardeur guerrière et de rétablir la discipline, créa aussi deux corps de vétérans : les chrysaspides et les argyraspides, et une phalange de six légions (2). Tous ces essais rétrogrades furent promptement abandonnés.

Déjà la coutume s'était introduite « de s'exempter du service en substituant un autre à sa place (3) ; » et cette coutume, en amenant des *vendus* sous les drapeaux, contribua puissamment au relâchement de la discipline.

Un nouvel abus s'introduisit vers le temps de Gordien le jeune : on enrôla des enfants qui, sans faire aucun service, reçurent la ration militaire (4).

Aurélien, par de cruels châtiments, ramena les légions à une vie frugale et à une obéissance sans bornes, et il dut à

(1) Crevier, *Histoire des empereurs romains*, in-12, tome IX, p. 321. — Voyez *Histoire militaire des éléphants*, p. 376.

(2) C'est-à-dire un corps formé de six légions rangées en phalange.

(3) Lebeau, 11e mémoire sur la légion, dans le tome XXXVe des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 221.

(4) *Encyclopédie méthodique*, Art militaire, tome III, p. 173.

ces sages réformes les succès de son règne; mais on ne domptait plus les Goths, les Hérules, les Scythes que pour les incorporer dans les légions (1). Le maintien de la discipline devenait de jour en jour plus difficile; et d'ailleurs, il était peut-être, à cette époque, d'une bonne politique de ne pas se montrer trop sévère. Je m'explique. Les premiers empereurs semblaient ignorer « que la raison d'État veut qu'on *promène* les troupes (2); » ils laissaient à perpétuité les légions dans les mêmes cantonnements (3), et l'histoire cite le luxe des cantonnements de Rome et les délices de ceux d'Antioche (4). Les armées étaient devenues une puissance; elles faisaient et défaisaient les empereurs (5); les gratifications nombreuses qui accompagnaient chaque élection, jointes au pillage des peuples, étaient une source inépuisable de richesses. De ces deux faits ressortent les deux principaux motifs qui, en ces temps de décadence, attiraient encore sous les drapeaux: l'assurance de vivre sédentaire et l'espoir de s'enrichir; l'ambition ne venait qu'en troisième ligne. Pour ne pas trop dépeupler les légions et retarder, autant que possible, la nécessité de recourir à la valeur des *barbares* que quelques empereurs avaient déjà eu l'imprudence de prendre à leur solde, il fallait donc soigneusement éviter: 1° la transplantation des légions; 2° le rétablissement

(1) MAIZEROY, Préface de sa traduction des *Institutions de l'empereur Léon*, 1770, p. 16.

(2) DUBOS, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, édition de 1742, tome Ier, p. 75.

(3) L'inconvénient de cette mesure se fit sentir dès le commencement de l'empire. — Voyez A. THIERRY, *Histoire des Gaulois*, 3e édition, 1845, tome III, p. 329 et 368.

(4) On alla jusqu'à distribuer des rations de parfums.

(5) D'Auguste à Théodose, la moitié des empereurs parvinrent à l'empire par l'élection militaire.

de l'*ancienne* discipline; 3° tout changement au mode d'avancement.

Dioclétien, et après lui Constantin, ne comprirent pas ces nécessités politiques de leur époque, et commencèrent par opérer, au profit du *palais*, puissance jusqu'alors inconnue aux Romains, une révolution militaire funeste. « Tout fut perdu sous le rapport militaire, s'écrie Carrion-Nisas (1), quand on aima mieux être domestique du prince que primipile ou tribun de cohorte; et tout fut bien plus perdu encore quand le moindre habitué du palais devint, à son gré et d'emblée, primipile ou tribun de cohorte, sans avoir jamais porté ni l'épée ni le bouclier!... Lorsque Dioclétien et Constantin, établissant et consolidant la puissance du palais, forcèrent en même temps les légions à l'obéissance, les armées n'étant plus en état de déposer les empereurs, de piller les peuples et de se faire donner des gratifications, le sort du soldat ne fut plus envié (comme il l'était sous l'empire avant cette époque), personne ne voulut plus porter les armes; ainsi l'empire, dont les richesses s'épuisaient, manqua également de bras pour le défendre. »

Dioclétien diminua le nombre des prétoriens et leur substitua deux légions d'Illyrie, fortes chacune de 6,000 hommes, et célèbres par leur adresse à lancer les dards chargés de plomb, adresse qui leur avait fait donner le nom de *martiobarbules*. Ces légions, sous le nom de *joviens* et d'*herculiens* (2), firent le service de gardes impériales.

Justement alarmé de la puissance sans bornes déléguée par l'imprudence de ses prédécesseurs aux hauts fonction-

(1) *Histoire de l'art militaire*, tome 1er, p. 300 et 301.

(2) *Jovius* était le surnom pris par Dioclétien, et *Herculius* le surnom pris par son collègue Maximien.

naires de l'empire, Constantin sépara pour toujours le pouvoir civil du pouvoir militaire : le pouvoir civil fut exercé par quatre préfets, le pouvoir militaire par deux généralissimes portant le titre de maître de la cavalerie et de maître de l'infanterie. « Un tel partage de l'administration assura la tranquillité du monarque, mais il relâcha le nerf de l'État (1). » Ce prince fit plusieurs lois pour empêcher les fils de vétérans de jouir des priviléges de leurs pères sans embrasser le parti des armes; il ne fit pas quitter aux légions les garnisons intérieures où les guerres les avaient placées et laissa ainsi les frontières dégarnies, ce qui eut le double inconvénient d'énerver les légions cantonnées au centre de l'empire, dites *troupes palatines*, et de porter à la désertion les troupes *gardes des frontières* que décourageaient d'humiliantes réflexions; il attaqua la constitution des troupes légionnaires et fit probablement descendre jusqu'à 1,000 à 1,500 hommes l'effectif des légions, réduction qui permit à ses successeurs « de satisfaire leur vanité par le plaisir illusoire de commander à 133 légions (2). »

Constantin cassa et anéantit à jamais les cohortes prétoriennes dont il dispersa les débris, et donna le premier l'exemple d'avoir en permanence un corps d'étrangers sous ses drapeaux, mesure funeste qui ne fut peut-être dans sa première pensée qu'un contre-poids à l'insubordination des troupes romaines, car la plupart des réformes du premier empereur chrétien n'eurent d'autre but que la stabilité de sa dynastie. D'ailleurs, à défaut d'autre remède, cette admission des barbares dans les armées devenait de jour en jour plus nécessaire, car c'était à peine si l'on pouvait recruter

(1) GIBBON, *Décadence*, tome Ier, p. 373.
(2) GIBBON, *Décadence*, tome Ier, p. 374.

des soldats; les jeunes Romains se mutilaient pour gagner une dispense, et, malgré les peines les plus sévères, les fils de vétérans refusaient de servir. L'esprit militaire, dont il faut faire remonter la décadence à la longue paix et au gouvernement uniforme des Antonins, n'existait plus, et toute l'ambition des meilleurs soldats se bornait à obtenir une place dans les *protecteurs*, troupe d'élite de la garde de l'empereur. Les protecteurs étaient sous les ordres des *comtes des domestiques* qui avaient succédé aux préfets du prétoire.

Constantin fit placer une *croix* sur le casque de ses soldats et adopta pour principal étendard le *labarum* dont la hampe, surmontée d'une couronne d'or renfermant les initiales du nom du *Christ*, était croisée par une traverse d'où pendait une pièce d'étoffe ornée de son portrait et de ceux de ses fils. La garde du labarum était confiée à 50 gardes braves et fidèles.

Cette acceptation du symbole de la croix ne fit pas quitter les symboles antérieurs. Depuis Constantin chaque légion eut deux enseignes, l'une surmontée d'un aigle et l'autre d'une haute croix. « Les autres enseignes principales continuèrent d'être les portraits des empereurs; elles contenaient seulement un nouveau médaillon, où était gravé le monogramme de la religion chrétienne (1). » Ces portraits, devenus depuis l'empire, comme l'aigle et le monogramme S. P. Q. R., symboles du peuple romain, variaient suivant les légions, chaque enseigne portant, outre le portrait de l'empereur régnant, le portrait de l'empereur sous lequel le corps avait été institué. Ces portraits firent donner aux porte-enseignes le nom d'*imaginifères*.

(1) Beneton, *Commentaire sur les enseignes*, p. 38, 39.

Je dois mentionner ici l'introduction d'une cavalerie pesante empruntée depuis peu par les Romains aux Orientaux. « Les chevaux de cette cavalerie, aussi bien que les hommes, étaient revêtus d'une armure complète dont les joints s'adaptaient merveilleusement aux mouvements du corps (1): » Dans les plaines de Turin (312 depuis J.-C.), les principales forces que les lieutenants de Maxence opposèrent à Constantin consistaient en cavalerie de cette espèce.

Les Romains, après Constantin, prirent le *dragon* pour enseigne, par imitation des Parthes, Daces et Germains, contre lesquels ils venaient de combattre. « Ce dragon en figure et servant d'enseigne étoit coloré de pourpre et orné de pierreries; il pendoit à une pique dorée, sa gueule étoit ouverte, et, le vent y entrant, cela le faisoit siffler comme s'il eût été un animal réel, et il étoit d'une construction si légère et flexible qu'il flottoit en onde comme aurait fait un véritable serpent (2). »

Par ses talents militaires, sa bravoure personnelle et sa sobriété, Julien, s'il avait régné plus longtemps, eût pu ranimer les dernières étincelles de l'esprit militaire et léguer à ses successeurs des légions qui n'eussent point tremblé devant les Goths (3).

C'est à la fin du règne de Théodose qu'il faut fixer l'abandon définitif de l'armure défensive et des armes pesantes. Les soldats de ces temps de décadence, redoutant la fatigue de porter le casque, la cuirasse, l'épée et le pilum, s'expo-

(1) Gibbon, *Décadence*, édition du *Panthéon littéraire*, tome Ier, p. 252.

(2) Peneton, *Commentaire sur les enseignes*, p. 49 et 50.

(3) Théodose fut obligé d'habituer ses légions à l'idée de pouvoir vaincre les Goths, par une suite d'engagements partiels où il se ménageait l'avantage, imitant ainsi l'habileté de Marius en présence des Cimbres, et la temporisation de Fabius devant Annibal.

saient presque nus aux javelots de la cavalerie barbare qui commençait à adopter l'usage de l'armure; ils négligeaient « leur propre défense et celle de la patrie, et leur indolence pusillanime peut être considérée comme la cause immédiate de la destruction de l'empire (1). »

A toutes les époques, les Romains eurent à la suite des légions des ouvriers propres à la construction des machines de guerre. La présence de ces ouvriers, commandés par un officier spécial, et le soin qu'on avait d'exercer un certain nombre de légionnaires à la manœuvre des machines, expliquent la rapidité avec laquelle, dans toutes leurs guerres (2), les Romains parvenaient à créer et à mettre en œuvre, pour faire un siége, défendre un poste ou passer une rivière, les machines les plus colossales et les mieux entendues (3). Ces machines étaient ordinairement ensuite abandonnées, et l'on vit rarement sous la république un train d'artillerie attaché à chaque légion; mais, sous l'empire, à mesure que la valeur personnelle et les talents militaires disparurent, on attacha des machines d'une manière permanente aux légions. « Lorsqu'il ne fut plus possible de trouver des hommes, il fallut bien y suppléer par des instruments de différente espèce (4). » Ce fut surtout après la translation du siége de l'empire (324 depuis J.-C.) que devint excessif, dans les armées romaines, l'abus de l'art balistique (5). » Pour moins s'exposer, les légionnaires préféraient combattre de loin; aussi les armés à la légère, qui se servaient d'armes de jet

(1) GIBBON, *Décadence*, tome Ier, p. 674.

(2) Surtout dans les campagnes de César; consultez les *Commentaires*.

(3) MAIZEROY, *Art des siéges*, p. 299.

(4) GIBBON, *Décadence*, tome Ier, p. 10, note. Édit. du *Panthéon littéraire*.

(5) CARRION-NISAS, *Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 309.

et dont le service était moins pénible, plus indépendant et mieux récompensé, se multiplièrent-ils outre mesure (1).

La légion de Végèce se compose de 6,100 fantassins et de 726 cavaliers et se divise en dix cohortes. La cohorte d'élite, chargée de la garde des enseignes et nommée *cohorte milliaire*, est double en nombre des autres; dans l'ordre de bataille, la cohorte milliaire se divise en deux parties placées aux ailes de la première ligne, qui comprend en outre quatre cohortes; la seconde ligne est formée des cinq cohortes restantes. Ces cohortes sont disposées en échiquier, comme dans l'ordonnance primitive par manipules. Voici l'énumération des différentes espèces de rangs ou plutôt de lignes dont se composait chaque cohorte : au premier rang, des pesamment armés; au second, des archers cuirassés; au troisième et au quatrième, des vélites remplissant le même emploi que les vélites de la république; au cinquième, un onagre flanqué de frondeurs et d'arbalétriers; au sixième, des triaires formant réserve. Outre ces onagres, qu'on faisait traîner sur des chariots attelés de bœufs, il y avait cinq *carrobalistes* ou *manubalistes* pour chaque cohorte ordinaire et dix pour la cohorte milliaire, en tout cinquante-cinq par légion. Ces carrobalistes étaient placées sur le front de la première ligne, cinq à chaque flanc et neuf dans chaque intervalle. Telle est l'ordonnance bâtarde à laquelle, au commencement du ve siècle (2), on donnait encore le nom

(1) Voyez Végèce, livre II, chap. 3.

(2) La *Bibliothèque historique et militaire* fait vivre Végèce sous Valentinien II, c'est-à-dire de 375 à 394 ; Gibbon le fait vivre sous Valentinien III, c'est-à-dire de 425 à 455 : en prenant la moyenne, on obtient 440 ou le commencement du ve siècle. — Végèce nous apprend, livre 1er, chap. 8, que de son temps on marquait les recrues ; Rogniat ajoute (*Considérations sur l'art de la guerre*, 1816, note 1, p. 517) : « Sur la peau avec un fer chaud, afin de faire reconnaître les déserteurs. »

de légion, et pourtant il eût été à désirer, dans l'intérêt de l'empire, qu'on pût la conserver intacte.

Mais il n'était plus possible d'arrêter l'empire dans sa chute; et déjà, pour s'opposer à l'invasion du Germain Radagaise (404 depuis J.-C.), Stilicon n'avait pu rassembler une armée de 35,000 hommes qu'en offrant « la liberté et deux pièces d'or à tout esclave qui consentait à s'enrôler (1). » Stilicon comptait d'ailleurs si peu sur la valeur de ce ramassis honteux qu'il n'osa hasarder une bataille, et qu'il préféra affamer les barbares en les bloquant par une forte ligne de circonvallation.

Du reste, si les soldats manquaient, les bons généraux devenaient rares, et, après Stilicon, on ne peut guère citer, parmi les généraux de l'empire d'Occident, qu'Aëtius qui sauva l'empire en battant les Huns dans les plaines de Châlons (451 depuis J.-C.). Trois ans après, le vainqueur d'Attila fut assassiné par l'empereur; ce crime avait sa signification : c'était le peuple romain qui brisait son soutien! L'empire d'Occident ne survécut que 25 ans (jusqu'en 479).

« Au commencement du VIe siècle, a dit Lebeau (2), on ne reconnaissoit plus la milice romaine: les exercices de la cavalerie n'étoient que des tournois, et ceux de l'infanterie que des parades, dont les raffinemens recherchés pouvoient bien amuser un spectateur oisif, mais n'étoient d'aucun usage dans les batailles. » Mais, dans le courant du même siècle, l'art militaire se releva. Bélisaire, le célèbre général de Justinien, sut, avec de faibles moyens, reconquérir l'Afrique et l'Italie. Son ordonnance consistait en pesamment

(1) GIBBON, *Décadence*, tome Ier, p. 717.

(2) 43e Mémoire sur la légion, tome XXXV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 276.

armés rangés en phalange sur 8 ou 10 rangs de profondeur; les armes n'étaient plus uniformes; l'aigle servait encore d'enseigne (1).

Sous Héraclius, qui brille par ses qualités guerrières entre les indignes princes de Constantinople, l'armée romaine, vaincue par les Sarrasins à Aiznadin, consistait en 70,000 hommes, presque tous à cheval. Tandis que la cavalerie, que l'on exerçait à la manière des différents peuples barbares, commençait à devenir prépondérante, l'infanterie, complétement négligée, tendait à s'anéantir; les archers étaient regardés comme ce qu'on avait de mieux.

Le secret de la composition de la poudre de guerre et de ses propriétés fusantes (2), communiqué à Constantin Pogonat, en 670, prolongea pendant des siècles, sous le nom de *feu grégeois*, l'existence de Constantinople (3). Outre cette aide inattendue, « l'autorité du monarque de Byzance faisait tout ce que peut faire l'autorité : elle prescrivait des camps et des marches, des exercices et des évolutions; elle publiait des ordonnances et des écrits sur l'art militaire (4).

(1) LEBEAU, 14e Mémoire sur la légion, tome XXXV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 289.

(2) Et non de sa force de projection que les anciens ne connurent pas.

(3) Consultez Ludovic LALANNE, *Recherches sur le feu grégeois*, 2e édit., 1845, in-4o, p. 70 et 86; — l'ouvrage de MM. REINAUD et FAVÉ, *Du feu grégeois*, etc., in-8o, 1845, p. 140 et 234; — LACABANE, *De la poudre à canon et de son introduction en France*, 1845, p. 2 et 4. Nous reprendrons la question du feu grégeois, en parlant de l'invention de la poudre, au début de la seconde partie de l'*Histoire de l'art de la guerre*.

(4) Parmi ces écrits se trouvent en première ligne les *Institutions militaires* de l'empereur LÉON VI, dit le Philosophe. Deux passages de cet ouvrage prouvent toute l'importance qu'on attachait alors aux archers. L'un (Institution IV) veut que les centurions sachent, autant que possible, tirer de l'arc; l'autre (Institution VI) contraint les Romains à l'exercice de l'arc jusqu'à 40 ans. Un passage de l'Institution IX tolère pendant la marche le dépôt des armes dans les chariots, à condition que si l'ennemi approche chaque soldat reprendra ses armes pour être prêt à combattre. O Scipion, ce n'est pas avec de pareils soldats que tu eusses vaincu Annibal!

Telles étaient la richesse du prince et l'habileté de ses nombreux ouvriers que les armées avaient en abondance tout ce qu'elles pouvaient désirer en ustensiles et en munitions; mais l'autorité du prince et l'adresse de ses ouvriers ne pouvaient former la machine la plus importante, c'est-à-dire le *soldat* (1), » et c'est faute de soldats que croula l'empire de Constantin !

§ 23. SUPERSTITION.

De toutes les cérémonies religieuses des Romains, celle qui influa le plus sur l'art de la guerre fut assurément la consultation des augures.

A Rome, « ville où l'on tirait présage des moindres choses (2), » on les consultait fréquemment; il en était de même aux armées, pendant les marches et dans les camps. Il fallait bien, en effet, expliquer aux légions l'*opinion* des dieux sur les événements imprévus, sur *les petites misères de la vie*, qui se renouvelaient continuellement dans une aussi grande masse d'hommes; cette opinion, on la cherchait dans les entrailles des victimes.

Certes, il naît de l'étude de l'histoire une conviction profonde, c'est qu'en tout temps rien de grand n'a été fait par un peuple sans l'impulsion puissante d'une *foi* naïve, tantôt religieuse, tantôt politique, tantôt politique et religieuse; chez les Romains c'était une foi de cette dernière espèce, car le pouvoir religieux était concentré dans les mains du pouvoir politique (3); aussi, pour le peuple de Rome, obéir

(1) GIBBON, *Décadence*, tome II, p. 549.

(2) TACITE, *Histoire*, livre II, chap. 91. — PLUTARQUE assure que les Romains n'étaient pas superstitieux. (*Vie de Marcellus*.)

(3) NIEUPOORT, *Coutumes et cérémonies des Romains*, in-12, p. 194.

aux dieux et conquérir le monde était un seul et même but, et ce but fut atteint parce que, pouvoirs et citoyens, tous y concoururent.

En présence d'un spectacle aussi imposant que celui de la conquête du monde, on est peu disposé à rapetisser les conquérants et, pourtant, on ne peut voir sans étonnement le grave Tacite rapporter avec soin des présages sinistres tels que ceux-ci : — Une femme accouche d'un serpent; — l'Océan paraît ensanglanté; — On trouve dans les lieux publics des fœtus à double tête d'homme ou d'animal; — Il naît un veau qui a la tête dans les jambes; — Un bœuf parle; etc., etc. (1). Tite-Live, sous ce rapport, ne le cède en rien à Tacite; il signale maints prodiges néfastes : le soleil luttant contre la lune, des poules se changeant en coqs et réciproquement, des pluies de craie ou de sang (2), etc. On expiait ces prodiges par des sacrifices solennels et des offrandes aux dieux, et c'était le sénat qui décrétait l'expiation. Les augures expliquaient d'ailleurs tous ces présages extraordinaires que la crédulité avait fait voir, et des présages plus réels de malheurs, tels que les inondations, les disettes, la foudre; mais jamais ils ne craignaient d'être taxés de fausseté, parce que mille circonstances pouvaient, entre la prédiction et l'événement, venir modifier l'objet sur lequel on les avait consultés.

« Les troupes, dit Onosander (3), ont toujours plus de valeur et obéissent plus promptement lorsqu'elles croient être

(1) TACITE, *Annales*, livre XIV, chap. 12 et 32, livre XV, chap. 47; *Histoire*, livre Ier, chap. 86. Nous ne citons que les plus *excentriques* des nombreux présages énumérés par TACITE dans ces divers chapitres précités de ses *Annales* et de son *Histoire*.

(2) TITE-LIVE, XXII, 1; XXIV, 10.

(3) *Le Général en chef*, chap. 15. Ce chapitre, qui traite des augures, est curieux à consulter.

assurées de l'approbation des dieux.» Aussi toute armée avait à sa suite des sacrificateurs et des devins. Le général lui-même devait connaître l'art de consulter les entrailles des victimes, afin de ne pas être trompé par les augures, et de pouvoir tromper ses soldats; et si quelque chose peut consoler de ces futiles inepties, c'est l'usage que les bons généraux ont toujours su tirer des croyances populaires pour conduire leurs troupes. J'en cite quatre exemples :

Au siége de Carthage la Neuve, Scipion dit à son armée que son dessein lui a été inspiré par Neptune, qui lui a promis son assistance; Neptune ce sont des pêcheurs, l'assistance promise c'est l'indication secrète d'un étang qui battait une portion des murs de la ville, étang guéable en plusieurs endroits lorsque la marée se retirait (1).

Sertorius menait avec lui une biche apprivoisée, faisant croire qu'inspirée des dieux elle lui découvrait un grand nombre de choses cachées.

Marcellus, pour combattre les Gaulois, « se disposait à marcher en avant quand son cheval, effrayé des cris sauvages que poussaient les barbares, fit un demi-tour et l'emporta en arrière malgré lui; Marcellus eut peur que cet accident ne causât parmi les Romains quelque trouble, suite d'une crainte religieuse; il lui serra promptement la bride à gauche, lui fit achever le tour, et, le remettant en face de l'ennemi, il s'inclina devant le soleil et l'adora; il parut ainsi avoir fait cette évolution non point sans le vouloir, mais précisément dans ce but; car c'est la coutume à Rome de faire un tour sur soi-même avant de se prosterner devant les dieux (2). »

(1) Polybe, livre x, fragment 2.

(2) Plutarque, *Vie de Marcellus*, traduction de M. Alexis Pierron.

Dans un combat contre les Chérusques, Germanicus, apercevant huit aigles qui gagnent la forêt, crie à ses soldats de « marcher, de suivre les oiseaux de la patrie, les divinités particulières des légions (1). »

§ 24. RUSES DE GUERRE, CRUAUTÉS.

Les ruses étaient une partie essentielle de la guerre chez les anciens; les historiens en rapportent plus aux capitaines romains qu'aux capitaines grecs; Carrion-Nisas explique ainsi cette différence : « L'ordonnance des armées grecques qui étaient, pour ainsi dire, tout d'une pièce, cet ensemble qui faisait leur force, cette obligation de chercher toujours pour leur campement, pour leur champ de bataille, pour leur marche même, les terrains les plus unis, les plus exempts d'obstacles, ces conditions, ces nécessités neutralisaient d'avance tout ce qui favorise le stratagème, l'agilité, la mobilité, la facilité de se rompre, de faire des détachements, de dérober les marches, de cacher ou de feindre les mouvements, etc., etc. (2). »

Les Romains se laissèrent d'abord facilement tromper par les stratagèmes de leurs adversaires, comme l'indiquent l'affront des *fourches caudines* et les succès d'Annibal; mais, « lorsqu'ils commencèrent à devenir plus habiles, ils les imitèrent et renchérirent même sur eux, sans pourtant cesser de trouver à dire à ce que les autres avaient pratiqué avant eux (3). »

(1) TACITE, *Annales*, livre II, chap. 17.

(2) *Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 238.

(3) FOLARD.

Voici quelques-uns de leurs stratagèmes :

« Les Romains assiégés dans le Capitole, et se voyant pressés par la faim, jetèrent du pain par dessus les murailles pour faire croire aux Gaulois qu'ils en avaient de reste (1). »

« Minutius Rufus, prêt à combattre une grande multitude de barbares, prescrivit à son frère, lorsqu'il le verrait attaché au combat, de se montrer tout à coup d'un autre côté avec quelque cavalerie, et de faire sonner toutes ses trompettes; cette manœuvre ayant été exécutée, le son qui retentissait dans les collines, fit croire que c'était un grand secours qui arrivait aux Romains, et les ennemis prirent la fuite (2). »

« Scipion l'Africain, ayant devant lui le camp de Syphax et celui des Carthaginois, mit le feu la nuit à celui de Syphax qui était le plus facile à brûler, et, plaçant une embuscade, défit les Carthaginois qui accouraient pour le secourir, tandis que, d'un autre côté, il faisait main basse sur les Numides qui fuyaient (3). » Les embuscades étaient en effet un stratagème très-usité : au combat d'Aix, où Marius défit les Teutons (102 avant J.-C.), il fit prendre les barbares à dos par une embuscade de 3,000 hommes, cachée dans des creux et ravins couverts de bois (4).

« Sylla, pendant la guerre des alliés, se trouvant enfermé en un lieu désavantageux, fit une suspension d'armes, comme pour traiter de sa reddition, et ayant fait durer longtemps le pourparler, se sauva la nuit avec tout le ba-

(1) Frontin, livre III, chap. 15.

(2) Frontin, livre II, chap. 4.

(3) Frontin, livre II, chap. 5.

(4) Voyez Rocquancourt, *Cours d'art et d'histoire militaires*, tome Ier, p. 157.

gage et les machines de guerre, parce que les passages étaient mal gardés; il avait eu la précaution de laisser un trompette avec ordre de sonner les quatre veilles de la nuit, comme s'il eût été dans son camp (1). »

Les Romains étaient perfides et cruels : perfides, lorsque l'intérêt de leur domination l'exigeait, comme le prouve l'histoire de toutes leurs guerres, et surtout leur conduite avec Carthage dans la troisième guerre punique; cruels, souvent par système et sans but, comme il résulte de cet *aveu* de Polybe (2), dans sa relation du siége de Carthage la Neuve : « Quand Scipion crut qu'il était entré assez de soldats dans la ville, il en détacha la plus grande partie contre les habitants, comme les Romains ont coutume de faire lorsqu'ils prennent une ville d'assaut, avec ordre de tuer tous ceux qu'ils rencontreraient, de ne faire quartier à personne, et de ne point penser à piller que le signal n'en fût donné. Je pense qu'ils ne se portent à ces excès que pour inspirer la terreur du nom romain, et que c'est pour cela que souvent, dans les prises de villes, non-seulement ils passent les hommes au fil de l'épée, mais encore coupent en deux les chiens et mettent en pièces les autres animaux; coutume qu'ils observèrent surtout ici, à cause du grand nombre d'animaux qu'ils avaient pris. »

Ajoutons à cet extrait de Polybe les cruautés de César contre les Gaulois : notamment, dans sa troisième campagne, la vente des Venètes (3) et, dans sa huitième campagne, la mutilation des défenseurs d'Uxellodunum (4), auxquels il fit

(1) FRONTIN, livre 1er, chap. 5.

(2) Livre X, fragment 2.

(3) *Bibliothèque historique et militaire*, tome II, p. 220.

(4) Ville d'Aquitaine dont on ignore la position précise.

trancher les mains, « rigueur abominable que rien ne peut justifier (1). »

Voici un dernier fait rapporté par Frontin (2), et qui appartient au règne de Néron (vers 59 de notre ère) : « Domitius Corbulon, assiégeant Tigranocerte, et les ennemis s'opiniâtrant à se défendre, il fit couper la tête à un grand d'entre eux qu'il tenait prisonnier, et la fit lancer dans la ville au moyen d'une machine; il arriva, par hasard, qu'elle tomba au milieu de l'assemblée où l'on tenait conseil; cet événement donna une telle épouvante qu'il fut résolu qu'on se rendrait. »

§ 25. FORTIFICATION.

Nous avons vu que les Grecs employèrent peu la fortification de campagne; c'est le contraire pour les Romains, qui la perfectionnèrent beaucoup. Nos détails sur leur castramétation (§ 21) justifient déjà cette assertion, mais nous pouvons la justifier encore mieux.

Ne les rencontrons-nous pas dans l'histoire construisant un fort pour protéger un pont jeté sur le Tésin (3), et se couvrant sur le champ de bataille soit par un rempart de bagages (4), soit par des tranchées et des pieux (5), soit par des retranchements (6) ? N'apercevons-nous pas chez eux l'usage de plusieurs rangées d'abattis aux branches entrela-

(1) *Bibliothèque historique et militaire*, tome II, p. 261.
(2) Livre II, chap. 9.
(3) TITE-LIVE, XXI, 45.
(4) TITE-LIVE, XXV, 36.
(5) Comme Sylla à Orchomènes. Consultez PLUTARQUE, *Vie de Sylla*.
(6) CÉSAR, *Guerre des Gaules*, II, 8.

cées (1), l'usage des trous de loup plus étroits par le haut que par le bas (2) et creusés en quinconce, l'usage enfin de chausse-trapes longues parfois d'un pied ? N'avons-nous pas l'exemple de Jules César, qui prime ses compatriotes sous le rapport de l'emploi pratique de la fortification passagère comme sous tous les autres? César qui, débarqué en Afrique avec 3,000 fantassins et 150 cavaliers seulement, s'appuie à la ville de Ruspina, la prend pour front, tire deux branches jusqu'à la mer et jusqu'au port, puis attend tranquillement ses renforts, enfermé dans des lignes que n'osent forcer ses nombreux et habiles adversaires ! César qui, entouré d'eau et affamé dans son camp, près de la Sègre, en Espagne, saigne et détourne, par de gigantesques coupures, cette rivière débordée, rétablit ainsi un gué gonflé, le franchit avec son armée et s'échappe ! César enfin qui, aux environs de Dyrrachium, enveloppe le grand Pompée dans des lignes dont le circuit embrasse six lieues de tour (3) !

Ces lignes, comme les autres lignes de circonvallation, comme les retranchements et les divers travaux de fortification passagère exécutés par les Romains, offrent deux particularités bonnes à mettre en lumière : leurs quartiers sont indépendants et fortifiés séparément, ce qui rend les surprises moins funestes et permet une retraite successive; les ouvrages saillants, extérieurs, revêtent généralement la

(1) GUISCHARDT, *Mémoires militaires*, tome Ier, chap. 16.

(2) CÉSAR, *Guerre des Gaules*, VII, 73. L'empereur Léon (Institution XIV) leur donne trois pieds de profondeur comme César, mais *un* (?) seulement de diamètre; il les nomme *yppoclastes*. On les appelait souvent *lilia* (lis), parce que pris de trois en trois ils donnaient la figure de cette fleur.

(3) J'ai donné quelques détails sur les travaux de fortification passagère de Jules César, en silhouettant ce guerrier en tête du tome II de mes *Portraits militaires*.

forme circulaire (1) qui, dans le tir, supprime les angles privés de projectiles, ou, suivant l'expression moderne, les angles morts.

Les Romains exécutaient promptement, et sans qu'ils leur pesassent, leurs colossaux retranchements; cette rapidité, cette facilité s'expliquent quand on songe que presque tous leurs officiers en connaissaient les travaux, étaient plus ou moins ingénieurs, quand on songe aussi que les légionnaires avaient l'habitude de remuer la terre et appréciaient l'utilité d'un abri que leurs longues piques défendaient à merveille.

Quant aux villes, pour les mettre à l'abri d'un coup de main, nous voyons, quand on est pressé, leur jeter comme ceinture un fossé, jusqu'à trois fossés même, et une ligne de palissade; c'est encore là de la fortification passagère.

En fait de fortification permanente, il faut distinguer chez les Romains trois époques diverses : celle de leur début, celle de la plénitude de leur puissance, celle de leur décadence; dans la première ils usent à peine des forteresses, dans la seconde ils possèdent de bonnes places fortes, dans la troisième places et forts se multiplient démesurément sur la surface de leur empire. Montesquieu (2) supprime à tort la seconde époque : ni l'histoire, ni même la marche progressive de l'esprit humain ne sautent ainsi à pieds joints.

Dans les premiers siècles de leur existence comme nation, les Romains font plus consister la force de leurs frontières en leurs armées qu'en fortifications; ils fortifient pourtant leurs villes. Sous les successeurs de Romulus une muraille

(1) Par exemple l'ouvrage nommé *clavicule*. Voyez ci-dessus, p. 148, la figure d'un *camp consulaire*.

(2) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. 20.

de plus de 4 lieues de pourtour (1) embrasse les sept collines de Rome; une citadelle, le *Capitole*, formant un carré de 200 pieds de côté, pourvue d'épaisses murailles, s'élève au milieu de la ville sur un rocher inaccessible de trois côtés, domine la cité, ne peut être réduite que par la famine (2). A Tarente, la citadelle, située dans une espèce de presqu'île, repose en grande partie sur de hauts rochers baignés par la mer, et a pour la défendre du côté de la ville un mur et un fossé profond (3). A Locres, deux citadelles, aux murailles d'une élévation prodigieuse, s'élèvent à peu de distance l'une de l'autre (4). Les citadelles antiques, on le sait, étaient grandioses, assez vastes pour recevoir toute la population, quand l'ennemi avait forcé l'enceinte principale.

Comment les Romains entendaient-ils l'art de fortifier au plus fort de leur puissance ? Nous possédons aujourd'hui, pour répondre à cette question, un exemple sans réplique, non pas un exemple emprunté aux descriptions des écrivains, mais un exemple existant encore sous le sable et que des fouilles intelligentes mettent successivement au jour (5): c'est la ville de Pompeies, dont la fondation remonte, dit-on, à Hercule, ensevelie vers le commencement de l'ère chrétienne par un tremblement de terre et une éruption du Vésuve. Voici la description de cette place romaine :

Postée au carrefour de trois routes et à l'embouchure d'une rivière, assise sur une éminence, tracée suivant la

(1) Le pourtour de la muraille élevée par Aurélien et Probus mesurait à peu près le double.

(2) En 390, les Gaulois parviennent néanmoins à escalader cette citadelle, et ils la surprenaient sans les cris des oies sacrées.

(3) Tite-Live, xxv, 11.

(4) Tite-Live, xxix, 6.

(5) Depuis 1799 : sa découverte date de 1755.

forme elliptique, Pompeies a pour enceinte deux murs distants de 4 mètres environ; l'intervalle entre ces deux murs est rempli de terre jusqu'à hauteur du terre-plein; au-dessus du terre-plein chaque mur s'élève également (1) et se trouve découpé en espèces d'embrasures; peut être plaçait-on pendant le siége un toit s'appuyant sur ces deux surélévations et destiné à former abri pour les défenseurs (2)? Le flanquement de l'enceinte se produit par des tours dont l'étage supérieur est au niveau du terre-plein, mais qui forment saillie en totalité ou en partie; ces tours s'éloignent moyennement (3) l'une de l'autre de 80^m environ si elles occupent des points de brisure, de 300^m et plus si elles existent sur une portion rectiligne de l'enceinte, et dénotent par conséquent une certaine entente de l'emploi pratique du terrain. L'enceinte offre quatre portes, rentrées vers l'intérieur et précédées, pour la plupart, d'une cour entourée de murs (espèce de tambour), à laquelle on arrive et de laquelle on sort par un étroit corridor sis aussi entre deux solides murailles.

Je prie le lecteur de remarquer la forme affectée par l'enceinte de Pompeies : c'est une ellipse, presque une circonférence, il n'y a là ni angles aigus, ni angles très-saillants; Vitruve recommande en effet de les éviter comme favorisant l'attaque et entravant la défense. Quand le terrain obligeait

(1) Joly de Maizeroy montre dans plusieurs places « l'avant-mur moins élevé que l'autre dont les défenses devaient le dominer. Quelque fois même il n'était, dit-il, qu'à hauteur d'appui, non compris les créneaux ; c'est ce que nous avons appelé depuis fausse-braie. » (Traduction des *Institutions de l'empereur Léon*, 1770, note de la p. 26 du tome II.)

(2) C'est l'avis de M. le major Louis Blesson. J'emprunte ces détails au § 9 de son *Esquisse historique de l'art de la fortification permanente*, p. 27 et suivantes de ma traduction.

(3) Vitruve (IV, 5) indique la portée de l'arc comme mesure exacte de l'écartement de deux tours.

à l'adoption d'angles pareils, et forçait de renoncer à des pans coupés qui les eussent rendus obtus, on fortifiait par une tour le sommet de chacun de ces angles à la fois si prononcés et si étranglés. Végèce veut que lesdites tours se flanquent réciproquement, afin que l'assiégeant soit pris, dans ses dernières approches, à la fois « de front, de flanc et presque en queue (1). » Dans ce but, on y pratiquait des embrasures, non-seulement à la plate-forme et alors souvent avec machicoulis, mais aussi dans les parties basses; on tirait par ces dernières de petites machines.

Constantinople devint résidence impériale l'an 330 de notre ère; on peut donc à peine ranger ce qui la concerne dans la période de puissance des Romains, d'autant plus qu'elle ne fut entourée de fortifications (2) solides et régulières que sous le dernier des Théodoses, en 413.

La fortification romaine de la décadence se développe à partir du VIe siècle de notre ère. Auparavant, l'empire n'ayant plus que deux points vulnérables, le Rhin (3) et l'Euphrate, les maîtres du monde avaient déjà bridé ces deux fleuves par une série de camps retranchés, véritables forteresses. Sous Justinien, les précautions deviennent bien autres, mais il le fallait pour reculer de neuf siècles encore la chute définitive des dominateurs du monde. Cet empereur célèbre, qu'imiteront ses successeurs, ne se contente pas de doubler la force des remparts de Constantinople, il étale 80 places de guerre depuis Belgrade jusqu'à l'Euxin, depuis le confluent de la Save jusqu'à l'embouchure du Danube; il élève ou ré-

(1) *Institutions militaires*, IV, 2.

(2) La position militaire de cette capitale est admirable, mais son choix appartient aux Grecs, qui la fondèrent à une époque reculée sous le nom de *Byzance*.

(3) Drusus avait placé sur ce fleuve 40 fortins. (FLORUS, III, 12)

pare 600 forts ou postes militaires et de refuge, dans cinq provinces : la Dacie, l'Épire, la Thessalie, la Macédoine, la Thrace ; il ferme mieux le défilé des Thermopyles ; il répare les murailles de Corinthe, Athènes, Platée ; il renforce la *longue muraille* de la Chersonèse de Thrace (1) ; il construit une muraille semblable en Crimée pour la protection de la colonie qui habite cette presqu'île ; enfin il fortifie la place de Dara, non loin de Nisibis et du Tigre, lui donnant une double muraille assez épaisse pour contenir les logements de la garnison, lui donnant aussi des *tours-réduit* de 100 pieds (29m 50) de haut, un ouvrage extérieur détaché, en forme de demi-lune, et des fossés à manœuvres d'eau. Ce dernier détail nous montre une fortification assez raffinée, et presque moderne ; les premiers retracent la multiplication des forteresses et des lignes retranchées, entassées soit à l'intérieur, soit sur les frontières, pour cacher la faiblesse de l'empire, pour dissimuler plutôt l'amoindrissement du soldat romain.

§ 26. MACHINES DE GUERRE.

« On peut assurer, remarque Maizeroy (2), que les Romains ne perfectionnèrent leur mécanique guerrière que sur les modèles qu'ils tirèrent des Grecs (3). » Nous pourrions borner à ces lignes nos indications sur les machines romaines, en ajoutant avec le même écrivain : « que les

(1) Cette muraille, épaisse de 20 pieds (5m 90) avec fossés et tours, était presque entièrement l'ouvrage de l'empereur Anastase.

(2) *Traité sur l'art des siéges et les machines des anciens*, p. 248.

(3) M. Dureau de la Malle prétend au contraire (p. 30 du Discours préliminaire de sa *Poliorcétique des anciens*) que les Romains ont devancé les Grecs dans l'art de la poliorcétique ; mais ce volume ne contient pas les preuves d'une semblable assertion.

Romains égalèrent bientôt leurs maîtres, s'ils ne les surpassèrent. » Insistons pourtant.

Les Romains obtinrent de leurs machines une admirable justesse de tir. Hirtius nous montre l'une d'elles, placée sur les remparts de Lébéda, atteignant un officier de cavalerie à la tête de sa troupe et le renversant (1); plus loin, il signale (2), à propos du siége de Tebala-Véja, une tour de bois fendue depuis sa base jusqu'au troisième étage par le grand nombre de traits décochés contre elle, et il est permis de croire que parmi ces traits il y en avait de lancés par des machines.

Ces machines pouvaient en effet « vomir *une grêle* de javelines; » l'expression appartient à Tacite (3) : elles le pouvaient d'autant plus qu'elles étaient en grand nombre, en nombre tel qu'amasser ou traîner un pareil matériel à la suite d'une armée nous effrayerait aujourd'hui. Scipion ne trouva-t-il pas dans Carthagène 401 catapultes et 75 balistes, dont un tiers de grandes dimensions? Pour assiéger Jérusalem, les Romains ne mirent-ils pas en usage 300 catapultes et 40 balistes? Arrien ne menait-il pas un attirail complet de catapultes contre les Alanes ?

Nous venons de nommer les catapultes et les balistes; c'étaient les principales machines de jet utilisées par les Romains, qui recouraient du reste à toutes les machines connues des Grecs, et en outre au *muscule*, galerie de charpente à claire-voie, qui permettait d'approcher de la muraille après le comblement du fossé (4); certaines de ces

(1) *Guerre d'Afrique*, chap. 29. — Procope rapporte un fait semblable. (*Guerre des Goths*, I, 23.)

(2) *Guerre d'Espagne*, chap. 23.

(3) *Annales*, II, 20.

(4) Au siége d'Urbin, Bélisaire parvint à cheminer à couvert sous des galeries d'osier.

balistes projetaient, avec une force prodigieuse, des poutrelles de 12 pieds de long (3m 54), garnies de pointes de fer aux deux extrémités (1).

La bataille d'Asculum (474 avant J.-C.) montre chez les Romains l'emploi de chars (2) de guerre armés de longues fourches et de pointes de fer, traînés par des chevaux bardés, montés par des soldats tenant des projectiles incendiaires; cet emploi, fort rare chez eux, avait pour destination de causer de l'effroi aux éléphants de Pyrrhus. Ils combattaient encore ces lourds adversaires par des *carrobalistes*, embusquées de manière à jeter de gros traits sur leur peau rugueuse, avant le début de l'action même, lorsque leur immobilité les rendait plus faciles à atteindre; ils les combattaient surtout, ne l'oublions pas, en cherchant à détruire ce genre de combattants à sa source, et en exigeant qu'on les leur livrât à chaque traité de paix; pour eux, ils ne leur témoignèrent jamais grande confiance, et s'en servirent à peine pendant 80 ans (200 à 120 avant J.-C.) qu'ils figurèrent dans leurs armées.

Toutes les machines romaines étaient redoutables dans leur tir, même en rase campagne. On les voit sur les champs de bataille, où elles parurent à partir d'Auguste, généralement postées de manière à pouvoir tirer librement, sans être arrêtées par les obstacles. Comment se garantissait-on de leurs ravages? En se précipitant dessus pour couper leurs cordages et briser leurs ressorts. Cette manœuvre d'attaque s'exécutait plutôt par ruse que d'ensemble; de la manière que nous voyons, par exemple, au combat nocturne entre les soldats de Primus et de Vitellius sous Crémone

(1) CÉSAR, *Guerre civile*, II, 2.

(2) M. MICHELET (*Histoire romaine*, République, 1831, tome Ier, p. 174) dit un char; il y en avait plusieurs.

(an 69 de J.-C.), deux légionnaires de Primus se couvrir de leurs boucliers, s'approcher d'une machine placée sur la chaussée, et la démonter en coupant ses cordages, mais périr aussitôt victimes de leur dévouement (1).

§ 27. ATTAQUE DES PLACES.

Avant la prise de Veies (395 avant J.-C.), observe Montesquieu (2), les Romains ne s'entendaient pas à faire les siéges; au temps de l'empereur Claude (vers 51), au contraire, ils étaient, suivant Crévier (3), très-savants dans cette partie de l'art militaire. Que s'était-il donc passé entre ces deux dates pour que l'habileté ait ainsi succédé chez eux à l'ignorance? Il s'était passé quatre siècles et demi de guerres, les plus belles pages de leur histoire, siècles pendant lesquels avaient surgi de grands généraux, Scipion et César notamment.

Cette transformation s'opéra promptement (4), parce qu'ils adoptèrent la méthode grecque et s'en écartèrent à peine. Carrion-Nisas, qui émet cet avis, ajoute : « On a remarqué, en effet, que Josèphe nous donne une description du siége de Jotapat par les Romains parfaitement d'accord avec le récit qu'on trouve dans Thucydide du siége de Platée, lequel cependant avait eu lieu six siècles auparavant; ce sont

(1) CRÉVIER, *Histoire des empereurs romains*, livre XIV, § 2.

(2) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. 1er.

(3) *Histoire des empereurs romains*, livre IX, § 2.

(4) Elle mit pourtant, suivant certains auteurs, près de deux siècles à s'effectuer, de la prise de Veies à la fin de la seconde guerre punique (202 avant J.-C.) : mais ces auteurs se montrent trop rigoureux pour la capacité militaire des Romains.

les mêmes détails d'attaque et de défense dans l'écrivain juif que dans l'écrivain grec (1). » Ajoutons nous-même qu'une différence peut être signalée entre les procédés des deux peuples ; ceux des Romains sont en général plus grandioses. Outre cette différence, étudions les particularités offertes par les siéges romains, en débutant par l'attaque.

La première particularité concerne l'usage où ils étaient de faire une évocation au dieu tutélaire de la ville qu'ils assiégeaient pour l'attirer dans leur patrie ; on a expliqué cet usage en disant qu'ils ne voulaient pas commettre le crime de rendre un dieu captif, mais il paraît plus probable de l'attribuer à ce qu'ils regardaient les murailles des villes comme sacrées (2) et croyaient sans doute leur ôter par leurs prières ce caractère redoutable.

Les Romains possédaient le don d'observation, très-utile dans la reconnaissance des places fortes, si l'on peut tirer conséquence, en l'élargissant, de ce fait que rapporte Tite-Live (3) : au siége de Syracuse par Marcellus, pendant les entrevues consacrées à l'échange d'un prisonnier, un Romain observe un mur de près, compte les pierres, mesure de l'œil la hauteur de chaque assise, établit son calcul et reconnaît ainsi contre son attente que le sommet peut en être atteint avec des échelles ordinaires ; sur son rapport, une surprise est organisée et la place emportée.

Le nombre des béliers (4) employés par les assaillants fut

(1) *Essai sur l'histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 538.

(2) PLUTARQUE, n° 27 des *Questions romaines*. — Voyez TITE-LIVE, v, 21.

(3) xxv, 23. — SALLUSTE rapporte un fait analogue. (*Jugurtha*, chap. 91, 92.)

(4) Au siége de Petra (551), les Romains mirent en jeu un bélier assez léger pour être *transporté* et mu par 40 soldats seulement.

toujours fort restreint; il n'en figura que 3 à l'attaque de Jérusalem; mais il faut dire en même temps qu'un bélier se déplaçait et faisait jusqu'à deux brèches (1).

Afin de tromper l'assiégé et de lui nuire, les Romains descendaient à des détails qui paraîtraient minimes, s'il ne fallait se garder du mépris pour tout ce qui peut procurer la victoire. Ne les voyons-nous pas au siége de Jérusalem noircir les pierres que projettent leurs machines, dans le but de les rendre moins visibles et moins faciles à éviter lors de leur chute à l'intérieur des remparts (2).

On oublie ces minuties en lisant le courage et la persévérance déployée dans leurs attaques. Devant Numance, Scipion établit des lignes sur un développement de 8 kilomètres et les flanque de 60 tours. César bloque Vercingétorix, sous Alésie, par une contrevallation de 14 kilomètres, et se garantit lui-même au moyen d'une circonvallation longue de 18 kilomètres. Au siége de Marseille, un lieutenant (3) de ce dernier général construit une tour en maçonnerie, décrite dans les *Commentaires*, étudiée par tous les annotateurs, et restée célèbre, tour carrée à toit horizontal (4), tour mesurant 30 pieds romains (8^m 85) sur son côté extérieur, et 25 mètres environ de hauteur partagés en six étages (5).

Les Romains, dans l'attaque des places maritimes, plaçaient souvent leurs tours sur des vaisseaux, imitant ainsi l'exemple donné par Démétrius devant Rhodes. Bélisaire fit

(1) Tite-Live, xxxvii, 32.

(2) Josèphe, *Guerre des Juifs*, vi, 7.

(3) Trébonius.

(4) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet, contrairement à l'opinion de M. Viollet-le-Duc, dans un compte rendu inséré au *Journal des sciences militaires*, n° de décembre 1854.

(5) Les hélépoles en bois avaient jusqu'à dix étages : relisez le siége de Cahors par César.

encore mieux au siége de Palerme : glissant ses navires dans la partie du port la plus voisine de la ville, il hissa ses chaloupes au sommet de ses mâts de hune, et, par les archers qu'elles contenaient, obtint des coups plongeants sur les défenseurs.

Les attaques maritimes entraînaient de bien grands travaux : dans la guerre civile avec Pompée, pour enfermer son rival dans Brindes, César cherche à fermer le port par une digue garnie d'un parapet et de tours à deux étages échelonnées de distance en distance; en neuf jours de travail, il achève la moitié de cette construction qui détermine Pompée à évacuer la place.

Il arrivait aux Romains comme à nous d'assaillir une place par le côté le mieux fortifié, mais plutôt parce que ce côté se trouvait négligemment gardé, comme, par exemple, Fabius à l'égard d'Arpi (1), que pour être sûr de réduire la ville en la privant de sa partie la plus redoutable.

Je terminerai en notant que les Romains ne connaissaient pas l'usage des tranchées et ne les employaient pas plus que les Grecs dans l'attaque des places : le fragment des *Poliorcétiques* d'Héron, publié par M. Henri Martin (2), et qui fut écrit au VIe siècle de notre ère, veut dire, par son expression de *fossés obliques*, tout au plus nos *boyaux de tranchée* tracés en zigzag, et nullement des tranchées *parallèles*.

§ 28. DÉFENSE DES PLACES.

Plutarque nous montre Caton le jeune renfermé dans

(1) TITE-LIVE, XXIV, 46.

(2) *Mémoires de divers savants* présentés à l'Académie des inscriptions, 1re série, tome IV.

Utique « ramassant d'immenses provisions de blé, réparant les murailles, donnant plus de hauteur aux tours, et environnant la ville d'un fossé profond, défendu par plusieurs forts. » Les Romains, on le voit, ne négligeaient pas la mise en état de défense.

Ils repoussaient l'assaillant soit par des sorties, soit en précipitant sur lui toutes sortes de projectiles, après avoir préalablement écarté, au moyen de lances et de longues perches, les boucliers formant la tortue; au nombre de ces projectiles nous devons ranger les *loups* (1), grosses et grandes plate-formes hérissées de pointes de fer.

Ils atténuaient les effets des projectiles de l'assaillant par des rideaux d'étoffes placés sur les murailles en guise de mantelets (2).

Leur habileté à paralyser ou détruire les béliers et autres machines propres à ébranler l'enceinte était telle qu'elle contraignit Sapor, devant Nisibis (348 de notre ère), à former une inondation autour de cette ville à triple pourtour, pour l'attaquer avec des vaisseaux dont la hauteur permettait de lutter presque de plein pied contre les habitants.

Pour défendre les villes, les Romains recouraient encore à la construction subite de murs nouveaux destinés à boucher les brèches faites par l'adversaire, à l'établissement de retranchements intérieurs qui forçaient l'assaillant de renouveler une partie de ses travaux d'attaque, à des coupures garnies de pieux qui embarrassaient les rues et empêchaient les vainqueurs d'avancer et de conquérir la ville d'un seul bond par l'enlèvement de l'enceinte; ils employaient égale-

(1) Ne confondez pas ces *loups* avec les *lupi ferrei* de TITE-LIVE (XXVIII, 3), espèces de dents en fer pour saisir et enlever le bélier.

(2) VÉGÈCE, IV, 6.

ment des tours mobiles, conduites sur des chariots, et les transportaient sur les points les plus menacés (1).

Les Romains, énonçons-le, poussaient leurs défenses avec une grande énergie. Voyez plutôt la lutte de Casilinum contre Annibal : les rats, tous les animaux immondes, toutes les herbes et racines furent dévorés avant la reddition des habitants qui avaient reçu pour unique ravitaillement quelques tonneaux remplis de blé et plusieurs milliers de noix, tonneaux et noix abandonnés au courant des eaux du Vulturne (2).

§ 29. MINES.

On rencontre chez les Romains l'usage des mines et contre-mines déjà signalé chez les Grecs.

Dans les travaux de mines, pour ne pas épuiser leurs soldats, ils les partageaient en groupes qui se relayaient, de six heures en six heures par exemple (3).

Leurs mines étaient vastes, puisque nous voyons dans l'une d'elles, au dire de Polybe (4), les Étoliens les combattre avec leurs sarisses, puisque l'empereur Julien en creuse une, sous les murs de la forteresse de Maogamalcha, que trois cohortes parviennent à traverser.

Elles leur servaient souvent à tarir les sources d'eau qui alimentaient les assiégés : témoin le siége de Cahors par Jules César.

(1) Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*, chap. 2.

(2) Tite-Live, XXIII, 19. — Livius, ne l'oublions pas, tint *cinq* ans dans la citadelle de Tarente contre les Carthaginois. (Voyez Tite-Live, XXVII, 25.)

(3) Tite-Live, V, 19.

(4) Fragments du livre XXII. — Il s'agit du siége d'Ambracie.

CHAPITRE IV.

—

PEUPLES CONQUIS.

INTRODUCTION.

Après avoir traité en détail de l'art de la guerre chez les Grecs et les Romains, il nous reste, pour être complet en ce qui concerne l'antiquité, à revenir en arrière et à exposer séparément les particularités relatives à plusieurs peuples secondaires qui, pour avoir jeté moins d'éclat sur la scène du monde que leurs deux illustres rivaux, de littéraire mémoire, ont exercé pourtant une certaine influence militaire.

Nous comprendrons ces nations sous le titre général de *peuples conquis*, moins il est vrai pour rappeler qu'ils ont cédé aux armes de Rome que pour indiquer qu'ils ont vécu antérieurement à l'invasion de l'empire romain par les barbares.

En les abordant, nous prévenons que nous ne pourrons ici donner *in extenso*, comme pour les Romains, une histoire des usages guerriers de chacun de ces peuples, et que nous nous bornerons aux faits principaux; cela pour deux

raisons : parce que le sujet a moins d'importance, et parce que les sources historiques n'offrent ni la même abondance ni la même certitude.

Commençons par la nation dont la conquête a le plus coûté aux Romains.

§ 1er. CARTHAGINOIS.

« Suivant une ancienne loi, a dit Jules l'Africain dans les *Cestes* (1), les Carthaginois récompensaient les généraux malheureux dont la conduite était irréprochable, et punissaient les téméraires malgré leur succès. Ils jugeaient du mérite d'un général par son habileté et non par sa fortune. » Voilà, observeront plusieurs personnes, une bien fausse politique; le succès ne saurait être puni, et il vaudrait mieux assurément pour un gouvernement sévir dans tous les cas contre un échec, même contre un échec excusable; voilà le motif de la chute de Carthage.

Je ne saurais partager cet avis, car la voie de la justice me semble presque toujours la meilleure à suivre en fait d'affaires humaines, et si la suppression de la république carthaginoise se pouvait attribuer à une seule cause politique, je préférerais l'opinion de Montesquieu montrant qu'à Rome tout abus de pouvoir se corrigeait, tandis qu'à Carthage Annibal même ne pouvait retrancher un abus (2).

Mais étudions l'organisation militaire de la rivale de Rome; peut-être trouverons-nous là, à notre point de vue, le *Carthago delenda est.*

(1) Traduction de GUISCHARDT, au tome III de ses *Mémoires critiques et historiques*, p. 309.

(2) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. 8.

Cette organisation consiste à n'avoir que peu de troupes nationales, et à tirer les trois quarts de ses armées des peuples tributaires ou auxiliaires, principalement des Lybiens pour la grosse infanterie et la grosse cavalerie, des Numides pour la cavalerie légère. Les occupations commerciales captivent la plupart des Carthaginois, et les jeunes gens de famille destinés à l'exercice du commandement surmontent seuls l'aversion générale pour le métier des armes et se font soldats. Ainsi l'inconvénient est double : pour défendre la patrie, des troupes mercenaires (1), et à la tête de ces mercenaires, par une défiance légitime, des officiers qui leur sont étrangers (2). Et quels mercenaires encore ? Des mercenaires appartenant à une foule de nations, non-seulement aux Africains, mais encore aux Espagnols, aux Gaulois, aux Grecs, aux Italiens même (3); des mercenaires sans frein, sans discipline, dont une révolte (240 à 237 avant J.-C.) faillit engloutir Carthage aux abois, que le grand Annibal « suivit souvent tout en paraissant les conduire (4). »

Les Carthaginois avaient adopté la tactique des Grecs et rangeaient leur infanterie sur une seule ligne *en phalange* (5); ce fut la méthode d'Annibal dans tous ses ordres de bataille, excepté à Zama. L'infanterie romaine, groupée en légion, était donc supérieure à l'infanterie carthaginoise;

(1) Polybe (livre 1er, chap. 15), tout en blâmant partiellement les troupes mercenaires, avance un peu témérairement « qu'elles sont plus souples, plus soumises, et que les chefs ont moins de peine à s'en rendre maîtres ».

(2) Sauf quelques exceptions, entre autres le Lacédémonien Xantippe qui battit Régulus, l'an 256 avant J.-C., près de Tunis.

(3) Liguriens et Campaniens.

(4) Michelet, *Histoire romaine*, République, tome II, p. 27.

(5) « A l'éclat resplendissant de leurs armes, à la lenteur, au bon ordre de leur marche, on reconnaissait que c'étaient des hommes de pied carthaginois. » (Plutarque, *Vie de Timoléon.*)

un meilleur armement, un meilleur équipement, armement et équipement tels que, une fois en Italie, Annibal se hâte de les donner à ses soldats, viennent encore augmenter cette supériorité. L'inverse a lieu pour la cavalerie : la cavalerie carthaginoise déploie plus d'agilité, saisit mieux l'à-propos que la cavalerie romaine ; elle procure plus d'une victoire, mais, comme arme secondaire, ne peut assurer une prééminence permanente.

Les armées de Carthage contiennent encore des chars de guerre armés de faulx ; cet accessoire figure parmi elles en quantité prodigieuse, puisque, lors de l'expédition d'Agathoclès en Afrique, Carthage en envoie 2,000 contre lui (1), tandis qu'ordinairement, chez les autres nations, leur chiffre ne dépassait pas 300 (2).

Du reste, les Carthaginois abandonnent l'usage des chars de guerre juste au moment où ils prennent celui des éléphants, c'est-à-dire à l'affermissement de la dynastie des Lagides sur le trône d'Égypte, en l'année 301 avant J.-C (3). On les voit en posséder jusqu'à 300, casernés dans les murailles de leur ville capitale, et sur ce nombre en attacher 140 à une seule armée, en faire figurer 100 sur un même champ de bataille (4). L'emploi de ces gigantesques combattants, véritables machines animées et intelligentes, quoique dans la mêlée la fureur les rendit indociles, augmenta les forces des Carthaginois et prolongea leur résistance ; aussi les Romains en exigèrent de leurs ennemis le sacrifice complet dès qu'ils purent dicter la loi.

(1) L'armée carthaginoise comptait alors 40,000 hommes ; c'est un char pour 20 combattants.

(2) Joly de Maizeroy, *Cours de tactique*, tome Ier, p. 16.

(3) Armandi, *Histoire militaire des éléphants*, p. 134.

(4) A Tunis, contre Régulus.

Nous venons d'indiquer que les éléphants tenaient garnison à Carthage; cela était possible à cause des immenses logements contenus dans l'enceinte fortifiée de cette ville, située dans le golfe de Tunis, à l'extrémité de la petite presqu'lle méditerranéenne comprise entre les caps Quamard et Carthage; cette enceinte était triple du côté du continent où la largeur de l'isthme atteint 25 stades (3,333^{m} 33); elle se composait de deux murailles couvertes en avant par une ligne en terre. La première muraille, celle placée contre la ville, avait 14^{m} de hauteur et deux étages; l'étage inférieur renfermait des écuries pour 300 éléphants et de vastes magasins pour leurs fourrages; l'étage supérieur offrait place pour 4,000 chevaux; les deux étages pouvaient encore recevoir 24,000 soldats. La seconde muraille n'avait qu'une hauteur médiocre, était plus faible, et ne contenait point de parties creuses. Chacune de ces murailles se trouvait flanquée de tours à quatre étages, construites à 60^{m} de distance l'une de l'autre et disposées en saillie (1). La ligne en terre portait des palissades et avait un fossé (2).

(1) Dureau de la Malle, *Recherches sur la topographie de Carthage.*

(2) En 1859, M. le professeur Beulé a entrepris à ses frais des fouilles à Carthage, près de l'emplacement de la chapelle Saint-Louis, et mis à nu la partie inférieure, sur un tiers environ de la hauteur, des fondations de cette ville cachée sous un lit de cendres épais d'un mètre. Ces ruines étaient en outre remplies de *fer mâché*, de bronze fondu, de débris de verre, de tessons de poterie.

Voici ce que M. Beulé, aujourd'hui membre de l'Académie des inscriptions, écrivait à ce sujet à ladite Académie :

« Qu'on se figure un mur de trente et un pieds d'épaisseur, dans l'intérieur duquel un passage et des salles ont été ménagés; au sommet auraient pu passer de front, non pas deux chevaux, comme à Babylone, mais quatre chars. La face qui regarde l'ennemi est pleine, compacte pendant deux mètres; elle protége un couloir large de 1^{m} 90, qui ne devait avoir qu'une hauteur d'homme et au-dessus duquel le mur reprenait une force de 3^{m},90 et même de 4^{m} 30. En comptant le rang d'assises qui séparait les salles intérieures et le couloir, il reste encore une épaisseur de 5^{m} 80 dans laquelle étaient évidées des chambres demi-circulaires; leur face droite ouvrait sur le cou-

Si les Carthaginois s'entendaient à fortifier les villes, ils avaient aussi porté fort loin, leur histoire en fait foi, l'art d'attaquer et de défendre des places; cela se comprend : peuple commerçant, industrieux, ils connurent et perfectionnèrent les machines de jet (1) et couvrantes, les diverses chicanes offensives et défensives, les retranchements protecteurs, les mille moyens en un mot de cette science du génie militaire qui recourt à tous les secrets de l'industrie humaine. Sans cela Carthage eût-elle pu soutenir un siége de trois ans contre les Romains ?

Les Carthaginois usaient d'une coutume prudente, d'autant plus utile pour eux qu'ils conquéraient par mer et pour étendre leur commerce : dès qu'ils débarquaient, ils construisaient un camp fortifié. Les fortifications de ce camp consistaient-elles uniquement en parapets de terre? Il paraîtrait que non, puisque nous voyons, au siége de Géla (405 avant J.-C.), Imilcon entourer son camp d'un large fossé et d'un mur pour se mettre à l'abri des tentatives d'une armée de secours (2).

On a dit également, ce qui se rattache à l'art de l'ingénieur militaire chez les Carthaginois, que ce peuple employait à la guerre le vinaigre pour s'ouvrir des routes, en s'appuyant sur le fameux passage où Tite-Live (3) les représente arrosant les rochers brûlants des Alpes pour les

loir et leur cintre regardait du côté de Byrsa. Chaque salle avait 3m 30 de largeur; elle était séparée de la salle voisine par un mur de 1m 12, dont les vastes assises étaient taillées de façon à former le cintre à droite et à gauche. » (*Illustration* du 20 août 1859.)

(1) Ils possédaient un grand nombre de ces machines. Maîtres de Carthage, les Romains y trouvèrent 120 grandes catapultes, 281 plus petites, 23 grandes balistes et 52 de moindres dimensions au total 476 machines de tir et de jet.

(2) Kausler, *Kriegsgeschichte aller Völker*, 1825, tome Ier, p. 442.

(3) xxi, 37.

dissoudre. Je n'insinuerai pas, avec le colonel Carrion-Nisas (1), que ce vinaigre était celui qu'Annibal faisait distribuer à ses troupes pour assainir l'eau de neige qu'elles buvaient; je classerai plutôt, avec l'auteur d'une dissertation spéciale (2), cette célèbre allégation historique parmi les fables relatives à la vertu destructive du vinaigre, fables qui se retrouvent dans l'histoire des Orientaux et même des Européens modernes (3), aussi bien que dans l'histoire des guerres puniques.

Je terminerai en rappelant que Carthage enfanta plusieurs bons généraux, des généraux qui entendaient bien et la tactique des batailles et la stratégie. Annibal est le premier de tous; Annibal dont le génie guerrier mit en suspens la fortune de Rome; Annibal qui a eu assez de grandeur pour que sa gloire parvînt à la postérité au travers du prisme menteur et hostile par lequel regardèrent les seuls historiens romains; Annibal dont la fière figure, veuve même d'un trait tracé par le pinceau d'un compatriote, nous enthousiasme encore assez pour qu'une voix parmi nous (4) l'ait proclamé « le plus grand homme de guerre produit par l'antiquité. »

§ 2. NUMIDES.

« Les Numides, avance Tite-Live (5), sont sans contredit

(1) *Histoire de l'art militaire*, tome II, p. 527.

(2) REY, *Dissertation sur l'emploi du vinaigre à la guerre*, comme agent de destruction et comme moyen de défense, 1828. — (Insérée dans le *Recueil industriel* dirigé par M. de Moléon et tirée à part.)

(3) A la prise de Naples, en 1648. *Mémoires de Henri de Lorraine, duc de Guise*, livre V; Amsterdam, in-12, 1703, tome II, p. 165.

(4) Celle du général LAMARQUE. (*Encyclopédie moderne*, article *Bataille*.)

(5) XXIX, 34.

les meilleurs cavaliers de toute l'Afrique. » On peut aller plus loin et dire qu'ils ont formé la meilleure cavalerie légère de l'antiquité.

La cavalerie numide n'avait aucune apparence : hommes et chevaux étaient petits et fluets; les cavaliers, demi-nus, ne portaient d'autres armes que des javelots; les chevaux couraient disgracieusement, le cou tendu, la tête allongée (1).

Montés à poil, les Numides ne se servaient pas de brides, dirigeaient leurs chevaux de la voix et au moyen d'une petite baguette (2), dardaient leurs javelots avec une adresse admirable, lâchaient pied devant l'ennemi, puis revenaient à la charge, et répétaient plusieurs fois cette manœuvre avec une vitesse qui prouve la légèreté, la sûreté de pied et la vigueur de leurs montures; ils étaient éminemment propres aux escarmouches, aux chicanes, aux embuscades, d'autant plus qu'ils pratiquaient bien la ruse, et excellaient à lutter dans un terrain accidenté et au milieu des obstacles (3).

Tels ils étaient sous la conduite d'Annibal, tels les cavaliers numides combattaient encore au temps de César, soit contre lui (4), soit avec lui (5); tels ils luttent encore aujourd'hui en Algérie.

Tite-Live met dans la bouche du roi Syphax « que sa nation est tout à fait inhabile aux combats d'infanterie (6) ». Il ne faut pas prendre ce propos à la lettre; les Numides

(1) Tite-Live, xxxv, 11.

(2) Hérodien, vii.

(3) Tite-Lve, xxvi, 10. « Leurs chevaux, dit aussi Sallуste (*Jugurtha*, 50), étaient accoutumés à s'échapper à travers les broussailles, au lieu que les nôtres étaient arrêtés par des embarras auxquels ils n'étaient point faits. »

(4) Hirtius, *Guerre d'Afrique*, 70.

(5) Guischardt, *Mémoires critiques et historiques*, tome III, p. 43.

(6) xxiv, 48.

eurent de l'infanterie légère, armée, suivant Strabon, d'un bouclier impénétrable en peau d'éléphant, et combattant à la manière de leur cavalerie; cette infanterie donna même de sérieuses alarmes à César dans sa campagne d'Afrique (1).

Ce que l'on peut dire, c'est qu'il n'exista jamais d'armée numide parfaitement organisée et surtout permanente, car ce nom est inapplicable à des masses désordonnées, disparaissant à la moindre déroute.

Les Numides formaient donc un adversaire presque insaisissable; les Romains recoururent, pour les réduire, au système des razzias (2), que nous aussi, à vingt siècles de distance, nous avons été obligés d'adopter contre les Arabes algériens

§ 3. ESPAGNOLS (3).

Les anciens Espagnols, habillés de casaques de laine noire ou de tuniques de lin bordées de pourpre et d'une blancheur éclatante (4), employaient comme armes offensives : — la lance armée de différentes ferrures et servant pour frapper de près comme pour jeter de loin; — l'épée, bonne d'estoc et de taille, en raison de son double tranchant et de la force de sa lame, épée adoptée par les Romains, ainsi que nous l'avons déjà dit (chap. III, § 7); — le poignard long

(1) HIRTIUS, *Guerre d'Afrique*, 72.

(2) SALLUSTE, *Jugurtha*, 54.

(3) Consultez *Historia organica de las armas de infanteria y caballeria*, par le lieutenant général comte DE CLONARD, in-4°, Madrid. 1851, tome Ier, p. 120 et 132.

(4) Ils avaient de semblables tuniques à la bataille de Cannes (TITE-LIVE, XXII, 46); DOM THUILLIER, dans sa traduction de Polybe (III, 24), les représente à tort dans cette action comme vêtus « de chemises de lin couleur de pourpre. »

de tranchant et pointu; — ces armes ayant été autant que possible plongées dans le Bilbilis (1) et le Chalibe (2) dont les eaux possédaient pour la trempe des qualités merveilleuses (3).

Ce peuple portait comme armes défensives : — la *mître*, espèce de casque avec un masque fixé sous le menton et un cimier orné de plumes rouges ou d'une crinière de cheval; — un vêtement en lin, piqué et à l'épreuve; — une cuirasse en cuir; — un bouclier fait de nerfs et garni de peaux, nommé *cètre*, de dimensions assez petites et ressemblant beaucoup à la pelte des peltastes grecs (4).

Il existait dans les troupes espagnoles d'excellents frondeurs : c'étaient les habitants des îles Baléares, qui combattaient entièrement nus et quelquefois couverts de peaux de mouton, ayant à la main un petit bouclier et un javelot carbonisé à la pointe. Ces frondeurs jouissaient d'une grande renommée, et pour leur valeur et pour leur adresse; cette dernière se développait dès l'enfance, et tout le monde connaît ce trait de mœurs en vertu duquel la mère attachait à un arbre la nourriture de son fils, qui devait la mériter en l'abattant d'un coup de fronde. Avec des frondes de longueur différente, suivant les distances, les frondeurs des Baléares lançaient des pierres du poids d'une livre, ou des balles de plomb, et nul casque, nulle armure ne pouvait résister à l'impulsion qu'un bras vigoureux communiquait à ce projectile.

(1) Le Xalon, affluent de l'Èbre.

(2) Le Cheyles qui passe aux environs de Tarazona.

(3) Plutarque, dans son petit *Traité de morale sur la démangeaison de parler*, avance que « les Celtibériens affinaient l'acier en l'enfouissant dans la terre, et l'épuraient ainsi de ses parties grossières et terrestres. »

(4) Guischardt, *Mémoires critiques et historiques*, tome Ier, p. 63.

Les Espagnols ne se familiarisèrent avec les premiers principes de l'art militaire que par nécessité, quand les peuples voisins commencèrent à envahir la Péninsule. Alors ils rangèrent leur infanterie en gros bataillons de 6,000 hommes placés sur une ligne avec d'assez grands intervalles; ces bataillons avaient la formation rectangulaire ou en triangle, et Tite-Live (1) prétend que leur attaque en triangle était irrésistible. Les frondeurs baléares commençaient l'action en escarmouchant; la cavalerie, postée derrière l'infanterie, tombait sur l'ennemi par les trouées de la ligne de bataille de cette dernière.

La cavalerie espagnole portait souvent des fantassins en croupe, ce qui communiquait une assez grande facilité et de la rapidité à la combinaison et au soutien de ces deux armes. Une autre coutume des cavaliers espagnols mérite citation : si les fantassins étaient poursuivis, ils mettaient pied à terre et se joignaient à eux, après avoir eu soin d'attacher leurs chevaux à des piquets fixés à leur bride, et qu'ils plantaient exprès en terre.

La cavalerie espagnole l'emporta parfois sur la cavalerie numide (2), sans qu'on puisse cependant déduire de là qu'elle lui fût réellement supérieure; elle valait à la fois moins que la cavalerie numide, moins que la cavalerie gauloise. Elle suivit plus tard Annibal en Italie, et on la voit alors à la bataille du Tésin, cuirassée et avec des chevaux ayant le mors (3).

Quand les Espagnols allaient en guerre ils emportaient une outre en peau de mouton, comme partie essentielle de leur

(1) XL, 40.

(2) TITE-LIVE, XXIII, 26.

(3) GUISCHARDT, *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, chap. V.

équipement; cette outre, convenablement préparée, leur servait à traverser les rivières; ils y mettaient leurs vêtements, la gonflaient, y posaient leur cètre et, s'appuyant dessus, gagnaient à la nage la rive opposée.

Les peuples du nord et de l'ouest de la Péninsule enflammaient dans la mêlée le courage des combattants par des chants ou des hymnes de guerre; mais rien ne certifie le dire de Diodore de Sicile, qui affirme que le principal de ces chants était l'hymne d'Apollon, le célèbre *pœan*.

Il s'agit dans ce paragraphe des anciens Espagnols, de leur manière de faire la guerre; cette manière se modifie successivement en effet, au moins quant à l'infanterie, sous la domination des Carthaginois, des Romains, des Goths, et se rapproche de celle de la nation conquérante.

Pourtant le Romain Sertorius préférait les troupes espagnoles aux troupes romaines; cette préférence indique leurs qualités dans la défensive, dont Sertorius constitue, parmi les généraux illustres de l'antiquité, l'un des plus fermes représentants.

§ 4. GAULOIS [1].

Les Gaulois eurent de tout temps une grande réputation militaire : leurs premières guerres avec les Romains, leur prise de Rome, leurs nombreuses excursions dans divers autres pays leur donnèrent un brevet de courage bien établi. Ils fournissaient des mercenaires à plusieurs nations; ce furent des soldats gaulois qui fondèrent la Galatie en Asie;

(1) Source générale pour ce paragraphe : *Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry, de l'Institut, 3e édition, 1845, excellent ouvrage dont j'ai extrait la plus grande partie de mes détails.

ce fut avec le sang gaulois qu'Annibal gagna la bataille de Cannes. Ce courage, cette quasi ubiquité guerrière leur ménagent ici une place spéciale et suffisamment étendue; tâchons de les caractériser sur plusieurs faces, et fixons nos renseignements au moyen de certaines subdivisions.

a.) — TRAITS GÉNÉRAUX. — Ce qui distinguait les Gaulois, qu'ils demeurassent en Gaule, en Italie ou en Asie, c'était l'amour de la gloire et des ornements de guerre, le mépris de la mort, fondé sur la croyance à l'immortalité de l'âme (1); leur furie en s'élançant au combat, furie qui rendait leur premier choc terrible, mais trop violent pour ne pas se refroidir, si l'action durait longtemps; une grande confiance en eux-mêmes et une ostentation de courage d'où naissait une fâcheuse imprudence et une nuisible témérité; leurs cris effrayants pendant le combat; l'usage du duel, d'où leurs défis singuliers; l'habitude de combattre nus, de rougir leur chevelure et de tuer ceux de leurs blessés qui ne pouvaient pas suivre. Au temps de César, ils étaient encore les mêmes (2), mais plus civilisés et plus habiles dans l'art de la guerre, quoique moins belliqueux et moins féroces (3).

(1) Lisez à ce sujet la *Religion des Gaulois*, par dom Jacques MARTIN, bénédictin, in-4°, 1726, tome Ier, p. 28 et 56, et tome II, p. 222 et 227.

(2) « Ils vivent encore aujourd'hui, écrit l'auteur d'un intéressant travail. Ils gardent, après tant de siècles, les mêmes traits, le même caractère, les mêmes inclinations .. On les distingue partout : à leurs défauts, à leurs qualités, à leurs passions... La civilisation a modifié plus ou moins leur apparence... Dès que la voix de la patrie les évoque, ils paraissent sous de nouveaux noms... Grands capitaines, caractères généreux, excellents citoyens, ils inspirent l'amour et l'admiration. » (*La France avant ses habitants et origine de ses populations*, par M. MOREAU DE JONNÈS, membre de l'Institut, grand in-18, 1856, p. 234.)

(3) CARRION-NISAS a exagéré en disant (*Histoire de l'art militaire*, tome Ier, p. 190) : « César trouva les Gaulois aussi ignorants et aussi peu avancés dans l'art de la guerre qu'ils l'avaient été du temps de Camille. »

Les premiers succès des Gaulois firent introduire des modifications à l'équipement romain; les principales furent le casque en fer battu et le *pilum*. Plus tard, au contraire, les Romains durent en partie leurs avantages à la supériorité de leurs armes sur celles des Gaulois; je dis en partie, parce que les Gaulois se perdirent aussi de tout temps par leur manque accentué de discipline.

Les étendards gaulois portaient un sanglier comme signe distinctif et peut-être comme symbole de nationalité; les Romains nous représentent, il est vrai, ce peuple combattant au chant du coq, mais c'est un jeu de mot latin, et rien de plus (1).

b.) — Constitution militaire. — Un chef renommé enrôlait des volontaires pour une expédition lointaine; le départ était alors facultatif, mais il devenait forcé pour la défense du pays. Les vieillards briguaient toujours le commandement, parce que c'était un honneur de mourir sur le champ de bataille.

Une particularité de la constitution militaire des Gaulois réside dans l'existence des *soldures*, « gens, rapporte César, qui se lient, à la vie et à la mort, à la bonne et à la mauvaise fortune d'un chef : s'il périt, ils périssent avec lui ou se donnent la mort à eux-mêmes, et, de mémoire d'homme, pas un seul n'a manqué à ce serment. » Le même dévouement se reproduit dans l'ordre civil : pour un Gaulois, c'est toujours un crime d'abandonner son patron en quelque extrémité qu'il se trouve (2).

c.) — Infanterie. — L'infanterie gauloise se rangeait par

(1) *Gallus* signifie à la fois *coq* et *Gaulois*.

(2) César, *Guerre des Gaules*, III, 22 et VII, 40.

troupes serrées d'une profondeur variable, et que l'on voit aller jusqu'à 24 hommes; les fantassins des Suessions (peuples du Soissonnais) se distinguaient par une grande légèreté dans les manœuvres. Les rivières n'arrêtaient pas ces gens de pied, qui savaient construire des ponts de pilotis et des ponts de barques assujetties par des chaînes en fer.

d.) — Cavalerie. — Les Gaulois avaient des chars de guerre et employaient habilement ces machines : courant d'abord de divers côtés, ils lançaient des traits sur l'ennemi, produisaient par là du désordre, pénétraient dans les escadrons, sautaient à terre et combattaient à pied, leurs chars s'écartant un peu de la mêlée, mais restant à leur portée; les conducteurs jouissaient d'une telle dextérité qu'ils arrêtaient court au milieu d'une descente (1).

La cavalerie sur chevaux s'approchait aussi de la perfection (2) : elle rendit des services à Annibal (3), fit preuve d'une grande bravoure sous César, parvint sous l'empire à être une des plus renommées. Certains peuples gaulois possédaient une cavalerie *à trois* chevaux, c'est-à-dire dans laquelle chaque cavalier était suivi de deux écuyers montés, équipés, destinés à lui passer leur cheval, s'il était démonté, ou à le remplacer et à prendre son rang, s'il était tué lui-même.

(1) César, IV, 33. Les Trévires produisaient les meilleurs conducteurs de chars.

(2) Cette perfection fait comprendre combien les Gaulois aimaient leurs chevaux et pourquoi plusieurs d'entre eux se faisaient enterrer avec leurs montures : n'oublions pas pourtant aussi que les Gaulois immolaient le cheval au soleil, et que ces sacrifices devaient amener près des tombes des ossements de cet animal. — Reportez-vous à la *Dissertation sur les ossements de cheval des tombeaux gaulois*, par M. l'abbé Santerre, 1842, au tome V des *Mémoires des antiquaires de Picardie*.

(3) « Les Celtes étaient particulièrement redoutables dans les combats de cavalerie et passaient pour y exceller. » (Plutarque, *Vie de Marcellus*.)

e.) — Costume, Armement. — Les Gaulois s'habillaient au moyen d'un pantalon large (braie), d'une chemise à manches et d'une casaque (saie). Le peuple portait toute la barbe; les nobles ne portaient que la moustache.

Le guerrier gaulois avait pour armes défensives une cuirasse en métal battu ou une cotte en mailles de fer, un casque, un bouclier; pour armes offensives une espèce de javelot et une épée (1). La cote de mailles était d'invention gauloise; le casque était muni de cornes de cerf ou d'un cimier métallique et sculpté, et surmonté de panaches touffus qui grandissaient le combattant; le bouclier, orné de figures diverses, était parfois trop petit. Quant à l'épée, dénuée de pointe, elle frappait de taille et, en raison de son trop de longueur, s'émoussait sur la bordure de fer des boucliers romains ou sur les piques des triaires; au temps de Camille, les Gaulois la maniaient « à la barbare, lourdement et sans dextérité (2). »

Les Gaulois faisaient aussi un grand usage de l'arc et des flèches.

Rappelons enfin que les Éduens firent combattre des soldats armés d'une manière particulière, en menant avec eux à l'ennemi « les esclaves appelés *crupellaires*, destinés aux jeux des gladiateurs et entièrement couverts d'une armure de fer » (3).

f.) — Tactique. — César (4) nous apprend que les Gau-

(1) Quelquefois, surtout à l'origine, leur mépris de la mort poussait les Gaulois à combattre nus, même contre des adversaires pourvus de pièces défensives, mais ils restaient toujours armés d'un bouclier, les bas-reliefs en font foi. (Voyez, par exemple, le sarcophage de la Vigna Ammendola.)

(2) Plutarque, *Vie de Camille*.

(3) Tacite, *Annales*, III, 43.

(4) *Guerre des Gaules*, VII, 15.

lois, quand ils restaient en bataille, s'asseyaient, comme dans leurs campements, sur des bottes de paille ou des fascines qu'ils portaient à dos dans les marches, et auxquelles ils mettaient quelquefois le feu, afin que la fumée masquât utilement leurs mouvements ou leur fuite.

La tactique de ce peuple était presque nulle ; elle se bornait à la rapidité et à la force du choc. Dans les combats, il se rangeait ordinairement sur une ligne, les chars aux ailes, ou bien encore les chars au centre et la cavalerie aux ailes.

Quelquefois, il formait une ligne à double front; quelquefois, il se massait en carré, serrant les boucliers les uns près des autres, de manière à présenter un pourtour impénétrable.

g.) — Cruautés. — Longtemps les Gaulois tuèrent leurs prisonniers de guerre et coupèrent sur le champ de bataille les têtes de leurs ennemis; ces têtes, soigneusement conservées, devenaient un trophée de famille, trophée que chaque génération tenait à honneur d'augmenter; parfois, le crâne d'un adversaire, enchâssé dans un pied précieux, servait aux libations des festins. On cite même des combats après lesquels les Gaulois attachaient leurs prisonniers garrottés à des arbres, et tiraient dessus comme sur une cible.

Leur prédilection pour les larges blessures n'explique pas ces cruautés, qui avaient totalement disparu au début de l'ère chrétienne.

h.) — Fortification. — Parmi les places fortes de la Gaule, nous pouvons citer : Aduat (dans la province de Namur), entourée de rochers inaccessibles, et dont l'avenue se trouvait défendue par un double rempart; Vesontio (Besançon), presque enveloppée par le Doubs; Noviodunum (Noyon), dont les fossés étaient larges et les murailles élevées. Lutetia

(Paris), circonscrite dans l'île de la Cité, ne compte qu'en second ordre (1).

Voici, d'après César, le mode de construction des remparts de ces places : « Les murailles, chez les Gaulois, dit-il en ses *Commentaires* (2), sont presque toujours faites de la même manière. Ils couchent par terre ; de leur long, de grosses poutres à 2 pieds de distance l'une de l'autre ; au dedans, ils les attachent ensemble par des traverses, et remplissent de terre ce vide de 2 pieds ; ce même vide est comblé à l'extérieur de grosses pierres. A ce lit de poutres, de terre et de pierres, ils en ajoutent un second, gardant toujours le même intervalle, de sorte que les poutres ne se touchent point, et sont supportées par les pierres placées entre chaque rang. L'ouvrage est ainsi continué jusqu'à la hauteur convenable. Ces rangs de poutres et de pierres, ainsi entrelacées en échiquier, font un assez agréable effet, et ces sortes de murailles sont très-utiles et très-commodes pour la défense des villes : car les pierres les mettent à couvert du feu et les poutres du bélier ; ces poutres ayant ordinairement 40 pieds de long, la muraille a de même 40 pieds d'épaisseur, et ne saurait être ni enfoncée ni démolie (3). »

Les Gaulois, sans camper chaque jour comme le voulait la prudence romaine, ce qui leur attira bien des désastres, possédaient quelque habitude des fortifications passagères :

(1) Les récentes publications sur Alesia, notamment celle de M. Ernest Desjardins, fourniront aussi des renseignements relatifs à la fortification gauloise : mais, en général, ces publications (que l'on peut consulter à un autre point de vue ; celui de l'art des siéges chez les Romains) traitent avant tout de l'emplacement toujours douteux, ce me semble, de l'ancienne Alesia, située en Bourgogne suivant les uns, en Franche-Comté suivant d'autres.

(2) *Guerre des Gaules*, VII, 23.

(3) Maizeroy pense que ce genre de muraille résisterait bien au canon. (*Art des siéges*, p. 47.)

quand ils se retranchaient sur une montagne ou toute autre position défensive, ils enveloppaient leur camp d'un fossé et d'une palissade ; plus tard, ils imitèrent les camps romains.

Les Nerviens avaient rendu leur pays impraticable à la cavalerie et d'un accès difficile pour l'infanterie, en plantant en terre les branches recourbées des jeunes arbres, et les entrelaçant de ronces et d'épines.

i.) — Siéges. — La célèbre défense d'Avaricum (Bourges) par Vercingétorix dénote une certaine habileté dans la défense des places : on y retrouve l'emploi de galeries souterraines ou de mines sous les terrasses des assiégeants, art spécial auquel s'entendaient surtout les Aquitains.

Les Gaulois étaient moins habiles pour assiéger : ils investissaient entièrement la place, chassaient au moyen de projectiles les défenseurs des remparts, et, se protégeant par la tortue, approchaient des portes et démolissaient les murailles. L'attaque du camp de Cicéron montre des procédés plus perfectionnés et imités des Romains, à savoir une ligne de circonvallation, des tours et des projectiles incendiaires.

j.) — La Gaule romaine. — « La Gaule, a dit *Sigrais*, défendit valeureusement sa liberté; elle fut vaincue par ses divisions intestines, par ses jalousies qui empêchèrent trop longtemps la réunion de ses forces, par ses propres troupes, qui combattirent souvent contre leur patrie; par la discipline des Romains, par le génie et la fortune de César (1). »

Ce conquérant sut apprécier les brillantes qualités guerrières du peuple qu'il venait de mettre sous le joug. Il forma

(1) *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois*, par M*** (de Sigrais), capitaine de cavalerie, chevalier de Saint Louis, de l'Académie des inscriptions. Paris, in-12, 1774, p. 614.

une légion gauloise, la légion *de l'Alouette*, emblème de gaieté et de vigilance; cette légion lui rendit d'éminents services dans la guerre civile et mérita ainsi *en masse* le droit de cité.

Sous l'empire, la Gaule devint une des plus importantes provinces romaines; ses habitants s'amollirent par la culture des lettres, des arts, des plaisirs, prudemment amenée par Auguste et ses successeurs. L'esprit inquiet des Gaulois se fit pourtant voir encore dans plusieurs révoltes.

§ 5. PARTHES.

Nous plaçons les Parthes dans ce chapitre, parce qu'ils ont été conquis en partie par les Romains sous Trajan.

Ce peuple, exclusivement cavalier, se garantissait souvent par des armures façonnées en écailles, et couvrait ses montures de cuir (1); il paraissait admirable à cheval. Il combattait en général de loin, escarmouchant, lançant des flèches innombrables avec l'irrésistible impétuosité que donne un arc puissant (2); ou bien, s'il approchait, c'était pour fuir (3) et attirer l'ennemi dans un pays dont les populations venaient de se retirer, et qu'il avait dévasté. Attaque subite, rapide, bruyante; adresse merveilleuse dans le tir; poursuite ou disparition instantanée (4), voilà presque à quoi se réduit sa

(1) *Essais* de MONTAIGNE, livre II, chap. 9.

(2) PLUTARQUE, *Vie de Crassus*.

(3) « Chez eux fuir c'était combattre, » a dit MONTESQUIEU (*Grandeur et décadence des Romains*, chap. 15). Dans la fuite, le cavalier parthe décochait ses flèches meurtrières par dessus son épaule, et cela en courant à toute vitesse.

(4) « Les Parthes, accoutumés à donner la chasse ou à prendre la fuite

tactique, qui a pour résultat ordinaire de lui faire perdre peu de combattants (1). Il offre assez de ressemblance avec les Numides, et il fut aussi fatal aux Romains.

Les Parthes non-seulement se dispersaient pendant l'hiver, mais s'ennuyaient de toute guerre dès qu'il fallait tenir longtemps la campagne, et s'en retournaient dans leurs foyers; jamais, d'ailleurs, ils ne faisaient de provisions, ce qui les exposait d'autant plus à la disette que les opérations se prolongeaient davantage.

Ils n'entendaient rien aux siéges ni à l'usage des machines.

Leurs chefs affichaient un grand luxe (2).

avec une égale adresse, quittaient leurs rangs et se mettaient au large pour porter leurs coups. » (TACITE, *Annales*, VI, 25.)

(1) PLUTARQUE, *Vie d'Antoine*.

(2) « Le *suréna* (ou général) fardé, parfumé comme une femme, invite gracieusement Crassus à une entrevue, et lui fait couper la tête. » (MICHELET, *Histoire romaine*, République, 1831, tome II, p. 255.)

CHAPITRE V.

—

PEUPLES BARBARES.

INTRODUCTION.

L'antiquité proprement dite vient de finir dans le chapitre précédent, et pourtant nous ne pouvons atteindre immédiatement au moyen âge et décrire son organisation militaire de la féodalité. Pendant que Rome impériale subsiste à peine, aux mains d'un peuple jadis si grand, aujourd'hui énervé et pratiquant un art militaire en décadence complète, pendant que la science de la guerre antique expire (nous sommes en droit de nous exprimer ainsi puisque le peuple romain avait conquis, absorbé le monde ancien), il surgit tout d'un coup, et contre Rome même, plusieurs nations nouvelles, inconnues, qui se ruent sur l'Italie, sur la Gaule, sur l'Espagne, sur Constantinople, et qui partout abattent l'aigle des Césars et s'implantent sur le sol.

Ces nations, ce sont les *barbares*. L'épithète vient des Romains eux-mêmes; il ne faut, pour ce motif, l'adopter que sous bénéfice d'inventaire. Assurément, les conquérants de Rome jouissaient d'une civilisation moins avancée que

14

les Romains ; le fait est palpable et connu de chacun de nous par le seul souvenir des études classiques de sa jeunesse ; mais, en revanche, ces conquérants possédaient en général plusieurs qualités périmées chez les vaincus, de ces qualités qui ne sentent pas trop la rudesse et la violence d'un barbare ; je veux nommer, par exemple, la justice et la chasteté (1).

Les peuples barbares mettaient en œuvre une valeur qui est restée célèbre. Cette valeur est-elle la seule cause militaire de leurs victoires, la seule cause venant de leur part ? La description de leurs procédés de guerre peut seule répondre à cette question intéressante ; passons donc à cette description pour les principaux de ces peuples.

De la sorte, le présent chapitre soudera, dans notre *Histoire de l'art de la guerre*, les temps et les procédés guerriers de l'antiquité aux temps et aux procédés guerriers du moyen âge.

§ 1er. GERMAINS.

Quand un Germain mourait, on ensevelissait avec lui son cheval et ses armes, afin qu'il pût arriver en guerrier dans le Walhalla, paradis où combattre et manger étaient les principaux passe-temps.

Chez ce peuple, Montesquieu l'a remarqué (2), il n'existait que deux crimes capitaux et publics : la trahison, la lâcheté ;

(1) Paul Orose (vii, 32, 41) en adresse déjà le reproche à ses contemporains.

(2) *Esprit des lois*, livre xxx, chap. 19. L'abandon du bouclier pour sauver sa vie constituait aux yeux des Germains la lâcheté la plus déshonorante. (Voyez Tacite, *Mœurs des Germains*, 12.)

on pendait l'homme coupable du premier, on noyait celui qui s'était laissé aller au second.

Dans la famille germaine, « l'enfant ne comptait pas encore, le veillard ne comptait plus, la femme ne s'appartenait pas (1). » Tous trois se trouvaient sous la tutelle de celui qui était fort, qui avait la fonction de se battre, qui devait, pour son honneur, les protéger, et qu'en revanche ils servaient (2).

Ainsi la religion, la pénalité, l'organisation de la famille montrent que les Germains étaient surtout guerriers. Cette indication se retrouve dans la plupart des particularités qui les concernent, témoin le fait qu'ils applaudissaient au sein d'une assemblée en agitant leurs framées.

Ils allaient au combat en chantant; plus le chant s'élevait puissant et sonore, plus ils espéraient la victoire; ils augmentaient son intensité en le répercutant au moyen de leur bouclier placé devant leur bouche (3), et souvent même ils frappaient le bouclier de l'épée (4).

Outre la gloire, ils aimaient dans la guerre le mouvement et l'action; en temps de paix, au contraire, ils s'engourdissaient et sacrifiaient à l'indolence, à la bonne chère, au jeu, abandonnant à leur domesticité toutes les occupations, même celles concernant les terres et les troupeaux.

Pour traiter leurs affaires privées ou publiques, ils restent en armes, mais nul ne peut porter d'armes avant d'en

(1) Mignet, *La Germanie, son introduction dans la société civilisée de l'Europe occidentale.* (*Mémoires historiques*, 1854, p. 129.)

(2) On consacrait également aux soins domestiques les infirmes et les esclaves.

(3) Crévier, *Histoire des empereurs romains*, 1766, in-12, tome 1er, p. 234.

(4) Plutarque, *Vie de Marius*. Voyez Tite-Live, xxviii, 29.

avoir été jugé capable, et de les avoir reçues en cérémonie publique, soit d'un chef, soit de son père, soit d'un parent; de là, plus tard, chez les nations d'origine germanique, l'usage de faire la dégradation civique en ôtant au dégradé son épée et son bouclier.

Au moment d'entrer en lutte, le plus brave de la tribu ou de plusieurs tribus, suivant le cas, est élu pour général. Sous ce chef supérieur, chacun des chefs en sous ordre rassemble autour de lui un certain nombre de compagnons qui lui sont dévoués jusqu'à la mort, et qui partagent ses repas; plus il a de compagnons, plus il est honoré, élevé en dignité, et cet honneur, cette dignité, il les perpétue, les augmente en attirant, en enchaînant auprès de lui par des libéralités qu'entretient la guerre. Chef supérieur ou chef secondaire, il guide plutôt par l'exemple que par des ordres, car il ne peut infliger un châtiment, ce privilége appartenant aux seuls prêtres (1); aussi chez ce peuple, assez jaloux de sa liberté pour haïr l'autorité même bornée, la discipline militaire existe à peine.

En campagne, les Germains conservent à peu près leur organisation civile; ils sont fractionnés par centaines, par dizaines et chacune de ces fractions a un chef.

Le guerrier germain, à moitié nu, portait primitivement peu d'armes défensives. Cavalier ou fantassin, il avait un bouclier allongé, parfois rond, formé d'osier entrelacé ou de planches jointes et couvertes de couleurs éclatantes; le bouclier du cavalier était moindre que celui du fantassin. Pour le Germain, la cuirasse, le casque, constituaient une

(1) TACITE, *Mœurs des Germains*, 7. — LUDEN (*Histoire d'Allemagne*, livre III, chap. 6) s'appuie sur le dire contraire de CÉSAR (*Guerre des Gaules*, VI, 23) pour soumettre au doute cette assertion de Tacite.

rareté, malgré les dépouilles des Romains tués ou faits prisonniers sur les bords ou au-delà du Rhin, malgré aussi les échanges commerciaux qui s'exécutaient déjà entre sa patrie et l'Italie.

En armes offensives, le cavalier germain possédait uniquement la framée, espèce de demi-pique légère, garnie d'une pointe de fer courte et aiguë, qui s'utilisait de près ou se dardait de loin. Le fantassin était, outre sa framée, armé de javelots qu'il lançait à de grandes distances. L'épée, la lance se montraient peu communément; cette dernière paraîtrait avoir consisté simplement, à l'origine, en un long bâton terminé par une pointe durcie au feu (1).

L'infanterie, voilà la force principale de ce peuple, et cela tient moins à ce qu'ils ont des chevaux médiocres et sont eux-mêmes des cavaliers inexercés, comme l'avance Tacite, qu'à la nature coupée de leur pays qui permet mieux les luttes à pied, et à cette circonstance que chaque Germain s'arme à ses frais et se trouve trop pauvre pour s'armer à cheval.

Du reste, leurs fantassins devenaient au besoin hommes de cheval pour remplacer les cavaliers tués ou mis hors de combat sur le champ de bataille; inversement, leurs cavaliers, montés à cru, savaient laisser leurs montures en arrière et lutter à pied, cas où ils visaient surtout à tuer les chevaux de leurs adversaires (2). Il ne faut donc pas s'étonner de cette troupe mixte de l'armée d'Arioviste, dont il est question dans César (3), troupe dans laquelle il figure autant

(1) SIGRAIS, *Considérations sur l'esprit militaire des Germains*, 1781, p. 40 et 41. — LUDEN, *Histoire d'Allemagne*, livre III, chap. 6.

(2) CÉSAR, *Guerre des Gaules*, IV, 12.

(3) *Guerre des Gaules*, I, 48.

de fantassins que de cavaliers; chaque espèce de combattants chargeait l'ennemi séparément, mais de manière à se protéger et à offrir aux plus exposés un point de ralliement; pour marcher en avant ou se retirer, les fantassins s'aidaient de la crinière des chevaux et les égalaient en vitesse, ce qui prouve de leur part une légèreté hors ligne, acquise sans doute au prix d'un long exercice. Exécuté de cette manière, le mélange des armes devient très-propre à l'escarmouche.

La formation habituelle de l'infanterie des Germains semble être en phalange, c'est-à-dire serrée et compacte, si nous en croyons un mot du premier et du plus habile adversaire que Rome leur ait envoyé (1). Suivant le même auteur, cette infanterie connaissait et employait la manœuvre de la *tortue* formée avec les boucliers. Tacite (2) lui prête le *coin* pour ordre de bataille; c'est évidemment un ordre de bataille accidentel.

Après une action, les Germains ont grand soin de retirer leurs morts.

Les chefs de guerre de ce peuple agissent avec réflexion et ne se fient pas toujours aveuglément à la force: voyez plutôt Arioviste déjouant, brisant l'ardeur gauloise en restant plusieurs mois, malgré les piéges qu'on lui tend, enfermé au milieu de marais, dans une position inexpugnable.

Ces positions fortifiées par la nature, entourées d'eaux, de bois, de montagnes, sont les seules places fortes des Germains; ils n'ont pour se défendre à l'intérieur, pour abriter leurs villages, ni enceinte maçonnée, ni retranchement; ils ne sauraient former autour de leurs habitations qu'un pourtour de chariots, comme on les voit quelquefois

(1) « Ex consuetudine suâ. » (César, *Guerre des Gaules*, I, 52.)

(2) *Mœurs des Germains*, 6.

le faire en rase campagne sur les flancs et les derrières de leurs colonnes.

Leurs enseignes représentent des animaux connus dans le pays.

Tels sont les seuls renseignements positifs que l'on puisse donner sommairement sur l'art militaire d'un peuple qui a certes le plus contribué « à débiliter l'empire d'Occident, à l'énerver, à l'exténuer (1). » Ce résultat capital, obtenu par sa vigueur et sa persévérance, fait son éloge et sa gloire.

§ 2. GOTHS.

Je n'ai point à m'occuper de l'origine des Goths, et puis les prendre établis sur la rive gauche du Danube, vers la fin du IIIe siècle de notre ère.

Alors ce peuple, à la taille élevée, à la peau blanche, à la chevelure blonde, dont le coq était le symbole, avait une infanterie meilleure que sa cavalerie, et pourtant cette infanterie, inhabile à l'emploi des flèches et autres armes de jet, ne se servait bien que de l'épée; elle portait en armes défensives un bonnet de fer et un bouclier. Ses chefs savaient à la fois, dans une bataille, mettre de leur côté les circonstances favorables et combattre vaillamment, témoin la journée d'Adrianople (2) (9 août 378), qui épouvanta tellement les Romains d'Orient, les vaincus, qu'ils y répondirent par un massacre général des jeunes Goths élevés dans les villes de leur domination.

Ces cruelles représailles témoignent de la terreur inspirée

(1) SIGRAIS, *Esprit militaire des Germains*, p. 444.

(2) Andrinople, si l'on préfère cette forme

par la puissance militaire des Goths. Ils se divisèrent bientôt d'une manière définitive en *Ostrogoths*, ou Goths d'orient, et en *Wisigoths*, ou Goths d'occident, et sous ces deux noms aidèrent les empereurs, puis leurs arrachèrent des provinces où ils se fixèrent.

Les Ostrogoths, même après avoir habilement conquis la Thessalie, ce qui mettait une solution de continuité entre les possessions européennes de l'empire, restaient misérables et affamés, parce que la culture de la terre leur était antipathique; la passion des armes était encore leur seul mobile, et leur roi Théodoric fut obligé de les jeter sur l'Italie comme sur une proie. Pour y arriver, ils exécutèrent, pendant l'hiver de 488 à 489, une belle marche de 140 myriamètres, accompagnés de leurs femmes logées sur leurs chariots, où elles vaquaient aux soins domestiques. La présence de ces *impedimenta* leur était, comme chez presque tous les peuples barbares, doublement utile, car les femmes les excitaient, les aidaient durant le combat, et les chariots formaient un accessoire défensif. Maître et souverain de la péninsule italique, Théodoric fit de la concession d'une portion des terres, la solde permanente de ses troupes en temps de paix, et emprunta pour leur formation aux usages romains. Il divisa son infanterie à la mode légionnaire et l'arma du *pilum* (1); il augmenta beaucoup sa cavalerie; il institua des vétérans, vieux soldats choisis parmi les plus braves, et auxquels il accordait sur son trésor une gratification annuelle jusqu'à leur congé définitif. Il établit à Ravenne, sa capitale, un gymnase où l'élite de la jeunesse s'exerçait aux armes sous sa vigilante direction. Ce grand monarque préférait les

(1) Les Ostrogoths ne paraissent pas avoir jamais été habiles à manier cette arme de jet, puisqu'on les voit appeler à leur secours, contre les Francs, les Gépides, renommés pour leur adresse à lancer des traits.

petites armées, pourvues de tout et bien disciplinées; il dut la victoire à ce sage système. Une de ses lois, en permettant aux Goths de tester dans les camps, montre jusqu'où s'étend sa sollicitude pour les guerriers (1).

Les Wisigoths, qui fondèrent un État puissant dans la Gaule méridionale, eurent toujours peu de cavalerie (2), ce qui étonne, puisqu'ils habitaient en partie un pays de plaine. Leur infanterie excellait dans l'emploi de l'épieu et de l'épée, se rapprochait dans sa formation de l'ordonnance romaine et jouissait d'une grande réputation. Les Wisigoths armaient et emmenaient à la guerre le dixième de leurs esclaves, qui combattaient non en corps séparé, mais mêlés avec eux : cette coutume augmentait sans danger leurs armées. Ils affectaient encore de porter des habits faits de peaux (3); sur le champ de bataille ils relevaient leurs morts en chantant un hymne en l'honneur des victimes de la gloire de la patrie. Ils avaient la prétention de descendre du dieu Mars comme les Romains. Leur indiscipline, leur intempérance les exposaient parfois à des surprises : leur religion produisit le même effet à la journée de Pollentia (403), où Stilicon attaqua et battit le jour de la fête de Pâques leur roi Alaric, qui ignorait probablement l'exemple donné par les Machabées (4).

(1) Du Roure, *Histoire de Théodoric le Grand, roi d'Italie*, 1846, tome 1er, p. 306, 307, 331 et 397.

(2) M. le comte de Clonard, dans son *Historia de las armas de infanteria y caballeria*, ouvrage cité dans le chapitre précédent, dit à la p. 276 de son tome Ier : « En campagne, la force principale des Goths était leur cavalerie ; » mais il parle des Wisigoths installés en Espagne vers la fin du ve siècle de notre ère, c'est-à-dire d'une nation déjà organisée féodalement, et dont les usages militaires appartiennent au chapitre suivant, qui traitera du *Moyen âge avant la poudre*.

(3) Dubos, *Histoire de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, livre II, chap. 16, édit. in-12, 1742, tome II, p. 112 et 113.

(4) Voyez ci-dessus, chap. 1er, *Juifs*.

Ostrogoths et Wisigoths étaient fort inhabiles dans l'art des siéges, et n'avaient aucune idée des machines qu'on y employait. Ne les vit-on pas devant Rome (538) faire traîner à découvert leurs tours d'attaque par des bœufs, que plusieurs traits de la défense eurent bientôt mis hors de combat, au lieu de leur communiquer, suivant l'usage, le mouvement par un mécanisme intérieur confié aux bras de soldats cachés?

§ 3. VANDALES.

Procope donne aux Vandales une origine gothique. Plus d'un historien parle mal de leur courage (1), ce qui met une distance entre eux et les Ostrogoths ou Wisigoths, quoique l'on ne puisse refuser toute valeur à ceux qui, au nombre de 50,000 et dirigés par un prince doué de génie (Genseric), ont conquis l'Afrique septentrionale.

Dès leur arrivée en Afrique, ils quittèrent leur organisation militaire par tribus et bandes pour se diviser en quatre-vingts cohortes d'égal effectif, de 1,000 hommes chacune, ces cohortes se fractionnant en groupes de 100 hommes et de 10 hommes.

Dès lors aussi ils combattirent tous à cheval, armés uniquement de la lance et de l'épée; les archers qu'ils employaient étaient des mercenaires de race maure. Cette méthode explique comment ils réussirent dans leurs incursions de pirates sur les côtes de la moitié occidentale de la Méditerranée. Embarquant des chevaux sur leurs nombreux vaisseaux, ils se répandaient rapidement dans le pays aussitôt

(1) DUBOS, *Histoire de l'établissement de la monarchie française*, livre Ier, chap. 18; édition citée, tome Ier, p. 278 et 279.

débarqués, y semaient l'épouvante (1), revenaient à leur flotte, se rembarquaient et couraient ailleurs.

Ils craignaient les fortifications, probablement par ce qu'ils ignoraient l'art de les attaquer; aussi, maîtres des villes, s'empressaient-ils d'en abattre les murailles, erreur déplorable qui contribua au prompt renversement de leur puissance autant au moins que la mollesse de leurs descendants.

§ 4. FRANCS (2).

Les Francs n'avaient d'autre arme défensive qu'un bouclier long, étroit, fait de bois ou d'osier, couvert de cuir; cela dura jusqu'au temps de Charles Martel, malgré leur imitation partielle des usages romains après leur installation en Gaule.

Ils combattaient presque exclusivement à pied, et on les voit encore à la bataille du Casilin (553) n'opposer à l'armée de Narsès ni cavaliers, ni archers, ni frondeurs.

Le fantassin franc, aux cheveux relevés en forme d'aigrette et aux moustaches pendantes, portait des vêtements en toile, serrés au corps par un ceinturon qui soutenait une épée; il avait encore une courte pique nommée *hang* et une hache dite *francisque*, son arme favorite (3). Dans la lutte, il lançait contre le bouclier de son adversaire son hang, qui

(1) GIBBON, *Decadence de l'empire romain*, chap. 36.

(2) Le lecteur consultera avec fruit, sur les Francs, la *Storia militare di Francia* de M. le professeur J.-B. CROLLALANZA, tome Ier; 2e édition, 1856, Fano, livre 1er, chap. 3, principalement p. 147 et suivantes. J'ai rendu compte de cet ouvrage important dans le *Spectateur militaire*. (Octobre 1857.)

(3) Suivant le P. DANIEL (*Histoire de la milice française*, tome Ier, p. 7), les Francs employaient l'arc, mais à la chasse seulement.

s'y maintenait par le crochet de son fer et le faisait baisser par son poids, puis cherchait à frapper à toute volée du tranchant de sa francisque son ennemi découvert. Cette manœuvre était assez bonne, mais elle exigeait un combat corps à corps ou à une faible distance, à la distance où le hang pouvait se lancer.



L'infanterie franque combattait, comme celle des Germains, tantôt en phalange, tantôt en coin (colonne), et couvrait la tête et les flancs de sa formation d'une haie de boucliers contigus, pour atténuer l'effet des traits auxquels malheureusement elle n'avait à opposer de loin ni projectiles ni armures; elle attaquait avec une grande vitesse et en jetant des cris terribles.

Les Francs étaient habitués et merveilleusement exercés à faire la guerre; cela tenait sans doute à leur passion de prendre les armes de bonne heure, vers 13 ou 14 ans. Mais, peu civilisés, dénués d'industrie, ils ne se montraient pas plus savants dans la poliorcétique que dans les raffinements de la tactique; « ils y suppléaient, a dit Sigrais (1), par ce courage national, à la fois fureur impétueuse et constance opiniâtre, dont l'honneur formait la base. » Vaincre ou mourir constituait leur maxime, et il était fort rare d'en voir de prisonniers (2). Chez eux, la loi salique le confirme, il y avait délit pour accuser de l'abandon du bouclier ou appeler *lièvre* (fuyard).

L'empereur Léon (3) nous les montre peu obéissants, inattentifs à se garder, dans leurs campements dispersés, par des postes et des réserves, faciles et prompts à se décourager; il recommande contre eux les attaques fréquentes, les embuscades, les longues négociations.

Au VIIe siècle, les Francs étaient encore commandés à la guerre par les mêmes officiers qui les jugeaient en temps de paix; je cite ce fait pour prouver combien chez eux le commandement militaire resta longtemps le commandement unique et permanent.

Ce peuple, à son arrivée dans la Gaule, avait pour enseignes de petites bandes d'étoffe taillées en pointe ou arrondies par l'un des côtés.

(1) *Considérations sur l'esprit militaire des Francs et des Français*, 1786, p. 61.

(2) La Bletterie, *Histoire de l'empereur Julien*, in-12, 1746, p. 116 à 118.

(3) Institution XVIII.



§ 5. HUNS.

Ammien Marcellin (1) nous a dépeint les Huns.

La tête forte, les yeux creux, la face déprimée et le crâne allongé dès l'enfance par des bandelettes comprimantes, pour que le casque tînt mieux; le haut du corps trapu et large; en un mot, des bêtes à deux pieds, voilà, suivant son expression, leur portrait physique. Le poëte Sidoine Apollinaire ajoute que les Huns ont peu de ventre, qu'ils sont petits à pied et grands à cheval.

Ce trait d'imagination a sa portée : il nous indique et nous grossit une qualité distincte de ces guerriers féroces, la qualité d'être d'excellents cavaliers. Ces guerriers forment une nation dont l'existence se passe à cheval, chacun d'eux commerçant, mangeant, dormant sur sa monture, qui est petite, laide, mais agile et infatigable; leur intention de vivre comme cavaliers est même telle qu'ils se chaussent maladroitement et se rendent incapables de marcher.

Une tunique de lin, portée jusqu'à ce qu'elle tombe en lambeaux, et une casaque de peaux de rats, jetée par dessus, voilà leur habillement.

Peuple errant, ils transportent leurs familles dans des chariots, ne construisent aucune cabane, mangent des racines crues, de la viande mortifiée sous l'assiette du cavalier. Avec ce système, ils sont essentiellement propres à effectuer une invasion.

Inhabiles dans les siéges et les attaques de retranchements, comme tous les peuples barbares, ils ne combattent pas non

(1) XXXI, 2.

plus avec ordre : se précipiter sur l'adversaire, tout renverser sur leur passage, ou céder pour se disperser et revenir ensuite, voilà leur tactique. S'ils sont battus, ils se réfugient dans l'enceinte formée par leurs chariots; leur adresse, leur promptitude à lancer les flèches leur est alors d'un grand secours.

Ils luttent souvent l'épée à la main. Ils portent un filet que leur habileté à le lancer rend très-redoutable, filet avec lequel ils font, dans les déroutes et du haut de leurs chevaux, la chasse aux soldats, surtout aux officiers (1), piége mobile et enveloppant dont la main la plus libre et la plus sûre a peine à se débarrasser en le tranchant avec le poignard.

Leurs armées sont nombreuses, puisque le fameux Attila réunit 500,000 hommes pour envahir la Gaule (2). Ce monarque traverse le Rhin sur des ponts improvisés, au moyen de barques grossières, et agit dans cette campagne en général parfaitement renseigné sur le pays où il jette la guerre ; l'immensité de son pouvoir commence à lui fournir des moyens qui n'appartiennent ordinairement qu'aux chefs militaires des nations civilisées.

§ 6. NORMANDS [3].

Un auteur militaire italien (4) a écrit que les succès des

(1) Consultez : *Histoire d'Attila et de ses successeurs*, par Amédée THIERRY, 1856, tome Ier, p. 340.

(2) Au milieu du ve siècle.

(3) Ou *hommes du nord*; ce nom leur fut donné à leur installation en France. Ils sont, comme on sait, d'origine danoise ou norwégienne.

(4) Luigi BLANCH, *De la science militaire considérée dans ses rapports avec les autres sciences et avec le système social*, Discours III.

Normands ne pouvaient s'expliquer, sous le rapport de la science, *par aucune supériorité militaire*. Ils les doivent, en effet, à une adresse sauvage qui avait laissé toute leur vigueur intacte. Ils les doivent aussi à leur habileté sur mer ; ce sont, avant tout, des pirates qui exécutent ces audacieuses expéditions maritimes dont le tableau nous a été savamment retracé par M. Depping. Lancés non pas uniquement sur de faibles barques, comme on l'a répété avec trop de complaisance, mais sur des bâtiments gros peut-être comme nos chasse-marées (1), ils débarquent souvent avec des chevaux et par bandes sur une côte fertile, et remontent au besoin les rivières à l'aide de leurs plus légères embarcations. Ils choisissent alors une île, la fortifient, en font une place de dépôt et de refuge, et, sous la protection de cet abri, rayonnent et pillent dans divers sens. Rarement ils se maintiennent dans une ville.

Les Normands ont donc, quand on les considère au point de vue militaire, l'esprit aventurier. En outre, leur caractère est énergique, violent, opiniâtre ; leur bravoure se ressent de leur genre de vie et monte au niveau des tempêtes ; leur orgueil les détourne de sacrifier aux dieux ; et, pour vaincre leurs ennemis, ils n'ont foi qu'en leurs armes, qu'en leurs forces.

Une de leurs lois déclare qu'on peut, sans lâcheté, fuir devant quatre ennemis ; mais que le brave attaquera un adversaire seul, se défendra contre deux, ne cédera pas à trois.

Ils forment ensemble, pour le combat, des fraternités qui subsistent jusqu'à la mort. Leurs rois possèdent pour gardes des compagnons dévoués nommés *champions*, et signalés à

(1) *Archéologie navale*, par M. Jal, 1840, tome Ier, p. 134.

l'attention publique par une foule de succès dans des duels, dans des expéditions.

Leur armement consiste en une armure de mailles et un bouclier comme pièces défensives; en une épée et une hache comme pièces offensives, ou, du moins, ce sont les seules armes que je trouve indiquées avec certitude.

Le bouclier dénote qu'ils combattaient à pied; et, en effet, on les voit parfois attendre passivement le choc, ce que des fantassins seuls peuvent faire. Ils luttaient aussi à cheval pour piller plus rapidement et plus sûrement. Alors, s'ils n'avaient pu en amener, ils se montaient, aussitôt leur débarquement, sur des chevaux enlevés dans le pays, et *de marins se faisaient cavaliers*, disent les chroniques (1).

Les Normands recouraient à la ruse : on les voit, par exemple, faire sonner à grand renfort de trompettes et frapper sur leurs boucliers pour donner à croire à l'arrivée et à la coopération d'un grand renfort.

Ils avaient une fierté égale à leur audace et entretenue par la terreur qu'ils inspiraient (2). J'en rencontre une trace singulière. A l'entrevue où Charles le Simple céda la Normandie à leur premier duc (Roll ou Robert), celui-ci ne voulut pas baiser les pieds du roi, suivant l'étiquette, mais fit avancer, pour le remplacer dans cette formalité, un de ses gens, qui se courba sans plier le genou et leva très-haut le pied royal pour le porter à ses lèvres, « de façon que

(1) Expression citée d'après Augustin THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, livre II, édition grand in-18, de 1846, tome Ier, p. 100.

(2) *A furore Normannorum libera nos, Domine*, ajoutaient alors les habitants de plusieurs des provinces françaises à leurs litanies.

Charles donna du dos en terre, et sa chute fut accompagnée d'une grande risée (1). »

§ 7. HONGROIS (2).

Ce peuple, le troisième ban de la race hunnique, épouvanta l'Europe (3) autant que les guerriers d'Attila.

Petits, vifs, de figure basanée, difforme, cicatrisée, au fond de laquelle brillent des yeux perçants, tels sont les Hongrois au physique. Au moral, ils sont cruels, féroces, égorgent tous ceux qu'ils rencontrent, boivent le sang de leurs ennemis, avalent comme remède leur cœur découpé en morceaux; véritables fléaux pour les pays qu'ils attaquaient, ils existent encore aujourd'hui dans les traditions populaires, et, déguisés sous le nom d'*ogres*, servent d'épouvantail pour les enfants.

Les Hongrois se font raser la tête, dans le but de ne donner aucune prise à leurs adversaires.

Ils vivent, ils combattent à cheval; habillés de peaux de bêtes fauves, ils portent un arc de corne et lancent avec dextérité des flèches énormes. Leur lutte est un éparpillement : accourir avec vitesse, décocher leur flèche, s'enfuir rapidement pour attirer dans une embuscade, voilà leur tactique habituelle, qui présente quelque analogie avec celle des Parthes et des Numides.

(1) *Histoire générale de Normandie*, par DU MOULIN, Rouen, 1631, chez Osmont, in-folio, p. 23.

(2) DUSSIEUX, *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France*, p. 16 et 17. Cet excellent travail a été couronné par l'Institut (Académie des inscriptions) en 1839.

(3) Au xe siècle.

Ils mangent de la viande crue ou échauffée sous leur selle. Ce fait marque encore leur inséparabilité de leur monture, car il n'appartient qu'aux peuples éminemment cavaliers.

§ 8. SARRASINS.

Les Sarrasins ou Arabes, ces sectateurs de Mahomet dont les conquêtes en Asie, en Afrique, en Europe grandirent si rapidement, inventèrent, dit-on, les tournois. Ce fait, vrai ou faux, prouve toujours qu'ils devaient porter des pièces défensives; et, en effet, on les voit à la bataille de Tours, luttant contre les Francs de Charles Martel, avec des cottes rembourrées et piquées. Ils couvraient aussi de plaques d'argent leurs baudriers et même leurs chevaux, mais de manière à rester agiles, prestes, à pouvoir exécuter le caracol (1). Bien mener un cheval constituait leur principale habileté individuelle; ils excellaient aussi à lancer des traits L'épée, la lance courte et l'arc étaient au reste leurs seules armes offensives; sous ce rapport, comme sous celui des machines et des fortifications, ils se maintenaient dans un état d'infériorité, ce qui s'explique d'autant moins que, sans posséder l'esprit d'invention, ils savaient imiter.

Leur discipline restait solidement tendue sous l'influence d'un mélange habile de générosité et de justice (2) envers les services des guerriers. Leur courage brillant, plus brillant que les talents de leurs chefs, s'animait par l'espoir du

(1) Nous dirions aujourd'hui la *fantasia*.

(2) Le calife Omar, après la prise de Ctésiphon (632), ordonna de découper un magnifique tapis de soie et en distribua les lambeaux à ses frères.

butin (1) et le désir d'étendre leur religion. On rapporte des premiers d'entre eux qu'ils versaient des larmes lorsqu'ils ne pouvaient se trouver à un combat. Leur activité était grande et atteignait au diapason de leur dicton : « Nous nous reposerons dans l'autre monde. »

Une bataille sarrasine se composait d'une série d'escarmouches, de duels, et demeurait souvent indécise. Ce peuple ne combattait pas en ligne compacte d'infanterie, mais sur deux lignes mouvantes et s'éparpillant, l'une d'archers, qui engageait l'action, l'autre de cavalerie, qui l'achevait. Il avait donc fort à faire, malgré son assez grande profondeur, contre les troupes serrées, au pied ferme et au bras pesant, surtout au milieu d'une plaine unie.

Les défauts des Sarrasins consistaient à s'engourdir au froid et à la pluie, à s'endormir facilement, à ne pas se rallier (2). On a attribué ce dernier défaut à leur ignorance dans la tactique.

Le long turban ne leur était pas aussi inutile que nos habitudes occidentales nous incitent à le penser : au siége du château d'Alep (638 de notre ère), cette coiffure déroulée facilita l'escalade.

Pour effrayer les chevaux de leurs adversaires, ils produisaient un grand bruit de cymbales; l'aspect et l'odeur des chameaux chargés de leurs bagages ajoutait dans le même but à l'effet de ce bruit.

Les Sarrasins, qui envahirent le midi de la France du VIIIe au Xe siècle, adoptèrent par imitation le bouclier, la cuirasse et la longue lance, recrutèrent en partie leurs bandes parmi

(1) Le chef en prélevait le cinquième : tout le reste appartenait aux soldats et le cavalier recevait le double du fantassin.

(2) L'empereur LÉON, *Institution* XVIII.

les habitants, soit volontaires, soit captifs, et construisirent sur notre sol plusieurs tours d'observation nommées *rebaths* (1).

CONCLUSION.

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur les usages militaires de plusieurs peuples barbares a dû saisir le lecteur par sa diversité même, et pourtant un lien commun, une filière philosophique unit ces tableaux, dont le cadre paraîtra peut-être trop étroit, malgré nos efforts pour y faire entrer tout ce qu'il est utile de connaître. Ils font tous en effet toucher du doigt que l'art militaire a sensiblement déchu de ce qu'il était sous les Romains. Plus d'organisation guerrière puissante, entendue; plus de tactique d'ensemble, aux masses de différentes armes, aussi mobiles que les individus; plus de discipline; plus d'administration militaire; plus de cet art et de cette industrie qui permettent d'employer des machines et d'attaquer ou de défendre des places; rien, ou presque rien de ce qui donne la victoire aux nations civilisées. Ainsi, les barbares ont réussi avec un art imparfait; leur valeur, leur multitude et la décadence militaire chez les Romains ne me paraissent pas suffire à l'explication de ce résultat, et j'ajouterai deux causes :

1° *Leur vigueur*. Si ce n'est la vigueur même du corps, qui ne peut s'appliquer à tous, du moins la vigueur ou plutôt la rudesse des mœurs; c'est là bien certainement la séve qui les anime et renverse des adversaires efféminés, quitte à se corrompre ensuite au contact.

(1) *Invasions des Sarrasins en France*, par M. Reinaud, de l'Institut, 1836, p. 252, 239, 256 et 295.

2° *Leur habileté stratégique*. Circonstance singulière et pourtant vraie dans son ensemble, les barbares possèdent l'entente de la stratégie, et se conforment dans leurs invasions aux règles fondamentales de cette science des conquérants. Cela tient à la simplicité native de la stratégie, à la perpétuité de ses règles au travers des temps, des âges du monde (1).

Les barbares, vainqueurs du monde romain, ont-ils repris *in extenso* les traditions militaires des vaincus, ou bien se sont-ils faits les créateurs d'une organisation particulière et d'usages nouveaux? C'est ce qui nous reste à examiner.

(1) Reportez-vous au chap. 2 (*Période barbare*) de mon Mémoire sur le *Parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire*.

CHAPITRE VI.

—

LE MOYEN AGE AVANT L'USAGE DE LA POUDRE.

INTRODUCTION.

Avant la bataille de Vouglé (507), où il vainquit Alaric et ses Wisigoths, le roi des Francs, Clovis, se trouvait embarrassé parce que la Vienne coulait entre lui et ses ennemis; alors, raconte Grégoire de Tours, une biche de haute taille s'élança dans la rivière et la franchit sans perdre pied à la vue de toute l'armée, qui ne tarda pas à profiter du gué dont l'existence venait de lui être révélée.

Au moment de livrer une bataille imminente (574), mais qu'un traité de paix rend aussitôt inutile, le roi d'Austrasie, Sighebert, invite son frère et adversaire Chilpéric à choisir le lieu de l'action, et lui propose de l'arrêter d'un commun accord. Le même fait se reproduit à propos de la bataille de Vincy (dans le Cambrésis), livrée le 21 mars 717, et cette fois la fixation du lieu et de l'heure de la lutte se détermine d'un commun accord.

Ces deux faits nous dévoilent une grande candeur au point de vue de la science de la guerre; ainsi Clovis, ce monarque

vif et rusé, se met, suivant la chronique, patiemment en prières et implore le secours divin au lieu de faire reconnaître la rivière par quelques nageurs; ainsi le roi Sighebert abandonne volontairement les avantages qu'il pouvait tirer d'un champ de bataille étudié et d'une attaque rapide, inattendue; mais ils nous montrent surtout les traditions miraculeuses se mêlant à une certaine tendance généreuse, chevaleresque; sous ce rapport, ils nous font assister à la fois à une barbarie, à une jeunesse de peuple subsistant encore, et à un adoucissement de mœurs, à un commencement de politesse qui ne ressemble guère à la rudesse dont nous parlions à la fin du chapitre précédent; ce spectacle est caractéristique, et peint au mieux la situation sociale du moyen âge, non-seulement à son début, mais encore en son plein et entier développement.

La période du moyen âge, militairement parlant, embrasse presque tout le XVIe siècle et court jusqu'au roi de France Henri IV; mais nous n'avons à le considérer ici qu'antérieurement à la poudre de guerre, dont l'usage produit effet dans les premières années du XIVe siècle; c'est dire suffisamment qu'en prenant pour son origine l'installation des peuples barbares sur les terres de la domination romaine, nous devons en ce sixième chapitre la conduire jusqu'à la fin des croisades.

L'installation des peuples barbares semble annoncer un résultat prochain, celui de leur fusion avec la population au milieu de laquelle ils se sont implantés; de cette fusion des vainqueurs et des vaincus sortiront des nationalités nouvelles et vivaces. Ce résultat s'est produit, la barbarie disparaissant au contact d'une civilisation, elle qui se retrempait et humait de l'énergie au milieu des bouleversements et des débris.

Des écrivains, adonnés à l'induction, ont voulu partir de là pour deviner les penchants innés de chaque nation fusionnée, et les ont souvent composés en proportion égale des penchants des vainqueurs et des penchants des vaincus; établi de la sorte, le calcul est trop simple; la question demeure en effet d'autant plus complexe qu'une série de causes curieuses à rechercher et à élucider mit indubitablement l'influence tantôt du côté des vainqueurs, tantôt du côté des vaincus.

Je n'en veux qu'un exemple : la nation française provient du mélange des Francs et des Gaulois, peuples guerriers et célèbres, le premier par son infanterie, le second par sa cavalerie; elle n'eut pas cependant à son début autant de cavaliers que de fantassins, proportion qui fut atteinte sous Charlemagne. Bientôt le nombre des cavaliers s'accrut et dépassa celui des hommes de pied; or, revirement digne d'attention, ce furent justement les Francs qui adoptèrent alors exclusivement le mode de combattre à cheval; mais cela tient à une modification essentielle dans la constitution de la société, à la création d'un nouvel ordre politique sur lequel il est nécessaire de nous arrêter un instant.

Pour exposer cette transformation, nous resterons dans l'exemple que nous venons de choisir, chez les Francs et dans la Gaule; les Francs, en effet, ont leur histoire liée à celle de toutes les peuplades germaniques; ils ont formé des débris de leur empire les principaux États européens; ils ont été en Europe (1) les promoteurs du système de la féodalité.

(1) Je dis à dessein *en Europe* : la féodalité avait déjà dominé partiellement en Asie, sous les rois parthes, et on la retrouve, au XIe siècle, chez les Turcs seldjoukides, maîtres de la Perse et de la Mésopotamie. Consultez : *De l'Art militaire chez les Arabes au moyen âge*, par M. Reinaud, de l'Institut, dans le *Journal asiatique*, 1848, no 9.

Conquérants de la Gaule, les Francs paraissent y avoir pris les maisons et les terres qui leur convenaient, en avoir formé des lots et les avoir tirées au sort à l'instar de tout butin, car il ne subsiste aucune trace d'un partage régulier entre eux. Devenus propriétaires, ils regardèrent leurs biens, leurs *alleux*, comme aussi indépendants que leurs personnes, et ne voulurent les assujettir à aucune obligation ; la société pouvait s'annuler dans cet isolement de l'individu possesseur, agissant encore en membre volontaire d'une tribu, et astreint au service militaire uniquement au titre de Franc et de compagnon du chef; Charlemagne le comprit et mit un impôt de guerre (814) sur toute propriété, à raison d'un guerrier pour trois manoirs; cet impôt n'était qu'un palliatif, et le système de la propriété allodiale, à peine corrigé, disparut assez promptement devant le système de la propriété bénéficiaire, « seul capable, à ce degré de civilisation, de former d'un grand territoire un État, et de la masse des propriétaires une société (1). » Charles Martel avait jeté les bases de ce nouveau système, en concédant, dès 739, des bénéfices avec stipulation expresse de l'obligation du service militaire pour sa personne.

Cette obligation était formelle ; le refus de l'accomplir entraînait la perte du bénéfice; le retard à se rendre au lieu de la convocation amenait une punition d'autant de jours d'abstinence de vin et de viande qu'il y avait eu de jours de retard.

Le souverain ne fut pas seul à distribuer des bénéfices; les chefs de bande à l'origine, les grands propriétaires plus

(1) M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France* Des Institutions politiques en France sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, chap. 1er, § 1er, 6e édit., 1844, p. 70 et 73.

tard, en accordèrent aussi, sous condition de la même obligation, de la même fidélité. Dès que le nombre des bénéficiaires devint considérable, les possesseurs d'alleux se trouvèrent isolés, sans appui, exposés aux coups des propriétaires puissants appuyés déjà sur d'inaccessibles châteaux forts; ils durent se *recommander*, dans la plupart des cas et surtout hors des villes, au plus voisin de ces seigneurs et lui donner leurs terres, qu'ils reçurent aussitôt de lui à titre de bénéfice ou de fief. La société se trouvait dès lors organisée au moyen de chaînons successifs, chaînons purement moraux il est vrai, et parfois peu solides, notamment dans le haut de l'échelle, mais enfin il y avait société et la féodalité restait constituée; reposant uniquement sur la possession de la terre, elle différait des constitutions politiques anciennes.

Une différence analogue se produit dans l'ordre militaire, et l'organisation des armées change entièrement de face.

L'armée d'un pays, l'armée royale, car le roi fut toujours en droit le chef, obéi ou non, des troupes recrutées dans toute la circonscription nationale; cette armée, dis-je, se compose dès lors, au point de vue des levées, de plusieurs parties essentielles à distinguer :

1° Des troupes formées dans les domaines du roi, lui appartenant comme seigneur direct, commandées par des officiers ou gentilshommes qu'il désigne.

2° Du restant des hommes libres, possesseurs de terres allodiales, mais n'ayant ni bénéfices, ni fiefs, conduits à la guerre par le comte, c'est-à-dire par le magistrat militaire et civil préposé au gouvernement de la province ou de la cité, soit par l'autorité royale, soit quelquefois par l'option populaire. Les sous-ordres du comte s'appellent vicaires ou centeniers; on voit par ce dernier nom que la réunion des hommes libres se fractionnait par centaines, fractionnement

qui se retrouve dans les ordonnances des rois francs dès la fin du VIe siècle.

3° Des contingents amenés par les feudataires et vassaux directs de la couronne, les contingents de ces *grands vassaux* (1) se formant eux-mêmes de la réunion des troupes de combattants conduites et commandées par les vassaux de chacun d'eux, qui n'étaient que des *petits vassaux*. Quand un grand vassal exerçait dans la maison du roi un emploi qui l'empêchait de mener son contingent, le comte royal en prenait le commandement. Les évêques ou abbés finirent par se faire remplacer à la tête des troupes par des *avoués* (2); tout porte à croire que les veuves agissaient de même quand elles figuraient sur les rôles de feudataires, en raison de leurs possessions (3).

Ainsi, nulle homogénéité dans l'armée dont le chef (le roi) n'a réellement autorité que sur la première partie, c'est-à-dire sur les soldats levés dans ses domaines particuliers; car les comtes qui commandent les hommes libres ne tardent pas à profiter de la faiblesse des successeurs de Charlemagne pour se transformer en propriétaires héréditaires, et, quant aux grands vassaux, ils traitent avec lui d'égal à égal (4);

(1) Plusieurs de ces grands vassaux portaient le simple titre de *comte*, par exemple le comte de Flandre et le comte de Toulouse : il ne faut pas pour cela les confondre avec les comtes royaux ou élus, chefs militaires des hommes libres, car ils étaient souverains et reconnaissaient à peine la suzeraineté du roi; c'est le cas, du reste, de rappeler que primitivement les titres nobiliaires, loin d'être classés hiérarchiquement comme plus tard, n'impliquaient rien à l'avance et ne limitaient nullement la puissance.

(2) Parfois même des abbés obtinrent du souverain l'exemption du service militaire pour leurs hommes.

(3) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, XXX, 17. — DANIEL, *Histoire de la milice française*, tome Ier, p. 72.

(4) « *Qui t'a donc fait comte ?* écrit Hugues Capet au comte de Périgord, qu'il n'ose attaquer, tout en voyant avec peine ses agrandissements jusqu'à Tours (990) : — *Qui t'a fait roi ?* répond fièrement l'interpellé. » Plusieurs

ce manque d'homogénéité doit saper évidemment et la discipline et la tactique, résultat sur lequel nous reviendrons.

A ces trois parties ou classes de combattants nous pouvons ajouter :

4° *Les mercenaires.* Les grands vassaux poussèrent à l'emploi des troupes étrangères soldées, qu'ils redoutaient moins que les troupes d'hommes libres, qui contenaient en germe, malgré l'usurpation des comtes, les futures milices communales, fatales à leur pouvoir par l'esprit d'indépendance qu'elles créaient et entretenaient. — En outre, les monarques, pour se maintenir sur le trône, se voyaient quelquefois obligés de recourir à des soldats enrôlés en tous pays à prix d'argent, comme le fit en 1137 le roi d'Angleterre Étienne de Blois, qui recruta surtout parmi les Flamands et les Bretons.

Si les armées féodales diffèrent des armées antiques, et principalement des armées romaines, par leur recrutement et par la manière dont s'y exerce le commandement, elles offrent aussi cette singularité qu'elles ne sont pas réunies pour la durée de la guerre, mais bien pour un temps limité convenu à l'avance, et auquel il faut subordonner la conduite des opérations. L'obligation du service féodal se borne généralement à trois mois, et l'ancien usage veut que chacun soit pourvu de vivres pour ce laps de temps; Hugues Capet, à son avénement, le réduit à quarante jours pour complaire à ceux qui l'ont mis sur le pavois; au delà de ce terme, le service devient volontaire. De là deux tendances : celle des grands vassaux, qui désirent faire diminuer encore le temps du service obligatoire et le restreindre au cas d'invasion du

siècles après, le connétable comte d'Hereford adresse une réponse aussi fière au roi d'Angleterre Édouard Ier.

pays; celle des monarques, qui cherchent à augmenter la durée de ce service, à la porter à deux mois, comme le fit saint Louis, à quatre mois, comme le fit momentanément Philippe le Bel après la défaite de Courtray.

Observons qu'au moyen âge c'est le fief qui donne le droit aux armes, et cela doit être, puisque chaque possesseur de terre a besoin de veiller à la conservation de son bien, à la défense de son territoire; là réside une question d'intérêt général. Les seigneurs naissent donc guerriers. Comment combattront-ils? comment feront-ils combattre leur entourage? Évidemment à cheval, pour être mieux vus des leurs, pour pouvoir se joindre au chef de l'armée et ne pas lui paraître inférieur. Les chevaux sont chers (1), car les bouleversements occasionnés par les invasions et les conquêtes des peuples barbares ont appauvri les pays et entravé les produits de l'agriculture; raison de plus : montés, entourés de cavaliers, ils prouveront mieux leur puissance et leurs richesses. D'ailleurs, à cheval, surtout en se couvrant, eux et leurs chevaux, d'armes défensives de la trempe la plus fine, que leur prix excessif interdit aux pauvres gens, ils se distingueront des masses, se mettront hors ligne, hors d'atteinte même, et, tout en étant à même de bien combattre l'ennemi, tiendront mieux en respect de toute manière les populations qui leur sont soumises.

Le cheval devient, pour ces motifs, l'auxiliaire obligé du guerrier noble (2) et de sa suite; bientôt même le dédain atteint les combattants, gens de pied; personne ne s'en occupe plus, et sous l'empire de ces idées d'engouement, por-

(1) Il y en eut de payés jusqu'à un talent.

(2) Sauf en Angleterre. Dans ce pays, à la fin du XI[e] siècle, un guerrier accompli n'était pas nécessairement un cavalier.

tant le germe de leur perte dans leur exagération même, la cavalerie se multiplie, compose le fond principal des armées.

L'accessoire dans l'usage finit souvent par primer; c'est ici le cas, et l'expression de *chevalier* remplace rapidement celle de seigneur. Tous les chevaliers se considèrent comme solidaires, et l'idée d'une corporation surgit; cette corporation, c'est la *chevalerie* (1), qui fut pleinement constituée au XIe siècle.

L'idée première, c'est que, pour en faire partie, pour porter le titre de chevalier, il ne suffit pas d'être né dans une famille puissante et riche, il faut encore se montrer digne de ce titre et l'*obtenir;* il faut l'obtenir par des qualités guerrières et morales, et de là l'émulation au sein même du privilége. Nul ne peut, en effet, prétendre à la dignité de chevalier, s'il ne fait ses *preuves,* c'est-à-dire s'il ne prouve :

1° *La noblesse de sa naissance.* Il s'agit ici d'une gentilhommerie de nom et d'armes, autrement dit, suivant du Cange, d'une noblesse à quatre quartiers : deux générations du côté paternel, deux générations du côté maternel. On était sévère sur cette condition, surtout en France, et il n'y avait que le souverain (roi ou empereur) qui pût y déroger en faveur d'un *vilain* distingué par son courage et ses exploits.

2° *L'âge de 21 ans.* Cet âge était exigé pour que l'on eût servi avant de devenir chevalier; plusieurs exemples montrent

(1) On a exagéré, à notre avis, en présentant la chevalerie comme uniquement créée pour protéger la religion, les femmes et les opprimés : elle eut aussi une destination militaire, certes la mieux observée de toutes, et nous devons l'envisager ici principalement sous ce point de vue. M. OZANAM (*Civilisation chez les Francs*, chap. 8) ne trouve d'ailleurs *rien de chrétien* dans la féodalité : « L'Église, dit-il, ne pouvait consacrer le principe païen de l'inégalité des races; elle ne condamna pas l'aristocratie militaire, elle la supporta. »

que la dispense de cette condition s'accordait exceptionnellement, surtout aux jeunes princes.

3° *Son courage et son adresse dans le maniement des armes.* On débutait ordinairement (1) par être *page* dès l'âge de 7 ans chez quelque seigneur; à 14 ans on devenait *écuyer* (2). C'est alors qu'on soignait les armes, les chevaux, qu'on s'exerçait à toutes sortes de jeux et de simulacres guerriers qui donnaient l'adresse et la vigueur; on accompagnait son maître au combat; on portait son armure; on la lui mettait; puis, placé derrière lui, on lui passait un cheval frais, on parait les coups qui lui étaient portés, on recevait ses prisonniers. La vie de l'écuyer se passait presque en public, au milieu de ses compagnons, et c'était à lui à se faire par son épée la réputation de valeur et d'habileté nécessaire pour être admis à réclamer la chevalerie. Cette épée, il en connaissait l'importance dès sa *sortie de pages*, puisqu'elle lui était à ce moment remise bénite par un prêtre, en présence de son père et de sa mère agenouillés devant l'autel, un cierge en main.

La chevalerie se conférait en grande cérémonie (3). Cette cérémonie avait une partie religieuse, une partie militaire. *Veiller* dans une église ou une chapelle, avec ses parrains et un prêtre; jeûner, se confesser, communier; purifier son corps par un bain et la prise d'habits blancs; écouter l'explication des articles de foi et de morale enseignés par le

(1) On pouvait devenir chevalier sans avoir été page et écuyer.

(2) Il s'agit ici de l'*écuyer suivant* et non de l'*écuyer fieffé*, c'est-à-dire ayant fief de haubert : ce dernier, que nous devons considérer en ces pages rapides comme une exception, combattait à l'instar d'un chevalier et commandait parfois à de plus grands seigneurs que lui. (Exemple : *Enguerand de Bournonville*, à la défense de Soissons, 1414.)

(3) Tout chevalier pouvait la conférer, même à un ennemi, même au milieu d'un combat. La *fraternité d'armes* pouvait aussi exister entre deux che-

christianisme; se présenter à l'autel, entendre la messe et recevoir son épée bénite par le prêtre officiant, tels sont les actes successifs de la partie religieuse. La partie militaire est aussi imposante. Le seigneur qui va octroyer la chevalerie se trouve dans la grande salle ou la cour de son château, assis au milieu d'une brillante réunion. Le novice arrive lentement, recueilli, l'épée pendue au cou comme à l'église; il s'agenouille : « Pourquoi souhaites-tu la chevalerie? lui demande-t-on. Est-ce pour jouir de la richesse et du repos? —Non, répond-il modestement. Je la veux pour maintenir la religion et honorer la chevalerie. » Et il prête un serment en vingt-huit articles. Les assistants l'*adoubent* aussitôt des éperons, du haubert, de l'armure, de l'épée. « Au nom de Dieu, de saint Michel, de saint Georges, je te fais donc chevalier; sois preux, hardi, loyal, » prononce alors le seigneur en donnant à celui qu'il reçoit l'*accolade* (trois coups d'épée sur le cou) ou la *paulmée* (un léger coup de la paume de la main sur la joue). A ces mots, des chevaliers s'approchent, le coiffent du heaume, lui remettent l'écu (bouclier), la lance; on lui amène son cheval; il s'élance, caracole, fait parade, chevauche dans toute la ville et jette largesses au peuple; il est chevalier et doit désormais, suivant le langage pittoresque du temps, *férir haut et parler bas!*

A la guerre, la *veille des armes* se passait dans une tranchée ou dans une mine; la réception s'abrégeait et le candidat présentait son épée par la garde à celui qui devait l'armer.

Fait singulier, on armait plutôt la veille d'une bataille que

valiers de nations différentes, mais le serment qui la constituait se trouvait dénoué par la déclaration d'hostilités d'une de ces nations à l'autre.

le lendemain (1), ce qui renverse toutes nos idées sur le système des récompenses. Brantôme cherche à nous l'expliquer : on redoutait que le sort des armes ne tirât de ce monde le chef qui vous avait promis l'accolade, ou ne vous en tirât vous-même, sans le souvenir glorieux pour vous et vos héritiers d'avoir été chevalier. Et il ajoute, pour montrer combien les idées se modifièrent ensuite à ce sujet : « Aujourd'huy, cette petite usance de ceremonie d'ambition ne se pratique gueres plus : car ou mourant vaillamment là, ou survivant ayant très-bien fait, l'on est aussi honorablement créé comme si cette ceremonie s'y fust solemnisée, et possible encore mieux (2). » En effet, de son temps, la chevalerie se conférait après l'action, témoins François Ier, armé par Bayard le soir de la bataille de Marignan (1515); Montluc, reçu par le duc d'Enghien après la journée de Cérisolles (1544); Tavannes, fait chevalier à la suite de la bataille de Renty (1554); mais ces exemples s'éloignent déjà d'un siècle et demi de la période qui nous occupe.

On distinguait deux espèces de chevaliers : les chevaliers *bannerets*, assez puissants pour mener avec eux plusieurs gendarmes, plusieurs *lances*, et qui portaient à leur propre lance une bannière ou drapeau carré; les bas-chevaliers ou *bacheliers*, qui ne portaient qu'une cornette à pointe, en forme de banderole. Ces formes distinctives des drapeaux se reproduisaient dans certains détails des demeures seigneuriales, notamment dans les girouettes qui les surmontaient.

Les chevaliers se distinguaient encore entre eux par des signes et ornements particuliers, symboliques de leurs

(1) On le fit même quelquefois sans que la bataille qui semblait imminente eût lieu. (Voyez FROISSART, chap. 43.)

(2) *Vies des hommes illustres et grands capitaines français*, Charles VIII.

exploits ou de leur origine, placés sur leur écu, leur cotte d'armes, leur bannière ou leur pennon, et qui, réduits depuis en nombre et en étendue, sont devenus les *armoiries*.

Malgré ces distinctions, il régnait parmi les chevaliers un esprit d'égalité qui faisait merveille dans certaines circonstances en produisant chez tous la même envie de se signaler par des exploits, mais qui devenait nuisible là où il fallait de l'obéissance, de la prudence même, et déjà pointe ici un des inconvénients de la chevalerie, sous le rapport militaire.

Cette institution offre d'autres inconvénients.

Elle est plus propre à la défensive qu'à l'offensive. Cette qualité procède chez elle de l'organisation féodale, en vertu de laquelle chaque point d'un territoire a toujours un chef militaire désigné dans le seigneur ou son héritier, et des soldats permanents dans les vassaux ou les fils des vassaux de ce seigneur. Sur place, ce système est une hydre sans cesse renaissante, d'autant plus puissant que l'intérêt le pousse à agir, et qui semble avoir été posté en connaisseur pour résister aux nouvelles invasions barbares, dont il ne veut plus, après en avoir profité. Loin de la terre qui sert d'appui à son influence, à sa domination, la force de l'ensemble, de l'organisation lui manque et est remplacée par la force individuelle toujours limitée. Aussi, sauf quelques exceptions comme la conquête de la Sicile, de l'Angleterre, de Constantinople par les Normands et les Français, les grandes expéditions exécutées par des armées de chevaliers ont-elles été frappées d'insuccès.

La chevalerie produit des armées encombrées de chevaux, de valets, d'accessoires de toute espèce, peu propres à combattre dans des pays montagneux et pauvres; ces armées vivent en grands seigneurs et, malgré leur multitude, ne

contiennent qu'un petit nombre de véritables combattants, qui veulent des luttes au grand jour et où ils puissent acquérir du renom. Sous de semblables conditions, au rebours des principes les plus simples, la guerre devient difficile à mener.

Avec elle, avec la mode de porter des armures, de manier des armes pesantes, de se défier et de lutter deux par deux, en façon de duel, même au milieu des mêlées les plus considérables, l'influence de la force corporelle grandit outre mesure et éclipse celle de la science militaire. Godefroy de Bouillon doit à cette force une partie de son autorité : on sait qu'il fendait un Turc en deux, d'un seul coup d'épée, et Guillaume de Tyr rapporte qu'il décapita un jour deux chameaux de suite aux yeux d'un Arabe étonné. Bayard, Crillon lui doivent leur brillante renommée, que l'on comprend à peine aujourd'hui, malgré cette remarque, car ils n'ont jamais commandé en chef une armée.

En dépit de ses inconvénients, la chevalerie possédait, comme institution militaire, un avantage de premier ordre : elle formait une récompense honorable et peu coûteuse à celui qui la conférait. « Au moyen d'un simple baiser donné publiquement par un commandant à un guerrier de son commandement qui venait de se distinguer ou qui avait servi longtemps, a dit un écrivain du dernier siècle (1), ce guerrier se tenait satisfait de ses services, tels longs qu'ils fussent. » Cet avantage de la chevalerie féodale a survécu à la disparition des chevaliers eux-mêmes, et subsiste encore aujourd'hui dans les ordres de chevalerie des différents États de l'Europe.

La chevalerie a eu deux conséquences qui nous inté-

(1) Beneton de Morange, *Histoire de la guerre, avec des réflexions sur l'origine et les progrès de cet art*, in-12, 1741, p. 286.

ressent : son apogée a enfanté les croisades, sa décadence a donné naissance aux milices des communes.

Les croisades appartiennent à toutes les nations catholiques de la communion latine (1), mais la France y brille au premier rang. Expéditions entreprises d'enthousiasme, au cri mille fois répété de *Dieu le veut !* elles montrent la force irrésistible d'une épée soutenue par la foi populaire ; elles prouvent malheureusement aussi combien l'art de la guerre se trouvait alors mal compris, mal appliqué, et leurs résultats directs (2) restent tellement minimes que le militaire regretterait d'y voir dépenser tant d'efforts, s'il n'admettait cette pensée consolante que la Providence a réservé, pour l'abnégation et le courage des croisés, une récompense plus haute que les avantages mondains : la récompense céleste qu'ils ambitionnaient.

Au point de vue politique, les croisades amenèrent l'amoindrissement des chevaliers; forcés, pour subvenir aux dépenses énormes entraînées par ces guerres lointaines, de vendre à leurs vassaux une partie de leurs terres ou de leurs droits, ils n'eurent plus bientôt la même puissance. Le monarque profita de leur éloignement, de l'indépendance nouvelle de plusieurs vassaux, pour traiter avec certaines villes, leur accorder liberté et franchise, leur assurer sa protection, sous condition formelle de payer un impôt et de mettre sur pied une milice répondant à son appel. Ce mouvement d'affranchissement commença, dit-on, en Lombardie, et s'étendit en Allemagne et en France ; il créa des *communes*.

(1) Et non de la communion grecque, où, dit HALLAM (tome III, p. 262), « l'on n'avait pas honte d'exiger que le soldat qui versait le sang de ses ennemis dans une guerre nationale se purifiât par une pénitence canonique. »

(2) Un de ces résultats est d'avoir donné l'habitude de la réunion de grandes masses.

Chaque commune arma moyennement 500 combattants. Il faut voir dans ces *milices communales* le premier essai de troupes permanentes (1), quoiqu'elles ne soient pas entièrement à la dévotion du roi et ne soient astreintes qu'à dépasser d'une certaine distance les limites de la commune, essai qui clôt les efforts tentés, avant l'invention de la poudre, par l'art de la guerre pour sortir du sein des langes où l'avait plongé la féodalité.

Après cet aperçu rapide (2) sur l'ensemble des transformations subies par les choses militaires dans la première partie du moyen âge, il est temps d'aborder les détails. Commençons par ceux qui concernent la cavalerie et l'infanterie.

§ 1er. CAVALERIE.

Il existait au moyen âge deux espèces de cavalerie : la cavalerie bardée et la grosse cavalerie; les seigneurs, les chevaliers formaient la première, leur suite composait la seconde.

Dans la cavalerie bardée, le cavalier et le cheval portaient le plus de pièces défensives possible. Le cavalier ou chevalier, le gendarme ou homme d'armes, suivant le nom que l'on voudra adopter, avait une armure fine et coûteuse, sou-

(1) Les communes appartiennent comme institution aux XIe, XIIe, XIIIe siècles, tandis que les premières compagnies de gendarmerie, celles dues à Charles V, ne furent créées qu'en 1373 par la célèbre ordonnance de Vincennes, imitée depuis par Charles VII, en 1445.

(2) On nous permettra d'indiquer ici deux de nos écrits dont la lecture peut compléter cet aperçu ou du moins l'éclairer d'un jour nouveau, ce sont : 1° *Mémoires sur la formation de l'armée française, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos temps*, manuscrit qui a obtenu la première récompense au concours ouvert sur ce sujet par l'Académie des Sciences morales et politiques (séance du 11 février 1860), chap. 1er; chap. 2, section 1re; chap. 8, § 1 et 2; — 2° le Mémoire intitulé : *Parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire*, chap. 3.

vent fabriquée à l'étranger (1). Cette armure comprenait une *cuirasse (3)* jetée par dessus le haubert (chemise de mailles de fer). La cuirasse se complétait par le *hausse-col (2)*, qui entourait le cou, par les *épaulières (4)*, qui couvraient les épaules, par les *brassards (5)*, qui garantissaient les bras, par les *gantelets (6)*, qui défendaient les poignets et les mains. Au-dessous de la cuirasse venaient les *tassettes (7)* sur le bas-ventre, les *cuissards (8)* sur les cuisses, les *genouillères (9)* aux genoux, les *grèves (10)* le long des jambes. Par dessous le haubert, il y avait un vêtement de cuir (bourré d'étoupes) nommé *gamboison*, et par dessus la cuirasse une espèce de jupe brodée, dite *saye*. Nous devons encore compter dans l'armure le casque ou *heaume (1)*, muni d'une grille se levant à volonté et surmonté souvent d'un cimier pour être vu de plus loin. Toutes les pièces de

CAVALIER BARDÉ.



(1) A Milan, par exemple.

l'armure se joignaient tellement que le chevalier se trouvait « impénétrablement couvert ». Citons comme dernière arme défensive le bouclier (*écu*), tantôt rond et dit alors *rondelle*, tantôt ovale ou moitié d'ovale, fait de bois couvert de cuir et quelquefois de métal.

Le cheval du chevalier était *couvert*, c'est-à-dire vêtu d'une couverture de cuir ou de mailles de fer; plus tard, cette couverture se réduisit à des pièces de fer protégeant la tête et le poitrail, et à des pièces de cuir garnissant les flancs. La pièce de tête, ordinairement en acier ou en cuivre, se nommait le *chamfrain* et portait souvent sur le devant une pointe assez longue, dangereuse à l'ennemi en cas de choc; les seigneurs riches et puissants en avaient de magnifiques, garnis d'or et même de pierreries. Le cheval *couvert* était un destrier ou grand cheval qui servait exclusivement pour les jours de bataille ou de tournoi; en route, un *courtaud* ou *palefroi* (1) suffisait au chevalier qui ne revêtait pas alors son armure (2).

Le chevalier avait pour armes offensives la lance de 14 pieds de long et l'épée; outre ces deux fidèles agents, il employait la masse d'armes (3) ou la hache à un ou deux tranchants, et le poignard, dit aussi *dague de miséricorde*. La lance se brisait presque toujours après le premier choc; le poignard servait après l'épée, dans la lutte corps à corps.

(1) Tous les chevaux du chevalier étaient mâles : pour lui, monter une jument, c'eût été déroger. Les Arabes du désert ne pensent pas ainsi : chez eux la jument forme la monture préférée du guerrier, parce qu'elle est plus sobre, ne hennit pas et peut uriner sans s'arrêter. (Voyez *les Chevaux du Sahara* du général DAUMAS, chap. de l'Étalon.)

(2) Ainsi plusieurs des portraits en pied de saint Louis aux croisades nous le représentent vêtu seulement du haubert et le bouclier suspendu au cou.

(3) Les seigneurs ecclésiastiques utilisaient de préférence la masse pour assommer les ennemis et ne pas répandre leur sang, croyant de la sorte mieux observer les prescriptions d'humanité émanant de l'Église.

Parmi les différentes armes que nous venons de citer, les unes étaient d'usage exclusivement noble et interdites aux paysans : par exemple, le heaume, l'épée, la lance. Combattre à visage découvert, lutter avec un bâton, dénotait un vilain; et de là, plus que du fait lui-même, le sens injurieux attribué par l'opinion publique à un coup de bâton supporté, à un soufflet reçu; ce sens s'est conservé jusqu'à nos jours, en dépit de notre fierté moderne d'innovateurs, tant certaines idées possèdent une persistance vivace.

L'interdiction de ces armes subsistait, mais amoindrie, pour les combattants qui assistaient la chevalerie, comme nous allons le voir :

Ainsi, l'écuyer suivant, qui ne tenait pas un fief de haubert, ne portait ni l'armure à haubert, ni la lance; il avait, par dessus le gamboison, un simple *corselet* en mailles de fer à la place du haubert, un plastron d'acier sans accessoires (comme brassards, etc.), en remplacement de la cuirasse, un chapeau de fer au lieu du heaume; ce chapeau ressemblait à celui que le chevalier, retiré de la mêlée, mettait momentanément pour reprendre haleine (1); armé d'une épée et d'une dague (plus tard *coutille*), habillé de gris brun, il jouissait, par privilége sur le reste de la suite, du droit de porter de l'argent sur ses vêtements et à ses éperons (2); il montait soit un cheval couvert, soit un cheval non couvert; à cet égard, nulle obligation, et d'après les données historiques nul usage constant.

Les archers qui accompagnaient le chevalier manquaient de grosses pièces défensives; montés sur des courtauds, ils

(1) DANIEL, *Histoire de la milice française*, tome Ier, p. 389.

(2) L'or était réservé aux chevaliers.

portaient un petit casque et des gantelets de mailles; leur nom indique l'arme offensive dont ils se servaient (1).

Dans la première partie du moyen âge, les chevaliers combattaient, en France et dans presque toute l'Europe, sur un seul rang; cette formation *en haie* répondait à leurs idées d'égalité parfaite et permettait à chacun de se distinguer. Se précipitant sur un ennemi, la lance en arrêt, ils cherchaient, par la force du choc, à le désarçonner, visant à la poitrine et aux joints de l'armure, principalement sous les bras qui se trouvaient levés (2); une fois plus près de leur adversaire, ils saisissaient l'épée et engageaient une lutte dans laquelle les défauts du casque (3) et de la cuirasse restaient leur point de mire. Soulever l'adversaire et le jeter à terre formait parfois aussi le but de leurs efforts; c'est qu'en effet, *démonté*, le chevalier, même en supposant qu'il n'eût pas souffert de sa chute, n'était plus, en raison de la lourdeur de son armure, qu'une masse inerte, incapable de se mouvoir, incapable même de se relever sans aide, et facile à faire passer de vie à trépas.

Les compagnons de chaque chevalier se tenaient derrière lui; leur ensemble donnait une seconde ligne de bataille, moins propre au choc que la première; en avant figuraient les écuyers. Il ne paraît pas que cette seconde ligne ait jamais chargé en masse l'ennemi; sans doute, des

(1) Le préjugé féodal ne voulait dans la cavalerie que des hommes nobles et, tout en admettant l'aide de ces archers, les considérait encore comme de l'*infanterie* à cheval, ce qui s'appliquait *à fortiori* aux cavaliers *bourgeois* ou *sergents*.

(2) On garantit bientôt par une pièce nouvelle de l'armure, dite le *gousset*, le vide de l'aisselle produit par l'élévation du bras.

(3) La visière était le seul défaut d'un casque bien attaché et intact. — Un chef d'armée la levait parfois au milieu de la lutte pour se faire reconnaître et mieux rallier les siens.

écuyers devaient s'avancer pour remplacer leurs maîtres, mais c'était l'exception, et il y avait pour les écuyers et les archers, un rôle spécial, celui d'aider leurs maîtres à combattre. L'histoire enseigne d'ailleurs que, la ligne des chevaliers une fois rompue, tout était à peu près perdu.

L'écuyer conduisait le destrier, portait les armes doubles (1), habillait et armait le chevalier. Il fallait une certaine habileté relativement à l'entretien (2) et à la mise en usage de l'armure, ensemble compliqué où le moindre crochet manquant ou non agrafé pouvait devenir une cause de gène ou de danger. Pendant l'action, il demeurait spectateur attentif et, si son maître vidait les arçons, courait à lui, le dégageait des pieds des chevaux, le relevait, le remettait en selle, ou lui prodiguait les soins que réclamait son état; pour remplir cette fin de son rôle, il pouvait être obligé d'user de son épée. Si, au contraire, le combat tournait heureusement, l'écuyer gardait les prisonniers faits par le chevalier.

Les archers avaient pour mission d'escarmoucher, surtout avant le combat; dans ce but, au lieu de rester derrière les écuyers, il se répandaient souvent sur les flancs de la ligne formée par les chevaliers. Après l'action, ils étaient employés à la poursuite, s'opposaient au ralliement des vaincus, achevaient les gendarmes ennemis tombés à terre.

On le voit, parmi la cavalerie féodale, le gros du fardeau

(1) Ordinairement la lance et le bouclier, le chevalier ne gardant en marche que son épée.

(2) Le général Bardin (*Dictionnaire de l'armée*, p. 2053) va jusqu'à dire que « l'écuyer devait apparemment se faire suivre d'une petite forge portative ou d'un petit attirail de serrurier pour remédier aux fréquents désordres des parties si compliquées d'un pareil costume ». Le propos est exagéré : le fini des armures les préservait de dégradations continuelles, d'autant plus qu'on ne les mettait que pour l'action.

de la lutte tombait sur les chevaliers. Tant qu'ils eurent en tête d'autres chevaliers, ils restèrent dans leur milieu et tout se passa bien, mais quand leurs adversaires (1) possédèrent une bonne infanterie, et cela bien avant eux, ils furent dans la nécessité de se faire eux-mêmes fantassins par instant, rôle auquel leur lourdeur, même modifiée, les rendait parfaitement impropres; cette transformation caractéristique appartient au surplus à la seconde moitié du moyen âge, à celle qui fera l'objet du chapitre suivant.

La cavalerie légère réussissait mieux à combattre à pied; les premiers coups de la bataille de Bouvines le démontrent: 150 cavaliers soissonnais y sont envoyés contre les gendarmes flamands qui, dédaignant une si faible attaque, ne bougent pas et tirent aux chevaux; démontés, ces cavaliers non bardés luttent encore avec furie, et il faut des efforts extraordinaires pour les repousser.

§ 2. INFANTERIE.

Certains valets des gendarmes et des paysans enlevés au travail de la terre formaient l'infanterie féodale.

Jusqu'au XIV[e] siècle cette infanterie paraît avoir été complétement dépourvue d'armes défensives, ce qui l'exposait aux plus grands dangers vis-à-vis de cavaliers bardés.

En outre, ses armes offensives comprenaient toujours avec l'épée, soit un arc, soit une arbalète, soit une fronde, soit même une massue; or, toutes ces armes, principalement les deux premières, exigent par leur configuration, leur mé-

(1) Par exemple, les Anglais et les Suisses.

canisme, leur mouvement, une ordonnance à intervalles et sur un seul rang, ou au moins à rangs fort éloignés. Ainsi, l'armement de l'époque interdisait à l'infanterie la formation serrée, qui seule lui eût permis de lutter avec succès contre la cavalerie, et par des mouvements tactiques et par un grand nombre de projectiles partant d'un front restreint.

Dès lors l'infanterie, réduite à combattre en éparpillement, ne pouvait plus remplir que des fonctions secondaires. Elle escarmouchait par exemple au début de l'action, soit sur le front, soit sur les flancs. Pendant la bataille elle relevait les seigneurs jetés à terre et les replaçait en selle; elle se jetait sur les chevaliers ennemis désarçonnés, et, recherchant soigneusement les défauts et les interruptions de leur armure (1), les achevait sans pitié à coups de poignard, ou les assommait si l'armure n'offrait aucune prise. Pour préparer la chute de ces derniers, elle essayait, dit-on, de les atteindre au moyen de longs crochets ou de gaffes, sur lesquels elle tirait ensuite avec force (2), ou bien elle visait à tuer les chevaux ou à leur couper les jarrets. A la fin de l'action, elle complétait la déroute en se précipitant sur une armée démoralisée et en pillant le camp de l'adversaire. Si on était vaincu, elle devenait quelquefois un obstacle et périssait presque entière, livrée sans défense aux coups de chevaliers victorieux et invulnérables (3).

Cette exiguité de rôle fit promptement tomber l'infanterie

(1) Les fantassins tentaient souvent d'ôter le casque et de blesser au visage.

(2) Ceci rappelle le Franc attachant son *hang* au bout d'une corde et s'en servant en guise de harpon pour désarmer son ennemi, ou l'amener lui-même (en tirant à deux) par son armure ou son vêtement.

(3) Au combat de Brenneville (1119), dit ORDERIC VITAL, il n'y eut dans la mêlée que 3 chevaliers de tués sur 900 environ qui y prirent part.

en discrédit, et le mépris des seigneurs à son égard devint tel qu'au milieu du XIVe siècle, à Crécy, le roi de France, impatienté de ce qu'elle n'avançait pas à son désir, cria furieux à sa noblesse de se ruer dessus et de la tuer. Ce fait terrible est le plus saillant parmi plusieurs autres de même espèce.

L'infanterie se releva dans les croisades; en Asie, en Afrique, le recrutement des armées chrétiennes se trouvait presque tari : chaque homme devint précieux, et le fantassin, dont forcément on s'occupa, ne tarda pas à s'améliorer et à se faire apprécier.

En même temps les *communes* françaises et lombardes, de création récente, levèrent des troupes composées presque exclusivement de gens de pied. Ces troupes communales, armées encore de l'arc (1) et de l'arbalète, ne s'éloignant jamais à plus de quarante jours de marche de leur ville, combattant fréquemment entremêlées aux escadrons de gendarmes, parvinrent néanmoins à lutter avantageusement contre les seigneurs bardés, et cela pour deux raisons : parce qu'elles avaient intérêt à combattre, assurant ainsi par leur épée leurs libertés et leurs biens; parce qu'elles restaient sous la direction unique, permanente, d'un chef spécial, et obtenaient de la sorte un ensemble, une habitude d'agir fort rares à cette époque.

Les soldats de ces communes portaient en France le nom de *sergents (servientes)*, ce qui montre qu'il ne faut pas toujours prendre ce terme dans le sens d'un grade (2), ni conclure que les relations de bataille oubliaient de mentionner

(1) En France surtout : les milices lombardes comportaient peu d'archers, elles avaient généralement un casque, un bouclier (quelquefois des brassards et des cuissards) et une épée.

(2) Même au XIIIe siècle.

les pertes en fantassins lorsqu'elles parlaient seulement des chevaliers, sergents et autres gentilshommes tués.

L'infanterie féodale continua d'exister concurremment avec l'infanterie communale. Vis-à-vis de ces deux infanteries, la France employa encore, vers la fin du XIIe siècle, des bandes d'aventuriers formées de soldats appartenant à des nations diverses et peu disciplinables : Louis VII en eut jusqu'à 20,000 à sa solde.

Pour mettre quelque unité parmi tous ces gens de pied, Louis IX leur donna en 1226 un chef général, sous le titre de *grand maître des arbalétriers*.

Mais déjà ceux qui combattaient à pied voulaient avoir un chef dans les mêmes conditions qu'eux. « Vous estes à cheval pour vous enfuir quand vous vouldrez, » crient les siens au sire de Joinville, qui se voit obligé de mettre pied à terre pour les encourager (1). Et pourtant il faudra encore deux siècles et demi avant que les chevaliers consentent à prendre le commandement d'une troupe de fantassins.

L'achèvement de la renaissance de l'infanterie par les efforts des archers anglais et des piquiers suisses, par l'introduction surtout des armes à feu de main, date du XIVe siècle, et ne doit nous occuper que dans le chapitre suivant.

L'expression *route* (plusieurs écrivent *rout*), qui signifiait une agrégation, un corps de troupes, s'appliquait à l'infanterie comme à la gendarmerie. Il y avait des *routiers* à pied et des *routiers* à cheval, que l'on doit considérer comme des aventuriers; mais le mot *route* se disait d'autres troupes que les routiers, par exemple des gendarmes *(grosses routes de gens d'armes)*, et des fantassins recevant paie du roi *(routes de soudoyers)*.

(1) JOINVILLE, *Histoire de saint Loys*, édition Petitot, p. 366.

§ 3. ENSEIGNES.

Chaque bachelier portait un pennon, chaque chevalier banneret une bannière. La bannière abritait donc de trois à cinq pennons environ; elle se plantait sur une éminence, près du lieu où la troupe combattait. Pennons et bannières étaient en soie et aux armes de ceux à qui ils appartenaient.

Au-dessus de la bannière figure l'étendard d'un comte ou d'un seigneur assez élevé en puissance pour compter des bannerets parmi ses vassaux.

La bannière d'une *commune*, sous laquelle marchaient tous les habitants d'une ville et de sa banlieue, peut s'assimiler à cet étendard, puisqu'elle guidait une troupe beaucoup plus nombreuse qu'une bannière féodale. Les villes libres de l'Italie, principalement celles de Lombardie, plaçaient leur bannière, attachée à une haute hampe, sur un char *(caroccio)*, que défendait en plein champ de bataille l'élite de l'armée.

L'étendard du prince suzerain dominait tous les autres.

En France, l'étendard royal fut d'abord l'oriflamme, bannière primitive de l'abbaye de Saint-Denis, et de couleur écarlate. Plus tard on voit l'oriflamme accompagnée, puis remplacée par la bannière royale, de couleur blanche et semée de fleurs de lis d'or. A la bataille de Bouvines, le chevalier qui portait cette bannière, dès l'instant où Philippe-Auguste fut blessé et désarçonné, eut la présence d'esprit de l'élever et de l'abaisser plusieurs fois pour indiquer le danger que courait le roi.

En Allemagne, presque toutes les bannières devaient se plier et s'abaisser devant la bannière impériale, portée par

le prince de l'empire le plus élevé en dignité. L'emblème impérial consistait primitivement dans un ange; à partir de Frédéric I[er], il devint un aigle, non peint en image, mais sculpté, aigle d'or, tenant un dragon dans ses serres, et placé parfois sur un *carrocio* (1).

§ 4. EXERCICES.

L'histoire ne mentionne pas d'exercices d'ensemble pour la troupe, c'est-à-dire d'évolutions tactiques, avant le règne de Louis XI, et ce fait montre encore combien l'individualisme dominait dans les luttes de la première moitié du moyen âge. Mais elle donne des détails précis sur les *tournois*, sur les *joûtes*, dont l'origine appartient à la France.

On s'y exerçait en général à *armes courtoises* ou émoussées; on y faisait briller son adresse à donner un coup de lance ou d'épée, à esquiver ou parer un semblable coup, tout en se maintenant bien à cheval et en portant l'armure avec élégance.

Quelquefois, le duel était *à outrance* et allait jusqu'à la mort, ou au moins l'*aveu* du vaincu. On vit même, dans les *passes d'armes*, plusieurs chevaliers, associés pour la lutte, combattre bénévolement et par amour de la gloire contre un nombre égal d'adversaires installés derrière un ouvrage de fortification passagère.

Les Arabes s'exerçaient non-seulement à l'emploi de la lance, mais encore au tir des flèches étant à cheval et em-

(1) A la bataille de Bouvines, par exemple, sous l'empereur Othon IV (de Brunswick).

portés au galop le plus prompt. On reconnaît en eux un peuple éminemment cavalier, mettant presque en pratique ce propos exagéré, mais caractéristique, de l'un de leurs écrivains : « L'art de manier la bride du cheval forme les vingt-trois vingt-quatrièmes de l'art de la guerre. »

§ 5. BUTIN, SOLDE.

Les Francs avaient pour coutume de partager le butin entre tous les combattants et de s'en remettre au sort pour la répartition. Cette coutume se maintint longtemps parmi eux ; deux faits vont nous servir à le démontrer.

J'emprunte le premier à Grégoire de Tours. L'armée de Clovis venait de piller en armes une église et d'enlever, entre autres objets sacrés, un vase de toute beauté. L'évêque réclame ce vase. Le roi des Francs promet de le restituer, s'il lui échoit en partage. Arrivé à Soissons, il le demande en effet à ses troupes avant distribution et hors part ; chacun d'acquiescer, les uns par condescendance, les autres par crainte, lorsqu'un soldat plus osé s'avance, frappe le vase de sa hache d'armes, le brise et dit fermement au monarque : « Tu n'auras rien ici que par le sort (1). »

Je tire le second de l'*Histoire de saint Loys*, par Joinville. En 1249, maître de Damiette, le roi de France fait rassembler le butin, en distrait les vivres et les munitions de guerre, puis donne mission à Jean de Valeri de procéder au partage

(1) L'histoire du vase de Soissons a été reléguée parmi les fables par la critique de l'Allemagne moderne ; mais M. OZANAM (2e note du chap. 8 de sa *Civilisation chez les Francs*) semble la défendre ; c'est pourquoi je la maintiens ici.

du reste entre les troupes; ce gentilhomme champenois lui répond en refusant cette mission : « On a toujours observé anciennement de laisser un tiers du butin à celui qui commandait et de partager tout le reste en commun (1). Je ne scais point corriger mes pères et mes aînés. S'il vous plaist me remettre les deux parts de froment, orge, riz et autres choses qu'avez retenues, très-volontiers les disperserai aux pélerins pour la gloire de Dieu; autrement, ne vous déplaise, l'offre ne prendrai point. » Saint Louis ne cède point en cette circonstance, et les vivres et munitions restent acquis à l'État; mais la protestation du chevalier de Valeri marque combien l'usage de l'égalité du partage du butin entier subsiste vivace sous un roi autrement assis dans son autorité que Clovis.

Même usage à cet égard chez les infidèles que chez les chrétiens, à la seule différence que le prince prélève le cinquième et que le cavalier reçoit le double du fantassin; telle est la prescription de Mahomet, qui veut d'ailleurs que toutes les prises soient mises en commun.

Cet usage, celui même du butin autorisé ne cédèrent qu'à l'introduction d'une solde permanente, et on le conçoit facilement. L'institution de cette solde appartient à peine à la première partie du moyen âge. Philippe-Auguste eut le premier en France des troupes d'aventuriers régulièrement soldés; malheureusement on ne possède aucun document précis et circonstancié sur la paie qu'il leur octroyait. Une ordonnance de Philippe le Hardi, datée de 1271, c'est-à-dire de la seconde année du règne de ce fils et successeur de saint

(1) Cela fut fait à la prise de Constantinople par les croisés : dans le partage du butin, chaque chevalier reçut alors le double d'un sergent à cheval, et chaque sergent à cheval le double d'un sergent à pied ; un chevalier fut pendu pour avoir pris plus que sa part.

Louis, fixe la solde des troupes féodales destinées à l'expédition contre le comte de Foix de la manière suivante (1):

	SOLDE JOURNALIÈRE	
	En monnaie de l'époque.	Approximativement en monnaie actuelle.
Chevalier banneret............	20 sols.	50 fr. » c.
Simple chevalier..............	10	25 »
Écuyer........................	5	12 50

On trouve, pour l'année 1294 (2), une distinction dans la solde relative à l'écuyer (3) :

	SOLDE JOURNALIÈRE	
	En monnaie de l'époque.	Approximativement en monnaie actuelle.
Écuyer à cheval couvert.......	7 sols 6 den.	18 fr. 75 c.
Écuyer à cheval non couvert..	5	12 50

Le taux de cette solde paraît élevé, car le prix de l'argent était alors énorme, comparativement à sa valeur actuelle; mais il s'appliquait uniquement aux guerres du roi contre des vassaux rebelles, et avait par conséquent chaque fois une faible durée.

Citons, pour terminer, deux soldes d'une nature particulière.

En 1066, le duc de Normandie Guillaume le Conquérant,

(1) Bontemps, *Recherches sur la solde*, dans le *Journal militaire*, partie non officielle, septembre 1818, p. 99 et 100.

(2) Daniel, *Histoire de la milice française*, tome Ier, p. 402 et 403.

(3) En 1338, pour l'écuyer 6 sous (15 francs), suivant Monteil, *Histoire des Français des divers états*, XIVe siècle, épître 31, note 23.

sur le point de partir sous voiles pour sa proie l'Angleterre, ne voulait décourager aucune prétention parmi les mercenaires qui accouraient s'offrir à lui, et il promit à un moine de Fécamp un évêché anglais pour un navire et 20 hommes d'armes (1).

Dans la croisade de 1248, une fois en Palestine, le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, accorda une solde de 1,200 livres aux « chevaliers et gens d'armes » de sa bannière jusqu'à Pâques, c'est-à-dire pour la moitié de l'année, et de plus il les nourrit (2). Ces 1,200 livres vaudraient aujourd'hui environ 72,000 francs (3), et la bannière de Joinville, une des plus importantes, comprenait probablement plus de 10 lances fournies.

§ 6. RÉCOMPENSES.

Pour l'écuyer, pour l'aspirant à la chevalerie, l'obtention du titre de chevalier, conféré en cérémonie et avec accolade, formait la plus belle récompense.

Pour le chevalier, il était rémunéré de ses grandes actions, de sa valeur, de ses blessures, par une renommée qui s'étendait en tout lieu, par le plus glorieux accueil dans les cours, dans les châteaux, par l'amour de la dame de ses

(1) Augustin THIERRY, *Conquête de l'Angleterre*, édition grand in-18, 1846, tome Ier, p. 244.

(2) JOINVILLE. *Histoire de saint Loys*, édition Petitot, p. 321 et 322; édition de M. Francisque Michel (grand in-18, chez Didot, 1858), p. 143.

(3) Je calcule ainsi. A la fin du règne de saint Louis le setier de blé valait sept sols, tandis que aujourd'hui il vaut *au moins* 21 francs, c'est-à-dire soixante fois plus; donc la valeur relative de la livre, monnaie de cette époque, peut être considérée comme représentant au milieu du XIXe siècle 60 francs. La page précédente montre que Bontemps estimait, en 1818, à 50 francs la livre du temps de saint Louis.

pensées. Au plus fort du raffinement des pures idées féodales, la gloire et l'amour stimulaient assez l'émulation; pourtant, à cette époque même, et surtout dès que ces idées s'amoindrirent, les chefs cherchèrent à établir des récompenses plus solides. Nous citerons :

1° Les *armoiries*. Dans l'origine, les armoiries furent adoptées un peu au hasard, et le plus souvent d'après la volonté ou le caprice de leur possesseur; mais, dès l'organisation de la société féodale, il n'en fut plus ainsi, et le roi seul conféra les armoiries. La plupart étaient en réalité un attribût militaire, et formaient presque, comme signe distinctif et endossé par la suite de chaque chevalier, un équivalent de l'uniforme. On les trouve fixées et héréditaires à partir des croisades.

2° Le *prix d'armes*, donné après une action au chevalier qui s'était le plus distingué.

3° Les *anneaux*, colliers, *chaînes*, couronnes et autres objets décernés par les souverains au plus valeureux; on en rencontre même d'offerts par les vainqueurs à leurs prisonniers dont ils admiraient le courage, et ce fait caractérise bien cette chevaleresque époque. Toutefois, ajoutons que ces dons appartiennent assez rarement à la première portion du moyen âge.

§ 7. DISCIPLINE ET CHATIMENTS.

Nous avons dit au § 4 du chapitre qui précède que les Francs étaient peu obéissants. Cette tendance de leur caractère se maintient jusqu'à Clovis, malgré l'assertion contraire du P. Daniel (1), et ce monarque est obligé de punir parfois

(1) Nous avions déjà combattu cette assertion dans les notes 11 et 17 d'un

de sa main ceux de ses soldats qui se considèrent encore comme ses égaux, à l'instar du temps où leurs ancêtres vivaient sous les forêts de la Germanie. Charlemagne seul eut la force d'introduire et de faire observer dans ses armées une discipline sévère. Cette discipline disparut en France et en Allemagne, sous ses faibles successeurs, sapée en partie par l'esprit d'indépendance du système féodal. Les chevaliers combattaient souvent plus pour eux que dans l'intérêt général; les cavaliers légers et les fantassins songeaient plutôt au pillage qu'à la poursuite : tous, aux différents degrés de la hiérarchie, commettaient des crimes ou des fautes. De là des modes de répression, des châtiments d'autant plus utiles à indiquer qu'ils restent empreints de l'esprit du temps.

En tête de ces châtiments, nous devons placer :

La *dégradation* de la chevalerie, dans laquelle on arrachait, on rayait, on brûlait ou traînait dans la boue les armoiries; pendant ce temps, le dégradé était sur un échafaud et on lui jetait à la face toutes sortes d'injures; il descendait, puis, mis sur une claie, était porté à l'église couvert d'un drap mortuaire et entendait réciter sur lui les prières des morts. La dégradation s'appliquait à la lâcheté, à la félonie, à tout acte bas et vil.

Il faut ajouter à la dégradation :

La *selle chevalière* (peine consistant à porter sur son dos une selle d'armes) et la *perte des éperons d'or*, tranchés publiquement; ces deux peines, et d'autres semblables, se prononçaient pour enfreinte aux lois de la chevalerie.

Les *mutilations* diverses, telles que l'amputation ou le percement de la langue pour blasphème; l'amputation d'un

travail d'annotation préparé, en 1850, pour une réimpression de l'*Histoire de la milice française*, qui a été annoncée mais n'a pas paru.

poignet pour mauvais traitement envers un chevalier; l'amputation des oreilles *(esoreillade)* pour crime ou pour récidive dans la tromperie au jeu.

Il est assez difficile de préciser les punitions appartenant spécialement, au moins comme origine, à la partie du moyen âge qui nous occupe; toutes chevauchent plus ou moins sur la seconde partie, qui est plus riche en documents, plus connue, plus appréciée.

Voici pourtant un châtiment qui se rapporte à la grande croisade du roi saint Louis, à la croisade de 1248 : — Tout chevalier pris dans un mauvais lieu, et le cas se présenta fréquemment en Egypte, perdait son cheval, son armure, ses harnais, et était chassé et proscrit de l'armée, à moins qu'il ne voulût se soumettre à une expiation publique qui nous semblerait, à nous, prudes du présent siècle, plus scandaleuse encore que le péché commis (1).

§ 8. ARMÉES.

Les armées de Clovis n'étaient pas nombreuses : la tribu des Saliens, sur laquelle il régnait, ne comptait guère que 4 ou 5,000 hommes en état de porter les armes, et ses effectifs sur les champs de bataille ne devinrent sans doute jamais considérables, puisqu'aucun historien ne les indique et que chaque écrivain se borne à ce sujet à des expressions vagues. L'un de ses petits-fils, Théodebert, roi d'Austrasie, envahit pourtant, 38 ans après sa mort, l'Italie à la tête de 100,000 hommes; dans ses plans gigantesques, il parlait même de

(1) JOINVILLE, *Histoire de saint Loys*, édition Petitot, p. 342 et 344; édition de M. Francisque Michel (grand in-18, chez Didot, 1858), p. 154.

renouveler cette invasion avec 500,000 combattants (1). Charles Martel, à la bataille de Tours (732), dite aussi de Poitiers, lutta, dit-on, avec 30,000 Francs contre 400,000 Sarrasins. Charlemagne entretint à la fois plusieurs armées; j'avoue n'avoir pas rencontré d'indications relatives à leur effectif probable.

Sous les rois qui suivirent ce monarque, même difficulté pour rassembler des documents sur la force des armées. 300,000 combattants prirent part, dit-on, à la bataille de Fontanet (841), où les forces se trouvaient égales de part et d'autre. En 1066, le fameux Harold eut pu réunir 100,000 hommes pour arrêter le duc de Normandie Guillaume à son entrée sur le territoire anglais. Louis le Gros mit 200,000 combattants sur pied pour résister à l'empereur et au roi d'Angleterre, qui voulaient envahir la France (1124). A la bataille de Legnago, où les Impériaux furent vaincus (25 mai 1176), leurs vainqueurs, les Lombards, avaient à peu près 100,000 guerriers sous les armes. La journée de Bouvines (1214) montra Philippe-Auguste remportant une grande victoire avec 50,000 Français (2). A la fin de 1237, aux environs de la bataille de Cortenuova, l'armée impériale et l'armée lombarde ne comptaient ni l'une ni l'autre plus de 25,000 hommes. Ces chiffres, moindres que les précédents, sont purement accidentels et n'indiquent pas un retour déterminé vers les petites armées, qui ont de tout temps remporté les plus grands succès. Bientôt, en effet, de gigan-

(1) GIBBON, *Décadence de l'empire romain*, chap. 41.

(2) SISMONDI réduit encore ce chiffre : « Nous serions, dit-il, porté à croire que chaque armée ne dépassait pas, à Bouvines, 15 à 20,000 hommes et qu'elle se composait de 7 à 800 chevaliers, de 12 à 1,500 écuyers à cheval, de 2 ou 3,000 cotterets ou routiers à pied, et de 10 à 12,000 hommes de la milice des villes. »

tesques expéditions dépassent toutes les proportions connues : la première croisade (1) entraîne des millions d'individus de tout âge et de tout sexe, parmi lesquels on peut compter 630,000 combattants (2); Louis VII emmène 150,000 hommes dans la croisade de 1147.

Au reste, les armées ne s'évaluent déjà plus par têtes, mais bien par *bannières* : saint Louis part pour la croisade de 1248 à la tête de 2,800 chevaliers bannerets. Il est donc nécessaire d'expliquer ce que l'on doit entendre par bannière.

La bannière semble avoir compris, suivant les pays et les temps, de 5 à 10 *lances fournies*. Or, la lance fournie, qui a aussi varié, peut en moyenne, ou le plus communément, se fixer à 6 combattants, savoir : l'homme d'armes (chevalier ou écuyer), 3 archers, 1 coutillier (3) et 1 page. Il s'ensuit que la bannière se composait de 30 à 60 combattants à cheval. En adoptant le plus faible de ces deux nombres, comme la plupart des écrivains, les 2,800 bannières de la croisade de 1248 correspondent encore à 84,000 hommes (4).

Suivant plusieurs auteurs, il existait au-dessus des chevaliers bannerets des *grands bannerets*, seigneurs commandant plusieurs bannières. Dans tous les cas, la bannière simple

(1) Celle de 1096.

(2) 500,000 fantassins, 130,000 cavaliers.

(3) Le coutillier, placé au dessus du page, aspirait généralement à devenir archer à cheval.

(4) Suivant HALLAM, saint Louis emmenait 2,800 chevaliers (soit, à 6 hommes par lance, 16,800 combattants à cheval) et 50,000 autres soldats. — Ces effectifs se rapprochent assez du chiffre total du texte. — En adoptant le chiffre de DU CANGE (9e *Dissertation sur Joinville*), c'est-à-dire 150 chevaux par bannière, les 2,800 bannières donneraient 420,000 hommes pour l'armée de saint Louis, en 1248 : or l'énormité de ce chiffre pour une armée transportée sur navires, surtout au moyen âge, le rend impossible.

reste la fraction élémentaire de supputation pour les armées féodales.

Nous avons dit que la première croisade fit sortir de leur patrie des vieillards, des femmes, des enfants; cette exagération ne se reproduisit plus à un tel degré, mais elle sert de point de départ pour remarquer de combien d'accessoires les armées féodales se trouvaient entravées. Il venait, en effet, à leur suite, à la suite même des plus modestement organisées, une multitude de valets, de femmes, d'équipages, de bêtes de somme, multitude qui se devine quand on voit pour chaque groupe de 30 combattants à cheval un chef, le banneret, qui, par son rang féodal et les possessions territoriales qu'il suppose, correspond assurément comme importance, comme richesse, comme luxe déployé, à un officier général de nos jours.

§ 9. CHEFS D'ARMÉE.

Je dis à dessein chef d'armée; le mot général se montre au plus tôt dans les premières années du XVIIe siècle.

En France, le chef d'armée fut d'abord le roi; à son défaut, le maire du palais ou le sénéchal; à la disparition de cette dernière dignité (1), le connétable.

Le sénéchal jouissait d'une autorité presque aussi grande que celle du roi : il présidait tous les conseils, faisait emploi des finances, administrait la justice, était le chef de la chevalerie.

Le connétable devint le premier officier militaire à la sup-

(1) En 1309, mais nos rois avaient cessé d'y nommer dès 1191. (Voyez la *Chronologie militaire* de PINARD.)

pression de la sénéchalie. Tous les gens de guerre lui étaient subordonnés. Il ordonnait seul les batailles, les marches, les campements, les garnisons; le roi suivait son avis pour toutes les opérations militaires. Le cri se faisait au nom du roi et au sien. Excepté l'or et les prisonniers, le butin pris sur l'ennemi lui appartenait. Il connaissait de toutes les infractions aux ordonnances. Ces pouvoirs exorbitants donnèrent dès le xve siècle envie à nos monarques de supprimer la connétablie, qui dura cependant jusqu'à Louis XIII (1).

Dans la première partie du moyen âge, on rencontre à peine, comme plus tard, un commandant d'armée, prince du sang ou seigneur puissant, qui ne soit ni sénéchal ni connétable; quant aux maréchaux, leur office ne fait que pointer, et dans tous les cas ils restaient soumis au connétable.

On ne saurait disconvenir qu'à cette époque les chefs d'armée étaient plus occupés de courir sus à quelques chevaliers célèbres et de les tuer que de commander. En revanche, ils donnaient l'exemple des vertus militaires du meilleur aloi et jetaient ainsi sur leurs pas la semence des héros. Je n'en veux que deux preuves :

Au combat de Brenneville (1119), un Anglais saisit la bride du cheval de Louis VI et crie à poumons déployés : « Le roi est pris! — On ne prend jamais le roi, lui riposte gaiement le monarque, pas même au jeu des échecs. » Et d'un coup sur la tête il l'étend à ses pieds.

On allait tirer l'épée à Bouvines. Philippe-Auguste dépose sa couronne sur l'autel où l'on vient d'invoquer le Dieu des armées : « Français, s'écrie-t-il, si vous jugez quelqu'un plus digne que moi de la porter, je suis prêt à la lui remettre et à me montrer son fidèle sujet; sinon, défendez aujourd'hui

(1) Jusqu'en 1627.

votre roi et la France. » Et, s'élançant au milieu des acclamations, il fut en cette journée le premier à lutter pour la patrie.

§ 10. TACTIQUE ET STRATÉGIE.

Existait-il une tactique raisonnée au moyen âge, une théorie par règles prescrites et cataloguées, comme cela avait lieu chez les Grecs, chez les Romains; comme cela a lieu chez les peuples modernes, au moyen de leurs *théories* de manœuvres? Non, le milieu même des choses militaires s'opposait à ce qu'il en fût ainsi : une armée féodale ne restait pas réunie assez longtemps et se trouvait soumise à une autorité trop fractionnée et trop jalouse à chaque échelle de ses subdivisions pour qu'un ensemble de principes manœuvriers fixes, constants, généraux, pût s'y introduire et s'y conserver Il n'aurait pu se former une tactique que par l'usage, et justement l'usage, le faire influencé de chacun tendait à l'individualisme, excluait par conséquent l'ensemble nécessaire à toute tactique.

Il s'est cependant produit dans cette période des lueurs de tactique dont nous devons signaler la trace.

En l'an 500, quand le roi bourguignon Gondebald, auteur d'une loi célèbre et observée pendant plusieurs siècles, s'empara de Vienne, les Francs, laissés en arrière par Clovis, se formèrent en carré *(in unam turrim)* et luttèrent longtemps en cette formation serrée et close avant de se rendre.

A la journée de Hastings (14 octobre 1066), les chevaliers normands ne pouvaient forcer les redoutes anglo-saxonnes; leur duc Guillaume envoie 1,000 cavaliers, qui font aussitôt une fuite simulée. Les soldats de Harold de quitter leurs

retranchements, de poursuivre, de tomber dans une embuscade, d'être pris de flanc par cette embuscade, de front par les fuyards qui se retournent, d'être défaits et de faciliter le renversement de leurs barrières délaissées.

Dans la seconde croisade (1147-1149), les Musulmans, instruits par le résultat de la première, attirent successivement l'empereur Conrad III et le roi de France Louis VII dans l'intérieur des terres, les assaillent par une cavalerie légère qui leur nuit à chaque instant, coupant les vivres, enlevant les traîneurs, escarmouchant partout, principalement au milieu des obstacles et des défilés, qu'elle connaît à merveille, et enlaçant dans les plaines ses ennemis harassés d'un cercle mobile, bruyant, insaisissable, tactique excellente contre des cavaliers alourdis par l'armure, et dont nous devons d'autant mieux comprendre le résultat heureux que, répétée au XIXe siècle et contre nous par les Arabes de l'Algérie, elle nous a longtemps embarrassés, malgré la légèreté comparative de l'armement et de l'équipement de nos troupes modernes.

La stratégie ne se trouve pas non plus exclue des guerres de la première période du moyen âge; ce n'est pas celle de l'antiquité, celle d'Alexandre, d'Annibal, de César; ce n'est pas celle non plus des temps modernes; c'est une stratégie affaiblie, médiocrement habile, mais elle apparaît assez pour qu'on la distingue dans les grandes expéditions qui eurent lieu alors.

Ainsi, l'année 573, Théodebert, fils du roi de Neustrie Hilperick, placé par son père à la tête d'une armée, traverse la Loire et se dirige droit sur Poitiers, point de concentration des chefs austrasiens, et les bat en une seule bataille.

Ainsi Charlemagne opère avec plusieurs armées combinées. Il envahit l'Espagne à la fois par la Navarre et le Lan-

guedoc, et se réunit à Saragosse. Il marche contre Tassillon, duc de Bavière, par Augsbourg, par Pfoering (Faringa) sur le Danube, par Bolzano près de Trente. Cette méthode, qui prouve l'entente des marches pour les grandes masses, se joignit chez ce monarque célèbre au secret des opérations, jeta l'incertitude chez ses adversaires et prépara ses succès.

Ainsi, quand Lothaire quitte Auxerre pour aller joindre ses alliés à Fontanet (841), ses frères réussissent à le côtoyer habilement pendant sa marche et à gagner une position qui lui coupe toute communication avec eux.

Ainsi, en 1226, le comte de Toulouse, dans le but de résister à l'invasion du roi de France Louis VIII, ruine le Languedoc, y laissant la terre sans semence, y détruisant les moissons, les magasins; y bouchant les fontaines, stratégie défensive et désespérée qui rappelle celle des Scythes contre Darius, des Russes contre Napoléon.

Ainsi, dans la croisade de 1248, immortalisée par tant de malheurs et d'héroïsme, Louis IX ne veut pas attaquer la terre sainte de front, mais il projette de la prendre à revers et réduite à ses seuls habitants pour défenseurs, en commençant par la conquête de l'Égypte et de ses ports.

La stratégie de ce temps porte un trait tout spécial de caractère, un trait qui s'est perpétué dans nos habitudes militaires, le croirait-on? jusqu'au temps où le maréchal de Saxe prit le commandement de nos armées. On entrait en campagne au printemps et de bonne heure, et cela réciproquement, par un accord tacite, dans l'intention de porter moins de préjudice aux biens de la terre, en ne forçant les suivants des chevaliers qu'à une absence comprise entre les semailles et la récolte. Les campagnes d'hiver se présentaient rarement; j'entends ici *après* Charlemagne, car on sait que ce nouvel empereur d'Occident en a fait plusieurs.

§ 11. BATAILLES.

Un écrivain anonyme, habitué à envisager l'histoire militairement, raconte ainsi la seconde bataille de Nicée (1097), qui appartient à la première croisade : « Hugues (de Vermandois) se mit le premier en marche ; un corps de 2,000 Turcs s'avança pour lui couper le passage ; il porta sur-le-champ la peine de son audace ; il fut repoussé, culbuté, taillé en pièces. Parut une bande nouvelle ; le chef avait une taille gigantesque, un air fier, menaçant, terrible ; le général français fondit sur lui comme un lion, l'abattit d'un seul coup à ses pieds ; sa chute causa la perte des barbares ; leur armée, mise en pleine déroute, tomba presque toute entière sous l'épée des chrétiens (1). » Cette narration vague, héroïque, représente assez bien le type général d'une bataille au temps de la chevalerie pure : lutte particulière entre les chefs des deux armées, attaque furieuse sur toute la ligne, succès pour le plus courageux. A ce tableau pourtant, l'histoire apporte plusieurs annexes ou différences essentielles ; signalons-les.

La bataille féodale, malgré le peu de tactique de ce temps, était précédée d'une espèce de mise en ordre de bataille. Le chef de l'armée rangeait les siens en deux ou trois grands groupes dits *batailles* par les Français. Souvent, il laissait ce soin à un chevalier renommé ; c'est ainsi qu'à Bouvines l'évêque Garin, cet intime de Philippe-Auguste, étend assez les lignes à intervalles françaises pour les garantir d'un débor-

(1) *Histoire militaire des Français*, Paris, novembre 1813, chez Valade, tome Ier, p. 241.

dement sur les ailes, et les place le soleil à dos, disposition avantageuse.

L'ordre de bataille adopté, ordre dans lequel les armées se tenaient en général parallèlement l'une à l'autre, toute prudence disparaissait pour l'ordinaire, comme si, la lutte commencée, chacun ne dépendait que de son courage et de la réputation de ses ancêtres. Les cavaliers légers commençaient l'action en escarmouchant, puis, lorsque l'ennemi hésitait, ou à un signal donné, s'effaçaient et laissaient le champ libre. Formés en haie, c'est-à-dire sur un rang qui contenait les bannières, les gendarmes s'avançaient alors la lance en arrêt en jetant le cri d'armes. Il s'agit ici du cri national et non du cri particulier dont chaque banneret usait par privilége féodal. Le cri de France, après avoir longtemps consisté dans le fameux chant de Charlemagne et de Roland, après avoir été : *Dieu nous aide!* au commencement des croisades, devint, sous Louis le Gros : *Montjoie saint Denis!* A la bataille de Winsberg (1140), les Allemands partisans de la Bavière et de la Papauté criaient : *Guelfe!* tandis que les Allemands qui soutenaient l'empereur répondaient : *Gibelin!* Dès le début du XIV[e] siècle, les Anglais entonnaient : *Saint Georges!*

A la charge des chevaliers succédait la mêlée, où la force corporelle et la fortune décidaient. Chacun des chefs y cherchait un adversaire et visait à le terrasser; et, de cette foule d'efforts individuels, sans lien commun, il résultait souvent une boucherie effroyable comme au combat de Mons-en-Puelle (1304), rarement un succès facilement dénoué, dénoué par une manœuvre : les vainqueurs y couraient autant de dangers que les vaincus.

Les gens de pied restés en arrière agissaient au dernier moment : se précipitant sur le champ de bataille, ils ache-

vaient les ennemis renversés, pillaient le camp, enlevaient les derniers postes, se plaçaient en embuscade pour augmenter l'effet de la poursuite; mais, mal employée, leur coopération devenait souvent nuisible et augmentait encore leur déconsidération.

J'ai dit précédemment que les batailles féodales offraient rarement l'exemple d'une manœuvre.

Nous voyons pourtant sous les murs d'Antioche, dans la première croisade, l'émir Korbouga envoyer un officier tourner une montagne et remonter une rivière, pour prendre à dos ceux qu'il attaque de front (1).

Nous voyons aussi, dans la journée de Tagliacozzo (1268), le sage et expérimenté chevalier *Errard de Valery* ranger l'armée de Charles d'Anjou avec une réserve et se placer en outre, à la tête de 800 chevaliers, dans une vallée étroite, au pied du mont Félice, dérobé à tous les yeux, et attendant les événements. Lorsque Conradin, vainqueur de la première ligne et de la réserve, maître même du camp, s'abandonne en partie au repos, en partie à la poursuite, il sort brusquement de son embuscade, tombe sur les adversaires, occupés à faire du butin, les bat, les disperse, arrête et reforme les siens, aperçoit le corps ennemi qui revient de la poursuite, s'avance vers lui, lâche pied, l'attire, lui ôte à la fois la réflexion et la prudence, se retourne, l'assaille, lui fait éprouver une défaite complète.

Nous voyons encore en 1309, dans les plaines d'Athènes, des aventuriers catalans creuser un marais, le mouiller des eaux du Céphise. Au printemps, la verdure recouvre leur travail; le duc d'Athènes, Gautier de Brienne, dédaigne d'effectuer une reconnaissance, s'élance sur la surface verte

(1) Général LAMARQUE, article *Bataille* de l'*Encyclopédie moderne*.

et trompeuse avec ses chevaliers, s'y enfonce. Les Catalans, de tirer des flèches à leur aise sur leurs ennemis embourbés et d'envoyer de la cavalerie par un détour pour prendre à dos la troupe du pauvre duc d'Athènes. Cette tactique leur réussit, et le duché d'Athènes devient leur proie.

De ces trois exemples de manœuvres tactiques, deux appartiennent aux adversaires de la chevalerie féodale européenne; cela prouve notre précédente assertion : que rarement une victoire féodale fut due à l'emploi d'une manœuvre.

Toutes les batailles de la première partie du moyen âge, il n'est pas inutile de préciser ce point, sont des *batailles à fer émoulu*, expression que l'on trouve souvent opposée chez les écrivains à celle de *batailles à poudre*.

Les combattants ainsi couverts de fer, qui montrent en leur fougue un si grand défaut de réflexion et sont fréquemment battus par des adversaires raisonnant mieux qu'eux, habitent d'abord vers le midi, comme la bataille de Muret (1213) le fait voir; mais alors, de la chevalerie provençale ce caractère de légèreté passe à la chevalerie du nord de la France, qui en pâtit si cruellement contre les Anglais à la fin de la présente période. Cette observation nous amène juste aux premières batailles à poudre que nous décrirons aux pages de début d'un travail que nous nous proposons de publier prochainement.

§ 12. ADMINISTRATION.

J'ouvre ce paragraphe, non pour le traiter avec détails, car mes recherches à ce sujet restent encore trop incomplètes, mais pour faire remarquer combien le général Bardin exagère en affirmant que « l'administration proprement dite

de l'armée française ne date que de Coligny et de Sully » (1).

Sans vouloir remonter au temps de Charlemagne, dont certains capitulaires dévoilent d'excellentes mesures administratives et un ensemble de fonctionnaires chargés d'y veiller; sans vouloir puiser même dans les croisades, où l'éloignement de la mère patrie força les chevaliers à s'occuper de l'organisation et de l'administration de leur suite, j'appuierai cette remarque du fait que, dès 1355, le connétable et les maréchaux de France reçoivent juridiction sur « les commissaires des guerres, capitaines, lieutenants ou autres faisant montre et revues des gens d'ordonnances et autres gens de guerre » (2). Ce droit accordé indique, pour les revues d'effectif, et les commissaires ou officiers qui les passaient, une existence antérieure, une existence appartenant à la première partie du moyen âge; or, à cette existence se rattache l'origine de l'administration militaire, administration qui ne pouvait alors, vu l'imperfection de l'administration générale de l'État, ressembler à notre administration moderne, si nette, si clairvoyante, mais en revanche trop paperassière.

§ 13. FORTIFICATION.

Le développement historique de la fortification dans la première partie du moyen âge, celle qui nous occupe ici, offre deux grandes subdivisions, et il faut y traiter : 1° de la manière dont on fortifiait les sites et points isolés, livrés

(1) *Dictionnaire de l'armée de terre*, article *Administration d'armée*.

(2) FONTANON, cité par CHENNEVIÈRES aux p. 92 et 93 du tome I[er] des *Détails militaires* (1750).

à eux-mêmes comme défense; et 2° de la méthode employée pour la fortification des villes.

Le premier de ces modes de fortifier remonte comme origine à Charlemagne; ce monarque, pour assurer entre ses mains la conservation de ses vastes conquêtes, les couvrit, surtout dans l'Allemagne septentrionale, de tours isolées, carrées ou rondes, entièrement massives par le bas, et que les moyens existants ne pouvaient battre en brèche. Chacune de ces tours, construite sur un point élevé, important, pouvait être confiée à deux ou trois hommes qui gagnaient sa partie supérieure par une échelle, et suffisaient pour la défendre jusqu'à l'arrivée d'un secours. On peut désigner ces tours par le nom général d'*atalaya* qui leur fut appliqué plus tard en Portugal (1).

L'existence de ces atalaya mêlait à la guerre de campagne la préparation artificielle du terrain; il en est de même de certaines têtes de pont élevées en terre et en bois à cette époque sur les rives de l'Elbe et du Rhin (2), atalaya et têtes de pont qui formaient un réseau conçu dans les règles stratégiques.

Une semblable conception d'ensemble militaire manque au genre de fortification isolée dont il nous reste à parler et que l'on a souvent caractérisé par la dénomination de fortification *individuelle*. Ce genre de fortification naquit de la nécessité pour chaque noble, après la conquête d'installation, de protéger sa résidence contre les attaques de ses

(1) M. le major Louis Blesson, frappé de la rapidité avec laquelle Charlemagne recevait des nouvelles des points les plus éloignés de son empire, émet l'idée que les tours *atalaya* avaient été réparties de manière à servir en même temps de postes télégraphiques. (*Esquisse historique de l'art de la fortification permanente*, p. 38 de ma traduction.)

(2) Par exemple, en 789 sur l'Elbe à Habola, en 839 sur le Rhin à Mayence.

voisins et d'implanter par la force et l'intimidation sa puissance sur ses vassaux; il se perpétua ensuite par l'organisation même du système féodal, lequel reconnut et avoua des suzerainetés qui, jusque-là, n'avaient été que subies sous la pression d'une épée victorieuse. Chaque seigneur entoura donc sa maison d'un fossé, la préserva d'une atteinte par une ou plusieurs enceintes de maçonnerie offrant à peine une issue, garnies souvent de tours qui commandaient le reste du pourtour, et portant à une extrémité un *donjon*, presque indépendant, chargé de guetter ce qui se passait dans la campagne, et d'offrir, à la fin de la défense, un dernier refuge, un *réduit* aux assiégés. L'ensemble de ces constructions défensives prit le nom de château, et l'expression château seigneurial devint synonyme de celle de château fort. Le château du seigneur occupait un site bien choisi au point de vue de la résistance, soit le haut d'une colline ou d'une *motte* artificielle, soit le sommet d'un rocher naturellement à pic ou taillé à pans roides. Le fameux château de Coucy, quoique annexé à la ville de ce nom, fournit l'exemple le plus complet d'un château féodal bâti avant l'invention de la poudre; il se distingue par un donjon, construit vers 1220, et paraissant destiné à une race de géants, dit un auteur moderne qui le décrit en détail de sa plume et de son crayon (1), car il mesure 30^m50 de diamètre et 60^m de hauteur; on y remarque aussi, sous les voûtes qui supportent le sol de la vaste cour intérieure, l'entrée d'un souterrain par lequel la forteresse pouvait être ravitaillée, et qui allait déboucher dans la campagne voisine, près de Saint-Gobain, à plus de trois lieues de distance.

(1) M. Viollet-le-Duc, dans son curieux *Essai sur l'architecture militaire au moyen âge*, 1854, p. 91 à 98.

Alors aussi, n'oublions pas de le dire, parallèlement à ces vastes châteaux, il existait dans les campagnes un très-grand nombre de petits châteaux et de petits forts, désignés parfois officiellement sous le nom de *forteresses champêtres* (1).

La fortification individuelle et féodale, ce fait vaut la peine d'être mis en relief, s'introduisit tout d'une pièce en Angleterre à la suite de l'invasion normande; à peine installés (1070), les vainqueurs accumulèrent les châteaux fortifiés sur le sol des vaincus désarmés, et en firent à la fois « une citadelle pour eux, une prison pour les habitants» (2). Ces derniers ripostèrent en barricadant leurs maisons, en les remplissant d'armes; puis, couvert de part et d'autre, par des clôtures, par des fortifications, on se tint en observation mutuelle. Cet état d'hostilités se produisit aussi sur le continent, et il est propre à cette période du moyen âge, durant laquelle, néanmoins, force et puissance restèrent encore aux mains des maîtres titrés de la plus grande partie des terres (3).

Malgré l'état peu avancé de l'art de fortifier dont témoigne la fortification individuelle, on retrouve en Irlande, à cette époque, trace d'une longue ligne de châteaux forts et de redoutes palissadées, et par conséquent d'une combinaison d'obstacles étendus et étudiés, à propos du territoire nommé *Pal*, sur lequel les Normands s'installent et se consolident

(1) Par exemple, dans l'ordonnance du dauphin Charles, de mars 1356. (*Recueil des ordonnances des rois de France*, tome III, p. 145.)

(2) Augustin THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, livre v, édition format anglais, 1846, tome II, p. 122. — En Angleterre ces demeures seigneuriales eurent donjon et triples murailles, en Écosse elles consistèrent seulement en une tour carrée avec fossé.

(3) En France les privilégiés recoururent même à l'autorité suzeraine du roi de France pour interdire la construction de nouveaux châteaux.

vers 1175; on retrouve, surtout dans l'établissement du château Gaillard des Andelys par Richard Cœur de lion, l'entente et l'application des meilleurs principes de l'art de l'ingénieur. Ce château, achevé en un an (1196-1197), sous la direction du héros anglais lui-même, avait pour but de garantir Rouen, capitale de la Normandie, d'une attaque de la part des Français en fermant la rive droite de la Seine, et en dominant la navigation de cette rivière juste au point culminant du coude où se trouvaient les Andelys, et où finissaient les domaines du roi de France; il fut élevé au sud du lac de retenue qui joignait le Grand-Andely au Petit-Andely (de création nouvelle), sur un rocher crayeux, à plus de 100^{m} au-dessus du niveau de la Seine, et, du côté où le roc était plus accessible, reçut pour bouclier un fort pentagonal, garni de cinq tours; au bas, un fort situé dans une île et une estacade solide barraient le cours de la rivière. Malheureusement, si bien adapté qu'il fût au terrain, si réussi qu'il apparût dans ses chicanes défensives, le château Gaillard avait l'inconvénient majeur d'être trop étranglé; dans sa plus grande largeur, il offrait à peine une étendue de 85^{m}, et les ouvrages s'y accumulaient pourtant à un point tel qu'ils se gênaient, comme le fit voir le siége de sept mois (1203-1204) par lequel Philippe-Auguste parvint à le réduire à son obéissance (1).

La méthode employée pour la fortification des villes provient en partie de l'esprit d'animosité qui animait les bourgeois contre les seigneurs féodaux, et plus encore du désir d'éclore à l'indépendance qui animait les premiers, que des brigandages réellement commis par les seconds. Les villes communales en France, les cités appartenant à la ligue

(1) Consultez *Histoire du château Gaillard*, par A. Deville, Rouen, 1849.

hanséatique en Allemagne s'enveloppent d'enceintes, grâce aux efforts de leurs corps de métiers qui prennent chacun à cœur d'achever et de défendre une portion déterminée du pourtour qui incombe à leur responsabilité et reçoit ordinairement leur nom. Dans ces enceintes, les portes appellent principalement l'attention; le chemin d'entrée y parvient après plusieurs détours et passe souvent entre deux tours sous une voûte surmontée elle-même d'une troisième tour. Ce sont encore des enceintes à peine terrassées, de véritables murailles flanquées (1) partiellement, et partiellement battues au pied par des tours carrées, puis rondes (comme résistant mieux au bélier), qui comportent un faible diamètre, s'élèvent de distance en distance, restent indépendantes de l'enceinte et n'ont pas souvent d'escaliers permanents pour monter à leur plate-forme ou à la galerie de leur rempart. Parfois, une de ces tours, plus considérable et plus indépendante que les autres, bâtie à l'un des angles de l'enceinte, et communiquant directement avec la campagne, servait de citadelle à la ville et au besoin de forteresse contre les habitants; telle était la grosse tour du Castillon à Amiens, tour qui joua un rôle au milieu des péripéties qui assombrissent, dans les premières années du XIIe siècle, l'histoire de la commune de ce nom (2).

Mais on s'égarerait en affirmant, avec plusieurs écrivains, que la fortification des villes, en cette première période du moyen âge, eut une origine purement bourgeoise; les souverains fortifiaient aussi les cités, et je n'en veux que deux exemples saillants, Londres et Paris ; Londres qui vit bâtir, lors de l'installation de Guillaume le Conquérant (1067),

(1) Sans que l'on attachât encore un mérite spécial au flanquement.

(2) Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre XIX.

deux forteresses à l'occident de ses murs, le château Baynard et le château Montfichet, et ajouter ainsi à la force que lui donnait déjà la tour de Londres, construite à l'orient, à proximité de la Tamise, et désignée par les Normands sous le nom de tour Palatine; Paris, auquel Philippe-Auguste annexa le Louvre, alors en dehors de l'enceinte générale, comme une citadelle dominant, en aval de la capitale, les deux rives de la Seine; Paris, qui eut bientôt comme autre citadelle le Temple (1), et que Charles V dotera plus tard (au XIVe siècle), dans le même esprit, de deux autres forteresses, la bastille Saint-Antoine et le palais des Tournelles qui, placées toutes deux sur la rive droite du côté d'amont, y commanderont les faubourgs.

La fortification, à ce début du moyen âge, résiste à la fois par sa masse et par son site; elle résiste à un art de l'attaque imparfait qui lui permet de rester stationnaire, si ce n'est pour augmenter les chicanes et permettre une défense *pied à pied*, à la fois longue et énergique. Plusieurs enceintes; des ouvrages multiples, étagés, fractionnés; des passages étroits, interrompus, barricadés; des obstacles sans nombre, du haut desquels tombent en foule des projectiles lourds, incommodes ou malsains; telles sont les bases fondamentales de cette défense prévue et préparée bien à l'avance, avec une perspicacité digne d'une civilisation plus parfaite. Outre tous les obstacles placés vers l'ennemi, sur ce périmètre essentiel qui sépare le champ de bataille du défenseur de celui de l'assaillant, il existe à l'intérieur des villes autant d'obstacles que d'habitations; chaque maison est crénelée, porte tour, offre peu d'ouvertures, et peut

(1) La grosse tour du Temple date de 1212, et la première construction du Louvre de 1204.

contraindre à un siége régulier, en sorte que, pour se rendre maître de la cité, il faudra presque lutter corps à corps avec chaque habitant.

Ces maisons crénelées, construites par les riches bourgeois, indiquent de leur part importance et affranchissement, aussi coïncident-elles avec l'établissement des premières communes, et leurs possesseurs y tenaient-ils beaucoup (1). On en comptait jusqu'à 300 dans Avignon, au début du XIII[e] siècle.

§ 14. MACHINES DE GUERRE.

L'histoire montre au VI[e] siècle le roi des Francs, Clovis, après sa victoire sur Syagrius, prenant les machines de jet du vaincu et attirant des ingénieurs romains à son service; elle montre aussi les Ostrogoths et les Lombards agissant de même en Italie. Bientôt les machines conquises s'usèrent et il fallut les remplacer; dans cette création deux modifications s'introduisirent : la complication de la mécanique et le gigantesque des proportions. Dans ces nouvelles machines, l'élasticité nécessaire pour le jet se produisait au moyen de poids fixes ou mobiles, et il fallait un nombre considérable de ces poids pour obtenir une faible portée et un tir lent.

C'est assez dire que les machines de jet de la première portion du moyen âge sont inférieures à celles de l'antiquité, quoique restant de la même espèce. Croirait-on, à lire cette assertion, qu'à la fin du XI[e] siècle (en 1086) un pont fut jeté sur le détroit de Gibraltar, entre l'Afrique et

(1) Reportez-vous à l'*Histoire de la commune de Vezelay*.

l'Espagne (1), par le conquérant Juzef-ben-Taxfin ?... Le fut-il réellement, ou les historiens arabes en imposent-ils? Peu importe, car la citation même nous prouve un fait souvent répété, à savoir que les Arabes s'entendaient mieux aux arts mécaniques que les peuples barbares, origine des nations chrétiennes qui firent les croisades.

Les machines de jet qui nous occupent sont pour la plupart des engins à verge ou couillards, qu'on les nomme soit *biffa*, soit *tripantes*, soit *trébuchets;* elles jettent avec une cuiller ou une fronde (2), suivant une courbe et par un jeu de bascule, des pierres arrondies ou des poutres; elles sont quelquefois, surtout à l'intérieur des villes, aidées dans ce tir par des *arcs* gigantesques dressés à demeure sur le rempart; ces arcs, ou plutôt ces *arbalètes à tour*, lancent horizontalement, par un tir rasant, des pierres rondes, des traits à pointes de fer, ou des flèches incendiaires (3).

On utilise, en outre, dans les siéges plusieurs autres machines dont l'emploi correspond au caractère chicanier de la fortification de cette période, et a pour but d'affaiblir et d'arracher un à un tous les avantages alors inhérents à la défense; ce sont :

1° Les *griffes*. Mues à la main ou par le mécanisme d'une

(1) WALSIN ESTERHAZY. *De la domination turque dans l'ancienne régence d'Alger*. 1840, p. 65. — L'historien espagnol, Antonio CONDÉ, ne parle pas de ce prétendu pont au chap. 15 de la 3e partie de son *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, chapitre qui traite de la première venue de Yuzef en Espagne.

(2) La fronde donnait une portée presque double de celle obtenue avec la cuiller ou *cuilleron*. Ce résultat a été vérifié expérimentalement par le général DUFOUR. (*Mémoire sur l'artillerie des anciens et du moyen âge*, 1840, p. 94.)

(3) Le prince Louis-Napoléon BONAPARTE (*Études sur l'artillerie*, tome II, p. 26 à 37) a beaucoup élucidé la question délicate et difficile de l'emploi des machines de jet au moyen âge.

grue, elles vont saisir les pierres d'un rempart pour contribuer à sa démolition, ou enlever un ennemi au milieu des siens.

2° Les *échelles* d'assaut. Il s'agit d'échelles pliables, soit en chaînons de fer, soit en chaînons de bois, soit en corde, pourvues à une de leurs extrémités de crochets solides; elles se lançaient à bras ou au moyen d'une machine dans un machicoulis, dans une embrasure et s'y cramponnaient; leur légèreté permettait, au besoin, une fois monté, de les tirer à soi et de les pendre à l'intérieur, pour pouvoir descendre là où l'adversaire ne se trouvait pas en force; quelques-unes étaient disposées pour laisser monter deux hommes de front (1).

3° La *perche à grimper*, pourvue de sandales mobiles pour la pose du pied, tandis que l'on tient le mât avec les mains.

Indiquons aussi les *muscules*, espèces de *tortues* qui permettent d'approcher à couvert d'une porte pour la saper, d'un brèche pour monter à l'assaut, d'un fossé pour y former un pont; elles sont garnies de peaux à leur partie supérieure et admettent les formes les plus bizarres, par exemple, celle d'une tête de souris avec fentes pour tirer au dehors des dards ou des flèches. L'art de les manœuvrer est assez difficile, et on y parvient, en général, au moyen d'une corde accrochée dans les créneaux ou les ouvertures de la muraille, et que raccourcit successivement un cabestan mis en action par des chevaux ou des hommes cachés à l'intérieur: un jeu de moufles remplace souvent le cabestan.

Quant aux *tours d'approche*, que l'on poussait au besoin

(1) M. Blesson décrit fort bien ces échelles. Consultez son ouvrage intitulé : *Geschichte des Belagerungskrieges oder der offensiven Befestigungen*, Berlin, 1836, § 67.

jusque sur le comblement du fossé, elles glissaient sur le terrain et avançaient à la manière des muscules; si elles avaient un pont destiné à s'abattre sur le rempart, ce pont abattu, elles offraient ensuite une face aussi lisse, aussi parfaite qu'à l'ordinaire, comme Guillaume de Tyr le rapporte de celles employées au siége de Jérusalem (1099).

Les ordres de chevalerie, entre autres l'ordre Teutonique, confiaient la construction et l'emploi de leurs machines de guerre à leur grand commandeur, c'est-à-dire à leur dignitaire le plus élevé après le grand maître; on voit la haute importance qu'ils attachaient à ce service militaire spécial.

§ 15. DÉFENSE ET ATTAQUE DES PLACES.

Les peuples barbares se montrèrent aussi peu habiles dans l'art des siéges que dans la construction des machines de guerre, et cette double inhabileté paralysa longtemps les progrès de leurs conquêtes.

Pareille inhabileté se retrouve au début du moyen âge, époque où elle s'efface pourtant peu à peu par l'usage et les progrès qu'il amène. L'art des siéges renait de l'imitation des anciens, et ce sont encore les procédés grecs et romains qui subsistent et triomphent; ce fait explique pourquoi la fortification conserve alors, sinon les formes absolues, au moins les principes de l'antiquité, puisque, pour répondre à leur but, les remparts doivent toujours être calqués sur les exigences du procédé destructeur, et de manière à lui résister le mieux possible.

En réalité, les siéges ne commencèrent à marcher suivant une direction convenable que dans les croisades, alors justement que renaissaient les troupes d'infanterie, les plus

propres à les exécuter. Les essais de l'ancienne poliorcétique, tentés aux siéges de Monbrol (996) et de Dyrrachium (1070), se renouvellent donc avec plus de succès aux siéges d'Antioche et de Nicée (1097) et au siége de Jérusalem (1099). L'attaque de Dyrrachium montre l'emploi d'une circonvallation, de plusieurs batteries de machines de jet et de tours mobiles plus élevées que les remparts; sa défense prouve qu'on tirait contre les assiégeants avec de nombreuses machines (1), qu'on s'opposait par des échafaudages horizontaux à la descente et au placement des ponts-levis des tours d'attaque, et qu'on cherchait en même temps à incendier lesdites tours. L'attaque de Jérusalem fait voir l'emploi d'hélépoles et de machines de toute espèce; ces machines, construites par des ingénieurs génois, se démontaient, et, grâce à cette précaution, purent se transporter d'une attaque à l'autre (2).

Pour se couvrir dans les approches contre la place, on recourait aux pavois; la ligne formée par ces grands boucliers se nommait *pavoisade,* et les archers de l'attaque se plaçaient derrière elle pour tirer. Peu à peu, la pavoisade, rideau essentiellement mobile, se rapprochait des murailles et les joignait bientôt assez pour que l'on pût, sous sa protection, combler le fossé et saper le rempart. Il était urgent d'agir ainsi, car les défenseurs tiraient souvent avec une justesse désespérante et qui prouvait un long exercice; le siége de la Roche-au-Moine, par Jean sans Terre (1200), en fournit un exemple frappant, celui d'un archer de la défense, assez preste pour lancer une flèche avec une corde dans un pavois

(1) Dès 886 Paris posait 100 machines sur ses murailles pour repousser les Normands.

(2) Il y avait trois attaques.

planté en terre, pour attirer ensuite à lui la corde et le pavois, pour ajuster alors et tuer l'assaillant qu'il venait ainsi de mettre à découvert (1).

Au lieu d'une simple pavoisade, on remarque, au siége de Saint-Jean-d'Acre (Ptolémaïs) par les croisés (1189), un mur de briques construit le long du fossé; les assaillants, placés derrière, jetaient sur la place des *carreaux* au moyen d'arbalètes, carreaux que les Arabes appelaient alors *zembourek* (2).

Philippe-Auguste, le monarque qui employa ce mur de briques et conquit Saint-Jean-d'Acre, rapporta en France les machines des croisés, et c'est l'un de ses titres à la renommée d'avoir restauré les sciences militaires en Occident. Il en fit usage en un siége célèbre, celui du château Gaillard (1203 à 1204), déjà cité au § 13 de ce chapitre, siége où il plaça sept bastilles en bois dans ses lignes d'investissement, où il fit établir sur un terrain aplani des galeries couvertes et une tour bélière, où il mit une machine de jet en batterie vis-à-vis de la porte d'entrée de la forteresse.

On a même prétendu que Philippe-Auguste avait employé à ce siége des tranchées comme moyens d'approche (3); mais la plupart des auteurs spéciaux n'admettent l'introduction réelle des tranchées qu'à l'époque du premier usage des bouches à feu, vers le début du XIVe siècle.

Ce qui est plus certain, c'est l'emploi fait de bonne heure de chaussées artificielles pour traverser des marais ou des

(1) DANIEL, *Histoire de la milice française*, tome Ier, p. 555.

(2) *De l'art militaire chez les Arabes au moyen âge*, par M. REINAUD, de l'Institut, dans le *Journal asiatique* (1848, no 9). On donne aujourd'hui en Perse le nom de *zemboureks* à l'artillerie de campagne montée sur dromadaires.

(3) Voyez VIOLLET-LE-DUC, *Architecture militaire au moyen âge*, ouvrage déjà cité, p. 147, note.

fossés situés autour d'un camp ou d'une forteresse ; je puis citer à ce sujet la chaussée élevée en 1072 par Guillaume le Conquérant pour attaquer le camp du Refuge (dans l'île d'Ély), défendu par les Saxons : cette chaussée, si elle eût pu être achevée, devait mesurer 3,000 pas.

L'usage d'une terrasse se retrouve au siége de la Rochelle par Louis VIII (1224).

§ 16. MINES.

Les mines que nous montre le moyen âge avant l'invention de la poudre sont encore des mines à l'antique, c'est-à-dire des galeries souterraines qui permettent d'arriver sous la muraille d'enceinte, d'y creuser une excavation en l'étançonnant, et de mettre le feu à ces étançons dont la destruction entraîne la chute de la muraille; telle est la mine au moyen de laquelle Philippe-Auguste, qui entretint à son service un grand nombre de mineurs habiles, fit écrouler la tour méridionale la plus avancée du château Gaillard.

Le même siége accuse l'emploi des contre-mines, qui fut constant dans cette période de la part des assiégés ; ces dernières, cheminant sous un mur déchaussé, offraient de grands périls, puisque ce mur, à peine étançonné, pouvait, et cela se vit, s'abattre sous l'ébranlement causé par le choc des projectiles.

Les mines du moyen âge étaient spacieuses en hauteur et en largeur. On s'y battait en cas de rencontre, et les chevaliers y acceptaient des défis; ces combats ne pouvaient se livrer qu'à la lumière des torches et avec des armes raccourcies, à cause des tournants (1). La lutte s'y faisait même à

(1) DANIEL, *Histoire de la milice française*, tome Ier, p. 616 et 617.

deux de front, avec l'armure complète, ce qui implique au moins, comme le remarque Maizeroy (1), 2m30 de hauteur et 2m30 de largeur.

N'oublions pas qu'un guerrier reçu chevalier pendant un siége passait sa veille d'armes non plus dans une chapelle, mais dans la mine, si l'on travaillait souterrainement.

CONCLUSION.

On ne peut disconvenir, d'après le chapitre qui précède, qu'avant la poudre l'art militaire du moyen âge reste inférieur à l'art militaire des anciens, et sans doute aussi à l'art militaire de Charlemagne; la renaissance des procédés guerriers, due à la renaissance des idées littéraires et artistiques, et bientôt modifiée par l'usage de la poudre de guerre, appartient seulement à la seconde partie de notre travail sur l'histoire de l'art de la guerre.

Cette infériorité a été principalement attribuée à la chevalerie. Parmi les auteurs qui ont anathématisé cette institution, dont nous avons déjà signalé les principaux inconvénients dans l'introduction de ce chapitre, il en est un, homme d'érudition et de goût, qui lui reproche de nous avoir légué « le point d'honneur, le duel et la galanterie, les trois plaies de l'Europe moderne » (2). L'appréciation de ce rude jugement sort de notre spécialité; mais quand le même auteur ajoute que la chevalerie n'a fait de grand que les actions des ordres de chevalerie religieuse et militaire, que les actions par exemple des Hospitaliers et des Teutoniques, nous pouvons répondre.

(1) *Art des siéges*, 1778, p. 229.

(2) M. E.-J. Delécluze, *Roland ou la chevalerie*, 1845, tome Ier, p. 337.

La chevalerie, dirons-nous, a l'esprit d'abnégation militaire; elle fait le sacrifice de la vie (1) à une cause d'un succès douteux, mais qui l'enthousiasme : le triomphe de la religion chrétienne. N'allez pas croire que la foi l'entraîne seulement dans les croisades, puisqu'à Bouvines, dès que Philippe-Auguste s'écrie en montrant son adversaire : « Souvenez-vous, guerriers! cet empereur est excommunié! » chacun s'exalte, fond intrépidement sur l'ennemi et le repousse.

On a donc eu raison de le dire, les chevaliers étaient des hommes *couverts de foi et de fer;* mais, par cela même que le ressort de la foi finit par s'user en l'espèce humaine comme tous les autres enthousiasmes, ces brillants guerriers devaient peu à peu disparaître. Cette considération suffit pour faire pressentir, dès la dernière croisade (1270), un changement radical dans la manière de combattre.

Et d'ailleurs la force des choses eût seule amené ledit changement, car la méthode féodale durait depuis trois siècles, et rarement une méthode de guerre jouit d'une plus longue durée; la raison c'est que l'adversaire contre qui on l'applique en souffre d'abord, s'y habitue peu à peu, et finit par trouver le moyen de la vaincre. Au XIIIe siècle la chevalerie en était arrivée là : ne voyons-nous pas en effet, avant la bataille de Cortenuova (1237), les Lombards comprendre assez les défauts des troupes féodales pour essayer de détruire l'armée impériale par une inaction de trois mois?

Il est encore un motif qui devait naturellement saper la méthode de guerre féodale; ce motif, souvent oublié, consiste dans la disparition commencée dès les croisades de

(1) « La chevalerie, a dit Augustin THIERRY, savait mourir, elle s'en vantait et c'était là son orgueil légitime. » (Préface de l'*Histoire du Tiers état.*)

l'organisation féodale de la société et de l'État, dans la substitution de l'autorité unique du roi à l'autorité multiple et divisée des seigneurs féodaux.

Comment s'opéra ce changement qui se trouvait pour ainsi dire dans l'air? Est-ce par l'effet des causes naturelles, des trois motifs que nous venons de déduire, ou par l'effet d'une invention subitement venue au monde? C'est ce que nous expliquerons un jour, s'il nous est donné de mener à bonne fin un travail analogue à celui-ci et embrassant l'histoire de l'art de la guerre depuis l'usage de la poudre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV. — PEUPLES CONQUIS.

CHAPITRE V. — PEUPLES BARBARES.

CHAPITRE VI. — LE MOYEN AGE AVANT L'USAGE DE LA POUDRE.

Evreux, A. Hérissey, imp. — 560.

DES TRAVAUX

DU

CAPITAINE LA BARRE DUPARCQ

SUR L'ART MILITAIRE.

PREMIER ARTICLE.

On peut diviser tous les auteurs en deux catégories : 1° ceux qui traitent un sujet particulier ou des sujets variés, mais qui ne se rattachent pas à un principe général ou à un même corps de doctrine ; 2° ceux, au contraire, dont les diverses productions sont autant de rayons partant du même point et qui en se projetant sur la circonférence en étendent l'horizon. Les premiers offrent un moyen commode de s'instruire partiellement, mais ils ne sont réellement utiles qu'autant que le lecteur peut les compléter par d'autres traités particuliers ou par ses propres connaissances : car tous les ouvrages ont pour but final de prouver l'exactitude de certains principes qui doivent diriger les hommes dans le jugement comme dans la volonté. Ceci est vrai pour toutes les connaissances humaines, et dans chaque branche on peut en faire l'application. Pour procéder avec exactitude à cette

classification, le premier problème à résoudre est celui-ci : comment résumer et coordonner les travaux multiples d'un auteur qui professe une science? La méthode qui nous semble la plus favorable, pour en chercher la solution, consiste à classer ces divers travaux en œuvres théoriques et en œuvres historiques : ceci fait, il en résulte, ou qu'elles touchent à une doctrine dont l'auteur lui-même n'aura compris que vaguement le principe fondamental, ou bien que c'est ce principe même que l'auteur aura voulu démontrer avec des preuves suffisantes; le premier cas appartient à la première catégorie que nous indiquions, l'autre appartient à la deuxième. La division que nous proposons pour classer les divers travaux d'un auteur n'est pas arbitraire : elle tient à notre nature et à l'exercice de nos facultés; car l'homme, individuellement ou collectivement, en dehors des passions qui l'entraînent, pense et agit d'après ce qu'il adopte des opinions que les intelligences élevées formulent en doctrines.

Nous nous proposons de faire une application de cette méthode aux nombreux ouvrages d'un savant et zélé professeur de l'École militaire de Saint-Cyr, M. le capitaine La Barre Duparcq, qui a écrit, outre ses leçons qui n'ont pas été publiées, — en ouvrages théoriques : *Commentaires sur le Traité de la guerre de Clausewitz* et *Éléments d'art militaire;* — en ouvrages historiques : *Fortification des gens du monde*, *Portraits militaires*, *Biographies de Montluc et de Maurice de Saxe*, *Études sur la Prusse*, *Histoire militaire de la Prusse*, *Maximes de Frédéric le Grand*, *Le plus Grand Homme de guerre* et *Considérations sur l'art militaire antique* (1); ce dernier ouvrage sera bien-

(1) Citons aussi les traductions que l'auteur a faites des ouvrages suivants : *Principes de la grande guerre*, de l'archiduc Charles; *Histoire de la fortifica-*

tôt suivi d'une *Histoire de l'art de la guerre avant l'usage de la poudre* qui, avec le traité de Mauvillon sur les effets de la poudre dans l'histoire de l'art, est destinée à faire ressortir toute l'influence des méthodes et des instruments de guerre dans les grands événements que rapporte l'histoire.

Enfin, le 11 février 1860, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné la première récompense à l'auteur, pour le mémoire qui répondait à cette question : « Exposer les divers principes qui ont successivement pré« sidé à la formation de la force publique en France, et re« chercher l'influence que ces divers modes de formation « ont exercée sur le développement de l'unité nationale. » En mettant cette question au concours, l'Académie des sciences morales était convaincue de la grande influence qu'a toujours exercée sur l'organisation sociale la constitution militaire d'un pays, et conséquemment aussi la méthode de guerre, puisque c'est pour combattre qu'on organise une armée. Il nous est difficile de cacher notre satisfaction en voyant que le sujet des occupations de notre vie entière semble enfin avoir conquis dans la littérature le rang auquel nous nous efforcions de l'élever, en transportant l'art militaire dans le champ de la philosophie politique. C'est pourquoi nous croyons que le professeur qui a produit tant de travaux a compris sa mission dans le sens le plus élevé, en montrant que la carrière militaire exige de grands sacrifices, une abnégation constante, une incessante soumission. Pour faire le sacrifice constant de sa propre volonté, il faut considérer les obligations qu'impose le métier des armes comme

tion permanente, de Zastrow; *Histoire de l'art militaire chez les anciens*, de Ciriacy.

Tous ces travaux prouvent que ce laborieux et intelligent officier a consacré sa vie à remplir ses devoirs de la manière la plus haute.

devant faciliter l'accomplissement d'une noble mission; celui qui, pénétré de ce sentiment, embrasse cette carrière ne doit pas, comme dans les autres, considérer le profit, mais quelque chose de plus haut et qui échappe au calcul parce qu'il ne se compte ni ne se pèse.

C'est dans le prochain article que nous chercherons à démontrer ce qui est simplement exposé dans celui-ci. De l'analyse sommaire de la doctrine de l'auteur, du caractère de ses nombreux travaux, on pourra conclure à laquelle des deux classifications il doit appartenir, et juger si comme professeur il a atteint son but principal, qui est d'inspirer à ses élèves l'amour du métier, de les préserver du mépris des détails en leur montrant que le perfectionnement des éléments facilite l'usage de la machine, et que celle-ci élève et conserve les empires.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans notre premier article nous disions : 1° que dans les études bibliographiques il faut d'abord déterminer si les divers ouvrages d'un même auteur se rattachent à un principe général, ou s'ils traitent de sujets entièrement différents; 2° que la meilleure méthode à employer pour procéder à cet examen est de séparer dans les travaux la partie dogmatique de la partie historique, car la seconde étant la contre-épreuve de la première, on peut s'assurer par là si elles ont un but commun, c'est-à-dire un ordre d'idées à faire prévaloir, ou si elles ont en vue d'éclaircir des questions particulières. Ceci établi, revenons à l'auteur dont nous nous sommes promis d'examiner les œuvres conformément à la thèse que nous avons soutenue; voyons dans laquelle des



deux catégories on devra le placer, et tout d'abord s'il y a dans sa doctrine cette unité qui caractérise la première.

Nous réduirons à une question principale, dont la solution doit d'ailleurs faciliter celles des questions secondaires, l'analyse circonscrite que nous avons entreprise.

Rechercher si dans l'ensemble de ses ouvrages, tant dogmatiques qu'historiques, on peut découvrir une doctrine complète sur toutes les branches de la science militaire.

Mais avant de résoudre cette question, il importe de définir ce qu'on entend par doctrine en pareille matière, et d'indiquer quelles sont les principales différences qui existent sur la science ou sur l'art entre les diverses écoles qui se sont formées.

On peut considérer sous un double aspect tout ce qui regarde la science et l'art de la guerre : 1° ce qui est relatif à la composition de la machine et aux moyens matériels qui lui sont nécessaires pour produire les divers effets en vue desquels elle a été constituée ; 2° ce qui concerne l'arrangement ou la combinaison des divers éléments, la manière de les employer, et surtout le rôle du général en chef qui en est le moteur principal. Dans la première partie, on comprend le choix des hommes, leur division en fractions constitutives, le mode d'administration destiné à pourvoir à leur entretien, les dispositions pénales ou rémunératrices et la hiérarchie. Dans la deuxième, le rôle des diverses armes, leur organisation particulière, la tactique élémentaire, la tactique générale, la fortification et la stratégie. Voyons maintenant en quoi diffèrent les diverses écoles sur la manière de constituer une armée et de la faire mouvoir. L'organisation des armées et leur division en fractions constitutives ont pour base la méthode française du XVII[e] siècle, perfectionnée dans les deux siècles suivants, généralement

adoptée en Europe, et d'après laquelle les peuples orientaux cherchent aussi à organiser leurs milices; les armes, la tactique élémentaire, les ordres de bataille ne diffèrent pas beaucoup non plus de ce qui était en usage dans le XVII[e] siècle; les changements survenus depuis sont plutôt des perfectionnements que des choses radicalement différentes. C'est, à notre avis, dans les opérations militaires qu'existe la différence caractéristique entre la deuxième moitié du XVII[e] siècle et le commencement du XVIII[e]. A cette dernière époque on apprécie bien mieux les avantages de la mobilité; on fait une guerre de mouvement plutôt que de position, et il est à remarquer qu'il s'agit déjà de grandes masses, car cette méthode, employée dans les petites armées du XVII[e] siècle, avait cessé de l'être avec leur accroissement numérique. Une des conséquences de cette mobilité fut que les batailles se multiplièrent et que le nombre des siéges diminua. En effet, Napoléon a livré plus de batailles que Gustave-Adolphe, Turenne, le prince Eugène et Frédéric; ces derniers, réunis, en ont livré trente-cinq, Napoléon seul en compte quarante-neuf; les siéges, au contraire, deviennent de moins en moins fréquents et suivent une progression inverse de la première. En outre du système de Frédéric le Grand, qui ouvre l'ère moderne, et des guerres de la révolution, Jomini considère aussi le système des grandes invasions et celui de lord Wellington. Il nous reste maintenant à déterminer s'il y a de l'unité dans l'ensemble des œuvres de notre auteur, et à laquelle de ces écoles sa doctrine le rattache.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'auteur a publié des travaux dogmatiques et des travaux historiques. Les *Études sur la Prusse* ont pour but l'examen d'une organisation militaire des plus complètes, et peut-être aussi des plus compliquées; la critique qu'il en fait lui donne l'occasion d'ex-

poser ses idées sur la constitution militaire d'un État, et par conséquent sur la composition de cette importante machine que nous appelons une armée. Nous avons vraiment admiré avec quelle sagacité l'auteur a su mettre en évidence ce qu'il considère comme la partie défectueuse de cette organisation. Une preuve sans réplique résulte des discussions actuelles des chambres prussiennes sur le projet du gouvernement tendant à modifier le système en vigueur; les adversaires de ce système le combattent par des raisons conformes aux réflexions de l'auteur, dont ils constatent le mérite par un témoignage des plus flatteurs.

Dans son introduction aux *Principes de la grande guerre* de l'archiduc Charles, les *Commentaires sur Clausewitz*, *Le plus Grand Homme de guerre*, *La Fortification des gens du monde* et dans les *Éléments d'art militaire*, on trouve toute la partie dogmatique; l'auteur y indique comment la guerre doit être conduite depuis les plus petites opérations jusqu'aux plus savantes combinaisons; il explique le rôle de chaque élément et de quelle manière on doit employer la machine dans tous les cas qui peuvent se présenter (1). Dans les *Portraits militaires*, les *Biographies de Montluc et de Maurice de Saxe*, et dans les *Maximes de Frédéric le Grand*, il explique le rôle du moteur, c'est-à-dire du général en chef, et certes il ne pouvait pas adopter une meilleure méthode que celle qu'il a suivie en traitant cette intéressante question au point de vue scientifique, dramatique et philosophique, puisque la manière d'opérer des hommes de guerre les plus célèbres fournit d'excellents indices de l'état de la science dans toutes ses parties; les ouvrages que nous

(1) Pour la fortification, l'attaque et la défense des places, il suit l'école française dont Vauban est le chef, et quoique par la traduction de Zastrow il fasse connaître l'école allemande, il n'en adopte pas les opinions.

venons d'énumérer renferment une véritable histoire de cette science tirée des mémorables actions des grands capitaines ; la partie dramatique est dans l'individualité qui opère sur un vaste théâtre, et d'où dépendent de très-grands intérêts. Quoi de plus intéressant, en effet, que de voir un homme éminent lutter contre les difficultés que lui opposent la force des choses ou ses ennemis ! Où donc cet intérêt est-il plus grand que dans la guerre ? Là, aux prises avec les événements, sans cesse tenues en éveil par des dangers toujours renaissants, l'intelligence et la volonté se développent au suprême degré.

Si dans son cabinet le général est un savant, en campagne c'est un artiste ; ses actions revêtent ce caractère poétique qu'ont tous les arts, et qui est quelque chose d'indéterminé, touchant à l'infini ; car si l'imagination est arrêtée dans son vol par les limites précises qui circonscrivent la science, la culture des arts lui donne au contraire la plus séduisante latitude. Cette série de travaux ne peut être que l'effet d'une pensée génératrice qui, par tous les moyens et en s'appuyant des meilleures autorités, cherche à convaincre de la grandeur et de l'utilité de la science qu'il professe. Il nous est donc permis de conclure de cette courte notice :

1° Que l'auteur, par ses nombreux écrits, rentre dans la catégorie de ceux dont tous les ouvrages ont un but nettement déterminé, et sont comme des traités particuliers des diverses branches d'une même science ;

2° Que ce qui précède suffit pour démontrer qu'il a atteint son but, qui est à la fois d'instruire et d'intéresser ses lecteurs, et de leur donner une haute idée des sciences militaires. Reste à déterminer l'école à laquelle il appartient ; obligé de renfermer notre appréciation dans le cadre étroit d'un journal, nous pouvons affirmer plutôt que prouver



que l'auteur appartient à l'école dont les chefs sont Jomini et l'archiduc Charles, et qui compte comme historiens : Frédéric, Napoléon, Soult et Napier, c'est-à-dire l'école moderne dont l'origine remonte au XVIIe siècle, avec le duc d'Albe et Alexandre Farnèse et qui, après avoir traversé alternativement diverses phases de médiocrité et de progrès au XVIIe siècle, s'être subitement élevée au XVIIIe avec Frédéric II, est restée quelque temps stationnaire et a reçu une nouvelle et énergique impulsion dans les guerres de la Révolution, à cette école enfin dont les principes ont reçu une magnifique application, en 1814, dans la campagne de France que l'archiduc Charles a tant admirée et à propos de laquelle il disait, en 1819, à l'auteur de cet article : « Si un trône de« vait être le prix d'une campagne, c'est alors que Napoléon « aurait dû y être élevé, et pourtant il le perdit ! » Dans cette prodigieuse campagne que l'illustre historien du Consulat et de l'Empire nous explique aujourd'hui dans son XVIIe volume, le moteur, pour continuer notre comparaison, n'avait plus qu'une machine dont les rouages étaient usés, car la fatigue et le découragement avaient attiédi le zèle des soldats et éteint leur enthousiasme; ses adversaires, au contraire, dont les forces morales étaient en pleine vigueur, avaient des armées supérieures en nombre, disciplinées et exaltées; pour ceux-ci, la lutte constituait la supériorité et non le succès, tandis que le vaincu, dont le génie était presque l'unique ressource, y acquérait plus de gloire que le vainqueur. Reprenant notre rôle de bibliographe, nous pouvons dire que c'est dans l'œuvre encore inédite du savant auteur sur l'art et la science de la guerre avant l'invention de la poudre qu'est expliqué ce que Gibbon disait de Charlemagne : « L'art de la guerre compromis par la guerre « elle-même renaît avec les arts de la paix. » Il nous montre,

en effet, que dans la civilisation antique les arts de la paix et ceux de la guerre occupent le même degré à l'échelle des connaissances humaines et disparaissent également lors de l'invasion des barbares; puis il suit de nouveau leurs progrès lents, il est vrai, mais sensibles cependant, à travers la deuxième période du moyen âge, jusqu'à l'époque où l'intelligence semble sortir d'une longue léthargie et va bientôt trouver dans la renaissance de toutes les sciences l'emploi de ses facultés. Mais où ce point de vue est sans doute le plus lumineusement exposé, c'est dans le mémoire récompensé par l'Académie des sciences morales, sur la question par elle mise au concours, des diverses modifications qu'a subies, en France, l'organisation de la force publique et de leur influence sur l'unité nationale, ou plus exactement sur l'ordre social tout entier, car l'unité ou la décomposition des États sont des effets de la diversité des mœurs et des coutumes; or celles-ci, naissant de besoins à satisfaire, ne peuvent pas avoir la même forme si les besoins sont différents. L'appréciation de ce travail, au point de vue philosophique, par des juges compétents, prouvera à l'auteur, ce dont sa modestie lui faisait douter, qu'il peut sans crainte aborder ces hautes questions; c'est dans le rapport qui, en séance publique, doit en justifier le mérite, qu'on trouvera le complément de cette analyse imparfaite et sa justification, c'est-à-dire que l'auteur, dans ses nombreux écrits, a voulu codifier tout ce qui concerne la science de la guerre et calculer l'influence des grands hommes sur les destinées du monde.

En terminant cet article bibliographique nous ne pouvons taire les impressions que nous laisse cette vie d'étude et de réflexions, toute vouée à l'accomplissement d'un grand devoir qui est de préparer une génération à faire avec joie le sacrifice de sa volonté et de son existence au profit de la

patrie, à la convaincre que maintenir l'ordre intérieur et défendre l'État est la plus haute mission, et que cette mission est conservatrice, non comme la force brutale, mais comme la force guidée par l'intelligence ! Voilà surtout ce qui constitue la civilisation, et l'on peut affirmer que les nations qui s'engagent dans cette voie acquièrent une supériorité incontestable sur celles qui s'en écartent : témoins l'Inde, l'Algérie, le Caucase et le Maroc.

Une telle vie nous rappelle ces pieux et laborieux bénédictins qui ont illustré la patrie et la religion, pour lesquels le monde était un vaste dépôt d'archives et un observatoire.

Mais là n'est pas le seul avantage du pays qui a vu naître le savant auteur ; car si la France cultive avec succès la science des armes, on sait aussi qu'elle est prompte à l'action et que c'est à elle surtout que revient l'honneur de démentir cette maxime ancienne que le savoir et la valeur sont incompatibles.

LUIGI BLANCH.

28 mars 1860.

(Extrait du journal *Il Diorama* de Naples, des 17 mars et 18 avril 1860, et traduit de l'italien par le capitaine RICHARD, répétiteur du cours d'art militaire à l'École de Saint-Cyr.)

Evreux, A. HÉRISSEY, imp. — 560.

HISTOIRE

DE

L'ART DE LA GUERRE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire, brochure in-8°.

L'Art des indices, particulièrement à la guerre, broch. in-8°. —

Hannibal en Italie, brochure in-8°.

L'Art militaire pendant les guerres de religion, brochure in-8°.

Notice sur l'Académie militaire de Bréda, brochure in-8°.

HISTOIRE

DE

L'ART DE LA GUERRE

PAR LE COMMANDANT

ÉD. DE LA BARRE DUPARCQ

Directeur des Études à l'École de Saint-Cyr

IIe PARTIE

DEPUIS L'USAGE DE LA POUDRE



PARIS

CH. TANERA, ÉDITEUR

LIBRAIRIE POUR L'ART MILITAIRE, LES SCIENCES ET LES ARTS

Rue de Savoie, 6

1864

AVANT-PROPOS

Dans la deuxième partie de l'*Histoire de l'art de la guerre*, en traitant du développement et des progrès de cet art depuis l'usage de la poudre, j'ai dû m'étendre plus que dans la première partie : les sources abondaient, et ces temps, rapprochés de nous, offrent un intérêt plus direct. Je l'ai fait cependant sans sortir des dimensions relatives que je m'étais précédemment fixées, et l'ensemble de mon travail représente l'importance comparée que j'accorde, au point de vue moderne, à l'une et à l'autre de ces deux grandes périodes de l'histoire humaine.

A partir du XVII[e] siècle, au milieu des grandes luttes qui agitent l'Europe et dont les détails nous

sont parvenus, il n'était plus possible de suivre, pour chacune des époques à laquelle un chapitre se trouve consacré, la méthode précédemment adoptée du fractionnement en petits paragraphes, qui convient lorsqu'il s'agit de recherches minutieuses et ingrates dont l'emploi exige avant tout une espèce de classification. A un exposé clair et coupé, il a fallu substituer une narration générale prenant les choses de plus haut, et chercher à composer des tableaux d'ensemble. Cette différence entre les chapitres d'un même ouvrage formera peut-être disparate, surtout si l'auteur n'a pas su assouplir sa plume aux nécessités diverses de son récit; mais elle était inévitable, à moins de donner à la deuxième partie de l'ouvrage une étendue plus considérable que ne le permettait le cadre tracé. Toutefois, afin d'atténuer la transition entre les deux méthodes, le dernier chapitre, traité d'après la première et relatif à la renaissance de l'art, se termine par un tableau général des résultats de cette période.

En rédigeant les dernières pages de l'*Histoire de l'art de la guerre*, je trouvai ma tâche plus légère : voyageur qui a parcouru longtemps une même route, j'en connaissais les moindres sentiers, je possédais mieux mon sujet, auquel mes autres travaux se rattachent. Mais, si mes études passées ont pu contribuer à l'amélioration de cet ouvrage, je ne

me dissimule pas, même après son achèvement, que mes travaux futurs y apporteront sans doute aussi leur contingent. Cette histoire est vaste en effet : elle embrasse tous les temps, elle pourrait embrasser tous les lieux.

ÉDOUARD DE LA BARRE DUPARCQ.

2 juillet 1864.

HISTOIRE

DE L'ART

DE LA GUERRE

CHAPITRE Ier

LE MOYEN AGE DEPUIS L'USAGE DE LA POUDRE

(1319-1546)

INTRODUCTION

Nous avons reconnu à la fin du volume précédent que l'art militaire, pendant la portion du moyen âge antérieure à l'usage de la poudre, était inférieur à l'art militaire antique; dans la seconde partie du moyen âge nous allons voir cet art se relever d'un pareil état de médiocrité.

Il se relève avant tout, ne l'oublions pas, parce qu'il cesse d'être féodal.

Avec la féodalité il n'admettait que les actes de prouesse particuliers, que l'influence individuelle; mais, la féodalité cessant, il se produit peu à peu dans la société une fusion,

et à la tête de la société un pouvoir fort et respecté, qui amènent l'ensemble et l'influence des masses obéissant à une impulsion unique.

Cet ensemble constitue un élément municipal, bourgeois, opposé à l'élément qui prédominait jusque là, l'élément seigneurial, noble; mais, idée politique à part, il rentre mieux dans les conditions nécessaires à l'existence et au rôle des armées, et sous ce rapport forme un progrès. Ce progrès, nous allons le constater en parlant de chacune des armes, de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, et aussi en traitant de leur combinaison, à propos de la tactique, de la stratégie et des batailles.

Ce progrès ne sera pas le seul : nous verrons la fortification se transformer, l'attaque et la défense des places changer comme la fortification.

Avec les progrès, et par une réaction naturelle, l'agglomération des combattants, cause première de ces progrès, cause sociale surtout, car elle provient de la décadence de la féodalité qui avait vécu ce que vivent les sociétés, l'agglomération des combattants, disons-nous, c'est-à-dire l'armée, s'améliorera à son tour; elle deviendra permanente, se disciplinera, s'exercera aux manœuvres, s'administrera rapidement et en vue de ses besoins. Viennent de grands généraux, et ils auront entre les mains un instrument assez perfectionné pour qu'ils puissent innover à leur tour et d'un bond, comme procède le génie.

Ainsi, la renaissance et le développement successif de l'art de la guerre se trouvent compris dans la marche graduelle de la société; ils se calquent tous deux sur les besoins généraux, toujours prêts à les défendre ou à les satisfaire; ce n'est pas seulement à Rome, en effet, que *la légion est l'image de la cité*, c'est partout et toujours.

Mais à ces causes des progrès de la science des combats, causes très-frappantes dans la deuxième partie du moyen âge, se joint à cette même époque une cause imprévue, subite, une de ces inventions qui marquent un des âges du monde, l'invention de la poudre et bientôt son usage. L'usage de cet agent, qui procure au combattant une force incommensurable, sous un volume et un poids très-minimes, ne transforme pas radicalement l'art militaire; on a été trop loin en l'affirmant, mais influe profondément sur les modifications qu'il allait subir et en hâte l'avénement.

Débutons par examiner comment cet agent de guerre vint au monde.

§ 1er. INVENTION DE LA POUDRE.

Le feu grégeois, qui fut un des meilleurs agents défensifs des Grecs du Bas-Empire du VIIe au XVe siècle, et dont nous avons promis (1) de parler ici, se composait (2) de soufre pur, de tartre, d'une espèce de résine nommée sarcocolle, de poix, de sel décrépité, d'huile commune et d'huile de pétrole, le tout ayant bouilli ensemble; on transvasait cette composition à l'entonnoir et on y trempait des étoupes: c'est à ces étoupes que l'on mettait le feu, et l'urine, le vinaigre ou le sable jetés dessus pouvaient seuls l'éteindre (3). Outre

(1) A la page 164 du tome premier.

(2) D'après le *Liber ignium ad comburendos hostes* composé par MARCUS GRŒCHUS à la fin du premier tiers du XIIIe siècle.

(3) Le feu grégeois était, on le voit, une composition ou substance *grasse* et gluante, ce qui lui permettait d'adhérer aux corps sur lesquels on le projetait : l'urine et le vinaigre, par leur *acide*, avaient donc plus d'action sur lui pour le mouiller et commencer à le dissoudre; c'est dans ce sens qu'il faut entendre leur privilége de mieux contribuer que l'eau à éteindre le feu

cette préparation principale, il en existait quelques autres où l'on rencontre la sandaraque, le sel ammoniac dissous, la graisse de bélier liquéfiée et l'huile de térébenthine.

Antérieurement à cette époque, au moins vers l'an 969 de notre ère, les Chinois connaissaient et employaient la fusée, c'est-à-dire qu'ils possédaient, suivant l'expression de nos missionnaires à Pékin, « l'art d'allumer les flèches et de les porter fort loin » (1). A cette date on savait en Chine que le salpêtre, déjà connu anciennement, une fois trituré et mélangé au soufre et au charbon, donnait lieu à un genre de combustion nouveau et spécial. La *flèche à feu* chinoise ou fusée était encore bien imparfaite.

Des Chinois les connaissances de pyrotechnie passèrent chez les Tartares au XIe siècle; mais déjà les Arabes possédaient des notions sur le naphte (2) et son emploi à la guerre; il paraît certain que ce dernier peuple connaissait l'art incendiaire au XIIIe siècle, et pratiquait même les compositions salpêtrées. Marcus Grœchus mentionne parmi ces dernières le mélange d'une livre de soufre vif, de deux livres de charbon de tilleul ou de saule, et de cinq livres de salpêtre, lequel broyé dans un mortier de marbre produisait le *feu volant*. Justement au XIIIe siècle les Mongols conquéraient une grande partie de l'Asie et de l'Égypte; ils propagèrent avec eux les procédés de la pyrotechnie chinoise. A la fin de ce siècle les compositions salpêtrées, dont la combustion

grégeois. Lisez à ce sujet, et contradictoirement, *Recherches sur le feu grégeois*, mémoire couronné par l'Académie des inscriptions en 1840, par Ludovic Lalanne, 2e édition, 1845, p. 30, 31, et *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, par le colonel Favé, 1862, t. III, p. 3, 4, 19.

(1) *Mémoires sur les Chinois*, par le Père Amiot, t. II, p. 292.

(2) Ou *pétrole*, ou *huile de pétrole*, huile volatile de couleur jaune, qui se rencontre dans plusieurs localités et s'extrait au moyen de puits de 12 mètres de profondeur.

s'opère sans le secours de l'air (1), devinrent communes; les Arabes surent alors les employer à la guerre, soit comme annexes de certaines armes, soit au moyen d'instruments et de machines, et leurs nombreuses manipulations à ce sujet ne permettent guère de supposer qu'ils aient entièrement ignoré le fait de la détonation de la poudre (2), car le mélange cité plus haut n'est autre chose (3). Ils cherchaient à éviter dans la préparation de leurs artifices cette détonation dont ils ne savaient pas utiliser les effets. L'idée d'en tirer un parti avantageux leur vint après, et naquit probablement chez eux, quoique les Chinois aient en 1259 un tube de bambou qui, en y mettant le feu, projette un *nid de grains*; en tous cas l'invention de lancer des projectiles avec un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon appartient à l'initiative commune des Chinois et des Arabes, et coïncide avec les débuts du XIVe siècle.

C'est juste l'époque où la poudre et les armes à feu apparaissent en Europe. Singulier rapprochement : le terrible agent de guerre qui devait, avec la boussole et l'imprimerie, métamorphoser le monde, cet agent surgissait, semblait inventé dans tous les pays à la fois; on eût dit que pour se produire il faisait explosion comme une opinion tacite et universelle longtemps contenue (4).

(1) A cause de la grande quantité d'oxygène dégagée par la décomposition du salpêtre.

(2) *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 32, 35.

(3) A l'état de pulvérin, bien entendu, c'est-à-dire non grainée.

(4) Dans la préface de ma traduction de la brochure du colonel prussien WITTICH, intitulée : *De la fortification et de la défense des grandes places*, j'ai écrit en 1847 : « Les inventions appartiennent en général moins à un homme qu'à une époque dont elles mettent au jour l'opinion tacite. » Cette réflexion s'applique ici, comme l'a remarqué judicieusement le capitaine anglais SHRAPNEL dans le n° du 10 juillet 1852 de *The military review* de Londres.

L'explication paraît aisée. Les Croisés occidentaux trouvèrent au XIII[e] siècle les Arabes aussi habiles que les Grecs dans l'art de se servir des procédés incendiaires. Les Croisés, obligés de se défendre, acquirent peu à peu des notions sur ces procédés; les Vénitiens, restés maîtres d'une partie de Constantinople après la quatrième croisade (1), pénétrèrent dans le secret de la composition du feu grégeois, secret dont la conservation semblait devenue sous les derniers empereurs d'Orient une affaire d'État (2). Aussi les Croisés rapportèrent-ils avec eux, en Europe, des connaissances pyrotechniques jusque dans leurs foyers; là, ces connaissances devinrent l'objet d'expériences, de recherches diverses, et la poudre de guerre fut trouvée sur plusieurs points à la fois. De ce fait vient le grand nombre de prétendants à l'honneur de cette brillante invention. Ce ne fut pas de la part des Européens une invention, mais seulement une réminiscence, nous venons de l'établir. En outre, on peut prouver que les premiers de ces prétendants, Albert le Grand, François Bacon, ignoraient la force projective de la poudre.

Le véritable inventeur de la poudre de guerre, et celui-là est européen, c'est l'homme qui a fait sortir cet agent du cercle des propriétés fusantes pour le lancer dans celui des propriétés projetantes, car ces dernières seules lui ont donné le rôle important qu'elle joue à la guerre, et par suite son influence sociale. On ne connaît pas son nom, et il demeurera sans doute toujours inconnu; peut-être aussi un accident fortuit a-t-il seul produit la découverte.

Resterait également à savoir qui le premier a su appliquer

(1) La prise de Constantinople par les Croisés latins date du 12 avril 1204.

(2) Voyez les recommandations de l'empereur Constantin Porphyrogenète dans son traité sur l'administration de l'empire.

cette force de projection, devenue pour la race humaine un fait certain et acquis, un progrès, une conquête véritable. Sous ce rapport, même incertitude, ce qui s'explique par la lenteur avec laquelle les améliorations se sont succédé les unes aux autres. Toutefois, il y a des motifs pour attribuer cet honneur aux Arabes d'Espagne, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle (1).

Ainsi la poudre de guerre tire son origine des compositions incendiaires : ce sont les Chinois qui ont mêlé le salpêtre à ces compositions et inventé en réalité la poudre ; ce sont les Arabes d'Afrique et d'Espagne qui probablement ont utilisé les premiers la poudre pour lancer les projectiles.

§ 2. LA GUERRE S'HUMANISE.

Dans l'opinion générale, l'invention de la poudre a rendu les combats plus meurtriers. Il est certain qu'elle a permis de se tuer de plus loin et plus collectivement (2), mais les batailles antiques étaient terribles aussi comme pertes, au moins pour les vaincus, et au début les armes à feu furent de peu d'effet contre les armures dont chacun se trouvait alors à peu près couvert.

Les chevaliers paraissent avoir été contraires à l'emploi de la poudre, à l'usage des armes à feu. Ainsi Bayart a dit : « C'est un grand crève-cœur qu'un vaillant homme puisse être tué par un vil et abject *friquenelle* ; » mais ce propos

(1) *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 67, 68.

(2) Les premiers effets de la poudre sont dépeints par PÉTRARQUE dans son écrit : *De remediis utriusque fortunæ* : « Il ne suffisait pas, dit-il, que la colère du Dieu immortel tonnât au ciel, la rage humaine a trouvé le moyen de touner sur la terre. »

et d'autres analogues (1) constituent au plus un regret, une boutade (2), et n'ont pas empêché les chefs habiles de cette époque, Bayart lui-même, Montluc et d'autres, d'utiliser le mieux possible contre l'ennemi la nouvelle invention, traitée de *diabolique* par plusieurs. Il ne faut donc pas arguer de l'apparence de leur opinion aux nouvelles armes à feu, apparence inexacte, répétons-le, il n'en faut pas conclure que la conséquence de l'invention de la poudre fut immédiatement de rendre la guerre plus sanglante.

D'ailleurs, fait digne d'intérêt, à l'instant où cette invention surgit, la guerre s'humanise.

Déjà, au milieu du XIe siècle, l'Église avait établit la *trêve de Dieu* qui interdisait aux chrétiens de combattre entre eux du mercredi soir (3) au lundi matin, ainsi que durant le carême, l'avent et les fêtes patronales; cette trêve avait limité les exactions des puissants, les brigandages de certains seigneurs arrivés à l'excès de la force brutale, et protégé à la fois les maigres biens du peuple et les biens considérables des abbayes. Les monarques, à leur tour, malgré le peu d'assiette de leur autorité, avaient cherché à diminuer le nombre des *guerres privées*, à circonscrire les luttes; exiger l'envoi d'un défi, ordonner un délai de *quarante jours* (4) avant sa mise à exécution, prescrire que toutes les hostilités particulières seraient suspendues dès que le roi entrerait en guerre avec les ennemis de la nation (5), tels furent successivement

(1) « J'espère que nous quitterons bientôt l'usage de l'artillerie, » dit Montaigne.

(2) Voyez mes *Portraits militaires*, t. II, p. 49.

(3) Je dis *mercredi*, d'après BARDIN, *Dict. de l'armée*, au mot *paix de Dieu*; ROBERTSON dit du *jeudi soir* (note XXI de son *Tableau des progrès de la société en Europe*).

(4) C'est la *trêve royale* attribuée à Philippe-Auguste, ou plutôt à St Louis (1245).

(5) Ordonnance de Philippe le Bel en 1296.

leurs moyens de répression. Quoique souvent enfreints, ces moyens témoignent de leurs louables efforts pour diminuer les vestiges de barbarie qui subsistaient encore. Au moment de l'apparition de la poudre, lorsque son usage s'acclimate, une autre tentative se produit, celle des *billets de sûreté.* Arrêtons-nous un instant sur cette institution (1).

Afin d'augmenter et de consolider les effets de la *trève royale*, on demandait aux parties en querelle de se donner des billets de sûreté mutuelle; le magistrat en requérait ordinairement la délivrance à la sollicitation de la partie la plus faible; parfois, pourtant, ils se donnaient volontairement à titre réciproque (2). Par ces billets, l'on s'engageait à s'abstenir pendant un temps déterminé, ou à jamais (3), d'acte hostile; qui faussait sa promesse encourait des peines graves, souvent celles réservées à la trahison. On connaissait déjà du temps de S[t] Louis cet adoucissement à la plaie des guerres privées (4), et il se consolida après ce monarque. Un des exemples les plus frappants à en fournir est celui d'Olivier de Clisson en remettant un à son souverain, le duc de Bretagne. Il est, du reste, des pays de France qui adressèrent au roi des remontrances sur l'usage des billets

(1) La *trève de Dieu*, ces *billets de sûreté* constituent des faits très-remarquables dans l'histoire de la société humaine; quoique à cette époque l'on raisonnât moins d'après les événements de l'histoire moderne, je m'étonne de ne pas en trouver trace dans le célèbre traité de GROTIUS intitulé . *le Droit de la guerre et de la paix*, 1624, traduit en français par le diplomate Antoine de Courtin, Paris, 1687; Grotius, en jurisconsulte, s'appuie presque exclusivement sur l'histoire ancienne, surtout sur l'histoire romaine, dont il tire ses arguments.

(2) Voyez BEAUMANOIR, *Coutumes du Beauvoisis*, chap. 60.

(3) LAURIÈRE (*Ord. des rois de France*, t. I[er], p. 1723, 129) prétend que l'*assurement* était pour toujours, tandis que la *trève* était pour un temps : en tout cas, cette dernière ne s'appliquait qu'à ceux qui pouvaient se faire la guerre, tandis que l'assurement était pour le roturier comme pour le noble. Le refus d'assurement valait assurement.

(4) Voyez *Etablissements de S[t] Louis*, livre 1[er], chap. 28.

de sûreté et demandèrent qu'il fût limité; mais, à notre sens, cette délimitation même le confirme : ainsi, Louis X, en 1315, répond aux nobles de Bourgogne, je cite textuellement, « que l'on ne contraigne les dix nobles, leurs hommes, ni leurs sujets, à donner *assurement* en guerre ouverte, ne en autre cas, *si la menace n'est connue ou prouvée* nous leur octroyons » (1).

Aux billets de sûreté vint se joindre la coutume de former entre seigneurs des associations volontaires; l'association décidait à la majorité sur les sujets de dispute qui survenaient entre deux associés.

Enfin parut la fameuse ordonnance de Charles VI (1413) qui défendait absolument les guerres privées (2); pour contraindre à s'y soumettre, on envoyait des garnisaires vivre sur les terres du récalcitrant, on confisquait ses biens, on le jetait en prison, ou à défaut on y jetait ses vassaux et amis. Cette ordonnance subit diverses atteintes, puisque nous voyons plus tard Louis XI obligé de publier un édit (3) pour abolir dans le Dauphiné le funeste usage des guerres privées. Elle montre néanmoins l'humanité qui s'introduit dans la guerre en ce sens que la guerre cesse ainsi d'être une affaire individuelle; au lieu de se passer entre seigneurs, elle n'a plus lieu qu'entre États, entre nations; elle devient plus pesée et plus rare, tout en devenant, convenons-en, plus solennelle et plus grandiose. Mais, à ce dernier point de vue, elle s'humanise encore, car l'expérience de tous les

(1) *Ordonnance de Louis le Hutin*, rendue à Vincennes, en avril 1315, sur les remontrances des nobles de Bourgogne, des évêchés de Langres, Autun et du comté de Forez, art. III.

(2) Cette ordonnance interdit de « se mettre en armes, au mandement d'aucun seigneur, sinon du roi ou du connétable. »

(3) En 1451.

temps montre que plus les nations augmentent leurs ressources en hommes et en matériel, plus elles grandissent en moyen de destruction, plus aussi les luttes sanglantes sont difficiles et rares.

L'obtention de ces résultats, à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, n'a rien qui doive étonner, quand on songe combien déjà chez les hommes de bonne souche, chez ceux qui dirigeaient alors le pays, le bon sens et la raison commençaient à prévaloir sur la force matérielle et grossière, fait dont le chevalier de la Tour-Landry, donnant des conseils à ses filles (1), fournit un parfait spécimen. Et pourtant en cette période, à sa fin même, nos guerriers nobles n'avaient rien perdu des qualités militaires sur lesquelles se basait l'illustration de leur famille (2).

§ 3. INFANTERIE.

Nous avons vu, en traitant de l'infanterie au chapitre précédent, que cette arme, tombée en un profond discrédit pendant le beau temps de la féodalité, avait commencé à se relever dans les croisades, expéditions lointaines qui démontrèrent la valeur du pauvre fantassin. Peu après, la création des troupes communales, avons-nous vu également, vint juxtaposer à l'infanterie féodale une infanterie bourgeoise, mieux constituée, agissant avec plus d'ensemble, qui l'em-

(1) Lisez dans la *Bibliothèque elzevirienne* le volume intitulé : *Instructions du chevalier de la Tour-Landry à ses filles*.

(2) Consultez le curieux *Mémoire sur la durée des familles nobles*, lu à l'Académie des sciences morales par M. Benoiston de Chateauneuf ; ce mémoire a été inséré en 1845 au *Moniteur* et aux *Comptes rendus* de ladite Académie.

porta souvent sur elle dans les luttes des villes contre les seigneurs, et fut même appelée sur les champs de bataille (1).

Le mouvement de renaissance pour les troupes à pied continua encore avec la découverte et l'usage de la poudre.

Outre les aventuriers, organisés en bandes, qui se montrèrent en France dès la fin du XIIe siècle, et dont une partie désola notre patrie, au point que Charles V se vit obligé de charger du Guesclin de l'en débarrasser, nous dûmes avoir vers cette époque une infanterie plus régulière, dépendant du roi. En effet, dans un règlement du dernier jour d'avril 1351, le roi Jean Ier s'exprime de la sorte : « Voulons que touz les Pietons soient mis par Connestablies et Compaignies, et que chascun Connestable (2) ait un pennoncel (étendard ou bannière) à queue, de tels armes ou enseignes comme il li plaira ; et que tous, Arbalestriers et Pavesiers (3), facent leur monstre (revue) là où ils devront, et soient mis en escript les nons et les surnons du Connestable et de tous les Compaignons qui souz lui seront ; et que chacun en particulier viegne devant celui qui recevra la monstre, et que chascun devant lui tende l'arbaleste et tire par plusieurs fois..... et que, au moins deux fois le mois, leur monstre soit vëue. »

Toutefois, n'allons pas trop loin dans notre généralisation, et ne concluons point de ce passage d'une ordonnance peu

(1) 50,000 hommes de troupes communales, par exemple, s'avançaient *processionnellement*, disent les historiens, vers le camp français, le lendemain de la bataille de Crécy, lorsqu'elles furent assaillies et défaites : ce chiffre indique les ressources offertes par les communes, puisque déjà de leurs soldats avaient figuré dans l'action principale elle-même.

(2) Capitaine d'une compagnie de gens de pied dite connestablie.

(3) Soldats chargés de porter des pavois ou paniers derrière lesquels s'installaient les arbalétriers pour combattre.

postérieure à la bataille de Crécy (1), et inspiré peut-être par ce grand désastre, n'en concluons pas que toute l'infanterie française se trouvait organisée dans la seconde moitié du XIVe siècle.

La meilleure infanterie, au XIVe siècle, est l'infanterie anglaise, composée principalement d'*archers* adroits, bien organisés, commandés par des nobles qui ne dédaignaient pas ce service (2). Ces archers manient un arc, et non une arbalète comme ceux des autres nations; or, l'arc donne un tir rapide et assuré, en ce sens que sa corde peut s'ôter facilement et se cacher sous le vêtement quand il pleut. Ce sont ces archers qui remportent la victoire à Crécy et à Poitiers. Mais rappelons que les archers anglais, avec leur tir *de loin*, constituent une infanterie *légère*, qui obtient le dessus, par rapport à nos *lourds* gendarmes, frappant seulement *de près*, parce qu'elle prend entièrement le contre-pied de leur manière d'agir. Avec ses archers, la chevalerie anglaise se voyait encore obligée de combattre à pied (3); le problème n'était donc pas résolu, j'entends celui d'avoir une infanterie capable de supporter le fardeau principal de la guerre.

On rencontre seulement dans les premières années du XVe siècle une infanterie solide : c'est l'infanterie hussite. Entourée d'un retranchement de chariots, elle luttait avec succès en rase campagne contre la cavalerie.

(1) Comme date elle se trouve juste à cinq ans de chacune des batailles de Crécy et de Poitiers.

(2) « Les Anglais sont la fleur des archers du monde », dit COMINES, I, 3. Cet auteur remarque au même chapitre que sur le continent, notamment chez les Bourguignons, les meilleurs chevaliers et écuyers tenaient à honneur de combattre à pied avec les archers.

(3) Parce qu'ils ne pouvaient résister de pied ferme, n'étant qu'une infanterie légère. En effet, il y eut alors en Angleterre des corps d'archers à cheval, souvent employés comme garde : Édouard III en avait autour de sa personne 120 choisis parmi les plus robustes

Ses succès confirmèrent les idées amenées alors par la Renaissance et présentées habilement par Machiavel, que l'infanterie rangée en ordre ferme (solide) et serré pouvait résister à une charge de cavalerie, sans que la réciproque eût lieu. De ces idées a la prédominence de l'infanterie il n'y avait qu'un pas.

Ce pas fut franchi par l'institution de corps permanents de troupes à pied. Le premier fut celui des francs-archers, établi en France par l'ordonnance du 28 avril 1448, qui débute ainsi : « En chacune paroisse de nostre royaume y aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et convenable. » Cette seule phrase de l'ordonnance émise par Charles VII comprend les deux causes du peu de durée du nouveau corps : des *archers*, c'est-à-dire des hommes tirant de l'arc, avaient en effet peu à vivre au moment où des armes de grand avenir, les armes à feu, se multipliaient ; en outre, éparpillés sur la surface du territoire *par paroisse*, ils ne pouvaient évidemment prendre l'esprit et les dispositions d'une troupe toujours réunie, acquérir, en d'autres termes, le véritable esprit militaire. Ces deux causes empêchèrent les francs-archers de demeurer constitués pendant plus de deux règnes, ceux de Charles VII et de Louis XI.

On les appelait *francs* parce que leur principal privilége consistait dans l'exemption de taille ou d'impôt, d'où leur vanité tira une prétention à la noblesse. Ils n'étaient pourtant que des gens de campagne, car la volonté royale dit formellement de choisir *le plus adroit* de la paroisse « pour le fait et exercice de l'arc, sans avoir égard ne faveur à la richesse et aux requestes que l'on pourrait sur ce faire ».

Les francs-archers s'entretenaient dans leur habileté d'ar-

cher en se réunissant, les dimanches et jours de fêtes, sous les ordres de leurs chefs.

Remarquons le serment exigé de chacun des francs-archers de bien servir le roi, et l'obligation pour eux de répondre à l'appel de guerre « toutes les fois qu'ils seront mandés ». Ce sont évidemment des troupes *royales*, et de ce moment la souveraineté fractionnée de la noblesse n'existe plus; les seigneurs essayeront de résister, et pendant les guerres de religion et pendant la Fronde; mais ce sera en vain : la royauté en France devient maîtresse du pays et peu à peu gagnera assez de terrain pour se gouverner seule.

Coiffé d'un casque nommé salade, armé d'un arc et d'une dague, habillé d'un pourpoint recouvert d'un justaucorps, le franc-archer se trouvait entièrement à la charge de la paroisse qui lui payait sa solde (1), comme elle payait son équipement et son armement, et répondait de sa personne.

On ignore les détails de l'organisation première des francs-archers. Louis XI les porta à l'effectif total de 16,000 hommes, divisés en quatre corps de 4,000 hommes chacun; ces corps se recrutèrent dans des circonscriptions de territoire à eux spécialement assignées. Un corps de francs-archers se subdivisait en huit bandes de 500 hommes.

Après les avoir améliorés de la sorte, ce monarque les supprima (2); il faut croire pour cela que leurs vices se montrèrent fort en saillie; car, avec le temps, un tel corps, nombreux pour l'époque, eût pu prendre de l'importance. Peut-être, au lieu de le supprimer, aurait-on mieux fait de

(1) Quatre livres dix sols par mois pendant le temps du service.

(2) On a représenté les francs-archers comme existant au delà de Louis XI, en 1487 et 1495 par exemple, d'après Molinet (livre III, chap. 156), et Comines (livre VIII, chap. 3) : nous croyons que c'est plutôt le mot que l'institution qui subsistait.

grouper tous les francs-archers, jusqu'alors isolés dans leurs villages, et une fois réunis, vivant ensemble, ils auraient pris l'esprit militaire. Mais on désespéra d'atteindre à ce résultat, et à cause de leurs défauts et à cause du voisinage d'une infanterie plus parfaite : nous voulons parler de l'infanterie suisse.

Cette dernière était bien ordonnée, se distinguait par une bonne discipline, marchait et combattait en ordre, avec silence. Louis XI pensa qu'en joignant à ces qualités le caractère de la permanence, il obtiendrait des troupes supérieures. Aussi appela-t-il 6,000 Suisses en France (1480). Ces Suisses furent chargés d'instruire les aventuriers qu'il rassembla à Pont-de-l'Arche, et, fait curieux, ce fut un officier bourguignon nourri de l'étude des anciens, Desquedes, qui reçut le commandement de ce camp, où les vainqueurs du duc de Bourgogne se firent les précepteurs des soldats français. Louis XI eut jusqu'à 10,000 de ces aventuriers. Trop fin d'ailleurs pour conserver une foi entière en des étrangers (1), il leur opposa politiquement un contre-poids par l'enrôlement de lansquenets (2) allemands.

(1) Le *Rosier des guerres*, qu'on lui attribue, se prononce contre l'emploi des étrangers (voy. p. 44 de ce livre in-12, édité en 1616 par d'Espagnet), et l'on présume qu'il fut composé vers 1475. Au surplus, si ce monarque variait d'opinion suivant les besoins de sa politique, il est permis de supposer qu'il ne voulait, sinon autour de sa personne, au moins en France, qu'un nombre restreint de troupes étrangères, ce qu'il observa toujours. — Nous citons le *Rosier des guerres*, qui contient divers détails militaires ; mais que le lecteur ne s'étonne pas de nous voir ne rien emprunter à l'*Arbre des batailles*, dû au prieur HONORAT BONNOR, et imprimé pour la première fois a Paris, en 1481 ; c'est plutôt un traité des droits de la guerre par rapport à la féodalité qu'un traité d'art militaire ; je n'y ai rencontré qu'une opinion avancée pour l'époque et nullement féodale, quoique exprimée d'une façon nuageuse, c'est qu'attendre son ennemi est « chose plus vertueuse, plus forte, plus difficile que l'assaillir ». (Chap. 30.)

(2) Ces lansquenets aimaient l'argent comme les Suisses et exigeaient *double paye* pour monter à l'assaut, si nous en croyons BRANTOME, rapportant un fait arrivé à Bayart. Voy. les *Hommes illustres* de cet auteur, Discours 27, *Vie de M. de Lautrec*.



Sous Charles VIII et Louis XII l'infanterie française accrut sa considération (1) : avec Charles VIII elle concourut à la conquête de Naples, cette belle expédition française, et au retour couvrit bravement la retraite ; de Louis XII, elle reçut des chefs renommés, par exemple Bayart, le chevalier sans peur et sans reproches, et Montluc, devenu depuis, et grâce à elle, maréchal de France. Elle se montra digne de ce nouveau patronage, et les jeunes seigneurs commencèrent à s'y enrôler sans répugnance. Ce fait constitue une véritable révolution amenée par l'épée dans la société.

François Ier continua cette révolution en combattant lui-même à la tête de nos fantassins (2), fait capital de la part d'un roi dont les idées chevaleresques sont connues. De ce fait sortirent deux avantages : le service dans l'infanterie gagna encore en considération, et nos soldats de pied montrèrent ce qu'ils valaient en battant les Suisses ; on peut dire que les exploits de l'infanterie française moderne datent de ce jour.

Si François Ier avait battu les fantassins helvétiques avec des bandes improvisées et irrégulières, que ne ferait-il pas avec une infanterie régulière et permanente? Cette réflexion le poussa vers une institution nouvelle, celle des *légions*, institution qui ne répondit pas, disons-le immédiatement, à l'attente signalée.

Ce fut par un édit de juillet 1534 qu'il institua, pour la conservation et défense du royaume, lesdites légions au

(1) L'Italie, malgré la préférence des chefs de condottieri pour les hommes de cheval, puisque en 1439 jusqu'à 64,650 de ces derniers combattaient sur son sol, l'Italie, disons-nous, possédait cependant déjà des enseignes d'infanterie d'un effectif assez considérable ; en 1482, l'une d'elles, composée de Corses et commandée par Pierre-André Gentili, comptait 7 caporaux et 200 appointés. RICOTTI, *Storia delle compagnie di ventura* ; Turin, 1845, t. III, p. 423 et 432.

(2) A Marignan (1515).

nombre de sept. Chaque légion devait se recruter dans une ou plusieurs provinces nettement déterminées, et comprendre six bandes. Voici la composition de l'une de ces bandes :

EFFECTIF D'UNE BANDE DE LÉGION

Officiers....	Capitaine	1	5
	Lieutenants	2	
	Enseignes	2	
Bas officiers.	Centeniers	10	60
	Chefs d'escouade	40	
	Fourriers	4	
	Sergents de bataille	6	
Musiciens...	Tambours	4	6
	Fifres	2	
Soldats.....	Arquebusiers	286	1,000
	Piquiers	514	
	Arbalétriers	200	
	Total		1,071

Le nombre des soldats de la bande est fixé invariablement à 1,000 par l'édit royal d'institution, mais le chiffre des arquebusiers varie de 100 à 500, suivant les légions (1) ; nous avons porté dans le texte un nombre moyen et pour les arquebusiers et pour les piquiers. Cette moyenne permettrait encore d'établir la proportion des arquebusiers par rapport aux autres soldats, mais on sait par l'édit que le nombre total des arquebusiers devait monter à 12,000, et ce chiffre exact fournit encore mieux ledit rapport, car à 1,000 soldats par bande, cela donne 42,000 en tout pour

(1) 100 dans la légion de Bretagne, 500 dans les légions de Guyenne et Languedoc.

les sept légions, et 12,000 est un peu plus du quart de 42,000; ainsi il y avait une arme à feu sur quatre armes.

A lire ce chiffre de 42,000, l'on voit de quelle force les légions eussent doté la France si leur existence s'était prolongée, et cette force eût été d'autant plus grande qu'elles formaient des troupes royales disciplinées. A l'égard de la discipline, jugez de l'immense progrès par rapport aux troupes féodales, par rapport même aux troupes communales; le soldat qui parle haut, ou crie dans le rang, a la langue percée. Pour rendre et exécuter les sentences, un prévôt et quatre sergents se trouvent joints à chaque légion. A côté de la répression, la récompense; une action d'éclat vaut un anneau d'or; qui porte un anneau d'or peut devenir lieutenant; une fois lieutenant il est anobli. Rien de plus large assurément, et nous n'avons pas mieux aujourd'hui. C'est une louange pour le vainqueur de Marignan.

Ce prince est moins persévérant que bon juge du stimulant qui convient au guerrier. En effet, les légions françaises tombèrent bientôt en désarroi; à la fin de son règne leur disparition se trouvait consommée. On a dit que c'était faute de pouvoir trouver en France 42,000 bons fantassins, mais je préfère attribuer ce résultat à la négligence du monarque et de son gouvernement; une volonté ferme et continue eût triomphé des obstacles et donné vie à l'institution, très-supérieure en somme à celle des francs-archers.

L'institution légionnaire valait mieux que la précédente, par ce motif que les soldats des légions ne servaient qu'un laps de temps déterminé, quatre ou cinq mois par exemple (1), ce qui indique une permanence marquée,

(1) C'est CARLOIX qui le dit. Voy. ses *Mémoires de Vieilleville*, édition du *Panthéon littéraire*, p. 678.

beaucoup plus grande que celle des francs-archers ; sans une attestation de ce service accompli, ils ne pouvaient obtenir leur congé. Cette condition ne se retrouve ni pour les francs-archers de la première création, c'est-à-dire ceux de Charles VII, ni pour les francs-archers de la seconde création, c'est-à-dire ceux de Louis XI; aussi, je ne saurais admettre, jusqu'à preuves nouvelles, l'opinion qui veut que les légions de François I[er] n'aient été qu'un rhabillage des francs-archers (1), bien que beaucoup d'anciens francs-archers aient pu paraître dans les rangs des légions, car une organisation nouvelle comprend forcément (notre histoire le prouve à chaque révolution) un grand nombre de soldats de l'organisation précédente.

Toujours est-il que depuis le commencement (2) de permanence qui signale les légions, les légionnaires, paysans tirés du labourage, soldats improvisés, ne furent pas assez guerriers, et il fallut revenir au système des aventuriers organisés en bandes; on commua donc en impôt l'obligation du service, et avec cet impôt, dit *soldé des cinquante mille hommes de pied*, on leva et paya « braves hommes et vaillants capitaines », suivant l'expression du maréchal de Vieilleville.

§ 4. CAVALERIE.

Il y avait encore peu d'infanterie, surtout aux XIV[e] et XV[e] siècles par lesquels débute la période qui nous occupe

(1) Celle de M. le colonel SUSANE, dans l'*Histoire de l'ancienne infanterie française*, t. I[er], p. 56, 89.

(2) Il faut se garder de dire autre chose en présence de ce mot de DU BELLAY : « Les gens de guerre français *sont inconnus les uns aux autres* » (liv. VII, p. 268), quoique ce mot se rapporte sans doute à des temps antérieurs à l'existence des légions.

dans ce chapitre, et pendant lesquels les grandes batailles de ces temps, Crécy (1346), Poitiers (1356), Azincourt (1415), furent perdues par la France. Cette remarque ne fait pas l'éloge de la cavalerie française et prône la réputation des armées anglaises. Examinons cette question de plus près.

Patriotisme, ou seulement motif d'érudition, l'on a cherché à expliquer ces trois défaites, en les considérant comme les manifestations sans réplique des vices de l'organisation féodale envisagée politiquement et militairement (1); ou, en les attribuant à la fureur des chevaliers français de toujours vouloir attaquer sans réfléchir si les circonstances se montraient défavorables (2); ou encore, en disant que les Anglais nous ont alors vaincus par la supériorité de leur caractère. Sans priser le peuple anglais plus qu'il ne vaut, des trois explications précédentes la dernière, je l'avoue, me séduit le plus. Mais au point de vue purement militaire, on peut en invoquer une autre, la meilleure organisation des armées anglaises à cette époque par rapport aux nôtres. Cela est facile à démontrer, et d'un mot. En France, nos cavaliers jalousaient la piètre infanterie qui les accompagnait, et, s'échauffant au milieu de la lutte, s'emportaient jusqu'à se précipiter sur elle et à la massacrer (3); il eût mieux valu ne pas la laisser arriver sur le champ de bataille, car quelle fureur aveugle de se priver soi-même d'un aide, de s'affaiblir, alors qu'on a l'ennemi en face! C'est l'histoire d'un homme qui couperait son pied le moins preste afin d'être

(1) *Mémoire sur la bataille de Crécy*, par M. le général Joachim Ambert.

(2) *La féodalité dans les batailles*, par Ch. de Beaufort (1855), p. 10. — A Courtray, les chevaliers français se jetèrent dans un fossé qui couvrait en front les milices flamandes.

(3) Exemples : les batailles de Courtray (1302) et de Crécy (1346). Les chefs des deux armées françaises, Robert d'Artois et Philippe de Valois, partagent entièrement dans ces journées l'aveuglement des leurs.

plus libre de marcher à son gré avec l'autre. Pendant que les guerriers français procèdent ainsi au rebours du bon sens par un fatal abandon à la vivacité de leurs passions, comment agissent les guerriers anglais, j'entends les guerriers nobles, ceux qui menaient les autres? Ils commencent à combattre à pied, soit pour leur compte, soit pour diriger l'infanterie; ils attendent assez patiemment les ordres du chef, le signal de la lutte, et cherchent à nuire de loin à l'adversaire par un tir nourri et juste exécuté par leurs gens de pied; ils essayent de placer leurs troupes d'après les circonstances locales, et se laissent rarement déposséder d'une position avantageuse.

Cette situation appelait en France la création de corps d'infanterie bien constitués, et un renversement dans les idées féodales pour que cette arme sortît enfin du dédain et du mépris où elle était tombée. Nous avons vu dans le précédent paragraphe les tentatives qui furent faites à ce sujet, et les modifications qui peu à peu s'introduisirent dans la manière de voir, au point d'amener des chevaliers de renom, comme Bayart, à la tête des gens de pied.

La cavalerie elle-même s'améliora pendant que l'infanterie se relevait et grandissait en nombre et en influence. Elle s'améliora comme organisation plutôt que comme emploi, puisqu'à Granson et à Morat le duc de Bourgogne la fait encore combattre sur des emplacements montagneux, par la neige et la pluie, c'est-à-dire dans les circonstances les moins propices.

Elle s'améliora en mettant au besoin pied à terre (1) pour lutter avantageusement contre les archers anglais, la lance

(1) Exemples : à Cocherel, Auray, Rosbecq, Formigny, Bellinzona (1422), etc.

raccourcie, les éperons ôtés et les chevaux rangés en arrière de la ligne; afin de combattre ainsi, les chevaliers bardés, alourdis par leur armures, étaient obligés de se reposer plusieurs fois en chemin et de se faire soutenir par leurs pages (1). C'était déjà reconnaître que l'art des combats demande l'universalité des ressources, et que vouloir les réduire à une charge de cavalerie, comme au premier temps du moyen âge, ne pouvait que provoquer une réaction et porter un adversaire réfléchi à prendre le contre-pied de votre méthode et à opposer à vos fougueux cavaliers des gens de pied calmes et patients; c'était aussi faire preuve d'un courage sensé, et vouloir réparer les fautes passées par une façon d'agir d'autant plus méritoire qu'elle était presque impossible (2). En passant ainsi par le creuset de l'épreuve personnelle, les chevaliers en vinrent à apprécier l'utilité de l'infanterie.

La cavalerie s'améliora encore en cessant de se ranger en haie pour le combat. Cela vint peu à peu. Originairement, avec la formation en haie, les chevaliers seuls, les nobles, jouissaient du privilége de voir l'ennemi face à face et de l'attaquer; quant aux suivants, ils étaient postés en arrière, à une distance (3) suffisante pour qu'ils prissent part à la lutte uniquement en auxiliaires, et encore en réalité leur coopération fut-elle toujours rare (4). Quand on renonça au préjugé qui séparait ainsi, au préjudice du résultat final,

(1) Olivier de la Marche, édition du *Panthéon littéraire*, p. 464.

(2) Devant Padoue, Bayart avoue que « c'est un passe-temps assez fâcheux pour des hommes d'armes que d'aller à pied ».

(3) A *quarante pas*, suivant Montgommery, *Hist. de la milice*, 1602, p. 133.

(4) Voir notre t. Ier, p. 250, 251. « Avec la distance d'une haie à l'autre, l'espace occupé était immense, » remarque M. d'Aldéguier, p. 40 des *Principes de cavalerie*, 1843.

autrement dit à l'avantage de l'ennemi, la cavalerie en deux parties, dont une dédaignée et inutile, les suivants ou archers se mêlèrent (1) avec les hommes d'armes; un armement mixte s'en suivit, et l'on eut de véritables escadrons rangés sur trois rangs de hauteur, puisque chaque chevalier ou homme d'armes se trouvait accompagné d'au moins deux archers.

A quelle époque peut-on faire remonter cette fusion et l'adoption des escadrons sur trois rangs? Il semble assez difficile de la déterminer, sauf pour la France, car La Noue (2) affirme que notre gendarmerie a combattu en haie jusqu'à Henri II, c'est-à-dire pendant toute la période examinée dans ce chapitre. Toujours est-il que ce mode de formation profonde vint des Allemands, et qu'il existait bien avant la bataille de Montcontour (1569) puisque Charles-Quint le trouva établi et le consacra (3). Il le consacra toutefois avec un changement. Dans les escadrons profonds, déjà en usage en Allemagne, la profondeur avait été jusqu'à égaler l'étendue du front, et ces premiers escadrons affectaient la forme carrée (4). Cette forme exagérée constatait une réaction contre la formation en haie : déjà réduite avant Charles-Quint à 17 rangs, elle fut portée par ce prince à 8 ou 10

(1) Ne l'oublions pas, cette amélioration, base de la permanence réalisée dans la cavalerie, se produit uniquement parce que cette arme *cesse* d'être exclusivement féodale.

(2) 15e Discours.

(3) On assure que le système d'escadronner se trouvait déjà en usage sous Charles le Téméraire : je n'ai pas rencontré la preuve de ce fait.

(4) La première forme adoptée par les Allemands pour leurs escadrons fut celle *en coin*, le dernier rang occupant une étendue à peu près double du front du premier. La forme carrée vint ensuite; dans cette nouvelle formation les cavaliers, portant la lance et une armure complète, se plaçaient aux premiers rangs et sur les flancs, tandis que les cavaliers équipés à un cheval ou armés légèrement se tenaient en arrière. Consultez *Geschichte der Kriegskunst*, par Hoyer, Gœttingue, 1797, t. Ier, p. 174.

rangs de profondeur (1). Quoi qu'il en soit, cela suffit à notre thèse de ce moment, savoir que la cavalerie s'améliore dans la seconde partie du moyen âge, en n'admettant dans chaque groupe que des cavaliers de même espèce et en les plaçant sur plusieurs rangs pour offrir une plus grande résistance au choc.

La cavalerie s'améliore également alors en devenant permanente. Avant l'existence des escadrons de reîtres, ou tout au moins avant Charles-Quint, la France avait donné l'exemple.

Vers 1445 (2), on ne possède pas la date exacte, Charles VII institua, en effet, 15 compagnies d'ordonnance (3) de 100 lances fournies chacune, ce qui, à 6 hommes par lance (4), formait un total de 9,000 cavaliers. C'était une force imposante si elle eût été tenue complète, mais des congés l'amoindrirent bientôt. Toutefois, devenue troupe permanente et composée d'hommes éprouvés, choisis un à un par les capitaines que le roi (5) nommait, cette cavalerie nouvelle gagna comme habileté guerrière et même comme

(1) *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, t. Ier, p. 162.

(2) Déjà en 1373 Charles V avait divisé les gendarmes en *routes* (compagnies) de 100 hommes, commandées par des officiers à sa dévotion, et avait fait ainsi une transformation de *troupes féodales* en *troupes royales*.

(3) Le connétable de France avait déjà depuis longtemps une *compagnie d'ordonnance* à son service : comme il réglait la police de l'armée, Cochet de Savigny, dans son *Dictionnaire de gendarmerie* (1845), considère cette compagnie comme l'origine de la *gendarmerie* en tant que *guet* ou troupe de police ; il croit même que la première dénomination de la gendarmerie prise dans ce sens fut celle de cette compagnie.

(4) L'homme d'armes et 5 suivants, soit 1 page, 1 coutillier et 3 archers. La lance fournie fut quelquefois de *sept* et même de *huit* hommes, y compris l'homme d'armes. Elle descendit ensuite à *trois* seulement, 1 homme d'armes et 2 archers.

(5) Chaque compagnie avait pour la commander 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 guidon et 1 enseigne.

discipline (1); sous ce rapport elle remplaça avec avantage ces soldats errants, ces aventuriers dont les sobriquets maudits ne sont pas même dignes de l'histoire. Les compagnies d'ordonnance françaises prirent aussitôt une place honorable parmi les bonnes troupes européennes, à la tête même de ces troupes nous pouvons dire; et depuis, quoique réduites comme effectif, elles ont conservé cette réputation pendant toute la durée de l'ancienne monarchie.

Jusqu'à la fin de l'époque qui nous occupe, la gendarmerie, malgré les améliorations susmentionnées qui la mettaient au moins sur le pied d'égalité avec l'infanterie, malgré surtout les progrès et l'avenir de cette dernière, la gendarmerie, disons-nous, se crut la plus forte, car comment expliquer autrement, même en tenant compte de l'imprudence et de la fougue de la jeunesse, l'acte du duc d'Enghien qui, à Cerisoles (1544), attaqua 5,000 piquiers et arquebusiers avec 1,000 cavaliers seulement. On voulait d'ailleurs lui conserver encore le caractère d'arme principale, puisqu'en 1477 un traité de la milice composé à Naples (2) demande, dans une armée de 20,000 hommes, 12,000 chevaux pour 6,000 hommes de pied. Le revirement ne s'opéra réellement que sous Charles VIII, qui, dans les 30,000 combattants qu'il réunit à Lyon en 1494 pour son expédition de Naples, introduit 18,000 fantassins.

Au début de la période qui nous occupe dans ce chapitre, la cavalerie légère était peu de chose. Elle se réduisait aux archers des lances fournies et aussi à quelques arbalétriers à cheval, dits crennequiniers.

(1) On astreignit les guerriers des compagnies d'ordonnance à payer tout ce qu'ils prenaient, et ce fut toute une révolution, révolution essentielle pour le paysan.

(2) *Trattato della militia*, par Orso degli Orsini, folio 3.

C'est uniquement quand Charles VIII, et plus tard Louis XII, entretinrent dans leurs guerres d'Italie des *stradiots* à leur service que la cavalerie légère revêtit quelque considération. Ces stradiots, vêtus à la turque sauf le turban, étaient Grecs (1) et venaient de Morée ou d'Albanie; élevés à la dure, ils couchaient, s'il le fallait, toute l'année dehors, et possédaient d'excellents chevaux turcs (2). Ils ne portaient, pour se couvrir les bras et les mains, que des manches et des gants de mailles; une épée large leur pendait au côté; ils avaient la masse accrochée à l'arçon et dans la main une zagaie de 4 mètres ferrée aux deux bouts; pour coiffure une salade et une cotte (ou par-dessus) courte et sans manches (3). La zagaie ou bâton ferré leur servait surtout pour combattre à pied, ce qui leur arrivait parfois; ils faisaient alors l'office de piquiers. On les appelait aussi batteurs d'estrade, sans que le mot estrade (4) ait du rapport avec leur nom, mais par ce qu'ils servaient d'éclaireurs : Louis XII en compta jusqu'à 2,000 dans son armée.

Indépendamment des stradiots, la France possédait des cavaliers légers nommés *argoulets* qui combattaient ordinairement en fourrageurs. Armés à peu près de la même manière, ils avaient en outre, à la droite de l'arçon, une arquebuse de 82 centimètres de long (5). On en voit figurer 2,000 dans nos troupes à la date de 1499. C'étaient en général de mauvais soldats, très-pillards, que les paysans avaient baptisés du sobriquet de *croque-moutons*.

(1) Leur nom venait du mot grec στρατιώτης, soldat.

(2) Comines, VIII, 7.

(3) Montgommery, *Hist. de la milice française*, p. 139.

(4) Dérivé sans doute de l'italien *strada*, chemin.

(5) Cette arquebuse se plaçait dans un fourreau de cuir bouilli.

§ 5. ARTILLERIE.

Outre les grosses machines de jet lançant des projectiles avec une cuiller ou une fronde, et dont nous avons parlé au § 14 du précédent volume, il existait aussi des machines plus portatives, correspondant aux pièces actuelles de campagne; mais leur usage ne paraît pas remonter au delà du XIVe siècle : elles ont donc sur les bouches à feu une faible antériorité. C'était, en général, des arbalètes à tour, placées sur un petit chariot à deux roues, et nommées *espringoles*. On en voit figurer trois à la bataille de Mons-en-Puelle (1304), sur le front de l'armée française. Les espringoles lançaient soit des pierres, soit des dards appelés *carreaux* (1). Quant aux *trébuchets* qui projetaient des pierres entourées de feu, ils paraissaient plus rarement à cause de leurs dimensions, car il fallait pour les porter un chariot à quatre roues, et se rapprochaient aussi des machines de siége par l'emploi du cuilleron (2).

Les premiers canons, c'est-à-dire les machines applicables à l'usage de la poudre nouvellement inventée, machines destinées à remplacer les anciennes machines de guerre et à servir de base à la constitution d'une nouvelle arme (3),

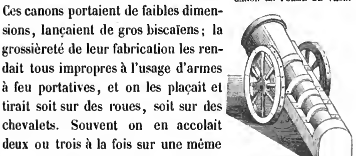
(1) On écrivait alors *garot* ou *garrot* au singulier, et *garros* au pluriel.

(2) *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, par le prince Louis-Napoléon BONAPARTE, t. Ier, p. 11.

(3) Il y avait de l'artillerie avant l'invention des canons et armes à feu, car on donnait ce titre à la spécialité des anciennes machines (on disait un *artillier*, un *artilleur*..., en latin un *artillator*). Mais cette spécialité, surtout en campagne, n'était qu'un faible accessoire : avec la poudre, au contraire, cette spécialité restera secondaire quant au nombre de ses soldats, mais elle obtiendra bientôt par ses effets presque autant d'importance que les armes principales.

les premiers canons, disons-nous, ne remontent pas, comme emploi satisfaisant, au delà de 1319, au moins en Europe (1). A cette date, les Génois en avaient qui affectaient la forme d'entonnoir ou de vase. Ces canons portaient de faibles dimensions, lançaient de gros biscaïens; la grossièreté de leur fabrication les rendait tous impropres à l'usage d'armes à feu portatives, et on les plaçait et tirait soit sur des roues, soit sur des chevalets. Souvent on en accolait deux ou trois à la fois sur une même voiture à deux roues, garnies de pointes de fer du côté de l'adversaire, et d'un mantelet en bois du côté des servants. Cette voiture, traînée par un cheval ou même à bras d'homme, s'appelait *ribaudequin*. Une circonstance à noter, c'est que ces petits canons se chargeaient par la culasse.

CANON EN FORME DE VASE.



Après les canons des Génois, datant comme emploi de 1319, viennent, suivant l'importance historique, les canons dont les Anglais se servirent à Crécy (1346), et dont Froissart lui-même indique l'existence; canons minimes encore (2),

(1) En 1319, chez les Génois. Metz possède probablement deux canons dès 1324, suivant un document publié par M. LOREDAN LARCHEY, dans ses *Origines de l'artillerie française* (1862). — Les annales gantoises mentionnent bien l'emploi des canons comme trouvé en 1313, mais le texte est contestable. Hors d'Europe, il n'est pas impossible (voy. le § 1er de ce chapitre) que les Chinois et les Arabes aient connu l'usage des armes à feu antérieurement à 1300. Consultez *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 70, 71.

(2) On rencontre en 1370 mention de canons du prix de 3 fr. Malgré la différence du prix de l'argent, ce chiffre indique la faiblesse des premiers calibres. Ce sont pourtant, comme tous ceux dont nous parlons dans ce paragraphe, des canons *métalliques*. On a, disons-le, parfois essayé des canons en bois : l'ingénieur Antoine DE VILLE en signale un de son invention au

tirant de faibles projectiles, qu'un auteur compare à nos fusils actuels, et qui exécutèrent à cette bataille une seule décharge. Remarquons expressément que ces canons pouvaient être dirigés contre des hommes, même couverts d'armures, mais qu'ils eussent été impuissants contre des obstacles matériels.

Malgré cette exiguité de début, les armes à feu jouirent promptement de la vogue due à leurs étonnants effets. L'usage s'en répandit partout, et l'imagination humaine les fit passer dès le XIVe siècle par les calibres les plus divers, leur fit lancer soit des boulets, soit des flèches, soit des grenades, soit des boîtes à balles. Nous parlons ici des pièces d'artillerie, des bouches à feu, comme nous dirions aujourd'hui; celles de gros calibre, bien entendu, n'accompagnaient pas les troupes.

Quant aux armes à feu portatives, leur emploi suivit une marche plus lente. D'après un auteur compétent, il ne peut remonter au delà de 1364, et se borna dans l'origine à la défense intérieure des villes. C'est en Italie, à Pérouse, que l'on en voit en plus grand nombre : Pérouse en possède 500, tandis qu'Augsbourg en a 30 à peine.

Au XVe siècle, les choses changent de face, les progrès continuent ; de plus forts calibres s'aventurent en campagne, montés dorénavant sur des affûts qui permettent de diriger la pièce en tous sens, et les canons à mains ou couleuvrines se multiplient. En effet, le duc de Bourgogne, à la tête de 40,000 hommes, compte parmi ses troupes 4,000 couleuvrines et 2,000 ribaudequins. Malgré l'exagération évidente

chap. 44 de son traité *De la charge des gouverneurs des places* (1639, édition de 1666, p. 392), et si nous en croyons le dialogue 99 du livre Ier du traité de philosophie morale de PÉTRARQUE, intitulé : *De remediis utriusque fortunæ*, il en existait au milieu du XIVe siècle.

de ces chiffres, ils dénotent un pas immense. Les armes à feu tendent à se substituer aux armes en usage, et elles ont une grande chance d'y réussir, car l'on a compris qu'il fallait proportionner la force de la poudre à leur degré de résistance.

Au commencement de la substitution, elles modifient peu la tactique. Pourtant, la poudre aura pour effet de rendre l'art de la guerre plus léger, plus universel (1) qu'il ne l'a été au moyen âge, comme l'invention de l'ordonnance perfectionnée et à intervalles pour l'infanterie a donné la supériorité dans l'antiquité aux Romains. Les premières armes à feu modifient peu les batailles, les grandes rencontres, témoin la guerre des Hussites en Allemagne, mais elles produisent effet dans les combats, dans les engagements. C'est ainsi que les Français défendent le pont de Comines, en 1382, avec des bombardes portatives.

Vers la moitié du règne de Charles VII, l'artillerie à feu devient redoutable sur les champs de bataille. Les frères Bureau, dont l'un revêt l'office de maître général de l'artillerie, la perfectionnent, en dirigent habilement l'emploi, sans, toutefois, fonder un système régulier d'artillerie, comme on s'est trop pressé de l'affirmer. Ils sont secondés par l'attention de plus en plus marquée que les chefs apportent à l'usage des bouches à feu, attention dont on ne peut douter en voyant Jeanne d'Arc elle-même s'y prêter (2).

(1) Voyez la fin de l'introduction de l'*Histoire de l'art de la guerre avant l'usage de la poudre.*

(2) Cousinot de Montreuil dit, par exemple, dans sa Relation du siége de Troyes (juillet 1429) : « Si mit en besongne chevaliers et escuyers, archers, manouvriers et autres gens de tous estats, à apporter fagots, huis, tables, fenestres et chevrons pour faire des taudis et approchements contre la ville pour asseoir une petite bombarde et autres canons estans en l'ost. Elle faisait de merveilleuses diligences, aussi bien qui eust sceu faire un capitaine, le quel eust esté en guerre tout le temps de sa vie ; dont plusieurs s'emerveillaient » (*Chronique de la Pucelle*, chap. 57.)

On voit alors figurer de gros canons en campagne. Au combat de Saint-Jacques, en 1444, une bombarde, dont la section offre un diamètre de 36 centimètres, lance un boulet de pierre de 60 kilogrammes. Ces gros canons sont toujours accompagnés de plus petits, montés comme eux sur roues (1) et en plus grand nombre. Ces derniers, juxtaposés sur le même chariot, forment des jeux d'orgue, des canons à grêle (2); plus mobiles, on les désigne déjà sous le nom d'artillerie volante ou légère.

Cette artillerie, souvent peinte en rouge pour la garantir de la rouille, et fabriquée dans quelques pays par certains marchands autorisés (3); cette artillerie, assurément, est encore trop peu mobile pour chercher l'ennemi, mais on la dispose de façon à fortifier le champ de bataille contre les attaques de la cavalerie; les obstacles qui peuvent la couvrir reprennent leur importance, et une fois postée, tout tend à attirer l'adversaire sous son feu (4).

Les armes à feu portatives ne réalisèrent pas des progrès aussi prompts. Au milieu du xv[e] siècle, le tir de la couleuvrine s'effectuait trois fois moins vite que celui de l'arbalète, six fois moins vite que celui de l'arc; ce dernier, recommandable en outre par la simplicité, conserve encore une certaine supériorité, et cette situation dure jusqu'à François I[er], en France surtout, où l'on semble vouloir réserver les armes à feu de main pour la défense des villes.

(1) Parmi les premiers canons montés sur des affûts à roues, il faut mentionner, comme antérieurs au milieu du xv[e] siècle, les *Tarras-Buchse* des Suisses.

(2) Chez les Suisses (*Hagel-Buchse*).

(3) Par exemple, *Jean Cambier, marchand d'artillerie* à Mons (1451). Les gouvernements ne s'étaient pas encore réservés la fabrication exclusive de l'artillerie.

(4) *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. I[er], p. 55. Nous devons beaucoup à ce savant ouvrage pour le présent paragraphe.

Pendant la seconde moitié du xve siècle (1), le duché de Bourgogne (2) met en ligne des pièces montées sur des affûts très-perfectionnés, mais n'ayant pas l'âme exactement cylindrique et devant offrir en conséquence un tir fort irrégulier; il les approvisionne au moyen d'un convoi considérable, dans lequel on compte jusqu'à 2,000 chariots. Néanmoins, les munitions lui font parfois défaut, ce qui montre un des grands inconvénients de l'artillerie dans l'énorme consommation dont elle a besoin. Ce nombre des canonniers est alors minime : *un* par pièce suffit, sans compter les pionniers qui l'aident.

Les pièces conservent le même affût pour marcher et tirer, et cela dès 1488, avantage réel; mais le double canon seul possède un avant-train à roues basses.

Sous Charles VIII, l'administration de l'artillerie se simplifie par le fractionnement de cette arme en bandes. Un commissaire d'artillerie commande la bande, qui comporte moyennement de 600 à 700 chevaux. Les canonniers sont cantonnés dans certaines villes et jouissent d'une assez grande considération. Les calibres s'allégent et ce souverain emmène dans son expédition de Naples jusqu'à 100 pièces de grosseur moyenne (3) qui se meuvent avec plus d'aisance que par le passé, et tirent des boulets de fer et peut-être même de bronze. Nonobstant, le charroi de l'artillerie demeurait en-

(1) « Les progrès accomplis par l'artillerie pendant la seconde moitié du xve siècle, dit M. le colonel FAVÉ, ont eu plus d'importance que tous ceux qu'elle a faits dans les 360 ans qui se sont écoulés depuis. » *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 216.

(2) On voit encore en Suisse, à Neuveville (Neunstadt du canton de Berne), des canons pris sur l'armée de Charles le Téméraire à Granson et à Morat : ils sont très-longs par rapport à leur calibre.

(3) Il prit à Sarzanne 40 grosses pièces et fit ainsi son expédition, 140 bouches à feu en tout. Voyez *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. Ier, p. 105 à 110 : les exagérations des historiens à ce sujet y sont relevées et rectifiées.

core dans l'enfance, puisque, pour conduire les pièces à l'intérieur du territoire français, le grand maitre, au moyen de lettres closes portées par un courrier, ordonnait dans chaque ville chef-lieu de tenir prêts les chevaux nécessaires : cette réquisition se payait après avoir été effectuée.

Les armes à feu portatives se multipliaient sans être très-maniables, car l'expédition précitée comprenait 1,000 hacquebuttes pesant chacune 25 kilogrammes environ. Ces hacquebuttes se transportaient à l'aide de chevaux et se tiraient sur des chevalets (1). On les retrouve sous Louis XII, qui en traîne à sa suite 500 contre Gênes en 1507 (2).

A cette date, l'artillerie allemande se signalait par un nombre considérable de gros calibres : aussi fallait-il laisser des troupes pour en garder une partie pendant que l'autre partie cheminait traînée par les seuls chevaux dont on disposait. Le caractère contraire se retrouve dans l'artillerie française, dont les petits calibres jouissent d'une assez grande mobilité pour changer d'emplacement pendant le combat et choisir des positions plus favorables.

Les armes à feu portatives se multiplient pendant le règne de François I[er], puisque les légions françaises, dont nous avons parlé au § 3 de ce chapitre, en contenaient à peu près une sur quatre soldats. C'étaient alors des arquebuses à mèches, et le tir de ces arquebuses (3) devenait impossible dès qu'il pleuvait ; le seul avantage de ces armes, vers l'adoption générale desquelles l'opinion tendait, c'est qu'elles étaient moins lourdes (4) et effrayaient l'ennemi par leur bruit. A

(1) Voyez Comines, VIII, 7.

(2) Mémoires de Fleurange, chap. 6.

(3) Il s'effectuait à main libre.

(4) Elles pesaient de 6 à 7 kilogrammes.

côté de ces arquebuses il subsiste encore des hacquebuttes; l'on retrouve en effet dans les narrations du temps les expressions *harquebousiers* et *hacquebutiers* pour désigner les soldats qui se servaient de ces armes. Bientôt l'arquebuse reçoit en France le nom espagnol de *mousquet*, et dès lors des mousquetaires figurent dans nos rangs.

François Ier réduit à 8 le nombre de ses calibres, les coule avec un métal plus ductile et moins coûteux que par le passé (1) et double l'attelage des calibres moyens afin de les rendre plus mobiles : il obtient de la sorte une artillerie supérieure à celle de Charles-Quint, et la répartit dans 14 arsenaux pourvus de tous les accessoires nécessaires. Les maîtres de l'artillerie, les canonniers, les conducteurs même du charroi reçoivent un brevet du grand maître comme les employés divers de cette arme, et tous y jouissent d'une grande considération à laquelle Paul Jove rend témoignage (2).

Le roi chevalier montre moins d'habileté pour l'emploi de l'artillerie sur les champs de bataille que pour sa fabrication et son organisation. Ainsi, à Pavie (1525) sa fougue lui fait masquer, par une charge malencontreuse, le tir de ses pièces, faute d'autant plus grave (3) que le souvenir de la victoire de Marignan (1515) devait lui confirmer l'utilité dont cette arme pouvait être.

N'oublions pas qu'au dire de Martin du Bellay le mousquet fait son apparition avant cette funeste bataille de Pavie, en

(1) Relation de l'ambassadeur vénitien Marino Giustiniano en 1535, dans les *Documents inédits sur l'hist. de France,* t. Ier p. 95.

(2) Livre XV.

(3) Cette faute seule ne cause pas la perte de la bataille; il y en eut d'autres de commises, non, il est vrai, de la part du roi de France; ainsi, les capitaines de son infanterie l'avaient trompé sur l'effectif de leur troupe.

l'an 1521 : il le désigne évidemment quand il parle d'une arquebuse qu'on tirait sur une fourchette. Dans cette journée quelques soldats espagnols possédaient une arme à feu portative munie d'un bassinet qui se refermait, progrès essentiel, car dès lors on pouvait remuer l'arme, même chargée et amorcée.

§ 6. EXERCICES.

Les exercices continuent comme dans la première partie du moyen âge, mais tendent moins à former exclusivement des chevaliers féodaux, lesquels disparaissent peu à peu ainsi que nous l'avons dit dans les précédents paragraphes.

On tient à exercer les combattants ensemble et non plus seulement individuellement. Le *Rosier des guerres* (1) vante la *coutume* et la *bonne doctrine* comme venant en aide un jour de bataille : « Si la doctrine des armes est mise en oubli, dit ce traité, il n'y a nulle différence entre paysans et chevaliers. »

Charles le Téméraire exerçait ses archers à cheval à mettre pied à terre, à attacher leurs chevaux, puis à marcher vivement, en ordre, précédés des piquenaires (piquiers) qui mettaient genou en terre et baissaient leurs piques, à un signal donné, pour les laisser tirer par-dessus leurs têtes ; ces piquenaires devaient se précipiter sur l'ennemi dès qu'il était en désarroi, et savaient prendre comme défense l'ordonnance carrée ou ronde, c'est-à-dire se placer dos à dos en fermant l'ordonnance.

Machiavel, dans son *Art de la Guerre*, composé au début

(1) Publié par le président D'ESPAGNET en 1616, in-12, p. 78, 81 et 82.

du XVIe siècle, vers 1515, époque de la bataille de Marignan, insista sur cet ensemble nécessaire à des troupes. « Le premier exercice, dit-il (1), auquel une armée se doit accoutumer, c'est de s'assembler incontinent ensemble, et pour faire cela il la faut mettre en ordre plusieurs fois tous les jours, et la rompre autant de fois. » Il appelle *second* exercice, savoir marcher à pas comptés et observer l'ordre en marchant ; *troisième* exercice, savoir bien combattre et manier les armes, y compris l'artillerie ; *quatrième* exercice, savoir connaître les commandements du capitaine par le battement des tambours, par le son des trompettes et par les enseignes.

§ 7. DISCIPLINE.

Il n'est pas besoin de savoir qu'à Crécy (1346) nos troupes ne s'arrêtèrent pas malgré l'ordre du roi, ce qui les fit arriver en désordre sur le terrain, et que plus tard, sur le champ de bataille d'Azincourt, chaque chef voulait planter sa bannière près de celle du général, pour penser que la captivité (1356) du roi Jean dût faire disparaître dans les troupes de la France le peu de discipline dû à diverses améliorations réalisées depuis Philippe-Auguste dans la constitution des milices féodales. Charles V essaya de la faire revivre ; il fit entraîner hors de France par du Guesclin les grandes compagnies qui donnaient le plus funeste exemple. Après lui Charles VII est le seul monarque français de cette période qui ait franchement essayé de rétablir la discipline.

(1) Livre III, chap. 8. J'emprunte la traduction française de 1664.

§ 8. ADMINISTRATION.

On sait que le capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de cette période l'administrait en personne et répartissait les prêts et payements aux gens d'armes, écuyers, archers et autres combattants ou servants.

Quant au chiffre des sommes allouées, on ne le connaît pas exactement. Ainsi, lorsque l'ambassadeur vénitien Barbaro écrit dans sa *Relation* « que François Ier dépensait, pour 2,500 lances et 2,400 chevau-légers, 400,000 écus, » le taux de la solde se trouve compris dans cette indication ; mais, pour l'en faire sortir explicitement, il faudrait passer par bien des intermédiaires et l'on serait arrêté faute de renseignements. Pourtant on possède plusieurs *monstres* (revues) contemporaines; elles sont mensuelles, la solde y varie non-seulement suivant le grade (1), mais encore suivant d'autres conditions, probablement de réputation militaire ou d'armement; la couleur de la robe des chevaux s'y trouve mentionnée (2).

Les premiers règlements administratifs datent du règne de ce monarque (3), mais ils sont encore mal observés et produisent peu d'effet ; ils devaient naissance aux désastres causés dans nos précédentes expéditions d'Italie par le défaut d'une administration générale constituée et fonctionnant régulièrement.

(1) Chevalier, chef de la compagnie, chevalier bachelier, écuyer, archer.

(2) Dans ces montres il y a presque toujours des lacunes; sur l'une, par exemple, la solde des archers manque.

(3) 24 janvier 1517 et 17 août 1523.

Quant aux marchés pour fournitures de vivres,. on en aperçoit des traces bien avant le XVI[e] siècle, puisque l'historien Villaret cite un bourgeois de Paris s'engageant, dès 1383, à fournir pendant quatre mois le blé nécessaire à la subsistance de 100,000 hommes.

§ 9. ARMÉES.

Nous avons dit à la fin du paragraphe de ce chapitre consacré à l'infanterie qu'après avoir (sous Charles VII) exempté le peuple de taille pour l'engager à se faire fantassin, l'on transforma (sous François I[er]) en un impôt l'obligation du service pour cette arme (1), la seule encore ouverte aux non-nobles. Cet impôt devint permanent, et d'un impôt permanent, mis à la disposition du pouvoir royal, surgit une armée permanente. Telle est, en termes simples, la marche qui conduisit chaque société, chaque peuple à maintenir constamment sur pied des troupes pour sa protection.

Cette armée permanente résulte aussi de ce que la période moderne, dont elle est l'un des caractères, apparaissait. Pour le montrer nettement, il faut indiquer comment l'armée féodale s'affaiblissait, disparaissait peu à peu. On aperçoit à ce sujet plusieurs motifs :

1° *La division du fief*, amenée par le morcellement de la propriété. Cette division fit qu'au lieu de devoir quarante jours de service militaire, le possesseur d'un quart de fief

(1) On voit qu'il a fallu dans cette période, ou stimuler l'esprit militaire, ou reconnaître qu'il faisait défaut : en réalité, cette situation a toujours existé, sauf peut-être chez les Romains, et encore nous ne parlons que d'après leurs historiens.

de chevalier n'en dut plus que dix jours (1), ce qui était déja peu pour obtenir de la suite dans les actes militaires; quand le fractionnement augmenta, l'inconvénient devint tel qu'il fallut renoncer à une milice représentée par un ensemble de fractions aussi minimes d'obligations. Comme déjà le refus de venir à l'armée entraînait une amende, l'idée vint de remplacer le service militaire, réparti par le fait entre un grand nombre d'individus, de le remplacer par une somme d'argent. Ce motif nous ramène donc, comme le désir de ne pas être légionnaire, à l'établissement d'un impôt permanent, donné pour ne pas faire partie d'une troupe, et qui, par une réaction assez commune, fut l'une des causes de la permanence de l'armée. Une armée perpétuelle, par une seconde réaction toute naturelle, fournit aux souverains un point d'appui, non-seulement pour exiger l'impôt en remplacement du service militaire, mais pour instituer et réclamer un impôt en faveur de tout autre besoin général. A toutes les époques, on le voit, la répugnance à porter les armes a coûté à une nation (2).

2° *Le goût, pour quelques-uns, d'une vie luxueuse et molle.* Après plusieurs siècles de puissance, les goûts rudes et aventureux s'apaisèrent au sein des familles nobles, et ils furent remplacés par des tendances de somptuosité et de loisir. Au lieu de songer à aller en guerre, de partir pour la croisade, on préféra demeurer chez soi et prier Dieu sans aller en terre sainte. De là, l'idée de se faire remplacer pour le service militaire et, comme conséquence, d'éviter

(1) *Tableau des progrès de la société en Europe*, par Gilbert STUART, trad. française, 1789, t. II, p. 49 à 50 et 156 à 159.

(2) La *grande charte* garantit les Anglais des exigences fiscales de leurs souverains. En France, il fallut se contenter des *remontrances* des parlements lors de la demande d'enregistrement d'un édit.

l'honneur incommode d'être fait chevalier (1). Ce remplacement des chefs fut nécessairement limité par l'intention de ne pas céder son entière autorité sur ses vassaux. Quelquefois aussi il y fut suppléé par le payement d'une somme d'argent; toujours est-il qu'il contribua à former des chefs de groupes importants de combattants en dehors des grands seigneurs, et qu'il créa, sans lien avec la féodalité, des guides expérimentés et plus à la dévotion du roi pour cette armée perpétuelle dont nous venons de parler, née de l'impôt permanent, et par conséquent aussi du refus de service militaire.

3° *Le dégoût pour les autres de vivre côte à côte avec les premiers mercenaires.* Les premiers *soudoyés*, enrôlés par les rois (2), furent des hommes sans foi ni loi, aventuriers dans le sens complet du mot. Leur voisinage dégoûta les derniers éléments féodaux subsistant encore dans les armées, et acheva de désorganiser la constitution militaire féodale. Les derniers barons et leurs tenanciers cherchèrent, en effet, à se tenir à l'écart, tandis que les souverains, sentant que les troupes féodales leur échappaient, non-seulement conservèrent leurs mercenaires, tout en regrettant leur indiscipline, mais en accrurent le nombre suivant leurs besoins politiques ou gouvernementaux.

De ces trois motifs de dislocation pour les forces militaires féodales résulte une disposition générale à se garder du service guerrier : moyens et grands en donnent l'exemple. Quant aux petits, ils servent dans les milices des

(1) On en vint à refuser la chevalerie, ce qui entraînait la saisie des terres ou une amende, ou à payer une somme d'argent pour obtenir un sursis de recevoir la chevalerie.

(2) En France, un peu avant Philippe-Auguste; en Angleterre, un peu avant Henri II.

villes, ou bien, s'ils sont déclassés et ne tiennent plus à résider dans leur lieu natal, ils s'enrôlent comme aventuriers. De toute façon, le grand métier de guerre, celui qui conduit à l'extérieur de la patrie, celui-là appartient exclusivement à ceux qui l'embrassent pour en vivre; on ne le fait plus par goût ou par patriotisme, signe caractéristique de cette époque où la poudre commence ses jeux sanglants, lesquels précipitent à coup sûr l'éloignement de la génération pour les armes, éloignement préparé par d'autres causes déjà indiquées.

On a remarqué combien la renonciation des classes nobles à exercer d'une manière absolue et entière le commandement à la guerre et à diriger toutes les choses militaires, combien cette renonciation avait fait surgir, des rangs inférieurs, des guerriers habiles, chevaliers de fortune naturellement dévoués au roi comme n'ayant à défendre vis-à-vis de lui aucun droit féodal (1). J'admets cette remarque si l'on veut en conclure ce trait qui signale le premier emploi de la poudre, à savoir que la guerre commence à se moderniser, à se faire peuple au lieu de rester quelque peu barbare et d'agir en grand seigneur. Mais je ne dirai pas, avec divers auteurs, que de cette renonciation date l'apparition dans les rangs militaires de combattants et surtout de chefs sans noblesse, car il en a toujours existé dans les armées de l'Europe, de Charlemagne à 1789, même en pleine féodalité, et cela par cette raison trop oubliée qu'il est presque impossible de faire une guerre un peu longue sans récompenser à tous les degrés de l'échelle ceux qui y

(1) Un vassal pouvait refuser de répondre à la convocation royale, si la querelle du souverain et la guerre qui en résultait n'avait pas été approuvée par la nation ou le conseil qui la représentait. Voyez *Usage des fiefs*, par Brussel, livre II, chap. 6.

prennent part, et que par suite trois ou quatre actions d'éclat portent au premier rang l'homme brave et intelligent.

Toutefois, malgré les revenus produits par l'aversion du service militaire et les exemptions consenties qui en résultaient, malgré la puissance donnée au souverain par la présence des troupes soldées avec ces revenus, l'armée ne serait pas devenue permanente aussitôt si le premier essai sérieusement tenté, celui du roi de France Charles VII, ne se fût renforcé et aidé de la crainte de la domination anglaise (1) contre laquelle il avait si énergiquement et si heureusement lutté. Cette crainte poussa en effet la population française à seconder ses vues pour former un noyau militaire capable de résister à nos redoutables et tenaces ennemis. L'amour de la régularité, de l'ordre, dont les troupes nouvelles donnèrent, vis-à-vis du heurté féodal, un exemple sinon parfait, au moins jusqu'alors inconnu, cet amour fit le reste et consolida l'établissement (2). Il fut consolidé encore plus par les expéditions lointaines, telles que l'expédition de Naples, par Charles VIII, et l'extension de la stratégie, sa réapparition plutôt, contribua à fonder la perpétuité de l'armée. Pouvait-on, en effet, entreprendre de frapper de tels coups avec des armées aussi variables, aussi peu obéissantes que les armées féodales ?

(1) *Tableau des progrès de la société en Europe*, par ROBERTSON, en tête de l'*Histoire de Charles-Quint*, édit. Didier, gr. in-18, 1844. t. Ier, p. 77.

(2) La ténacité et la régularité françaises, qui triomphent ici, semblent singulières vu notre caractère, et surtout vis-à-vis des Anglais : c'est cependant ce qui eut lieu. En Angleterre, point de plan uniforme pour l'armée; nos redoutables adversaires, les Edouard, lèvent des troupes tantôt en *sollicitant* leurs tenanciers militaires, tantôt en les *sommant* avec menace de punition. Voyez LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, fin du 2e chap. sur Edouard III, trad. Léon de Wailly, t. II, 1843, p. 249. En Angleterre, les fiefs ne cessèrent d'être soumis à l'impôt militaire qu'à l'avénement de Charles II (1660); consultez à ce sujet MACAULAY, *Hist. d'Angleterre depuis Jacques II*, au début du chap. 2.

Les Espagnols, qui combattent si longtemps hors de chez eux aux xve et xvie siècles, sont obligés, comme Charles VIII menacé par les Anglais, de maintenir *permanentes* leurs armées d'Italie et de Flandre ; leurs *tercios* s'éternisent, et cette circonstance, jointe à leur courage et aux talents de leurs chefs, en font des troupes redoutables.

Ces soldats permanents (1), on les recrutait un peu par tous les moyens, les uns parmi leurs parents (2) et leurs vassaux, les autres dans leur propre pays également, mais au moyen d'une commission d'array, c'est-à-dire par enrôlement forcé (3), les derniers par enrôlement volontaire, moyennant prime et à l'étranger, là où ils avaient pris langue et pouvoir à exercer. Les mercenaires étrangers surtout appartenaient à la classe paresseuse et débauchée de la population.

N'oublions pas que si l'existence des troupes mercenaires dispensa *en fait* du service militaire la population, principalement celle qui se rattachait féodalement à quelque seigneur, elle ne l'en exempta pas *en droit*, et chacun demeura sous le coup d'une convocation qui devint de plus en plus rare, mais dont le xviie siècle offre encore un exemple (4).

(1) Jusqu'à la fin du xvie siècle, on les congédiait souvent encore à la fin des guerres ; mais il en restait toujours un noyau, et d'ailleurs, à l'inverse des troupes féodales, ils demeuraient sous les drapeaux tant que le souverain qui les employait entrevoyait de la brume à l'horizon politique. On sentit promptement que les entretenir en paix comme en guerre était un excellent moyen d'éviter les désordres qu'ils commettaient une fois licenciés.

(2) Comme singularité citons le comte Alex. Crivelli de Milan, qui combattit pour Charles-Quint : ce seigneur posséda un régiment composé de 400 de ses parents, et en leva un second dont tous les officiers étaient de sa maison. Reportez-vous à la *Vie de Crillon*, par M. de Fortia d'Urban, in-8°, t. Ier, p. 4 et 105.

(3) Daniel, *Hist. de la milice française*, t. Ier, p. 57. Gilbert Stuart, dans son *Tableau des progrès de la société en Europe*, déjà cité, t. II, p. 72, 182, 183, parle de l'array et dit que cet usage a été conservé en Angleterre dans la *presse* des gens de mer.

(4) En 1674 : voyez notre chap. 10.

Les grades n'étaient pas encore nettement déterminés. A la fin de cette époque, François de Guise, chef de plusieurs armées, possédait seulement le grade de capitaine de gendarmes. C'était, il est vrai, un prince, mais non un prince de la famille royale de France (1). Bayart, qui jouissait, sans commandement en chef (2), d'une immense influence et paraissait à tous les conseils, était en réalité un simple capitaine d'une bande de gens de pied.

A prendre le mot armée dans le sens général de force militaire d'un État, il serait difficile de dire la composition et l'effectif de l'armée des principales puissances de l'Europe pour cette période. Nous savons pourtant que les forces de la France, à la mort de Louis XI, peuvent s'estimer à 60,000 combattants (3).

Mais nous pouvons relever dans les historiens ce qui concerne les armées actives mises en mouvement dans les principales expéditions.

En 1347, Édouard III, roi d'Angleterre, assiége Calais, d'après Brady, avec 31,294 soldats et 16,000 matelots montés sur 700 bâtiments; son armée de terre comprend 13 comtes, 44 barons et bannerets, 1,046 chevaliers, 4,022 écuyers, centeniers et commandants, 5,104 vingteniers et archers à cheval, 15,480 archers à pied, 4,474 fantassins gallois et 314 ouvriers divers : les canonniers et artilleurs figurent parmi ces derniers.

En 1411, l'armée du duc de Bourgogne compte 40,000 hommes, chiffre qui peut être exagéré. Dans la journée de Morat (1476), Charles le Téméraire commande à 18,000

(1) On appelle souvent la famille des Guise maison *française* de Lorraine, mais son chef avait été naturalisé par Louis XII.

(2) Voyez mes *Portraits militaires*, t. Ier, p. 49.

(3) Chronique manuscrite du temps.

combattants. Louis XI, qui représente les idées d'organisation moderne, tandis que son rival reste le type du chef féodal, Louis XI, arguons-nous, qui s'appuie sur un peuple et non sur des seigneurs, ne met pas en ligne néanmoins un pareil nombre de soldats, parce qu'il dispose de moins de ressources, de moins de richesses accumulées, et aussi parce qu'il ménage davantage les moyens de son pays. Quoique Comines (1) nous parle des *grosses* armées de ce monarque, il entre à Paris (1465) à la tête de 12,000 hommes seulement, et n'entretient que 14,300 hommes au fameux camp de Pont-de-l'Arche (1480).

Charles VIII atteint l'Italie lorsqu'il marche sur Naples (1495) avec 9,000 hommes (2) et 140 bouches à feu, chiffre d'autant plus faible qu'à son passage à Lyon il avait 30,000 hommes environ. La décomposition de ces 30,000 hommes est assez curieuse : il y a 12,800 chevaux contre 18,000 fantassins. Ces fantassins comprennent, comme nationalités, 6,000 Français (archers ou arbalétriers) et 10,000 Suisses ou lansquenets (piquiers, hallebardiers ou couleuvriniers). Les piquiers forment 6,000 hommes, soit les trois cinquièmes de cette dernière catégorie ; les hallebardiers et les couleuvriniers sont en nombre égal, 2,000 hommes, et forment un cinquième seulement.

Dans la journée de Ravenne (1512), l'armée française compte 18,000 fantassins et 10,000 chevaux (3) ; l'armée espagnole se rapproche de ces chiffres. François I[er] dispose à Marignan (1515) de 28,000 fantassins, 2,500 hommes

(1) Chroniques, livre VI, chap. 6.

(2) COMINES, liv. VIII, chap. 2.

(3) Le jour de Pâques (11 avril) 1512, l'armée de Gaston comptait, au dire de Belloy, d'après les archives de la chambre des comptes de Grenoble, comptait 1,580 *lances*, 900 Albanais ou chevau-légers, et 15,400 gens de pied.

d'armes, 1,500 chevau-légers, 72 canons avec leurs attelages, 2,500 pionniers et quelques corps d'élite. Le duc d'Enghien commande à Cerisoles (1544) à 11,000 fantassins, 2,000 chevaux et 20 bouches à feu, tandis que son adversaire dispose de 18,000 hommes de pied, 1,400 chevaux, 16 canons.

De toutes façons, l'on ne penchait pas encore vers les armées nombreuses. Le choix de la localité et le courage faisaient plus, disait-on, que la multitude (1).

§ 10. TACTIQUE ET STRATÉGIE.

Il faut savoir les circonstances qui concernent l'ennemi : on commence à en être persuadé et on agit en conséquence. On effectue des reconnaissances, dans lesquelles, suivant l'expression du temps, on prend « en écrit les chemins et les pas d'iceux par où ils sont allez plus court ou plus sûrement, et quels dangiers il y peut avoir, et des remèdes à l'encontre (2) ». On recourt souvent aussi à des ruses, telles qu'une fausse suite, et même à l'espionnage (3).

Malgré l'accroissement de l'infanterie on ne change rien aux anciennes ordonnances : l'infanterie reste mêlée à la cavalerie (4) pour le combat; nous le dirons plus explicitement au paragraphe suivant en parlant des batailles.

La tactique se perfectionne.

(1) Le *Rosier des guerres*, composé vers 1475 et publié en 1616, le répète à deux fois : voyez p. 81, 83.

(2) Le *Rosier des guerres*, p. 67.

(3) Le *Rosier des guerres*, p. 78.

(4) *Tactique* de MAIZEROY, t. IV, p. 359.

Les Anglais le montrent à Azincourt (1415). Dans cette journée, non-seulement ils savent se retirer ou marcher en avant, mais ils pensent à occuper, par un poste de 200 archers, des broussailles situées sur le flanc droit et, par 400 hommes d'armes, un bois s'étendant sur le flanc gauche (1).

Richard III perd à son tour la bataille de Bosworth (1485), pour n'avoir pas appuyé ses flancs et avoir laissé la possibilité de se mettre en situation favorable pour les assaillir, ce que deux corps, aux opinions douteuses et qui se tournèrent subitement contre lui, ne manquèrent pas de faire.

Français et Espagnols prouvent en 1512, sur le champ de bataille de Ravenne, qu'ils s'entendent à manœuvrer. Les premiers combinent adroitement leur plan d'attaque d'après l'avis de Bayart, emploient utilement leur artillerie (2) et reviennent plusieurs fois à la charge (3). L'infanterie des seconds, attaquée de trois côtés, conserve son ensemble et opère une retraite des plus remarquables.

A Marignan, les gros bataillons suisses agissent avec une précision remarquable, et, après avoir tout enfoncé sur leur passage, franchissent et le fossé et les retranchements du camp.

D'aussi gros bataillons eussent dû souffrir du canon; mais le caractère de ce temps, c'est que, sauf des cas exceptionnels (4), on ne sait pas employer efficacement les armes à feu; on semble même douter de leur influence.

(1) *Essai sur l'art de la guerre* (par D'ECRAMMEVILLE), 1789, t. Ier, p. 231.

(2) Un seul coup de notre artillerie enleva 33 hommes d'armes à Fabricio Colonna.

(3) *Cours d'art et d'histoire militaires*, par le colonel ROCQUANCOURT, t. Ier, p. 314.

(4) Montluc, qui commandait les arquebusiers à Cerisoles, y réussit mieux que d'autres.

Quant à la stratégie, voici le peu que nous avons à en dire. Les longues marches n'effrayaient pas, puisque Charles-Quint, en avril 1552, voulant quitter Inspruck, où il se trouvait menacé, songe à gagner les Pays-Bas, c'est-à-dire prend le parti le plus périlleux (1).

En est-il de même des généraux qui ont à conduire une armée, car Charles-Quint devait à peine enmener une escorte? On pourrait le croire en songeant à la marche hardie exécutée en 1567 par le duc d'Albe de Milan en Flandre, à la tête de 11,000 hommes, marche appartenant à la période qui fait l'objet du chapitre suivant et dont nous reparlerons.

Nous trouvons à citer d'autres mouvements stratégiques fort antérieurs : ceux accomplis par du Guesclin en France et en Espagne; ce guerrier, malgré le peu de communications existantes, parcourait en peu de temps des étendues de pays considérables. Quand il conduit les grandes compagnies de France en Espagne, elles traversent le Languedoc en bon ordre. Avant la bataille de Tolède, il combine un double mouvement, envoie Henri de Transtamare couper le chemin à l'armée de Pierre le Cruel, tandis que lui-même se charge de prendre l'ennemi en queue. Peu après ce dernier revient avec une armée de renfort envoyée par le roi de Fez, son allié : du Guesclin marche vivement à sa rencontre et le bat à Montiel (1368). Son système consiste à se mouvoir avec une promptitude telle que son attaque ait lieu lorsqu'on le croit très-éloigné.

§ 11. BATAILLES.

Le moment où l'on doit assaillir l'ennemi est assez bien

(1) *Charles-Quint*, par M. MIGNET, gr. in-18, 1863, p. 44 et 45.

indiqué dans le *Rosier des guerres* (1) : c'est, articule cet ouvrage, quand l'ennemi est las de marcher, traverse une rivière ou un défilé, gravit une montée, dort ou repose, ou encore quand il a contre lui le soleil, la poudre (poussière) et le vent.

Ce même ouvrage, en nous disant (2) que si l'ennemi vacille en un point, il faut diriger sur ce point « ses échelles et ses batailles », nous montre qu'on tenait encore en crédit la formation par échelons dont les Suisses se servaient depuis longtemps, et qu'ils employèrent à cette époque contre Charles le Téméraire dans la journée de Morat (3).

Quant au choix du champ de bataille, le *Rosier des guerres* dit formellement (4) qu'il faut se conduire à cet égard d'après l'arme dont on a le plus; seulement il ajoute que « ceux de pied se combattent mieux aux pleins champs (5) », et cette conclusion est contraire au point de vue moderne, car il nous semble aujourd'hui, et cette opinion dure depuis près de trois siècles, que c'est la cavalerie à laquelle les plaines conviennent, tandis que l'infanterie combat bien dans les terrains accidentés.

Dans la première partie du moyen âge on rangeait l'armée, nous l'avons vu, un jour d'action, en deux ou trois grands groupes ou *batailles*; ces batailles comprenaient la gendarmerie, tandis que les gens de pied restaient derrière.

La gendarmerie se composait des chevaliers placés en haie ou sur un rang (6), puis ensuite, à une certaine distance, des

(1) Page 72.

(2) Page 64.

(3) Et non dans celle de Granson, où ils formaient un seul bataillon de 8,000 hommes.

(4) Page 69.

(5) Prévenons le lecteur que l'alinéa dont nous extrayons cette phrase n'est pas en somme très-clair.

(6) Quand le terrain était resserré, il fallait que la gendarmerie, sur certains points, doublât et triplât ses rangs; mais elle le faisait avec des inter-

archers des lances fournies postés sur plusieurs rangs et comme un rideau, derrière les chevaliers auxquels ils appartenaient; cela faisait en réalité deux rangées de cavalerie et une rangée de fantassins, mais ne constituait point les trois lignes de l'ordre de bataille moderne, ces lignes contenant chacune de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.

Joly de Maizeroy fait voir, en effet, au sujet de la bataille d'Auray (1364) que l'imparfaite relation de Froissard permet d'abord de supposer l'armée du comte de Montfort disposée sur trois lignes, puis, après un examen plus attentif, il admet que cette armée et l'armée adverse étaient sur une seule ligne, mais partagées en trois corps séparés avec une réserve derrière (1). La bataille de Marignan présenterait quelque chose d'analogue, s'il est vrai que les Français y furent rangés sur trois lignes le premier jour, et le deuxième jour sur une seule.

On sait que l'ordre de bataille des Suisses, qui disposaient seulement d'infanterie, se formait également sur une seule ligne, l'avant-garde à droite, l'arrière-garde à gauche, l'artillerie dans les intervalles.

ORDRE DE BATAILLE DES SUISSES

Enfants perdus — Enfants perdus

Arrière-garde — Artillerie — Corps de bataille — Artillerie — Avant-garde

valles et non en escadrons serrés et réguliers. Le second rang des gendarmes soutenait alors le premier comme un corps séparé en soutient de nos jours un autre dans une action. Voyez *Hist. des grandes querelles entre Charles-Quint et François Ier*, par M. DE G., 1777; *Introduction* ou *Description de l'art de la guerre sous ces deux monarques*, p. 52.

(1) *Cours de tactique*, 1785, t. IV, p. 362.

L'usage d'une réserve, assez rare alors, mais que nous avons signalé dès 1268 (1), et dont la bataille d'Auray offre encore un exemple (1512), comme nous venons de le dire, cet usage laisse d'autres traces. Ainsi, à Ravenne, le corps chargé d'observer cette ville et d'assurer la retraite formait *une espèce de réserve* (2) aux ordres d'Ives d'Allègre. Ainsi, les Espagnols emploient une réserve à Pavie et à Cerisoles (3).

Dès la fin du xv[e] siècle, l'on semble moins prompt à livrer bataille : « Qui que ce soit, écrit Comines (4), est bien à craindre de mettre son estat en hazard d'une bataille, qui s'en peult passer.... Vray est que les conquérants les doibvent chercher, pour abréger leur œuvre, et ceulx qui ont les bonnes gens de pied, et meilleurs que leurs voisins. »

Au xvi[e] siècle on pratiquait mieux la prudence qu'au xiv[e] et au xv[e] ; nous pouvons en alléguer deux preuves. Bayart, la bataille de Ravenne gagnée, dit au duc de Nemours : « Ne tirez plus, avant rassemblez vos gendarmes, empêchez qu'on ne pille, ne quittez point d'ici que n'ayons été reconnaître les fuyards, » ce que le prince promit et ne fit point, malheureusement pour lui (5). François I[er] livra la bataille de Pavie malgré l'opinion de plusieurs de ses lieutenants qui proposaient de se retirer à Binasco, de lever le siége et de ruiner l'ennemi par l'inaction (6).

(1) Voyez notre t. I[er] p. 274.

(2) *Geschichte des Kriegswesens* (par CIRIACY et BRANDT), 3[e] partie, Berlin, 1835, p. 201.

(3) Voyez sur la réserve et le nombre des lignes dans l'ordre de bataille le § 9 du chapitre suivant.

(4) *Mémoires*, livre II, chap. 2.

(5) *Hist. de Bayart*, par ALFRED DE TERREBASSE, 1828, p. 333.

(6) Ce fut l'avis formel de La Palice. Voyez le *Discours* que Brantôme consacre à ce capitaine, qui commanda deux fois en chef les forces françaises en Italie *par l'élection* de l'armée.

Quant à la disposition des troupes dans l'ordre de bataille, l'infanterie et la cavalerie se trouvent mêlées : ainsi à Cerisoles (1544) la cavalerie occupe les intervalles et les flancs des trois *batailles* formées par les gens de pied. Précédemment les arrangements étaient plus variés : à Douai, par exemple (1521), les Français mettent leur gendarmerie au centre, et leur infanterie sur les ailes. A Salzas (1503), le duc d'Albe range sa gendarmerie sur trois lignes, l'infanterie et l'artillerie à droite de la gendarmerie, la cavalerie légère sur les deux ailes (1). A Ravenne (1512), les Espagnols réunissent leur cavalerie en une seule troupe, ce qui indique qu'elle n'était pas sur les deux ailes comme à Salzas, et adoptent une disposition générale en demi-cercle sur le penchant d'une colline ; afin de les envelopper, les Français, apprenant cette disposition par des prisonniers, *étendent* leurs lignes en forme de croissant, évitant ainsi, d'après le funeste exemple donné par Charles le Téméraire, à Morat, trente-six ans plus tôt (2), de placer leur armée sur un champ de bataille trop étroit.

Pendant l'action on visait surtout aux chevaux, afin de démonter l'ennemi (3).

§ 12. FORTIFICATION.

La fortification à murailles élevées avec tours pourvues

(1) *Geschichte der Kriegskunst*, par HOYER, t. Ier, p. 176 et 177.

(2) Reportez-vous sur cette bataille aux *Vorlesungen uber Kriegsgeschichte*, par J. v. H. (M. le général DE HARDEGG), Darmstadt et Leipzig, chez Zernin, t. II, p. 41.

(3) N'oublions pas un usage du temps ; le roi faisait porter dans une bataille, quand il y assistait, ses reliques, témoin Gabriel de la Bondinière, valet de chambre de Charles VIII et chargé de cet office, qui se laissa faire prisonnier à la bataille de Fornoue (1495). Voyez *Mémoires de Commynes*, VIII, 12.

de créneaux et de machicoulis (1) subsiste encore ; les villes fortes ont un *château* ou *citadelle*, comme les châteaux forts ou forteresses particulières ont un donjon.

Dès la fin du XIV[e] siècle on couvre les portes de ville par un rempart en terre qui prend le nom de boulevert ou boulevard ; quelquefois ce rempart reçoit des palissades, comme à Chatellemult en 1371. Ces boulеverts servent aussi à augmenter la force de l'enceinte sur divers points. Tel est le changement le plus important apporté dans la fortification permanente par l'artillerie à feu lors de ses débuts.

Dans la seconde moitié du XV[e] siècle, on remarqua l'avantage offert par les murs terrassés, qui amortissaient le choc des boulets et diminuaient les éclats de pierres, mais en répugnant à les employer, par la raison que, le mur abattu, la terre tombait avec lui et formait une rampe commode pour gravir au travers de la brèche.

Cependant, on en vint à construire, à l'intérieur des points menacés, des remparts en terre, et pour flanquer ces remparts, ou encore la vieille enceinte, on éleva des *casemates* ou des *bastions* (2) ; mais ce dernier mot ne veut pas

(1) On appelait ainsi des ouvertures *verticales* pratiquées entre les piorres d'oncorbollemont qui soutenaient lo parapet crénelé ot en saillio do la partio supériouro des murs et dos tours. « Nous croyons, dit M. de Freminville, que c'est des Arabes, lors des croisades, que nous avons omprunté cette sorto d'ouvrage do fortification. Celles des Romains ne présentaiont pas de machicoulis ; los anciennes forteresses normandes ot anglo-normandos, dont les débris nous restont encoro, n'en ont pas non plus. Enfin nous n'en avons jamais trouvé dans aucun ouvrago do fortifications françaises antérieur à l'an 1100. » *Histoire de du Guesclin*, Brest, 1841, p. 446.

(2) Los bastions indiqués par Baptiste de la Vallo dans son livre *Vallo* (1524) sont de petits forts ronds ou carrés. (Ce livre, paru en 1524, a ou dix éditions on trente-quatre ans.) Machiavel parle aussi de *bastions ronds*. N'oublions pas que co dernier auteur signale l'état de faiblesse des places fortes italiennes avant l'invasion de Charles VIII en Italio (voy. son *Art de la guerre*, livro VII), c'est-à-diro avant l'adoption réello de la fortification bastionnée dans ce pays ; roportez-vous à ce sujet à notre § 10 du chapitro qui suit.

dire que ce fût encore la fortification bastionnée comme nous l'entendons aujourd'hui, fortification dont le principe était connu, mais non mis en pratique (1).

On modifie aussi les étages inférieurs des grandes tours pour y placer de l'artillerie et obtenir des feux rasants, afin de battre la campagne au loin (2). Pendant que l'on augmente ainsi la difficulté des approches, la hauteur conservée des murs garantit contre l'escalade.

Le mélange des défenses anciennes et nouvelles, la multiplication des tours, l'apparition de réduits isolés par des fossés; en un mot, l'accumulation des précautions, voilà ce qui caractérise la fortification de ce temps. Il suffit de voir un plan de quelque vaste château de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe pour en être convaincu.

Si nous en croyons Hoyer, on employait en campagne, pour couvrir des postes isolés de 50 à 300 hommes, de petits retranchements improvisés de forme ronde, triangulaire ou polygonale, consistant en un parapet avec fossé, garnis même de palissades ou d'abattis; mais cet auteur n'appuie son dire d'aucune preuve.

On campait avec soin. Charles le Téméraire donna lui-même, en 1468, l'exemple d'un camp *fortifié*. Les Italiens construisaient alors leurs camps assez vastes pour que toute leur armée y pût tenir « en bataille (3) et en ordre ». Comines nous l'apprend au sujet de Fornoue (1495).

Nous trouvons à la fin de cette période un camp parfaite-

(1) Cette différence est nettement posée au t. II des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, par le prince LOUIS-NAPOLÉON, p. 133, 134.

(2) M. VIOLLET LE DUC, à la p. 160 de son *Essai sur l'architecture militaire du moyen âge*, décrit les embrasures à feu du château de Bonaguil, près Villeneuve-d'Agen, construit au XVe siècle.

(3) Cela ne signifie pas dans une ordonnance aussi étendue qu'aujourd'hui.

ment ordonné : c'est celui dressé par le connétable de Montmorency (alors grand maître), près d'Avignon, alors que les Impériaux, descendus en Provence et marchant de Fréjus sur Brignolles, venaient de battre en ce dernier point les sieurs de Montejean et de Boisy. Ce camp, dont le but consistait à couvrir et à rassurer les troupes françaises, fut placé entre le Rhône et la Durance, le Rhône lui servant de voie pour ses approvisionnements, et la Durance le protégeant contre les approches de l'ennemi. Il fut entouré et clos par un fossé profond, large de 24 pieds au niveau du sol, et de 16 pieds en son fond. Des rigoles transversales conduisaient l'eau dans un fossé longitudinal qui courait au milieu du camp et assainissait de la sorte l'assiette du sol en le séchant. Chaque troupe reçut un quartier nettement déterminé; des rues séparaient les divers quartiers. Au centre, pour dominer l'ensemble, un tertre sur lequel s'élevait le logis du connétable. Tous les matins les capitaines venaient prendre ses ordres, et il inspectait avec eux une portion des tentes. Ce camp fut établi en quinze jours, y compris le rempart de terre sis à l'intérieur du fossé, et formé avec les terres qui en provenaient; des flancs et des plates-formes aux endroits nécessaires augmentaient la force de ce parapet, de telle sorte que l'artillerie y étant placée pouvait atteindre l'adversaire de front et de flanc (1).

Au sujet de la fortification passagère et des campements, nous pouvons remarquer que la tendance vint au XVIe siècle de ne pas faire camper une armée vis-à-vis d'une autre sans fortifier son camp. Lenti (1544), qui appartient presque à cette période, en est un exemple. Ces camps prirent bientôt

(1) *Mémoires de Guillaume du Bellay*, livre VII, dans la collection Petitot, t. III de ces mémoires, p. 71 à 74.

un grand degré de force, comme l'atteste le témoignage des contemporains (1).

§ 13. ATTAQUE ET DÉFENSE DES PLACES.

Froissard nous apprend comment Édouard III, en 1347, entoura d'un fossé son armée entière pendant le siége de Calais. Cinquante ans plus tard, Christine recommande aux assiégeants l'usage des tranchées, dont les Anglais se servent, en 1418, au siége de Rouen. Ainsi, pendant que les défenseurs s'enfonçaient, par rapport aux murailles anciennes et élevées, et se garantissaient au moyen de la terre, les assaillants s'enfonçaient aussi sous le sol et se couvraient d'un masque de terre.

Cela diminue peu à peu la grande quantité de bois exigée par les attaques (2), et dont parle Christine de Pisan dans son *Livre des faits d'armes*. Pourtant, les tranchées furent employées comme moyen d'approche, concurremment avec les couverts en bois pendant tout le xve siècle.

L'artillerie vint d'abord en aide à la défense et lui rendit la supériorité sur l'attaque. On conçoit combien devait réussir une sortie après qu'elle avait été préparée par le feu de plusieurs canons. Cette situation dura tant que les bouches à feu, puissantes contre les combattants, restèrent inefficaces contre les murailles (3), c'est-à-dire jusqu'au milieu du

(1) *Geschichte des Kriegswesens*, 3e partie, Berlin, 1835, par le major DE BRANDT, p. 588.

(2) Notamment par les bastilles de bois que les Anglais emploient encore au siége d'Orléans, et auxquelles le feu de l'artillerie de la place cause les plus graves dommages.

(3) En 1422, les Hussites levèrent le siége de Carlstein après y avoir jeté

xve siècle. En 1450, grâce aux progrès de son artillerie, Charles VII réduit soixante villes et conquiert la Normandie en un an; en 1475 et 1477, Louis XI voit beaucoup de places céder aux efforts de ses canons; sous Charles VIII, l'artillerie continue à acquérir une grande influence dans les siéges. Un instant l'attaque reprit la prépondérance; ce fut au commencement du xvi[e] siècle, sous Louis XII; mais bientôt la fortification se renforça par un plus grand nombre de remparts et de retranchements en terre, et ressaisit ainsi une partie de son efficacité (1).

On semble parfois, en fait de défense de place, d'une grande imprudence. — Vers 1345, les Français, s'étant emparés pour Charles de Blois du château du Conquest, la comtesse de Montfort renvoie Gautier de Mauny, qui assiége à son tour les conquérants et pénètre dans le château par la brèche de la veille (2) : fermer cette dernière eût été d'une bonne précaution, mais on n'y avait même pas songé. — En 1385, trop faible pour assiéger Corbie, Boucicaut se met avec 28 hommes en embuscade, puis envoie défier la garnison par le reste de ses combattants. Les Anglais, insultés, sortent et se laissent entraîner au loin, ne pensant pas qu'ils abandonnent la ville presque sans défense. Boucicaut y court, s'empare du pont-levis, attend la garnison, la taille en pièces quand elle revient, puis somme les ennemis restés dans le donjon et obtient leur reddition (3).

11,000 boulets et de nombreux projectiles incendiaires. — En 1453, Constantinople fut pris sans que le canon eût fait brèche à ses murs. — En 1465, les canons postés sur la muraille de Paris contribuèrent vigoureusement à éloigner les Bourguignons.

(1) *Études sur l'artillerie*, t. II, p. 117.

(2) Chroniques de Froissard.

(3) *Hist. de Boucicaut*, La Haye, 1711, in-16, p. 20.

L'art des mines à poudre prit non pas naissance, mais une place réelle dans les siéges en 1503 : son application perfectionnée fut due à Pierre de Navarre (1) et eut lieu aux siéges du Château-Neuf et du château de l'Œuf à Naples.

(1) Fait prisonnier à la bataille de Ravenne, Pierre de Navarre, mis en liberté par François Ier, prit du service en France.

CHAPITRE II

—

RENAISSANCE DE L'ART

[1546 (1)-1610]

A partir du XVIe siècle, l'art de la guerre cesse d'être individuel comme avant l'usage de la poudre : il se généralise en prenant de l'extension. Dorénavant divers peuples le pratiquent, et force est de l'étudier chez les principales nations; il y a bien toujours une nation plus habile que les autres, mais les procédés guerriers restent moins longtemps un secret, la publicité gagne sous ce rapport comme en philosophie, comme en histoire, et la diffusion, la vulgarisation des idées commence (2).

Ce changement dans le caractère jusque là revêtu par l'art militaire nous oblige à modifier notre manière d'exposer

(1) Henri II a succédé à son père le 31 mars 1546, et non le 31 mars 1547, comme le rapportent la plupart des histoires de France, car une foule d'actes royaux émanent de lui à partir du 9 avril 1546. (Voyez les Recueils de lois et ordonnances.)

(2) Les Italiens avaient été les premiers à répandre les moyens d'instruction parmi les guerriers au moyen de l'impression; dès le milieu du XIVe siècle, divers livres militaires paraissaient dans ce pays. Lisez à ce sujet la brochure *Della arte militare in Italia dopo il risorgimento*, par MARIANO D'AYALA, Florence, 1851, p. 6 et suivantes.

ses progrès. Au lieu de scinder les chapitres en petits paragraphes propres à retracer les améliorations de détail et l'initiative isolée de tel ou tel peuple, il nous faudra peindre à traits plus larges et faire un tableau d'ensemble. Tel sera notre procédé à partir du prochain chapitre. Pour celui-ci nous suivrons une marche mixte : après une constatation de la situation de chaque arme, de ses exercices, manœuvres et actions de guerre, après un coup d'œil sur les armées du temps, leurs qualités et leurs défauts, et sur quelques objets accessoires, nous reprendrons l'époque entière afin de mettre en évidence la renaissance de l'art qui la signale, renaissance théorique et pratique à la fois.

§ 1er. INFANTERIE.

C'est pendant la deuxième moitié du xvie siècle que le mot *infanterie* s'introduit dans la langue française, venant d'Italie (1), comme celui de *soldat* qui se forme alors d'après le mot solde (2). On disait auparavant *soudoyers* et *piétons*. Ces nouvelles expressions importent peu au développement des progrès des troupes à pied, et nous les signalons seulement à titre de curiosité historique.

Depuis les légions de François Ier, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, l'infanterie française est constituée en bandes isolées de 5 à 600 hommes chacune, les meilleures provenant de Gascogne (3) et de Bourgogne. Il

(1) Nous n'avons rien lu de relatif à cette origine dans la 2e édition (1862) de l'*Hist. des marionnettes* (*fantoccini*) de M. Ch. Magnin. — On trouve dans nos chroniqueurs français du xvie siècle la première forme *fanterie*.

(2) *Œuvres de Brantôme*, édition du *Panthéon littéraire*, t. Ier, p. 579.

(3) « On peut avoir six ou sept mille Gascons en tout. » *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. Ier, p. 495. — « Environ huit mille. » *Id.*, t. II, p. 41.

existe également des bandes de fantassins étrangers (1); sans elles, les fils de Henri II ne pourraient faire entrer en campagne un gros corps d'armée, et c'est pourquoi ils payent 200,000 fr. annuellement aux cantons suisses (2), et d'autres subsides à des seigneurs allemands afin de pouvoir faire *levées* chez eux (3). Un capitaine, secondé par un lieutenant et un enseigne, commande la bande; les officiers portent le même armement que les piquiers qui forment le noyau de la bande, c'est-à-dire le centre de la formation carrée qu'elle adopte pour combattre; quant aux arquebusiers, ils occupent l'extérieur de ce carré; la raison en est simple, ce sont eux qui escarmouchent, qui font l'office de soldats armés à la légère, et, s'ils se postaient ailleurs, leur départ occasionnerait du trouble et des vides dans la formation.

Cette formation carrée prédominait encore au début de la période examinée dans ce chapitre, car l'on voit sur les champs de bataille des milliers de gens de pied rangés suivant cette figure (4).

A nous voir dire des milliers de soldats, l'on présumerait une armée française nombreuse. Elle l'était beaucoup plus à cette époque, si l'on s'en refère aux chiffres indiqués par l'ambassadeur vénitien Jean Correro pour l'année 1569, lequel prétend, dans son exagération, qu'elle comprenait plus de *cent mille fantassins* (5). Toujours est-il que la guerre

(1) Consultez, sur les fantassins, l'article de Stuhr, intitulé : *La manière de combattre des escadrons allemands et des escadrons recrutés* (en allemand), au nº 1er de 1834 du *Zeitschrift* militaire prussien.

(2) On payait comme entier aux Suisses le mois pendant lequel ils rejoignaient l'armée. (*Mém. de Boyvin du Villars*, 1606, p. 326.)

(3) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, année 1561, t. Ier, p. 399.

(4) Par exemple à la bataille de Cognat (près Gannat, en Bourbonnais), livrée le 6 janvier 1568 entre catholiques et protestants, où ces derniers forment « moins de carrés distincts ».

(5) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au*

civile avait stimulé l'esprit militaire, poussé chacun à prendre les armes, et multiplié le nombre des arquebusiers.

Dans les luttes religieuses, les troupes ne portaient pas des deux côtés le même armement. Les troupes huguenotes, souvent improvisées, manquaient au début d'arquebuses et maniaient en place des fourches, des faux ou des bâtons (1); plus tard, elles restèrent légèrement armées; on y comptait peu de cuirasses, de simples morions pour couvrir la tête, point de lances, mais quelques poignards et des arquebuses généralement mauvaises (2).

La formation véritablement carrée disparut peu à peu; des manuscrits du temps font voir des *batailles* disposées sur 68 et même sur 42 hommes de profondeur. Les progrès des armes à feu précipitèrent ensuite la réduction du nombre de rangs, puisqu'en 1610, à la mort de Henri IV, l'infanterie française s'était amincie jusqu'à 10 rangs seulement. Il est vrai que ce dernier résultat provient non plus de la diminution générale de la profondeur, mais de la substitution de carrés par compagnie, n'ayant que 12 à 10 rangs de côté et placés sur une ligne, à un seul carré par bande ou corps, c'est-à-dire de l'adoption d'une formation à intervalles plus propice, en effet, et au jeu des armes à feu et à l'initiative des chefs secondaires dont il faut profiter dans les guerres civiles. Les guerres de religion terminées, on resserra le plus souvent les intervalles, mais l'on conserva la juxtaposition des compagnies ainsi formées et, par conséquent, la profondeur nouvelle. Dans le bataillon rangé dès lors sur 10 hommes de profondeur, on prit l'habitude de mettre les armes à feu

XVI[e] *siècle* dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, 1838, t. II, p. 451.

(1) Voyez IMBERDIS, *Guerres religieuses en Auvergne*, p. 71.

(2) *Idem, ibidem*, p. 105.

aux deux ailes par portions égales, et les piquiers au centre, disposition qui laissait encore aux mousquetaires, successeurs des arquebusiers, la faculté de se disperser et d'agir en tirailleurs.

Les mousquets s'introduisirent dans les premiers temps de l'époque dont nous nous occupons et n'eurent pas de peine à primer les lourdes arquebuses. Vers le même temps, on groupa plusieurs bandes pour constituer une agglomération plus facile à administrer, et cette agglomération, qui fit de rapides progrès grâce à l'ensemble qu'elle put mettre dans ses opérations, prit le nom de régiment (1561).

Beaucoup des régiments furent levés dans les guerres civiles et disparurent ensuite, en sorte que la première constitution de l'armée française en régiments demeure assez confuse : toujours est-il que les noms des bandes les plus célèbres, des bandes de Piémont, Picardie, Champagne, passèrent à nos premiers régiments et se conservèrent jusqu'en 1789.

Les régiments et les bandes se levaient par les soins du chef qui en obtenait le commandement, lequel s'ingéniait par tous les moyens possibles pour tenir son corps au complet. De là les compositions les plus singulières, qui expliquent l'incroyable indiscipline de ce temps. (Voy. le § 5 de ce chapitre.) Voici, par exemple, ce qu'un contemporain écrit de la bande du capitaine Michery : « au nombre de 600 hommes et quasi autant de putains et goujeats. » Ces 600 « pendars, dit-il, étaient tous bannis, vagabonds, voleurs, meurtriers, renieurs de Dieu et de vieilles dettes, remenans (restes) de guerre, reste de gibet, massacreurs, verolés, gens mourans de faim (1) ».

(1) *Mémoires de Claude Haton*, publiés par M. Bourquelot dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, 1857, p. 937.

Il y avait des corps mieux composés les uns que les autres, et je serais tenté de croire que ce sont ceux qui combattaient à l'extérieur de la France et faisaient la vraie guerre, plutôt que ceux qui prenaient part aux luttes civiles. Brantôme ne nous montre-t-il pas l'excellente infanterie formée par nos guerres d'Italie, comprenant « des jeunes gens sortis des villages, du labour, des boutiques, des écoles, des postes, des forges, des écuries », et ne signale-t-il pas sa vaillance et sa promptitude à prendre bonne façon ? Certes, là encore, les mœurs et la discipline laissent grandement à désirer, mais quelle idylle comme composition relativement à celle de la bande d'infanterie du capitaine Michery !

L'amincissement de la formation et l'augmentation du nombre des armes à feu constituaient pour l'infanterie d'incontestables progrès ; cette arme avait fourni en outre ses preuves de courage et d'utilité dans les actions de guerre du siècle, et notamment à Marignan, où un roi de France lui avait fait l'honneur de combattre à sa tête : il semblerait donc que sa place devait être acquise sans conteste, et que la révolution qui avait amené ce résultat ne devait plus soulever de récrimination. La situation était loin d'être telle. Les seigneurs, devenus chefs de notre gendarmerie, regrettaient que cette dernière ne possédât plus la prépondérance, et de là leur animosité et leur injustice envers les fantassins. Ainsi quand Tavannes, dans ses *Mémoires*, parle contre l'emploi des Suisses, il ne se borne pas à énumérer leurs exigences, à dire que « ce sont des ours qui ne luttent si on ne les embrasse », à exprimer qu'un « roi qui ne craindra ses sujets s'en doit passer » ; mais il ajoute : « pour leur faire gagner leur haute paye, il faudrait mettre la cavalerie en bataille derrière eux, sans aller à la charge, jusqu'à ce qu'ils fussent défaits ou victorieux. »

En s'en prenant à l'infanterie, les seigneurs montrent que la renaissance de cette arme forme un mouvement social autant qu'un mouvement militaire, et qu'ils regrettent cet avénement aux armes de la masse du peuple. Lisez plutôt cette opinion (1) de Davila (2), qui avait servi en France : « La cavalerie catholique, composée de la principale noblesse du royaume, renverserait facilement les escadrons de reîtres (ou cavalerie allemande), de laquelle si l'on ôtait les capitaines et quelques nombres de gentilshommes, on trouverait que tous les autres ne sont que palefreniers et valets peu capables de l'exercice des armes (3). »

Pendant la deuxième moitié du XVIe siècle, l'infanterie espagnole conserve dans les Pays-Bas la réputation dont elle jouit depuis Charles-Quint. Ce qui fait sa force, outre sa permanence (4), c'est que le caractère flegmatique et ami de l'ordre des Espagnols leur a permis de mieux imiter les Suisses, de mieux se plier à la discipline patiente en usage chez ces courageux montagnards. L'infanterie espagnole adopte une ordonnance compacte (5). Outre la pique et l'arquebuse, elle porte l'épée et le poignard, ce dernier ayant pour destination de servir dans les luttes corps à corps. Ses bataillons acquièrent une grande réputation, et avoir été à

(1) Elle se rapporte à l'année 1569.

(2) *Hist. des guerres civiles de France*, traduction Baudoin, Paris, 1657, in-4°, t. Ier, p. 223.

(3) Les reîtres étaient pourtant adroits aux armes. Voyez le paragraphe suivant.

(4) Obligée de combattre hors du territoire espagnol, elle obtint la permanence plus tôt que l'infanterie des autres peuples et la conserva.

(5) Au début du XVIIe siècle on proclame encore l'utilité de la formation carrée pour combattre. Consultez *Il Soldato*, par GIOVANNI ALTONI, Florence, 1604, ou encore l'extrait qui en a été donné par LUIGI CARRER dans le petit volume édité à Venise, en 1840, sous ce titre : *Arte militare da varii autori*, p. 169.



l'*École de Flandre* devient un titre d'honneur pour un soldat castillan.

§ 2. CAVALERIE.

Les compagnies d'ordonnance créées par Charles VII continuent à posséder la même importance : on recherche leur commandement. Ainsi, dans la paix de 1576 avec les huguenots, qu'accorde-t-on au prince Casimir, fils du comte palatin du Rhin ? La principauté de Château-Thierry, une pension de 14,000 écus et une compagnie de *cent lances.*

Le fait capital de l'histoire de la cavalerie dans la période de 1547 à 1610, c'est l'introduction en France de la cavalerie allemande ou des reîtres : attachons-nous à bien caractériser ces nouveaux combattants.

Les reîtres (1), rangés sur plusieurs rangs et armés de pistolets, venaient décharger leurs armes à feu à bout portant sur les gendarmes et les tuaient ainsi presque infailliblement, malgré leurs cuirasses, parce que chaque gendarme, n'ayant personne derrière lui, essuyait plusieurs coups de feu : tel fut l'immense avantage de ces cavaliers allemands. Les gendarmes, au contraire, rangés sur un seul rang, avaient bien de la peine à enfoncer leurs escadrons profonds, et, pourvus seulement d'une lance, devaient se contenter de les blesser quand ils les atteignaient.

La profondeur des escadrons de reîtres allait jusqu'à 16 rangs ; mais ces 16 rangs ne tiraient pas à la fois ; le feu s'exécutait par rangs successifs. Arrivé près de l'ennemi, mais non à distance de charge à fond, ce que l'on évitait, le

(1) Un colonel commandait 5 ou 600 reîtres.

premier rang déchargeait ses deux pistolets par cavalier, puis tournait à gauche pour démasquer le second rang qui agissait de même, puis démasquait le troisième rang, et ainsi de suite. De la sorte, l'escadron se reformait sur la gauche pour recharger.

Cette tactique nouvelle surprit à l'origine les escadrons français, qui furent battus ; mais bientôt ils s'y habituèrent, et, résistant au feu, tinrent tête. Dès lors, ils remarquèrent combien les reîtres employaient de temps à se reformer, et ne manquèrent pas, avec l'élan national, de se précipiter sur eux avant que leur ordonnance fût reconstituée. Ce revirement dans la tactique devint funeste aux Allemands et les mit presque toujours en fuite : au lieu de prendre à leur tour le contre-pied de l'attaque française et d'aller se ranger, après l'exécution de leur feu de pistolets, derrière un monticule ou un corps de troupe posté pour les soutenir, ceux-ci persistèrent dans leur méthode décousue, qui ressemblait au jeu de barres, suivant l'expression de la Noue, et continuèrent à avoir le dessous : c'est ainsi que leur premier prestige disparut. Mais je suis convaincu aussi que ce fut en grande partie parce qu'ils combattirent moins bien qu'au début. Au lieu de se présenter résolûment face à l'ennemi et de se donner le temps d'ajuster rang par rang, ils durent, aveuglés par leurs précédents succès, finir par se dépêcher de tirer, à une trentaine de pas de l'adversaire, et même à tirer tous les rangs à la fois, de façon que plus d'un coup portait en l'air, que le feu occasionnait peu de dommage et que la course en arrière qui le suivait ressemblait au résultat d'une panique. Cette explication me semble d'autant plus plausible que les reîtres ne font pas preuve d'un courage constant. Ainsi à Ivry, à la fin de la bataille, acculés à la rivière et ne voulant s'y hasarder, ils coupèrent les jarrets à

leurs chevaux (1) qui, devenus immobiles, leur servirent de retranchements ; placés derrière leurs montures, ils s'efforcèrent de donner des preuves de valeur « qui auraient été bien plus à propos et plus glorieuses pour eux, opine Davila (2), s'ils les eussent données dans la mêlée. »

Les reîtres portaient avec eux tout ce qu'il faut pour confectionner du pain : des fléaux pour battre le blé, des vans pour isoler le grain, des moulins pour le broyer, des seaux avec leurs chaînes ou cordes, afin de puiser l'eau nécessaire à la façon de la pâte, de petits fours pour cuire le pain (3).

Par suite de la présence des reîtres, les compagnies d'ordonnance ou plutôt la gendarmerie, cette « grosse et redoutée cavalerie », se transforme par rapport à ce qu'elle était sous François Ier. Une cause particulière provoque aussi cette transformation : l'exagération où l'on était arrivé, après ce monarque et son fils, relativement au poids et à la force des armures, exagération telle qu'un chef jeune encore ne pouvait les garder plus de deux heures (4). Dorénavant, la gendarmerie adopte l'usage des gros escadrons et aussi, mais partiellement, la coutume de charger au trot ; elle fait bien, on le voit, deux emprunts aux reîtres.

(1) Couper les jarrets à des chevaux ou mulets ne constitue pas une mesure inusitée. Aujourd'hui on recourt également à ce moyen extrême dans les convois que l'on est obligé d'abandonner en même temps que l'on y met le feu aux voitures, et cela par le principe admis à la guerre qu'il faut au moins priver l'ennemi des ressources auxquelles on renonce, sinon l'on doublerait sa puissance et sa force.

(2) *Hist. des guerres civiles de France*, livre XI, traduction BAUDOIN, Paris, 1657, t. II, p. 115.

(3) *Mémoires de Claude Haton*, publiés par M. BOURQUELOT, p. 355.

(4) *Discours politiques et militaires* du seigneur DE LA NOUE, XVe discours. C'est au début de ce discours que se rencontre le passage invoqué, dans lequel on lit ce propos souvent cité : « la plupart *se sont chargés d'enclumes*, au lieu de se couvrir d'armures. » On agissait ainsi pour se préserver du feu des mousquets et pistolets.

Quant à la profondeur, le nombre des rangs dans la gendarmerie ne fut pas d'abord considérable ; à la bataille de Dreux, elle ne compte que *deux rangs* (1), formation qui paraît générale pour le moment, puisqu'à Saint-Denis, suivant Castelnau, les protestants ne l'adoptent pas et se mettent encore en haie, uniquement parce qu'ils ne sont pas assez nombreux (2).

La charge au trot diminua l'efficacité de la lance, qui dès lors choquait sans vitesse acquise sur une lourde et solide armure ; il fallait d'ailleurs, pour manier avantageusement la lance, être monté sur des chevaux de grande taille, dont la continuité des guerres civiles rétrécit le nombre. Aussi l'usage de la lance disparut peu à peu (3), par nécessité, remarquons-le, et non comme un progrès, car on a toujours compris que c'était la *reine des armes* (4) pour les gens de cheval : cette disparition valut une préférence au pistolet. C'est ainsi que de petites causes viciérent profondément la tactique de la cavalerie ; l'imitation des reîtres porta à galoper au trot, et le peu d'efficacité possédé dès lors par la lance fit recourir aux armes à feu, deux façons d'agir contraires à la véritable destination des cavaliers. Aussi Walhausen dit-il avec raison que la grosse cavalerie ne fut plus dorénavant qu'une troupe bâtarde ; il laisse entrevoir que le nom de *cuirassiers* prend alors naissance, nom qui, en effet, n'appartient en rien à la période féodale, soit pure, soit mitigée (5).

(1) Suivant Jean DE TAVANNES, la gendarmerie royale n'était même à cette bataille que sur *un rang* ou *en haie*. (*Vie de Gaspard de Tavannes*, t. II, p. 378, dans la collection Petitot.)

(2) *Mémoires*, VII, 7.

(3) Voyez *Essai historique et militaire sur l'art de la guerre*, Paris, 1789 (par D'ECRAMMEVILLE, t. Ier, p. 275.

(4) Expression de Montecucolli.

(5) C'est-à-dire aux temps décrits dans nos deux précédents chapitres.

Si les premiers escadrons de la gendarmerie n'ont que 2 rangs de profondeur, ce qui leur laisse encore un front de trop grande étendue, les escadrons de cavalerie légère péchent par l'excès contraire et reçoivent jusqu'à 16 rangs d'épaisseur.

Quels sont les combattants de cette cavalerie légère, indépendamment des reîtres, dont nous avons déjà parlé et qui étaient aussi armés à la légère?

Les stradiots ont à peu près disparu. Les argoulets subsistent, mais leur nom est devenu une injure. Les *carabins* apparaissent distinctement sous Henri II, avec une origine espagnole suivant les uns, quoique leur nom paraisse rapporté des croisades (1). Leurs armes consistent en une cuirasse échancrée à l'épaule droite, pour qu'ils puissent mieux coucher en joue; un gantelet pour la main qui tient la bride, un cabasset pour coiffure; une escopette, un pistolet et probablement une épée; leur escopette a 1 mètre 20 centimètres de long.

C'est aussi au règne de Henri II que remonte la création des *dragons* ou arquebusiers, due non au maréchal de Brissac comme l'affirme le P. Daniel, mais à Pierre Strozzi qui, en 1543, c'est-à-dire sept ans avant les guerres entreprises en Piémont par le premier, mit 500 arquebusiers à cheval, près de Landrecies, et cela pour leur éviter de la fatigue (2). On employait ces dragons à faire des escortes, à pousser des reconnaissances, à occuper des postes, ce qui les obligeait à combattre souvent à pied; en tous cas, comme cavaliers, ils

(1) Des deux mots turcs *carra*, soldat, et *bei*, seigneur.

(2) Paul JOVE, livre XLIV. Suivant DU BELLAY (livre II), Pierre Strozzi aurait amené 300 soldats toscans ayant déjà été revêtus au moins du grade d'enseigne, lesquels, armés de corselets dorés, « se mettaient soudain à pied s'il était besoin de combat ou d'assaillir un fort, ou garder un passage ou le conquérir. »



formaient de la cavalerie légère, mais qui ne luttait pas en escadrons. Les autres puissances créèrent des dragons à notre imitation ; chez elles, principalement chez les Hollandais et les Allemands, ils conservèrent plus longtemps le caractère de fantassins à cheval. En France, ils furent nombreux jusqu'au règne de Henri IV.

Pour résumer ce paragraphe, nous mettrons en saillie l'opinion formelle de l'époque, parce qu'elle montre combien la chevalerie et ses préceptes étaient tombés dans l'oubli. *Il vaut mieux que la cavalerie se trouve rangée sur 16 rangs de hauteur qu'en haie*, disent les contemporains, car « pour faire un grand effort, il faut que les hommes soient *bien serrés* (1), et afin aussi qu'ils se puissent mieux entr'aider et secourir, ils ne doivent être si éloignés les uns des autres (2) ». Ainsi l'on comprend que la cavalerie doit agir en bloc et l'on cherche à augmenter sa masse (3) ; dès lors on ne charge plus qu'avec de lourds escadrons.

Mais, fait singulier ! malgré cette lourdeur on galope quelquefois. Ce sont les Français que leur élan ramène encore à ce véritable emploi de l'arme ; à 200 pas ils prennent le galop, à 100 pas ils *courent à toute bride* (4), quoiqu'il

(1) D'autres recommandent, pour la cavalerie comme pour l'infanterie, les formations fermées en cas de défense : voyez par exemple la curieuse figure de l'escadron à former *en temps de nuit* dans les *Diporti notturni, dialloghi familliari* del capitano Francesco Ferretti, Ancône, 1579, p. 56.

(2) *Discours politiques et militaires* de La Noue, xve discours.

(3) La Noue pressent l'expression de *botte à botte* employée aujourd'hui pour indiquer la situation d'une cavalerie lancée à une allure vive, de façon à produire effet par son choc. Il écrit au premier paradoxe de son xviiie discours : « Les Allemands surpassent toutes les autres nations, parce qu'il ne semble pas seulement qu'ils soient serrés, mais qu'ils soient collés les uns avec les autres : ce qui procède d'une ordinaire accoutumance qu'ils ont de se tenir toujours en corps, nyant appris, tant par connaissance naturelle que par épreuve, *que le fort emporte toujours le faible*. »

(4) Je croirais assez que les escadrons qui couraient de la sorte avaient moins de 16 rangs de profondeur.

faille *un peu de carrière pour bailler coup avec la lance.* La Noue trouve que c'est prendre cette carrière trop longue (1).

Non-seulement on charge souvent au galop, on charge même à fond : ici ce sont encore les Français dont les cavaliers ont toujours possédé cette qualité distinctive et essentielle ; Gaspard de Saulx nous les montre en effet traversant avec peu de résistance les escadrons de reîtres.

Ainsi, momentanément au moins, à la fin des guerres de religion, à l'aurore du XVIIe siècle, la cavalerie possédait les vrais principes, ceux que l'art moderne admet et qui font sa force ; d'où vient donc que Gustave-Adolphe la trouve à son avénement chargeant à peine au trot ? La principale raison, c'est qu'on l'avait paralysée en plaçant pour le combat des pelotons de fantassins entre ses escadrons. Il sera mieux de remettre au prochain chapitre l'examen de ce mauvais usage.

§ 3. ARTILLERIE.

Le tir de l'artillerie s'améliorait, et l'on se servait déjà pour viser avec les pièces du secours d'un fil à plomb placé dans le prolongement de l'axe (2).

Henri II continua la réforme des calibres commencée par son père, et n'en conserva plus que 6 (au lieu de 8), variant de 33 livres à 1 livre. On tendait à une forme commune pour toutes les pièces, de façon à pouvoir y employer les mêmes

(1) XVIIIe discours, 1er paradoxe, p 311 de l'édition de 1597.

(2) *Pratica di artiglieria*, par Eugenio GENTILINI, Venise, 1641, feuillet 95, au recto.

boulets et les mêmes roues, simplification fort utile dans la pratique. L'incrustation d'un grain de lumière en fer date aussi du règne de Henri II (1). Depuis le matériel de l'artillerie française varia peu, jusqu'à Louis XIV (2), ce qui s'explique, car les temps de trouble sont peu propices aux progrès industriels, et il faut de ces progrès pour l'amélioration des bouches à feu; mais l'emploi de cette arme passa par diverses alternatives que nous devons signaler.

Avant les guerres de religion, on voit sous Henri II cet emploi assez restreint pour la guerre en rase campagne. Au combat de Renty (1554), les Espagnols font paraître 4 petites pièces montées sur avant-train, tirées par 2 chevaux et manœuvrant aux allures les plus vives; ces pièces demeurent entre les mains des Français. Le connétable de Montmorency, dans la journée de Saint-Quentin (1557), place toutes ses pièces en avant quand il est contraint à la retraite, au lieu d'employer les plus légères à l'arrière-garde. L'année suivante, à la bataille de Gravelines, notre front contient 8 coulevrines et 3 fauconneaux, mais l'attaque a lieu de front, et ces pièces mal placées font moins d'effet que les navires anglais qui peuvent assaillir nos troupes d'écharpe. Le règne de Henri III offre diverses alternatives. A la bataille de Dreux (1562), le duc de Guise tire meilleur parti de son artillerie que ses adversaires et remporte la victoire. Au combat de Saint-Denis (1567), le dessus reste à ceux qui disposent du

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. Tommaseo, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, 1838, t. I[er], p. 477, 478. Le passage relatif « au dé de fer incrusté dans la lumière de la pièce » est d'autant plus curieux que les livres les plus modernes sur l'artillerie ne font pas remonter l'invention du grain de lumière avant 1600; or, la *Relation* invoquée, celle de Michel Suriano, date de 1561, et le passage cité, sans parler d'un grain *vissé* dans un taraudage pratiqué dans le bronze, est cependant formel.

(2) *Études sur l'artillerie*, t. I[er], p. 203, 265.

moindre nombre de troupes et de canons, ce qui indique plus d'arrangement tactique que d'habileté à se servir de l'artillerie; à Moncontour, l'artillerie des catholiques prend de flanc l'infanterie des protestants dès qu'elle paraît, et l'oblige à se coucher par terre afin de moins souffrir des projectiles (1). Néanmoins, elle ne jouit pas encore d'une assez grande mobilité quand elle poursuit sa victoire, en se retournant presque pour tirer quelques coups sur la masse de cavalerie ennemie (2) qui se retire. Henri de Bourbon, depuis Henri IV, regagne la supériorité en faveur du parti protestant; l'un de ses moyens consiste dans un plus judicieux emploi de l'artillerie. Ainsi, à Coutras (1587), il place ses canons sur une éminence, obtient ainsi un tir dominant, et cause les plus grands ravages chez ses adversaires dont les coups viennent maladroitement se ficher en terre. Dans la journée d'Arques, il utilise l'artillerie du château (3) dès que le brouillard se dissipe, et fait un feu devant lequel l'ennemi ne peut tenir. A Ivry (1590), il exécute neuf décharges avant que son adversaire, qui tire trop bas, n'en ait effectué une. Malgré ses 20 canons [ce chiffre seul indique les progrès de sa puissance (4)], il ne peut paralyser les efforts de l'artillerie du duc de Parme à Caudebec, et les Espagnols repassent la Seine presque intacts; mais il prend une revanche sous les murs d'Amiens (1597), en attendant, près de Long-Pré, les

(1) *Guerres civiles*, par DAVILA, livre V.

(2) 4,000 chevaux.

(3) Elle ne comptait que 4 canons. Henri IV, à la mort de Henri III, n'avait pu retenir à sa solde que 12,000 soldats et 8 bouches à feu.

(4) De Henri II à Henri IV, l'artillerie s'atténua comme importance, et le nombre des canons figurant sur les champs de bataille devint minime, surtout en comparaison des 140 pièces emmenées par Charles VIII dans son expédition de Naples : Sully, devenu grand maître de l'artillerie, releva cette arme.

Espagnols et en les canonnant à 400 mètres de distance, ce qui les débusque de positions avantageuses et les empêche de ravitailler la place.

On ne garnissait pas les villes fortes d'un grand nombre de bouches à feu ; en Espagne, vers 1550, le chiffre maximum par place paraît avoir été de 36, puis de 56 quand on en eut fait venir d'Allemagne et de Flandre (1).

Si l'artillerie et surtout son emploi dans les batailles (on ne peut dire encore sa tactique, tant peu elle se mouvait) progressent dans cette période, il est une autre amélioration parallèle à signaler : nous voulons dire l'accroissement du nombre des armes à feu portatives. Cet accroissement, caractère des guerres de religion et qui s'accorde bien avec la puissance alors ardemment désirée des petites troupes, des détachements, se produit dans la cavalerie comme dans l'infanterie (2).

Dans la cavalerie, ce sont les reîtres ou pistoliers qui attirent le plus l'attention : ces soldats allemands ont tous deux pistolets, pouvant tirer chacun 6 à 7 coups (3), et ils en font usage presque à bout portant, trouvant ainsi moyen de tuer les gendarmes malgré leur cuirasse (4).

Dans l'infanterie, les arquebusiers gagnent toujours en nombre. Eux aussi tirent de près : au combat de Saint-Denis, à 50 pas seulement, étant postés sur les flancs; mais la

(1) *Continuacion del informe sobre los adelantos de la comicion de historia en el archivo de Simancas,* par le colonel don José Aparici y Garcia, Madrid, 1849, p. 111.

(2) Une des preuves, c'est que les auteurs du temps ont soin de dire : « *l'arquebuserie à pied* » ou les « *compagnies d'arquebusiers à cheval.* »

(3) La Noue, discours xviii.

(4) A vingt pas le pistolet ne vaut plus rien : tout l'avantage résidait dans son feu à quatre pas. Cet avantage est tel que la Noue n'hésite pas à proclamer qu'un escadron de reîtres doit battre un escadron de lances.



moindre pluie paralyse leur action en éteignant leurs mèches, comme cela arrive, en 1569, à l'artillerie protestante au combat de la Roche-Abeille. Malgré cet inconvénient, l'effet de ces arquebusiers reste tel que, pour une colonne obligée à une grande mobilité, dans le but d'échapper à une poursuite, comme ce fut le cas souvent durant les guerres civiles, ils sont préférables et moins compromettants que des canons. On savait d'ailleurs, dans une bataille, les placer de manière à leur procurer l'avantage, et ils pouvaient couvrir un passage de rivière.

Il y a aussi des mousquetaires qui escarmouchent en dehors de l'ordonnance régulière : les piquiers ne forment plus qu'un noyau résistant.

§ 4. ARMÉES.

En Angleterre, où la population résiste à l'entretien d'une armée, où l'on décide que le peu de troupes sur pied ne sera jamais autorisé que pour un an par le pouvoir législatif, il n'existe pas d'armée permanente, et cette puissance fonde sa liberté en perdant le rang de puissance militaire telle qu'elle l'avait tenu au temps du roi Édouard III (1) et de son fils le Prince Noir. Mais, dans cette période, qui comprend la seconde moitié du XVI[e] siècle et le premier dixième du XVII[e] siècle, chacune des autres puissances européennes possède une armée constamment sur pied.

Sans les guerres de religion qui assombrirent ce temps de notre histoire, cette armée eût accompli en France de ra-

(1) De la dynastie normande.

pides progrès. Ne les regrettons pas trop, puisqu'ils se réalisèrent plus tard et avec des soldats, des officiers d'un caractère plus énergiquement trempé par les dures nécessités de ces années d'épreuve nationale.

Au lieu de s'améliorer, l'armée française rétrograda plutôt par rapport à ce qu'elle était sous Louis XII, François I[er] et Henri II. Les éléments s'en désorganisèrent, s'en amoindrirent, et cela dès Charles IX (1), mais non le combattant pris isolément, mais non plus la tactique et la stratégie. Ce fait, bien constaté, tient aux bons généraux qui surgirent, comme cela se produit presque toujours dans les temps de trouble, et aussi à ce que, si mince d'effectif que fût devenue cette armée, on la tenait néanmoins dans un exercice continuel (2).

Après les luttes de François I[er] et de Charles-Quint, l'effectif des armées diminue, et l'on ne rencontre guère, comme à Marignan, d'armée active au-dessus de 30,000 hommes. En 1551, Henri II passe cependant en revue, sous les murs de Metz, une armée de 32,000 fantassins, 1,000 gendarmes avec leurs suite d'archers, et 3,200 cavaliers légers. En 1554, le maréchal de Brissac marche sur Ivrée pour l'assiéger avec 17,000 fantassins, 1,200 chevaux, 12 canons et 4 coulevrines; son infanterie comprend 7,000 Français, 4,000 Suisses, 3,000 Allemands et 3,000 Italiens (3).

(1) Dès 1563, la troisième année du règne de ce monarque, l'ambassadeur vénitien Barbaro exprime qu'il faudrait pour la France « mettre *un peu plus d'ordre* dans ses armées ».

(2) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, 1838, t. II, p. 611; Relation de Jerome Lippomano, année 1577.

(3) *Mémoires de Boyvin du Villars*, in-4°, 1606, p. 306.



La force des armées belligérantes pendant les guerres de religion ne fut jamais considérable; la nature de la guerre, qui consistait en escarmouches, en prises et reprises de postes, ne l'exigeait pas et la désunion générale ne le permettait plus.

A la bataille de Dreux (1562), l'armée royale compte 15,000 fantassins, 2,000 chevaux, 22 canons (1); l'armée protestante se compose de 7,000 hommes de pied, 4,500 chevaux et 7 canons.

Au combat de Saint-Denis (1567), le connétable de Montmorency commande à 16,000 fantassins et 2,000 cavaliers, secondés par un assez grand nombre de canons; tandis que ses adversaires disposent seulement de 2,000 arquebusiers, 1,000 chevaux et 4 canons.

Dans la journée de Moncontour, les catholiques comptent dans leurs rangs 16,000 fantassins, 8,000 chevaux, 15 canons; les huguenots, 16,000 hommes de pied, 7,000 chevaux, 11 bouches à feu : cette fois, les forces sont à peu près égales.

Henri IV n'eut durant les guerres civiles que de faibles armées. A Coutras (1587), 4,000 fantassins et 2,500 chevaux; dans la journée d'Arques (1589), 7,000 combattants en tout; à Ivry (1590), 8,000 fantassins, 3,000 cavaliers, 6 canons et 2 coulevrines (2); devant Amiens (1597), 18,000 fantassins et 12,000 chevaux. On voit que ses forces s'accrurent avec les progrès de sa puissance.

(1) Cette même année, les royalistes possèdent trois camps : l'un de 30,000 hommes à Étampes; l'autre de 10,000 à Pontoise; le troisième de 15,000 à Lyon.

(2) A Ivry, l'armée de la Ligue comptait 12,000 fantassins, 4,000 chevaux, 4 canons.

Les armées de Maurice de Nassau ne sont pas fortes non plus. A Nieuport (1600), seule bataille qu'il ait livrée, il dispose d'une armée à peine plus nombreuse que celle de son adversaire l'archiduc Albert, qui commande à 12,000 fantassins et à 1,200 cavaliers.

Le duc d'Albe, qui appartient à cette période, ne se voit jamais non plus à la tête de grandes armées. Quand il se rend de Milan en Flandre (1567) avec les *tercios* disponibles, il ne réunit que 10,000 fantassins et 1,200 cavaliers. C'est ce même nombre de fantassins qu'il met en ligne à Gemingen (1568), mais en y joignant 3,000 chevaux. Il envahit le Portugal, en 1580, à la tête de 26,000 seulement. Ajoutons que ce grand guerrier compense le nombre par la qualité : il n'admet, en général, sous ses ordres que de bonnes et vieilles troupes, telles que l'Espagne en possédait alors.

Lors de leur projet d'expédition contre Alger, en 1572, les Espagnols composent leur armée de 30,000 fantassins, 600 cavaliers (1), 4,000 pionniers (*gastadores*), 38 canons, 15 canons moyens, 6 coulevrines moyennes, 13 fauconneaux et 45 pièces plus petites (2).

Il se produit dans cette période un singulier fait relativement au recrutement des armées. En 1587, pour secourir le roi de Navarre et les protestants français, les princes allemands ordonnent des levées. Ces levées devaient être commandées en second par un Prussien, le baron d'Onau; mais au moment où elles allaient se mettre en route, l'empereur Rodolphe II écrit à celui-ci que, les levées ayant été faites

(1) 200 lances et 400 cavaliers légers.

(2) *Continuacion del Informe en el archivo de Simancas*, par le colonel Aparici, p. 123.

sans sa permission, il fallait les licencier. Le baron d'Onau répond à l'édit impérial : « Mon dessein n'est ni contre l'empereur ni contre la France, mais seulement de secourir les alliés des princes protestants ; la nation allemande *ayant toujours eu la liberté d'aller à la solde* de qui bon lui semblait, pourvu que ce ne fût ni contre l'empereur ni dans les terres de sa juridiction, je ne me sens obligé ni de rompre mon dessein, ni de licencier mes troupes ; mais, sans offenser en aucune sorte l'autorité de l'empereur, je désire continuer ce que j'ai commencé par commission de ses princes (1). » A cette réponse, Rodolphe II ne répliqua ni par actes, ni par écrit, ni par parole. Ainsi, la liberté fièrement invoquée existait. Que dire d'une société dont les membres sont libres de combattre pour n'importe qui (excepté contre elle), sans qu'elle puisse les en empêcher !

Dans chaque pays, le recensement des troupes régulières s'opérait au moyen de l'engagement volontaire avec primes, pour un temps convenu et assez court (2), des chefs recevant commission de lever une compagnie, une bande ou un régiment, et ordonnant alors de *sonner le tambourin* pour faire leurs offres. Ce mode présentait des inconvénients : celui, entre autres, de l'amour du lucre chez les chefs, qui volaient aux soldats levés une partie du salaire promis (3).

(1) Davila, *Hist. des guerres civiles de France*, livre VIII, trad. Baudoin, 1657, t Ier, p. 459.

(2) *Trois mois*, par exemple. N'oublions pas pourtant qu'on pouvait demeurer absent de chez soi plusieurs années pour services militaires : *Martin Guerre*, cet homme d'Andaye dont un sosie prit entièrement la place, était éloigné de ses foyers depuis *onze ans*, quand il revint, fut reconnu et fit pendre (1560) l'audacieux qui avait réussi à tromper sa femme et sa famille.

(3) Les chefs chargés de recruter en Italie s'adonnèrent surtout à cette volerie. Consultez *Relation de l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli* en 1546. Tome Ier de ces *Relations*, p. 307.

Outre les troupes régulières, qu'elles fussent permanentes ou non, l'on comptait alors dans les armées, au moins dans celles de France, l'arrière-ban et des volontaires.

L'arrière-ban ne constituait plus déjà qu'un rouage usé et peu utile. Politiquement parlant, les monarques faisaient bien de le convoquer de loin en loin, parce que cela rappelait aux seigneurs leurs obligations en vue desquelles ils étaient exempts de tailles, et les tenait en bride contre toute velléité de révolte ; mais, militairement parlant, ils gênaient plus qu'ils ne servaient ; prompts, en effet, à prendre l'alarme et adonnés à des habitudes trop *casanières* (1), ils se regimbaient quand il fallait former des postes et se garder (2). D'ailleurs, la grande quantité de fiefs possédés par des roturiers rendait moins importante la force des troupes fournies par l'arrière-ban.

Quant aux volontaires, dont le nombre dans une armée approchait parfois de 1,000, ils rendaient de bons services un jour de bataille et dans quelques coups de main ; mais hors de là, leur élan, leur volonté d'être partout les premiers embarrassaient et risquaient d'amener une imprudence ou un faux mouvement.

L'avancement cesse dans cette période d'être entièrement donné à la naissance. Ainsi, l'intention est officiellement annoncée par le gouvernement français (3) de ne donner le commandement des compagnies de gendarmes qu'à des gentilshommes *signalés*, âgés au moins de 25 ans et ayant six années de services militaires.

(1) J'emprunte ce mot à Vincent Carloix, qui parle au chap. 10 du livre IV des *Mémoires de Vieilleville* « des arrière-bans de la noblesse *casanière* du royaume ».

(2) Tallemant des Réaux, *Historiette de Racan*, n° 87.

(3) Ordonnance de mai 1579, art. 286.



§ 5. DISCIPLINE.

Le mélange des soldats étrangers avec les soldats nationaux amenait des jalousies et des rixes. Il suffit, à ce sujet, de rappeler la dispute arrivée en 1512 dans la Guyenne entre les lansquenets et les Gascons, lutte qui coûta la vie à 500 hommes (1).

En outre, la discipline manquait entièrement et chez les soldats français et chez les soldats étrangers ; cela provenait, non d'un mouvement de colère ou de jalousie comme les rixes, mais d'une démoralisation profonde. Les exemples abondent pour prouver cette indiscipline, plus marquée encore dans les troupes étrangères que dans les troupes françaises.

A la prise de Thionville (1558), le duc de Guise, malgré sa sévérité, abandonne aux gens de guerre français « le pillage de la ville *pour vingt-quatre heures seulement*, pour les requipper de toutes leurs nécessités (2) ». On voit par là que ce chef de guerre se croit obligé de contenter les siens en quelque chose (3), quoique cette latitude lui permît et de défendre le viol, sous peine de mort, et de réprimer tout excès après ces vingt-quatre heures.

Le brave de la Noue nous indique dans ses *Discours* comment la discipline se maintint à l'origine dans les

(1) *Mém. de Fleurange*, chap. 33.

(2) *Mém. de Claude Haton*, chap. 58, p. 69.

(3) Ajoutons qu'il leur avait *promis*, comme à Calais, cette satisfaction pendant les travaux du siége, « pour les mieux encourager à faire service au roi ».

troupes protestantes commandées par le prince de Condé, et comment elle s'y altéra. Le premier désordre eu lieu, dit-il, à la prise de Beaugency. Les prises de ville sont en effet des sources de tentations plus grandes qu'une bataille livrée en rase campagne. L'exemple de ce désordre devint funeste; les Gascons, puis le régiment de M. d'Ivoy, voulurent renchérir par amour-propre : « Ainsi s'ensuivit la procréation de mademoiselle la Picorée (1), écrit la Noue, qui depuis est si bien accrue en dignité qu'on l'appelle maintenant madame; et si la guerre civile continue encore, je ne doute point qu'elle ne devienne princesse (2). »

Plusieurs causes expliquent, sans les justifier, l'indiscipline des gens de guerre et les maux qui en étaient la suite :

L'improvisation même de la plupart des soldats qui passaient ainsi tout d'un coup de la sujétion (car c'étaient pour la plupart des paysans) « à la liberté et à la licence de la guerre (3) »;

Le défaut de paye, car on soldait fort mal les troupes, et cela dans les deux partis; ce défaut, non-seulement poussait les soldats au vol et à tous les excès, mais invitait les chefs à tolérer leurs déprédations, car avant tout il faut, afin qu'on puisse combattre, que les combattants vivent, et vivent assez bien pour entretenir leurs forces.

L'abondance régnait dans les campagnes au début de la lutte et, faisant ressortir la pauvreté des gens de guerre, les incitait à s'emparer de ce qui pouvait paraître un

(1) On trouve ce mot écrit *pigorée* dans divers auteurs contemporains.

(2) *Discours politiques et milit.* du seigneur DE LA NOUE, XXVI[e] discours, ou observations sur plusieurs choses survenues aux troubles, *Premiers troubles*, 6[e] chap., p. 573 (cotée par faute d'impression 575) de l'édition de 1597.

(3) Cette observation appartient à François GIUSTINIANO et remonte à 1537. (Voy. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I[er], p. 185.

superflu. Claude Haton (1) est très-explicite à ce sujet : « Faut noter, écrit-il sous le millésime de 1562, que les gens des villages furent plus cause que les gens d'armes les rançonnèrent que ne furent lesdits gens d'armes de les rançonner ; car pour le commencement de cette guerre, les gens des villages étaient si riches et pleins de tous biens, si bien meublez en leurs maisons de tous meubles, si pleins de vollailes et bestail, que c'était une noblesse (2). »

En outre, on licencia souvent des soldats, suivant que le parti tenait le haut ou le bas sur la roue de la fortune. Ces soldats dépourvus d'emploi et impropres à reprendre une occupation sérieuse, surtout au milieu d'une société agitée, adoptaient le métier le plus facile ; ils se mettaient à voler, ou tout au moins à arrêter les passants et à en exiger rançon (3).

Soit en agissant en leur propre nom, soit sous la responsabilité de leurs chefs alors qu'ils étaient officiellement enrôlés, les soldats, par malheur, allaient souvent jusqu'à la férocité (4). Les voyez-vous, par exemple, quand ils se sont emparés (1576) de Marigny, n'y laisser vivant « ni homme, ni compagnon âgé en suffisance pour porter armes, excepté deux, ainsi que l'ai ouï dire (c'est Claude Haton qui parle) plusieurs fois aux femmes dudit Marigny ».

On connait bien d'autres cruautés des guerres civiles, et

(1) *Mémoires*, p. 279.

(2) On reconnaît là ce beau pays de France, qui nourrit si bien ses enfants qu'ils ne veulent plus le quitter.

(3) *Mém. de Claude Haton*, p. 932.

(4) Cette férocité semble faire rétrograder le caractère humain revêtu par la guerre depuis l'invention de la poudre et signalé précédemment dans ce volume (§ 2 du chap. 1er) ; mais elle n'est que momentanée, partielle et tient à des discordes civiles, non à la guerre en elle-même.

il suffit à ce sujet de rappeler les noms stigmatisés du baron des Adrets et de Montluc.

Si quelques causes peuvent expliquer l'indiscipline du temps, il en est d'autres qu'il faut blâmer sans réserve.

Pourquoi tant de luxe dans les armées ? Palma Cayet ne nous montre-t-il pas les casaques de l'armée qui combat à Ivry contre Henri IV *couvertes d'or et d'argent* (1) ? En 1580, quand il envahit le Portugal, le duc d'Albe n'emmène-t-il pas 8,000 voitures pour une armée de 26,000 hommes ? Les courtisanes n'encombrent-t-elles pas les rangs, puisque Strozzi, après des avertissements sans nombre, prend le parti extrême d'en faire jeter 800 à l'eau quand il passe sur le pont de Cé, ce qui manque de causer une rébellion parmi ses troupes (2) ?

Pour entretenir ce luxe, il fallait beaucoup d'écus, et le soldat, gâté par de douces habitudes, se procurait ces écus par tous les moyens quand on ne les lui donnait pas.

N'oublions pas de dire que des efforts furent tentés pour maintenir la discipline. Les plus efficaces (3) furent ceux du maréchal de Brissac. Un gentilhomme quitte l'armée sans congé : il le déclare, par-devant sa compagnie, *privé d'armes*, d'*honneur* et de *condition taillable*, et tient tête au roi, au milieu de toute sa cour, quand le monarque veut le grâcier, disant : « Si Votre Majesté trouve bon de faire ce tort à son service, force sera que je m'y accommode (4). »

(1) *Chronologie novenaire*, livre II.

(2) BRANTOME, *Vie de Strozzi*.

(3) « Quand il revenait, dit LA NOUE (XIIIe discours), quelques capitaines et soldats en France qui avaient été deux ans en garnison ès villes de Piémont, on les prisait beaucoup, les voyant si civils, courtois, nullement injurieux, et si bien parlants de l'exercice des armes. »

(4) *Mém. de Boyvin du Villars*, 1606, p. 479, 480.

Le même chef, pour réprimer les duels, ordonne que les combats singuliers aient lieu sur un pont, et que le vaincu soit jeté à l'eau, sans que le vainqueur puisse lui donner la vie. Une répression remarquable est encore celle du duc de Mayenne, lequel, en 1576, n'hésite pas à jeter sa cavalerie sur des compagnies d'infanterie qui refusaient de marcher, incommodées qu'elles étaient par la neige et la pluie durant une expédition de nuit, et à faire main basse sur les soldats récalcitrants (1). L'amiral chez les protestants, le connétable chez les catholiques punirent aussi sévèrement les fautes des soldats : « Dieu nous garde, disaient-ils entre eux, de la patenôtre du connétable et du cure-dent de l'amiral. »

Chez les Hollandais, Maurice de Nassau maintenait mieux la discipline. « Le 1er mars 1592, dit Groulard (2), il vint à Dieppe 2,000 Hollandais envoyés par ce prince *qui vivaient avec une discipline qui n'est aucunement observée en France.* »

Elle ne l'était que quand les soldats français se mêlaient eux-mêmes de la faire respecter, ce que firent parfois les vieux corps pour ne pas souiller leurs enseignes ; exemple : les bandes de Picardie, au siége de Fontenay, en 1574, alors que les assiégés demandèrent à se rendre. Regrettons néanmoins sincèrement que la discipline n'ait pas à cette époque existé meilleure dans nos troupes, car ces troupes, suivant le témoignage d'un contemporain, « unies pour combattre, eussent porté la terreur dans le monde entier ; mais telles qu'elles étaient, au lieu d'épouvanter les autres peuples, elles ne faisaient que du mal à la France (3) ».

(1) DAVILA, *Hist. des guerres civiles de France*, livre VI, trad. Baudoin, 1657, t. Ier, p. 328.

(2) *Mémoires*, chap. 3.

(3) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 151, Relation de Jean Correro (1569).

§ 6. EXERCICES ET MARCHES.

Pendant la féodalité pure, les nobles s'exercent avec soin et persévérance au métier des armes, qui les maintient au sommet de la hiérarchie sociale et leur assure la conservation de leurs vastes propriétés. Lors de l'établissement des communes, les bourgeois commencent à se livrer aux exercices militaires et, appuyés autant sur leurs armes roturières que sur les richesses, produit du trafic de l'épargne, réclament et obtiennent des droits politiques, puis les défendent. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, ce sont toutes les classes de la société qui, obligées par la guerre civile de fournir des soldats et de combattre, s'adonnent aux exercices. Cette assertion est tellement vraie que les prêtres eux-mêmes se façonnent aux travaux guerriers ! Il faut le conclure des mémoires de Claude Haton, qui, prêtre à Provins, se trouvait incorporé dans la milice bourgeoise de cette ville et y occupait le grade de capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes; à voir Haton « fort habile et adextre de son corps » au maniement des armes, suivant ses expressions, on peut admettre, avec son éditeur, qu'il avait rempli précédemment à la cour une fonction militaire; mais cela seul ne suffit pas pour justifier sa présence dans les rangs des combattants; ce qui la justifie, c'est la coutume ou nécessité de l'époque, puisque, d'après son propre témoignage, plusieurs moines et prêtres séculiers quittèrent alors leur bréviaire pour aller à la guerre (1).

(1) *Mémoires de Claude Haton*, publiés par M. BOURQUELOT dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, 1857, t. Ier, p. XXVI, XXIX, XXXVI.

Quoique toutes les classes de la société se livrassent en ce temps aux exercices militaires, on y dressait spécialement les jeunes gentilhommes : au moins voyons-nous Henri II attacher une grande importance à ce que ses pages fussent adroits et façonnés, et « se baigner d'aise, au dire pittoresque de Brantôme, quand il entendait de leurs prouesses, vaillances et exploits, disant aussitôt que c'était de ses nourritures (1) ». Cette disposition rentre bien dans le caractère de ce monarque, qui avait de l'activité et aimait la guerre et ses images. Divers seigneurs donnaient d'ailleurs l'exemple aux simples gentilhommes : « J'ai vu, dit la Noue, monsieur le comte de Charni (qui est l'un des plus honnêtes et vertueux seigneurs de ce royaume) porter le corselet et entrer en garde, comme les simples soldats, et ce en temps de paix (2). »

La manière d'effectuer les marches ne ressort pas clairement des historiens du temps.

On voit, en 1558, le duc de Guise marcher de son camp de Châlons sur Thionville, qu'il veut assiéger, *à grandes journées*, c'est-à-dire à raison de 6 lieues (24 kilomètres) par jour, « sans s'arrêter dans un logis plus d'une nuit ; » pour faciliter son mouvement, il avait fait jalonner à l'avance la route qu'il suivait par des approvisionnements (3) répartis de 3 lieues en 3 lieues (4).

Pendant les guerres civiles, l'amiral de Coligny cheminait d'une façon fort dangereuse et qui s'explique uniquement par le petit nombre des troupes adverses et l'appui tacite

(1) BRANTOME, *Hommes illustres*, discours LXI, sur Henri II.

(2) *Discours politiques et militaires*, XIII[e] discours.

(3) On nommait ces approvisionnements des *étapes* : c'est le premier sens du mot étape.

(4) *Mém. de Claude Haton*, t. I[er], p. 66, 67.

d'une partie des habitants : « Il donnait, écrit Carrion-Nisas (1), rendez-vous à toutes ses troupes, à une certaine heure, au lieu qu'on jugeait le plus commode pour la distribution des *logis*; de sorte qu'allant ainsi par divers chemins, on pouvait *faire grande diligence sans beaucoup de surprises, mais non sans quantité de fausses alarmes.* » On diminuait ces fausses alarmes en se ralliant au moyen de signaux ; malheureusement, dans la guerre d'extermination que l'on faisait, on mettait quelquefois le feu à des villages pour former ces signaux.

Ce défaut dans la manière d'effectuer les marches coûta cher aux protestants, sans leur enseigner à se mieux garder, car, surpris en chemin à Dreux et à Moncontour par les catholiques, ils y furent battus.

Quant à l'ordre des troupes pendant la marche, nous n'avons pas rencontré d'autre indication que celle-ci, qui se rapporte à une armée marchant ensemble sur une seule colonne : en tête la cavalerie et 3 bataillons d'infanterie menant le canon, puis *la bataille* ou gros de l'armée, en queue 1 escadron et 2 bataillons (2), et sur les côtés les chariots de bagage (3) ; il s'agit de l'armée espagnole amenée en 1597 au secours d'Amiens.

On mettait une trop grande distance entre l'avant-garde et le corps de bataille, quelquefois même entre ce dernier et l'arrière-garde, habitude défectueuse qui ne permettait pas au chef de l'armée d'être instruit à temps de ce qui se

(1) *Essai sur l'histoire de l'art militaire*, t. Ier, p. 503.

(2) Davila dit deux *terses* ou *tercios* ; le mot espagnol *tercio* est souvent employé comme synonyme de régiment, mais il signifie plutôt bataillon formant corps.

(3) Davila, *Hist. des guerres civiles de France*, livre xv, traduction Baudoin, t. II, p. 569.

passait sur les divers points de sa colonne, et l'empêchait souvent de porter secours là où le danger pressait.

On s'éclairait par des espions (1), et aussi au moyen de reconnaissances (2); ces dernières s'effectuaient surtout en vue de constater l'état des chemins et de les réparer (3), et aussi avant les batailles, afin de s'assurer des dispositions de l'ennemi, comme le firent le duc d'Anjou et Tavannes au début de la journée de Moncontour. Henri IV s'exposait trop dans les reconnaissances : Biron le lui reprocha une fois vertement, au dire de Palma Cayet.

§ 7. ADMINISTRATION.

L'administration jouissait de peu d'autorité dans la période qui fait l'objet du précédent chapitre, puisque François Ier, après la bataille de Pavie, se plaignit fort de l'abus des passevolants, qui était tel parmi ses troupes italiennes qu'il avait éprouvé un grand mécompte relativement à leur effectif. Elle se relève un peu dans la deuxième moitié du XVIe siècle.

L'amiral de Coligny y attache de l'importance, et chef de parti, en effet, d'un parti en minorité, il avait besoin de

(1) BRANTOME, *Hommes illustres*, discours LV, sur M. de Langeay.

(2) RABELAIS, qui écrivait au début de la période traitée en ce chapitre, ne manque pas, avant de mettre une armée en marche, d'envoyer « 300 chevau legiers sous la conduite du capitaine Engoulevent, pour descouvrir le pays et savoir si embusche aucune estoit par la contrée ». *Gargantua et Pantagruel*, livre Ier, chap. 26.

(3) Aussi adjoignait-on souvent un commmissaire de l'artillerie et des pionniers au « *personnage entendu* » chargé de les faire *Maximes du maniement de la guerre*, par André DE BOURDEILLE (frère de Brantôme), chapitre *Du logement de l'armée*.

recourir à une rigide économie (1) : il possède des *commissaires* des guerres, et entretient un boulanger auprès de chaque compagnie (2).

Dans les troupes royales, il existait des *contrôleurs* des guerres ; quelques-uns se conduisaient mal (3). Leur autorité ne paraît pas très-grande puisqu'il ne peuvent empêcher les reîtres d'avoir plus d'un cheval de bagage par 20 hommes, comme dans leur pays, et que cet excédant d'animaux de trait sert de point de mire aux arquebusiers protestants à la bataille de Moncontour.

Jusqu'à la pacification des troubles religieux, l'administration de l'armée royale laisse à désirer ; ainsi, en 1577, la moitié des chevau-légers n'est pas montée faute de pouvoir entretenir un cheval (4).

La régularité de la paye des gens de guerre fut des deux côtés une difficulté pour l'administration militaire durant ces temps de troubles et de misère générale. On ne la rencontre que par exception : au siége de la Fère, par exemple, en 1580, le maréchal de Matignon, qui le dirige, trouve moyen de faire solder ses troupes de mois en mois et de leur faire amener des vivres en abondance telle qu'il en résulte un bon marché réel tout à leur avantage.

C'est avec la deuxième moitié du XVIe siècle que débute la chirurgie militaire. Ambroise Paré, médecin de Henri II,

(1) On trouve trace de cette économie jusque dans les *Relations*. Quand D'AUBIGNÉ rapporte que la reine d'Angleterre, en 1569, envoie aux réformés un prêt d'argent et six canons, il a soin d'ajouter à l'égard de ces derniers : « avec ce qu'il fallait *pour leur donner à manger*. » *Hist. universelle*, par D'AUBIGNÉ, 1616, livre V, chap. 10.

(2) CARRION-NISAS, *Essai sur l'hist. de l'art militaire*, t. Ier, p. 501.

(3) Voy. *Mém. de Claude Haton*, année 1556, t. Ier, p. 32, chap. 50.

(4) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 641.



auteur d'un ouvrage sur la *manière de traiter les plaies faites par arquebuses* (1), donne l'élan, et ce sont ses élèves qui secondent les vues humaines et bienfaisantes de Henri IV pour les soldats. Mais sous Henri II il existe encore fort peu de chirurgiens militaires, puisque nous voyons en 1562 le roi de Navarre tué au siége de Rouen, fort pleuré et regretté des soldats à cause des soins qu'il prenait des blessés, les visitant, leur envoyant ses chirurgiens et médecins, les aidant de sa bourse.

§ 8. TACTIQUE ET STRATÉGIE.

Pendant les guerres de religion, les armées s'amoindrissent et se dissolvent : leurs éléments disparaissent sous la multiplicité des corps isolés, sous la faiblesse des ressources du pouvoir ; mais la tactique et la stratégie se perfectionnent.

La profondeur de l'infanterie diminue, en d'autres termes l'ordonnance s'amincit, nous l'avons indiqué au § 1er de ce chapitre : cet amincissement constitue un progrès tactique.

On comprend qu'il faut grouper ses forces, au lieu de les fractionner, de les éparpiller sans cesse, comme le montre le projet, conçu en 1569 par Coligny, de faire à peu près le tour de la France et de paraître sous les murs de Paris avec les protestants de chaque province ralliés ensemble : c'est un second progrès tactique.

Le troisième progrès tactique appartenant à cette époque consiste dans l'emploi des réserves. Les Espagnols en avaient

(1) Cet ouvrage date de 1545.

usé aux batailles de Pavie et de Cerisoles, et même on voit les Vénitiens en posséder précédemment deux à la bataille de Fornoue (1); mais durant les luttes religieuses, ni le duc de Guise, ni l'amiral de Coligny n'en étaient partisans, et c'est pourquoi elles disparaissent (2); Henri IV en fait revivre l'emploi à la bataille d'Ivry.

Tout en amincissant l'infanterie dans les combats ordinaires, on avait soin de lui conserver la formation carrée pour résister à la cavalerie : la Noue est formel à ce sujet, et même il combine, en vue de cette éventualité, deux carrés ensemble, « afin, dit-il, qu'ils s'entrefavorisent l'un l'autre ; » ces deux carrés, dont il trace la figure, sont de 1,250 corselets et 750 arquebusiers chacun, et placés à 80 pas de distance de façon à se flanquer mutuellement (4).

On faisait alors régulièrement la guerre. « Jamais, rapporte Brantôme de Henri II, jamais il n'a dressé armée sur la frontière, qu'il ne l'ait menée toujours des premiers, commençant en mars aussitôt que le beau printemps arrivait, et finissant au commencement d'octobre ; c'était une chose ordinaire. »

Il y eut pourtant dans la seconde moitié du XVIe siècle de

(1) Paul Jove, livre II.

(2) Brantome dit nettement, au début de son Discours sur le maréchal de Gié, que ces deux généraux n'en firent jamais usage ; puis il ajoute : « Étant l'opinion du dit monsieur de Guise, qu'il faut que tout le monde combatte ce jour solennel de bataille, et que nul ne le chôme, sans avoir les mains liées. » On croyait alors que la réserve fuirait au premier revers, tandis qu'elle se porte aussitôt en avant dans le fait qu'il raconte. Bardin fait observer que, dans ce dédain pour une réserve, il doit s'agir d'une *réserve d'infanterie* plutôt que d'une réserve de cavalerie : s'il a raison, l'opinion de Guise et de Coligny tient encore à un restant d'idées féodales et à l'infériorité dans laquelle l'infanterie s'était longtemps trouvée vis-à-vis de la cavalerie.

(3) Voyez le § 9 qui suit.

(4) *Discours politiques et militaires*, XVIII[e] discours, 2[e] paradoxe.

grandes opérations stratégiques, ce qui ne saurait étonner d'une époque où l'on posait ce principe : « Il y a un grand avantage à faire la guerre dans le pays de l'ennemi, parce que l'on conserve le sien et que l'on détruit celui d'autrui (1). »

La plus belle est la marche exécutée en 1567 par le duc d'Albe, de Milan jusqu'en Flandre, sans entamer le territoire français, ce qui augmentait la difficulté, et malgré la faiblesse de son armée qui comptait à peine 12,000 hommes : il se dirigea par le mont Cénis, traversa la Savoie, côtoya les frontières de Bourgogne et de Lorraine; grâce à ses mesures pour assurer par avance aux siens des chemins en état et des vivres aux lieux d'arrêt, grâce à la discipline sévère qu'il excellait à entretenir, rien ne l'arrêta dans ce long parcours.

La Noue (2) fait ressortir le mérite de la marche exécutée en 1568 par le duc de Deux-Ponts, depuis les bords du Rhin jusqu'en Aquitaine, pour venir joindre l'armée des protestants, sans que, durant cet immense trajet, les royalistes trouvent occasion de l'entamer. Il mène ainsi 5,000 lansquenets et 6,000 reîtres à ses coreligionnaires; 2,000 Français protestants l'accompagnent durant sa marche, qui s'effectue en réalité avec une petite armée de 13,000 hommes de troupes.

(1) *L'Idea del libro de governi di stato et di guerra*, DI GIROLAMO FRACHETTA, Venise, 1592, folio 26. — Le même écrivain ajoute au verso du même feuillet : « Les armées qui ont obtenu beaucoup de victoires sont formidables. »

(2) Discours, *Observations sur les troisièmes troubles*, du mémorable passage du duc de Deux-Ponts.

§ 9. BATAILLES.

Suivant Maizeroy l'on conservait encore dans l'action l'infanterie mêlée à la cavalerie, « et ce que l'on a pris pour un effet de l'art n'était sûrement que celui d'une vieille habitude (1) ». Malgré cette opinion, il existait alors plus d'arrangement pour l'action et plus de dextérité dans les manœuvres, puisque les historiens du temps nous montrent, au milieu d'une armée rangée en bataille, « toutes les compagnies pouvant aller à la charge ensemble ou séparément, avancer ou reculer à toutes mains sans s'empêcher. »

Ces progrès dans l'arrangement eussent dû stimuler les combattants, leur donner plus de confiance, et pourtant, au dire de Machiavel, il était loin d'en être alors ainsi. Lisez plutôt : « Si les hommes, écrit-il (2), ne font plus de preuves particulières de courage, ce n'est point à l'artillerie qu'il faut l'attribuer, mais au déplorable système de guerre que l'on suit, *à la lâcheté des armées*, qui, en masse, dépourvues de courage, ne peuvent en déployer dans les individus qui les composent. » L'écrivain florentin a surtout en vue, dans ce passage, les batailles livrées par les condottieri, qui en étaient arrivés, pour ne pas se nuire et ménager mutuellement leurs hommes d'armes dont ils trafiquaient, à transformer les actions en simulacres et en parades, et à ne se tuer personne; justice une fois faite de ces déplorables jeux, il

(1) *Tactique de* MAIZEROY, t. IV, p. 359.

(2) *Discours sur Tite-Live*, II, 17.

faut reconnaître (1) que d'autres luttes ont été sérieuses à l'époque qui nous occupe, et qu'au milieu de ces luttes plusieurs batailles méritent notre attention.

Sur combien de lignes rangeait-on une armée en bataille ? C'est avant tout un point à examiner.

On commence à la ranger sur deux lignes (2), ou du moins l'usage d'une réserve apparaît déjà. Ainsi, en 1543, si près de la fin de la période précédente que le fait appartient plus à celle traitée dans ce chapitre, en allant faire le siége de Landrecies, le roi ordonne « à une tierce partie de l'armée de se tenir à l'écart prête et fraîche pour secourir les autres, et servir de triaires à la manière des Romains (3) ». Cette portion fraîche qui doit faire fonctions de triaires est bien une réserve : toutefois l'emploi d'une réserve n'ayant jamais entièrement disparu (4), ce fait ne semble pas concluant en faveur de notre assertion relative à l'adoption de la disposition sur deux lignes. Mais les principales batailles du temps viennent à notre appui ; on y retrouve l'usage d'une ligne et d'une réserve, ou de deux lignes avec ou sans réserve ; exemples : Moncontour, Coutras, Arques ; à Ivry il n'y avait qu'une ligne. Parlons un peu de chacune de ces journées.

(1) Si telle n'a pas été l'intention de Machiavel, c'est qu'ici encore, comme en politique (voy. *Machiavel, juge des révolutions*, par M. FERRARI, p. 74, 75), ce grand écrivain a mal apprécié son époque.

(2) D'après les *Études sur l'artillerie*, t. Ier, p. 169, 170, on rangea les armées *sur trois lignes* pendant le moyen âge, et généralement *sur une seule ligne* de François Ier à Louis XIII. La question ne nous paraît pas aussi simple, et le mot *bataille*, souvent employé pour *ligne*, empêche de la débrouiller sûrement.

(3) *Chronique de Jean du Tillet*, 1587, verso du folio 102.

(4) Nous l'avons cité au § 11 du chap. VI du Ier volume, à propos de la bataille de Tagliacozzo (1268). M. Ch. Giraud traite de cette journée dans le fragment de son *Hist. de Rodolphe de Habsburg*, qu'il a lu le 14 août 1858 à la réunion des cinq Académies de l'Institut. Nous avons aussi parlé d'une réserve à propos de la bataille d'Auray (1364) au § 11 du chap. Ier de ce volume.

A Moncontour (1569), la réserve, composée des troupes des maréchaux de Biron et de Tavannes, se trouve postée en arrière du centre de l'armée. L'armée, divisée en trois corps, ne forme qu'une ligne; l'artillerie et les enfants perdus s'étendent en avant. Du côté des protestants, qui ont adopté l'usage des camisades et dont les fantassins portent la chemise par-dessus le vêtement afin de se mieux reconnaître dans la mêlée (1), l'artillerie occupe le plateau de Douron, en arrière de la ligne de bataille, et cela, sans doute, parce qu'ils battent en retraite au moment où il leur faut livrer bataille; le corps principal est en arrière et à gauche de l'avant-garde, ce qui donne presque deux lignes, ou plutôt une brisure marquée de la ligne de bataille, et par suite une disposition vers l'oblique (2); il y a un petit corps de réserve commandé par un maréchal de camp (3). Relatons que Coligny a entremêlé des arquebusiers de choix entre ses compagnies de cavalerie française et allemande qui sont accouplées, quoique les unes combattent avec la lance, d'autres aves des armes à feu. Ce mélange ne lui réussit pas au début : le maréchal de Biron le charge vigoureusement et tue près de 200 arquebusiers et 50 cavaliers, et, « sans un passage qui par bonheur se trouva qui retint les catholiques, où ne pouvaient passer plus de 20 chevaux de front,

(1) Dès 1562, suivant le *Journal de l'Estoile*, la reine mère Catherine de Médicis remarque, à l'entrevue de Beaugency, les *casaques blanches* de l'entourage du prince de Condé : ainsi le blanc semble déjà former signe de ralliement pour les protestants.

(2) *Mémoire militaire sur la bataille de Moncontour*, livrée le 3 octobre 1569, avec un plan, par Fulgence Janin, sous lieutenant au 43e de ligne, Brest, 1844, p. 13 à 18.

(3) *Histoire de l'art militaire*, par Carrion-Nisas, t. Ier, p. 505. L'auteur précédent, à sa page 34, nie que l'amiral eût formé une réserve et l'en blâme.

toute l'armée protestante était comme en déroute par cette première rencontre (1). »

A Contras (1587), les catholiques se rangent sur deux lignes : en première ligne, la gendarmerie appuyée sur chaque aile par un bataillon; en deuxième ligne, les chevau-légers et le gros de l'infanterie. Le roi de Navarre (Henri IV) a le talent de placer ses canons sur une éminence qui domine la plaine.

A Arques (1589), Henri IV couvre par des retranchements sa faible armée (2), déjà placée dans un vallon étroit (3) qui atténue sa faiblesse numérique, et met de l'artillerie dans le château d'Arques, en position d'atteindre tous les points du lieu choisi pour champ de bataille. Un troisième avantage du terrain le favorise : la nature fangeuse de la prairie du côté d'Archelles (4), qui empêche la cavalerie de la Ligue de passer de ce côté et de tourner ainsi l'extrémité gauche de son camp (5). Dans cette bataille, le roi de France combat réellement sur deux lignes et une réserve; ses adversaires sont entassés sur quatre et cinq lignes (6).

Dans la journée d'Ivry (1590), chacune des armées adopte l'ordre de bataille sur une seule ligne légèrement con-

(1) LA NOUE, *Discours politiques et militaires*, discours XXVI, ou *Observations*, 3es troubles, sur la bataille de Moncontour.

(2) 7,000 hommes contre 28,000.

(3) Large au plus de 450 mètres.

(4) Aux grandes marées, l'eau de la mer couvrait cette prairie et la détrempait tellement que les chevaux des Ligueurs (lesquels ne s'étaient pas renseignés sur cette circonstance) enfoncèrent jusqu'au ventre.

(5) *Relation de la bataille d'Arques*, tirée du Dépôt de la guerre, avec une carte de la vallée d'Arques, levée en 1708 et signée du capitaine du génie *Saint-Léger*, relation insérée au *Journal militaire*, partie non officielle, nov. 1818.

(6) Voyez le *Cours d'art et d'histoire militaires* de ROCQUANCOURT, t. Ier, p. 388 à 390 et la planche 3.

cave (1). Le caractère de l'action, c'est que le roi réussit à avoir le soleil à dos, et que, des deux parts, l'infanterie et la cavalerie se trouvent mêlées par régiment.

Ajoutons qu'à la bataille de Nieuport (1600) les Espagnols se rangent sur trois lignes et ont la plus grande partie de leur cavalerie sur l'aile droite de la première ligne. Ce n'est pas en raison de leur nombre, car leur effectif ne sort pas des proportions du temps (2), mais par disposition préméditée. Cela montre qu'un ordre de bataille sur une ligne, comme à Ivry, ne leur paraissait pas suffisant, et confirme leur usage connu d'une réserve dès les premières années du XVIe siècle. Dans la journée de Nieuport, Maurice de Nassau range également son armée sur trois lignes.

Six ans avant la journée de Nieuport, les Hollandais, adversaires des Espagnols, avaient adopté, sur les landes de Monker, un ordre de bataille comprenant 1,800 chevaux en première ligne et 25 compagnies d'arquebusiers en deuxième ligne; il est vrai que 10 autres compagnies d'arquebusiers occupaient un retranchement construit en avant du front, ce qui formait un point fixe et un appui rapproché de l'adversaire. Malgré cette disposition exceptionnelle qui sépare les deux armes dans des lignes différentes, malgré la tendance à mêler encore l'infanterie et la cavalerie dans la même ligne comme à Moncontour, on en revient néanmoins, vers la fin de cette période, à l'ordre de bataille des

(1) Ainsi pas de *réserve* à Ivry. Biron demeura ferme à sa place sans bouger, et forma de la sorte *une espèce de réserve*, mais il était dans la ligne de bataille : cette circonstance a fait dire à Brantôme que Henri IV usa d'une réserve à Ivry *par l'avis du maréchal de Biron*, sorte d'excuse dans sa bouche, car il n'approuvait pas cet usage emprunté aux Espagnols, plus réfléchis alors que nous en fait d'art militaire, et qui l'avaient suivi à Cerisoles et à Pavie.

(2) Voyez le § 4 ci-dessus.

anciens, et l'on commence à ranger dans chaque ligne l'infanterie au centre et la cavalerie aux ailes.

Pour terminer ce paragraphe, disons que l'on ne sait pas à cette époque profiter de la victoire; après le combat de la Roche-Abeille (1569), les huguenots s'épuisent au siége de Poitiers; après la bataille de Moncontour, le duc d'Anjou s'acharne au siége de Saint-Jean-d'Angély, et laisse à ses adversaires le temps de se relever.

§ 10. FORTIFICATION.

La fortification bastionnée ou moderne a pris naissance en Italie, les premiers bastions, tels que nous entendons ce mot aujourd'hui (1), ayant été construits à Vérone, vers 1527, par San-Micheli (2); mais la forme n'est pas tout dans ce nouveau système de places fortes : il y a également à tenir compte de l'abaissement des remparts et du terrassement des murs déjà peu élevés, condition essentielle qui soustrait les maçonneries aux feux d'artillerie de l'assiégeant et change l'aspect des nouvelles forteresses. Cette condition paraît d'origine moins italienne que le tracé même, puisque Machiavel montre les Français apprenant à ses compatriotes à mieux faire leurs murailles et créneaux (3), et que Michel Suriano remarque dès 1561 combien les Français emploient de terre (4) et de bois dans leurs fortifications, ce qui coûte

(1) Reportez-vous au § 12 (*Fortification*) du chapitre précédent.

(2) *Histoire de la fortification permanente*, par M. le général DE ZASTROW, p. 71 du t. Ier de ma traduction (1856).

(3) *Art de la guerre*, VII, 1.

(4) Il fallait que la terre fût bien tassée, sinon un gros boulet pouvait en traverser une épaisseur de 12 brasses.

moins, se fait plus vite, résiste mieux à l'artillerie, et se modifie plus facilement suivant les exigences de l'attaque (1).

Depuis San-Micheli, la fortification bastionnée réalisa des progrès, en 1538, à la construction de Turin; mais il n'y eut pas sur cette fortification d'emplacement permettant à l'artillerie de battre la campagne en passant par-dessus les remparts. Peu à peu les tours s'agrandirent, on éleva à l'intérieur des montagnes de terre ou cavaliers, et les canons eurent la possibilité de jouer et de flanquer. Au sujet du flanquement, n'oublions pas de dire qu'on le basait alors sur des feux obliques, ce qui ne se fait plus aujourd'hui, puisque les projectiles partis du milieu de la courtine étaient censés atteindre l'assaillant vers la pointe du bastion (2).

En 1557, on rencontre trace de l'art de se défiler par les traverses que Coligny fait construire au siége de Saint-Quentin le long d'une courtine atteinte d'enfilade par les batteries de l'assiégeant (3). Pendant toute la période comprise en ce chapitre, les traverses servent dans ce but, mais non contre le tir à ricochet, qui n'était pas encore connu.

Tout en améliorant la fortification, certains guerriers ne se faisaient pas illusion sur son caractère inanimé (4) et, par conséquent, sur sa faiblesse innée; tel est Davila, qui écrit : « C'est l'erreur universelle des hommes de se fier plus

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au* XVI[e] *siècle*, publiées par M. TOMMASEO, 1838, t. I[er], p. 477.

(2) Voyez la figure du recto du feuillet 121 des *Discorsi intorno le fortezze*, par EUGENIO GENTILINI, Venise, 1641.

(3) *Mémoires de messire Gaspard de Colligny*, p. 225.

(4) Voyez ci-après, § 12, l'opinion de Machiavel sur les dangers des citadelles et réduits.

aux fortifications des villes qu'en la valeur et au nombre des gens de guerre mis pour les défendre (1). »

On fortifiait encore les camps : celui pris par le duc de Parme, entre Claye et Fresne, peu après la bataille d'Ivry, en 1590, était entouré d'une tranchée avec fortins et demilunes (2).

Les soldats travaillaient à la construction des fortifications. Pour les retranchements ou ouvrages de fortification passagère, cela va sans dire, et pourtant, en 1576, quand 300 arquebusiers, troupe bourgeoise de Provins, vont s'opposer au passage de la Seine par les reîtres, et qu'il faut les mettre en sûreté par des tranchées et fossés creusés sur le rivage, ce sont « les bonnes gens des villages, des paroisses voisines qui font office de castadours et pionniers (3) », mais ce fait peut marquer une exception, et d'ailleurs il ne s'agit pas de soldats permanents. Pour les travaux de fortification permanente, soit dans la création de places neuves, soit dans les siéges alors si lents, les soldats ne se portent pas volontairement à manier la pioche, nous l'avons fait voir dans notre biographie de Montluc. Pourtant, on les voit se plier à cette nécessité ; au moins, c'est par leurs mains (4) que se construit une partie du nouvel Hesdin ou d'Hesdinfert, où ils « portent la hotte durant deux mois (5) ». Il y avait, d'ailleurs, dans les armées de ce temps des sol-

(1) *Hist. des guerres civiles de France*, traduction Baudoin, t. II, p. 526.

(2) *Hist. d'Alex. Farnèse*, 1692, Amsterdam, in-16, p. 293.

(3) *Mém. de Claude Haton*, p. 837. Il faudrait « *gastadours* ».

(4) Ce sont des soldats *espagnols*, rappelons-le : ceux que Montluc contraint à travailler au siége de Boulogne sont *françois*.

(5) *Fondation d'Hesdinfert, conseils à la princesse Marie, régente des Pays-Bas*, publication de la *Société des antiquaires de la Morinie*, avec une introduction par M. Vincent, de l'Académie des inscriptions, Saint-Omer, 1857, brochure de XV-34 pages, accompagnée de plans héliographiques, p. IX et X.

dats spécialement chargés des travaux de terrassement, et divers chefs en faisaient grand cas pour fortifier les villes ou les assiéger, et aussi pour faire les tranchées nécessaires dans un camp; mais André de Bourdeille leur préfère dans ce but de vrais soldats, par exemple, des lansquenets, auxquels on donne quelque argent en récompense de la besogne et de la fatigue particulière qu'on leur impose ainsi (1).

§ 11. ATTAQUE ET DÉFENSE DES PLACES.

Dans cette période de guerres civiles, les surprises sont fréquentes; ainsi Puygaillard surprend Joigny (1575) au moyen de faux prisonniers amenés dans des charrettes et en apparence garrottés; ainsi les Espagnols surprennent Amiens (1597), en faisant entrer, et en arrêtant sous la herse du pont-levis, des chariots conduits par des soldats déguisés en paysans. Néanmoins il y a plusieurs siéges réguliers, et l'on peut en déduire les procédés du temps dans l'art d'attaquer et de défendre les places.

Les *arrière-coings* de Montluc appartiennent à cette époque. On sait ce dont il s'agit. Au siége de Thionville (1558), ce guerrier imagine de prolonger la tranchée à gauche et à droite, ou au moins d'un côté, et de former ainsi un retour, ou place d'armes de laquelle un poste d'une douzaine de soldats pût soutenir les travailleurs (2). « Dans cette invention, a dit M. le major Blesson, se trouve la grande idée qui

(1) Fin des *Maximes et avis du maniement de la guerre*.

(2) Voyez la brochure *Biographie et maximes de Montluc*, p. 25.



devait plus tard procurer à l'assiégeant une si importante supériorité (1) sur le défenseur. »

Le siége de Rouen (1562) par les catholiques nous offre l'exemple d'une estacade formée avec des barques chargées de sable et de cailloux, enfoncées dans la rivière et reliées par des chaînes; cette estacade ferme le passage de la rivière et empêche les bateaux anglais de donner du secours à la ville (2).

L'emploi du pétard, dans la guerre de siége, remonte à nos luttes religieuses. A la prise de Cahors par Henri IV (1580), trois portes furent ainsi, non enfoncées, mais percées et les trous obtenus agrandis à coups de hache. Les deux pétardiers disposaient de 10 soldats déterminés : un détachement de 50 hommes les appuyait à une faible distance.

Les défenseurs, à la fin de la défense, semaient sur la rampe de la brèche le plus d'obstacles possible, tables plantées de clous, herses, ferrures de toute espèce, chausse-trapes; on vit même, à Sancerre (1573), les catholiques chercher à s'en garantir en mettant des semelles en fer au fond de leurs souliers (4).

(1) TAVANNES (*Mémoires*, année 1552) signale en effet « que les assaillants ont gagné le dessus et que la défense des villes est tellement affaiblie que, sans secours, elles ne peuvent subsister ».

(2) *Geschichte der Belagerungskrieges oder der offensiven Befestigungen*, eine skizze von LOUIS BLESSON, Berlin, 1836, p. 183, 184. Les sciences militaires déplorent la perte récente (1861) de M. le major LOUIS BLESSON, écrivain consciencieux et rempli de talent. L'auteur de l'*Histoire de l'art de la guerre*, qui avait eu le plaisir de nouer avec lui de fugitives relations, se plaît à rendre ici hommage à sa mémoire, et engage le lecteur à recourir à ses ouvrages. Ce regrettable auteur porte un nom français; il était fils d'un maître d'hôtel du grand Frédéric. Le commandement de la garde nationale de Berlin, en 1848, attache son nom à l'histoire contemporaine, et de la façon la plus honorable.

(3) DAVILA, *Hist. des guerres civiles*, t. Ier, p. 113.

(4) *Relation du siége de Sancerre*, chap. 9.

A ce dernier moment, et même dès que l'ennemi se trouve logé sur un ouvrage, les contre-mines préparées à l'avance peuvent jouer un rôle utile, comme la voûte basse ménagée dans les fondations par Tavannes (1).

§ 12. CONSTATATION DE LA RENAISSANCE DE L'ART DE LA GUERRE.

Les détails qui précèdent marquent un progrès réel dans toutes les parties de l'art de la guerre : cet art est plus étudié, plus réfléchi, et la preuve immédiate, c'est que l'on obtient plus avec moins de troupes, avec de plus petites armées.

Néanmoins, il semble bon de constater spécialement la renaissance réelle de l'art : cela montrera les éléments dont put disposer, dans la première moitié du XVIIe siècle, le restaurateur de l'art militaire, Gustave-Adolphe, dont l'influence sera développée dans le chapitre suivant.

Cette renaissance s'accomplit théoriquement par Machiavel, expérimentalement par les guerres de religion, théoriquement et pratiquement à la fois par les grands généraux de cette époque : démontrons successivement les trois aperçus que nous venons d'énoncer.

Machiavel, on le sait, possède la pénétration du génie; il l'emploie dans les secrets de la guerre comme dans les arcanes de la politique et, quoiqu'il n'ait pas porté l'épée, y voit plus clair que les guerriers fameux de son temps (2). Il

(1) *Mémoires*, année 1552.

(2) BRANTOME a donc commis une erreur en disant au sujet de Langeay, dans le discours LV de ses *Hommes illustres* : « Le livre qu'a fait monsieur de Langeay de *l'Art militaire* le fait connaître autrement capitaine que ne fait Machiavel celui qui en a écrit, qui est un grand abus de cet homme, qui



est vrai qu'il suit l'impulsion donnée; mais, comme il devance les résultats sortis de cette impulsion, comme il les indique, et par là y contribue, son opinion relative à l'infanterie établit à ce sujet un exemple frappant : il la veut nombreuse, il la signale comme devant être l'arme principale des armées, et pose ainsi le principe fondamental de nos guerres modernes.

Néanmoins, ne croyez pas que l'écrivain florentin déduise ses propositions de l'invention de la poudre de guerre et des effets que va produire ce nouvel agent; il faudra encore deux siècles et demi avant que ce point de vue puisse être abordé et traité en connaissance de cause (1). Machiavel se décide par la réflexion, aidée de la connaissance approfondie de l'antiquité, et il parle au nom du bon sens. Après avoir tranché de la sorte la querelle entre la cavalerie prépondérante au moyen âge et l'infanterie longtemps oubliée et qui commençait à renaître, il s'occupe de l'artillerie, et dans cette question encore reste bon juge.

Mettons sous les yeux du lecteur les motifs sur lesquels il appuie son plaidoyer.

Il débute par exposer la nécessité des troupes nationales, écrivant « pour donner une règle que chacun puisse suivre, il faut que toute république ou royaume choisisse les soldats en sa terre, chaude ou froide ou tempérée; car on voit par les exemples des anciens comme on faisait de bons soldats en tous pays, par le moyen de l'exercice, vu qu'où la nature fait défaut, l'industrie de l'homme y supplée ». Il signale

ne savait ce que c'était de guerre, et en aller faire et composer un livre; tout de même comme si un philosophe allait écrire un livre de chasse, comme a fait le Fouillou. »

(1) Par MAUVILLON, dans son *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne*, publié à Dessau en 1782.

dans le même chapitre (1) le danger de lever des soldats en pays étrangers. Quant aux soldats nationaux, il voudrait qu'ils fussent choisis parmi les jeunes gens *les plus enclins aux armes*. Ainsi, non-seulement il proscrit l'emploi des mercenaires dont l'Europe devait pourtant conserver l'usage durant trois siècles encore (2), mais il marque la véritable condition pour obtenir une bonne composition d'armée, le choix des plus aptes parmi ceux qui aiment les armes; il devance ainsi doublement son siècle, et il devance encore nos sociétés modernes en ce qui concerne son second précepte; mais sous ce dernier rapport, c'est seulement au point de vue militaire et non au point de vue social, politique, ou même simplement pratique.

Machiavel ne demande pas que toute l'armée soit constamment sur pied, mais qu'elle complète l'effectif nécessaire au moment où la guerre éclate par des citoyens déjà exercés au maniement des armes durant la paix. Il fixe à 17 ans l'âge minimum d'enrôlement, limite un peu faible. Il désigne les paysans comme les gens propres à fournir les meilleurs soldats.

L'armée formée comme il l'entend, c'est-à-dire par des levées conformes à ses avis tels que nous venons de les esquisser, le secrétaire de Florence s'occupe des armes dont elle sera composée : « Une infanterie bien réglée, opine-t-il (3), peut facilement mettre la cavalerie en désordre: il est difficile à cette dernière de rompre l'infanterie. » Cette observation seule condamne la cavalerie comme arme principale et rend à l'infanterie, qui seule peut vaincre l'infanterie,

(1) *L'Art de la guerre*, V. 4. Consultez aussi le chapitre 7 du livre Ier.
(2) La Prusse l'a conservé jusqu'en 1806.
(3) *Discours sur Tite-Live*, livre II, chap. 18.

sa prépondérance comme nombre et comme rôle. Admirez comment d'un mot il remédie au renversement des idées amené par l'intérêt des condottieri, qui avaient poussé à l'emploi presque exclusif de la cavalerie, parce qu'ils avaient, avec leurs cavaliers bardés, trouvé le secret de lutter les uns contre les autres sans perdre un seul homme (1). Il y remédie sans ménager les leçons à sa patrie, à la pauvre Italie : « Les peuples ou les royaumes, dit-il dans son *Art de la guerre* (2), qui estimeront plus les gens de cheval que l'infanterie se rendront toujours faibles et s'exposeront à mille hasards et à plusieurs défaites, comme l'Italie s'en est aperçue de notre temps, laquelle n'a été pillée et ruinée que pour avoir si peu de soin des gens de pied, et avoir mis tous ses soldats à cheval..... Quand il est question de faire des batailles rangées qui se livrent en rase campagne, et où consiste toute l'importance de la guerre, et la fin pour laquelle on dresse les armées, les cavaliers ne sont pas si utiles que les gens de pied pour la force et pour la dextérité. » Il consacre encore deux chapitres (3) à cette thèse, et sa logique reste au même niveau. Pour le cavalier, énonce-t-il, tout est obstacle, puis le cheval « est un animal sensible qui connaît les dangers dans lesquels il ne se mettra jamais s'il n'y est contraint (4) ». L'histoire en main, il montre combien il est difficile à la cavalerie de rompre l'infanterie. « Pour vaincre une infanterie bien disciplinée, articule-t-il ensuite formellement, il faut lui en opposer une autre mieux disciplinée,

(1) Dans la journée de Castracaro, par exemple.

(2) Livre II, chap. 4. L'auteur avait déjà dit, au chap. 4 de son livre Ier : « Le véritable nerf des armées consiste en gens de pied. »

(3) *Art de la guerre*, livre II, chap. 5 ; *Discours sur Tite-Live*, livre II, chap. 18.

(4) Les poëtes seuls disent que le cheval *aime* le danger.

sinon on court à une ruine manifeste. » Il est convaincu de ce qu'il avance et reconnaît que beaucoup de personnes partagent ses avis, rejetant leur inutilité sur le malheur des temps et l'aveuglement des princes.

L'opinion de Machiavel sur la valeur relative de l'infanterie et de la cavalerie se recommande par sa justesse : elle eût été plus éclairée encore si l'auteur avait pu entrevoir le mode d'action de la cavalerie par les allures vives, mais ici c'était plus une affaire de pratique que de théorie.

Au sujet de l'artillerie, l'écrivain florentin commence par établir qu'elle nuit plus à celui qui se défend qu'à celui qui attaque, précepte vrai, mais qui resta plus d'un siècle dans l'ombre jusqu'à ce que Gustave-Adolphe ait employé l'artillerie offensivement (1). « Dans la défense des places, dit-il, on ne peut repousser le choc irrésistible des ultramontains (des Français) qui se précipitent sur la brèche comme une foule épaisse, et contre lesquels l'artillerie ne peut rien (2) ; mais on soutient aisément l'attaque des Italiens qui s'avancent avec désordre et tiédeur (3). » Ainsi, suivant lui, le meilleur moyen de lutter contre l'artillerie, c'est d'aller résolûment au-devant d'elle : on le pouvait à ses débuts, où entre la première et la deuxième décharge il s'écoulait un espace de temps qui permettait de gagner du terrain ; on le pouvait contre les places de guerre comme il l'indiquait, on le pouvait aussi en rase campagne, comme le pratiquèrent les Suisses dans plusieurs batailles. Machiavel remarque encore (4) que l'artillerie « a besoin d'être défendue », sinon

(1) Par exemple pour forcer le passage d'une rivière. Reportez-vous au chapitre suivant.

(2) N'oublions pas que son tir était alors très-lent.

(3) *Discours sur Tite-Live*, II, 17.

(4) Même endroit.

elle tombe entre les mains de l'ennemi ; cela tient à sa destination spéciale et subsiste aujourd'hui ; seulement on dit que cette arme ne saurait se suffire à elle-même et qu'il faut la couvrir par un épaulement ou la soutenir par un corps de troupes.

En fait de fortification, cet auteur rejette pour une place de guerre toute citadelle, ou fort, ou réduit pouvant en tenir lieu : « Rien de plus dangereux pour une forteresse, affirme-t-il, que d'avoir certains forts où l'on puisse se retirer ; car l'espérance que les hommes ont de pouvoir se sauver en abandonnant un lieu est cause de faire perdre le même lieu, et aussitôt que ce lieu-là est perdu la place est entièrement perdue (1). » Cet avis dénote chez Machiavel le désir que les défenses de villes fussent énergiques et animées, au lieu de se traîner mollement et de se résoudre par la panique ; Carrion-Nisas qualifie sa proposition de *vigoureuse* (2).

Comme objets de détail, Machiavel insiste sur l'usage du pas cadencé (3) dans les marches, sur la nécessité de reconnaître les différents corps par des marques distinctives, et sur l'utilité de la discipline « qui fait plus dans la guerre que la force ou la vertu (4) ».

Je le demande : ces diverses opinions de Machiavel ne semblent-elles pas écrites d'hier, tant elles ont le sens moderne et la portée élevée? Quelle influence elles durent exercer, alors que ses écrits étaient avidement lus jusque

(1) *Art de la guerre*, VII, 1. Dans le *Discours sur Tite-Live* (II, 24), il formule la même opinion et va jusqu'à exprimer que *les forteresses sont en général plus nuisibles qu'utiles*.

(2) *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire*, 1824, t. II, p. 485.

(3) « Une armée, dit-il, doit savoir marcher à pas comptés et de mesure. » *Art de la guerre*, III, 8.

(4) *Art de la guerre*, VII, 14.

sur le trône, et avions-nous tort de lui attribuer le mérite d'une renaissance théorique de l'art de la guerre?

Passons à l'examen de notre second aperçu, celui d'une renaissance expérimentale due aux guerres de religion.

Nous voulons parler des guerres qui ont attristé la France de 1562 à 1598. Non-seulement elles ont aguerri la population de ce royaume, le fait est incontestable, mais, par leur durée, elles ont créé un ensemble de faits qui a préparé les progrès ultérieurs de l'art. Ainsi l'indiscipline constante des troupes a montré et les inconvénients du payement irrégulier et précaire de la solde, et les dangers de n'avoir que des corps improvisés, composés de soldats incertains de leur avenir et ne voyant aucun avantage à se bien conduire. Ainsi les revers de la cour ont prouvé qu'un gouvernement ne pouvait rester sans armée et qu'il valait mieux pour lui moins dépenser en plaisirs et payer des soldats; cette idée a conduit peu à peu les politiques du temps à en créer une; Henri IV allait se mettre à sa tête quand il périt assassiné, mais Richelieu ne la laissa pas disparaître, et par là assura les débuts du règne de Louis XIV. Ainsi encore la petite guerre se perfectionna dans les mille rencontres de ces détachements nombreux que telles villes mettaient sur pied et envoyaient rejoindre l'armée de leur parti, tandis que la tactique se transformait dans les jeux sanglants de plusieurs grandes batailles et que l'art des marches s'essayait dans divers parcours au travers du pays pour porter secours à une province menacée ou pour réunir des renforts (1).

Abordons notre troisième point de vue : la renaissance,

(1) Consultez notre mémoire intitulé : *l'Art militaire pendant les guerres de religion*, 1864.

théorique et pratique à la fois, de l'art militaire par les grands généraux de l'époque.

Depuis la renaissance des lettres et des arts, et du goût qui portait vers eux, on commençait à priser cette qualité sociale chez l'homme de guerre comme chez le légiste et le savant : l'estime constituait ici une révolution plus complète, dont la trace se suit, non-seulement dans Machiavel, mais dans les autres écrivains du XVIe siècle qui ont traité de la guerre. Que dit, en effet, Frachetta ? « Un capitaine ne peut exceller dans la discipline militaire s'il n'a lu les écrivains historiques, les écrivains politiques, les écrivains qui traitent de l'art de la guerre. Scipion l'Africain étudiait avec empressement la *Cyropédie* de Xénophon ; Alexandre le Grand, docile à la voix de son maître Aristote, lisait Homère et les hauts faits d'Achille ; ainsi César et tant d'autres. » Cet écrivain mérite créance, car il n'exagère pas son point de vue, ajoutant : « J'avoue qu'on doit plus estimer un capitaine expérimenté sans lecture qu'un capitaine lettré sans expérience (1). » Cette tendance générale à remarquer que l'étude des lettres ne nuit pas à la pratique des armes, au moins chez les grands guerriers, cette tendance bien constatée par Frachetta, comme nous venons de le voir, va produire des chefs d'armée instruits et vaillants, par exemple Coligny, la Noue, Tavannes, Henri IV, Maurice de Nassau, le duc de Parme, etc., qui ouvrent à cet égard, comme à tant d'autres, la voie au roi de Suède Gustave-Adolphe.

Coligny, chef prudent, bon administrateur, sut faire sortir d'une situation embarrassée, sinon le succès, au moins une

(1) *L'Idea del libro de' governi di stato et di guerra*, di GIROLAMO FRACHETTA, con due discorsi, l'uno intorno la ragione di stato, et l'altro intorno la ragione di guerra; in Venetia, appresso Damian Zenaro, 1592, in-16, folio 56. — Nous avons traduit librement les passages cités.

résistance redoutable et le maintien de son parti : Carrion-Nisas se laisse entraîner trop loin (1) quand il le déclare « le véritable chef de la première école de l'art moderne » ; mais il a exercé une influence salutaire sur cet art, et surtout a montré que la persévérance et la réflexion peuvent neutraliser plus d'une défaite.

La Noue, instruit et lettré, auteur de discours pleins de sens, caractère modéré et aimant la justice autant que guerrier courageux, rétablit plus d'une fois en France par des coups heureux les affaires des protestants et commanda un instant dans les Pays-Bas l'armée des États, qui s'élevait au chiffre de 50,000 hommes. Fort de son expérience, il propose en ses écrits d'entretenir un noyau de vieux fantassins pour former les jeunes soldats, opine pour l'abandon de la formation en haie et l'adoption des escadrons dans la cavalerie, demande la création de quatre académies pour l'éducation des fils de gentilshommes. La plupart de ses contemporains acceptent ses idées.

Tavannes, le brusque Tavannes, chef de talent, qui embrassait d'un coup d'œil le champ de bataille et savait combiner ses opérations de façon à préparer un résultat donné, eut un mérite tout spécial, celui de tenir à la règle, à l'exécution des ordres, disant que l'intérêt général devait primer l'intérêt particulier de chaque combattant.

Henri IV, le plus séduisant des guerriers de cette époque, excella à faire tourner à bien une situation si restreinte qu'elle fût, et, comme César en Afrique, commença avec un petit noyau de combattants pour finir par la victoire et la conquête de sa couronne. Il savait attendre de sa personne

(1) C'est plus excusable chez d'Aubigné quand il avance que l'amiral *excédait son siècle* dans la conduite de la guerre.

l'instant favorable; mais, une fois sur le théâtre de la lutte, il combinait et exécutait de main de maître. On lui doit un meilleur emploi des gens de pied.

Maurice de Nassau se distingue par sa sévérité envers le soldat : dans ses troupes la discipline est excellente, les manœuvres sont parfaites. Il adopte l'ordre de bataille sur trois lignes parallèles rangées en échiquier (1). Ses campements, bien assis, comportent un parapet élevé et tous les accessoires qui peuvent les consolider ou les rendre commodes. Son éloge ressort de ces paroles de Henri IV : « Nous avons plus combattu que les Hollandais, et ils ont mieux fait la guerre que nous (2). »

Le duc de Parme (Alexandre Farnèse) abandonne l'entremêlement des armes et dans l'ordre de bataille revient au système des anciens, place l'infanterie au centre et la cavalerie sur les deux ailes. Il fait aussi marcher son armée dans l'ordre où elle doit combattre. Ces deux améliorations sont essentielles.

(1) En 1610 et en 1621, c'est-à-dire après la période traitée dans ce chapitre.

(2) En rapportant ce propos, dans l'appendice qui termine le tome II de ses *Histoires*, paru en 1618, d'Aubigné corrige l'idée et exagère le point de vue, prétendant que, pendant les luttes religieuses, les Hollandais ont « fait la guerre et non pas nous ».

CHAPITRE III

(1610-1648)

—

L'ART PREND SON CARACTÈRE MODERNE DANS LA GUERRE DE TRENTE ANS

§ 1er. AVANT LA GUERRE DE TRENTE ANS (1610-1619).

Notre précédent chapitre embrasse les temps compris depuis l'avénement de Henri II jusques et y compris la mort de Henri IV ; c'est en France la période des Henri, à laquelle va succéder, et pour deux siècles, la période des Louis. De cette dernière période, un seul règne nous occupera en ce chapitre IX, celui de Louis XIII (1610-1643), pendant lequel s'accomplissent, à très-peu près, et le règne entier de Gustave-Adolphe (1611-1632), et la guerre de Trente ans de son début (1619) au traité de Westphalie (1648).

Depuis l'assassinat de Henri IV jusqu'à la guerre de Trente ans, il se passe neuf années, et l'art militaire suit les traces jalonnées par ce monarque, le dernier en date parmi ceux qui viennent de contribuer à sa renaissance. On apporte néanmoins des changements utiles dans nos armées.

L'infanterie se place sur 8 rangs au lieu de 10. On abandonne malheureusement pour elle l'usage des gros régi-

ments (1), qui diminuait les frais des états-majors et empêchait que la levée improvisée d'un régiment ne devînt une spéculation.

La fortification réalise peu de progrès en France, comme en fait foi *la Fortification démontrée et réduite en art*, de l'ingénieur Errard (de Bar-le-Duc), qui jouissait alors et d'une certaine réputation et d'une autorité réelle : plusieurs places sont construites d'après son système. En Hollande, Marolois améliore la science de la fortification; il veut le flanc le plus grand possible et à angle droit sur la courtine.

Quant à l'artillerie, Henri IV possède des calibres qui diffèrent peu de ceux appartenant au temps de Henri II; ses canons n'ont pas encore d'avant-train; le calibre de 33 se trouve seul muni d'un chariot porte-corps. Maurice de Nassau ne dispose habituellement que de trois calibres.

Les généraux de cette période ont été à l'école de Henri IV et de Maurice de Nassau, ou bien dans les rangs espagnols avec le duc d'Albe et Alexandre Farnèse. Les impériaux appartiennent à cette dernière catégorie; ne nous étonnons donc pas de les voir conserver les formes pesantes, épaisses, leurs gros bataillons, leurs gros escadrons et leurs remparts de chariots pour se couvrir contre la cavalerie.

Nous trouvons en 1618 un ordre de bataille qui mérite d'être signalé : c'est celui adopté par Mansfeld (2) dans la journée de 1618, près de Bade, où il lutte contre Bucquoi. Au centre, son artillerie et ses chariots en forme de retranchement, un seul bataillon de gens de pied en avant, le

(1) Henri IV, en 1610, avait 59,000 fantassins répartis en 13 régiments, ce qui donne 4,538 hommes pour chacun de ces régiments.

(2) Le fils, l'aventurier.

restant de l'infanterie par derrière le retranchement, et la cavalerie en échiquier sur les ailes (1).

La solidité des formations de ces temps qui précèdent Gustave-Adolphe se retrouve chez Jérémie de Billon, qui ne veut pourtant pas, ainsi que le montre la figure suivante,

BATAILLON DOUBLE DE MILLE HOMMES (VERS 1615).

Front.

1er BATAILLON.

```
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm Chefs de file
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm Chefs de demi-file
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm Serre-file.
```

2e BATAILLON.

```
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm Chefs de file
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm Chefs de demi-file.
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm
mmmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmmm Serre-file.
```

(Les p *indiquent les piquiers, et les* m *les mousquetaires.)*

plus de 10 rangs (profondeur déjà adoptée, comme nous

(1) *Suite des principes de l'art militaire*, par J. DE BILLON, escuyer, sieur de la Prugne, lieutenant de M. de Chappes, in-4o, Lyon, chez Rigaud, 1622, p. 28 et 29. Les idées émises par cet auteur remontent évidemment à quelques années avant la publication de son livre.

l'avons vu) et plus de 500 hommes par bataillon pour l'infanterie. Il propose, en effet, et conserve dans presque tous ses arrangements un bataillon complet de 1,000 hommes composé de deux fois son bataillon normal de 500 fantassins, et cependant reconnaît que les manœuvres et formations doivent réunir « la beauté, la promptitude à se faire ou deffaire, et l'utilité pour toutes actions de guerre ».

Jérémie de Billon dit, en outre, à propos de ce bataillon :

« Quand l'on separeroit les picques des mousquetaires, le corps des dites picques se trouveroit presque carré, savoir : 30 hommes en front et 20 en file, et cela ne paraîtroit pas beaucoup plus large que long.

« Le bataillon seroit donc de 600 picques et de 400 mousquetaires, lesquels mousquetaires, disposés par petites séparations, l'on les pourroit tirer de là quand on voudroit pour les faire tirer par troupes de 5 hommes en file, chaque troupe qui est la demy file de 10 hommes, et *le vrai nombre pour tirer sans se blesser les uns les autres*, *encore faut-il que les files soient ouvertes d'un pas*. Quand on voudroit aussi, l'on feroit des plotons des dits mousquetaires autour du bataillon de picques.

« Ces deux bataillons se pourroient mettre en un ou en deux...

« Ce bataillon est bon avec telle force quand on est le plus foible en cavalerie, parce qu'il fait un corps de picques comme carré; et est bon aussi quand on a une grande armée qu'il n'y a point d'apparence de faire tant de petits bataillons. »

§ 2. PÉRIODE PALATINE (1619-1623).

A partir de la guerre de Trente ans, ce ne sont plus seulement des modifications, ce sont des progrès que réalise l'art militaire. Cette guerre commence en 1619, et se révèle aussitôt par un choix judicieux des positions.

Dans la période palatine (1619-1623), on le remarque dès la première bataille, celle de Wimpfen (1622). Le margrave de Baden-Durlach campait dans le rentrant formé par le Necker et un ruisseau nommé Bellinger ; deux ponts seulement lui permettaient de se retirer. Son adversaire, Tilly, possédait deux points d'appui : sa droite joignait un bois, sa gauche un village. Ainsi, de part et d'autre, on avait songé à s'assurer les avantages du terrain. Une disposition singulière, c'est que l'artillerie des impériaux occupait un monticule en arrière de leur ordre de bataille, et tirait par-dessus les troupes d'infanterie rangées au centre, tandis que la cavalerie se tenait massée aux ailes. La journée de Fleurus, livrée la même année entre Mansfeld et les Espagnols (1), offre la même disposition, et cela des deux parts. Il est vrai que, cette fois, l'artillerie est peu nombreuse : les Espagnols ont 7 pièces, Mansfeld 2 seulement.

Outre le choix des positions, principalement des positions défensives, voici les faits essentiels à citer relativement à l'art militaire :

Le jeune roi de Bohême, Frédéric, perd la bataille de

(1) Commandés par Corduba.

Weissemberg (19 novembre 1620) pour s'abandonner avec une fougue inutile à la poursuite d'escadrons qu'il venait de rompre. Ajoutons qu'il disposait de troupes presque toutes de nouvelles levées, tandis que les impériaux avaient encore de vieilles bandes provenant des Pays-Bas, entre autres 8,000 Wallons (1).

Mansfeld montre comment on peut se dérober à un adversaire puissant et se multiplier par des marches. Il est vrai que ce chef, « sans feu, ni lieu, ni argent, ni religion, » comme l'a dit un historien, ruinait pour y vivre les pays par où il passait.

Les armées atteignent un effectif imposant pour l'époque. En 1620, Spinola envahit avec 30,000 hommes d'élite les terres du palatin; 26,000 soldats s'opposent à sa marche, sans l'arrêter, il est vrai, et 13,000 Hollandais lui font diversion du côté de Cologne. Deux années après, l'empereur Ferdinand, au comble de la prospérité, compte plus de 100,000 hommes sous ses drapeaux; à la fin de 1623, l'armée de Spinola monte à 40,000 hommes.

§ 3. PÉRIODE DANOISE (1623-1629).

Dans la période danoise, l'effectif des armées semble devenir moindre. En 1625, Tilly se présente devant Halle avec 12,000 hommes, et quand Wallenstein s'approche de l'évêché de Magdebourg, il est également à la tête de 12,000 sol-

(1) Pappenheim, encore jeune, assistait à cette action comme colonel; il y fut blessé. Comme un Wallon le tirait brusquement du sol où il gisait : « Laisse-moi la vie, lui dit-il, je suis le colonel Pappenheim. — Monseigneur, reprit le soldat, vous n'êtes point ennemi, *vous êtes des nôtres.* » Et il le porta dans Prague.

dats. L'année suivante, les impériaux détachent contre Mansfeld, entré dans les Marches, 7,000 hommes seulement, auxquels l'électeur de Brandebourg joint à peine 800 combattants (1).

Le roi de Danemark livre la bataille de Luther (1626) pour sauver la place de Nordheim; il perd du même coup la bataille et la place. Tilly, son adversaire, l'avait harcelé dans le but d'amener ce temporiseur à une affaire générale, puis s'était avancé vers Gœttingen, s'en était emparé, et menaçait Nordheim du même sort lorsque l'action s'engagea. De part et d'autre, les marches qui suivent sont rapides : Tilly accule ses adversaires, les défait à Wolfenburg, pénètre dans le Holstein.

Cette même année, Wallenstein occupe une excellente position défensive à Dessau, au confluent de l'Elbe et de la Moulda, où il a fait construire une vaste tête de pont. Mansfeld échoue dans son attaque contre cette position, tant elle se trouve fortement retranchée.

En 1627, le duc de Friedland assiége Stralsund et médite une invasion en Suède. Mais un prince guerrier dont il faut nous occuper gouverne ce dernier pays.

§ 4. PÉRIODE SUÉDOISE (1629-1635.)

C'est principalement dans la période suédoise de la guerre de Trente ans, période courte également, car elle dure six ans, que l'art militaire se modifie, se perfectionne. Gustave-

(1) *Mémoires de Brandebourg*, par FRÉDÉRIC LE GRAND, chapitre consacré à George-Guillaume.

Adolphe lui donne son caractère moderne, comme nous allons nous efforcer de le montrer.

Ce monarque faisait la guerre depuis dix-huit ans (1) quand il débarqua en Allemagne (24 juin 1630). Son expérience avait déjà porté ses fruits, et l'armée qu'il amenait se trouvait mieux organisée que celle de son rival, l'empereur. Un écrivain compétent a fait un tableau de cette organisation, et nous lui prendrons quelques traits dont il a du reste lui-même emprunté une partie (2).

Gustave-Adolphe avait peu de troupes nationales, ce qui s'explique par la faiblesse de la population dans ses États. Il entretenait des étrangers à son service, et en grand nombre relativement aux Suédois : ces derniers servaient uniquement de leur plein gré, mais plus, je le croirais, par suite de la constitution ou de la coutume du pays que par suite de la répugnance de leur monarque pour les services forcés (3), comme on l'a dit.

On n'était pas difficile sur le choix des soldats étrangers. Les transfuges, les prisonniers même (4) entraient facile-

(1) Dont plusieurs campagnes contre les Danois et les Moscovites, et huit campagnes en Pologne.

(2) Nous voulons parler du comte de Grimoard, colonel encore quand il publia l'*Hist. des campagnes de Gustave-Adolphe*, 3 vol. in-8°, 1789. La fin du tome Ier, à partir de la page 443, décrit l'armée suédoise, mais en imitant le passage des *Mém. de Brandebourg* (par Frédéric II) relatif à ce sujet.

(3) Gustave disait que les soldats levés dans leur patrie n'étaient que des paysans dénués de l'envie de porter les armes, tandis que les enrôlés étrangers avaient ordinairement déjà servi et faisaient leur métier de la guerre (Voy. *Sentiments de Gustave-Adolphe*, Stockholm, chez Salvins, 1769, p. 139) : il raisonnait, on le voit, à une époque où l'emploi d'un grand nombre de mercenaires était possible.

(4) Quand Heilbronn se rendit à Horn, la moitié de la garnison, forte de 10 compagnies, se rangea sous le drapeau suédois dès sa sortie de la place. Les défenseurs sauvaient ainsi souvent leur vie quand la place était emportée par surprise ou d'assaut.

ment sous le drapeau suédois; quant aux congédiés, leur admission s'opérait plus naturellement encore, et lorsque l'empereur, en 1630, licencia 18,000 cavaliers, la plupart accoururent prendre du service dans l'armée suédoise. Il fallait néanmoins, pour suffire au recrutement, qu'il y eût en Europe une quantité notable d'hommes sans goût pour une vie laborieuse et disposés à se vouer à la vie des camps, vie rude mais relativement oisive, ou très-pénible suivant les occurrences, et par là même attrayante; puis, comme le nombre des enrôlés s'altérait par suite des actions de guerre, il fallait encore que la durée et les malheurs de la lutte rendissent le métier de soldat non-seulement le plus lucratif mais aussi le plus assuré de sa subsistance : c'est en effet ce qui se produisait.

L'enrôlement des étrangers se faisait en confiant à un officier qui proposait de s'en charger, et dont on prisait assez les talents pour accepter sa proposition (1), en lui confiant, disons-nous, la mission de lever un régiment (2). Cet

(1) On donnait aussi à un chef militaire mission de lever plusieurs régiments : ainsi le comte de Mérode fut chargé (1631) par Wallenstein de lever 5,000 cuirassiers dans les Pays-Bas.

(2) Par fois une compagnie. Gassion (depuis le maréchal) reçoit commission « pour venir lever une compagnie de François ». Il la leva de 90 *maîtres*, à Paris même, par les soins d'un ami, et les fit embarquer à Dieppe pour Hambourg, où il leur acheta des chevaux. En route, il fut joint par quelques autres Français, car, quand il atteignit Nuremberg, sa compagnie comptait 105 maîtres. — Plus tard, comme avancement, on lui donna *trois* compagnies, puis un régiment de *six* compagnies, qu'il leva comme il avait levé sa compagnie. A la mort de Gustave-Adolphe, c'est-à-dire après la bataille de Lutzen, il vint en Alsace refaire son régiment et remettre sur pied les quatre *nouvelles* compagnies dont on l'avait augmenté en récompense de sa valeur. Ce régiment comprit bientôt *douze* compagnies. On voit par cet exemple comment l'avancement d'un officier se liait au recrutement. Ajoutons que le duc de Lorraine, pour détacher Gassion du service de Suède, lui fit bientôt offrir à son service un régiment de vingt compagnies de 100 hommes chacune; Gassion refusa. Quand il fut au service de France, Louis XIII augmenta son régiment de deux compagnies par un gracieux caprice; Richelieu lui accorda

officier, une fois son contrat signé (1), et l'argent que lui allouait ce contrat touché (2), établissait des bureaux d'enrôlement dans plusieurs villes. Si une puissance, comme le firent souvent, pendant la guerre de Trente ans, la Pologne, le Danemark et l'électorat de Brandebourg, congédiait des troupes, il courait au centre de leurs cantonnements, ou bien y envoyait un représentant et levait ainsi plus vite et à moins de frais, considération importante pour lui, puisque la levée et la formation d'un régiment constituaient une véritable ferme. En temps de guerre, on diminuait souvent les frais de recrutement relatifs aux régiments de cavalerie en prenant à l'ennemi les chevaux dont on avait besoin pour monter ses hommes, procédé expéditif et qui ôtait à l'adversaire l'envie de contrarier les opérations de la levée. Suivant l'opinion de Bernard de Saxe-Weimar, « c'était savoir vivre que de lever ainsi du monde sans dépense et c'était d'un bon exemple (3). » On conçoit comment, par ce mode d'opérer, les soldats s'attachaient à leur colonel dont ils dépendaient et nullement au souverain pour lequel ils combattaient : ce souverain pouvait être le lendemain leur ennemi ; car, congédiés ou non (4), il n'y avait pour eux, ni même pour leurs officiers, aucune honte à passer au service

immédiatement et de son chef, comme annexe de son régiment, deux compagnies de dragons. (Voy. son *Hist.*, Amsterdam, 1696, in-32, t. Ier, p. 54, 56, 58, 74, 114, chez Louis de Lorme.)

(1) On rendait parfois ce contrat public. Trois cents patentes furent imprimées à Vienne et semées parmi le peuple pour les levées de Wallenstein.

(2) En 1632, Pappenheim reçut dans ce but 100,000 thalers du duc de Bavière.

(3) Lettre au colonel Gassion, datée de Neubourg, mars 1633.

(4) En 1636, le général Sperreuter passa avec son corps de cavalerie au service de l'empereur et combattit aussitôt contre les Suédois. Evidemment le soldat n'avait d'autre mobile que celui de son intérêt; il se battait pour trouver occasion de s'enrichir, soit par le butin, soit par une double paye (comme quand Wallestein l'offrit aux troupes de Saxe pour les débaucher).

de son adversaire (1). Malgré cette disposition commode, on éprouvait de l'embarras quand il fallait lever un grand nombre de régiments à la fois, parce que, comme le dit Spanheim (2), « les légions ne sortent pas en battant du pied à terre et que les commissions sont plus aisées que les levées et les entretenements. » Ces commissions pouvaient être données à un colonel, lieutenant-colonel ou major; car, dans chacun de ces grades, on était apte (comme aujourd'hui encore en Allemagne) à commander un régiment.

Il s'agissait, dans les levées dont nous parlons, d'un enrôlement avec prime. Le parti vainqueur, même en offrant une faible prime, obtenait facilement des soldats, parce que l'espoir du pillage entraînait vers lui. En dehors de cette observation, on donnait une vingtaine d'écus au fantassin contre cent accordés au cavalier, et encore ces primes, indiquées par un historien (3) comme correspondant à l'année 1643, durent être augmentées dans les derniers temps de la guerre de Trente ans. Quant à la différence de prime entre le fantassin et le cavalier, elle provenait de ce que ce dernier s'enrôlait avec son cheval qui lui appartenait : le cavalier sortait donc d'une classe plus aisée que le fantassin, puisque sa mise de frais était plus considérable. Ce n'était pas pour cela un gentilhomme. La cavalerie féodale, composée de nobles, n'existait plus ; mais il y en avait quelques-uns d'assez riches pour posséder, outre leur cheval personnel, un

(1) *Essai historique sur l'art de la guerre pendant la guerre de Trente ans*, par Mauvillon, brochure in-12, Cassel, 1784, p. 10.

(2) Le Soldat suédois, ou *Histoire véritable de ce qui s'est passé depuis la venue du roi de Suède en Allemagne jusques à son mort*, ouvrage anonyme, Rouen, chez Berthelin, in-12, 1633, p. 123. — Ce livre n'est pas toujours exact.

(3) Ces primes se rapportent aux impériaux : nous n'avons pu trouver le chiffre de celles allouées par les Suédois.

autre cheval plus chétif et un valet pour le monter et aller chercher leur fourrage : d'autres se réunissaient à deux ou trois pour entretenir un valet. De là les dénominations de cavaliers à un cheval ou à deux chevaux ; on aurait pu même dire pour plusieurs : *cavaliers à un cheval et demi*. Ces dénominations ne s'appliquaient guère qu'aux cuirassiers, les dragons et *tout* (1) le reste de la cavalerie légère n'ayant qu'un cheval par soldat.

L'usage des troupes mercenaires se trouvait à cette époque tellement habituel qu'un prince ami, au lieu de fournir un renfort en nature, l'offrait en argent, comme le grand-duc de Moscovie qui proposa, en 1631, à Gustave-Adolphe de le seconder par de l'argent « pour une levée de 10,000 hommes entretenus à ses dépens ».

Et pourtant il ne fallait pas se fier entièrement à elles. Celles levées dans un pays devenaient douteuses dès que l'on faisait la guerre dans ce pays : ce qui arriva devant Cronach, ville de l'évêché de Bamberg, en 1632, aux colonels Hastuer et Muffuel, en est la preuve (2).

Si Gustave-Adolphe ne levait que des hommes de bonne volonté, ce qui maintenait la population suédoise dans de bonnes conditions et y assurait un solide recrutement pour de longues années, les autres États, ceux où l'on guerroyait, ne pouvaient agir de même. En 1632, la Bavière fut obligée de mettre sur pied le ban et l'arrière-ban, et de convoquer ainsi ses dernières ressources (3). Ce moyen extrême fut

(1) Les dragons étaient loin alors d'être de la cavalerie pesante ou même mixte : au surplus, le fractionnement de la cavalerie en grosse, mixte et légère ne correspondait en rien avec ce qui existe de nos jours.

(2) Ils furent presque abandonnés par leur milice. Voy. *le Soldat suédois*, p. 335, 336.

(3) *Le Soldat suédois*, p. 258.

pourtant moins ruineux pour elle que le recours à Wallenstein par l'empereur Ferdinand, recours par lequel ce monarque donna à l'orgueilleux duc de Friedland pouvoir de lever sur sa propre fortune une armée de 50,000 hommes, dont tous les officiers se trouvaient à sa nomination. Les soldats levés par Wallenstein, en raison de ce pouvoir, furent des volontaires, c'est-à-dire des hommes attirés par une prime et d'autres avantages. En dehors de ce moment scabreux pour elle, la cour de Vienne prenait de force des hommes (1) quand elle en manquait, ce qui occasionnait dans ses armées une désertion fréquente.

Le principe des améliorations du roi de Suède repose sur cette intention nettement marquée : alléger ses troupes, son armée. C'est l'intention à laquelle parviennent les guerriers illustres au bout de plusieurs années de lutte. A ce moment, l'intention possédait encore de la nouveauté, car les Européens n'avaient guère que des allures militaires compassées et pesantes. Les impériaux se trouvaient sous ce rapport les plus arriérés; leur infanterie placée sur 10 rangs, groupée en gros corps, tirait son mousquet en 94 temps; leur cavalerie, conservant 6 et 8 rangs, gardait de minutieux exercices et des manœuvres lentes.

Gustave-Adolphe fractionna son infanterie en petits corps indépendants, ayant chacun leur chef, ce qui rendit ses troupes à pied plus mobiles. Leur mobilité augmenta par la réduction de la profondeur à 6 rangs; souvent même, dans le combat, les trois derniers soldats de chaque file avançaient entre les deux files voisines, ce qui doublait le nombre des files et amincissait l'ordonnance à trois rangs.

(1) GRIMOARD, *Hist. des conquêtes de Gustave-Adolphe*, t. Ier, p. 440.

Si, à cette réduction sur trois rangs, nous joignons le fait que l'infanterie suédoise ainsi formée exécutait ses feux, le premier rang se mettant à genoux, le second se penchant, le troisième restant debout, le lecteur trouvera immédiatement justifiée notre première assertion, à savoir, que Gustave-Adolphe imprime à l'art militaire son cachet moderne, car les feux de trois rangs en question restèrent le feu normal de l'infanterie jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, c'est-à-dire pendant deux siècles et quart.

Par la diminution de la profondeur, le roi de Suède diminuait les ravages occasionnés parmi les siens par les projectiles ennemis, procurait à ses feux de mousqueterie un développement considérable, et, grâce à ce développement, pouvait disposer son armée en bataille avec deux lignes et une réserve, sans risque. Les impériaux conservaient une seule ligne épaisse (1) et peu étendue.

Avant la guerre de Trente ans, l'arme portative du fantassin, le mousquet, était pesante; on ne pouvait le coucher en joue à bras tendu, et il fallait dans le tir le poser sur une fourchette; sa lourdeur exigeait aussi un coussinet métallique sur l'épaule pour le porter en marche sans trop de fatigue et sans écorcher la partie osseuse sur laquelle il reposait. La portée de ce mousquet atteignait 300 pas ordinaires (225 mètres), et il fallait encore une mèche pour enflammer la charge de poudre. L'usage de la mèche se perpétua plus de vingt années après la paix de Westphalie,

(1) Ils affectionnaient les formes profondes, soit en phalange, soit en colonne. L'infanterie de Wallenstein, notamment à la bataille de Lutzen, se composait de carrés comprenant chacun vingt-cinq compagnies à 200 hommes. Dans chacun de ces carrés, les piquiers formaient le noyau, et les mousquetaires le pourtour, mais partagés les uns et les autres en petits carrés de 10 hommes de côté. Folard blâme cette disposition.

qui date de 1648 et clôt la guerre de Trente ans. Quant au coussinet et à la fourchette, ils disparurent pendant cette guerre par les soins de Gustave-Adolphe, qui perfectionna le mousquet et parvint à le rendre assez léger pour les pouvoir supprimer (1). On lui attribue également l'invention ou la vulgarisation des *cartouches*, ou charges de poudre toutes faites et préparées à l'avance, usage qui amena promptement l'adoption d'une *giberne* donnée à chaque homme de pied pour serrer sa provision de cartouches.

A ces progrès de détails relatifs à la fabrication de l'armement du fantassin, ajoutons que Gustave dirigeait souvent lui-même les exercices de son infanterie, et l'on ne sera plus étonné de la supériorité notoire de ses feux de mousqueterie et de l'effet général de ses troupes à pied par rapport aux impériaux. Spanheim, dans son *Soldat suédois* (2), nous le dépeint livré à de semblables occupations peu après son entrée dans Munich : « Il fit faire l'exercice à divers de ses régiments hors de la ville. On y admira et sa dextérité ès ordres qu'il donnait, et plus, la patience qu'il prenait de descendre lui-même de cheval, se mettre en tête de ses troupes, prendre un mousquet sur les épaules, leur monstrer comme il fallait tirer de compagnie, ou le genou ou le ventre à terre, et se mettre promptement en toutes sortes de postures militaires. En somme, on voyait que le roy était de tous métiers et n'ignorait rien, et savait bien remarquer ceux qui étaient soldats de nom et d'effect. » On le voit également, la veille de la bataille de Leipzig, recommander à son infanterie certaine façon d'agir, savoir : « Ne pas tirer à

(1) En réalité, il employa plutôt une *arquebuse* perfectionnée et de fort calibre qu'un mousquet.

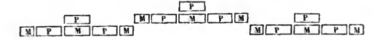
(2) *Le Soldat suédois*, p. 293.

l'ennemi avant d'avoir découvert le blanc de ses yeux (1); et, au cas que les armes ne pussent pas percer les cuirasses des adversaires, enfoncer les corps des chevaux à coups d'épée (2). »

Gustave-Adolphe avait commencé l'amélioration de son infanterie dès ses campagnes de Pologne, sentant qu'à d'habiles gens de cheval comme les Polonais le mieux consistait à opposer de solides gens de pied.

Il rangeait habituellement ses fantassins sur deux lignes, les groupes de la première ligne correspondant aux vides de la seconde ligne, et réciproquement. La figure suivante indique cette formation : les P désignent les piquiers et les M les mousquetaires.

FORMATION DE L'INFANTERIE SUÉDOISE SOUS GUSTAVE-ADOLPHE



Gustave-Adolphe, fidèle aux principes qui l'avaient guidé pour l'amélioration de l'infanterie, n'employa que de la cavalerie légère et quelques dragons, et partagea toute sa cavalerie en *petits* escadrons. Il diminua dans cette arme la profondeur des rangs à 3 et 4, c'est-à-dire de moitié. Il lui prescrivit, et ce fut un progrès capital, de cesser ces feux continuels et désordonnés qui ne produisaient aucun effet, pour faire feu uniquement à bout portant, alors que sans viser longtemps, comme on se trouve obligé de le faire

(1) C'est-à-dire avant d'être *à petite portée.*

(2) *Bellum sueco-germanicum*, par CHEMNITZ, t. Ier, p. 170.

à cheval, on ait néanmoins chance d'atteindre. Le coup tiré, sa cavalerie chargeait à l'arme blanche. Elle ne chargeait, il est vrai, qu'au trot, allure peu vive assurément, mais allure déjà accélérée par rapport à ce qui se faisait antérieurement. Avec cette méthode de combat, la cavalerie se trouvait près de son dernier perfectionnement, de celui qu'elle doit au grand Frédéric. D'ailleurs, une charge au galop n'eût pas été possible avec la formation sur *trois* rangs, et Gustave-Adolphe ne pouvait, des lourdes formations de son époque, passer immédiatement et sans intermédiaire à l'ordonnance sur deux rangs. Parfois, pourtant, la charge s'effectuait au grand trot, comme le prouve le combat du 24 août 1641, dans lequel le général français comte de Guébriant défit 2,000 chevaux d'élite commandés par le comte de Broé (1). Les résultats obtenus par la cavalerie suédoise, dressée comme il vient d'être indiqué, ont été constatés en ces termes par un auteur allemand : « Tous les succès du roi furent préparés par la cavalerie, ce qui doit étonner quand on songe à l'état où elle se trouvait sous ses prédécesseurs. De l'état d'arme méprisée, il l'éleva en quelques campagnes à l'état d'arme principale. Un grand nombre des exploits de Poméranie, les succès de Burgstall, Breitenfeld, et en partie ceux du Lech et de Lutzen, lui appartiennent. Rien ne prouve mieux la confiance que Gustave-Adolphe avait en elle que le fait qu'il aimait surtout à combattre à sa tête (2). »

(1) « D'autre part il fit encore avancer *au grand trot* le régiment de Watronville et deux ou trois autres qui marchaient à la tête de la réserve, et qui donnèrent si à propos sur le flanc des ennemis, qui étaient encore aux mains avec les trois régiments de l'avant-garde, qu'ils les rompirent d'abord et ne leur laissèrent de leur première impétuosité que ce qu'il en fallait pour fuir. » (*Hist. du maréchal de Guébriant*, par LE LABOUREUR, Paris, chez Pierre l'Ami, 1657, p. 384.)

(2) *Geschichte des Kriegswesens*, dans la *Bibliothèque portative des officiers*, chez Herbig, in-16, t. IV, 1836, par BRANDT, p. 275.

Afin de lutter avec plus de chances contre la grosse cavalerie des impériaux, dont le choc était écrasant, le vainqueur de Leipzig postait des compagnies de mousquetaires entre ses escadrons. Ces compagnies, fortes de 80 à 200 soldats, opéraient sur 3 rangs, et conservaient ce poste dans les marches comme dans les combats. Ce mélange des armes, dont l'origine remonte un siècle plus haut et appartient aux Espagnols (1), se trouve contraire aux règles actuelles de l'art militaire, lesquelles défendent de mélanger les soldats qui combattent différemment, et veulent seulement que ces catégories de soldats se soutiennent (2). L'infanterie, qui combat de pied ferme ou à des allures peu vives, et la cavalerie, qui charge au galop, sont donc bien aujourd'hui dans le cas de se soutenir; mais du temps de Gustave-Adolphe, où la cavalerie se mouvait au trot, elles pouvaient plus raisonnablement se mélanger. Ce mélange produisit de fructueux effets pendant la guerre de Trente ans.

Gustave-Adolphe réalisa des améliorations importantes dans la fabrication et l'emploi de l'artillerie. Il allégea cette arme comme l'infanterie et la cavalerie, et la sépara en petites sections annexées aux colonnes; la marche en fut facilitée, et l'infanterie comme la cavalerie mieux accompagnées. Il alla jusqu'à donner à chaque régiment des pièces régimentaires, c'est-à-dire leur appartenant en propre. Ces dernières étaient courtes, légères, et traînées par un seul cheval, quelquefois à bras d'homme, probablement quand elles

(1) Voyez *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. I[er], 1846, p. 157.— M. le colonel Rocquancourt, t. I[er], p. 361, fait seulement remonter le mélange des armes à Coligny, Henri IV et aux capitaines français du XVI[e] siècle.

(2) Cette distinction est due à Guibert. Consultez l'*Essai de tactique*. Voyez aussi WARNERY, *Remarques sur la cavalerie*, chap. 10, et les *Observations sur Folard et sur la cavalerie*, du comte DE BREZÉ, Turin, 1772, t. I[er], p. 121 à 139.

se composaient de morceaux de tôles de fer entourées et serrées avec des lanières de cuir. Son artillerie comprenait les calibres de 3, 4, 6, 12, 16 et 30 livres, coulés en fer ou en bronze. Suivant la force du calibre, l'attelage variait de 4 à 20 chevaux. Au moyen de l'adoption de cartouches en bois auxquelles le boulet se trouvait lié, il accéléra le tir au point de pouvoir effectuer 8 décharges pendant que le fantassin tirait à peine 6 coups. Ce qui prouve combien il désirait obtenir de justesse dans le tir de l'artillerie, c'est qu'au passage du Lech, action de vive force accomplie en 1631, il pointa lui-même, en vue de son armée, plus de soixante coups de canon. L'artillerie suédoise, en raison de ces modifications, se trouvait presque moderne par rapport à celle de l'Empire et de l'Allemagne.

Pour empêcher l'adversaire de se servir, dans le passage des cours d'eau, des bateaux que l'on était obligé d'abandonner, on les coulait. Ainsi, pour traverser le Rhin en 1631, après la retraite de Tilly, alors qu'il venait de Francfort, Gustave-Adolphe, sur l'indication d'un pêcheur de Gernsheim, fit retirer un grand bateau enfoncé dans le lit par les Espagnols, et qui lui servit à faire passer 300 hommes sur l'autre rive, entre Stokstadt et Gernsheim.

Quand on possédait un assez grand nombre de bateaux, soit amenés à la suite de l'armée, soit rassemblés dans le pays, l'on construisait un pont de bateaux : dans les premiers jours de juillet 1631, le roi de Suède en fit dresser un de cette espèce sur l'Elbe, près de Tangermunde (1).

Gustave-Adolphe passe pour l'inventeur d'un système de

(1) *Le Mercure d'Allemagne*, contenant tout ce qui s'est passé de plus remarquable en Europe, du mois de mai 1631 jusqu'au mois de septembre de la même année, in-12, 1632, p. 101.

fortification circulaire, ce qui indique, non la force supérieure de son esprit, car il s'agit uniquement en cela d'une combinaison de lignes géométriques, mais l'attention qu'il accordait à l'art de fortifier.

L'art de défendre les places ne lui doit aucun procédé nouveau.

Celui de les attaquer non plus, mais il mit plus de vivacité dans ses allures, sans que l'attaque prît alors la supériorité sur la défense, comme plus tard, au temps de Vauban; il y eut plus de villes emportées, et même brusquées. Mauvillon donne un motif assez singulier du grand nombre des assauts brusqués qui signalent cette guerre, celui de l'imperfection des brèches, imperfection produite par un tir plongeant (1), tandis que le tir à peu près horizontal est le plus destructif pour les murs d'enceinte.

Il y eut des places surprises. Le roi de Suède l'obtint souvent par intimidation, comme envers Konigshofen, ville de l'évêché de Wurtzbourg, qui se rendit sous sa menace d'y mettre tout en cendres. D'autres fois la ruse fut le moyen de succès : Spanheim eut l'aveuglement d'ouvrir ses portes à 500 cavaliers qui vinrent se présenter sous les murs au milieu d'une nuit profonde, se donnant pour un parti d'impériaux, et qui, réellement Suédois, réussirent à se maintenir dans la ville où ils avaient été introduits si maladroitement (2). On avait déjà vu à l'attaque du château de Wurtz-

(1) *Essai historique sur l'art de la guerre pendant la guerre de Trente ans*, p. 68.

(2) Ce fut Bernard de Saxe-Weimar qui fit exécuter cette surprise. Voyez *le Soldat suédois*, p. 173. — A quinze ans, Gustave avait pris la forteresse de Christianstadt par l'introduction dans cette forteresse de 500 soldats suédois habillés *à la danoise* et que la garnison avait pris pour tels. Voyez les *Hist. de Suède*. — On voit qu'il s'agit encore de 500 hommes comme dans la surprise de Spanheim; bien des faits se ressemblent, la critique doit le remarquer et inscrire son observation au sein des récits de l'histoire.

bourg, cité devenue suédoise sans coup férir, les assiégés obligés de quitter rapidement leurs dehors, et les assiégeants assez prestes et assez heureux pour les talonner au point d'y entrer en nombre suffisant avec eux. Au siége de Sartz, des habitants, gagnés à prix d'argent, font des ouvertures dans les maisons voisines de l'enceinte et introduisent l'ennemi par ces ouvertures inconnues à la garnison.

Un moyen d'abréger le siége des places à fossés pleins d'eau consistait dans le desséchement des fossés : Horn l'employa en 1632 au siége de Benfelden (Alsace); il n'y réussit qu'après plusieurs essais non indiqués par la plupart des historiens et les chroniqueurs que j'ai consultés (1). Ce desséchement importait d'autant plus que Horn voulait, lors de l'assaut général, faire donner, avec son infanterie, une partie de sa cavalerie, ayant mis pied à terre, bien entendu, mais toujours plus lourde à mouvoir.

On enfonçait les portes avec le pétard, qui s'employait aussi dans d'autres occasions : nous trouvons un moulin occupé par 60 Lorrains et qui fut pétardé; nous voyons également Gassion arracher un pétard placé contre une porte qu'il défendait et l'attacher sous le pont-levis en avant, de façon à faire sauter un groupe d'assaillants (2).

Les dispositions étaient favorables aux gouverneurs qui se rendaient avant la brèche et l'assaut (3), puisque le colonel Gram, chargé de la défense de Vismar, fut autorisé à envoyer vers son chef « pour lui notifier l'estat de la place

(1) Voyez *le Soldat suédois*, p. 444. — L'auteur, qui écrit fort mal le français, dit « que le maréchal Horn hâta le siége de Benfelden *pour oster ceste lunette facheuse à messieurs de Strasbourg* », p. 442.

(2) *Hist. du maréchal de Gassion*, in-16, Amsterdam, 1696, t. Ier, p. 119.

(3) Aujourd'hui un gouverneur ne peut légalement se rendre avant un assaut donné au corps de place.

et l'impossibilité de résister davantage (1) ». On accompagnait quelquefois les garnisons sortantes : ainsi la garnison de Magdebourg, en pourparlers pour se rendre, demandait à être « convoyée par le pays de Saxe dans la Silésie, sachant que ce convoyement avait été précédemment accordé ».

Gustave-Adolphe recourait à la fortification passagère pour protéger ses communications et entourer ses camps. Ses retranchements, par exemple ceux de Nuremberg, s'élevaient rapidement, ses troupes étant habituées à remuer la terre. Wallenstein l'imita et contraignit « les soldats de charger la pelle et le hoyau avec leurs mousquets, pour être prêts de bêcher, et de se mettre en terre au besoin (2) ».

Arrêtons-nous un instant sur les armées mises en jeu pendant la guerre de Trente ans.

Du côté des Suédois, nous rencontrons l'effectif de 50,000 hommes, passé en revue par Gustave-Adolphe, à Winsheim, devant des ambassadeurs tartares et moscovites, et une autre fois, quand ce monarque opère sa jonction avec plusieurs de ses lieutenants, l'effectif de 75,000 hommes. Je crois que ce dernier chiffre a été dépassé. On trouve, en effet, pour l'armée suédoise cette indication : 140 régiments de pied et 400 cornettes (3), et le régiment d'infanterie peut s'évaluer en moyenne à 8 ou 10 compagnies de 50 hommes chacune, et la cornette à 75 chevaux (4), ce

(1 et 2) *Le Soldat suédois*, p. 142 et 198.

(3) *Le Soldat suédois*, qui donne cette indication, suppute les régiments de gens de pied à 1,200 hommes et les cornettes à 120 chevaux : à ce compte, l'effectif pour cette armée serait de 168,000 fantassins et 48,000 chevaux, soit au total 216,000, résultat qui me paraît exagéré, comme effectif réel, pour les armées et l'art militaire de cette époque. Mauvillon ne donne jamais plus de 100,000 hommes à Gustave-Adolphe.

(4) MAUVILLON, *Essai sur l'art de la guerre pendant la guerre de Trente ans*, p. 33 et 35. — CHEMNITZ indique huit compagnies de 126 hommes (72 piquiers et 54 mousquetaires), par conséquent 1,008 hommes par régiment; mais c'est un chiffre réglementaire rarement au complet.

qui fournit au maximum un chiffre total de 100,000 soldats. On voit pourtant le roi de Suède opérer souvent avec de faibles armées : il entre dans Francfort avec 10 régiments seulement, 4 régiments nationaux (1) et 6 régiments étrangers; nous le voyons, après la jonction du duc de Bavière et de Wallenstein, quitter Nuremberg avec 16 régiments d'infanterie, 150 cornettes de cavalerie et 60 pièces d'artillerie.

L'armée impériale sous Tilly ne compte elle-même que 26,200 hommes en juillet 1631, quand elle se porte vers Halberstadt.

On formait des corps spéciaux avec des soldats d'élite : ainsi, le 1er novembre 1631, le colonel Haubald emporte Hanau, « ville belle et fortifiée à la moderne, dit Spanheim, avec 6 cornettes de cavalerie tirées du régiment de Baudisin, et 1,500 dragons *triés de 14 régiments.* » Cette formation constitue un fait particulier, mais elle marque une tendance qui, depuis, s'est confirmée, celle de recourir à des corps spéciaux composés, au détriment des régiments, avec des hommes de choix.

Voici quelques détails sur l'organisation des troupes de ce temps :

Le régiment d'infanterie comprenait 8 compagnies (2). 2 régiments formaient une brigade, mot qu'il ne faut pas prendre dans le sens actuel (3). Avec 16 compagnies de

(1) Deux régiments suédois, deux régiments finlandais.

(2) C'est le chiffre de Chemnitz : Mauvillon écrit *dix* compagnies. Consultez, sur la composition des régiments suédois à cette époque, les p. x à xiij des *Lettres et Mémoires de Gustave-Adolphe*, 1790, in-8°, chez Didot, publication tirée des papiers du général de Grimoard.

(3) Voyez *Cours d'art et d'histoire militaires*, par M. le colonel ROCQUANCOURT, 2e édit., 1831, t. Ier, p. 363.

126 hommes, la brigade comportait 2,016 hommes quand elle se trouvait au complet.

Quelques auteurs divisent le régiment de cavalerie suédoise en 5 escadrons; d'autres le partagent seulement en cornettes de 100 et même de 120 hommes quand elles étaient complètes : ce régiment ne s'embrigadait pas, ce qui se comprend quand on sait que le nombre des cornettes y variait de 8 à 24.

Les brigades suédoises se distinguaient déjà par la couleur de leurs casaques; il y avait la brigade blanche, le régiment jaune, le régiment bleu, etc.; sans adopter encore l'uniforme, on commençait à en sentir la nécessité.

Il n'existait pas de fractions d'armée au-dessus de la brigade en tant qu'organisation, mais dans les batailles, notamment pour former le centre, on accolait parfois plusieurs brigades.

Mauvillon, dans son *Essai historique sur l'art de la guerre pendant la guerre de Trente ans*, nous montre la simplicité des marches de ce temps, accomplies à la tête de petites armées cheminant sur *une* colonne. Il avoue néanmoins que Gustave-Adolphe a marché sur *trois* colonnes, et nous le voyons effectuer son entrée solennelle dans Nuremberg sur *deux* colonnes composées chacune des trois armes.

La rapidité caractérise les marches de ce monarque et les rend dignes d'attention. Cette rapidité forçait souvent ses adversaires à doubler leurs étapes afin de ne pas être rencontrés dans des postes défavorables. Un historien qualifie *d'incomparable* la diligence de Gustave-Adolphe. Dans les cas pressés, il montait la plupart de ses fantassins en croupe de ses cavaliers (1), comme en 1632, quand il courut dégager

(1) On mettait alors aussi des fantassins sur les chariots de bagages.

Erfurt, menacée par Pappenheim. S'il s'agissait d'un coup de main, le départ s'opérait chez les Suédois avant le chant du coq (1).

Gustave réglait tous les jours les marches et les mouvements de ses troupes, et y introduisait, comme dans ses camps, un ordre remarquable. Le nombre des chariots [on en compte une fois jusqu'à 300 dans son armée (2)] n'entravait pas cet ordre, par l'habitude qu'il avait de faire marcher les voitures de chaque régiment dans le même arrangement que le régiment même. Sa disposition de marche n'offrait pas non plus prise par trop de largeur, comme cela arrivait aux Espagnols. Personne ne l'égalait, a dit Chemnitz, dans l'art de mener l'armée contre l'ennemi. Ajoutons avec M. le colonel Rocquancourt (3) qu'il excella, par des directions choisies avec discernement, à conserver ses bases et ses lignes d'opérations, conservation d'autant plus utile pour lui qu'ayant augmenté les feux il avait un besoin impérieux de se ravitailler constamment en munitions, et pour cela de communiquer avec ses dépôts. Par le choix de ses directions il sut se garantir des revers.

L'ordre de bataille de Gustave mérite examen. Généralement il comprenait l'infanterie au centre, l'artillerie répandue sur toute la ligne, la cavalerie aux ailes : l'armée occupait deux lignes rangées suivant la disposition indiquée, et cha-

Consultez à ce sujet la p. 108 du t. Ier de l'*Hist. du maréchal de Gassion*, in-32, 1696.

(1) De là son joli jeu de mot en donnant rendez-vous à notre compatriote Gassion pour un détachement destiné à l'enlèvement d'un quartier ennemi : *Amice Galle huc adsis, antequam gallus cantet.*

(2) *Le Soldat suédois*, p. 345. Gustave partait alors de Nuremberg pour aller lutter contre l'électeur de Bavière et Wallenstein réunis.

(3) *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. Ier, p. 365.

cune de ces lignes possédait une réserve (1). Sauf pour la réserve de la première ligne jugée depuis inutile, et sauf aussi pour l'artillerie, c'est, il faut en convenir, l'ordre de bataille suivi de nos jours.

Au sujet de la réserve, Gustave en a consacré l'usage, mais il ne l'a pas inventé : elle a existé de tout temps, et même au moyen âge, où la fougue des chevaliers l'admettait peu, on la voit reparaître à de certains intervalles (2). Avant Gustave, Henri IV venait de recourir à son emploi.

Gustave-Adolphe régla que les deux lignes de son ordre de bataille se maintiendraient à *trois cents pas* au moins l'une de l'autre; à cette distance, les coups qui portent sur la première ne peuvent arriver jusqu'à la seconde, et celle-là s'étant défaite conserve assez d'espace pour se remettre et pour éviter de heurter contre les troupes de celle-ci, qui, étant toutes fraîches, s'avancent afin de rétablir l'action.

Une particularité de l'ordre de bataille du roi de Suède, c'est que les drapeaux des régiments d'infanterie s'y trouvaient réunis par groupes de 4 à 12, groupes isolés desdits régiments, mais formant chacun détachement en raison des hommes chargés de défendre le drapeau, et détachement assez fort, puisque, par exemple, à la bataille de Leipzig (ou Breitenfeld), le groupe des 12 drapeaux du régiment d'infanterie du roi se trouvait commandé par le colonel Teufel : en général, les groupes des drapeaux occupaient le

(1) A la bataille de Leipzig ou Breitenfeld, chacune des deux lignes avait aussi son artillerie, mais à la bataille de Lutzen la première ligne seule possédait des canons. *Hist. de Gustave-Adolphe*, par M. ***, édit. in-4°, 1764, p. 374 et 557.

(2) En 1268 par exemple, à la bataille de Tagliacozzo. Voyez le § 11 du chap. 6 de la première partie de l'*Hist. de l'art de la guerre*.

centre de la première ligne de l'ordre de bataille ou se joignaient à la réserve (1).

Il y a dans la méthode de guerre du conquérant suédois de la stratégie et de la tactique.

La tactique qu'il inaugure se distingue par l'ampleur et la régularité. Une preuve d'ampleur, c'est qu'il emploie peu les *enfants perdus* (alors on nommait ainsi nos *tirailleurs*), trouvant que les escarmouches perdent sans grand résultat et des hommes et du temps, et qu'il préfère recourir immédiatement au grand moyen, à l'*ultima ratio* de la lutte, à l'attaque : ses batailles commencent en effet toutes sérieusement; et, pour les autres affaires, il ne faut pas oublier le témoignage rendu par Spanheim, que les Suédois de Gustave osent et réussissent par l'offensive quand on a lieu de les croire dans l'épouvante. Une preuve de régularité, et de la façon dont ses troupes pratiquaient cette qualité, gît dans les manœuvres rapides et adroites qui s'exécutaient sur le champ de bataille, manœuvres tellement sûres qu'à Lutzen (1632), quand il fut tué, son armée, suivant l'impulsion qu'il lui avait donnée, continua son action par lui et vainquit par lui.

Nous avons justifié ci-dessus son mélange de l'infanterie et de la cavalerie dans le combat, mélange qui fait partie de sa tactique et en forme l'un des traits, tout en appartenant plus à son époque qu'à lui-même. Ajoutons que sa brigade d'infanterie se rangeait sur deux lignes échelonnées, le centre en avant (2), les mousquetaires et les piquiers se

(1) Cela résulte de l'examen des p. 372 et 373 de l'*Hist. de Gustave-Adolphe*, composée sur les manuscrits d'Arkenholtz, par M. ***, édit. in-4°.

(2) Sur cinq ou trois lignes, toujours le centre en pointe et en avant, d'après les plans laissés par lord Rea. Voyez l'*Hist. des dernières campagnes*

trouvant mélangés dans chaque échelon de manière à se soutenir, mais ne concluons point de là comme Grimoard qu'en cela consiste « le fameux système de tactique de Gustave, qui n'eut point d'imitateurs, et auquel les généraux suédois paraissent avoir renoncé peu de temps après la mort du monarque (1) ».

La stratégie de Gustave se peint d'un mot. Roi jeté par les événements, sinon en dehors de ses possessions, car il avait la Livonie (2) sur le continent, au moins en dehors de la péninsule scandinave, son berceau réel, conquérant au nom des intérêts des électeurs protestants contre un empereur catholique, allié de la France qui cherche l'abaissement de la maison d'Autriche, cette revanche cherchée depuis Pavie, il traverse l'Allemagne à pas de géant, il fait 5 lieues et prend une place par jour (3), il accomplit de la grande guerre, il est véritablement, et dans une acception étendue, stratégiste et stratégiste éminent. C'est parce qu'il lui a reconnu cette qualité que Tilly se retire si prestement devant lui quand il approche de Nuremberg (fin de novembre 1631); il le craint, car il sait que les chemins peu frayés n'arrêtent pas sa course.

Parmi les principes de stratégie de Gustave-Adolphe, citons son axiome de commander les grandes rivières pour dominer les régions adjacentes, les plaines, c'est-à-dire les

de Gustave-Adolphe, par DE FRANCHEVILLE, Berlin, in-4°, 1772, et ROCQUANCOURT, t. Ier, p. 364. Nous parlons dans le texte d'après le manuscrit du *maréchal de bataille* DE LOSTELNAU, écrit en 1640.

(1) *Hist. des conquêtes de Gustave-Adolphe*, par le comte DE GRIMOARD, Neufchâtel, 1789, t. II, p. 436.

(2) La Livonie, l'Ingrie et la Carélie : quant à la Poméranie suédoise, elle ne fut possession de la Suède qu'au traité de Westphalie (1648).

(3) Allusion à ce corps suédois qui, après la bataille de Leipzig, traversa en huit jours de Leipzig à Wurtzbourg en se rendant maître de six villes.

champs où pousse le blé, les prairies où croît le fourrage. Il disait à ce sujet : « J'observe que les contrées sont conquises par le même principe qui les a peuplées au commencement; la méthode de guerre reste celle de la nature. Les rivières sont les grandes artères dans le système physique du monde; au bord des rivières s'élèvent les villes riches et peuplées. Là un général ne peut pas non plus être contraint de se battre, car il possède pour retranchements une large et profonde masse d'eau (1). »

Deux éloges peuvent être adressés à l'administration des armées de Gustave-Adolphe : on y rendait des devoirs aux morts, on y soignait les blessés.

Le premier fait ressort de ce que, en 1628, à une attaque dirigée d'un fort contre les vaisseaux de Dantzig, flottant sur la Vistule, les Suédois relèvent leurs morts et en remplissent jusqu'à 44 chariots (2).

Le second fait résulte de ce que le roi de Suède attache 4 chirurgiens à chacun de ses régiments, tandis que les troupes impériales manquent d'officiers de santé : quand Wallenstein abandonne son camp devant Nuremberg, il y laisse un grand nombre de blessés, dont aucun n'avait d'appareil et qui périssaient faute d'avoir été pansés et médicamentés.

Gustave-Adolphe avait diminué le poids de l'armure du soldat pour accroître sa rapidité; en revanche, il pourvut ses troupes de fourrures tirées de Suède et de Laponie (3), com-

(1) *Sentiments et propos de Gustave-Adolphe*, p. 101.

(2) *Hist. des armes victorieuses de Gustave-Adolphe*, p. 44.

(3) Voyez *Sentiments et propos de Gustave-Adolphe*, p. 21, 32. Carrion-Nisas (t. II, p 57) spécifie que chaque Suédois portait un justaucorps doublé d'une fourrure de peau de mouton.

prenant que les maladies sont la plus grande cause de destruction pour les armées : cette mesure était plus nécessaire pour lui que pour tout autre conquérant, car il fut le premier parmi les modernes à remettre en usage les campagnes d'hiver. « Les glaces, écrit Spanheim, n'empêchent pas les Suédois de prendre des villes et de faire des courses. »

L'armée suédoise traînait à sa suite un assez grand nombre de chariots, puisqu'il fallut deux jours entiers pour la traversée dans Francfort des chariots de bagage et de munition.

Quoique le roi veillât à les bien approvisionner, les soldats suédois savaient supporter les privations. Dans les campagnes de Pologne, en 1628 et 1629, ils avaient été quelquefois huit jours sans recevoir un morceau de pain (1).

L'indiscipline était générale pendant la guerre de Trente ans, et rien n'égale les malheurs de la population de l'Allemagne en ce temps de désolation. La certitude pour les troupes d'être licenciées à la fin de la guerre portait, dit Mauvillon (2), « au suprême degré, dans toutes les occasions, l'avidité et le désir du pillage. » Et comme les troupes impériales se trouvaient les plus sujettes à fluctuation (3), c'est chez elles que les désordres s'aggravaient : elles étaient, a-t-on dit, justement *infatigables à la picorée*. Voyez, par exemple, la conduite des Lorrains à Worms, mettant le feu à 50 quintaux de poudre quand ils quittent la ville, adieu digne de la barbarie et des excès dont il avaient déjà affligé

(1) *Hist. des armes victorieuses de Gustave-Adolphe*, p. 51. A la p. 55, l'auteur ajoute : « On vit l'armée de Suède courir la campagne, tant pour la faim qui la pressait que pour faire bonne mine, comme disent les relations. »

(2) *L'art de la guerre pendant la guerre de Trente ans*, p. 11.

(3) Quelle triste économie pour les nations de n'entretenir alors que des armées qui changeaient constamment d'effectif et d'organisation !



cette cité. Remarquez la conduite de la garnison de Frankedal qui, suivant l'expression d'un contemporain, mettait les « habitants en chemise, et la plupart de leurs maisons en cendres ». Plaignez la cité de Misnie « rançonnée, saccagée, supportant toutes sortes de dégâts, voyant ses femmes et ses filles violées ».

La meilleure preuve à fournir de l'indiscipline des impériaux, c'est que les paysans, pour se garantir de leurs pilleries, les tuaient sans pitié quant ils étaient isolés (1). « Les paysans du pays de Voitland, désespérés et mis à la besace, à cause des feux allumés partout par les impérialistes, s'attroupèrent en divers lieux et assommèrent tous ceux qu'ils purent rencontrer, ne se souciant pas de survivre à la ruine de leurs maisons et hameaux (2). »

Chez les Suédois, la discipline différait de celle précédemment esquissée. Sévère et sobre, Gustave-Adolphe donnait l'exemple des privations, mais il exigeait qu'on les supportât. Dans ses camps, l'on payait aux habitants ce que l'on consommait, et les paysans qui le savaient accueillaient toujours sans inimitié les soldats du héros de la Suède (3). Non-seulement la tempérance régnait dans les rangs de l'armée suédoise, mais le duel, le jeu, le luxe et toute espèce d'excès s'en trouvaient proscrits. L'Allemagne a donc pu admirer la mâle discipline de ses troupes, suivant une expression consacrée; pourtant n'exagérons rien. Malgré ce concert de louanges, les Suédois, comme toutes les réunions de soldats,

(1) *Le Soldat suédois*, p. 74 et 239.

(2) *Idem*, p. 458. Un fait semblable avait déjà eu lieu aux environs de Pilsen. Voyez p. 195.

(3) *Hist. de Gustave-Adolphe*, par M. *** (MAUVILLON), in-12, t. II, p. 378.

ont eu des faits à se reprocher (1). La prise de Francfort (avril 1631) les montre trop acharnés au pillage et se ralliant avec peine hors des maisons à la voix de leurs officiers; ce jour-là même, Gustave châtie plusieurs soldats allemands à son service, soit en les blessant de sa main, soit en ordonnant de les arquebuser sur-le-champ (2). Les paysans bavarois les traquent, leur crèvent les yeux, les mutilent, et alors ils exercent des représailles (3). Plusieurs officiers suédois pillent et frappent des contributions sur les habitants des alentours de Nuremberg, au point que Gustave-Adolphe réunit les chefs de son armée et réprimande ces fauteurs de désordre qui « attirent sur ses armes la malédiction de Dieu et celles de hommes (4) ».

Nous venons de prononcer le mot de camps à propos de la discipline : indiquons comment Gustave-Adolphe les dressait.

Il choisissait pour les établir un terrain également propre à la défense et à l'attaque. Comme ordre de campement, on ne peut dire d'une manière absolue qu'il renonça au tracé en carré, vestige des usages de nos maîtres en civilisation, les Romains, car son camp de Werben affectait cette figure, et, malgré l'espace rétréci, il y tenait sans doute encore;

(1) MAUVILLON (*l'Art de la guerre pendant la guerre de Trente ans*, p. 42) n'admet l'indiscipline chez les Suédois qu'après la mort de Gustave-Adolphe. — SCHILLER dépeint une rebellion dans l'armée suédoise, que du reste l'on ne payait pas, et que Bernard de Saxe-Weimar parvient à calmer, mais après avoir exigé d'Oxenstieru ce qui leur avait été promis. Voyez son *Hist. de la guerre de Trente ans*, traduction Carlowitz, gr. in-18, 1844, chez Charpentier, p. 325 et 326.

(2) GRIMOARD, *Hist. des conquêtes ou campagnes de Gustave-Adolphe*, t. II, p. 245.

(3) *Le Soldat suédois*, p. 290.

(4) *Idem*, p. 418. A la p. 419, il est question de deux militaires suédois coupables de trahison : l'un fut empalé, l'autre écartelé.

mais il campa le plus souvent suivant la disposition de combat et sur un front étendu (1), en un mot, à la façon des modernes, plus propice pour les campements passagers, les seuls à peu près que nos allures rapides rendent nécessaires.

Ce qui semblerait indiquer une tendance générale à camper dès lors suivant un front étendu, c'est que Tilly et Wallenstein adoptent la méthode de campement de Gustave, le premier dans son camp sur le Lech, le deuxième dans son fameux camp sous Nuremberg. Ce dernier camp, très-vaste, contenait trois quartiers principaux; il était « entouré de tous côtés de doubles et triples fossés, de redoutes, bastions, casemates, demi-lunes, tenailles, cornes, et même de divers forts royaux (2); ses avenues se trouvaient lardées et jonchées de troncs et branches d'arbres, et en quelques endroits de hérissons, chevalets et tonneaux farcis de sable, de terre et de pierres, et de toutes sortes d'embarras (3). »

En 1632, nous voyons le comte de Montecuccoli, le futur adversaire de Turenne, poursuivi par Gustave-Adolphe, aux environs de Rain, alors qu'il courait la campagne avec *un camp volant* de 500 chevaux et 4,000 fantassins. Cette expression de camp volant doit être prise dans le sens de détachement.

Quant aux cantonnements, on avait soin de les répartir pas contrées, de manière à ne pas fouler plus l'une que

(1) Mauvillon, *l'Art de la guerre pendant la guerre de Trente ans*, p. 44, 45.

(2) On appelait forts royaux, à cette époque, ceux dont le tracé admettait une ligne de défense de 240 mètres.

(3) *Le Soldat suédois*, p. 427.

l'autre : on exceptait seulement dans l'empire d'Allemagne les environs de Vienne, jusqu'à 12 kilomètres à la ronde.

Les reconnaissances s'effectuent par un officier et une vingtaine de soldats, c'est-à-dire dans les proportions les plus communes. Quand on croit l'ennemi loin, le chiffre des détachements expédiés pour communiquer et aller aux nouvelles s'abaisse jusqu'à 6 chevaux et 1 sous-officier. Quelquefois, on envoyait 2 ou 3 soldats vérifier un fait déjà signalé. L'expression de batteurs d'estrade devient rare, mais celle de coureurs reste fréquente. On cherche à faire des prisonniers pour en obtenir des renseignements. Les émissaires cachent leurs dépêches de mille manières, et ces manières, maintes fois répétées, paraissent encore neuves et réussissent. On sait seulement celles qui échouent : en 1631, des coureurs anglais, au service de Suède, saisissent un paysan près de Magdebourg et, en ouvrant le pain qu'il portait sous le bras, y trouvent une lettre adressée à Pappenheim, gouverneur de cette cité. Le colonel de Sparre, tombé pour la deuxième fois entre les mains des Suédois, et cela après avoir promis de ne plus servir le parti impérial, ne doit sa grâce qu'aux *dépositions avantageuses* auxquelles il se résigne dans la tente même du roi. Dans un cas pareil, d'autres officiers assument sur eux un mensonge pour favoriser leur parti : tel est ce capitaine de Pappenheim, qui, saisi avant la bataille de Lutzen et amené devant Gustave, soutient hardiment que son général a rejoint l'armée impériale, afin de lui permettre de gagner du temps, et pourtant on vient de le menacer de pendaison s'il n'avoue la vérité (1). Les prisonniers peuvent encore servir pour aller aux nou-

(1) Voyez l'*Hist. de Gustave-Adolphe*, rédigée sur les manuscrits d'Arkenholtz, par M. *** (Mauvillon), édition in-4°, 1764, p. 556.

velles, comme celui que Gassion met entre deux soldats suédois envoyés en reconnaissance, afin qu'ils aient avec eux quelqu'un parlant allemand (1).

Outre les progrès réalisés dans l'art militaire, tels que nous venons de les exposer au lecteur, la période suédoise de la guerre de Trente ans offre encore plusieurs sujets d'observation.

Gustave-Adolphe voulait que les siens combattissent les soldats et non la population : « Il ne faut, disait-il, jamais tirer l'épée contre celui qui n'en porte point (2). » Sentiment d'humanité à coup sûr, mais parole digne d'un souverain et qui dénote le pas immense qu'avaient fait les notions du juste et de l'injuste et les obligations qui en résultent, en d'autres termes, le droit des gens (3). Le roi de Suède disait encore : « N'imitons pas les barbaries des autres, » et faisons la guerre, non sans objet, « mais pour que l'on puisse vivre en repos en Suède. » Ces opinions font contraste avec la conduite des généraux de l'empereur, que les électeurs de l'Allemagne se voyaient obligés de requérir « de faire la guerre en soldat ».

Le roi de Suède laissait une certaine latitude dans l'exécution de ses ordres, comprenant qu'absent et loin des corps de troupes détachés, c'était la mesure la plus sage, la plus fructueuse. Il écrivait à ses officiers : « Il peut arriver des incidents que nulle prévoyance humaine ne peut déterminer ; saisissez ces moments ; profitez des occasions favorables qui se présentent et s'en vont dans un instant. Je vous

(1) *Hist. de Gassion*, t. Ier, p. 70.

(2) *Sentiments et propos de Gustave-Adolphe*, p. 35.

(3) Gustave-Adolphe lisait et méditait le traité de GROTIUS : *Droit de la guerre et de la paix*. Voyez *Sentiments et propos de Gustave-Adolphe*, p. 117.



donne plein pouvoir d'agir avec cette discrétion qui est digne de moi et de vous-mêmes. »

Wallenstein, malgré l'électeur de Bavière, usait de bons procédés envers le roi de Suède, et lui renvoyait souvent des prisonniers sans rançon en lui adressant en même temps ses compliments ; un exemple de cette conduite gracieuse fut celui de la délivrance du colonel suédois Torstensohn. A voir le duc de Friedland aussi courtois envers l'ennemi de Ferdinand, on se demande si c'est pure grandeur et habitude d'envisager les relations d'une façon élevée, ou si ce traître de haute volée méditait de se ménager quelque accès auprès du monarque que son épée victorieuse pouvait rendre d'un jour à l'autre l'arbitre définitif des destinées de l'Allemagne.

§ 5. LE DUC DE ROHAN DANS LA VALTELINE (1635).

La campagne de Rohan dans la Valteline mérite une mention particulière, et par la manière dont les Français parvinrent en cette contrée et par leur succès à s'y maintenir.

Le duc de Rohan (1), leur chef, avait une mission délicate : s'opposer par l'occupation de la Valteline à la jonction des Espagnols avec les impériaux ; depuis la défaite des Suédois à Nordlingen (6 septembre 1634), il devenait urgent, en effet, que de nouveaux ennemis ne vinssent pas en Allemagne menacer ces derniers qui se réclamaient de la France. Il fallait atteindre la Valteline sans donner l'éveil, afin que

(1) Henri de Rohan, l'un des chefs du parti protestant, né le 23 août 1579, mort le 13 avril 1638 d'une blessure reçue à Rheinfelden.

l'adversaire ne cherchât pas à nous empêcher d'y pénétrer. Aussi, passant, au début de 1635, dans la haute Alsace, à la tête de 12,000 fantassins et 1,500 chevaux, Rohan alla-t-il, pour couvrir son projet, investir Belfort. Son objectif était la Suisse, et il négociait déjà pour la traverser sans mécontenter les cantons. Sur ces entrefaites, le duc de Lorraine traversa le pont de Brisach avec 6,000 chevaux; le chef français marcha contre lui et le contraignit à repasser le Rhin, profitant de cette action pour faire croire à une entreprise de sa part sur l'Alsace. Ce bruit, qu'il semait à dessein, il le corrobora d'un combat avec le colonel Mercy (1) et de la prise de deux villes (2) : de tels succès et l'arrivée d'un renfort à l'armée française achevèrent d'intimider et d'arrêter nos ennemis. Aussitôt il se rapproche de Bâle avec 4,000 hommes de pied et 400 chevaux, franchit le canton dont cette ville est le chef-lieu, se dirige par Saint-Gall et Trogen, à peu de distance du lac de Constance, et redescend sur Coire; cette marche, au travers d'un pays difficile, ne lui prend que douze jours de Bâle à Coire, c'est-à-dire pour une distance de 180 kilomètres environ (3), et elle demeure tellement secrète que l'ambassadeur d'Espagne l'apprend uniquement quand il ne peut plus l'empêcher.

Une fois dans la Valteline, Rohan voit deux attaques le menacer : l'une, celle des Espagnols, par le Milanais; l'autre, celle des impériaux, par le Tyrol. Pour résister à ce double danger, et aussi parce qu'il comprend qu'une offen-

(1) A Ottmersheim.

(2) Ruffach et Ensisheim.

(3) Il y a 94 kilomètres de Bâle à Zurich, et 70 kilomètres de Zurich à Coire, et la route par Saint-Gall se trouve plus longue. — Gustave-Adolphe avait déjà donné l'exemple des marches rapides et non interrompues. Voyez ci-dessus, p. 140.

sive contenue lui permettra seule de se maintenir au sein de ce pays de montagnes, il se contente d'occuper légèrement les passages qui débouchent dans la vallée de l'Adda et se place en une position centrale, à Tirano (1), où il se trouve à égale portée des extrémités de la Valteline. De là il rayonne, mais sans jamais s'éloigner : si l'ennemi approche, soit les Autrichiens par Bormio, soit les Espagnols par le chemin de Fort-Fuentès, il se porte vivement sur lui, et quoique inférieur en force (2) fait échouer ses projets, puis revient tranquillement reprendre son poste ; ce système de s'élancer ainsi sur le point menacé, mais temporairement, ce système, qu'il suit jusqu'à la fin de la campagne, lui réussit. Un de ses biographes assure qu'il l'adopta également par ce motif qu'avec les Français et leur humeur impétueuse il faut plutôt avancer qu'attendre, attaquer que se défendre (3).

Cette guerre de la Valteline, avec les défilés, voire même les précipices par lesquels elle oblige à passer, donne à l'infanterie à feu, seule arme propre à se multiplier sans encombre dans un terrain de cette nature, une importance qu'on cherchait encore à lui dénier (4).

Henri de Rohan, qui comprend la défense des montagnes comme les maîtres de l'art moderne, et cela près d'un siècle

(1) Ce poste lui permettait de tirer son pain du territoire de la république de Venise. *Campagne du duc de Rohan dans la Valteline*, in-12, Amsterdam et Paris, 1788, p. 126.

(2) Il combattit en général, pendant toute la durée de la campagne de la Valteline, avec 4,000 hommes contre 6,000.

(3) *Hist. de Henri, duc de Rohan*, pair de France (par FAUVELET DU TOC), in-18, Paris, 1666, chez Charles de Sercy, p. 180. L'auteur dédie son ouvrage, qui a peu d'étendue, au duc de Rohan, petit-fils de celui dont il écrit la vie, et dans l'épître dédicatoire le loue d'avoir quelque chose de plus que son grand-père ; ce *quelque chose* c'est « d'être parfaitement bien fait ».

(4) ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. Ier, p. 394.

avant eux (1), est un auteur politique et militaire justement estimé. Outre ses *Mémoires* sur ce qui s'est passé en France de 1610 à 1629, et son *Voyage en Italie, en Allemagne et en Angleterre*, à la date de 1600 (2) ; outre aussi ses *Mémoires et lettres sur la guerre de la Valteline* (3) et son *Traité de l'intérest des princes et des États de la chrétienté* (4), il a composé *le Parfait Capitaine* et un *Traité de la guerre* : ces deux derniers ouvrages, toujours réunis, ont eu plusieurs éditions.

Le Parfait Capitaine est un abrégé des *Commentaires de César* sur ses guerres dans les Gaules et sur les guerres civiles ; il se termine par divers chapitres sur l'art militaire des Grecs et des Romains. Le *Traité de la guerre* n'est pas complet ; il offre seulement des remarques générales sur tout ce qui dépend de la guerre ou s'y rattache et peut se mettre en pratique. On reconnaît dans ce dernier écrit un esprit pratique qui parle brièvement de ce qu'il sait par expérience, et ne cherche ni à créer des théories ni à se faire valoir.

Rohan a dit : « Quand une armée passe un certain nombre de 40,000 ou de 50,000 hommes, le surplus ne sert qu'à la

(1) « Ce n'est qu'en agissant *offensivement* d'un point central que l'on peut se flatter de rester maître des montagnes, et cette maxime est trop avérée pour jamais s'en départir. » *Campagne de 1799 en Allemagne et en Suisse* (par l'ARCHIDUC CHARLES), ouvrage traduit de l'allemand par un officier autrichien, Vienne, 1820, 2 vol. in-8°, avec atlas, t. Ier, p. 98. (Voy. aussi p. 100.) Dans la campagne de 1799, un prince de Rohan combat en Suisse comme en 1635, mais c'est dans les rangs d'une armée qui n'est pas française.

(2) 2 vol. in-12, Amsterdam (Paris), 1756.

(3) Publiés en 3 vol. in-12, Paris, 1758, chez Vincent, par le baron DE ZURLAUBEN, brigadier d'infanterie et associé de l'Académie des inscriptions.

(4) Edition à la Sphère, Paris, 1692. Ce livre est dédié au cardinal de Richelieu : on estime la préface.

faire mourir de faim (1); » ce propos indique combien les armées étaient alors peu nombreuses et même combien peu encore l'on concevait leur accroissement comme effectif; il faudra les formidables armements de Louis XIV pour dessiller les yeux à ce sujet. Citons encore cette opinion du défenseur de la Valteline : « On naît soldat, mais on devient capitaine, et la guerre est un art au sommet duquel on ne vole pas, mais on y grimpe... C'est une œuvre que la nature commence, que l'étude peut avancer, mais à laquelle l'expérience donne la perfection et met la couronne (2). » Depuis 1635, tous les grands hommes de guerre ont émis un avis semblable.

§ 6. PÉRIODE FRANÇAISE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS (3) (1635-1648).

Dans cette période où un homme d'Église dirige le gouvernement de la France, la guerre ne s'interrompt pas et ses procédés suivent la voie ascendante du progrès, sinon par rapport à Gustave-Adolphe, au moins par rapport à ce qu'ils étaient antérieurement en France.

On levait encore les troupes par groupe constitutif, ordinairement par régiment. Ces régiments étaient originaires de France ou de l'étranger. En 1632, Louis XIII, partant pour réprimer dans le Languedoc la révolte suscitée par Monsieur (4), fait lever en France 3 régiments, chacun par

(1) *Le Parfait Capitaine*, chap. x.

(2) *De l'intérêt des princes*, édition citée, préface, p. 39.

(3) Le lecteur s'apercevra aisément que nous traitons de l'histoire de l'art de la guerre dans ce paragraphe *particulièrement*, mais non *exclusivement*, en France.

(4) Son frère le duc d'Orléans.

un colonel, et accorde pour leur mise sur pied de six à sept semaines; il envoie en outre six autres commissions semblables au maréchal de Schomberg (1). La plupart de ces régiments ne devaient comprendre que 5 à 600 hommes (2). Parmi les officiers chargés de ces levées on choisissait alors des huguenots comme des catholiques, les premiers ayant montré durant ces troubles une louable fidélité au gouvernement royal (3). Au lieu de lever par les chefs de corps, le gouvernement enrôlait parfois par des commissaires spéciaux; l'enrôlement durait alors six années, avant l'expiration desquelles on ne pouvait quitter les drapeaux sans congé sous peine de mort (4). Trois ans plus tard (1635), le roi de France s'apprête à lever « 15 régiments nouveaux et 25 cornettes de cavalerie pour avoir de quoi rafraîchir ses armées au printemps (5) ». Quand les troupes se levaient à l'étranger, le résident du roi se trouvait chargé de payer les frais de recrutement dans le cas où l'officier chef de ces troupes venait à mourir, et même souvent alors Richelieu faisait écrire au prince du pays en question, pour le prier de choisir un nouveau colonel « agréable aux officiers » afin que l'unité désirable dans un corps fût maintenue; c'est ce qui arriva, en mars 1635, à l'égard du prince d'Orange relativement au régiment que le colonel Ouerlak avait mission de lever (6). Ces régiments étrangers, dont un même officier recevait parfois charge de mettre plusieurs sur pied,

(1) L'orthographe véritable de ce nom francisé est *Schonberg* ; en allemand *von Schonburgk*.

(2) C'est trop faible : Voyez § 1er de ce chapitre.

(3) *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. IV, p. 347, 349, 354.

(4) Voyez l'ordonnance de janvier 1629.

(5) Lettre de Richelieu au maréchal de la Force, 8 février 1635.

(6) Ce régiment devait être de 2,000 hommes. *Lettre de Richelieu à Servien*, 22 mars 1635, t. IV, p. 685.

jouissaient de certains privilèges (1). S'il fallait augmenter leur effectif, cela donnait lieu à un nouveau contrat, stipulant une indemnité (100,000 livres par exemple) entre l'État et le chef du régiment.

Il existe encore des milices; je trouve trace en 1646 de celle du Boulonnais, qui marche à l'ennemi; mais était-elle une milice bourgeoise? Je le croirais assez puisque les milices recrutées par un tirage au sort appartiennent au règne de Louis XIV.

L'histoire nous montre en ce temps des soldats levés par contrainte. Ainsi les états de Normandie se plaignent au roi en 1638, disant : « Les pères ont racheté leurs fils, à prix d'argent, des mains des capitaines qui les voulaient enlever à la guerre. » Nous penserions qu'il s'agit ici plus du racolage que d'un enlèvement couvert d'une manière quelconque par l'autorité. Mais voici un cas plus explicite. Le 20 juin 1643, il parvint à l'armée du maréchal de Guébriant un secours de 3,600 Bretons, reste d'une levée que l'historien de ce guerrier caractérise en ces termes : « Toute la noblesse de la province étant répandue dans les armées, ou employées dans les garnisons des côtes, il ne s'en trouva point ou fort peu qui prissent parti dans ces troupes, composées de pauvres misérables paysans ramassés de tous endroits et sans aucun choix, que le seul mot de guerre épouvantait, et qu'il avait fallu comme verser dans les forêts et les mener enchaînés aux vaisseaux destinés pour les transporter. La province en fit la dépense avec autant d'affection que

(1) En 1635, Gassion reçut mission de lever en Allemagne 6,000 fantassins et 4,000 cavaliers. Son régiment, admis en France au titre étranger, et fort de 6 compagnies de 100 maîtres, jouissait de l'indépendance de tous officiers hors du général, et Gassion possédait la puissance de vie et de mort sur les soldats en même temps que la libre disposition de ses officiers. *Hist. de Gassion*, t. II, p. 21, 27, 28.

de fidélité, et la peine de la conduite fut donnée au sieur de Kargrets, mestre de camp (1) ». Il semble qu'il s'agit d'une milice, mais d'une milice forcée, imposée à la province et qu'elle réalise par un mode de désignation non-seulement arbitraire, mais désespéré. Je connais peu d'exemples fournis par notre histoire aussi concluants pour prouver que la France n'avait pas alors de recrutement bien assis (2), et ce que nous disons d'elle s'applique aux autres grands États.

Les levées par contrainte n'avaient rien de fixe et furent toujours exceptionnelles : ou l'État imposait à une localité un nombre d'hommes à fournir, ou il faisait partir tous les vagabonds, ou encore il obligeait à s'enrôler, sous peine d'être déclarés déserteurs, les soldats qui avaient servi depuis un an (3).

A combien peut-on évaluer l'effectif total de l'armée française dans la période qui nous occupe? Précédemment, à l'assemblée des notables de 1626, le gouvernement avait fait annoncer par le maréchal de Schomberg qu'il se trouvait dans l'intention d'entretenir 30,000 guerriers et de les payer exactement; mais, à partir de 1635, ses vues durent changer ou être suspendues. En effet, à cette date, d'après une lettre de Richelieu même (4), il fallait à la France :

	25,000	hommes	en Allemagne;
	25,000	—	en Flandre;
	6,000	—	près du Roi;
	10,000	—	en Lorraine;
	8,000	—	en Valteline;
	12,000	—	en Italie;
c'est-à-dire	86,000	—	en tout.

(1) *Hist. du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur, in-fol., 1657, p. 495.
(2) Elle en manque jusqu'à la Révolution française.
(3) *L'Administration sous Richelieu*, par Caillet, t. II. p. 133, 134.
(4) Lettre à Servien, du 23 mars.

L'armée dut donc dépasser le chiffre approximatif de 100,000 hommes (1), car il fallait des troupes à l'intérieur, et ce chiffre devint insuffisant puisqu'il fallut convoquer en outre le ban et l'arrière-ban pour renforcer la cavalerie (2).

Avec ce chiffre, déjà imposant, l'on conçoit combien les variations prenaient d'importance, et que passer de l'une à l'autre constituait une difficulté. Richelieu recommande de réformer les régiments, qu'on était obligé de licencier, en conservant des soldats, les meilleurs sans doute, et en ne mécontentant pas les chefs, qui devaient être gratifiés de bonnes promesses (3). Obligé de ne pas outrepasser les 36 millions accordés pour les dépenses militaires (4) sur le budget du royaume, il ne rétablit quelques régiments que si une *monstre* (revue administrative) d'une armée lui fournit « des deniers revenant bon (5). » Sachant combien en face de l'ennemi les compagnies fondent, il prescrit aux malades guéris de rejoindre (6), et veut des régiments plus forts comme effectif.

Richelieu comprenait l'utilité de l'infanterie (7), et préférait ne pas faire de compagnies de mousquetaires que de préjudicier à cette arme essentielle (8). Ce point de vue

(1) Un état, daté de 1636, indique 142,000 hommes de pied et 22,000 cavaliers. *Archives de la guerre*, citées par M. Caillet, t. II, p. 168.

(2) On les convoqua également en 1639. Voyez, sur l'effectif des troupes françaises au temps de Louis XIII, les *Recherches sur la force de l'armée française*, par Grimoard, 1806, p. 25.

(3) Lettre à M. le Prince, 16 avril 1635. *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. IV, p. 708.

(4) Gombaut estimait que la France devait payer 26 millions pour entretenir 50,000 hommes.

(5) Lettre à M. de Bullion, 20 avril 1635.

(6) Richelieu estime qu'*un* de ces guéris vaut *trois* recrues.

(7) En mai 1629, il avait fait décider que l'arrière-ban pourrait être appelé pour servir *à pied*.

(8) *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, publiés par M. Avenel, t. IV, p. 697 ; *au Roi*, de Ruel, le 30 mars 1635.

du grand ministre, nous le retrouvons dans la composition des armées à cette époque. Ainsi, en mars 1643, le roi de France envoie à son armée d'Allemagne un renfort de 6,000 hommes, sur lesquels on compte 5,400 fantassins (1).

Quand il en était autrement, lorsque, par exemple, au début d'une guerre, la cavalerie se trouvait prépondérante par la raison qu'elle se rassemblait plus tôt, on éprouvait de la difficulté pour les fourrages (2), leur recherche occupant trop et exposant à trop d'alertes.

Nous ne trouvons rien de particulier relativement à l'organisation de nos armées au temps de Richelieu.

Mais le rang des régiments entre eux suscitait déjà des prétentions et des difficultés, de même que le commandement donné, en mai 1630, au duc de Montmorency, l'un des plus jeunes maréchaux de France, éveille les susceptibilités de ses collègues, notamment du maréchal de la Force, avec lequel il doit agir incessamment.

Cette dernière dispute de préséance nous amène à parler de la hiérarchie. Les services rendus sont alors comptés pour l'avancement comme le mérite, voire même comme la naissance. Ainsi, quand, le 15 octobre 1641, un brevet de réserve (3) du cordon bleu est accordé au comte de Guébriant, le roi, dans sa lettre, le donne « à ses bons et recommandables services ». Richelieu annonce cette faveur comme octroyée en « reconnaissance des services rendus au

(1) *Hist. du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur, 1657, p 587.

(2) *Hist. de Gassion*, t. II, p. 182. Le passage invoqué a trait à « 15,000 hommes *presque moitié cavalerie* et infanterie ».

(3) Promesse de la première place vacante.

roi ». Le grand trésorier de l'ordre seul, Chavigny, parle des « services et de la naissance qui l'ont acquise (1) ».

Un autre fait hiérarchique, c'est que Richelieu, quand il exerce le commandement de général en chef ou généralissime (2), a plusieurs maréchaux sous ses ordres, lesquels ne font aucune difficulté de lui obéir, car c'est lui qui les nomme et dispense les faveurs; à son départ même de Paris (29 décembre 1639), trois maréchaux sont à ses côtés dans son carrosse.

On passait alors de colonel maréchal de France : ce fut le cas pour Gassion. C'était, il est vrai, déjà un colonel autorisé, qui commandait à plusieurs régiments, et avait même un mestre de camp (3) sous ses ordres. Cela prouve à l'évidence que le grade d'officier général existait à peine, et que, si l'on voit déjà quelques maréchaux de camp (4), cette création n'a rien de fixe. Il ne faut pas croire que chaque maréchal avait son maréchal de camp; la similitude des mots entraînerait ici trop loin. Chaque maréchal de France avait ordinairement, à cette époque, deux maréchaux de camp, lesquels possédaient chacun un *ayde de camp* (5).

(1) Voyez *Hist. du maréchal de Guébriant*, par LE LABOUREUR, p. 441, 442.

(2) On lui donnait souvent ce titre, que ses lettres royales de nomination ne confirment pas. *Hist. de Toiras*, par BAUDIER, p. 135. La charge de connétable avait été supprimée en 1627.

(3) Mestre de camp était souvent le titre du colonel. Il s'agit ici d'un mestre de camp d'infanterie qui commande à 700 mousquetaires, et ce ne peut guère être un capitaine de la mestre de camp (compagnie) d'un régiment Voyez *Hist. de Gassion*, t. II, p. 113. Les mestres de camp avaient pullulé avant Henri IV. Brantôme en fait foi.

(4) Le maréchal de Gassion, par exemple, a sous ses ordres, comme maréchal de camp, en 1644 le comte de la Feuillade, en 1646 le sieur de Ruvigny.

(5) *Hist. de Toiras*, par BAUDIER, p. 201. Un maréchal de camp, s'il était seul attaché à un maréchal, obtenait souvent trois aides de camp au lieu de deux.

Quant au sergent de bataille (1), c'était alors une espèce de mestre de camp ou de maréchal de camp qui faisait fonctions de ranger les troupes pour la marche et la bataille. « Il était partout, écrit un contemporain, et son poste était de n'en avoir point. »

Entre le capitaine et le colonel nul intermédiaire. Rien ne le montre mieux que cette expression : « Le capitaine Fourilles et son bataillon. » Le capitaine nommait les sergents, le fourrier, le tambour, le fifre et le chirurgien-barbier (2) de sa compagnie ; mais il présentait au colonel des candidats pour les emplois d'enseigne, caporal et appointé (3).

Les soldats peuvent parvenir au grade de capitaine, et *plus avant* s'ils s'en rendent dignes; l'article 229 de l'ordonnance du 29 janvier 1629 est formel à ce sujet.

L'infanterie, la cavalerie restent, à peu de chose près, ce qu'elles étaient du temps de Gustave-Adolphe.

Dans l'infanterie, certains régiments sont rendus permanents; un *drapeau blanc* devient leur signe distinctif, et déjà les appellations de *vieux corps* et de *petits vieux* apparaissent, en même temps que plusieurs régiments prennent le nom d'une province au lieu du nom de leur colonel; on voit momentanément des régiments partagés en bataillons. L'inflammation de la poudre formant amorce dans le mousquet a lieu au moyen d'un rouet qui, en tournant, frappe sur un silex. Bientôt même (vers 1630), au lieu d'un mouvement de rotation, c'est un mouvement percutant ou choc qui

(1) On dit quelquefois *sergent-major de bataille*. Le *sergent-major* était un officier existant dans chaque régiment et y exerçant les fonctions actuelles d'adjudant-major; il avait autorité sur tous les capitaines de son régiment.

(2) Aide du chirurgien du régiment, ce chirurgien-barbier faisait les cheveux et la barbe, saignait et pansait.

(3) *Le Soldat français*, in-16, 1652, p. 26.

tire du silex les étincelles nécessaires (1); mais, malgré ces deux perfectionnements, le mousquet à mèche subsiste, puisque, dans un écrit spécial daté de 1632, on rencontre encore cette recommandation adressée au soldat : « Qu'il cache *sa mèche*, allant de nuit ou estant en sentinelle (2). »

Si l'infanterie n'a plus de cuirasse, la cavalerie la conserve, et cela pour plus d'un siècle encore. En mars 1630, Richelieu lui-même passe la Doire sur un superbe cheval, l'épée au côté, la cuirasse au dos.

Quant à l'artillerie, nous trouvons en août 1630, lors de l'expédition que Louis XIII dirige contre son frère, cette expression dans le *Mercure français* : « C'était une merveille de voir l'équipage de l'artillerie leste et en bel ordre, lequel ne faisait pas de moindres journées que la cour. » Et comme le roi apportait de l'ardeur à cette expédition et cheminait avec une grande diligence, l'artillerie marchait vite : elle avait donc gagné sous le rapport du charroi ; voilà ce que nous pouvons conclure de cette citation. Nous le conclurons aussi du chiffre de 120 chevaux, « plus 200 autres chevaux pour les soulager dans le passage des montagnes, » dont il est question pour conduire cette même année *six* pièces d'artillerie de Lyon à la frontière d'Italie (3).

Au dire de Tallemant des Réaux (4), Richelieu se serait opposé à l'adoption d'une invention due à un baron du Languedoc et qui ne serait autre que celle des bombes, « à cause, dit-il, que cela ôtait le grand profit à l'artillerie, en rédui-

(1) *Curiosités militaires*, p. 189.

(2) *Le Soldat français, autrement Discours militaire* (par DE LA FONTAINE), Paris, in-16, 1632, chez Brunet, p. 4. Il est encore question de la *mèche* aux p. 7 et 10.

(3) Lettre de Richelieu à M. d'Halincourt, 8 avril 1630.

(4) Voyez *Historiette* du cardinal de Richelieu.

sant l'équipage au quart des charrettes. » Il faut reléguer ce récit parmi les contes jusqu'à une information plus sûre.

L'histoire nous montre Richelieu abattant, rasant les forteresses seigneuriales, et n'admettant en grâce les villes révoltées qu'au prix de leurs murailles (1). A le voir ainsi, on pourrait être tenté de le croire ennemi de la fortification. Loin de là, il s'occupait de nos frontières et nourrissait des prétentions à la connaissance de l'art de fortifier, art géométrique, en effet, dont une grande intelligence peut saisir les principes (2) sans l'avoir étudié dans sa jeunesse.

On s'entendait à embarrasser les localités au moyen des ressources de la fortification passagère. En février 1629, quand Louis XIII marche au secours du duc de Mantoue, il trouve le pas de Suze très-fortifié, et là où ce défilé offre le moins de largeur (2^{m} 25) « un retranchement de pierres sèches et de grosses pièces de bois entrelacées (3) ». En 1646, dans un bourg fortifié et contenant déjà un fort, l'église se trouvait « retranchée par un fossé relevé d'un grand parapet et environnée d'une grande palissade ».

Il y a plusieurs remarques à présenter sur l'attaque et la défense des places.

On attaquait encore « à la française, sans observer toutes les formalités (4), » surtout quand c'était le fougueux duc d'Enghien qui commandait, comme au siége de Courtray,

(1) Lettre de Richelieu au roi, 5 août 1629.

(2) Voyez *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. IV, p. 743 et 748.

(3) *Hist. de Toiras*, p. 109.

(4) *Hist. de Gassion*, t. IV, p. 15. — Voy. la p. 37 du t. III du même ouvrage : Gassion, au dire de son historien, se met « au-dessus des règles vulgaires », et pourtant, deux pages plus loin, il dit que ce guerrier était d'avis « de procéder *pied à pied* ».

en 1646 ; cette méthode sanglante et peu sûre ne sera réformée que par Vauban.

On s'opiniâtrait dans les défenses de villes, puisque souvent on trouvait à enrôler des soldats parmi la population des cités assiégées, rien que pour le pain de munition, puisqu'en 1638, dans Brisac, on alla jusqu'à manger de la chair humaine, tant la misère était grande (1). Les défenseurs chassaient l'assaillant des brèches à coups de pierre et même à coups de fléau (2). Ils éventaient des contre-mines en ayant l'adresse et l'audace d'en arracher les saucissons (3).

Citons, relativement aux siéges, la *compagnie des tireurs en volant et en courant*, composée de gentilshommes et servant auprès de la personne du roi Louis XIII pour ajuster ceux des ennemis qui se montraient par-dessus les fortifications, comme elle le fit avec succès au siége de Montauban (1621). Cette compagnie, qui en paix suivait le roi à la chasse, doit être comptée parmi les institutions qui ont précédé nos chasseurs à pied actuels et s'y rattachent.

Les marches des troupes étaient réglées par le gouvernement ; la latitude laissée parfois au chef à ce sujet ne provenait que d'une exception flatteuse. « J'ai dit au roi, » écrit M. des Noyers (4) au colonel de Gassion un peu avant sa promotion au grade de maréchal, « qu'il fallait vous laisser régler votre route pour ne point vous ordonner moins que peut-être vous ne feriez. »

On peut conclure de différents faits que l'art de combiner

(1) *Hist. de Guébriant*, p. 98.
(2) *Hist. de Gassion*, t. II, p. 107.
(3) *Hist. de Toiras*, p. 169.
(4) Secrétaire d'État de la guerre.

les départs des colonnes afin de les faire arriver à point, cet art qui dépend aujourd'hui de la logistique ou science de l'état-major, n'existait pas encore ou n'était qu'entrevu.

Le pain se distribuait aux troupes pendant la route, au moyen de provisions faites dans les grandes villes du parcours. Quelquefois ce sont nos ambassadeurs à l'étranger qui font les achats de blé et fournissent le pain de munition. Évidemment, c'est quand l'armée se trouve peu éloignée de leur résidence.

Des officiers prenaient grand soin des troupes en marche; tel fut Guébriant. En avril 1638, il mena 4,000 hommes de pied au duc de Weimar, à Neubourg, traversant la Touraine, s'arrêtant à Saverne pour y faire prendre à chaque soldat pour sept jours de vivres, et franchissant ensuite le Rhin. « Il était toujours à cheval autour des troupes, dit son historien; il les faisait marcher serrées afin qu'elles ne sortissent point de leurs rangs pour s'écarter. Quand elles arrivaient au quartier, il les enfermait dans des granges... et, afin que cette manière d'esclavage leur parût moins rude, il prit soin de leur faire fournir des vivres en abondance... Il acquit ainsi le cœur de toutes ses troupes, qui déclarèrent de bonne volonté qu'elles le suivraient partout. »

Pendant que nous posions le siége devant Courtray, en juin 1646, le duc de Lorraine s'avança à portée de canon de notre camp, « avec toute son armée *sans bagage* (1), » et réussit de la sorte à s'emparer de diverses éminences. Ce *sans bagages* rappelle le *sans sacs* d'aujourd'hui, et montre que de tout temps les généraux habiles ont su alléger les troupes.

(1) *Hist. de Gassion*, t. IV, p. 11.

L'ordre de bataille de cette période ne nous offre rien de spécial. Les troupes se rangeaient, en général, sur deux lignes, avec des pelotons d'infanterie dans les intervalles des escadrons. Le chef dont c'était le jour de commander l'armée se mettait à la tête de la bataille, c'est-à-dire du centre, tandis que les autres dirigeaient les ailes. On occupait volontiers les maisons qui pouvaient servir de postes et donner des vues pendant l'action (1).

On attaquait souvent en invoquant le nom, et par conséquent l'émulation, d'un régiment connu en criant, par exemple : *Donne*, *Gassion*. Inversement, nous pouvons citer une attaque en bataille faite « en silence, d'un temps et d'un pas égal, ce qui n'est pas ordinaire à la liberté française (2) ». Il s'agissait d'attaquer, sous Casal (1630), les retranchements des Espagnols, qui, frappés de cette démonstration, demandèrent la paix pour laquelle on avait dejà ouvert des pourparlers.

Cette dernière période de la guerre de Trente ans offre des opérations stratégiques. En première ligne, il nous faut citer l'admirable retraite effectuée du fond du Holstein par Torstensohn, ce général à la main *perclue*. Son invasion de ce pays par une marche secrète et irrégulière, alors que, faisant mine de passer l'Elbe à Torgau, il vint, après des détours, le traverser réellement à Harelberg, constituait déjà une opération remarquable; mais ce fut plus encore quand Gallas, accouru à sa poursuite, se joignit aux Danois, et que le général suédois Kœnigsmark se fut laissé attirer en Suède, car il se fraya alors un passage entre Schleswig et

(1) *Mémoires de Pontis*, p. 144, 166.
(2) *Hist. de Toiras*, p. 205, livre II, chap. 31.

Stapelholm, avança contre Gallas, le força à gagner Bernbourg, le jeta dans un camp où la famine le saisit, et vint avec ses troupes franchir la Saale et se placer dans des positions sûres et avantageuses.

En France, c'est Richelieu qui combine et décide en fait de guerre. Louis XIII se borne à régler souverainement les détails (1); il est méthodique, exact, soigneux; c'est un bon officier, et Louis XIV tiendra de lui sous ce rapport. Quant à nos maréchaux, plusieurs sont d'une grande ignorance, témoin la Mailleraye, qui, en 1641, laisse l'ennemi passer en plein jour une petite rivière sur six ponts sans l'inquiéter, et cela malgré l'avis unanime de son armée (2).

Certains points de jonction sont habilement indiqués par Guébriant, qui se trouvait parfois, à ce sujet, en désaccord avec le maréchal suédois Baner.

On comprend qu'il ne faut pas multiplier les détachements, « toujours sujets à mille insultes, » et cause d'affaiblissement pour l'armée principale. Se retirer honorablement, au lieu de s'entêter dans une mauvaise position et de perdre ainsi volontairement et inutilement une armée, est parfaitement admis.

L'artillerie sert de loin, ce qui est un progrès, car elle doit aider les autres armes sans les engager ni trop s'engager elle-même. Quand il faut renoncer à la poursuite d'une colonne battue, on la convoie avec des bouches à feu tant qu'elles peuvent porter.

L'action de la cavalerie paraît moins nettement définie, puisque l'on voit Gassion, lors de son investissement de

(1) *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, par M. AVENEL, t. Ier, p. CII.
(2) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiette du maréchal de la Meilleraye*.

Lens en 1647, jeter, après vingt escadrons espagnols culbutés et se retirant vers Douai, un détachement de 200 cavaliers qui se postent près d'un défilé sis à 3 kilomètres de cette ville et chargent vertement les vaincus « *dans* ce défilé (1)». Ainsi, la cavalerie ne craignait pas alors de combattre au milieu des défilés; mais il est vrai que c'est par un coup d'audace et contre des troupes de son arme dénuées de tout soutien, soit en infanterie, soit en artillerie.

Ajoutons que la cavalerie manœuvrait prestement, car c'est à un mouvement leste et à propos de cette arme qu'est dû le commencement de la victoire de Rocroy (2).

La tactique de détail se perfectionne, principalement par les soins du mestre de camp du régiment de Champagne, Arnauld, commandant de Fort-Louis, pendant le long blocus de la Rochelle; ce fort devient même le rendez-vous des volontaires qui accourent y apprendre l'art des manœuvres.

Relativement à la petite guerre, nous dirons que les coups de main gardaient encore faveur, puisque Gassion, devenu maréchal, conserve l'habitude d'en exécuter, soit pour enlever un quartier ennemi, soit pour effectuer une reconnaissance. Un des coups de main ou surprises célèbres de ce temps est celui exécuté le 24 novembre 1643 par Jean de Werth contre les Français campés à Tuttlingue, et qui coûta 2,000 tués à ces derniers (3). Onze ans auparavant, la victoire, dans la journée de Castelnaudary, avait été due à une embuscade. Dans les reconnaissances, on approchait

(1) *Hist. de Gassion*, t. IV, p. 209.

(2) Consultez *Commentaires sur Folard et la cavalerie*, par le comte DE BREZÉ, t. Ier, p. 219.

(3) SCHILLER, *Guerre de Trente ans*, livre v, p. 407, 408 de la traduction Carlowitz. Jean de Werth, dit Schiller, « passait à juste titre pour un grand maître dans les surprises, genre de guerre alors fort usité. »

parfois du camp ennemi à portée de la voix (1), ce qui montre le soin apporté à leur accomplissement. Pour rapporter les fourrages, dont l'exécution préoccupait, on employait des charrettes qui permettaient d'en amener à la fois une plus forte quantité. Ces charrettes, une fois remplies, se formaient en convoi et revenaient escortées.

L'administration militaire de Richelieu mérite attention (2). Ce grand ministre savait qu'il fallait solder et nourrir les troupes.

La solde n'était pas forte, car, en 1627, chaque soldat de la compagnie de la reine touchait *trois sous* par jour avec le pain : le prêt se faisait toutes les semaines, et le décompte (3) tous les six mois (4). Cette solde, il s'agissait d'en assurer la régularité, d'autant plus que, malgré son taux modique, elle grevait pour une forte part le budget de l'État ; aussi ce fut en vue de l'armée que Richelieu réforma les finances (5). Malgré cette réforme, l'argent fit souvent défaut pour les prêts (6), et il fallut en venir dès 1634 à une diminution du payement des troupes ; cette diminution commença par la suppression du *surtaux* à la cavalerie quand elle sortait du royaume, et fut opérée avec précaution afin d'habituer les troupes à la souffrir (7).

(1) *Hist. de Gassion*, t. II, p. 54. On partait en reconnaissance avec 20 ou 25 maîtres.

(2) La plupart des règlements de ce temps demeurèrent impuissants : recourez pourtant sur eux aux *Hist. de l'administration* de MM. Dareste et Caillet.

(3) C'est aujourd'hui la revue de liquidation : elle se fait tous les trois mois.

(4) *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. II, p. 366, 436.

(5) Voyez *l'Administration en France sous Richelieu*, par M. Caillet, 2e édit., 1861, t. Ier, p. 73. Lettre de Richelieu du 20 avril 1633.

(6) *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, t. IV, p. 455.

(7) Le surtaux fut d'abord délivré à raison de quinze jours par mois.

On assurait le service de la solde pour les armées actives par l'envoi d'une somme (1) que portait un commis de l'extraordinaire des guerres; en cas d'urgence, le chef de l'armée tirait à un mois de vue une lettre de change sur le trésorier de l'extraordinaire des guerres. Ce chef d'armée pouvait être chargé de remplir, outre ses fonctions normales, celles d'*intendant* (2) des troupes *françaises*, soit pour la police ou pour le payement.

Les gratifications d'entrée en campagne ne sont encore accordées qu'à titre gracieux (3). Guébriant, étant maréchal de camp et chef d'un corps auxiliaire de 5,400 hommes, reçoit 2,000 écus à ce titre en 1638.

Richelieu connaissait les tromperies de l'administration des finances. En 1639, au siége d'Hesdin, le grand maître de l'artillerie lui propose de sortir d'un moment de gêne en créant de nouveaux intendants de finances à 200,000 francs pièce, et il répond : « Monsieur le grand maître, si on vous disait : Vous avez un maître d'hôtel qui vous vole, mais vous êtes trop grand seigneur pour n'être volé que par un homme, prenez-en encore quatre, le feriez-vous (4)? » Il s'opposait aux fraudes dans la gestion des intérêts militaires, soit en écrivant au roi (5) : « S'il plaît à Votre Majesté dire à M. de Bullion que M. de la Force vous mande que les muni-

(1) Cette somme s'évaluait souvent en monstres, c'est-à-dire en montants d'une revue. A la fin de mai 1641, M. de Tracy porte *une montre et demie* au comte de Guébriant. *Hist. de Guébriant*, p. 322.

(2) On voit que ce titre existait alors : je lis même l'expression « *un gros intendant* », pour un intendant de grade supérieur, dans une lettre de Richelieu du 1er mai 1635.

(3) Cette allocation n'apparaît dans l'armée française d'une façon régulière qu'en 1792.

(4) Tallemant des Réaux, *Historiette du cardinal de Richelieu.*

(5) Lettre du 1er mai 1635.

tionnaires l'ont pensé ruiner, ce qui est véritable, elle ne fera pas peu pour faire secourir ses armées ; » soit en faisant pendre un sergent pour avoir mis dans sa compagnie deux *passe-volants* (1) appartenant à d'autres régiments, et en envoyant aux galères les deux passe-volants (2); soit en prescrivant de visiter les blés fournis par les munitionnaires, et cela « par personnes intelligentes et n'ayant aucune passion, afin que l'on n'envoie pour l'armée du blé pourri, dont le pain (3) serait préjudiciable à la santé (4) »; soit en recommandant de ne distribuer réellement *qu'aux effectifs*, c'est-à-dire aux hommes présents ; soit en veillant à la confection du biscuit et en pressant les munitionnaires d'en fabriquer suffisamment (5) ; soit en insistant pour que les troupes reçussent non-seulement le pain mais aussi le prêt de quatre sous imposé aux communautés (6).

On reconnaît les préoccupations administratives de Richelieu à le voir prescrire, en 1630, au maréchal de la Force de faire la récolte en Piémont « comme la chose la plus importante, à son avis, pour le service du roi », et à la faire exécuter, sur quatre modes qu'il propose, par des paysans piémontais, le meilleur mode de tous. Il réglemente aussi les étapes ou le service des subsistances, fournies en

(1) Faux soldats. L'abus des passe-volants était assez fréquent, et l'on vit des officiers chercher mauvais parti au commissaire des guerres qui les dévoilait. Lisez l'*Historiette de Massaube*, dans TALLEMANT DES RÉAUX.

(2) Après jugement. Lettre au roi, 28 février 1628.

(3) Le sac de blé donnait 130 rations de pain.

(4) Lettre au garde des sceaux, 10 août 1630.

(5) Lettre à M. de Nantes, avril 1635. On voit par là que Richelieu ne dédaignait pas de descendre aux détails.

(6) Sans doute à titre d'avance sur les subsides extraordinaires votés par le clergé ou bien à titre de logement militaire. Voyez la *Lettre de Richelieu au maréchal de la Force*, 5 février 1630.

route par l'habitant ou à ses frais, et essaye d'organiser aux armées un service médical.

Quand un rouage lui paraît mal fonctionner il s'adresse à un autre ; c'est ainsi que, le 8 avril 1630, il charge, par une lettre spéciale, les trésoriers de France demeurant à Lyon d'acheter des mulets pour l'armée. L'intermédiaire de ces trésoriers lui avait paru déjà *utile et prompt* ; mais cette fois les maréchaux de camp arrêtent l'achat qu'ils devaient faire, et Louis XIII demeure cinq jours au fort Barrault faute de vivres, ce qui retarde son entrée en Savoie.

En général, Richelieu prépare la guerre avec une active prévoyance ; il ne néglige rien : toute sa correspondance en fait foi.

Une fois la guerre préparée, il n'entrave pas les généraux dans leurs actes. Lisez plutôt ce passage d'une lettre adressée aux lieutenants généraux par le roi le 16 novembre 1630 : « Mon intention n'est pas de vous prescrire des ordres déterminés, en sorte que vous ne puissiez faire ce que vous reconnaîtrez clairement être le mieux pour mon service. Car vous savez qu'il est impossible de juger si bien de loin les choses, comme peuvent faire ceux qui sont sur les lieux et qui les voient de près. »

La discipline ne me paraît pas avoir été bien grande dans cette dernière phase de la guerre de Trente ans, même en France, même sous Richelieu. Certes, celui qui eut la fermeté de faire tomber des têtes de grands seigneurs afin d'inculquer à tous le respect de la loi, celui-là aussi sévit contre les officiers et les soldats. Ainsi, devant la Rochelle il introduit de l'ordre dans le camp catholique et réprime la licence : un coup de canon donne à 9 heures du soir le signal de la

retraite aux soldats; celui qui déserte avec ses habits est passé par les armes, etc.; en un mot, pour adopter l'expression du cardinal : « *une douce sévérité* tient tout le monde en son devoir (1). » Ainsi, en 1638, il fait rendre un arrêt contre les officiers d'un régiment, cassés *pour pilleries et voleries* sur les gens de la campagne. Mais, en dehors de son influence et de quelques actes de sévérité de Louis XIII (2), les désordres subsistent et s'aggravent; ils s'aggraveront jusqu'au sévère Louvois soutenu par la main ferme de Louis XIV, et aussi, disons-le, par les progrès du temps (3). Là, les soldats français se roidissent contre l'ordre d'aller prendre part aux guerres de l'Allemagne, et l'on songe à les transporter aussitôt au delà du Rhin en un lieu où ils soient obligés de *demeurer par force*; ici, un chef d'armée, un pair de France, fait échouer le siége de Fontarabie par jalousie, et sa condamnation, émanant d'une commission spéciale présidée par le roi, ne l'excuse pas; ailleurs, les soldats licenciés sont tellement habitués à la rapine qu'ils se font voleurs à leur sortie du service.

Pour caractériser la rapine inexorable de ces temps, il suffit de montrer ces détachements *vivant à discrétion* là où ils logent, épouvantant les campagnes au point que l'on n'ose plus s'y trouver, et de rappeler la lettre par laquelle une partie de la garnison de Saint-Quentin menace, en 1645, les magistrats de mettre le feu aux quatre coins de la ville si

(1) Lisez deux lettres de Richelieu, en date du 28 février 1628, l'une adressée au roi, l'autre à M. Mestivier, prévôt général de l'armée.

(2) Voyez les *Mémoires de Pontis*, années 1623 et 1624. Le mestre de camp Arnauld, du régiment de Champagne, gouverneur du fort Louis (près la Rochelle), fut l'un des réformateurs de la discipline à cette époque.

(3) La plupart des exemples cités par M. Caillet (t. II, p. 149 et suiv.) en faveur de l'amélioration de la discipline sont de la *fin* de la carrière de Richelieu et du règne de Louis XIII.

la solde qui leur est due depuis cinq mois ne leur est pas payée.

Le gouvernement autorisait, en cas de nécessité, le soldat à vivre du pays. Ainsi, une lettre de Richelieu dit que, si les approvisionnements manquent, le soldat pourra prendre chez l'habitant. Ainsi, Louis XIII écrit au gouverneur d'Arras : « ... Vivez d'industrie... sans faire crier...; agissez comme les autres dans leur gouvernement (1). » Triste temps où la royauté tolérait, prescrivait presque ce qu'on a justement appelé un *demi-pillage*.

A côté de cette tolérance regrettable pour les actes du soldat, on rencontre des exemples de grande sévérité. Par exemple, après la deuxième bataille de Leipzig (1642) gagnée par Torstensohn, l'empereur d'Allemagne réunit un de ses régiments de cavalerie accusé d'avoir fui dans l'action, le dégrade, déchire ses étendarts, fait fusiller plusieurs officiers, décime ses soldats.

Il y avait alors de la faveur, et il faisait bon de compter des appuis dans l'entourage de la cour. Louis XIII, ce roi morose, ne vivait pas sans un préféré; sa veuve la régente aussi, témoin Mazarin, auquel elle eut l'aveuglement de faire cadeau d'un lit; quant à Richelieu, il avait ses prédilections, mais en général il protégeait le mérite et le talent.

La faveur trop évidente mécontentait, et nous voyons par l'histoire de Gassion comment, dans ce cas, le mérite même devenait suspect aux troupes et menait presque les masses au manque de respect (2).

(1) *La Misère au temps de la Fronde et St Vincent de Paul, ou un Chapitre de l'histoire du paupérisme en France*, par M. ALPHONSE FEILLET, gr. in-18, 1862, chez Didier, p. 41.

(2) *Hist. de Gassion*, t. II, p. 155.

Les récompenses se donnaient aux actes brillants (1) : ainsi un nageur qui, en 1627, traverse trois lieues de mer pour faire communiquer la citadelle Saint-Martin et le fort de la Prée (île de Ré), où commandait Toiras, avec le camp du roi, ce nageur obtient une gratification et une pension sur la gabelle (2); mais le simple soldat combattait et travaillait pour demeurer toujours dans une position infime, car il n'y avait alors ni haute paye, ni chevrons, ni médailles, ni prime de rengagement, ni une portion nettement déterminée des places d'officiers réservée aux vieux soldats (3).

Vis-à-vis des officiers le gouvernement se montrait plus généreux. Grades, pensions et, pour les chefs d'armée, décorations, tout cela leur arrivait assez facilement. La correspondance officielle se montrait même très-gracieuse pour eux, manière d'agir convenable à l'égard de gens qui risquaient leur vie pour le service du roi. Louis XIII appelle Toiras, en lui écrivant : *Mon capitaine*, et les lieutenants généraux de l'armée d'Italie : *Mes cousins*, appellation réservée d'ordinaire aux maréchaux de France. Il faut citer également ce début d'une lettre ministérielle : « *Brave Charost, l'honneur de ta race,* ces trois mots te feront connaître l'estime qu'on fait de deçà les monts du courage qu'en ces dernières occasions tu as témoigné aux champs de Mars, » écrit le cardinal de Richelieu le 13 juillet 1630 à Louis de

(1) Aussi l'on tenait aux occasions qui se présentaient d'en faire : dans un régiment, par exemple, chaque officier réclamait comme un poste d'honneur son tour de commander les enfants perdus. Voy. les *Mém. de Pontis*, à l'année 1628.

(2) *Hist. de Toiras*, p. 82.

(3) Leur admissibilité seule au grade d'officier était reconnue. Voyez p. 163, où nous traitons de la hiérarchie à cette époque.

Béthune, comte de Charost, mestre de camp du régiment de Picardie, qui venait de se distinguer au combat de Vegliano.

Quand un maréchal succombait à la tête de son armée, on lui faisait de solennelles obsèques; ainsi, en 1644, le service du maréchal de Guébriant se célébra avec pompe à Notre-Dame, où le duc d'Uzès prononça son oraison funèbre (1).

Nous rencontrons souvent, au temps qui nous occupe, l'idée arrêtée de ne pas concentrer les troupes au repos sur un seul emplacement. Il y a plus de cantonnements que de camps; et ces cantonnements, on cherche à les *élargir* le plus possible, de manière à ménager aux soldats d'excellents quartiers, abondamment pourvus. En avril 1635, Richelieu recommande au maréchal de Châtillon de « diviser son armée pour ne gâter point la campagne (2) ». Le fait est que le pays une fois épuisé en vivres, en fourrages, entièrement *mangé* suivant l'expression du temps, on se voyait dans l'obligation de le quitter et d'en quêter un autre, au risque de nuire par là au plan général des opérations (3).

On songe à fonder des établissements utiles à la carrière militaire.

Le premier de tous, c'est une école militaire; l'idée en apparaît dès 1626, année dans laquelle l'assemblée des notables demande en France la création d'un collége militaire par chaque archevêché ou prince, « pour l'instruction de la jeune noblesse. » Vingt ans plus tard, Richelieu consacre

(1) *Journal d'Olivier Lefevre d'Ormesson*, t. Ier, p. 188 : « Jamais homme, dit ce magistrat, n'a été regretté universellement comme celui-là, et personne ne lui envie cet honneur qui n'est pas ordinaire. »

(2) Lettre à M. Servien, 8 avril 1635.

(3) Reportez-vous à la p. 298 de l'*Hist. de Guébriant*.

un fonds de 22,000 livres de rentes pour installer, Vieille-rue-du-Temple, à Paris, une école militaire où 22 gentilshommes devaient pendant deux ans se perfectionner dans les exercices militaires et dans les lettres. Ce rudiment d'école ne lui survécut pas (1).

Après la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, on s'occupa de la vieillesse, ou du passé. Henri IV avait fondé un hôpital pour les soldats estropiés; et d'ailleurs il les faisait admettre dans des abbayes chargées de leur entretien. En 1623, le chiffre de la contribution de chaque abbaye fut fixé, et en 1633, avec une partie de ces contributions (2), le gouvernement institua, sous le titre de commanderie de Saint-Louis, à Bicêtre, un hospice destiné à recevoir les soldats estropiés à la guerre et devenus invalides pour le service du roi. Cette commanderie porte en germe, par son nom et sa destination, deux des fondations qui ont illustré le règne de Louis XIV.

(1) *L'Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, par Caillet, t Ier, p. 198, 199, 210. Suivant la *Gazette* de Renaudot, du 31 déc. 1639, Louis XIII aurait autorisé une *Académie royale des exercices de guerre*, où les mestres de camp et capitaines d'infanterie auraient envoyé leurs nouveaux soldats s'instruire gratuitement dans le maniement des armes. Cette idée ne paraît pas avoir eu de suite, et les officiers ont continué à instruire eux-mêmes leurs hommes.

(2) 100 livres annuellement par abbaye dont le revenu excédait 2,000 livres.



CHAPITRE IV

—

LES GUERRES DE LOUIS XIV

La première bataille livrée sous le règne du grand roi, celle de Rocroy, fut remarquable et par l'énergie du jeune prince d'Enghien, depuis Condé, et parce que l'action vigoureuse de la cavalerie française y fut l'une des causes de la victoire : dans cette journée disparut cette excellente infanterie espagnole qui avait fait la grandeur et les succès de Charles-Quint et de sa monarchie. Ainsi la cavalerie semble à ce moment devoir reprendre sa splendeur passée, et l'on pourrait croire qu'elle va ressaisir une partie de sa prééminence perdue (1). Il n'en fut rien; sous Louis XIV, c'est l'infanterie qui devient prédominante, qui forme le fonds principal des armées, et cela probablement pour toujours. La succession des événements offre souvent de semblables revirements; tel fait paraît probable à un moment donné, et pourtant ne s'accomplit pas. C'est que l'œil humain reste voilé et qu'il n'aperçoit pas nettement l'avenir : l'homme en pressentant se trompe plus d'une fois, et s'il lui est donné de

(1) La cavalerie eut encore de brillantes journées sous Louis XIV : on se rappelle la victoire de Leuze gagnée par Luxembourg en 1691, et qui donna lieu à une médaille avec ces mots : *Virtus equitum prætorianorum*.

juger quand il écrit l'histoire, c'est uniquement de juger à son point de vue qui n'est pas infaillible, et de juger d'après l'expérience, la comparaison des actions passées, en un mot, par un travail pénible, avec plus ou moins de sagacité, mais non par intuition.

Outre la prédominence acquise par l'infanterie, les guerres de Louis XIV nous offrent un autre trait frappant : le développement, presque la création d'une administration militaire vigilante, ferme, régulatrice. Les bases de cette administration sont nées en France; pendant que Colbert réglementait le commerce et l'industrie, Louvois, creusant le sillon ouvert par son père Le Tellier, arrêtait les éléments des instructions données, aux commissaires des guerres et aux intendants d'armée, relativement aux approvisionnements de toute espèce propres à assurer le succès des opérations. Grâce à la sûreté de l'*œil du maître* qu'il projette dans l'exécution de ses ordres, la partie administrative du ministre de la guerre fonctionne avec activité et économie, et ce fonctionnement remarquable laisse des traces qui subsistent encore aujourd'hui dans notre administration actuelle.

A côté de ces deux notables progrès, qui multiplient les fantassins et assurent à nos armées, plus fortes et plus nombreuses que précédemment, ce dont elles ont besoin, les guerres de Louis XIV se trouvent obscurcies dans leur gloire par quelques taches.

La première, ce sont les cruautés qui sont parties de mains françaises, quoique elles jurent avec notre caractère communicatif, avec notre générosité proverbiale envers nos ennemis. Ainsi, la menace (septembre 1670) d'envoyer aux galères tout sujet lorrain contribuant à la défense d'une place lorraine, comme si combattre pour sa patrie ne constituait

pas à toutes les époques un acte honorable et généralement honoré, témoin l'usage des honneurs de la guerre accordés aux garnisons qui se défendent avec courage. Ainsi, le peu de soin pris pour ne pas brûler les gens du logis avec leurs bestiaux quand on mettait le feu aux étables de certains villages hollandais dans la fameuse campagne de 1672. Ainsi, la ruine du Palatinat par Turenne, quoique l'incendie de plusieurs villages soit justifié par les mutilations exercées envers plusieurs de nos soldats (1). Ces razzias classiques pouvaient être un moyen politique; mais, au point de vue militaire, elles gênaient les opérations même en privant de la possibilité d'agir dans un pays ruiné, et je ne crois pas que Turenne en ait été partisan déclaré, malgré ce mot au roi : « La ruine du pays de M. l'électeur palatin refroidit bien plus les alliés qu'elle ne les échauffe (2); » propos qui pourrait n'être écrit, au bas d'une dépêche, que pour faire sa cour. Quant au droit de brûler, il était acquis à cette époque, au moins vis-à-vis de tout village qui refusait de contribuer. Heureuse la mémoire de Louvois s'il n'avait jamais fait incendier que ceux-là, dans l'intérêt des subsistances de nos soldats, et surtout s'il n'avait jamais ordonné de dévaster une contrée afin de remplir les coffres du roi!

La seconde tache réside dans l'arrestation inopinée de plénipotentiaires, dont la personne est ordinairement sacrée. L'empereur fit, par exemple, arrêter le 14 février 1674 le prince Guillaume de Furstemberg, l'un des plénipotentiaires au congrès de Cologne, et Louvois avait été tenté de se sai-

(1) Voyez, sur ces cruautés, l'*Hist. de Louvois*, par M. Rousset, t. Ier, p. 300 et 393; t. II, p. 83. Les lettres officielles du temps, citées dans cette histoire, avouent cet incendie que des auteurs modernes ont contesté.

(2) Lettre de Turenne au roi, 27 juillet 1674.

sir d'un autre plénipotentiaire, le baron de Lisola, qui représentait l'empereur.

La troisième tache se résume en quelques actes d'absolutisme accomplis dans un intérêt français, mais qui soulevèrent l'esprit européen contre Louis XIV, et lui rendirent ensuite si difficile l'introduction de sa dynastie en Espagne. Tels sont, par exemple, les arrêts rendus en vertu des avis de commission ou de chambres dites de *réunions* pour déclarer françaises diverses localités de l'Alsace, dépendantes des villes et cantons à lui cédés par les derniers traités, et dont l'exécution sans appel prouve à la fois et la force de la France et la crainte inspirée par son roi.

Sauf ces taches qui attestent le caractère du temps, sauf aussi les revers de la fin du règne, revers glorieux du reste et qui mirent au grand jour la puissance réelle de la France et la dignité majestueuse du monarque dans le malheur, nous n'avons que des progrès militaires à montrer. Les guerres de Louis XIV en réalisèrent dans toutes les parties, et l'art de la guerre du grand siècle ne resta point en arrière des autres branches du savoir humain. Abordons l'exposé de ces progrès, principalement en France (1), en commençant par l'enrôlement.

Nous avons signalé dans le § 6 du précédent chapitre, consacré à la fin du règne de Louis XIII, des levées opérées par contrainte. Elles continuent encore, mais du fait des provinces auxquelles on impose de fournir tant d'hommes pour un régiment et même de gratifier chacun d'eux d'un pécule, jamais de la part de l'État lui-même ; aussi l'on ne

(1) A partir du XVIIe siècle, sauf pour la période de Frédéric II, et aussi pour l'esquisse des perfectionnements postérieurs à 1815, nous traiterons surtout de l'art de la guerre pratiqué par les Français, parce que les autres nations marchèrent alors sur leurs traces.

peut dire que la *presse*, nommée pourtant par des historiens, ait jamais existé officiellement, légalement en France ; les levées forcées sont même rares et forment une exception (1) sous l'ancienne monarchie.

Pendant la Fronde cela se comprend d'autant mieux que la paix de Westphalie avait rendu disponible un grand nombre de soldats de nationalités diverses. Mazarin ne se fit pas faute de les prendre au service du roi (2), et plus il en trouva moins il fut obligé de recruter en France.

Néanmoins les levées de soldats nationaux demeuraient nécessaires ; elles s'opéraient par compagnies (3) ou par régiments, suivant le mode indiqué pour le règne de Louis XIII, c'est-à-dire presque à l'entreprise ou tout au moins par suite d'un contrat entre l'État et un officier. En raison des nombreuses armées entretenues sous Louis XIV, il fallut trouver et mettre sur pied un nombre considérable d'hommes. En vain le gouvernement ne tint pas à la taille et défendit même de mesurer les jeunes gens qui s'enrôlaient ; en vain il permit d'enrôler de 15 à 16 ans et réduisit à trois années la durée du service (4) pour les soldats nouveaux, et à une année pour ceux qui après congé s'enrôlaient, renouvelaient leur enrôlement dans leur compagnie ou leur bataillon (5). Cela ne suffit pas, les hommes devinrent

(1) Bardin ne justifie pas son assertion au mot *service personnel* de son *Dictionnaire de l'armée de terre*, à savoir qu'une espèce de presse existait sous Henri IV, et surtout que « Louis XIV faisait traquer des paysans comme des bêtes fauves ».

(2) *La Misère au temps de la Fronde*, par M. Feillet, p. 73.

(3) Il existait des compagnies isolées destinées à mettre au complet les régiments, et cela dans la cavalerie comme dans l'infanterie. Voy. mes *Éléments d'art militaire*, p. 26.

(4) Voyez *Code militaire* de Sparre, 1709, in-12, p. 8.

(5) On pouvait s'engager à nouveau pour un temps compris entre une année, qui était le minimum de durée, et le temps exigé lors du premier enrôlement.

rares. De là mille procédés peu loyaux pour attirer malgré eux les habitants sous le drapeau, et flétris sous le nom général de *racolage* : presque partout on leur promettait une plus forte paye que celle promise par les règlements, malgré les défenses royales (1) ; là on les enrôlait comme dragons, on leur en payait la prime puis on la leur ôtait, tout en les retenant ; ailleurs on les attirait dans des maisons suspectes, dites *fours*, où après une scène d'ivresse ils avaient signé à leur insu un acte d'engagement, et d'où ils sortaient pour être livrés aux capitaines. Ces moyens déplorables déconsidéraient les officiers qui les employaient et, irritant les gens enrôlés par surprise, les portaient à la désertion (2).

Louis XIV connut ces abus et chercha à les réprimer : plusieurs de ses ordonnances en font foi ; si quelquefois il ne sévit pas contre les officiers auteurs de ces impardonnables racolages, c'est que les exigences politiques continrent son cœur droit et honnête. Louvois leur prêta plus la main, car il voulait pousser son maître à la guerre et l'y faire réussir : pour cela il fallait des soldats. Les règlements déclaraient pourtant l'engagement *volontaire* (3) ; ce qui les faussait le plus, c'est que le régiment, la compagnie étaient une véritable ferme transmissible, une propriété, et que chacun cherchait à les entretenir par tous les moyens et au meilleur marché possible.

L'enrôlé recevait une prime d'engagement (4); mais il

(1) L'ordonnance du 20 décembre 1686 punissait cette fallacieuse promesse de la cassation.

(2) Rien ne le prouve mieux que Luxembourg punissant les déserteurs ramenés en faisant couper le nez à l'un d'eux et en marquant les autres d'une fleur de lis à la joue.

(3) L'officier qui contraignait quelqu'un à s'enrôler était cassé et mis en prison jusqu'à ce que le roi lui eût infligé un châtiment.

(4) Sauf dans la maison du roi jusqu'en 1664, parce que l'on tenait à y servir. *Hist. de Louvois*, par M. Camille ROUSSET, 1862, t. Ier, p. 217.

est probable qu'elle n'atteignait pas le chiffre de la prime de levée, c'est-à-dire de la somme accordée par l'État au capitaine pour chaque homme nouveau, dix écus pour un fantassin, cinquante écus pour un cavalier monté, prime payée après la revue de la nouvelle compagnie passée par le commissaire. Deux faits font pressentir les bénéfices réalisés sur le recrutement par les capitaines propriétaires de leur compagnie. Divers commandants de place recrutaient au rabais de jeunes paysans, les instruisaient et les revendaient ensuite au moment d'une campagne pour compléter les corps. Quand Fabert lève 600 hommes à ses frais pour garder Sedan, il a grand soin non-seulement d'ôter à ses capitaines l'administration de leur compagnie et de les réduire de la sorte à leur traitement de cinquante écus par mois, mais aussi de faire enrôler par des officiers spéciaux qui lui rendent compte de *tout* l'argent à eux délivré en son nom pour ce service (1).

Un recrutement fait avec si peu d'avantages pour le soldat, en somme trompé, dépouillé, réduit à un faible avancement, poussé ainsi à la désertion, se trouvait déjà dans de mauvaises conditions : de longues guerres le rendirent plus difficile encore. On s'en aperçoit dès 1674, et l'on conçoit ce que durent devenir les embarras à ce sujet dans les premières années du siècle suivant, lors des misères de la guerre de la succession d'Espagne.

Les volontaires gentilshommes attirés sous le drapeau par la gloire du règne étaient assez nombreux : 120 firent la campagne de Hongrie (1664) ; il y en eut à proportion dans toutes les expéditions. Braves, téméraires même, ils se por-

(1) *Hist. du maréchal de Fabert*, 1698, in-12, sans noms de lieu de publication et de libraire, p. 123.

taient avec empressement partout où il y avait danger (1); mais leur accroissement même ne pouvait combler les vides produits dans les rangs par la pénurie des enrôlés.

Pour remédier à cette pénurie, permission avait été octroyée dès 1668 de racheter les prisonniers de guerre pour les enrôler à nouveau : le capitaine de chaque prisonnier jouissait à ce sujet du privilége de rachat pendant le premier mois de la captivité (2). Cela ne suffit pas encore, il fallut recourir à d'autres moyens; nous en trouvons trois : les régiments de garnison, les milices, l'arrière-ban.

Les régiments de garnison furent d'abord destinés à la garde des places fortes, et cela seul put porter à s'y engager les jeunes gens habitant les provinces où elles étaient situées; mais bientôt force fut d'appeler aux armées les nouveaux régiments, et l'appât qu'ils avaient pu offrir aux enrôlés disparut : ces régiments datent de 1684 (3).

Quant aux milices, c'est-à-dire aux troupes bourgeoises ou provinciales, nos armées n'en avaient jamais été dépourvues. Au moyen âge les milices communales apparaissent : pendant les guerres de religion les villes se voient obligées de pourvoir à leur sûreté par des corps régularisés, et plusieurs figurent dans les combats (4). Sous Louis XIV on rencontre des régiments de milice indiqués sur les ordres de bataille

(1) Ce pouvait être un inconvénient. Voy., par exemple, QUINCY, *Hist. milit. de Louis le Grand*, t. Ier, p. 556.

(2) Ordonnances des 8 janvier 1668 et 21 octobre 1673.

(3) Déjà précédemment, en 1675, on avait été obligé de composer les garnisons de nos places avec les soldats trop faibles, avec les *petits enfants*, que donnait un système de recrutement déjà tendu.

(4) Consultez mon mémoire sur *l'Art militaire pendant les guerres de religion*, § 1er.

dès 1690 (1). Deux ans auparavant (2) ce monarque avait ordonné de lever (l'ordonnance est du 29 novembre), dans toutes les généralités du royaume, 25,050 hommes partagés en 30 régiments; ces miliciens, armés et équipés aux frais d'un village, étaient enrôlés pour deux années seulement, et furent licenciés en 1797 à la paix de Ryswick. En 1704 d'autres les remplacèrent; ceux-ci, désignés par le sort et payés sur les deniers de l'extraordinaire des guerres, ne formaient plus des corps, mais fournissaient au recrutement des troupes réglées. Dans l'origine, on ne pouvait se racheter de ce tirage; mais on fut obligé d'accorder cette faculté aux cultivateurs en 1710 (3). Tel est le début d'un recrutement basé sur le tirage au sort : malheureusement ce n'était encore qu'un essai, et presque une exception dans l'armée en raison du petit nombre d'hommes ainsi obtenus.

L'arrière-ban fut convoqué en 1674, moins encore comme appoint que comme démonstration. Au point de vue politique, on voulait pouvoir répandre en Europe cette annonce formidable en apparence : « le roi de France vient d'appeler aux armes toute sa noblesse, » formidable seulement en apparence en effet, car la partie de la noblesse la plus virile et la plus animée de bonne volonté se trouvait déjà dans les rangs de l'armée. Le résultat prouva jusqu'à l'évidence ce fait déjà prévu.

Le gouvernement appela d'abord au service, pendant 2 mois, la moitié de la noblesse dont les domaines étaient

(1) Par exemple, dans l'armée de Piémont, commandée par Catinat.

(2) Les milices qu'on obligeait de temps à autre les provinces à fournir avaient été précédemment régularisées; en janvier 1677, le Roussillon était autorisé à former et à entretenir à ses frais un régiment de 400 hommes.

(3) Le prix était de 75 livres par tête. Lisez *Réflexions sur la milice*, 1760, p. 32 et 41.

à moins de 100 lieues des frontières : un mois lui fut donné pour s'équiper. Elle parut en assez mauvais état, s'organisa tant bien que mal sous le maréchal de Créquy qui pestait d'être à sa tête, et figura 8 jours dans l'armée de Turenne qui, ce temps écoulé, n'attendit pas les ordres de la cour pour la renvoyer. Au retour, elle fut attaquée par plusieurs partisans ennemis et ne sut pas se défendre. En délivrant leur congé aux escadrons qui la composaient, Créquy écrivit au ministre Le Tellier : « Je souhaite que le roi n'ait jamais besoin de rassembler sa noblesse, car c'est un corps incapable d'action. » Et, d'ailleurs, pour parler de la portion active propre à figurer dans une bataille, il s'agissait de 25 escadrons de 80 chevaux chacun, soit en tout 2,000 cavaliers : un effectif aussi chétif ne valait pas les embarras qu'il causait.

On avait précédemment décidé que la noblesse servirait tous les ans afin de l'habituer au maniement des armes et d'obtenir de meilleurs résultats ; aussi convoqua-t-on pour 1675 la moitié de la noblesse qui n'avait pas servi en 1674; mais l'on tint compte de l'opinion si bien justifiée du maréchal de Créquy en remplaçant cette fois l'obligation de servir par un impôt. Cet impôt, fixé d'abord à 100 livres et considéré comme l'équivalent « de la levée de la moitié d'un cavalier », dispensait la noblesse de marcher personnellement et avec un équipage. Plus tard il fut réduit et taxé d'après le revenu du fief ; on dut payer :

40 liv.	d'impôt	pour un fief	du revenu de	300 liv. et au-dessous.
80	—	—	—	300 à 600.
100	—	—	—	600 à 900.
150	—	—	—	900 à 1,500.
200	—	—	—	1,500 à 2,000.
300	—	—	—	2,000 et au-dessus (1).

(1) Joly, *Convocation de l'arrière-ban en 1674*, Paris, 1836, p. 114.

Tel est l'ensemble des moyens de recrutement qui ont permis à Louis XIV d'avoir à la fois près de 400,000 hommes sur pied (1), résultat prodigieux pour l'époque.

Puisque Louis XIV, malgré un système de recrutement défectueux, et d'aussi faibles moyens accessoires que les milices et l'arrière-ban, réussit à entretenir ses armées au chiffre et dans l'état nécessaires pour soutenir de longues guerres et conserver des conquêtes importantes, il faut supposer que l'état de soldat plaisait encore par quelque côté. Il plaisait évidemment par la gloire qui resplendissait sur lui, car le soldat était alors l'ouvrier qui travaillait à reculer nos frontières, à mettre la France au nombre et au premier rang des grandes puissances. Peut-être aussi le paysan se faisait-il soldat par l'espoir d'une vieillesse assurée à défaut d'un trépas glorieux, avantage plus considérable pour lui il y a deux siècles qu'aujourd'hui. Vieux ou mutilé, il venait en effet aborder finalement et planter sa tente à l'hôtel des Invalides, à cet hôtel fondé par Louis XIV, non-seulement par esprit de justice envers les vieux soldats, mais aussi pour ne pas détourner « ceux qui auraient la volonté de porter les armes *d'embrasser cette profession* (2) ».

Les enrôlés avaient peu de part au XVIIe siècle à l'avancement et aux récompenses : les règlements s'occupaient d'eux plutôt au point de vue de la discipline.

Ainsi, sauf quelques gratifications, les récompenses ne descendaient guère (3) au-dessous du grade d'officier. L'ordre militaire de Saint-Louis, par exemple, créé en 1693, ne

(1) 395,865 hommes à la date de 1697. Consultez *Recherches sur la force de l'armée française*, in-8°, 1806, p. 58.

(2) Voyez l'édit d'institution (1674).

(3) Exceptons-en quelques actions éclatantes, telles que la défense de Maëstricht par Calvo (1673).

s'accordait qu'aux officiers. Quant à l'avancement, il est inexact de dire que la noblesse seule y donnait droit; car sous Louis XIV, et avec de grandes guerres cela était inévitable, la moitié des officiers, principalement au-dessous du grade de colonel, ne possédait pas la noblesse, mais c'étaient presque tous, comme on disait en ce siècle, des fils de famille vivant noblement. Le volontaire atteignait donc aux divers grades, mais l'enrôlé difficilement : on rencontre pourtant souvent, et Saint-Simon en cite, des fils de laboureurs devenus capitaines et remplissant bien ce grade; on en trouve encore plus s'arrêtant au grade de lieutenant (1), parce que l'achat d'une compagnie soulevait une difficulté pour ces officiers de fortune.

Le volontaire même rencontrait divers degrés à franchir avant d'être nommé officier. Une ordonnance de 1661 prescrit, pour être apte à le devenir, de monter au moins 4 gardes en qualité de soldat, 4 en qualité de caporal, 4 en qualité de sergent. Le plus souvent, à moins d'être grand seigneur, au lieu de simples journées de gardes, on faisait un stage dans chaque grade. Fabert, par exemple, débuta aux gardes françaises à 13 ans et demi, et y fut successivement soldat, anspessade, caporal; au bout de 5 ans et demi de service il fut promu enseigne.

Quant aux grades d'officiers, plusieurs s'achetaient (2), les uns se donnaient au choix, les autres à l'ancienneté; ceux d'officiers généraux appartenaient à cette dernière catégorie, et on ne parvenait de l'un à l'autre que suivant l'*ordre du tableau*; cet ordre, création de Louvois, souleva plus

(1) Par exemple le sergent Lafleur, du régiment de Dampierre, promu lieutenant pour une action d'éclat pendant la défense de Grave (1674).

(2) Ceux de capitaine et de colonel.

d'une colère, parce qu'il entrava les avancements de faveur : assurément, il consacrait l'ancienneté comme un titre à l'avancement, mais non un titre exclusif, de même qu'à la guerre le général en chef, quand il ordonnait des détachements, en donnait le commandement à l'officier qui lui paraissait le plus propre à l'exercer (1). L'ordre du tableau était d'ailleurs excellent pour régler dans chaque grade le rang (2) des officiers entre eux, et, à cette époque où les distinctions nobiliaires conservaient encore tant de prestige, ce fut un progrès militairement parlant.

Le roi, commandant né de toute l'armée, prit souvent à cette époque le commandement en chef; on le voit, revêtu de cette qualité, diriger le passage du Rhin en 1672, et ce n'est pas *sa grandeur*, comme Boileau l'a dit malencontreusement, qui l'attache au rivage, ce sont les ordres à donner et sa place dans l'ordre de bataille, car un chef d'armée, dans aucune action de guerre moderne, ne se place et ne marche le premier en tête de ses troupes. Malheureusement il ne livra jamais bataille; on le vit seulement, au mois de mai 1676, faire ses dispositions et prendre le commandement de l'aile droite.

Au-dessous du roi, le ministre de la guerre pouvait exercer le commandement et renouveler, mais avec plus d'apti-

(1) Louvois disait seulement de mettre à la tête d'un détachement de cavalerie (ou d'infanterie) l'officier général de l'armée ayant le plus servi dans cette arme; mais la plupart des généraux d'armée, Turenne, par exemple, interprétaient plus largement leur droit de choisir et l'exerçaient comme nous disons dans le texte.

(2) Jusque là ceux du même rang, les lieutenants généraux par exemple, exerçaient le commandement à tour de rôle, par jour, en *roulant* entre eux. De là une difficulté; si le général en chef venait à succomber, qui prendrait le commandement, le lieutenant général le plus ancien ou le lieutenant général de jour? Cette dispute eut lieu à la mort de Turenne, l'armée décida et élut pour la diriger le comte de Lorge, lieutenant général de jour, mais moins pour cette raison que pour sa qualité de neveu de Turenne.

tude, le spectacle déjà donné à ce sujet par un premier ministre, le cardinal de Richelieu. C'est ainsi que Louvois, en 1676, se fait donner par Louis XIV mission de retourner en Flandre (1) afin de diriger l'ensemble des opérations et de leur donner ce cachet d'unité qui manquait par le peu d'entente existant entre les maréchaux d'Humières et de Schönberg, et il s'acquitte de ce rôle avec toute l'autorité, tout l'empire qui signalent son caractère. Cet empire est tel que certains chefs d'armée hésitent ensuite quand ils ne reçoivent pas de lui un ordre formel.

Relativement au commandement des armées, on disait alors *général* (2), pour celui qui la commandait en chef; ainsi les tableaux des ordres de bataille du temps commencent ordinairement de la sorte : *général, M. le maréchal de Luxembourg*, et au-dessous les lieutenants généraux, c'est-à-dire les lieutenants du général, les maréchaux de camp, les brigadiers. L'obéissance hiérarchique devint de rigueur; Louvois l'établit et la maintint, fort de l'appui du roi, qui ne faillit jamais à soutenir l'autorité du grade et la nécessité du devoir dans tout rang. Des trois grades d'officier général précités, les lieutenants généraux et les maréchaux de camp n'avaient pas de troupes constamment sous leurs ordres (3); les brigadiers seuls se trouvaient dans ce cas. On pouvait devenir brigadier sans être colonel (4), et commander ainsi, au moins pendant la campagne, le régiment dont on faisait

(1) Il en revenait avec le roi. Quand il fut en Flandre, le roi lui écrivit au sujet du siége d'Aire : « Si vous n'y étiez pas, j'aurais une grande inquiétude, connaissant, comme je sais, toutes les têtes qui sont avec vous. »

(2) Et non *général en chef* comme aujourd'hui.

(3) Le titre de lieutenant général constituait primitivement une dignité; il ne devint grade que vers 1638, à la fin du règne de Louis XIII. Au début du règne de Louis XIV, il ne se trouvait pas encore entièrement reconnu.

(4) Exemples : Catinat, Vauban, Martinet.

partie, anomalie bizarre provenant de ce que l'avancement ne pouvait rester entièrement fermé aux lieutenants-colonels trop peu fortunés pour acheter un régiment.

Les efforts de Louvois pour classer hiérarchiquement les officiers éprouvèrent quelque résistance chez les maréchaux, qui se croyaient égaux entre eux et n'admettaient pas qu'ils pussent être soumis à un de leurs collègues. Il fallut commencer par un biais pour entamer cette résistance, grave en ce sens que le principe de l'obéissance semblait faire défaut là où il était le plus désirable pour l'exemple qu'il se montrât. L'ordonnance du 22 avril 1672 donna à Turenne le commandement sur plusieurs maréchaux, en vertu d'un pouvoir spécial « *et sans tirer à conséquence* », nullement en raison de son titre de maréchal général, lequel datait du 5 avril 1660 et ne procurait d'autre avantage que 2,500 livres d'appointements de plus par mois (1). Cette ordonnance souleva pourtant une tempête, et trois maréchaux (2) refusèrent de s'y conformer; alors Louis XIV exprima sa volonté formelle et disgracia les récalcitrants (3).

Ce que l'ordre du tableau établit dans chaque grade pour les officiers, un classement, un pas de préséance, diverses ordonnances (4) l'instituèrent pour les régiments, et fixèrent

(1) Voyez *Chronologie militaire*, par PINARD, chap. 4.

(2) Les maréchaux de Bellefonds, de Créquy, d'Humières.

(3) Créquy était attaché à Fouquet. — « La chute de ces trois maréchaux est surprenante; les uns les blâment, les autres les plaignent et croient qu'ils n'ont pu en user autrement sans se déshonorer. » Fin du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, publié par M. CHERUEL. A la p. 124 du t. I[er] de ce journal, on lit que Turenne, à sa réception comme maréchal (1643), avait demandé à être reçu comme prince d'Allemagne, pour pouvoir précéder tous les autres maréchaux, ce qui lui fut refusé.

(4) Turenne en provoqua plusieurs. Voyez les *Mémoires du duc d'York*, année 1653, siége de Mouzon, arrivée devant la place d'un bataillon de 10 compagnies du régiment des gardes commandé par M. de Vautournenx, capitaine.

l'ordre dans lequel ils devaient prendre rang et marcher, suivant qu'ils étaient Français ou étrangers; toutefois le résultat atteint ne fut pas entièrement satisfaisant.

Il le fut plus pour la discipline : elle s'améliora sous le rigide Louvois, sous l'honnête Louis XIV. Pendant la Fronde elle avait été détestable, les soldats ne se faisant pas faute de vivre à discrétion sur une localité, d'y interrompre le cours de la justice, de rançonner les habitants d'une ville en menaçant de mettre le feu aux quatre coins, et de martyriser des femmes en introduisant dans leur corps de la poudre à canon à laquelle ils mettaient ensuite le feu (1). Dans la première partie du règne de Louis XIV elle laissa encore à désirer, et plus tard il y eut bien çà et là, comme dans toute masse d'hommes, quelques écarts; par exemple, celui du capitaine Boisjourdan, du régiment de Navarre, décapité en 1672 pour avoir tiré l'épée contre le maréchal de Créquy : mais, somme toute, les mesures prises par Louvois produisaient leur effet, et dès 1664, Coligny, partant pour la Hongrie, peut se féliciter du peu de poules dérobées par ses soldats à leur entrée en Allemagne. Les prescriptions de Louvois à l'égard du soldat eurent pour but d'empêcher le pillage et de punir rigoureusement tout délit grave contre la discipline. On le vit se jeter lui même au-devant des premiers soldats qui butinaient après la prise de Valenciennes, en 1677, et quand il sut peu après que des cavaliers, voyant le prévôt de l'armée passer devant le front du camp, avaient saisi leurs armes et tiré sur lui de gaieté de cœur, il exigea un châtiment sévère (2). Il sévissait aussi contre la désertion;

(1) *La Misère au temps de la Fronde*, par M. Alphonse Feillet, 1862, p. 191 et autres.

(2) Le prévôt avait pour mission d'empêcher le pillage des lieux conservés

mais, reconnaissant que la misère au milieu de longues guerres la provoquait souvent, il voulut que les officiers ne maltraitassent pas leurs soldats, ne leur infligeassent aucun traitement indigne *d'un homme libre* (1), leur rendissent justice et ne retinssent rien de l'argent qui leur revenait, disant avec raison que ces procédés lui semblaient les meilleurs pour la faire cesser.

Si Louvois poursuivait le pillage chez les soldats, il était plus tolérant à ce sujet envers les officiers. Feuquières vint un jour lui avouer qu'il avait gagné dans une course au travers du pays ennemi. « A quoi cela monte-t-il? dit Louvois.— A 100,000 fr., repartit Feuquières. —Je voudrais qu'il y en eût davantage, répliqua le ministre (2). » Ce dialogue est un trait de mœurs : il rappelle Villars écrivant en cynique qu'il engraissait son *veau*, pour dire qu'il amassait en pays ennemi afin d'améliorer son château de Vaux. Et Luxembourg (3), à Amsterdam, et l'intendant Robert, à la Haye, frappant contribution sur tel ou tel riche marchand au profit du roi. Ainsi

(outre l'action de la compagnie des sauvegardes qui agissait aussi dans ce sens), d'instruire les procès, de faire exécuter les jugements, d'exercer la police à l'égard des marchands et vivandiers de l'armée. (Voyez *l'Art de la guerre*, par GAYA, 1689, 1re part., chap. 14 et 15.)

(1) Lettre de Louvois au commissaire de la Guette, 14 juin 1664.

(2) Vie de Feuquières, en tête de ses *Mémoires*, édit. in-12, 1750, t. Ier, p. lxxiv.

(3) C'est à Luxembourg que Louvois a écrit cette lettre (7 juillet 1668) : « Quoique le roi soit fort persuadé que vous l'avez bien volé dans le pays d'où vous revenez, Sa Majesté a trouvé bon de vous donner 2,000 écus. » Par cette gratification, Louvois encourageait une grosse récolte d'argent faite par Luxembourg et dont il avait grand besoin pour continuer à entretenir la guerre. Il marche, on le voit, sur les traces du rapace Mazarin, qui avait inventé de recourir au pillage pour l'approvisionnement des troupes. (FEILLET, *la Misère au temps de la Fronde*, 1862, p. 196.) Louvois se trouvait tellement à court d'argent qu'il commit en 1674 la faute de vendre à nos ennemis les Hollandais des poudres devenues inutiles, au lieu de les noyer, car le premier principe d'art militaire consiste à ne pas fournir des armes à l'adversaire.

pillage de la part des chefs comme de la part du soldat, et avec un tel excès que les pays étaient ruinés et les finances du roi compromises.

Vis-à-vis de l'officier, Louvois se montra l'exécuteur inflexible de la règle et des ordres donnés. S'ils montraient dans un conseil de guerre une indulgence blâmable pour les accusés, il leur faisait imposer une amende par l'autorité souveraine du roi, et n'hésitait pas à demander la cassation de l'officier qu'ils avaient presque absous. Si le pillage prenait de trop fortes proportions : « Punissez un officier, écrivait-il au général, et vous verrez que tout désordre cessera. » Son principe, en effet, fut de ne pas reculer devant la répression envers les officiers; mais souvent il la poussa trop loin. Non content, par exemple, de les faire mettre en prison ou au cachot pour désobéissance, il menaçait de la Bastille celui qui offrait sa démission. Si l'on subissait un échec dans une opération non ordonnée, il retirait le commandement, ce qui, dans la plupart des cas, frappait juste et de haut. Si l'on se prétendait au-dessus de ses fonctions, il savait y faire rentrer avec fermeté et bienveillance. Le dialogue rapporté par Mme de Sévigné le peint bien, lui et le pouvoir moderne, vis-à-vis des officiers : « Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état, dit-il à un officier. — Monsieur, je ne le savais pas ! — Il faut le savoir; l'avez vous vue? — Non, monsieur. — Il faudrait l'avoir vue. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné; il faut prendre parti, monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir, quand on est officier (1) ».

Comme accessoire de la discipline, citons aussi les restric-

(1) Lettre de Mme de Sévigné, 4 février 1689.

tions apportées sous Louis XIV au luxe des officiers. Ce luxe et les *impedimenta* qu'il entraîne constituent un obstacle sérieux à la guerre. Le grand roi, qui marchait aux armées entouré de femmes et de courtisans, prêchait peu d'exemple à ce sujet : Turenne lui fit sentir combien sa magnificence nuisait à une bonne allure de la guerre, et, s'il ne se restreignit pas, il restreignit au moins les autres. En 1672, il défendit aux officiers de faire paraître sur leur table, en campagne, plus de deux services de viande et un de fruits, et il réduisit le nombre des bagages au nécessaire.

Relativement aux bagages, le prince Louis de Bade introduisit dans les armées de l'empire une coutume qui forçait les voitures de bagages à conserver strictement leur place dans la marche : tout chariot de gros ou menu bagage quittant l'ordre assigné et se mettant en dehors était aussitôt et impitoyablement pillé (1) ; de la sorte, les officiers n'étaient pas tentés de faire venir leurs bagages près d'eux à des moments où cela eût nui, et ses marches s'opéraient régulièrement.

Les premières armées actives du règne de Louis XIV ne reçoivent qu'un faible effectif, 30 à 40,000 hommes : Turenne les préférait ainsi. Plus tard apparaissent des armées de 100,000 hommes ; Luxembourg et Villars s'entendent à les faire agir, mais ils sont à peu près les seuls (2). Quand le roi commande en chef, l'armée est souvent plus forte : de 120,000 hommes environ en 1672; mais quatre ans plus tard elle descend à 60,000 hommes.

(1) *Maximes sur l'art milit.*, in-4o, 1726, ou t. VII, 2e partie, de Quincy, p. 37.

(2) Reportez-vous sur la question des grandes et petites armées à l'observation 7 du livre III de mes *Commentaires sur le traité de la guerre de Clausewitz* (1853).

L'organisation des armées est fort simple. Les compagnies forment des régiments, les régiments constituent des brigades, et une armée se compose de plusieurs brigades. A partir de 1671, le bataillon prend rang dans l'infanterie, dont les régiments comprennent dorénavant plusieurs bataillons, comme les régiments de cavalerie comportent plusieurs escadrons. Dès lors, on peut dire que l'organisation des armées repose sur la brigade, qui se compose de bataillons ou d'escadrons, suivant l'arme : les régiments figurent pourtant encore nominativement sur les ordres de bataille.

La brigade, instituée par Turenne, était la fraction principale de l'armée ; aucun groupe plus considérable n'existait, comme le prouve cette définition d'un auteur du temps, qui ne pourrait être faite aujourd'hui : « La brigade est une division de l'armée. » Cette brigade, suivant Puységur, aurait dû comprendre 8 bataillons ou 8 escadrons, suivant l'arme à laquelle elle appartenait ; mais en réalité, semblable égalisation fut loin d'être réalisée, principalement au début ; on voit, sur les tableaux d'armée du temps, des brigades d'infanterie de 3 à 8 bataillons, et des brigades de cavalerie de 6 à 10 escadrons (1).

L'administration des armées françaises sous Louis XIV se distingue par la mise en pratique de ce principe de Le Tellier : *mettre sur pied le plus d'hommes possible au meilleur marché possible.* S'il est vrai que les armements coûteux et jusqu'alors inusités du monarque amenèrent le ministre à se poser ce problème, le bien serait sorti de l'exagération. Pour atteindre à ce résultat, Le Tellier et son fils Louvois grandi-

(1) Par exemple, en 1691, à l'armée de Flandre, aux ordres de Luxembourg, et en 1693, à l'armée de Piémont, aux ordres de Catinat.

rent le corps des administrateurs militaires, intendants d'armée ou commissaires, lui donnèrent une influence réelle, le rendirent presque indépendant des chefs d'armée : ainsi l'intendant d'une armée pouvait « répartir sous son nom, et sans la participation du général, les impositions et la subsistance dans le pays, ordonner du châtiment des contrevenants aux ordres du roi, régler les départements des commissaires, faire les revues à son gré ». Cette révolution au profit d'un pouvoir quasi-civil ne s'effectua pas sans opposition, et le maréchal de Créqui se retrouve encore parmi les opposants : elle avait pourtant ceci de bon qu'elle mettait l'autorité administrative, celle qui peut le mieux réduire le chiffre des dépenses, entre les mains d'hommes plus à la dévotion du ministre, et achevait ainsi de concentrer toute l'autorité militaire dans la main du roi, réforme essentielle, l'une des plus propres à empêcher le retour de la Fronde (1).

Au nombre des pouvoirs donnés aux administrateurs, citons qu'un commissaire des guerres avait le droit d'interdire un officier, et quoique cette interdiction ne soit pas bien précisée, il paraît qu'elle était la cassation plutôt que la suspension : on conçoit que ce pouvoir devait encore mal disposer les corps d'officiers envers eux, et cette inimitié entre les combattants et les non-combattants se manifeste fréquemment à cette époque. En vain Louvois, limitant avec raison les attributions de ses administrateurs, avait stipulé qu'un commissaire ne devait prétendre à aucun commandement sur les troupes. L'antagonisme subsista, et cela se comprend assez, puisque la surveillance des commissaires était poussée au point de rendre coûteuse et souvent ruineuse pour les

(1) Il fallait la main ferme de Louvois pour consolider cette réforme; après lui les ressorts de l'administration militaire se relâchèrent.

capitaines l'entretien de leurs compagnies (1), tellement même que Louvois cherchait parfois à mettre un colonel riche à la tête d'un régiment, en lui imposant l'obligation d'aider ses capitaines (2).

Le soldat était traité comme l'époque le comportait, ou du moins aussi bien que précédemment en soins matériels. Il recevait 3 livres de pain pour deux jours (3), mangeait de la viande autant que possible six jours par semaine (4), et touchait en sus 4 sous (5) par jour dans l'infanterie, 10 sous dans les dragons, 14 sous dans la cavalerie; mais il couchait souvent lui quatrième dans un lit.

Les armées ne possédaient pas toujours de chirurgiens, ou du moins en avaient de peu habiles, puisqu'après Senef Louvois envoie sur le champ de bataille quatre des meilleurs chirurgiens de Paris, juste un pour mille blessés.

Un fait singulier, c'est que ce ministre, qui régularisa les payements et égalisa la solde entre les armées et les régiments de même arme, songea en 1668, effrayé par l'accroissement des dépenses militaires, à réduire cette solde et réussit, dès cette campagne, à réaliser cette mesure : ce ne fut pas, il est vrai, sans multiplier la désertion dans nos rangs, et sans se voir obligé à des concessions momentanées.

(1) Olivier Lefèvre d'Ormesson nous apprend qu'en 1666 une compagnie de cavalerie coûtait à son capitaine 20,000 liv. d'argent, outre ce que donnait le roi, et que tout le monde murmurait de la magnificence imposée aux troupes. Voy. son *Journal*, t. II, p. 451, 468.

(2) Il eût mieux valu supprimer l'industrie des capitaines que la rendre ruineuse; mais la France n'avait pas des finances en assez bon état pour rembourser les propriétaires et supprimer la vénalité des charges. Au fond de toutes ces questions on pressent le besoin impérieux d'argent.

(3) C'est encore le taux actuel.

(4) Le vendredi était excepté. On peut se convaincre de l'observation des jours maigres dans la troupe en consultant les approvisionnements de siége du temps.

(5) La solde était de 5 sous, mais on retenait 1 sou pour le pain.

La création des magasins, pour amasser des vivres à l'avance sur le parcours présumé des armées (1), appartient au règne de Louis XIV, et l'idée, fort simple, paraît être de Louvois. Par là, les opérations devinrent plus certaines, et le service des subsistances fut assuré sans maraude ni indiscipline. L'appui trouvé, on y compta trop, et dorénavant la conduite de la guerre fut subordonnée aux magasins comme à la boulangerie, mais ce fut l'excès d'un bien. D'ailleurs, avec le système des magasins on n'épuisait pas le pays, et l'on se ménageait ainsi des ressources en même temps qu'on n'exaspérait point les populations.

Une certaine sévérité planait sur la gestion des approvisionnements : en 1672, le magasinier (2) de Joinville fut pendu pour avoir délivré des fourrages pourris et de moindre poids.

Ce fait montre qu'on emmagasinait aussi les fourrages, et cela permettait à nos armées d'entrer en campagne avant celles de nos ennemis, lesquelles, dépourvues de magasins, devaient attendre la première pousse des foins pour agir : nos armées pouvaient même effectuer des campagnes d'hiver, ayant provision assurée de fourrages secs, mais il leur en fallait une assez grande quantité, parce que nous n'avions pas l'usage de la paille hachée, comme les Allemands (3). Pourtant, dans les campagnes d'été, les Français fourrageaient encore afin d'utiliser les ressources qu'ils avaient sous la main et de ménager les leurs; quand Créquy fut surpris à Konz-Saarbruck (11 août 1675), la moitié de sa cavalerie était employée au fourrage.

(1) Toutes les places reçurent un approvisionnement de six mois.

(2) Pour garde magasin, expression du temps.

(3) *Mémoires de Feuquières*, chap. 60.

Malgré la présence d'administrateurs mieux soutenus par le ministre et plus vigilants, il ne se faut pas dissimuler que l'action du général restait immense encore et qu'il influait sur la conservation et la prospérité de son armée. C'est ainsi que Turenne, qui avait pris ses quartiers d'hiver en Westphalie, après la campagne de 1672, avec des troupes fatiguées, « les rétablit pourtant si parfaitement qu'il en composa au printemps une très-belle armée (1). »

La sévérité de Louvois, l'exactitude des intendants et commissaires des guerres, les soins intelligents des meilleurs généraux ne parvinrent pas, à ce qu'il paraît, à faire cesser entièrement l'abus des passe-volants, abus d'autant plus grave que l'on comptait déjà au capitaine, comme gratification, plus d'hommes qu'il n'en avait réellement (2). Les officiers se servaient, comme passe-volants, de leurs valets et quelquefois même de femmes de mauvaise vie (3) qui s'attachent aux troupes comme le lierre à ces grands chênes assez indifférents sur ce qui se passe à leurs pieds. Il semble que cet abus des passe-volants fût inhérent à la propriété des compagnies par les capitaines, et qu'il fût même presque nécessaire de le tolérer dans les temps de cherté excessive, ou dans les moments où nos armées ne recevaient pas régulièrement ce qui leur était dû : ainsi en Espagne, d'après l'assertion de la princesse Palatine, le duc d'Orléans ne reçut pas d'argent de la cour et fit lui-même les frais de presque tout (4).

(1) *Mémoires de la Fare*, Amsterdam, 1734, p. 90, 91.

(2) *Manuel de l'infanterie*, 1780, p. 87.

(3) Par exemple, à Messine, en 1677.

(4) *Nouvelles lettres de la duchesse d'Orléans*, mère du Régent, née princesse Palatine, publiées par M. BRUNET, 1re édit. en 1 vol. gr. in-18, 1853, p. 60.

Passons aux progrès réalisés dans les différentes armes.

Louis de Gaya, auteur d'un traité de l'art de la guerre, publié à la Haye en 1689, nous apprend en sa première page que la cavalerie demeure ordinairement le tiers de l'infanterie (1). Ainsi cette dernière arme continue à gagner en prépondérance et tend décidément à former le fonds principal des armées, comme nous l'avons indiqué au début de ce chapitre. Il faut remarquer cet accroissement de l'infanterie sous Louis XIV : la marche naturelle des choses l'eût amené, parce que l'homme est encore de tous les instruments de guerre le plus souple et celui qui se prête le mieux à faire la guerre en tous temps et en tous lieux, avenir vers lequel tendait l'art militaire moderne, et dont toute grande période de guerre rapproche (2) ; mais l'on a donné de cet accroissement un autre motif, à savoir que, sous un monarque qui aimait à être entouré au milieu des camps de ses femmes (3) et de ses courtisans, la guerre de siége devait devenir fréquente, et l'infanterie se multiplier comme l'arme la plus propre à ce genre particulier d'opérations.

L'infanterie se multiplia en effet, car Louis XIV, qui débuta avec 61 régiments de cette arme, finit par en avoir 260 (4), chiffre considérable malgré la faiblesse numérique de plusieurs corps, et qui depuis n'a jamais été atteint en

(1) C'est la proportion qui existe dans l'armée française à la bataille de Fleurus (1690), les dragons comptés à part. Voyez ci-après dans ce chapitre le tableau des batailles. On admet aujourd'hui pour la guerre de plaine que la cavalerie doit être le cinquième de l'infanterie. Reportez-vous à notre dernier chapitre.

(2) Aussi l'on rencontre souvent dans la correspondance officielle du temps trace d'une préoccupation spéciale pour la conservation de l'infanterie.

(3) On sait que Louis XIV emmena à la fois en Flandre Marie-Thérèse, la duchesse de la Vallière et Mme de Montespan.

(4) En 1709.

France. Chacun de ces régiments se composait en moyenne de 25 compagnies de 53 hommes, officiers comptés, soit au total de 1,325 hommes, non compris l'état-major et les soldats en dehors du rang.

Cette arme prend une nouvelle figure à cette époque par la création des grenadiers, par l'introduction de l'uniforme, par l'adoption de la baïonnette.

Les premiers grenadiers parurent en 1667, à raison de 4 par compagnie : on les détourna vite du jet de la grenade, but de leur institution, et ils devinrent des soldats d'élite, prenant la tête du régiment et employés aux actions vigoureuses; il y en eut à l'origine une compagnie par régiment, plus tard une compagnie par bataillon.

L'uniforme fut donné en 1670. Primitivement il constituait moins un habit militaire qu'un vêtement pareil pour tous les soldats, et l'on peut lui appliquer ce que Guébriant disait (1) d'un habit gris dont il gratifiait chacun des Bretons qui lui arrivaient comme renfort : « Je vous habille de la même livrée (2) pour mieux faire remarquer vos belles actions. »

L'adoption de la baïonnette remonte également à 1670. Le mousquet disparaissait déjà pour faire place au fusil, non sans avoir opposé quelque résistance et fait proscrire son rival (3); mais la pique subsistait et même l'on accordait aux 20 piquiers conservés dans chaque compagnie une augmen-

(1) En 1642. *Hist. du maréchal de Guébriant*, par LE LABOUREUR, in-f°, 1657, p. 496.

(2) Le mot n'avait encore rien d'avilissant.

(3) Par une ordonnance de 1665. On essaya vainement de construire une arme qui fût à la fois mousquet et fusil.

tation de solde du dixième. La baïonnette adoptée en 1670 (1) avait un manche de bois, ce manche étant du calibre nécessaire pour pénétrer dans le canon de l'arme : on transformait de la sorte le fusil en pique, mais aux dépens du feu qui ne pouvait continuer; les soldats employaient peu cette baïonnette et préféraient charger ayant en main cette grande épée qui pendait à un baudrier tel qu'en portent encore les suisses de nos cathédrales, mais moins long. L'inconvénient disparut par l'invention, vers 1703, de la baïonnette à douille (2) qui pouvait rester à l'extrémité de l'arme sans entraver le feu : alors le fusil devint à la fois arme de main et arme de jet, et la pique fut délaissée; c'était pourtant une arme d'honneur portée par les officiers, puisque le 1er janvier 1680, quand le roi vint à Lille, il fut reçu par la garnison en armes, « Monseigneur étant *la pique à la main* à la tête de son régiment. »

Dans les premières années du règne de Louis XIV, Turenne avait réduit la profondeur de l'infanterie à 6 rangs : les piquiers occupaient le centre du bataillon (3), et les mousquetaires les ailes, comme en 1610; mais le nombre des piquiers restait bien amoindri par rapport à ce qu'il

(1) L'*invention* de la baïonnette est antérieure à 1650.

(2) On attribue cette invention à Vanban : toujours est-il qu'il se prononça fortement devant Louis XIV pour la suppression de la pique dans l'infanterie et que ce monarque se rangea de son avis. Suivant Gay de Vernon (*Traité d'art milit. et de fortification*, 1805, t. Ier, p. 50), Vauban, pour proposer la suppression des piques, « partit de quelques principes tirés de la fortification et considéra la matière peut-être plus en ingénieur qu'en général d'armée. » Cette opinion ne nous paraît pas suffisamment justifiée : elle peut provenir de ce que pendant la Révolution française on s'engona pour les piques (voy. notre chap. VII), et l'auteur précité écrivait au sortir de cette révolution.

(3) Quand le bataillon prenait l'ordonnance carrée, les piquiers formaient encore un noyau central.

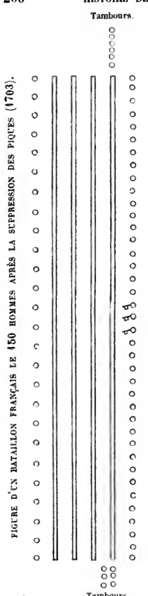


FIGURE D'UN BATAILLON FRANÇAIS DE 150 HOMMES APRÈS LA SUPPRESSION DES PIQUES (1703).

était sous Henri IV. A la suppression des piques (1703), il fut impossible de conserver les six rangs, parce que les baïonnettes des cinquième et sixième rangs ne pouvaient atteindre le front de l'ordre de bataille; l'on réduisit donc la profondeur à quatre rangs. C'était encore une formation à rangs ouverts, la distance entre deux rangs montant à près de 4 mètres; au moment du combat seulement, chaque rang serrait à 1 mètre du précédent. La figure ci-contre fait bien voir la formation en bataille d'un bataillon de ce temps.

Nous devons aussi rapporter à l'infanterie la simplification du nombre des drapeaux. Sous les règnes précédents il y avait une enseigne par compagnie; en 1643 on réduisit ce nombre à 2 drapeaux par régiment (1). « Il était naturel de penser, écrit à ce sujet un auteur, que moins on aurait de drapeaux,

(1) Les 3 drapeaux indiqués sur la figure précédente sont sans doute des fanions.

plus ce signe serait respecté et énergiquement défendu (1). »

Sauf dans les camps d'instruction, les troupes manœuvraient assez rarement. Chaque garnison faisait l'exercice le dimanche, et c'est uniquement quand Martinet, lieutenant-colonel du régiment du roi, et homme spécial comme instructeur, fut chargé de l'inspection de l'infanterie des frontières (1668) que l'habitude fut prise de faire exercer chaque jour les soldats de la garde montante : la régularité qui en résulta produisit les meilleurs effets ; peu à peu l'infanterie française se rapprocha, en fait de manœuvre, du régiment du roi, qui était un modèle.

Le fantassin de cette époque se trouvait moins approvisionné en coups à tirer que le soldat d'infanterie de nos jours : on n'exigeait que 8 ou 9 charges pendues à la bandoulière, au lieu des 25 ou 30 cartouches portées dans nos gibernes modernes. On vit des cartouches à fusil à partir de 1690, mais ne contenant encore que la charge de poudre et non la poudre à amorcer (2) : un règlement de 1703 (3) en mentionne l'usage.

Il existait une arme intermédiaire entre l'infanterie et la cavalerie, ou plutôt un corps de fantassins à cheval : ce sont les dragons armés de fusils à baïonnette, instruits à la manœuvre à pied comme à la manœuvre à cheval. Nous avons dit dans un des chapitres précédents (4) que leur création remontait au milieu du XVIe siècle, et que c'était une création française. Cette troupe jouissait d'un

(1) *Hist du régiment de Champagne*, par ROUX DE ROCHELLE, 1839, p. 207.

(2) Voyez la *Technologie des armes à feu* du capitaine prussien MORITZ MEYER, traduction française.

(3) Celui du 2 mars 1703.

(4) Chap. II de ce volume, § 2.

avantage, celui de pouvoir mettre facilement pied à terre, et, à défaut d'infanterie, on est souvent obligé d'avoir recours à cette manœuvre, comme le fit Coligny dans la campagne de 1664, en Hongrie, six jours avant la bataille de Saint-Gothard, au milieu d'une grande reconnaissance effectuée par Montecuccoli.

L'arme des dragons formait tellement corps à part, considéré comme n'appartenant ni à l'infanterie ni à la cavalerie, que les ordonnances du temps, en parlant des hommes de troupe, s'expriment toujours ainsi : « ... cavaliers, dragons et soldats. »

Les dragons se multiplièrent beaucoup sous Louis XIV, qui en trouva un seul régiment dans l'armée française, en créa un second en 1659, puis porta en 1690 leur force totale à 43 régiments. Il est possible que Lauzun, colonel général de cette arme, ait contribué à cette augmentation pour donner plus de relief à sa charge; mais elle se justifie également par un autre motif : les dragons conviennent aux longues guerres, c'est un genre de cavalerie qui a de la solidité, et pourtant résiste aux fatigues. Louis XIV se trouva bien d'en avoir beaucoup, et plus tard, dans ses guerres d'Espagne, Napoléon Ier l'imita (1).

Louis XIV créa dans la cavalerie deux nouveaux corps : les carabiniers et les hussards. Les premiers, qui doivent leur nom à la carabine rayée dont ils étaient armés, datent de 1691 et commencèrent par être des soldats d'élite dispersés dans les divers régiments pour aboutir au régiment Royal-Carabiniers, fort de 20 escadrons. Les seconds paru-

(1) Voyez ci-après notre chap. VII. — Ajoutons que Feuquières voulait moins de dragons, disant qu'à pied ils résistaient mal à une infanterie véritable, et qu'à cheval la longueur de leur fusil les embarrassait.

rent dans la campagne de 1692 : imitation des Hongrois (1), ils portaient un sabre recourbé, avaient des étriers fort courts afin de mieux sabrer, montaient des chevaux légers et combattaient en éparpillement; nous en eûmes 1 régiment en 1693 et 2 pendant la guerre de la succession d'Espagne; depuis les hussards ont toujours figuré dans toutes les armées modernes.

En dehors de ces deux créations et des dragons formant la grosse cavalerie, se trouvait la cavalerie légère, qui comprenait des carabins, des cuirassiers et de la cavalerie proprement dite : les cuirassiers, ainsi classés dans la cavalerie légère (2), nous montrent que l'on n'entendait pas encore comme aujourd'hui le partage et les dénominations de la cavalerie. De l'ancienne armure de l'homme d'armes, ces cuirassiers n'avaient conservé que le casque et la cuirasse.

Toutes ces cavaleries se rangeaient sur trois rangs de hauteur : le régiment était à plusieurs escadrons, et l'escadron à plusieurs compagnies. Une compagnie comptait une cinquantaine de cavaliers ou maîtres.

Il paraît que la cavalerie n'effectuait plus ses feux uniquement par rang; les trois rangs tiraient à la fois, puis chargeaient à l'arme blanche (3).

Elle chargeait au trot, souvent même *au petit trot*, et le pistolet en main (4); cela, sans doute, n'empêchait pas parfois d'attaquer au galop, mais sans que ce fût la règle.

(1) En 1637, au siége de Landrecies, on voit figurer dans nos rangs cinq compagnies hongroises, mais non équipées comme les hussards de 1692. Voyez CAILLET, *l'Administration sous Richelieu*, t. II, p. 155.

(2) Les carabiniers faisaient également partie de la cavalerie légère.

(3) Cela semble résulter de la figure de la page 224 des *Devoirs militaires*.

(4) « Nous vîmes venir à nous un gros de leur cavalerie toute fraîche,



Fourilles contribua beaucoup au progrès de la cavalerie, principalement à celui de ses manœuvres, pendant le règne de Louis XIV : cet officier avait servi comme capitaine en 1630 dans la guerre conduite en Piémont par Richelieu.

N'oublions pas de dire que c'est le temps de la splendeur des troupes prétoriennes : en Turquie, les Janissaires; en Russie, les Strélitz; en France, la maison du Roi. Cette dernière n'atteignit jamais le chiffre de 40,000 hommes attribué aux Strélitz : elle se composait d'une dizaine de mille hommes et constituait une forte réserve d'infanterie et de cavalerie; les emplois d'officiers y étaient très-multipliés.

L'artillerie devint une arme complexe du moment où la mission de fournir l'armée de toute sorte d'armes lui incomba. La définition suivante donne une idée exacte de son service pendant le règne de Louis XIV : « L'artillerie, dit de Gaya (1), est une provision de toutes les armes et outils nécessaires à la guerre, tels que sont les canons et leurs affûts, les boulets, les bombes, les mortiers, les pétards, les grenades, les cartouches, les barriques de poudre, de balles et de mèches, les saucissons, les boulets rouges, les goudrons, les fascines goudronnées, farcies de grenades, toute sorte d'armes, les haches, les faux, les pelles, les piques, les coignées, les échelles de bois et de corde, les chevaux de frize, les madriers, les solives, les planches, les tonneaux, les cordages, les pontons ou bateaux à faire des ponts, et toute sorte de feux d'artifice. » Et le même auteur ajoute : « Tout cela ne se traîne pas après une armée sans un grand

qui s'avançait au petit trot le pistolet à la main. » *Relation de ce qui est arrivé au chevalier de Feuquerolle à la bataille de Ramilly*, Paris. 1722, in-16, p. 9.

(1) *L'Art de la guerre*, Ire partie, chap. 18.

nombre de voitures, de chevaux et de gens destinés pour la conduite de cet attirail. »

Le charroi de l'artillerie, très-considérable pour les fortes armées de ce temps, s'effectuait d'une façon différente de ce qu'il est aujourd'hui. On levait au moment d'entrer en campagne les mulets nécessaires pour le transport des pièces, et les conducteurs étaient requis en même temps, conducteurs civils, ce qui offrait des inconvénients, mais dura jusqu'à la Révolution. Comme l'artillerie ne pouvait encore aller rapidement dans les chemins difficiles, elle se contentait de suivre l'armée et ne la rejoignait qu'au jour d'action : elle marchait par brigade de dix pièces. Chaque pièce en batterie avait son canonnier, son commissaire, et au moins 4 servants; le canonnier rafraîchissait la pièce avec l'écouvillon humide et y mettait la poudre, la bourre et le boulet; le commissaire, espèce de chef de pièce, la pointait et y faisait mettre le feu.

Sous Louis XIV, les troupes d'artillerie apparaissent. Le régiment des fusiliers du roi (1), créé en 1671 pour la garde des pièces, jusqu'alors confiée à la meilleure infanterie, devient en 1693 le régiment *Royal-Artillerie* : il comprend 4 compagnies de mineurs dont la première date de 1673.

On commence à employer l'artillerie en masses formidables : à Malplaquet, une seule batterie comprend 50 canons.

L'artillerie se trouvait, comme par le passé, chargée de la construction des ponts en campagne.

Elle préparait, outre les ponts fixes, des ponts volants. A

(1) En 1643 il avait existé momentanément un régiment de fusiliers du roi, mais *à cheval*.

la fin de 1671, nous en avions eu, dans l'électorat de Cologne, un capable de transporter à chacun de ses voyages, qui prenait une demi-heure, 500 hommes et 100 chevaux. A défaut de ces ponts, les plus simples de tous, on passait à gué, même en ayant de l'eau jusqu'aux épaules : en 1645, Villequier fit traverser la Colme, rivière de Flandre, à 4,000 hommes en entrant dans l'eau jusqu'au cou.

Les brûlots, les machines infernales demeuraient encore de son ressort, comme aussi la construction des estacades placées sous l'eau pour barrer un fleuve et s'opposer, à peu de distance d'un pont, à l'approche de tout corps flottant dont le choc non amorti devenait dangereux.

Quant au génie, il commence à posséder des troupes. Après bien des instances, vers 1681 (1), Vauban obtient la création d'une compagnie de sapeurs (2) et en prend le commandement avec le titre de capitaine-colonel.

Les ingénieurs se divisent en ordinaires et extraordinaires; ces derniers conservent leur charge dans l'infanterie et, moyennant un supplément de 500 livres de traitement, sont obligés de venir aux siéges lorsqu'on les y mande. Ils ont tous le grade de capitaine; quelque-uns, Vauban le premier, commencent à devenir brigadier et même maréchal de camp.

Ces ingénieurs mettent en pratique une fortification bastionnée et rasante, mais hors de là ne descendent pas à des arguties purement géométriques. La fortification de Vauban, qui leur sert de type, est simple : elle se distingue par « la

(1) Et non 1671, car en 1676 Louvois en parle encore comme d'un projet.

(2) La première idée (il s'agit alors d'un régiment de cette sorte de troupes) remonte à 1672 et appartient à Vauban. — En 1686, la compagnie de sapeurs existante compte 200 hommes.

justesse des proportions, la parfaite convenance des détails, le nombre strictement nécessaire des ouvrages (1) ». Ses bastions restent spacieux, ses flancs sont mieux inclinés, sa ligne de défense plus courte, ses demi-lunes plus saillantes que par le passé. Il sait dérober le corps de place aux effets du ricochet, et tirer pour la défense un grand parti des eaux : il aime les vastes camps retranchés sous les places, témoin celui de Dunkerque. Il excelle à plier la fortification à la nature et aux particularités du terrain, difficulté réelle comme toute application d'un art : il saisit à merveille l'ensemble d'une frontière, le fort et le faible de tel point, ne veut fortifier que des localités utiles et bien choisies, et, à la paix, propose souvent de céder telle ou telle place que la France peut perdre sans affaiblir sa frontière.

Vauban emploie les troupes aux travaux de fortification : chacun se rappelle le fastueux voyage de Louis XIV en 1671, le voyage *aux trois reines*, pendant lequel 30,000 fantassins travaillèrent sous sa direction, sous les yeux du monarque, aux fortifications de Dunkerque et de Tournay.

Vauban avait remplacé, comme surintendant des fortifications, le chevalier de Clerville, contre lequel il fut obligé de lutter pour montrer son talent naissant. Son successeur comme chef du corps des ingénieurs militaires, car il n'en eut pas en qualité de commissaire général des fortifications, se trouva dans une situation différente et dut marcher dans la voie tracée par la grande réputation dont il prenait l'emploi.

Au sujet des deux hommes entre lesquels Vauban se trouve encadré comme chef des ingénieurs militaires,

(1) Voyez *Utilité d'une édition des œuvres complètes de Vauban*, 1848, p. 34.

disons qu'à cette époque les longues guerres et les accroissements de territoire obligèrent à une grande mutabilité dans le personnel des ingénieurs, ce qui nuisit à la solidité des ouvrages et à la bonne économie dans leur construction, parce que la plupart de ces officiers connaissaient trop peu les ressources et les usages des localités où ils venaient prendre la conduite des travaux (1).

Il ne faut pas quitter la fortification de cette époque sans dire un mot de la fortification de campagne, car ce qui précède s'applique à la fortification des places de guerre, à la fortification dite *permanente*. On construisit alors non-seulement des retranchements dans les batailles, pour couvrir des villages comme à Nerwinde, ou des carrefours de route, mais on éleva également d'immenses lignes, en les appuyant soit à la mer, soit à une rivière, soit à une forteresse : ces *lignes*, dont celles forcées à Denain, et celles établies un peu plus tard en Russie du Dnieper au Don (lesquelles s'étendaient derrière des affluents de ces fleuves qui en formaient comme le fossé), fournissent des exemples, couvraient toute une frontière ; elles furent une erreur de l'époque, et depuis, instruit par l'expérience, on y a renoncé parce que presque toutes furent forcées, ce qui devait être ; trop étendues, en effet, elles n'étaient pas gardées partout et offraient une multitude de points faibles.

Ces lignes, après avoir servi pendant une campagne, subsistaient et pouvaient être réparées et fermées de nouveau pour les besoins d'une autre guerre. Elles partageaient, pour ainsi dire, l'échiquier des opérations en cases connues à

(1) *Le Directeur général des fortifications*, attribué à Vauban, la Haye, 1689, p. 136.

l'avance, ayant souvent aux angles les places fortes (1).

Dans l'intérieur de ces cases, il se trouvait des positions toutes connues à l'avance : les armées les connaissaient et on y revenait comme dans les lignes ; quelquefois on luttait pour s'en emparer, et les obtenir sur l'adversaire était un présage de succès (2). Une fois obtenues, on y campait : certains de ces campements sont restés célèbres. Rien n'indique mieux la lenteur des opérations et l'allure compassée de la guerre que la perpétuité de ces camps et de ces lignes fortifiées.

Les camps de cette période, souvent entourés d'un retranchement, se distinguaient par une grande régularité ; coupés de rues droites et alignées (3), ils offraient en tête les armes rangées en faisceaux, puis les drapeaux et étendards, les tentes de soldats, les cuisines, les officiers, l'état-major. Chacun retrouvait aisément sa place, comme dans les camps romains ; mais au lieu d'être carrés à l'instar de ces derniers, ils étaient allongés et conservaient sur leur front de bandière juste l'étendue de l'ordre en bataille des troupes y logées.

Une armée campait quelquefois sur le nombre de lignes qui lui avait servi dans la marche, pour conserver sa formation et se remettre plus facilement en mouvement : ainsi en

(1) Les lignes des alliés à Denain commençaient à l'Escaut, entre Denain et Lourches, et finissaient à la Scarpe, vers Marchienne; leur but était de couvrir le passage de leurs convois contre les partis sortant de Cambrai. Pour élever ces lignes, on s'était servi d'anciennes lignes faites par les Français en 1709.

(2) « C'est presque toujours dans le choix des camps et des postes que résident les succès de la campagne. » (*Mémoires de Feuquières*, chap. 56.) Feuquières cite comme judicieusement choisis les camps pris en Flandre en 1709 par Villars jusqu'à celui de Malplaquet.

(3) Entre les tentes de soldats couraient des rues larges de 8 pieds, et entre la cavalerie et l'infanterie une rue de 50 pieds. (*Les Devoirs militaires*, 1673, p. 133.)

1677, le maréchal de Créquy campe comme il avait marché, sur cinq lignes, en occupant toujours le poste de Pont-à-Mousson, et en maintenant son quartier à Morville. Quand il change la situation de son camp, il se place sur quatre lignes seulement (1).

Ce nombre de cinq colonnes de marche avait lieu uniquement quand le terrain s'y prêtait : en général, une armée marchait sur trois colonnes. Si l'ennemi se trouvait sur le flanc droit de l'armée, on faisait cheminer les accessoires à gauche et *vice versâ*, afin qu'ils fussent toujours sur le côté le moins exposé (2). De même, si l'on craignait une attaque en queue, on les mettait en tête, et inversement (3).

Les marches de ce temps s'effectuaient avec lenteur, au moins comparativement aux nôtres.

Néanmoins il y avait danger à laisser trop d'éloignement entre la tête et la queue d'une armée : Condé attaqua le prince d'Orange à Senef (11 août 1674), parce que les troupes de ce dernier donnaient ainsi prise contre elles au moment où elles passaient sans précaution le défilé de Senef.

Cette même année, Turenne (4) opère une marche remarquable, qui lui procure la victoire à Sintzheim : pendant que

(1) Voyez *Histoire militaire de Louis le Grand*, par QUINCY, t. Ier, p. 546.

(2) *Maximes sur l'art militaire*, 1726, in 4°, chez Mariette, ou t. VII, 2e partie, de QUINCY, p. 39 et 40.

(3) *Les Devoirs militaires*, 1673, p. 110.

(4) Au dire de l'un de ses historiens, ce grand général se trouvait embarrassé. A la tête de 22,000 hommes contre 35,000, menacé de la jonction de son adversaire avec l'électeur de Brandebourg, ce qui eût augmenté encore la disproportion des forces, « il ne put trouver de ressources que dans une grande résolution d'aller droit aux ennemis... Si le succès était heureux, il arrêtait leurs desseins présents, et gagnait de la réputation et des mesures pour l'avenir ; s'il manquait de fortune, la France n'en serait pas plus exposée, puisque, avant de combattre, il était dans l'impossibilité de s'opposer à leurs progrès. » *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne en Allemagne* (par DESCHAMPS), Strasbourg, 1734, in-12, p. 65.

son adversaire, le duc de Lorraine, après avoir manqué son dessein sur la Franche-Comté, le croit encore à quarante lieues, il « juge, raconte le marquis de la Fare, si précisément de la route qu'il tiendrait et du temps qu'il emploierait à faire sa marche, qu'il résout d'assembler en passant tout ce qu'il pourrait de troupes dispersées dans ces quartiers jusqu'à Philippsbourg, sûr, à ce qu'il disait, de rencontrer le duc de Lorraine vers Sintzheim. L'effet fit voir qu'il raisonnait juste. »

A la fin du mois de novembre de cette année, obligé de battre en retraite devant le grand électeur (1) et le duc de Bournonville, Turenne évacua l'Alsace pour s'en rendre maître à nouveau ; à cet effet, par une marche secrète fort admirée, il rentra en Lorraine, prit par Belfort, Grun et Mulhausen, rejeta de ce dernier point une division de Bournonville, vint sur Colmar, puis sur Turckeim battre le grand électeur, et contraignit ainsi les impériaux à repasser le Rhin.

Citons parmi les belles marches de ce temps celle accomplie par Villars en 1703, pour joindre l'électeur de Bavière par la vallée de la Quinche et les Montagnes-Noires. Son avant-garde comprenait 18 bataillons et 20 escadrons ; il la suivait de près avec le gros de son armée. Des postes fortifiés l'arrêtent ; il les emporte en dépit des troupes qui les garnissent. Tels sont Haslach, Pibrac et divers autres. A Hornbec, 4,000 hommes fortement installés tiennent le milieu de la vallée et ferment le passage ; il réussit néanmoins à se rendre maître de la ville et du château. Après Hornbec, le chemin se trouve dominé durant deux lieues de long, mais heu-

(1) Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, père du premier roi de Prusse.

reusement l'ennemi n'occupe pas les crêtes et n'a pas barré le chemin du fond, quoique 50 arbres eussent suffi. Ce fait semble montrer que l'adversaire renonce à l'attendre. Il atteint ainsi Willinghen, au débouché des Montagnes-Noires, lance des boulets rouges sur cette ville et la dépasse à son regret, le pain lui manquant et l'électeur n'ayant pas traversé la limite de ses Etats. Du 28 avril au 8 mai, il avait franchi plus de 80 kilomètres du terrain le plus abrupte et le plus défendu, en onze jours de marche continuelle dont aucun ne s'était passé sans combat (1).

Feuquières fait encore l'éloge de la marche exécutée en 1676 par le maréchal de Schonberg, pour se retirer devant le prince d'Orange, après lui avoir fait lever le siége de Maëstricht : malgré la supériorité des forces de son adversaire, le général français sut ménager ses mouvements et se couvrir du Jaker, de façon à entrer dans la Mehaigne et à gagner Charleroi sans être entamé ; il accomplit ce parcours avec une régularité que Louvois avait annoncée à l'avance à Louis XIV (2).

En 1694, Luxembourg, par sa diligence, parvint à regagner une avance de trois marches que le prince d'Orange avait sur lui, ce qui empêcha ce dernier de jeter des ponts sur l'Escaut et le contraignit à finir la campagne à Rousselaer, pendant que les Français subsistaient aux dépens du pays de Courtray.

Il existait auprès de chaque armée un capitaine des guides : cet officier devait avoir auprès de lui assez de guides disponibles pour en fournir aux détachements et convois qui en

(1) *Vie de Villars*, par Anquetil, t. Ier, p. 470-482.
(2) *Histoire de Louvois*, par M. Rousset, 1862, t. II, p. 246, 247.

avaient besoin ; il se les procurait en allant avec quelques cavaliers, dès l'arrivée au lieu de campement, sommer les châteaux et forts des villages voisins de lui en livrer, à charge par la localité de répondre d'eux (1).

Ne cessons pas de parler des marches sans mentionner l'admirable retraite (2) exécutée en septembre 1686, du fond de la Bessarabie aux frontières polonaises, par le roi de Pologne Jean Sobieski : ce monarque effectua cette marche rétrograde de 40 jours, étant talonné par un ennemi innombrable (3), en butte à une immense poussière soulevée par le vent ou à un incendie presque constant le long de sa route, et de plus dénué de vivres pendant la moitié du temps (4).

Louis XIV, on le sait, se complaît dans les entreprises grandioses : c'est un effet de son caractère, et cette prédilection de la grandeur, il a su, quoiqu'on ait dit et écrit, car il n'est pas de supériorité sans dénigrement, il a su la maintenir et la justifier pendant son règne plus que tout autre monarque. En fait d'entreprises de ce genre, chacun se rappelle les Français attaquant à la fois, en 1672, quatre places : Arnheim, Deventer, Zutphen et Doesbourg, ensemble d'opérations que Louis XIV lui-même a caractérisé comme il suit (5) : « La postérité aura peine à croire que j'aie pu fournir de troupes, d'artillerie et de munitions assez abondamment pour des entreprises de la considération de celles-ci. Cependant, j'avais si bien pourvu à toutes choses, et mes

(1) *L'Art de la guerre*, par GAYA, p. 33, 34.

(2) Déjà en 1635 le cardinal de Lavalette avait effectué une belle retraite (en 13 jours) de Mayence à Metz.

(3) Les Turcs.

(4) Reportez-vous au livre XI de l'*Histoire de Sobieski*, par M. DE SALVANDY.

(5) Mémoire de Louis XIV sur la campagne de 1672.

ordres furent exécutés avec tant de régularité et de justesse par les soins du marquis de Louvois que l'on ne manqua de rien à tous les siéges. »

Une question se présente. La stratégie des généraux de Louis XIV répond-elle au grandiose des conceptions de leur souverain et maître? Oui, celle des généraux de premier ordre, celle de Turenne, de Luxembourg, de Vauban, de Villars.

Turenne émettait l'avis qu'il fallait faire peu de siéges et livrer beaucoup de combats, opinion remarquable après la méthode compassée des Espagnols sous Philippe II, après les nombreux siéges des guerres de religion, et au moment où le chef de la France aimait la guerre de siéges, pendant laquelle il pouvait montrer son amour de l'ordre, ses talents administratifs, sans être privé de l'entourage d'une cour fastueuse. Turenne pensait que les places devaient se rendre par suite de l'habileté des opérations exécutées en plaine, opérations combinées souvent pendant toute une campagne. Il a donc compris la stratégie comme plus tard Napoléon, tout en la pratiquant sur une échelle moindre, et c'est à lui qu'il faut rapporter les débuts de la supériorité des Français en stratégie : cette fois on n'attribuera pas, je l'espère, en dehors de la France, mon opinion à l'exagération de mon patriotisme, car elle appartient à un auteur allemand, à Bulow.

Quand le général Lamarque déclare (1) *admirables* les plans de campagne et les marches de Turenne, il indique qu'il tenait la campagne mieux que ses adversaires. Peut-on en douter en le voyant, lorsqu'il vient en Allemagne au

(1) Encyclopédie moderne, article *Bataille*.

secours des réformés (1645) et que les magasins, les ressources lui manquent, ordonner au soldat de moissonner et de faire lui-même son pain (1). Cette méthode a été imitée depuis, et ce qu'on a appelé en Algérie *faire vivre les troupes à la manière arabe* n'est pas autre chose.

On a dit en parlant de Turenne : « Il concevait des opérations pour lesquelles il aurait fallu des armées plus nombreuses que celles qu'il avait habituellement commandées (2). » Cela signifie que Turenne combinait le plan de campagne entier, celui auquel pouvaient prendre part toutes les armées mises sur pied par la France, non qu'il arrêtât ce plan, Louis XIV se réservait ce soin, mais il était souvent consulté, et ses avis suivis au moins à l'égal de ceux du ministre de la guerre.

Condé n'a pas fait faire à l'art militaire les mêmes progrès que Turenne : il savait moins obtenir du soldat, non pour une bataille, mais pour l'ensemble de la conduite militaire, et jamais il n'eût donné aux Français, comme son émule, la patience et l'art de supporter les fatigues et les mille maux de la lutte. Toutefois, s'il savait moins bien conduire la grande guerre, s'il n'entendait pas la stratégie à l'égal de Turenne, il savait se plier aux vues de ce dernier qu'il aimait consulter; ainsi, en 1672, il s'opposa à la guerre de siéges préconisée par Louvois. Homme des grands coups, il lui répugnait aussi de voir nos troupes disséminées dans les places, et la France ainsi hors d'état d'en appeler à la décision d'une bataille : il eût voulut dans ce cas, non 60,000 hommes, mais au moins 100,000 obéissant à l'impulsion de son épée.

(1) Rocquancourt, *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. Ier, p. 544.
(2) Carrion-Nisas, *Histoire de l'art militaire*, t. II, p. 94.

Luxembourg, malgré sa vanterie, malgré son faible pour l'argent et les femmes, est un des meilleurs stratégistes de ce temps; non-seulement il manie avec aisance une nombreuse armée, mais il manœuvre avec souplesse, et durant un long parcours, comme le prouve sa marche habile de 1694, déjà citée.

Vauban, qui semblerait devoir préférer les siéges, se montre également le partisan de la guerre en rase campagne et aux grandes allures : c'est que les esprits éminents savent s'élever au-dessus de leur intérêt propre pour considérer et faire prévaloir l'intérêt de la chose publique. Ce célèbre ingénieur trouve, en 1676, que nous possédons trop de places avancées et que cela réduit, d'une manière nuisible, notre armée d'au moins 12,000 hommes. En 1690, il couvre avec quelques troupes les places de la Flandre maritime et tient la campagne, prêt à se jeter dans celle qu'attaquerait l'ennemi. Plus tard, quand il commande une armée, après la défaite de Ramillies (1706), il sait prendre de telles dispositions (1) que Marlborough se voit obligé en face de lui de modifier sa ligne d'opérations : c'est bien comprendre la situation stratégique et en tirer parti.

Les talents stratégiques dont nous venons de parler sont remarquables, car Louis XIV ne possédait pas l'entente de la guerre vive et audacieuse, ou du moins il avait trop de prudence pour oser s'y abandonner. Il hésitait souvent et donnait parfois des ordres méticuleux : ses hésitations finissaient par le réduire à l'inaction ; ses ordres trop précis, trop détaillés indisposaient quelques généraux, témoin Turenne

(1) Trop faible pour secourir Ostende investi, le vieux maréchal songe à conserver Ypres, menacée par Marlborough, Nieuport, Dunkerque et Bergues. Il se retranche avec ses troupes derrière l'Yper et fait construire sous

répondant à Louvois (1) : « Je ne crois pas qu'il fût du service de Sa Majesté de donner des ordres précis de si loin au plus incapable homme de France ; » témoin aussi Villars, écrivant trente ans plus tard (2) au ministre Chamillard : « Ce qui est arrivé après Kehl, lorsqu'on m'a blâmé d'avoir ramené l'armée en France, a fait une impression sur mon esprit, laquelle se détruira ; mais on est homme, et une certaine activité qui m'a fait agir, jusqu'à présent sans trop consulter, *une fois désapprouvée, ne se rétablit pas tout d'un coup.* »

Ces ordres ne sortaient pas de l'uniformité. On entrait en campagne au printemps ; en automne, à la mauvaise saison, les troupes prenaient leurs quartiers d'hiver et les maréchaux rentraient à Versailles. L'année suivante, la guerre recommençait dans les mêmes conditions.

Ainsi la stratégie naît en France en dépit des dispositions du roi : c'est qu'elle se trouvait dans les nécessités du moment. Nos principaux adversaires, Montecuccoli, Eugène de Savoie et Marlborough, la pratiquaient contre nous : Montecuccoli qui, en 1673, joue Turenne par une marche digne de faire sa réputation ; le prince Eugène, dont la manœuvre pour délivrer Turin, en 1706, sera toujours citée avec éloge (3) ; Marlborough, qui sait combiner une marche hardie

Dunkerque un vaste camp uni au fort Louis par des lignes dont la trace se voit encore : ces lignes communiquent avec les places de l'Artois maritime par des routes et des canaux que l'ennemi ne peut couper. En outre, il court à l'improviste d'une place à l'autre et trompe l'adversaire sur celle qu'il songe à défendre en personne ; fait capital, car, cette dernière, l'ennemi n'eût osé l'attaquer. Par ces moyens, il sauve le pays sans l'inonder comme le voulait Villeroi, et pourtant cette inondation qu'il repousse constitue une manœuvre particulièrement spéciale à l'art de l'ingénieur militaire.

(1) 9 septembre 1673.

(2) 23 avril 1703.

(3) A la tête de 30,000 hommes et sans place pour appui, il osa effectuer une marche que peu eussent tenté et qui lui permit de joindre les débris de l'armée défaite du duc de Savoie.

de 400 kilomètres de Maestricht à Schellenberg et la mettre à exécution en 53 jours (1704). Il fallait bien répondre aux inspirations stratégiques de ces redoutables adversaires ; on ne pouvait le faire à son tour que par des conceptions de stratégie. En vain Louis XIV témoignait-il sa satisfaction quand on réussissait à faire affront à l'ennemi *sans rien hasarder* (1) ; les généraux ordinaires se soumirent, mais les grands généraux ne tinrent compte du désir du monarque et hasardèrent, car en agissant stratégiquement on joue toujours plus gros jeu qu'en se bornant à une défensive circonscrite. Voyez plutôt Villars, ce dernier des grands généraux du grand roi : audacieux et vif, assez pour avoir vaincu à Hochstaedt (première bataille de ce nom, 1703), et pour brusquer la soumission des places fortes, comme il projette, en 1705, de tourner les quartiers ennemis échelonnés le long de la Sarre, plan stratégique bien conçu et qui fait honneur à son initiative, quoiqu'il n'ait pu être mis à exécution ; comme il veut hardiment, cette même année, marcher sur Vienne et croit à la réussite de ce plan, que le faible Maximilien, électeur de Bavière, arrête et paralyse alors que le prince Eugène en fait l'éloge (2) ; comme il dit à Louis XIV pendant le siége de Lille : « Turenne, notre maître à tous, avait pour maxime qu'il faut combattre pour sauver les places de première ligne, parce que plus tard on se verra toujours forcé de combattre pour celles de la seconde. »

Remarquons combien peu l'on sait encore profiter de la victoire. Après la seconde bataille d'Hochstaedt (1704), perdue par les Franco-Bavarois, si les alliés, au lieu de persister

(1) Il n'en fut pas toujours de même : ainsi, avant Denain, réduit à *une* armée, le roi prescrivit à Villars de combattre.

(2) Reportez-vous à *Quinze années du règne de Louis XIV*, par Ernest Moret, t. Ier, p. 218, 219.

dans une série d'actes décousus le long de nos frontières, avaient concentré leurs forces et opéré sur une direction unique, Louis XIV eût peut-être succombé (1), ou du moins il eût été amené à confier le salut de la monarchie à une dernière bataille où nos dernières ressources et sa personne se fussent trouvées engagées. On n'osait pas marcher au cœur du pays ennemi et menacer sa capitale : ce progrès stratégique était réservé au XIX[e] siècle.

C'est surtout au sujet des opérations stratégiques que le secret devient nécessaire. Quincy l'énonce, disant : « Les desseins d'un général doivent être fort cachés, puisque la plupart des opérations de guerre ne réussissent qu'en gardant un très-grand secret (2). » Louis XIV, ses ministres, ses généraux observèrent admirablement cette condition de la guerre : en 1678, par exemple, lors du retour précipité des Français en Flandre, ce monarque, marchant sur Gand pour l'investir, ne divulgua son secret à personne et suivit de mauvaises routes au grand déplaisir de sa cour ; aussi ce secret bien gardé amena une prompte reddition de la ville sans que ce succès imprévu nous coûtât plus de 40 hommes, et cela pendant que nos troupes investissaient quatre autres places. Céler ses desseins, puis le moment venu précipiter l'action, n'est-ce pas opérer en politique autant qu'en capitaine ? Mais un monarque doit être l'un et l'autre, et pour quiconque, ministre ou officier, opine dans les conseils du gouvernement, l'art de la guerre ne doit cesser, en effet, d'être une branche de la politique.

En parlant de l'infanterie, nous avons signalé les perfec-

(1) ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. I[er], p. 560, assure qu'il eût succombé.

(2) *Histoire militaire de Louis le Grand*, t. VII, p. 68.

tionnements que la tactique de détail devait à Martinet; Fourilles réalisa des progrès semblables dans la cavalerie.

Quant à la grande tactique, la guerre de Hongrie, dans laquelle nous eûmes en 1664 un petit corps expéditionnaire, nous fut une école, où nos soldats s'aguerrirent mieux que vingt ans auparavant dans la Fronde: « Qui bat le Turc, disait à ce sujet Coligny, notre général dans cette campagne lointaine, qui bat le Turc en peut battre bien d'autres, accoutumé qu'il est à voir une effroyable multitude, près de laquelle les armées chrétiennes ne paraissent plus que des partis envoyés à la guerre. »

Nos longues guerres furent aussi une source d'instruction, et à voir, à commander longtemps les troupes, nos généraux acquirent du coup d'œil et l'art de mieux diriger leurs efforts. On parvint à de la prestesse dans les manœuvres, au point de faire passer, en une heure trois quarts, 20,000 hommes sur un pont de 20 pieds de large (1), et de déployer 11 colonnes en 11 minutes. On acquit aussi une grande régularité, de l'ordre et du silence, même sous le feu de l'ennemi, qualités sans lesquelles Turenne n'aurait pas été vainqueur à Ensheim, lui dont les troupes marchaient ou combattaient depuis 48 heures.

Au milieu de ces progrès tactiques, correspondant à l'amincissement des armes, il est assez singulier de voir l'ordre profond renaître par imitation des anciens, et cet ordre profond contribuer aussi à la mobilité générale des armées. Nous voulons parler de la colonne de Folard (2).

(1) Le pont de Steenestrate, 1671.

(2) Né en 1669, fait chevalier de Saint-Louis pour sa défense de la cassine la Bouline (1705), mort mestre de camp. Reportez-vous sur FOLARD, au t. IV de nos *Portraits militaires*.

Ce commentateur de Polybe, épris de l'antiquité, se prononça pour la pique contre les nouvelles armes, en quoi il avait tort, préconisa l'ordre profond, ce qui fut aussi une erreur, mais proposa pour l'attaque l'emploi de la colonne (1), qui peut en effet devenir fructueux. Son système de la colonne, sans être nouveau, car récemment encore les Espagnols s'en étaient servis à Rocroy, jouit d'une certaine vogue et lui fit des partisans : quoique mort dans les rêveries des convulsionnaires (2), il eut aussi des élèves dont les traces marqueront encore dans cette histoire.

La bataille de Spire, livrée le 15 novembre 1703 et dans laquelle le maréchal de Tallard défit les impériaux, est remarquable : on y voit une charge à la baïonnette résolûment effectuée par le régiment de Navarre pendant que l'ennemi rechargeait ses armes; c'est aussi la première où figura la colonne de Folard, car cette charge à la baïonnette se fit en colonne. Une particularité, c'est que Quincy, en relatant cette bataille, n'articule pas le mot colonne, tout en parlant d'une attaque à la baïonnette ; il est vrai qu'il exprime comment le régiment de Navarre et ceux qui le suivirent « *entrèrent* dans les batailles ennemies », ce qui indique leur formation resserrée ou en colonne.

A Denain également nous attaquâmes en colonne : aussi Folard ne tarit-il pas d'éloges sur cette bataille.

En tout ceci, son seul mérite consiste à avoir appelé l'attention publique sur les avantages dont pouvait être la colonne comme moyen offensif.

(1) Il a composé un traité de la colonne, inséré dans son *Commentaire sur Polybe*. On lui doit aussi un volume : *Nouvelles découvertes sur la guerre*, 2e édition, 1724, in-12, Paris, chez Josse.

(2) En 1752, à 83 ans.



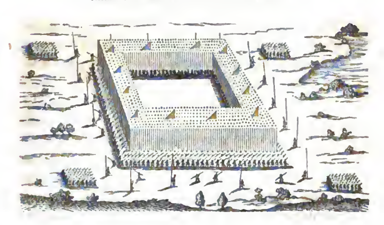
A côté de la colonne, formation offensive, nous devons placer l'emploi du carré, quoique cette formation défensive ne fût pas encore adoptée (1). Cet emploi se rencontre deux fois dans les guerres de cette époque. — D'abord, en 1703, à la bataille de Hochstaedt (20 septembre). Dans cette journée, un corps de 6,000 Prussiens, appartenant à l'armée vaincue, ne fut pas mis entièrement en fuite; le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, qui le commandait, se voyant entouré par la cavalerie ennemie et de plus fortement pressé et endommagé par l'infanterie et le canon de l'adversaire, forma des carrés avec trois régiments d'infanterie et les protégea avec des chevaux de frise. De la sorte, il put résister une heure et demie au milieu d'une plaine rase qui n'offrait aucun abri, fit souvent tête et parvint à gagner les bois sans grande perte. — Les carrés se montrent trois ans plus tard à Frauenstadt, où Schullenbourg, à la tête de 20,000 Russes et Saxons, combattit le feld-maréchal suédois Rhenschild, dont l'armée ne comprenait que 10,000 hommes. Schullenbourg prit d'excellentes dispositions et notamment forma des carrés, mais ses troupes se débandèrent au commencement de l'action et il fut battu.

On rencontre bien dans les auteurs du temps des dispositions en carré, mais uniquement pour des corps considérables, d'au moins 5,000 hommes, formant le plus souvent réserve. Tel est le carré vide dont nous reproduisons la figure d'après un livre publié en 1673, et qui par ses quatre

(1) Guibert, dans son *Essai de tactique* (1773), se borne à recommander, comme formation de l'infanterie contre la cavalerie, le reploiement en arrière des ailes de chaque bataillon, de façon à former un crochet oblique.

petits carrés supplémentaires placés extérieurement en dia-

CARRÉ D'INFANTERIE EN USAGE VERS 1672.



gonale rappelle à s'y méprendre le carré moderne, connu sous le nom de *carré Desaix*, du nom du général qui l'employa fréquemment en Égypte.

La tactique se retrouve dans les batailles, non-seulement avec la colonne ou les carrés, mais au milieu de toutes leurs péripéties.

On les livrait alors à lignes à intervalles et ouvertes, avec une formation presque en échiquier (1). L'armée se rangeait sur deux lignes distantes de 300 mètres environ l'une de l'autre ; dans chaque ligne l'infanterie occupait le centre et la cavalerie les ailes. Il était de principe que la deuxième ligne suivait la première quand elle s'ébranlait,

(1) Les bataillons et les escadrons de la deuxième ligne doivent être rangés de sorte qu'ils soient postés à l'endroit du vide des séparations de la première. (*Art de la guerre*, par GAYA, p. 99.)

afin de se maintenir à la même distance (1). Souvent une troisième masse stationnait, groupée en arrière, à 450 mètres environ, et constituait une réserve ; presque toujours cette masse se composait de troupes à cheval, comme plus faciles à poster, et dans l'origine elle ne comportait que de 4 à 6 escadrons ; vers 1670 elle s'accrut et comprit de 15 à 20 escadrons ; enfin, pendant la guerre de la Succession, elle atteignit le triple de cet effectif et devint mixte (2). L'artillerie se plaçait en avant de l'infanterie, surtout les grosses pièces (3), et les bagages derrière la réserve, que le général avait soin de poster favorablement ; le quartier général restait entre les deux lignes. On était très-lent à prendre son ordre de bataille.

Les armées se rapprochaient ordinairement à portée de canon. On trouve aussi des batailles où elles se tiennent à un quart de lieue de distance ; comme ces indications sont données par évaluation et que jamais on ne mesure exactement ce qu'il en est, tant le feu de l'action entraîne, on peut admettre ici l'équivalence de ces deux mesures.

N'oublions pas que, dans la plupart des cas, des grenadiers combattent entremêlés aux escadrons, et cela chez les Français comme dans les rangs de leurs ennemis. Galloway (4) fit, par exemple, à Almanza (1707) un grand mélange des armes

(1) Ce principe ne fut pas observé par les Français à Ramillies.

(2) En 1710, par exemple, dans sa campagne de Flandre, la réserve de Villars se composait de 34 escadrons et 22 bataillons. On a reconnu, dit Quincy, de quelle importance il était d'avoir de bons bataillons en réserve pour s'en servir à propos, t. VII, 2e partie (*Maximes sur l'art militaire*), p. 57.

(3) Quelquefois, mais rarement, on postait de petites pièces devant la cavalerie.

(4) De Ruvigny, gentilhomme français, devenu comte de Galloway en Angleterre, où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes.

qui contribua à sa défaite. Cette coutume nuisible (1) devait durer jusqu'au milieu du xviiie siècle.

Quant aux dragons, suivant Gaya, on faisait mettre pied à terre à tous leurs régiments pour qu'ils donnassent avec les enfants perdus, et dans ce but on les postait, assure cet auteur, à la tête de l'armée. Je n'ai pas retrouvé ailleurs une assertion aussi formelle. On mettait, en effet, les dragons à l'extrémité des ailes, afin de les rendre plus mobiles. Les dragons faisaient souvent partie de la réserve.

On cherchait à appuyer ses ailes à un ruisseau, à un bois, ou à un village fortifié, principalement quand le front offrait peu d'étendue.

Attaquait-on en ordre parallèle ou préférait-on l'oblique? Les généraux ordinaires conservaient l'ordre ordinaire ou parallèle. Tous les grands généraux, notamment Turenne, variaient et leurs dispositions et leur procédé pour assaillir et surprendre l'ennemi. Ce dernier recourut plus d'une fois à l'ordre oblique (2), et il est certain qu'à la fin du règne de Louis XIV l'accroissement des armées et une plus grande uniformité dans l'armement de l'infanterie amenèrent plus fréquemment l'emploi de cet ordre et aussi des grandes masses ou de la colonne. Ce résultat se produit presque toujours : de longues guerres donnent naissance à des procédés nouveaux et prouvent la nécessité de coups plus forts.

On dissimulait souvent le point par lequel on voulait commencer l'action. Luxembourg agit de la sorte à Fleurus, en 1690. Jugeant qu'il était impossible d'attaquer de front, il résolut d'attaquer la droite des alliés, mais, pour masquer

(1) Voyez sur ses inconvénients l'*Essai historique et militaire sur l'art de la guerre* (par d'Écrammeville), 1789, t. Ier, p. 318 à 320.

(2) Avec débordement d'une aile. Exemple : la bataille des Dunes (1658).

son dessein, fit mettre aussitôt en bataille les troupes des deux colonnes de sa gauche qui faisaient face aux ennemis, tellement que ceux-ci, trompés et se croyant menacés, tirèrent sur notre gauche ainsi formée, pendant qu'il effectuait un mouvement tournant avec sa droite, traversait heureusement un marais et venait se poster sur des hauteurs d'où il dominait et canonnait le milieu de l'infanterie ennemie, mouvement hardi, non interrompu et qui décida du gain de la bataille.

L'important, — Feuquières le dit expressément, ce qui prouve qu'on le reconnaissait de son temps, — était de donner la bataille et non de la recevoir, ou tout au moins de combattre librement. Ajoutons, relativement à ce mot librement, qu'il est aussi fort nécessaire de conserver la liberté de se mouvoir, sinon les troupes entassées, et réduites à se serrer pour boucher les vides, peuvent servir par leur attitude, mais sont soumises à un véritable massacre, comme cela se vit à Senef, cette sanglante bataille, et cela pour la cavalerie, ce qui se produit beaucoup plus rarement que pour l'infanterie.

Le même auteur, contemporain du siècle de Louis XIV, établit avec raison cette différence entre une bataille et un grand combat : que la première seule entraîne la perte de l'artillerie de l'armée et souvent celle des bagages, de même que seule elle laisse pour un temps le vainqueur maître de la campagne (1).

Quincy remarque combien il est nécessaire, pour préparer la victoire, de connaître le terrain sur lequel on opère, et ajoute que les changements fréquents de généraux,

(1) *Mémoires de Feuquières*, chap. 80.

pour des causes particulières ou par suite d'intrigues de cour, sont, sous ce rapport, préjudiciables au succès de la campagne.

Les batailles de ce temps ont souvent été livrées à l'occasion d'un siége : Rocroy, les Dunes se trouvent dans ce cas; la ville de Namur se rendit deux fois, à Louis XIV et à Guillaume, faute d'avoir été secourue. Les batailles résultant du choc de deux armées en marche sont plus rares, et pourtant ce sont les véritables, celles qui terminent une campagne ; mais Louis XIV les cherchait peu : il hésitait à engager sa renommée, faiblesse indigne d'un aussi grand cœur, si ce n'était plutôt un mouvement de vanité ; on sait qu'il ne put se décider, en 1676, à engager une bataille sous son commandement, lorsque toutes les chances paraissaient en sa faveur; mais, au dire de l'un de ses derniers historiens, il le regretta amèrement toute sa vie.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, les batailles devenir des affaires de poste : l'échelle se réduira encore plus.

Mentionnons, sous ce règne, une action qui nuisit plus au vainqueur qu'au vaincu : c'est Malplaquet. Non-seulement la perte des vainqueurs y fut au moins du double de celle des vaincus, mais ceux-ci conservèrent leurs armes, et leur général put écrire à son roi : « Si Dieu nous fait la grâce de perdre encore une pareille bataille, Votre Majesté peut compter que ses ennemis seront détruits. » Ce fait est presque unique dans l'histoire ; il montre comment une armée, inférieure en effectif et dénuée de tout, peut faire payer sa défaite.

Voici un tableau, semblable à ceux contenus dans nos chapitres sur les Grecs et les Romains, lequel donnera une idée exacte des armées mises en jeu et des pertes éprouvées dans les batailles de ce temps :

EFFECTIFS ET PERTES DANS LES PRINCIPALES BATAILLES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

DÉSIGNATION.	DATE.	ORDRE DE BATAILLE.	EFFECTIFS.	PERTES.
Rocroy	19 mai 1643.	Français. — Ordre parallèle	16,000 fantassins, 7,000 chevaux	Vainqueurs.— 2,000 tués.
		Espagnols. — Ordre oblique, la gauche en avant	18,000 fantassins, 8,000 chevaux	Vaincus.— 8,000 tués, 6,000 prisonniers.
Nordlingue	4 août 1645.	Français. — Ordre parallèle	17,000 hommes	Vainqueurs.— 1,500 tués ou blessés.
		Espagnols. — *Idem*	14,000 hommes	Vaincus.— 4,000 tués, nombreux prisonniers.
Dunes	14 juin 1658.	Français. — *Idem*	9,000 fantassins, 6,000 cavaliers	Vainqueurs.—
		Espagnols. — *Idem*	6,000 fantassins, 8,000 cavaliers	Vaincus.— 3,000 tués, 3,500 prisonniers.
Senef	11 août 1674.	Fran ais. — Ordre en colonne.	40,000 hommes	Français.— 6,000 tués ou bless. (dont 1,000 off.)
		Impériaux. — Ordre parallèle	60,000 hommes	Impériaux.— 8,600 tués, 6,000 prisonniers.
Ensheim	4 oct. 1674.	Français. — *Idem*	27 bataillons, 62 escadrons	Français.— 2,000 tués.
		Impériaux. — *Idem*	40 bataillons, 93 escadrons, 50 canons.	Impériaux.— 3,000 tués.
Cassel	11 avril 1677.	Français	38 bataillons, 80 escadrons	Vainqueurs.— 1,200 tués, 2,000 blessés.
		Hollandais	Forces équivalentes	Vaincus.— 3,000 tués, 4,000 bless., 2,500 pris.
Steinkerque	4 août 1692.	Français. — Ordre parallèle entassé.	81 bataillons, 214 escadrons	Vainqueurs.— 7,000 tués ou blessés.
		Alliés. — Ordre parallèle	75,000 hommes	Vaincus.— 10,000 tués ou blessés.
La Marsaille	4 oct. 1693.	Français. — *Idem*	54 bataillons, 80 escadrons, 30 canons.	Vainqueurs.— 3,000 tués ou blessés.
		Alliés. — *Idem*	44 bataillons, 81 escadrons, 31 canons.	Vaincus.— 9,000 tués, 2,000 prisonniers.
Almanza	25 avril 1707.	Franco-Espagnols.— Ordre oblique.	52 bataillons, 62 escadrons	Vainqueurs.— 2,000 tués ou blessés.
		Impériaux. — Ordre convexe	51 bataillons, 40 escadrons	Vaincus.— 5,000 morts.
Malplaquet	11 sept. 1709.	Alliés. — Ordre concave	129 bataillons, 252 escadr., 105 pièces.	Vainqueurs. — 18,000 tués ou blessés (dont 1,500 officiers).
		Français. — Ordre parallèle	130 bataillons, 260 escadr., 80 pièces.	Vaincus.— 8,000 tués ou blessés.
Villaviciosa	10 déc. 1710.	Espagnols	32 bataillons, 80 escadrons	Vainqueurs.— 2,500 tués ou blessés.
		Impériaux	27 bataillons, 29 escadrons	Vaincus.— 4,000 morts, 3,000 prisonniers.
Denain	24 juill. 1712.	Français. — Ordre en colonne	40 bataillons	Vainqueurs.— Faibles pertes.
		Alliés. — Ordre parallèle sur une ligne étendue	10 bataillons, 23 escadrons	Vaincus. — Nombre consid. de tués, 3,000 pris.

Occupons-nous un instant des petites opérations de ce temps de grande guerre.

Avant tout un mot des *partis*, c'est-à-dire de ces faibles détachements qui faisaient la guerre de courses à une échelle minime et qui ont disparu avec l'institution des troupes légères (1). Un chef, capitaine ou sergent, quelquefois même simple soldat, les commandait et dirigeait sa poignée d'hommes comme il l'entendait et dans le sens le plus profitable. Pour que leur action ne dégénérât pas en brigandage, les gouvernements belligérants fixaient d'un commun accord, par un cartel, leur force minimum : en 1675, ce minimum était, pour les partis des garnisons, de 19 fantassins et de 15 cavaliers ; au-dessous on pouvait envoyer aux galères les hommes d'un parti saisi. Remarquons ces chiffres, ils sont impairs : on croyait alors que les nombres impairs exerçaient une influence heureuse à la guerre (2).

Les coups de main sont assez nombreux (3). L'un des plus intéressants est celui par lequel, en 1674, le colonel Mélin, sorti de Maëstricht, à la tête d'un détachement de soldats résolus, réussit à pénétrer dans Grave assiégée, à mettre les ôtages hollandais au milieu de sa petite troupe et, par un mélange d'audace et de prudence, à les ramener dans Maëstricht, débarrassant ainsi d'un souci le gouverneur de Grave, celui qui allait s'illustrer par une mémorable défense, le marquis de Chamilly.

On pourrait ranger les surprises parmi les coups de main,

(1) Sous Louis XV. Voyez le chapitre suivant.

(2) *L'Art de la guerre pratique*, par Ray de Saint-Geniès, capitaine d'infanterie, in-12, 1754, t. II, p. 136.

(3) Voltaire émet l'avis que les Français, qui trouvent des égaux et quelquefois des maîtres en bataille rangée, n'en ont point dans les coups de main.



si elles ne s'effectuaient parfois dans une proportion grandiose. Outre les surprises de forteresses, il y en eut pour des combats, pour des batailles. Si Créquy fut surpris et vaincu à Konz-Saarbruck (1675), comme nous l'avons dit ci-dessus en parlant de l'administration, Luxembourg fut surpris et vainqueur à Steinkerque (1692) : ces deux actions eurent lieu à l'occasion des fourrages.

On se trouvait, en effet, souvent obligé de recourir à cette sorte d'opérations. Le plus difficile résidait dans l'exécution des fourrages au vert. Feuquières (1) recommande de former l'escorte d'après le pays où l'on doit opérer et les difficultés à surmonter ; cette escorte part la première, prend position et avertit de sa situation : alors les fourrageurs, accompagnés d'une petite troupe d'appui, se mettent en route à leur tour et atteignent le lieu assigné. Leur chef doit empêcher qu'ils ne se débandent, et les faire reformer pour le retour dès que cela devient possible.

Le même auteur n'oublie pas de mentionner qu'un fourrage doit être précédé d'une reconnaissance, relative aux escortes à former, à l'étendue de pays à embrasser, à la quantité de fourrage nécessaire.

En général les reconnaissances s'effectuaient à cette époque avec un détachement. On en rencontre pourtant d'exécutées secrètement, et même de nuit, par un officier qui se dévoue, comme celles dont Fabert, surnommé le *Quêteur de coups de mousquet*, avait donné l'exemple dans la campagne de 1635 (2).

Il faut aussi compter les convois parmi les petites opéra-

(1) *Mémoires de Feuquières*, chap. 58.

(2) Il était alors aide de camp du cardinal de la Valette.

tions de la guerre. On possédait alors des places d'approvisionnement d'où l'on tirait les convois : tout consistait à les amener en sécurité de cette place au camp ou à la place assiégée que l'on voulait ravitailler. Les difficultés du chemin dictaient la compositon de l'escorte, et aussi parfois l'importance des objets transportés : on confiait, par exemple, toujours à un officier général la conduite d'un convoi d'argent. Les convois de vivres se présentaient continuellement puisque le pain se distribuait tous les 4 jours et qu'on adjoignait au pain les autres denrées nécessaires pour la subsistance du soldat : étant continuels, ils avaient moins d'importance, mais on savait mieux les conduire et en général ils arrivaient à destination. Un auteur du temps recommande de les faire réussir non-seulement pour que la troupe ne manque de rien, mais aussi « afin de ne pas rebuter les gens que le gain attire à la suite de l'armée (1) ». Les convois destinés au ravitaillement des villes assiégées offraient moins de facilités dans leur transport, et, considérables, entraînaient quelquefois de gros combats pour leur protection. Le lecteur curieux d'approfondir ce qui concerne leur conduite fera bien de lire une relation du siége de Lille en 1708 : il y verra deux convois, dont l'un, dirigé sur cette place par les Français et amené par le chevalier de Luxembourg, pénétra heureusement dans la ville; dont l'autre, dirigé par les alliés sur le camp des assiégeants affamés, n'est pas enlevé par les nôtres, et devient la cause du malheureux combat de Winendale perdu par le lieutenant-général comte de Lamothe.

En cette époque de nombreux siéges il surgit assez d'occasions pour qu'on pût poser les règles de la défense; pourtant, malgré de célèbres défenses comme celles de Grave par Cha-

(1) *Mémoires de Feuquières*, chap. 61.

milly (1675), de Lille par Boufflers (1708), ce fut l'attaque qui devint prépondérante.

On défendait les places par des procédés bien connus. Le gouverneur, quel que fût son grade, préparait à l'avance la défense et rendait les approches difficiles; en même temps il prenait diverses précautions contre un soulèvement des habitants. Sous ses ordres, l'état-major de la place surveillait les détails de l'exécution de la mise en état de défense. On se préparait de bonnes conditions pour effectuer des sorties contre les travaux de l'assiégeant. La défense du chemin couvert se prolongeait le plus possible, car sa perte prélude à la reddition de la ville. En arrière, la demi-lune a dû être complétement isolée : on y arrête l'adversaire. On agit de même à la contre-garde si les bastions de la place en sont enveloppés. Enfin vient la défense du corps de place : quand il existe une brèche, on empêche l'assiégeant de la reconnaître, l'on accumule sur ce point tous les procédés de résistance, toutes les chicanes possibles, et finalement on y livre à l'arme blanche un combat désespéré. Souvent on construit un retranchement, ou bien l'on creuse un fossé en arrière de la brèche : ce fossé peut être rempli de matières incendiaires (1).

Ces procédés de défense ne peuvent être placés sous l'égide du nom de Vauban, quoique ce grand ingénieur ait composé un *Traité de la défense des places*; mais il n'a jamais été lui-même défenseur, et la sanction de l'expérience manque comme l'invention dans ses préceptes.

(1) Voyez QUINCY, *Histoire militaire de Louis le Grand*, t. VII, 2e partie, p. 189 et suivantes. — La défense de Luxembourg, en 1684, offre un singulier épisode. Le 28 mai, au moment où les Français s'élancent sur les brèches, 15 officiers espagnols, tous *à cheval*, débouchent d'une poterne et chargent dans le fossé même les grenadiers français d'une des colonnes d'assaut : ils périrent tous dans cet acte de folie.

Il n'en est plus de même en ce qui concerne l'attaque des places : Vauban a dirigé 42 siéges en personne et assisté à 6 autres au début de sa carrière. Là l'expérience est entière, elle part d'un homme dont la supériorité a été reconnue de toute l'Europe, et les règles posées par lui ont fait et font encore loi. Elles peuvent se résumer ainsi :

Le procédé d'attaque doit être méthodique, et, l'étant, il devient sûr : peu à peu l'assiégeant gagne du terrain, augmente sa puissance, dont la source ne se trouve pas limitée, circonscrite comme celle de l'assiégé, et la reddition de la place n'est plus qu'une affaire de temps. Il faut investir la place aussi complétement que possible avec des troupes, puis élever une ligne de contrevallation, ou simplement quelques forts dirigés contre la place, et surtout une ligne de circonvallation contre une armée de secours. On ouvre la tranchée en se servant des cavités du terrain oubliées par l'assiégeant et non comblées ; chaque soldat employé à cette ouverture se couvre au moyen d'un gabion qu'il remplit de terre et surmonte de fascines.

Ce procédé d'ouvrir la tranchée à découvert constitue la sape volante et fut le plus fréquemment mis en usage par les assaillants de cette époque. Il est un autre procédé, la *sape couverte*, que les Français ne paraissent pas avoir employé mais que les alliés utilisèrent en Flandre pendant la guerre de la succession d'Espagne; elle consistait en une sape faite sous terre, autrement dit en une galerie de mine de 1 mètre environ de large sur 1^{m} 80 à 2^{m} de haut, mine faite autant que possible sans châssis, ce qui exigeait un terrain de bonne qualité : dans les terrains de sable on l'interrompait ordinairement pour la remplacer par une sape découverte. Cette sape offrait l'avantage de permettre d'avancer sûrement contre les places fortes de ce temps dont le relief élevé

fournissait, par rapport aux glacis, des vues très-dominantes et très-dangereuses pour l'assiégeant (1).

La tranchée ouverte, les capitales du front attaqué forment les routes les plus propices aux cheminements, celles sur lesquelles l'assiégeant essuie le moins de feux. Les tranchées conduites en zigzags, afin que l'artillerie des assiégés ne les enfile pas, doivent être réunies par des *parallèles* qui les font communiquer, et permettent le rassemblement des gardes de tranchées et des travailleurs.

Joignez à ces règles le calme qui, devant une place forte, doit plus que partout ailleurs contenir et diriger le courage; joignez-y aussi l'attention de ne passer à une nouvelle période du siége que quand les travaux de la période précédente sont entièrement achevés; mentionnez la recommandation de Vauban de ne rien précipiter, de s'entourer de précautions, d'agir à coup sûr, de ne pas hasarder inutilement la vie des hommes, et vous aurez le secret des succès constants et glorieux de cet ingénieur célèbre.

Outre les *parallèles* dont il imagina et régularisa l'emploi, Vauban inventa le *ricochet*, qui permet d'atteindre au delà du parapet, et par-dessus et en arrière de ses lignes dominantes, et comme tel devient d'un grand secours dans l'attaque des places : cette invention suscita primitivement une certaine opposition dans les rangs de l'artillerie, mais elle finit par être adoptée.

Les travaux de terrassement et même de fascinage que les siéges exigeaient ne pouvaient s'effectuer par des troupes spéciales, puisque le corps du génie n'en possédait pas

(1) Consultez l'Appendice à la *Relation du siége de Douai en 1710*, par M. le capitaine (aujourd'hui général) du génie ALLARD, dans le *Spectateur militaire*, cahier de mars 1834.

encore, et quoiqu'on y employât quelquefois des fantassins, la plus grande partie se faisait au moyen de paysans levés par réquisition. Ces derniers, on le conçoit, rechignaient à la besogne, car n'étant pas soldats, il leur plaisait peu de se voir exposés au feu de l'ennemi : aussi tâchait-on de les employer hors de la portée du canon ou du mousquet, ou du moins on leur promettait en les rassemblant qu'il en serait ainsi.

Le siége des places maritimes ou entourées d'eau exigeait plus de soins que celui des places de l'intérieur et à fossés secs. Ainsi, en 1676, Vauban propose pour le siége de Condé, dont le pourtour pouvait être inondé en grande partie, l'emploi d'une redoute flottante de galiotes et de barques armées : cette redoute, dont Louvois prend plaisir à diriger lui-même la construction à Versailles, avait 3^{m} sur 7^{m}, portait 5 canons, et pouvait être voiturée sur une charrette (1).

Rappelons qu'un gouverneur de place ne devait pas se rendre sans que ses défenses fussent entamées, et quand il disposait encore de moyens de défense suffisants : les ordonnances n'exigeaient pas encore qu'il y eût brèche au corps de place (2), mais le degré à partir duquel un chef de garnison pouvait être accusé de lâcheté se trouvait nettement marqué. La campagne de 1673 le fait voir. Le gouverneur français de Naerden, abandonné à lui-même, perdit la tête et rendit la ville après 4 jours de siége, les défenses en bon état, disposant de munitions pour 30 jours et d'une garni-

(1) Cette batterie est un rudiment des batteries flottantes qui, en 1783, figureront dans l'attaque de Gibraltar.

(2) La Chesnaye reste encore en 1758, au mot *capitulation* de son *Dictionnaire militaire*, dans un vague qui l'indique : on semble même avoir été, après le règne de Louis XIV, moins sévère à ce sujet que ne le prouve l'exemple cité dans le texte.

son de 2,000 hommes : traduit pour ce fait devant un conseil de guerre, il fut condamné à la dégradation et à une prison perpétuelle, et cela par un acte de louable indépendance du conseil, car Louis XIV et Louvois penchaient pour la mort.

Les généraux chefs d'armée n'avaient pas en leurs ingénieurs une confiance absolue, et si Vauban n'avait pas été là pour les défendre, leurs fonctions fussent restées difficiles et leurs services méconnus. On peut en juger par ce passage des mémoires du duc d'York suscité par la particularité que Turenne avait réussi dans plusieurs siéges sans avoir d'ingénieurs à ses attaques (1) : « Le duc d'York a reconnu, non-seulement par sa propre expérience, mais encore par celle des plus habiles dans le métier de la guerre, qu'un général ne se doit jamais reposer entièrement sur quelque ingénieur que ce puisse être pour la conduite de la tranchée, parce qu'il n'est pas raisonnable de croire qu'un homme qui doit y être à tout moment veuille s'exposer autant que des officiers qui, n'y allant qu'à leur tour, se piquent plus aisément d'honneur et d'émulation pour faire avancer les travaux ; outre qu'ils en acquièrent plus de capacité pour tout ce qui regarde un siége (2). »

Pour terminer ce qui concerne les progrès de l'art de la guerre pendant le long règne de Louis XIV, indiquons combien plusieurs de ses généraux agissent à son image : cela est presque inévitable, on tend à imiter son maître ; le mot est bien de l'époque et peint la situation. Chez quelques-uns cette tendance conduit à la vanterie, mais en même temps ils accomplissent de grandes choses ; tels sont Luxembourg

(1) Le corps des ingénieurs militaires ne fut constitué qu'en 1690.

(2) *Mémoires du duc d'York*, livre 1er, année 1653.

et Villars. Chez d'autres, il se produit un contraste et, malgré l'enflure du temps, malgré la croyance à la perfection de ce règne et de ce qu'il produit, ils restent froids et modestes : Catinat, Vauban appartiennent à cette catégorie. Les troisièmes ne sont que fanfarons et le grand air ne leur enlève pas la médiocrité : tout le monde nommera avec moi la Feuillade et Villeroi (1).

Une autre observation, c'est que la littérature militaire se fonde et que les sources se multiplient. Aux mémoires, comme ceux de Turenne, aux ouvrages historiques, comme celui du marquis de Quincy, aux livres de maximes et de préceptes appuyés sur des exemples pris dans l'histoire contemporaine, comme celui de Feuquières, se joignent des œuvres de l'antiquité commentées en vue de la guerre moderne, comme le Polybe de Folard, et des traités purement dogmatiques, comme *l'Art de la guerre* de Puységur, les *Traités de l'attaque et de la défense des places* de Vauban, *les Maximes et Instructions sur l'art militaire* par Quincy (2), qui appartiennent à cette époque, quoique publiés plus tard.

Cette apparition de nombreux et importants écrits sur l'art de la guerre, en ce siècle célèbre par ses productions dans les autres branches du savoir humain, ne forme pas un des moindres caractères du règne de Louis XIV, et montre combien la guerre devient un fait social et politique dont chaque nation doit s'occuper, non pour le mettre en œuvre chaque jour, mais pour le pratiquer habilement quand ses intérêts réclament qu'elle y fasse momentanément appel.

(1) Nous ne citons ici ni Turenne, ni Condé : le caractère de Louis XIV n'a pas déteint sur eux.

(2) In-4°, 1726, ouvrage anonyme ; le nom de l'auteur se trouve remplacé sur le titre par M. *** ; mais il est réellement de l'officier général qui a composé *l'Histoire militaire de Louis le Grand*, souvent citée dans ce chapitre.



CHAPITRE V

L'ART DE LA GUERRE DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU RÈGNE DE LOUIS XV

(1715-1745)

L'art de la guerre sous Louis XV, surtout pendant la première moitié du règne de ce monarque, c'est l'art de la précédente époque continué avec de légères modifications ; il ne saurait en être autrement lorsqu'on sort d'une période glorieuse et féconde, d'une époque qui crée et dont le creuset de l'histoire ne fait chaque jour qu'agrandir le domaine. Marquons néanmoins les différences, ne serait-ce que pour marquer pourquoi et comment l'épée de la France fut tenue d'une main moins ferme.

Le recrutement demeure à peu de chose près ce qu'il était sous Louis XIV.

Il est toujours défendu de faire aucun enrôlement *qui ne soit volontaire*. Les gens mariés ne doivent être enrôlés, mais de l'aveu de Chennevières (1), cet article, quoique

(1) Premier commis de la guerre. Voyez son ouvrage intitulé : *Détails militaires*, 1750, t. III, p. 131 et suivantes.

non abrogé, ne s'observe plus. Il y a défense d'accepter des soldats d'autres compagnies sans qu'ils justifient de l'obtention de leur congé, et même défense de prendre aucun soldat dans les compagnies vacantes comme les colonels le faisaient souvent par abus. Les capitaines des troupes réglées ne peuvent, sous aucun prétexte, engager un milicien, et pour enrôler un soldat admis aux Invalides il leur faut une autorisation spéciale du secrétaire d'État de la guerre (1). Aucun enrôlé ne doit avoir moins de 16 ans.

Dès son incorporation, chaque soldat nouveau reçoit un nom de guerre, lequel figure sur les contrôles (2), outre son nom de famille et son nom de baptême ; ainsi ces surnoms, dont plusieurs nous plaisent par l'idée de gaieté ou de courage qu'ils éveillent, ne sont que des pastiches menteurs et étiquètent souvent à faux ceux qu'un caprice officiel en pare.

Dans les troupes de nouvelle formation, le roi accordait alors 100 livres par homme pour engagement, habillement et armement ; nous voyons par ce qui se passa en 1745 pour le corps de la Morlière que cela ne suffisait pas encore aux capitaines (3).

Les milices prennent plus d'importance. Lorsque Louis XV en établit en 1726 (4), il porte leur chiffre à 60,000 hommes et les forme en 100 bataillons ; c'est plus du double du chiffre des milices levées par son prédécesseur. Cela ne lui suffit pas : en 1733, il augmente leur nombre jusqu'à 86,868 hom-

(1) Ordonnance du 7 septembre 1724.

(2) Consultez *Essai sur la cavalerie*, 1756 (par D'AUTHEVILLE), in-4°, p. 431. Du moment que ce surnom figure sur les contrôles, il doit exister dès qu'on inscrit le soldat sur ces derniers.

(3) *Mémoires du duc de Luynes*, 21 octobre 1745.

(4) Ordonnance du 25 février.

mes (1), tout en réduisant le nombre de leurs bataillons à 93. Les milices ainsi constituées devenaient un appoint formidable et, consolidées comme institution, elles pouvaient former plus tard le noyau militaire le plus certain, puisque le sort désignait les miliciens et que ceux ainsi désignés se trouvaient obligés, contraints de prendre les armes. Les ordonnances de Louis XV à ce sujet revêtent un caractère particulier de sévérité : elles interdisent les engagements volontaires, prescrivent de tirer au sort entre les hommes non mariés âgés de 16 à 40 ans et fixent à 4 ans la durée du service. Malheureusement elles ne défendent pas les remplacements, ou du moins on les toléra, et dès lors il y eut de pauvres diables qui se vendirent et devinrent les remplaçants de jeunes gens plus fortunés : cet abus grandit vite, et dès 1758 un seul bataillon de milice comprit 104 vendus (2), c'est-à-dire un neuvième de son effectif. Ce qui faussa encore plus l'institution des milices et l'empêcha de constituer un mode certain de recrutement, ce sont les nombreuses exemptions ; tout ce qui tenait à l'État, à la noblesse, au clergé, au commerce, avait obtenu que ses fils ne fussent pas astreints au tirage ; l'on en vint même à exempter les domestiques des nobles et des ecclésiastiques.

Outre les milices, il y eut sous Louis XV, mais seulement dans la deuxième moitié de son règne, des *régiments de recrues*, alimentés par l'engagement volontaire et destinés à compléter les régiments français : on y servait pendant 8 ans.

(1) Il y a donc une exagération manifeste dans les *Mémoires du duc de Luynes* (t. III, p. 110), quand ils évaluent à 100,000 hommes, dont 20,000 toujours armés, les seules milices de Bretagne.

(2) Au prix moyen de 600 livres. L'appât de cet argent portait les vieux soldats à déserter, et les jeunes gens à ne pas s'engager volontairement afin de se faire remplaçants.

En fait d'avancement, signalons que l'avenir des officiers restait limité, principalement dans l'infanterie, arme où 1 officier sur 2,000 devenait brigadier, et cela à 60 ou 70 ans, au dire de l'auteur du *Traité des légions*, publié en 1744 (1). Aussi, pour contenter un peu les officiers, avait-on multiplié, sinon les grades, au moins les emplois en second et les classes dans chaque grade, et sous ce rapport l'organisation comprenait de véritables superfétations hiérarchiques : l'une des plus frappantes se montre dans l'artillerie, qui comportait *quatre classes* de capitaine *en premier* (2), On en vint également à exiger un certain temps passé dans un grade pour obtenir le grade supérieur, 5 ans de capitaine par exemple et 7 ans de service pour devenir colonel. On donna plusieurs régiments sans qu'il en coûtât rien à ceux à qui on les accordait (3), et l'on profita des occasions pour réduire les taux trop élevés auxquels se vendaient quelques-uns, deux mesures qui accusaient le commencement d'une réforme contre l'achat des grades.

Malgré ces restrictions, le favoritisme exerça sous ce règne, même dans sa première moitié, une telle influence que le maréchal de Saxe lui-même et les officiers de son entourage se crurent obligés d'en signaler les inconvénients (4).

(1) Page 43. On ne paraît pas avoir eu beaucoup plus d'avancement dans la cavalerie, à en juger par le chevalier de Fénelon, qui resta 26 ans capitaine de cavalerie. (*Mémoires du duc de Luynes*, 9 fév. 1743.)

(2) CHENNEVIÈRES, *Détails militaires*, t. V, p. 34.

(3) *Mémoires du duc de Luynes*, 24 août 1743. Il s'agit de régiments devenus vacants. Quant aux régiments de nouvelle formation, on les donnait aussi, mais souvent bien mal : le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, en reçut un *à six ans*.

(4) Voyez le *Traité des légions*, 4e édition, la Haye, 1753, p. 26, 29. — Ce petit volume a été faussement attribué au maréchal de Saxe : il est du comte d'Hérouville de Claye, et a reçu tout au plus quelques annotations du vainqueur de Fontenoy. L'édition que nous citons ne mentionne déjà plus le nom du maréchal de Saxe sur le titre, et c'est pourquoi M. AUGUIS

Louis XV sentit la nécessité de venir en aide à ses officiers. Par un édit de novembre 1750, il décida que le grade d'officier général conférerait à l'avenir la noblesse héréditaire; par le même édit, il déclara que les officiers en activité de service seraient exempts de taille et conserveraient cette exemption dans la position de retraite après 30 ans de service, s'ils étaient chevaliers de Saint-Louis, et que cette dernière exemption obtenue dans la même famille en descendance légitime, durant trois générations consécutives, anoblirait de droit la troisième. La pensée était louable comme créant un motif d'émulation et récompensant les familles qui s'adonnaient au service des armes, plus coûteux alors que lucratif; mais elle recevait trop d'extension : le roi aurait dû déclarer simplement qu'un officier général et que le fils et petit-fils d'un chevalier de Saint-Louis, décoré lui-même de cet ordre, se trouveraient dans les conditions pour être anoblis, le ministre de la guerre restant juge des cas où cette faveur pourrait leur être accordée.

Louis XV, l'année suivante (1751), voulut aussi soulager sa noblesse, qui se portait en foule vers la carrière militaire (1), et ses chevaliers de Saint-Louis; pour ce faire il créa l'*École royale militaire* destinée à l'éducation gratuite de leurs enfants (2) : on y était admis (3) de 8 à 13 ans et

(*Mémoires histor. de Frédéric le Grand*, 1828, Préface) a eu tort d'annoncer l'édition publiée à Paris en 1760 comme la première ayant opéré cette rectification.

(1) En février 1746, il y avait au ministère 500 demandes à l'effet d'obtenir des compagnies, alors qu'aucune n'était vacante : les douze années de guerre presque continuelle qui venaient d'avoir lieu portaient l'ambition vers la carrière des armes.

(2) Voyez les articles 13 et 14 de l'édit d'institution en date du 28 janvier 1751. Le roi y déclare avoir voulu faire de cette fondation « un secours pour la noblesse du royaume, qui est hors d'état de procurer une éducation convenable à ses enfants ».

(3) De préférence quand on était orphelin.

on en sortait officier. L'éducation portait sur les mathématiques, la physique, l'histoire, le latin, l'allemand, l'italien, sur les exercices du corps, l'étude des ordonnances militaires et de l'art de la guerre. Ce programme répondait à cette fâcheuse tendance des financiers de faire embrasser à leurs enfants le métier des armes comme celui de tous exigeant le moins de savoir et d'application (1).

Outre les élèves de l'école militaire, il y avait aussi pour concourir aux places de début dans la hiérarchie les jeunes gens servant dans différents corps, soit comme volontaires, soit comme cadets, et aussi parfois des bas officiers; ainsi dans les grenadiers on réservait à ces derniers les places de lieutenant, de sous-lieutenant et de porte-drapeau (2).

Tous les élèves dont on était satisfait recevaient en sortant de l'école royale militaire la croix de minorité des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem; mais ils ne pouvaient jusqu'à 30 ans porter que la petite croix des dits ordres, attachée à la boutonnière avec un ruban de couleur amarante (3). Cette marque de distinction, et aussi la pension de 200 livres que le roi faisait à tous les élèves sortants, se perdaient quand on quittait ensuite le service volontairement.

Louis XV, mentionnons-le, institua en 1759, sous le nom d'*Ordre du mérite militaire*, un ordre destiné à récompenser les services des officiers étrangers au service de

(1) Le 30 juin 1754, une charge de directeur général des études fut créée à l'Ecole militaire.

(2) Roux de Rochelle, *Histoire du régiment de Champagne*, p. 354.

(3) Édit du 15 juin 1757.

France qui professaient la religion protestante ; c'était une imitation, presque une classe à part de l'ordre de Saint-Louis, accessible seulement aux officiers catholiques (1).

Si la discipline n'était pas parfaite à une époque d'obéissance et de régularité comme le règne de Louis XIV, on peut pressentir ce qu'elle devint sous le règne suivant, dans une période où la société, indécise sur sa base, tombait en désarroi aux mains d'une autorité peu respectable. On aperçoit cette décadence de la discipline militaire dès les temps qui précèdent la bataille de Fontenoy (2). L'esprit de discussion commence à pénétrer dans l'armée ; on y dit, on y écrit que la discipline et la subordination ne peuvent s'exercer sur le vif et pétulant Français comme sur le lourd et pesant Allemand (3), et ces assertions revêtent une telle assurance qu'un officier général se trouve en droit de déclarer : « C'est une grande erreur de croire que les soldats français ne peuvent être si disciplinés que les Allemands ; quoique le soldat français manque des qualités les plus essentielles au soldat, qui sont l'obéissance et la soumission, je n'en connais pas qui ait un meilleur fonds et qui soit plus propre à former d'excellentes troupes (4). » Mais si le soldat français bien conduit est propre au métier de la guerre dans toutes ces conditions, abandonné à lui-même, il devient l'un des plus mauvais : c'est ce qui se produisit alors, la négli-

(1) Il était alors fort rare, même parmi les officiers étrangers, de voir un militaire au service de France porter un ordre étranger.

(2) Dans les campagnes suivantes, on semble compter sur la présence du roi à l'armée pour y rétablir la subordination. (*Mémoires du duc de Luynes*, 9 juillet 1746.) Et pourtant l'indiscipline se glissait même dans ses propres gardes du corps. (*Idem*, 9 juin 1747.)

(3) *Dissertation sur la subordination*, in-12, Avignon, 1753, p. 16 et 20.

(4) *Traité des légions*, 1753, p. 51 et 52.

gence des officiers aggrava l'indiscipline. Ainsi, dans nos campagnes en Westphalie, Bohême et Bavière, nous fûmes presque toujours surpris ou battus parce que le soldat s'écartait pour piller et que la plupart des officiers non-seulement ne prêtaient pas attention à un fait aussi grave (1), mais souvent même soutenaient les soldats contre les officiers supérieurs.

Outre la négligence et le mauvais vouloir des officiers, il nous faut signaler les spéculations réalisées par les capitaines sur l'entretien de leur compagnie : une solde trop modique assurément pourrait atténuer leur culpabilité à ce sujet si l'État seul qui les payait trop peu avait eu à souffrir de leur façon d'agir, mais le pauvre soldat n'en pouvait mais. Ces spéculations étaient d'autant plus fortes que déjà la noblesse s'appauvrissait, suite inévitable d'un siècle de folles dépenses, et que pour beaucoup de capitaines leur traitement formait les trois quarts de leur bien.

On avait pourtant cherché à réduire les dépenses des officiers. Ainsi, leur table en campagne (2) ne devait comporter que des potages et du rôt, des entrées et entremets, de grosses viandes et du fruit (dessert), servi dans des plats ordinaires (3) ; ainsi, il était défendu aux officiers généraux

(1) « En présence de l'ennemi, l'officier qui commande parle à des sourds et à des imbéciles... Le châtiment n'est jamais assez prompt parmi nous... La plupart des officiers ne savent ni commander ni se faire obéir... Beaucoup de colonels ne connaissent pas la conséquence de la discipline. » (*Traité des légions*, p. 10 à 12.)

(2) Sauf celle des maréchaux.

(3) Cela n'empêchait pas en guerre les chefs de tenir table ouverte. Dans la campagne de 1745, celle de la victoire de Fontenoy, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, avait tous les jours, outre plusieurs petites tables, une table de 60 couverts, et y recevait tout officier en uniforme. A la même époque, dans les armées prussiennes, aucun officier, pas même le feld-maréchal, ne pouvait avoir du dessert à sa table.

de faire porter des *haltes* (1) à la tranchée ; ainsi, le nombre des chevaux ou mulets de bât pour les bagages se trouvait fixé à 30 pour un lieutenant général, à 20 pour un maréchal de camp, à 16 pour un brigadier mestre de camp ou colonel, et pour les officiers des autres grades au nombre de chevaux pour lesquels ils recevaient officiellement des fourrages, plus toutefois une charrette à 4 chevaux par bataillon d'infanterie ou régiment de cavalerie ou dragons (2).

L'organisation des armées ne varie pas. Mais la préparation à l'entrée en campagne diffère suivant les temps et surtout suivant les ministres de la guerre. En 1733 nous mettons sur pied 200,000 hommes, et grâce à l'habile Leblanc, à l'attentif d'Argenvilliers, qui préparent cette guerre depuis 8 ans, au milieu d'une période assez favorable pour les finances, notre armée est une des plus belles, une des mieux constituées que nous ayons encore eues. C'est l'inverse en 1741, la guerre s'improvise, notre armée reste mal organisée, une foule de corps nouveaux s'y joignent, et nous échappons à cette situation défectueuse uniquement par la tournure heureuse que prennent les opérations pour nos armes.

Leur administration donne lieu aux remarques suivantes :

L'influence des administrateurs militaires semble avoir

(1) Espèce de repas ou de collation, dont les rafraîchissements occasionnaient plus de désordre que de repos, et attiraient les projectiles ennemis sur l'endroit où elles avaient lieu. Le maréchal de Saxe les défendit, entre autres en avril 1748, au siége de Maëstricht, de la part du roi. — Rappelons à ce sujet que tous ses ordres étaient fort courts.

(2) C'est l'ordonnance du 20 juillet 1741 qui réglemente de la sorte les tables des officiers et le nombre de chevaux ou mulets de bât qui leur sont accordés. Une autre ordonnance, en date du 3 juin 1758, revint sur ce sujet; elle est due au maréchal de Bellisle, très-attentif à cet égard, car il écrit : « *Il faut absolument que nous venions à bout de bannir le luxe de nos armées.* » (Voyez sa lettre au duc de Chevreuse, 26 mai 1759.)

grandi, puisque le commissaire des guerres possède le droit de combattre à la gauche du commandant de la troupe dont il exerce la police (1). Leurs revues deviennent fixes ; le commissaire des guerres en passe une tous les mois, l'intendant une tous les deux mois. Il n'y a pas d'intendants purement militaires. L'intendant d'une généralité peut être nommé intendant d'une armée ; ainsi, en 1742, l'intendant de Soissons, M. Bignon, devint intendant de l'armée de Flandres, commandée par le maréchal de Noailles, et en 1743, M. de Séchelles, intendant de l'armée de Bohême, fut à son retour désigné comme intendant à Lille. Ce dernier jouissait d'une réputation d'habileté ; dans la première guerre de Silésie, il sut en effet à 200 lieues de la France, distance bien plus grande alors qu'elle ne nous semble aujourd'hui, il sut trouver en lui-même des ressources inespérées ; le témoignage de Frédéric le Grand lui reste acquis et son nom a été inscrit dans l'histoire par ce monarque (2).

Certains emplois restent avec un traitement trop faible : l'on trouve des gardes-magasins à 120 livres de gages annuels; le moindre dégât causé par leur négligence coûtait plus cher à réparer qu'il n'en n'eût coûté à doubler leur salaire et à éveiller par là leur zèle.

Une autre économie peu bienveillante pour le soldat consistait à lui imposer la fourniture et l'entretien de son linge, de ses culottes, de ses bas, de ses souliers : à cet effet, chaque homme de troupe laissait un sou par jour entre les mains du major, et cet officier lui délivrait 4 livres 10 sous tous

(1) *Détails militaires*, par M. DE CHENNEVIÈRES, t. Ier, p. xij.

(2) Hérault de Séchelles avait promis à Frédéric de « faire l'impossible possible », et malgré les difficultés il exécuta cette promesse dont la teneur « devrait être, dit le conquérant de la Silésie, écrite en lettres d'or sur le bureau de tous les intendants d'armée ». (*Hist. de mon temps*, chap. v.)

les trois mois, s'il s'était directement muni de ces objets; dans le cas contraire, on lui en faisait acheter sur cet argent (1).

Un usage singulier est celui qui n'accordait aucune solde pour le trente-unième jour du mois, si ce n'est à une troupe *en marche* : cet usage subsista pendant presque tout le XVIIIe siècle.

On paraît moins sévère pour les capitaines en leur payant 2 hommes en sus de leur effectif, mais c'est par suite d'une vieille coutume et afin d'arrondir le chiffre de l'abonnement que l'État passait avec eux pour leur compagnie. Et pourtant il est constant que les officiers se ruinaient au service, et cela sans arriver toujours à obtenir une pension pour eux ou pour leur veuve (2).

D'un autre côté, on se préoccupe d'améliorer la condition matérielle du soldat : parmi les mesures appartenant à cet ordre d'idées, il faut ranger la mise en régie de la fourniture du pain, aux armées comme à l'intérieur, fourniture jusqu'alors confiée à une compagnie de munitionnaires ; la création d'hôpitaux militaires sédentaires ou ambulants près de chaque armée (3), et l'usage de chariots spéciaux pour les soldats dangereusement blessés (4) ; l'envoi aux eaux miné-

(1) Ordonnance du 1er décembre 1718.

(2) Reportez-vous au *Mémoire* adressé le 2 octobre 1743 à Louis XV par le maréchal duc de Chaulnes.

(3) Il n'y en avait pas encore à l'intérieur. — Les hôpitaux sédentaires s'administraient par entreprise, les hôpitaux ambulants par régie : on soldait pour les premiers par journée de malade. Chaque hôpital avait, suivant le nombre des malades, des médecins, chirurgiens, apothicaires, garçons, plus, pour conduire l'administration, un directeur, un contrôleur et des commis.

(4) L'usage de ces chariots commença dans la campagne de Flandre, en 1745.

rales des militaires pour lesquels le besoin de ces eaux se trouvait bien constaté (1).

Plus de douceur dans les relations avec les vaincus, tel est aussi l'un des caractères administratifs de l'époque. Il exige à coup sûr un plus grand concours des administrateurs militaires et une économie plus notable dans la gestion, puisque l'on tire un moindre parti du pays soumis ; en même temps il constate une amélioration dans les rapports internationaux.

On retrouve cette amélioration dans l'existence de conditions pour l'échange (2) des prisonniers : le cartel conclu le 22 avril 1742 entre la France, la Prusse et l'Empire portait à 4 florins d'Allemagne la rançon d'un soldat, à 10 florins celle d'un sergent, à 70 florins celle d'un capitaine, à 600 florins celle d'un colonel, etc. Le même cartel interdisait l'emploi des balles empoisonnées, ne permettait pas de corrompre les eaux, n'admettait en un mot que des procédés de bonne guerre.

Pourtant, on frappait sur les pays conquis des réquisitions

(1) Dans une mauvaise compilation due à FLOBERT et publiée à la Haye, chez Gosse, en 1738, in-12, en deux parties, il existe un *Mémoire concernant les hôpitaux militaires*, lequel contient un système relatif aux hôpitaux du roi et publié comme *présenté* au conseil le 31 juillet 1736.

(2) Voici un modèle pour échange d'officier à officier et à grades égaux :

GRISEBACH,
Auditeur général employé à l'armée de S. M. Britannique.

Il est permis à M. de Saint-Montant, lieutenant au corps du génie, prisonnier de guerre, de reprendre ses fonctions en échange de M. Leonhard, lieutenant aux volontaires auxiliaires.

Auquel effet par le présent, la parole d'honneur qu'il a donnée lui est rendue et il se trouve en pleine et entière liberté.

Fait au quartier général, le

GRISEBACH.

Vu par nous commissaire ordinaire des guerres.

X.

adressées à l'autorité locale avec cette formule : « . . . fera fournir, sous peine d'exécution militaire; » mais souvent ces réquisitions se payaient. Je le conclus de ce que Chennevières avance qu'en pays ennemi on ordonnait et on ne faisait point payer le pain ; donc, dans la règle, on devait solder les autres fournitures.

En pays neutre, on donnait des reçus pour les denrées fournies, et ces reçus s'échangeaient ensuite contre de l'argent, en calculant la somme d'après le prix réglé pour chaque denrée. La formule de réquisition avait moins de rudesse, elle commençait par ces mots : *Prions et requérons le bailli de* ***.

Ces réquisitions comprenaient même le bois et le fourrage. Elles montrent que le système des magasins de Louvois ne suffisait plus.

A l'égard du fourrage, en campagne on le prenait soi-même sur place par une coupe hâtive. Les trousses ou bottes portées par les chevaux dans cette opération pesaient jusqu'à 600 livres : à ce poids, qui depuis a été réduit de moitié (1), elles fatiguaient et estropiaient les chevaux; aussi le maréchal de Saxe proposait-il de les remplacer par des sacs (2).

Il paraît aussi que, si la récolte de paille était abondante, on en coupait afin d'en distribuer aux soldats pour se couvrir sous la tente; mais, à moins de la trouver ainsi sous la main, l'administration ne songeait pas à s'en procurer

(1) Les rations étaient alors plus fortes qu'aujourd'hui : ainsi, en garnison, le cheval, dans la cavalerie et les dragons, recevait 15 livres de foin par jour, tandis que maintenant la plus forte ration de foin sur le pied de paix ne dépasse pas 5 kilos (10 livres).

(2) A ces sacs le marquis de Silva préfère de petits chariots fort légers, attelés d'un seul cheval, lesquels pourraient servir aussi, dit-il, au transport des vivres. (*Pensées sur la tactique*, 1768, p. 264.)

et laissait nos troupes exposées au froid, alors qu'en Allemagne on leur fournissait pour camper des couvertures (1).

L'infanterie se forme sous Louis XV à rangs serrés, et c'est l'adoption du pas emboité et cadencé qui lui permet de le faire : cette formation donne une troupe compacte et résistante, et constitue un progrès très-réel; elle est due au maréchal de Saxe qui, dans ses *Rêveries*, dont la première édition date de 1732, préconise les avantages de la cadence en marchant.

Malgré son ordonnance serrée, l'infanterie, au moins en France, conserve sa profondeur sur 4 rangs, à laquelle on attribuait plus de solidité : la longueur du fusil devait néanmoins amener promptement la réduction de la profondeur à 3 rangs.

Cette préoccupation de rendre l'infanterie solide se retrouve dans l'idée de mettre à la gauche du bataillon un piquet de soldats choisis puis une seconde compagnie d'élite, celle dite de chasseurs, afin de mieux résister. « Un bataillon, dit un contemporain, étant la miniature d'une armée, il faut en appuyer, couvrir et renforcer les flancs. »

Malgré ces renforcements d'un bataillon rangé en bataille, le maréchal de Saxe n'avait pas foi dans l'infanterie française, ne la croyait pas capable de résister à une infanterie mieux exercée, et imaginait pour remédier à cette situation son système de réduire les combats à des affaires de poste (2).

Ce grand général donnait encore plus dans le système quand il demandait pour l'infanterie une organisation basée

(1) *Dissertation sur la subordination*, 1753, Avignon, p. 51.

(2) Voyez la lettre du maréchal de Saxe au comte d'Argenson, 25 fév. 1750.

sur le nombre 4, et proposait 4 centuries par régiment, 4 régiments par légion (1) ; ce terme de légion indique seul qu'il revenait vers les anciens et se faisait disciple de Folard (2), pour être ensuite invoqué à son tour par les partisans de ce dernier, lors de la discussion sur la prééminence de l'ordre mince et de l'ordre profond qui s'éleva bientôt.

Il voyait plus juste quand il s'élevait contre les abus de la *tirerie*, entendant par ce mot barbare le feu de mousqueterie trop répété et effectué au hasard (3), rien que pour tirer. Ces abus étaient tels qu'on avait cherché à grouper les feux de pelotons de manière à composer pour ainsi dire des feux musicaux, dont les sons frappassent agréablement l'oreille (4). De pareils feux, on le pense, ne produisaient aucun effet, et leur adversaire, l'auteur des *Rêveries*, le vainqueur de Fontenoy, en conclut que si la guerre avait duré « on se serait battu indubitablement de part et d'autre à l'arme blanche (5) ». Quoi qu'il en soit, avant d'en venir à lutter à la baïonnette, on essaya des feux à volonté, introduits par le maréchal de Broglie dans la deuxième moitié du règne de Louis XV.

(1) Dans cette formation, le maréchal de Saxe conservait 4 rangs qui devaient se doubler pour la charge. Consultez le *Mémoire sur les opinions qui divisent les militaires*, du lieutenant-colonel JOLY DE MAIZEROY, 1773, p. 17. Ce mémoire, suivi d'un *Traité des armes défensives*, forme un volume in-8° de 216 pages et se rencontre avec deux titres, l'un annonçant la vente chez l'éditeur Jombert, libraire, rue Dauphine, l'autre chez Cussac, libraire, rue du Vieux-Colombier : ces deux titres sont de la même année.

(2) Lequel aussi ne lui ménage pas les éloges.

(3) Voltaire dit à propos de la bataille de Fontenoy : « On voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer *bas et droit*. »

(4) MAIZEROY, *Mémoire sur les opinions*, p. 35.

(5) *Mes Rêveries*, liv. Ier, chap. 1er, art. 6. Le maréchal de Saxe appelait la vie *un rêve* ; cela seul indique par quelle pente d'esprit il intitula son livre *Rêveries*.

Le feu de billebaude, ou sur deux rangs, était alors employé ; seulement pour y recourir il fallait, croyait-on, se former subitement sur deux rangs (au lieu de trois), ce qui allongeait le bataillon d'un tiers et ne devait plus guère être possible avec une ligne de plusieurs bataillons déployés. On ne songeait pas encore, pour tirer sur deux rangs, à laisser le troisième rang en place et à l'occuper au chargement d'une partie des armes du deuxième rang, comme cela se fit plus tard.

La pique avait disparu avec le XVIIe siècle. Depuis ce temps, l'infanterie portait une seule arme, le fusil, et le bataillon, composé de soldats pourvus du même armement, manœuvrait avec la même précision, le même ensemble, que jadis une *manche*, c'est-à-dire un peloton de mousquetaires ; il sortait de là un grand avantage, car la manche correspondait à peu près au tiers d'un bataillon.

Les compagnies conservaient encore le nom de leurs capitaines, sauf les trois premières ; savoir : la compagnie de Grenadiers (1), la compagnie Colonelle, la compagnie Lieutenance-Colonelle. On songeait déjà à supprimer ces dernières et aussi la compagnie des majors, afin de rendre ces officiers supérieurs entièrement au service de leur grade et de leurs fonctions spéciales. Les régiments s'appelaient aussi, sauf les *vieux*, du nom de leur colonel, ce qui rend, en raison des mutations assez fréquentes, leurs traces difficiles à saisir au milieu des relations de guerre de l'époque. Cet usage subsistait parce que les fils des bourgeois vivant noblement prenaient en général le nom d'une terre noble (2) passée par acquisition dans leur famille avant d'en venir à l'achat d'un régiment.

(1) Et plus tard la compagnie de chasseurs (2e compagnie d'élite).

(2) Jamais on ne fut plus large sous ce rapport que sous Louis XV.

Il faut signaler, comme appartenant au règne de Louis XV, la création des troupes légères d'infanterie. Ce fut une imitation des fantassins légers de l'Autriche et de plusieurs autres États allemands. Le premier corps de cette espèce surgit sous la protection de Maurice de Saxe, récemment entré à notre service, et se forma dans la guerre de Bohême, en novembre 1743 : commandé par Fischer, officier brave et intelligent, devant tout (1) à son initiative et à son courage, et fort de 400 chasseurs à pied, de 200 chasseurs à cheval et de quelques ouvriers, ce corps devint célèbre. D'autres furent institués à son instar, mixtes également; tels sont les arquebusiers de Grassin (2) et les fusiliers de la Morlière. L'existence de ces corps montre que l'on croyait encore profitable le mélange des armes, au moins dans un petit corps indépendant. En effet, même les officiers qui ne voulaient pas du mélange de l'infanterie et de la cavalerie dans les batailles (3) regrettent la réduction des corps de troupes légères qui fut faite à la paix (4), et déclarent qu'il en faudra créer de nouveaux en cas de guerre.

N'oublions pas de mentionner que la nécessité d'une spécialité de nageurs apparaît; le corps de la Morlière, levé à la fin de 1745, comprend *100 nageurs* sur les 700 fantassins qui entrent dans sa composition (5).

(1) Il était parti de bas.

(2) C'étaient d'excellents tirailleurs. Un seul bataillon de ces Grassins suffit pour défendre le bois de Barri à Fontenoy (1745), et les bataillons allemands, uniquement habitués à combattre en ligne, n'osèrent s'engager dans le bois et les y forcer, les croyant d'ailleurs plus nombreux.

(3) L'auteur de l'*Essai sur la cavalerie*, 1756, in-4°, D'AUTHEVILLE, est dans ce cas, et dit que le mélange des armes, qui n'a servi ni à Turenne, à Sintzheim, ni à Condé, à Rocroy, n'est d'aucune utilité. (Voyez cet ouvrage, p. 349 et 350.)

(4) On les réduisit au dixième : ainsi le corps de Fischer ne comprit plus que 60 hommes.

(5) Il comprenait en outre « 300 dragons *à cheval* ».

Nous dirons peu de chose de la cavalerie. La cavalerie française reste ce qu'elle était sous Louis XIV. Elle se range sur trois rangs de hauteur, comme le fait voir cette figure, qui représente l'ordre de bataille d'une compagnie au milieu du XVIIIe siècle.

Dans la deuxième moitié du règne de Louis XV, la cavalerie française se tient au niveau des meilleures cavaleries en adoptant la formation sur deux rangs (1). Malheureusement elle conserve l'usage des feux, qui nuit à son action. Quant à l'opinion de deux officiers de ce temps (2), suivant laquelle on peut employer à cheval des soldats « hors d'état de servir à pied par leurs infirmités et par leurs blessures », c'est une de ces singularités qui ne supportent pas l'examen. Même en admettant le trot comme l'allure de la charge, il faut pour faire un bon cavalier que le soldat soit valide et alerte ; s'il pèche par les jambes, il se tiendra mal sur sa monture ; s'il pèche par les bras et le défaut de vigueur, il sabrera mollement.

L'artillerie continue sur les errements du règne précédent. Dans les batailles, on en tire un effet particulier ; ainsi, par exemple à Fontenoy, ce sont les pièces postées contre le flanc de la colonne anglaise (3) qui l'arrêtent et nous per-

(1) En 1766.

(2) L'auteur du *Traité des légions* (D'HÉROUVILLE) et celui de l'*Essai sur la cavalerie* (D'AUTHEVILLE).

(3) Ce que l'on nomme la *colonne* de Fontenoy était en réalité un carré à trois faces pleines comprenant environ 15,000 hommes. Ce carré se forma *par hasard*, sans dessein prémédité.

mettent de reprendre le dessus (1), et c'est une batterie placée sur le bord de l'Escaut, et les prenant d'enfilade, qui paralyse l'attaque des Hollandais contre le village d'Antoing; cette dernière batterie est secondée par deux autres, sises l'une dans Antoing même, l'autre dans la première redoute près de ce village.

Deux systèmes d'artillerie figurent pendant le long règne de Louis XV. L'un, celui de Vallière, adopté en 1732, emploie cinq calibres, dont les plus lourds, le 24 et le 16, sont réservés autant que possible pour les siéges. Le second système, celui de Gribeauval (2), date de 1765 seulement, et il faut y attacher une certaine importance, car c'est avec lui que la France a fait les guerres de la Révolution et de l'Empire; l'Europe l'avait adopté et, dans la même période, nos adversaires s'en servirent également. Dans le système Gribeauval les pièces sont plus courtes et plus légères; les affûts qui les supportent réunissent la solidité à la légèreté; il y a trois calibres de campagne : le 12, le 8 et le 4.

Le génie suit fidèlement les principes de Vauban. Louis de Cormontaingne (3), qui lui succède en France comme

(1) Ces 4 pièces étaient le reste de 12 canons que l'on voulait employer à cet objet; mais au moment d'y recourir on s'aperçut que 8 avaient déjà été distraits pour un autre but essentiel.

(2) Jean-Baptiste Vaquette de Gribeauval, né à Amiens le 15 septembre 1715, enrôlé comme volontaire dans l'artillerie en 1732, lieutenant-colonel en 1757, maréchal de camp en 1764, licutenant général en 1765, premier inspecteur de l'artillerie en 1776, mort le 9 mai 1789. (Voyez sur lui un article nécrologique inséré dans le *Journal de Paris* du 8 juillet 1789, et un *Précis* publié en 1816 par M. DE PAS...)

(3) Né en 1696, mort en 1752, Cormontaingne appartient à la première moitié du règne de Louis XV. On possède de lui : *Œuvres posthumes de Cormontaingne*, maréchal de camp, directeur des fortifications des places de la Moselle, etc., 3 vol. in-8o, publiés à Paris, chez Barrois (en 1809), par le capitaine du génie BAYARD, savoir : — 1er volume : *Mémorial pour la fortification permanente et passagère*; — 2e volume : *Mémorial pour l'attaque des places*; — 3e volume : *Mémorial pour la défense des places*. — Le *Mémorial*

ingénieur militaire renommé, améliora ses tracés de fortification, mais ne modifia ni les procédés de la défense ni surtout ceux de l'attaque. Cela se comprend : il n'avait pas le mérite de Vauban et manquait de son expérience, puisqu'il ne dirigea aucun siége en chef, malgré sa participation à plusieurs.

On attaqua Philippsbourg (1734) à la Vauban ; mais, pour qu'il en fût ainsi, il fallait que les ingénieurs eussent liberté d'agir. Un fait le fera comprendre : Vauban recommande des attaques méthodiques et ne veut pas qu'on donne l'assaut à une brèche sans y être solidement préparé. Ses élèves restent fidèles à cette règle. Ainsi, l'an 1745, quand le duc de Richelieu veut donner l'assaut à une seule des brèches de l'ouvrage à cornes de Courtray, Cormontaingne lui répond : « C'est risquer des troupes en attaquant par un seul point un ouvrage de cette étendue, plein d'ennemis qui nous repousseront facilement, ce qui ne fera qu'enhardir et rendre une seconde tentative plus sérieuse ; le plus sûr est d'attendre que les deux brèches se trouvent également en état, pour insulter l'ouvrage par deux endroits à la fois et le faire avec des forces en rapport avec celles de l'ennemi et sa bonne contenance. » Malgré ce sage avis, Richelieu persiste ; l'attaque échoue, comme Cormontaingne vient de l'annoncer, et il faut organiser une attaque en règle, laquelle réussit.

Dans cet exemple, il s'agit d'un siége régulier. Il y en avait aussi d'improvisés, de brusqués, puisque dans un seul mois, du 15 avril au 16 mai 1747, les Français s'emparèrent dans la Flandre de six places : l'Écluse, Issendick, Sas-de-Gand, Philippeville, Hulst, Axel.

pour la fortification a eu une seconde édition en 1824. M. le colonel Augoyat a édité à nouveau, et avec sa science étendue, le *Mémorial pour la défense* en 1832, et le *Mémorial pour l'attaque* en 1835.

La défense de Prague mérite une mention. Une escalade restée fameuse nous avait rendu maître de cette ville (1). Belle-Isle (2) y avait fait élever des ouvrages extérieurs qui occupèrent exclusivement les ennemis jusqu'au moment de la levée du siége ; les bastions se trouvaient en outre préparés par des coupures à soutenir une bonne et longue défense intérieure ; mais ils ne furent pas même battus en brèche.

Les camps retranchés ne sont pas abandonnés. En 1742, on construit à Dunkerque, de la rive droite du canal de Furnes au canal de la Moer, un retranchement fraisé, garni de 70 canons et à l'intérieur duquel 20,000 hommes peuvent manœuvrer.

On continue à faire des camps d'instruction. Divers camps sont installés en 1727 dans ce but sur la Sarre, la Moselle et la Meuse. Celui de Compiègne, inauguré par Louis XIV, est renouvelé plusieurs fois à partir de 1739 (3), et l'on essaye même d'y faire passer annuellement les différents corps pour

(1) En 1741. Le gouverneur, sommé de se rendre par l'armée franco-bavaroise, répond qu'il ne le peut sans que la tranchée soit ouverte et que le canon ait tiré. Il faut donc l'assiéger, mais l'artillerie tarde à se montrer et le pourtour de la place est considérable. On se résout à faire trois attaques. Maurice de Saxe est chargé de l'une d'elles. Après une reconnaissance heureusement exécutée, il décide une escalade *sur le flanc* d'un bastion voisin de la Porte-Neuve, escalade qui réussit grâce aux talents du lieutenant-colonel Chevert et au courage intelligent du sergent Pascal.

(2) Les contemporains conviennent unanimement que la défense de Prague est son ouvrage. Voyez les *Mémoires du duc de Luynes*, 31 octobre 1742.

(3) On trouvera les détails de construction du camp de Compiègne en 1739 dans le livre intitulé : *Journal du camp de Compiègne en 1739*, augmenté des épreuves des mines faites en présence du roi par MM. de Turmel et Antoniazzi, capitaines mineurs (*sic*), par le sieur Le Rouge, ingénieur géographe du roi (Paris, 1761). L'auteur dit au sujet de la revue passée par Louis XV le 9 juillet : « Elle dura trois heures entières. Jamais coup d'œil ne fut plus agréable et plus brillant. Le roi s'arrêta avec complaisance devant certains soldats... L'air assuré et les moustaches des grenadiers revenus d'Italie arrêtèrent longtemps ses yeux. » Voyez le *Parfait aide de camp* (1760), du même écrivain, pour les principaux camps des guerres de 1740 et 1756.

les y soumettre à la revue du roi ; il s'étendait le long de l'Oise, entre Venette et Choisy.

En ce temps de guerre à petite échelle, suivant le maréchal de Saxe, qui jugeait les Français incapables de mener à bonne fin la grande guerre, on trouve pourtant des marches hardies ou rapides. Nos troupes font, en 1742, des courses jusqu'auprès de Vienne ; il est vrai que pendant ce temps Lintz abandonné succombe. Quand il atteint Tongres, dans la campagne de 1747, Louis XV ne craint pas d'ordonner à l'armée française, qui vient de Louvain et achève une longue marche, de se porter 3 lieues plus loin, ce que nos soldats exécutent avec ardeur malgré un temps affreux, excités par la présence du roi et l'espoir de combattre (1).

On marche souvent *sans équipages*, surtout pour atteindre un champ de bataille. Cette coutume, jointe à la création des troupes légères d'infanterie dont nous avons parlé, signale une tendance à mener la guerre d'une façon plus expéditive.

Une retraite de cette période est restée célèbre, celle exécutée en dix jours par le maréchal de Belle-Isle (1742), de Prague sur Égra, avec 14,000 hommes, du 16 au 26 décembre, par un froid des plus rigoureux. Cette retraite s'effectua sur *une* colonne *en ordre serré* afin d'assurer les bagages et l'artillerie. Elle réussit parce que le général français fit assez de diligence pour atteindre les défilés à traverser avant l'ennemi qui le poursuivait, et parce qu'ensuite il trompa son adversaire, le prince de Lobkowitz, sur la route choisie pour se retirer, de façon à être uniquement contrarié dans sa marche rétrograde par les obsta-

(1) A Lauffeld. — Grâce à une heureuse combinaison des marches effectuées par nos corps détachés, l'ennemi ne pouvait plus s'opposer à nos progrès sans se voir attaqué par des forces supérieures.

cles de la nature. Pour réunir ces conditions, il fallut cheminer presque autant de nuit que de jour, à raison de 4 lieues par jour, au milieu d'un pays ruiné, avec des hommes déjà fatigués et qui souffrirent durant la retraite, principalement du froid. Une fois à Égra, 500 soldats entrèrent à l'hôpital pour pieds et mains gelés; 800 traînards étaient restés en route (1). Ces chiffres ont fait dire à un juge compétent que Belle-Isle n'avait pas assez ménagé ses troupes; mais n'oublions pas que ce maréchal avait reçu l'ordre de sauver l'armée *à quelque prix que ce fût*, et qu'il sauva, en effet, non-seulement son armée, mais aussi ses 30 canons, dont la conservation était encore à cette époque considérée comme presque aussi indispensable pour l'honneur que celle des drapeaux (2). Quant aux bagages, beaucoup furent sacrifiés. On brûlait, chemin faisant, toute voiture qui se brisait.

Un historien du règne de Louis XV (3) a dit : « Ce n'a guère été l'expérience qui a manqué à nos mauvais généraux, mais le talent et l'application. » Cette opinion, résultat de l'observation de plusieurs militaires de son temps, semble indiquer combien la stratégie, cette partie la plus élevée de la grande guerre, a fait défaut dans cette période.

Cela paraît moins dans la première partie du règne de Louis XV, qui débute par une guerre bien conduite, celle de 1733, et se termine par une campagne heureuse, celle de 1745; il est vrai que c'est un vétéran de Louis XIV, Villars,

(1) Lisez *Lettre du maréchal de Belle-Isle au maréchal de Seckendorff*, d'Égra, le 27 décembre 1742.

(2) En 1796 même, Bonaparte fut obligé de se placer au-dessus de ce préjugé, quand il abandonna son matériel de siége devant Mantoue pour marcher contre Alvinzi.

(3) Duclos, *Préface* des Mémoires secrets sur Louis XIV et Louis XV.

qui commande la première, et que le maréchal de Saxe dirige nos soldats dans la seconde.

Et pourtant, en 1741, nous envoyons en Allemagne une armée dénuée de général en chef; malgré la présence de notre allié l'électeur de Bavière, qui devient l'empereur Charles VII et qui porte alors le titre de *lieutenant général représentant la personne du roi de France en son armée d'Allemagne*, cette singulière organisation amène un grand décousu dans nos opérations et provoque la retraite de Prague.

Joignez à ce défaut d'organisation l'indiscipline déjà signalée, le manque d'instruction chez la plupart de nos officiers (1) et le peu d'habitude des manœuvres de la part des troupes, et vous comprendrez que le maniement instantané des masses demandé par la stratégie devenait difficile.

Est-ce pour cela que le maréchal de Saxe y a renoncé? Toujours est-il qu'il déclare les Français mauvais manœuvriers en plaine, et veut avec eux réduire la guerre à des *affaires de poste*, opinion exagérée, mais qui, de son temps, pouvait devenir un expédient par son application. Ce système de la guerre de poste venait surtout, chez lui, de ce qu'il trouvait notre formation trop mince pour être résistante, et que nos soldats n'avaient pas encore pris cette habitude solide et adroite de manier la baïonnette qui a fait leur réputation. Si les colonnes d'attaque de nos ordonnances modernes, si la formation défensive du carré inventée depuis avaient été alors connues, il n'eût sans doute pas parlé ainsi. Voici son dire : « Il ne m'est pas possible de former les Français comme ils devraient l'être ; j'en tire le parti que

(1) Cet inconvénient contribua également à la création de l'École militaire.

je puis (1), et je tâche de ne rien donner de capital au hasard (2). » Pour se mettre à l'abri du hasard, il élevait des redoutes, il formait des *postes*, et notre infanterie, qui n'eût pu, comme l'infanterie anglaise, rester immobile sous le feu (3), se maintenait bien une fois appuyée sur ces postes. La bataille de Fontenoy fournit un exemple de cette disposition; une redoute manquait cependant à nos dispositions, de l'aveu même du vainqueur (4).

Ce vainqueur, malgré son système ou parti pris de la guerre de postes, voyait juste en stratégie : sans cela il n'eût pas conduit la guerre avec succès. Un propos de lui, resté célèbre, le montre d'ailleurs surabondamment. En 1747, après sa victoire de Lauffeld, due à une attaque analogue à celles de Raucoux (5) et de Nerwinde, il indiqua Maëstricht comme le lieu où il fallait aller chercher la paix, et, en effet, il la trouva l'année suivante sous les murs de cette place qu'il avait réussi à atteindre et à investir, en trompant l'ennemi par une marche remarquable.

Si les Français montraient alors peu d'aptitude pour la grande guerre, leurs adversaires déployaient peu de talent; le prince de Ligne leur reproche ce qu'il a appelé leurs bévues et affirme que les Autrichiens, toujours lents (6) comme

(1) Reportez-vous à la page 292 de *Moritz Graf von Sachsen*, nach archivalischen Quellen, par M. de Weber, directeur des archives royales de Dresde, in-8°, 1863, à Leipzig, chez Tauchnitz.

(2) Lettre à Frédéric II, septembre 1746.

(3) Voyez les *Rêveries*.

(4) *Biographie et Maximes du maréchal de Saxe*, p. 79

(5) Fontenoy, Lauffeld, Raucoux, les trois batailles livrées et gagnées par le maréchal de Saxe, appartiennent à trois années différentes (1745, 1746, 1747) : on dirait que l'art militaire de ce temps ne pouvait aller au delà, et par sa faiblesse prolongeait la durée de la guerre.

(6) Lisez une curieuse appréciation de cette lenteur, par le maréchal de Belle-Isle, dans les *Mémoires du duc de Luynes*, 13 mars 1743.

dans la guerre de Trente ans, eussent succombé sans ses troupes légères ; quant au duc de Cumberland, il commit en effet de nombreuses fautes. Il résulte de cette situation réciproque que l'art de la guerre faiblissait, tombait en décadence, que les armées ne valaient pas celles du XVIIe siècle : nous verrons par qui cette situation sera relevée.

Les éléments de cette renaissance se préparaient, même en France : on en retrouve de relatifs à la tactique.

Ainsi, pendant qu'on se relâchait dans certains régiments par indolence, pendant que dans d'autres on se montrait tracassier et l'on tombait dans la minutie, pendant que dans certains corps l'on sacrifiait au goût d'afféterie du temps, on entrevoyait ailleurs la simplicité dans les manœuvres. Écoutez plutôt ce que pense à ce sujet un auteur contemporain : « Il est ridicule d'avoir disputé tout un hiver pour savoir quel exercice était à préférer, celui des *Prussiens* ou des *Autrichiens*, celui de *Pierre* ou celui de *Jean.* » Il était très-indifférent, quel qu'il fût, pourvu que les temps fussent les plus courts possible, et les mouvements les plus simples et les plus naturels (1).

Ce passage laisse à deviner qu'on discutait déjà beaucoup sur les manœuvres, l'exercice, la formation ; c'était l'esprit du temps, et la guerre ne pouvait pas plus échapper à l'examen que les autres nécessités du corps social. Si l'on s'était borné à la discussion, passe encore; mais les innovations s'introduisirent bientôt à la suite, et rien n'est plus funeste, surtout chez un peuple imitateur, que les innovations faites avec légèreté. Malgré cet inconvénient, les progrès de la tactique continuèrent lentement, par accoût il est vrai, mais ils continuèrent parce que cette branche de l'art militaire fut

(1) *Dissertation sur la subordination*, 1753, p. 55.

examinée, étudiée, au point que l'attention publique elle-même s'en émut et vint ainsi en aide aux efforts individuels des officiers.

Ce n'est, toutefois, pas en France que la tactique devait le mieux se développer au XVIIIe siècle, et un fait peu remarqué le donne à pressentir ; Folard et Puységur, deux écrivains qui appartiennent au règne de Louis XIV comme à celui de Louis XV, sont les auteurs militaires qui, jusqu'au milieu de ce siècle, se sont le plus occupés de tactique, et pourtant ils traitent moins de cette science que de l'art militaire en général. On peut conclure de là que la tactique n'était pas encore née, dégagée, élevée à l'état de science dans la première moitié du règne de Louis XV. On combat sans qu'une ordonnance précise soit arrêtée (1), et il faut encore des guerres avant qu'on en vienne à déduire l'analogie qui existe entre la formation d'un corps et l'espèce de ses armes (2).

Les batailles de ce temps sont disputées, et singulier rapprochement, en cette période de mauvais soldats, on semble les rendre difficiles à plaisir, on y prend le taureau par les cornes (3).

A l'affaire de Sahay (près Frauenberg, 25 mai 1742), le maréchal de Belle-Isle attaque trois fois le village, la dernière fois en mettant pied à terre et en cheminant à la tête de nos troupes.

A Fontenoy, les Français se défendent, mais les Anglais, qui attaquent, s'acharnent contre les villages d'Antoing et de

(1) Consultez GUIBERT.

(2) Opinion de LLOYD ; voyez ses *Mémoires*, 1804, p. 75.

(3) Luxembourg l'avait fait à Nerwinde, mais il ne se plaignait pas de ses troupes, qui en effet étaient bonnes. — Dans la première bataille livrée sous Louis XV, celle de Parme (29 juin 1734), il n'y eut pas d'attaque de village, mais seulement l'attaque d'une cassine par les impériaux.

Fontenoy, distants de 1,500 mètres l'un de l'autre, les assaillent et en sont repoussés plusieurs fois.

A Raucoux (1), nous enlevons à la baïonnette les deux villages retranchés de Raucoux et de Waroux, et en chassons 12 bataillons d'alliés.

A Lauffeld, au lieu de tourner la gauche ennemie, nous nous opiniâtrons contre le village de ce nom, qui ne cède qu'après trois sanglantes attaques.

Ce sont, en un mot, des batailles sans manœuvres : le maréchal de Saxe nous croyait incapables d'en exécuter, et pourtant, même imparfaites, elles eussent sans doute coûté moins de monde que des coups répétés contre des villages. Il ne faut cependant pas lui imputer trop à reproche ces attaques : c'était une des manies du temps, on ne craignait point d'y avoir recours, et nous verrons dans le chapitre suivant à quel moment et par quelle autorité elles furent condamnées.

Ainsi, pendant la première moitié du règne de Louis XV il subsiste encore en France assez d'art militaire pour que, dans des circonstances favorables, cet art puisse reprendre et refleurir comme aux beaux jours qui ont valu à la France ses agrandissements.

Malheureusement, les circonstances favorables ne vinrent pas, et l'art de la guerre, au lieu de se relever, s'altéra de plus en plus !

Il s'altéra par suite de l'indifférence du roi, très-marquée après la mort du maréchal de Saxe, et par suite de l'absence de gouvernement qui fut la suite de cette indifférence.

(1) L'ordre du maréchal de Saxe relatif à cette bataille commence ainsi : « A la poudre et aux balles tout à l'heure. » Voyez *Journal de la dernière campagne de l'armée du roi en 1746* (par D'ESPAGNAC), in-8o, la Haye, 1747, p. 159.

Louis XV abandonnait beaucoup trop, en effet, à son principal ministre, et cela depuis le cardinal de Fleury, la décision en fait d'opérations politiques et militaires, ce qui écarta l'influence des hommes compétents à peine consultés (1). Cet abandon affligea beaucoup de bons esprits. Ajoutons à cela sa regrettable disposition à ne pas se montrer sensible, lorsqu'il en revenait à la cour, à la vue des officiers blessés et estropiés à son service (2).

L'art de la guerre s'altéra également; l'armée, qui le pratique, se corrompit parce que la faveur devint prépondérante, non-seulement la faveur de cour qui se comprend dans une monarchie, mais la faveur des maitresses, toujours blâmable et d'autant plus fâcheuse que plus d'un caractère fier et digne, comme il en faut à la tête des troupes, refuse de s'abaisser devant elles (3).

Sous la pression de la faveur de certains généraux, le ministre de la guerre devint indécis, et, de concession en concession, finit par imaginer deux armées agissant l'une après l'autre au lieu d'une forte armée (en 1761), ou mieux encore par charger deux généraux (4) de commander *conjointement* l'armée (1762).

(1) On lit dans les *Mémoires du duc de Luynes*, 23 mai 1743 : « On sera peut-être étonné dans la suite des temps que, dans des conjonctures aussi critiques (la guerre de Bavière prenait une mauvaise tournure), ni le roi, ni aucun des ministres n'aient voulu demander à M. de Belle-Isle son sentiment sur les opérations de la campagne : on a fait plus, *on n'a pas même consulté un seul militaire.* » — Le contrôleur général des finances Orry avait été capitaine de cavalerie et se donnait en conséquence au conseil des ministres l'importance d'un connaisseur en fait de guerre.

(2) *Mémoires du duc de Luynes*, 19 décembre 1742. Il y eut des exceptions, notamment après Fontenoy. *Idem*, 17 janvier 1746.

(3) Mme de Pompadour « se regardait comme pouvant être admise (par ses fonctions) parmi les *grands officiers* ». *Idem*, 10 février 1747.

(4) D'Estrées et Soubise. Voyez *Nécessité d'une armée permanente*, par Lamarque, p. 12, note.

L'art militaire s'altéra encore par l'esprit de discussion et l'esprit d'innovation.

Relativement à l'esprit de discussion, rappelons surtout l'acharnement avec lequel fut soutenu l'examen de cette question, qui devint une affaire de mode : *l'ordre profond doit-il, pour l'infanterie, être préféré à l'ordre mince ?* On fixe en général à 1770 le moment le plus vif des disputes qui surgirent à ce sujet, mais le *Projet d'un ordre français en tactique*, gros in-4°, dû à Mesnil-Durand, l'une des bases sur lesquelles s'appuyèrent les partisans de l'ordre profond, date de 1755. Ce livre est un plaidoyer en faveur de la colonne de Folard, un plaidoyer rédigé par l'un de ses élèves et qui arrive lui-même jusqu'à la hauteur d'un système. Les partisans de l'ordre profond voulaient, outre l'emploi des colonnes, une formation habituelle sur 32 de profondeur et le mélange des armes, mais en même temps ils préconisaient l'usage de la baïonnette. Les partisans de l'ordre mince voulaient l'ordre déployé comme ordre habituel et la colonne comme exception ; ils proscrivaient le mélange des armes et recommandaient les feux de mousqueterie. La victoire est restée à ces derniers, qui voyaient plus juste au point de vue des armes modernes : néanmoins, l'action de la baïonnette s'est conservée comme plus efficace que celle des feux produits par les armes portatives. Parmi les défenseurs de l'ordre mince brille au premier rang le comte de Guibert, colonel de Royal-Corse, auteur de l'*Essai général de tactique* (1), que ses talents d'écrivain et ses relations mondaines créèrent l'un des quarante de l'Académie française.

L'esprit d'innovation se développe à la suite de nos revers

(1) Publié en 1770, et qui jouit d'une très-grande vogue.

pendant la guerre de la succession d'Autriche : on cherche à imiter l'armée qui a récolté le plus de succès dans cette guerre. Mais c'est antérieurement à la guerre de Sept ans, car trois ans avant le début de cette dernière guerre, en 1753, l'on était déjà tellement fatigué des innovations qu'un plaisant fait assez accepter un bruit semé à dessein, à savoir que *pour changer* on va faire porter l'épée *à droite* (1).

On imite aussi Frédéric et son armée, pendant la guerre elle-même. Ainsi, à Rosbach (1757), le chef des Français, Soubise, exécute une marche de flanc en présence des Prussiens, manœuvre exécutée par ceux-ci à Kollin, mais bien autrement dangereuse devant eux, en raison de leur mobilité extrême : ce fut une des causes de sa défaite (2).

Nonobstant l'armée française offrait encore certains côtés capables de relever l'espoir de ceux qui apercevaient ses défauts.

De bons esprits entrevoyaient ses vices et le disaient avec sincérité et calme.

Nos officiers les plus efféminés combattaient avec un courage et une vigueur sans pareils : le séjour des ruelles n'avait ni endormi leur élan, ni paralysé leurs bras.

On songeait à l'utilité de la lecture et du travail pour les jeunes gens se vouant à l'état militaire. « Il n'est pas si aisé de devenir un grand général, dit l'un ; il faut pour cela avoir multiplié ses idées, *cultivé son esprit* par l'étude des sciences et des arts. » L'autre montre la nécessité de l'instruction chez les officiers et déclare la fondation de l'École royale militaire « une mesure propre à produire d'*heureux chan-*

(1) Dissertation sur la subordination, 1753, p. 131.

(2) *Histoire militaire de la Prusse avant 1756*, p. 98.

gements dans l'armée française et à *fixer la victoire sous les drapeaux de la France* ».

On profitait des recommandations de nos grands généraux. Le maréchal de Saxe s'était élevé contre la coutume d'entrer en campagne méthodiquement au printemps; on suivait son avis et l'on faisait des campagnes d'hiver.

Malheureusement un déplorable pouvoir comprimait ces bonnes dispositions.

CHAPITRE VI

PROGRÈS DUS A FRÉDÉRIC DE PRUSSE (1)

Le nom de Frédéric rappelle un des maîtres de l'art de la guerre. S'il a conquis la Silésie, s'il a porté la Prusse au rang des grandes puissances, c'est à l'épée plus encore qu'à la politique qu'il a dû ce résultat. Et son épée, en quoi excellait-elle ? En tactique.

Les victoires de la guerre de Sept ans et des deux guerres qui l'ont précédée sont dues en effet à des manœuvres plutôt qu'à des marches, et la tactique moderne est sortie toute faite des camps prussiens au XVIII[e] siècle.

Est-ce Frédéric qui a rendu les troupes prussiennes les plus manœuvrières de l'Europe ? Oui pour les troupes de cavalerie, mais il trouva les troupes d'infanterie déjà très-perfectionnées. Son père Frédéric-Guillaume I[er], par son économie et sa sévérité, avait formé une armée disciplinée et nombreuse, nombreuse surtout en vue de la faible population de ses États : le prince d'Anhalt s'était fait l'instructeur de cette armée et avait réussi à la rompre à tous les

(1) Le lecteur trouvera des détails relatifs aux matières traitées en ce chapitre dans mes *Études historiques et militaires sur la Prusse* et dans mon *Histoire militaire de la Prusse avant 1756*.

exercices. Ainsi, comme la plupart des grands hommes, Frédéric ne fit qu'employer avec intelligence des éléments tout préparés et qui se trouvaient sous sa main; seulement en les employant il les perfectionna, et dire ces perfectionnements ce sera indiquer à quel degré il porta l'art de la guerre.

Ses premières réformes sur l'armée de son père furent minimes : il voulait améliorer, mais sans secousses, sans dérouter ses soldats, ses officiers par trop d'innovations (1). Véritable sagesse que de résister ainsi à l'entraînement nouveau du pouvoir, et de viser à l'intérêt général plus qu'au soin de sa propre gloire ! Ainsi il supprime un bataillon (2) de grenadiers d'élite, et se borne à créer dès son avénement 16 bataillons, 6 escadrons, à doubler son artillerie; le système de recrutement, le mode d'avancement, en un mot la précédente constitution de l'armée, subsistent.

L'intérêt général de la Prusse résidait alors dans la guerre, dans une guerre immédiate. Le temps eût manqué pour plus de réformes, et dans cette situation mieux valait qu'elles ne vinssent qu'après plusieurs campagnes et découlassent de leur expérience.

Cette guerre eut lieu moins de 7 mois après l'avénement de Frédéric : elle dura 18 mois et se renouvela 2 ans plus tard pour durer 18 mois encore. Vinrent ensuite 11 années de paix avant la guerre de Sept ans : c'est principalement dans ces 11 années que Frédéric porta son attention sur

(1) « La force de l'armée prussienne, a dit un ministre réformateur, c'est que depuis soixante ans sa constitution (qui a pourtant ses défauts) *n'a pas changé.* » (*Mémoires de Saint-Germain*, 1779, p. 52.)

(2) On aurait tort d'en conclure que Frédéric, lui aussi, n'aimait pas les soldats de grande taille. Ainsi il exempte d'être soldat le fils *unique* d'un bourgeois ou paysan quand il est chargé de toutes les affaires de la famille, « *à moins qu'il ne soit d'une taille extraordinairement belle*; » et il félicite les officiers qui engagent de *beaux hommes* sans violence.

l'armée prussienne et en fit la base de la puissance de la Prusse.

On ne peut dire que Frédéric soit un monarque exclusivement militaire. Son pays réalisa de grands progrès sous son règne en législation, en administration, et il le plaça, c'est incontestable, dans un courant intellectuel, littéraire et scientifique qui ne contribua pas peu à l'agrandissement de son influence en Europe. Lui-même se conduisit habilement en politique. La Prusse fut pourtant avant tout, pendant le XVIII[e] siècle, une puissance militaire; elle s'éleva et se maintint par les armes.

Aussi les armes y étaient en honneur.

Frédéric revêtit, le jour de son avénement, l'uniforme militaire pour ne plus le quitter, voulant sans doute montrer par là que le temps du repos et du recueillement venait de se terminer pour la Prusse, que cet État devait combattre et, la victoire obtenue, demeurer sur le qui-vive. Il agit en outre constamment comme s'il avait toujours été soldat, comme s'il n'était qu'un roi de soldats. Oubliant le repos et la mollesse, il passait lui-même en revue chaque année tous les corps, tous les régiments de son armée, les faisait manœuvrer sous ses yeux, rectifiant les défauts, punissant les infractions qui apparaissaient à ses yeux. Souvent il condamnait les corps les moins exercés à recommencer les manœuvres, et l'on prétend que, pour entretenir l'émulation, il conserva cette habitude sévère même dans les temps où les troupes prussiennes, ayant presque atteint la perfection, manœuvraient à merveille et faisaient l'admiration et l'envie des autres puissances (1). Ajoutons que Frédéric se contentait

(1) « *Nous exerçons que c'est une merveille*, et je vais mon train tant qu'un souffle de vie m'anime. » Lettre de Frédéric à Lamotte-Fouqué, 6 mai 1770.

à peu près pour toute cour d'aides de camp et de pages; en campagne, un hussard lui servait de domestique; à Berlin, un seul valet de chambre allumait son feu, le rasait et le coiffait.

Si le monarque se montrait surtout en chef d'armée, les officiers jouissaient d'une grande considération, tenaient un rang, et cela en raison de leur position d'officier plus qu'en raison de leur noblesse, car presque tous alors étaient nobles (1). L'épaulette ouvrait les portes, facilitait les relations, donnait ces avantages sociaux auxquels l'homme le plus philosophe ne reste pas indifférent, car ils sont les signes extérieurs du prix que l'on fait de vous. Frédéric ne laissait usurper par personne le rang et la qualification d'officier. On l'entendit dans plusieurs bals dire aux dames : « Je vous recommande mes jeunes officiers, ce sont mes vrais chambellans; » et en effet, dans ce pays tout militaire, les chambellans prenaient rang uniquement avant les enseignes n'ayant pas encore fait campagne.

La considération qui entourait les officiers rejaillissait jusqu'à un certain point sur les sous-officiers.

Ceux d'un régiment portaient des dragonnes d'argent, privilége accordé en raison d'une brillante action de guerre.

Si les sous-officiers jouissaient d'une moindre considération, même relativement à leur grade, c'est que Frédéric jugeait nécessaire de maintenir une grande distance entre les deux catégories. Mais il compensait cela en se laissant aborder facilement, en se montrant plus familier avec eux qu'avec les officiers.

Il en était de même pour le soldat, qu'il traitait avec une

(1) Sauf dans l'artillerie et le génie; armes qui se recrutaient en officiers de fortune venant de l'étranger, il fallait être noble pour être officier.

grande bonté. Ce n'est pas le lieu de rapporter mille traits qui le prouvent, mais il fallait qu'il en fût ainsi, car, outre l'attrait de la guerre et de la gloire, quel eût été l'appât pour rester sous le drapeau prussien, quand le service du roi de Prusse offrait de maigres appointements et de faibles chances d'avancement, surtout par comparaison avec les autres États de l'Europe?

L'économie formait en effet la base de l'administration prussienne : Frédéric trouve ce système installé par son père et il le conserve. C'est une économie en vue de la lutte : la Prusse, qui reste étroite, morcelée, sans frontières, même après ses conquêtes, devait toujours se trouver prête à faire la guerre, et pour cela posséder une avance, un trésor; les hommes ne suffisent pas, en effet, si les ressources pécuniaires du moment ne permettent pas de les mobiliser et d'effectuer toutes les dépenses qu'entraîne la lutte, et imposer de nouvelles taxes sur des pays pauvres présente des inconvénients. Frédéric hérite à son avénement d'une épargne de 8,700,000 écus (1); il veut, dès la paix de Dresde (25 décembre 1745), la porter au chiffre nécessaire pour pouvoir soutenir 3 campagnes, et il atteint ce résultat. Il est d'autant plus fort pour l'atteindre que la maison royale de Prusse dépense peu, lui surtout : son uniforme est souvent taché, usé (2), et à sa mort on s'aperçoit qu'il possède à peine du linge (3).

(1) Écus prussiens ou reichsthalers, valant aujourd'hui 3 fr. 71 c.

(2) Cela rappelle le pourpoint *troué au coude* du roi Henri IV.

(3) « On ne trouva pas plus de dix chemises dans sa garde-robe après sa mort, encore étaient-elles si usées que le chirurgien-major Engel, qui devait l'habiller pour le lit de parade, se vit fort embarrassé sur le choix. » *Portrait de Frédéric le Grand*, par Bourdais, 1788, Berlin, petit in-8°, p. 149. Suivant Busching (*Caractère de Frédéric II*, traduction d'Arnex, Berne, 1788, t. Ier, p. 24), « le conseiller de guerre Schöning en fournit une fine qui

Ce qui montre encore que la Prusse forme une puissance constituée militairement, c'est qu'on y choisit arbitrairement ceux qui doivent porter les armes, alors que dans les autres États on obtient plutôt les soldats par l'enrôlement volontaire. En France, par exemple, les milices, mode de recrutement forcé, fournissent moins d'hommes que le racolage, forme dégénérée du recrutement volontaire. En Prusse, c'est l'inverse; rien n'est volontaire, ni pour les soldats nationaux, ni pour les soldats étrangers.

Cette remarque nous amène à caractériser le recrutement de l'armée de Frédéric.

La Prusse, État faible, peu peuplé, qui entretenait une armée moyennant des fonds accumulés depuis de longues années, et non d'après ses simples revenus annuels, n'aurait pu comprendre parmi ses troupes uniquement des soldats nationaux : elle recourait en outre à l'emploi des étrangers, dont Frédéric-Guillaume Ier, le second roi de Prusse, entretenait 25,000 sur un effectif total de 68,720 hommes. Frédéric conserva le mélange des nationaux et des étrangers qui lui permit d'avoir assez de soldats (1), malgré les augmentations successives de son armée, augmentations qui la portèrent finalement, pendant la guerre de Sept ans, jusqu'au chiffre de 200,000 hommes.

Pour cela, il tendit chacun de ses modes de recrutement, déjà très-sévèrement exécuté.

A l'égard des nationaux, le pays reste partagé en districts

n'avait pas encore servi et dont sa future épouse lui avait fait présent. » Thiébault (*Frédéric le Grand*, ou *Mes Souvenirs*, 4e édition, 1826, t. Ier, p. 275) affirme que « c'était une règle pour tous les princes de la maison royale de Prusse de n'avoir que *six* chemises, au moins quand ils faisaient campagne ».

(1) Frédéric déclare qu'il suffit de pouvoir opposer 75,000 hommes contre 100,000. (*Principes généraux de la guerre*, art. 2.)

comme sous son père, et un district est assigné à chaque régiment (1). Chaque année, un des majors de ce régiment passe dans le district, et, de concert avec l'autorité civile, arrête la liste de tous les individus du sexe masculin y demeurant. Le chef du régiment conserve cette liste, d'après laquelle on désigne les recrues parmi les inscrits âgés de 20 à 47 ans; l'orphelin fils unique ou le fils unique d'un père très-âgé jouissent seuls de l'exemption.

A l'égard des étrangers, on les enrôle partout où l'on peut, moyennant un arrangement particulier convenu avec eux; ils s'engagent soit à vie, soit pour un nombre déterminé d'années; mais, dans ce dernier cas, rarement on tient la promesse qu'on leur a donnée, et, une fois sous les drapeaux prussiens, ils deviennent soldats à perpétuité.

On comprend combien ces modes de recrutement devaient porter à la désertion; celui des soldats nationaux était injuste, celui des soldats étrangers mensonger; le pauvre troupier se sentait évidemment la conscience à l'aise pour se sauver d'un service dans lequel le gouvernement donnait lui-même l'exemple de la fraude. La désertion était en effet fréquente: pour y remédier, trois officiers et trois sous-officiers veillaient par jour dans le régiment, prêts à partir, les premiers à cheval, les deuxièmes à pied, à la poursuite du déserteur signalé; dès qu'une fuite était ainsi connue, le canon d'alarme sonnait et les paysans battaient aussitôt la campagne. Une prime à qui arrêtait le déserteur, une peine sévère à qui lui donnait

(1) Assurément ce mode, assurant à chaque régiment un recrutement sûr, vaut mieux que l'enrôlement volontaire usité sous Louis XIV pour l'entretien d'une armée; mais il eût fallu alors faire désigner *par le sort* les hommes du district obligés de marcher et non les désigner *arbitrairement* : le tirage au sort était déjà employé en France pour les milices, et si Frédéric n'y recourut pas, c'est qu'il le jugea contraire à l'intérêt de la Prusse comme ne fournissant pas des soldats assez robustes.

asile (1). Que de mesures (2), et qu'il eût mieux valu diminuer les causes produisant la désertion ! Mais l'on vivait dans la triste habitude de voir ces faits surgir, et on les considérait presque comme un corollaire de l'existence d'une armée nombreuse (3).

Si la plupart des soldats se trouvaient sous les drapeaux contre leur gré, au moins rencontraient-ils des compensations dans une solde avantageuse, dans un avancement convenable, dans diverses récompenses instituées pour eux ? Nullement.

La solde était minime. Le fantassin recevait 0 fr. 244 par jour, payables par prêt de six jours, en sorte qu'il n'avait point de paye pour le trente et unième jour du mois. Avec ce faible chiffre, le soldat prussien ne pouvait manger de viande, vivait de pain, de légumes et de fruits secs, buvait à peine de la demi-bière.

L'avancement du soldat était presque nul. S'il devenait sous-officier, tout se trouvait dit pour lui, puisque les nobles seuls obtenaient l'épaulette d'officier ; et encore, gagner les galons de sergent offrait une difficulté, ceux qui les avaient déjà demeurant à vie au service.

La plupart des récompenses autres que l'avancement échappaient également au soldat. La considération ne pouvait les atteindre et les signes honorifiques descendaient rarement jusqu'à eux (4). Ceux qui leur incombaient étaient collectifs :

(1) On mettait aussi aux arrêts l'officier de garde et le capitaine de la compagnie des déserteurs.

(2) Consultez à ce sujet Mirabeau, *De la monarchie prussienne*, édition in-8°, t. IV, 2e partie, p. 83 et 84.

(3) En temps de guerre, Frédéric recommande *quatorze* moyens pour empêcher la désertion. Voyez l'article 1er de ses *Principes généraux de la guerre*.

(4) Encore aujourd'hui l'*Aigle rouge* ne se confère, en Prusse, qu'aux officiers ; mais il existe pour les sous-officiers d'autres signes de distinction,

ainsi un galon au chapeau, le droit de battre une marche spéciale, rémunérations données à un régiment pour un acte de bravoure.

Quel est donc le lien qui, à défaut d'appât, retenait le soldat sous le drapeau et formait un tout de cette armée prussienne aux éléments si disparates? La discipline, une discipline sévère, que Lloyd, exagérant, qualifie d'*atroce*.

Ainsi le service prussien était peu avantageux pour les hommes de troupes, car des punitions y formaient pour eux la perspective la plus certaine.

Il l'était un peu plus pour les officiers. Ceux-ci pouvaient compter sur l'avancement. Dans le cas d'une action d'éclat, ils obtenaient un grade supérieur, ou même sautaient pardessus un grade, comme ce capitaine de cavalerie (1) que Seydlitz fit créer lieutenant-colonel pour sa belle participation à la bataille de Zorndorf: mais ces avancements au choix se produisaient rarement. En général l'avancement se faisait à l'ancienneté, et nécessairement il était fort long.

Les officiers recevaient en outre les décorations des ordres établis spécialement pour eux, notamment l'*ordre pour le mérite* (2).

Les officiers inférieurs recevaient une solde modique; dans l'infanterie, le capitaine en second touchait 790 fr. par an, le premier lieutenant, 745 fr. (3), le deuxième lieutenant et

et, sans avoir la croix, ils obtiennent une médaille ou une boucle avec le ruban de l'ordre; ces médailles ou boucles ne remontent pas au delà de 1806.

(1) Le capitaine de Waknitz.

(2) Pour le Mérite *militaire* et civil : Voltaire, à son arrivée à Berlin, reçut de Frédéric cet ordre et la clef de chambellan.

(3) Le premier lieutenant recevait en outre du capitaine possesseur de la compagnie une gratification mensuelle de 4 reichsthalers, soit pour l'année 59 fr. 36 c.

l'enseigne, 445 fr. Malgré le bas prix des denrées au milieu du XVIIIe siècle, ces taux accusent d'eux-mêmes une insuffisance marquée.

Notons que les officiers subalternes pouvaient être, en Prusse, punis de la prison pour désobéissance, même par leur capitaine.

Dans de telles conditions, quelle est donc à son tour la cause qui retient au service les officiers prussiens? Pour eux, assurément, plus que pour le soldat, on peut admettre l'amour de la gloire et la prédilection envers le métier des armes, surtout sous un chef comme le grand Frédéric; mais il existe un autre motif: le grade de capitaine en pied, comme on disait alors, ou de capitaine possesseur d'une compagnie; ce grade, qui rapportait 3,710 fr. de traitement annuel, est le point de mire de leur ambition, parce qu'il forme, en supposant qu'il ferme leur carrière, un point de station désirable, non-seulement par le chiffre de ses appointements, mais encore par la considération spéciale qu'il procure. Frédéric attachait, en effet, une grande importance à ce grade et ne voulait que des capitaines *mûrs*.

On peut conclure des pages précédentes l'imperfection de la constitution de l'armée prussienne : d'ailleurs, d'autres vices la signalent.

Le nombre des capitaines est, dans l'infanterie, inférieur à celui des compagnies, parce que le chef honorifique du régiment (1), le commandant effectif du régiment et les deux majors (2) jouissent chacun de la possession d'une compagnie et du traitement y attaché; comme ils ne peuvent diriger leurs compagnies, on met à la tête de chacune de celles-ci

(1) Celui qui lui donne son nom.

(2) Un par bataillon.

soit un capitaine en second, soit un lieutenant en premier. Les autres compagnies, et les compagnies de grenadiers (1) sont toujours du nombre, obéissent à un capitaine en pied. Ainsi, point de parité entre les compagnies pour le grade et l'expérience du chef qui les commande. A cet inconvénient s'en rattache un autre qui le complique. Les compagnies de grenadiers combattent détachées de leur régiment, formant entre elles des bataillons spéciaux (2) : il reste alors cinq compagnies présentes au bataillon, et avec ces cinq compagnies il faut former huit pelotons comme l'exige la tactique du temps ; on voit que certains pelotons sont composés d'hommes appartenant à plusieurs compagnies, et c'est toujours fâcheux. Ces deux inconvénients proviennent tous deux de la raison d'économie : car, en augmentant le traitement des 4 officiers supérieurs précités, on aurait pu leur retirer la possession d'une compagnie de leur régiment ; en créant un corps d'élite spécial, on aurait pu ne plus détacher les grenadiers ; en nommant 4 capitaines de plus par régiment, on aurait pu former 8 compagnies par bataillon au lieu de 6.

Il en est de même du système des *congédiés*, soldats renvoyés chez eux pendant dix mois de l'année afin de rendre des bras à l'agriculture : leur renvoi ne procure aucune économie au trésor royal, qui continue à payer la solde entière du régiment, et leur absence profite seulement au capitaine de leur compagnie, dont sans cela le traitement serait trop restreint.

Si malgré cette situation défectueuse, qu'il connaissait mais à laquelle il ne pouvait remédier, car lui, plus que tout

(1) Une par bataillon.

(2) Chacun de ces bataillons spéciaux se trouvait aux ordres d'un major remplacé dans son bataillon par un aide-major.

autre monarque prussien, dut faire beaucoup avec peu et gouverner moyennant la plus rigide économie (1); si malgré cette situation, disons-nous, Frédéric a réalisé de grandes choses, il le doit à sa tactique qu'il sut rendre supérieure à celle des autres armées de l'Europe. Cette tactique constitue, nous l'avons énoncé au début de ce chapitre, le trait distinctif des progrès introduits par son initiative dans l'art militaire : examinons-la en détail.

L'infanterie de Frédéric combat peu à la baïonnette. Dans son ordre du jour pour la bataille de Hohenfriedberg, ce monarque recommande à ses fantassins « de fondre sur l'ennemi à la baïonnette pour peu que les circonstances le permettent », et cette recommandation eut son plein effet; le régiment des gardes notamment chargea deux fois à la baïonnette les grenadiers autrichiens. Mais ce fut un fait rare; deux autres batailles de Frédéric, Lowositz et Prague, en offrent seules un autre exemple (2). Il s'agit d'une attaque à la baïonnette *en ordre déployé* et non en colonne (3), car le règlement prussien ne reconnaissait pas ce dernier mode d'attaque. Le roi de Prusse avait une prédilection marquée pour les feux, et ne concevait pas qu'on attaquât sans tirer; sous ce rapport, en attribuant la victoire aux feux, il prenait une autre voie que son contemporain le maréchal de Saxe, qui la plaçait dans les jambes; seulement il ne négligeait

(1) Au moment de livrer la bataille de Rosbach (5 novembre 1757), il promit pourtant *paye double* jusqu'au moment où son armée prendrait les quartiers d'hiver : voyez son *allocution* avant cette bataille.

(2) Dans la journée de Prague, les fantassins de l'Autriche ripostèrent en chargeant le sabre en main, à la mode des janissaires : ce procédé offre l'inconvénient de rendre le fusil inutile.

(3) MAIZEROY dit donc avec raison : « Croyez-vous que les Prussiens ne vous chargeront pas *en corps de bataillon ?* » Voyez son *Mémoire sur les opinions qui partagent les militaires*, 1783, p. 41.

pas, quand les circonstances le requéraient, de recourir à l'emploi des marches, comme nous le dirons plus tard.

Il y avait diverses espèces de feux : feux de peloton ou de bataillon, sur trois rangs, le premier mettant genou en terre (1), feux de billebaude ou feu sur deux rangs, et feux de haie ou de parapet, exécutés à la fois par deux files correspondantes de chacun des pelotons d'un bataillon; ces derniers ne conviennent qu'à l'infanterie en position et mollement attaquée. On peut encore classer les feux exécutés par les fantassins de Frédéric en feux de pied ferme et feux *en marchant*; car il est certain que les Prussiens en faisaient, soit en marchant en avant, soit en battant en retraite (2). Tous ces feux étaient d'ailleurs des feux à commandement, d'une exécution plus difficile que les feux à volonté, et il fallait tout le calme de la race allemande, toute la prestesse venant d'un long exercice pour les mener à bonne fin, surtout quand ils s'exécutaient pendant un mouvement.

L'infanterie prussienne effectuait ses feux avec une grande rapidité, une rapidité telle que la dextérité dans le maniement des armes ne suffirait pas à l'expliquer. Les soldats se trouvaient habitués, il est vrai, à une charge prompte du fusil; mais deux particularités dans l'arme prussienne abrégeaient également cette charge. La lumière était à entonnoir, conduisait elle-même la poudre sous la batterie, et

(1) Signalons à ce sujet qu'à la bataille de Culloden (1746), où fut vaincu Charles-Édouard, l'infanterie reçut à petite portée un feu roulant de mousqueterie exécuté par des fantassins, dont le premier rang s'était couché par terre pour ne pas souffrir du feu. Ce fait prouve que l'infanterie anglaise ne valait pas l'infanterie prussienne, ou bien le chroniqueur qui le reproduit connaissait peu les affaires militaires, et a écrit *se coucher* pour mettre genou en terre.

(2) Depuis, les feux en marchant ont été unanimement condamnés et l'on y a renoncé.

avait assez de largeur pour qu'en frappant la crosse à terre, quand on passait l'arme à gauche, le fusil s'amorçât de lui-même; la baguette (1) recevait la même grosseur par les deux bouts, et il n'était pas nécessaire de la retourner pour bourrer; de là deux temps de moins dans la charge.

Le tir était si prompt que l'infanterie prussienne tirait six coups de fusil par minute, et cela dès le règne précédent (2); et ce brillant résultat s'obtenait en face d'adversaires qui ne tiraient guère que deux coups par minute, si nous nous référons à ce passage d'un livre de Frédéric lui-même : « Un bataillon prussien devint dès lors une batterie ambulante dont la vitesse de la charge *triplait* le feu et donnait aux Prussiens l'avantage d'un contre trois (3). »

Un fait remarquable, et tout à l'honneur des Prussiens, c'est que ce tir rapide n'excluait pas la justesse; ils visaient mieux et plus sûrement que leurs ennemis. Cela montre à quoi l'on pouvait atteindre par une bonne éducation militaire. Les fantassins du grand Frédéric, par un tir plus rapide, produisaient le même effet que s'ils étaient plus nombreux, et par un tir plus juste atteignaient autant que s'ils eussent été plus près; on comprend ce qu'un bon tacticien devait dégager de supériorité d'une pareille situation. Il alla même, dit-on, sous ce rapport jusqu'à l'abus des feux, ce dont Carrion-Nisas (4) cherche à le justifier en ces termes : « S'il parut faire trop de cas du feu, il faut observer

(1) C'était une baguette *de fer* adoptée en 1730 et fabriquée dans les manufactures d'armes de Potsdam ou de Spandau; on la devait au prince d'Anhalt.

(2) Consultez *Histoire de la dernière guerre de Bohême*, in 12, Amsterdam, 1750, t. II, p. 164.

(3) *Histoire de mon temps*.

(4) *Essai sur l'histoire de l'art militaire*, t. II, p. 297.

que ses troupes étaient les seules de l'Europe exercées à une charge prompte du fusil. Jusqu'à ce que ses ennemis eussent été instruits par lui-même, cet avantage suffisait aux premiers succès du roi de Prusse. Il aurait donc eu tort de les acheter plus chèrement pour le seul plaisir de les obtenir d'une autre manière. » Je ne crois pas que le grand Frédéric ait raisonné de la sorte en donnant la préférence aux feux. Dès son avénement, il fit la guerre sans la savoir encore, et naturellement il employa les moyens qui se trouvaient à sa disposition : plus tard, dans la guerre de Sept ans surtout, en possession d'une expérience personnelle que doublait son génie, il osa plus et accorda une part importante dans ses succès aux marches et aux manœuvres.

En tous cas, les règlements prussiens accordaient une légitime part de confiance à l'infanterie (1), disant : « Sa bravoure et sa discipline la rendent invincible; si l'ennemi ne plie pas devant son feu, qu'elle charge la baïonnette au bout du fusil : aucunes troupes ne soutiendront son choc. » Cette rédaction même prouve que Frédéric plaçait l'emploi des feux avant celui de la baïonnette, sans proscrire ce dernier, comme nous le disions deux pages plus haut.

Ce monarque eût voulu assurer l'exécution de ses feux contre l'ennemi même par les temps de pluie ou de brouillard. De son temps, les progrès de l'industrie des armes n'avaient pas atteint, comme résultat, au delà du fusil à pierre; afin de garantir l'intérieur du bassinet, chaque soldat possédait un cuir, ou couvre-batterie (2), avec lequel il envelop-

(1) Les ouvrages de cette époque relatifs à la tactique s'occupent avant tout de l'infanterie : dans la *Monarchie prussienne* de MIRABEAU, par exemple, la partie du tome IV, qui traite de la tactique, consacre 228 pages à l'infanterie, et 39 seulement à la cavalerie.

(2) Il parait que ce couvre-batterie se trouvait tendu sur quelques côtes de fer, en forme de boîte ouverte d'un côté.

pait la batterie de son arme. Malgré cette précaution, l'infanterie prussienne demeura parfois à court de feux.

Outre ce couvre-batterie, le fantassin prussien portait, dans la paume de la main gauche, un morceau de cuir attaché aux doigts et destiné à lui permettre de tenir son arme, qui s'échauffait et devenait brûlante en raison de la rapidité du tir; suivant une autre version, ce morceau de cuir, au lieu d'être étendu sur la main, aurait été lié autour du canon.

Frédéric changea le mode de combat de la cavalerie, qui lui doit plus, comme perfectionnement, que l'infanterie.

Avant lui, la cavalerie prussienne se composait d'hommes et de chevaux de grande taille, et représentait assez, suivant son expression, une troupe de *colosses montés sur des éléphants*. Elle ne chargeait qu'au trot et en exécutant des feux.

Il fallait d'abord séparer ces deux faits dans le mode d'action des troupes à cheval. Frédéric établit que la cavalerie ne devait pas faire feu, cela étant contraire à la véritable destination de cette arme, et ordonna à la sienne de renoncer à cet usage. L'innovation était hardie, surtout quand il fallait envoyer les cavaliers qui ne tiraient plus contre des cavaliers faisant encore le coup de pistolet ou de mousqueton. Aussi, dans ses premiers ordres à ce sujet, le roi de Prusse eut-il soin de prescrire à sa cavalerie de s'élancer sur l'adversaire *sans tenir compte des feux de ses escadrons*. Et il voulut qu'elle s'élançât *au galop* et attaquât incontinent l'épée à la main. Les commandants d'escadron étaient responsables *sur l'honneur* de l'exécution entière de ces ordres.

Charger au galop réalisait un progrès, car l'action de la cavalerie doit s'effectuer par un choc, qui produit d'autant

plus que la vitesse de la cavalerie lancée se trouve plus considérable. Outre l'augmentation de la vitesse, il fallait songer à augmenter la masse : dans ce but, Frédéric habitua ses escadrons à galoper serrés et alignés et les rendit de la sorte plus compacts ; il les faisait même souvent, sur le champ de manœuvre, charger sans intervalle aucun entre eux, *en muraille* comme l'on disait, et, cette difficulté accomplie, ils devenaient plus prestes, alors qu'en face de l'ennemi ils se tenaient à une certaine distance l'un de l'autre.

La charge faite, les ennemis culbutés, Frédéric voulait qu'on ne les épargnât pas, mais sans les suivre avec trop d'ardeur, afin qu'on pût se rallier promptement dès l'appel sonné. « D'autant plus, disait le règlement, que c'est un fait constant qu'un seul cavalier ne peut rien faire, au lieu qu'un escadron formé revient avec succès à la charge. »

Non-seulement le conquérant de la Silésie voulait que sa cavalerie attaquât l'épée ou le sabre en main, mais il recommandait à ses officiers de toujours *charger les premiers*. Ainsi l'offensive lui paraissait une condition de succès pour la cavalerie ; arme du moment, elle doit en effet saisir l'instant, la minute d'agir ; mais il faut que les circonstances soient favorables, et dans le coup d'œil qui permet de démêler ce qu'il en est réside le talent principal du général de cavalerie.

Du reste, Frédéric témoigne à ses cavaliers la même confiance qu'à ses fantassins, témoin ce passage de son règlement sur la cavalerie (1) : « On s'ébranlera au grand trot et

(1) Traduction de SINCLAIRE, Amsterdam, 1762, p. 142 et 143. Le règlement ajoute : « *N. B.* S'il se trouve quelque cavalier qui ne fasse pas son devoir, ou qui veuille s'enfuir, le premier officier ou bas officier qui s'en apercevra *lui passera son épée au travers du corps.* »



l'on chargera au galop, en observant d'être toujours bien serrés. Sa Majesté *répond que les ennemis seront battus* toutes les fois qu'on les chargera ainsi. » Et, avant, il veut qu'on les persuade de combien ils sont supérieurs à l'adversaire. Tel est le langage qu'il faut tenir au soldat, non pour montrer de la jactance, mais pour lui dire que l'on doit espérer le succès avec une volonté ferme.

C'était toute une innovation que cette tactique nouvelle de la cavalerie, qui consistait à ne plus combattre au pas et au trot comme les Allemands, et éparpillés en fourrageurs comme les Français, mais à prendre l'initiative de l'attaque, à se lancer au galop, à conserver une ordonnance compacte et serrée, à observer pendant le combat un silence profond. Il fallut du temps aux cavaliers prussiens pour s'y familiariser. Mais bientôt ce genre d'action acquit à la cavalerie de Frédéric une supériorité telle que la victoire s'ensuivit, même à armes inégales; ainsi ses hussards enfoncèrent et culbutèrent plus d'une fois les dragons et même les carabiniers autrichiens. Dès lors la révolution fut accomplie, et il demeura prouvé, ce que le génie du roi de Prusse avait deviné ou tout au moins mis en pratique le premier, à savoir, que les propriétés effectives de la cavalerie résident dans l'ensemble et non dans l'éparpillement, dans le choc et non dans les feux, comme on le croyait depuis que l'emploi des armes à feu portatives était devenu commode à la guerre (1).

Toutefois l'allure du galop rendait la formation de la cavalerie sur trois rangs difficile à conserver, parce qu'aux allures vives le second rang se trouvait plus gêné entre le premier

(1) Ces progrès de la cavalerie ont augmenté les difficultés de son commandement. Lisez : *De la cavalerie*, par M. le général RENARD, chef du corps d'état-major belge, 1861, p. 93 et suivantes.

et le deuxième qu'aux allures restreintes ; aussi la formation sur deux rangs tendit à devenir normale. Elle fut adoptée en Prusse à peu près en même temps qu'en France, c'est-à-dire vers la fin de la guerre de Sept ans ; encore Frédéric conserva-t-il souvent l'ordonnance sur trois rangs, qu'il croyait utile comme réserve et pour fermer les vides.

Ce monarque préférait que ses officiers de cavalerie assaillissent l'ennemi *de flanc* plutôt que de front ; le flanc est en effet une partie faible, que la troupe qui le prête soit de pied ferme ou en marche, et une attaque qui tombe sur cette partie de l'adversaire le culbute aisément.

Pour charger, il plaçait sa cavalerie sur deux lignes, n'admettant dans la première que de très-faibles intervalles, mais rangeant la seconde tant plein que vide : le rôle de cette seconde ligne consistait à veiller sur les ailes de la première et à y faire passer des escadrons.

Au sujet des ailes, disons que Frédéric voulait conserver l'ancien principe d'aligner la cavalerie sur le centre, mais que sous son règne et dans ses troupes prévalut, malgré lui, l'usage de s'aligner sur les ailes qui subsiste encore. Ce nouveau principe l'emporta parce qu'il fut mis en avant par le général de Seydlitz, la plus grande illustration cavaleresque de ce temps (1).

Seydlitz, en qui Frédéric avait confiance, devint général-major à 37 ans, au début de la guerre de Sept ans ; grâce à son coup d'œil, à son élan, la victoire se fixa sous le drapeau prussien dans les batailles où il fut présent (2). La guerre

(1) Suivant le général DE BISMARK : « La cavalerie n'a jamais eu un plus grand général ; l'art en lui-même ne pouvait aller plus loin ; à sa mort, la porte du temple de Janus se ferma pour la cavalerie. » *La Cavalerie sous Frédéric le Grand et le général de Seydlitz* (en allemand), Carlsruhe, in-12, 1837, p. 253.

(2) A Zorndorf, par exemple, de l'avou de Frédéric.

terminée, il se mit (1764) à perfectionner l'instruction de la cavalerie prussienne. Il y parvint et la dota d'une plus grande mobilité, sans qu'elle perdît rien de la précision et de l'ensemble : 10,000 chevaux parvinrent à manœuvrer avec la même prestesse que jadis un seul escadron. Cela montre assez que le roi de Prusse employait sa cavalerie par grandes masses, fait frappant si l'on se rappelle que ce monarque ne disposait pas en somme d'une armée très-considérable, et surtout que son père ne lui laissa pas plus de 13,320 cavaliers (1). Mais le terme *grandes masses* est relatif; il indique qu'on emploie sa cavalerie groupée, le plus en bloc possible; en luttant avec 5,000 cavaliers régulièrement organisés, Épaminondas agissait déjà de la sorte.

. Seydlitz prit pour base de ses améliorations l'équitation, qu'il eut soin de relever aux yeux des cavaliers : ce point n'est pas inutile à mentionner à propos d'une période où Melfort, d'Antheville et Bohan poursuivaient et atteignaient le même but en France.

Le général prussien perfectionna également l'escrime à cheval, qui devint meilleure malgré l'augmentation de vitesse dans la charge : ce progrès était indispensable, puisque les cavaliers faisaient dorénavant du sabre un usage presque exclusif, qu'ils devaient, par conséquent, savoir à la fois pointer avec adresse et venir lestement à la parade.

Si Frédéric ne permettait pas à ses cavaliers de faire feu quand ils étaient réunis en masse, il les autorisait à tirer lorsqu'ils combattaient isolément, soit comme flanqueurs, soit comme vedettes; aussi, dans les régiments prussiens,

(1) *Histoire militaire de la Prusse avant 1756*, p. 152. Frédéric le Grand n'eut jamais à son service plus de 30,000 hommes de cavalerie.

exerçait-on les hommes au tir des armes à feu et leur enseignait-on à charger vite et à bien ajuster (1).

Comme composition, la cavalerie prussienne valait mieux que l'infanterie : elle ne comportait pas d'étrangers, et les sujets nationaux qui la recrutaient offraient des garanties, car ils étaient en général fils de cultivateurs propriétaires, et, en cas de désertion de l'un d'eux, ses parents répondaient de l'homme et du cheval. On a dit que Frédéric agissait ainsi parce que, chargée du service de la petite guerre et de la surveillance autour de l'armée, ayant, par exemple, pour mission d'arrêter chaque jour les déserteurs et les espions, agissant à cet effet fort éparpillée, la cavalerie avait besoin d'être composée d'hommes plus dignes de confiance que l'infanterie; mais il est permis de croire également que le roi de Prusse adopta ce mode de recrutement spécial parce qu'il pensa donner par cela même plus de relief, plus d'élan à l'action de cette arme, qui en réclame tant.

On ne peut dire que Frédéric ait doté l'artillerie d'une tactique nouvelle : cette arme ne se trouvait pas encore assez en progrès pour qu'il fût possible de la porter à sa perfection (2).

Mais il l'augmenta. A la fin de la guerre de Sept ans, il possédait 650 bouches à feu de campagne, tandis que son père n'en avait jamais eu 100. Dans sa campagne de 1761, il employa jusqu'à 612 bouches à feu, lorsqu'il avait envahi la Silésie en 1740 avec 90 pièces seulement.

(1) *Règlement sur la cavalerie prussienne*, 3e partie, fin du chap. 2, et 4e partie, fin du chap. 3.

(2) Il était réservé à Napoléon Ier de faire exécuter à l'artillerie un progrès semblable à celui réalisé par Frédéric pour la cavalerie. (Voy. ci-après notre chap. VIII.)



A cette augmentation se rattache une cause utile à indiquer : les soldats avec lesquels Frédéric finit ses guerres ne valent pas ceux qui ont combattu sous ses ordres à leur début ; ce sont des hommes nouveaux, moins aguerris (1), et pour les soutenir il faut plus d'artillerie. L'artillerie n'étant qu'une arme accessoire, qui emprunte sa puissance à l'industrie, on peut jusqu'à un certain point la créer artificiellement avec de l'argent ; pour la cavalerie, pour l'infanterie surtout qui exigent des hommes, l'élément principal vient à manquer au bout de longues luttes. Ce résultat s'est produit pour tous les conquérants modernes.

Parmi ses pièces d'artillerie, Frédéric compte un grand nombre d'obusiers ; dans certaines actions, il emploie même 1 obusier pour 3 canons, alors qu'en France on ne mettait pas en jeu 1 obusier pour 24 canons (2). Cette multiplication des obusiers indique combien Frédéric recourait aux attaques de positions et de villages ; car c'est dans ces attaques que l'obus produit un puissant effet, en éclatant au milieu des maisons et des obstacles et en ouvrant par sa destruction le terrain préparé par l'adversaire ou l'habitant. Toutefois ce monarque a regretté plus tard ses fréquentes attaques de villages comme coûtant trop de monde, et ce regret implique une diminution dans l'importance que l'on peut être tenté d'attribuer dans son esprit à l'obusier.

Le roi de Prusse sépara l'artillerie de siége et l'artillerie de campagne : pour cette dernière, il se servit surtout de pièces de 12 livres. Ce fut aussi le plus fort calibre de cam-

(1) « Notre infanterie, énervée et même abâtardie tant par ses pertes que par ses succès même, » dit il lui-même à la fin de 1758. (*Réflexions sur la tactique.*)

(2) Consultez la XVIIIe des *Études sur la Prusse*, t. II, p. 182.



pagne du système de Gribeauval, adopté en France en 1765 : tous deux l'empruntèrent à l'artillerie autrichienne en le modifiant.

Frédéric songea surtout à alléger encore l'artillerie : sa création de l'artillerie à cheval le prouve. Le premier, il institua en corps permanent, formant une espèce spéciale d'artillerie, une brigade d'artillerie à cheval (1). Cette institution eut lieu pendant la guerre de Sept ans, en 1759. Cette artillerie ne fut jamais nombreuse ; dans la campagne de 1778 (2), elle comprenait 40 pièces seulement, soit 4 brigades; elle rendit des services au combat de Rostock.

Il exerça également l'artillerie de manière à obtenir d'elle un tir excessivement prompt : à la fin de son règne, ses artilleurs, se bornant à écouvillonner de trois en trois coups, tiraient, dit-on, jusqu'à vingt coups par minute.

Pour caractériser dans son ensemble la tactique de Frédéric, n'oublions pas qu'il avait en face les adversaires même de Gustave-Adolphe, encore lourds et lents à un siècle de distance (3) ; aussi ne voulut-il que des guerres *courtes et vives*, et cherchait-il à les dérouter par une extrême mobilité, par des feux rapides, plutôt qu'à les entamer au moyen d'une attaque vigoureuse et prolongée. Et cette mobilité, cette prestesse étonnaient les Autrichiens, comme 40 ans plus tard celles de Bonaparte en Italie (1796) déconcerteront leurs

(1) Sous son règne, comme en France sous Louis XIV, l'artillerie se partageait en *brigades* de 10 pièces chacune. Peu après la mort de Frédéric, les batteries prussiennes furent réduites à 8 pièces chacune, 6 canons et 2 obusiers.

(2) La *guerre d'un an*, ou guerre de succession de Bavière (1778-1779).

(3) « Indolents dans leurs mouvements, lents dans l'exécution de leurs projets... regardant le temps comme à eux... ils ont manqué les bonnes occasions et fait des fautes énormes... auxquelles nous devons notre salut. » Ainsi les juge Frédéric à la fin de ses *Réflexions sur la tactique*.

descendants. On le voit : à la guerre, le plus leste remporte la victoire ; Gustave-Adolphe, Frédéric, Napoléon en fournissent la preuve.

Toutefois, il faut également pour cela que les opérations soient bien combinées, que l'on observe les lois dictées par l'expérience pour diriger les masses sur le théâtre de la guerre et les faire arriver et paraître en temps opportun sur les points que l'on convoite ou sur ceux qui peuvent y mener. Sous ce rapport, Frédéric n'atteint pas au même degré ; il ne projette pas toujours ses plans de campagne comme un chef qui entrevoit la fin de la lutte et le lieu où elle se produira ; il ne concentre pas ses forces de façon à se trouver partout supérieur comme effectif vis-à-vis d'un ennemi divisé (1) ; il donne beaucoup au hasard, lui-même l'a avoué (2) ; en un mot, il n'est pas aussi bon stratégiste (3) que bon tacticien.

Nous devons ajouter que le temps de l'être n'était pas venu, et qu'il a atteint le plus haut degré possible pour un conquérant, alors que la Révolution française n'avait pas changé la composition et la face des armées, et n'avait pas permis de disposer d'armées de 200,000 hommes comme auparavant d'armées de 50,000. En outre, sa position précaire de chef d'une petite nation, entouré d'ennemis puissants, le contraignit à vivre au jour le jour et à sacrifier au plus pressé.

Enfin, une cause qui l'empêcha de se montrer stratégiste

(1) Napoléon seul résolut presque constamment ce problème. Le général de Lossau loue néanmoins l'art de Frédéric pour centraliser ses forces. Lisez *Ideale der Kriegführung in einer Analyse der Thaten der grossten Feldherren*, 2e partie du t. III, Berlin, 1839, chez Schlesinger, p. 365.

(2) Lettre au lieutenant général Fouquet.

(3) M. Bartholmèss écrit à la p. 251 du t. Ier de son *Histoire philosophique de l'académie de Prusse* que l'*Histoire de la guerre de Sept ans* est « trop sévère, trop technique, trop *stratégique* » ; mais il veut dire par ce terme trop *militaire*, et indiquer combien les détails guerriers y abondent.

autant que tacticien, c'est qu'il conserva le système des magasins et des approvisionnements en usage sous Louis XIV (1). Aurait-il pu y renoncer ? C'est douteux, puisqu'il fallut la Révolution et son déchaînement en toutes choses pour le détruire.

Frédéric condamne les campagnes d'hiver : « Toutes les fois, dit-il, qu'on a le choix libre, il faut donner du repos aux troupes pendant l'hiver le plus qu'on peut et bien employer le temps à rétablir l'armée, pour prévenir plus tôt l'ennemi en campagne le printemps d'après. » Cette condamnation a cela de remarquable que Frédéric exécuta lui-même quatre campagnes d'hiver. Il prend soin de les justifier : celle de 1740, sa première, parce qu'il y avait urgence à occuper la Silésie que gardaient seulement 2 régiments impériaux ; celle de 1742 en Moravie, par le désir de dégager la Bavière au moyen de cette diversion ; celle de 1744 à 1745, par la nécessité de repousser les Autrichiens qui envahissaient la Silésie en cette saison ; celle de 1745 à 1746, parce qu'elle fut entreprise pour empêcher les Autrichiens et les Saxons de porter le fer et le feu dans le Brandebourg et la Prusse (2). On peut dire que l'on est resté pour les campagnes d'hiver dans les principes de Frédéric ; on reconnaît qu'elles usent les troupes et coûtent beaucoup, mais l'on en fait toujours parce que l'on est forcé d'en faire par un motif ou par un autre.

Ce monarque appréciait l'importance des capitales et savait qu'en les attaquant on frappait un grand coup. S'agit-il d'une alliance offensive contre la France, il projette trois attaques, dont une par la Flandre, « pour pénétrer dans le cœur du royaume, s'avancer sur la Somme et menacer en même temps

(1) *Histoire militaire de la Prusse avant 1756*, p. 228.
(2) *Principes généraux de la guerre*, art. 31.

Paris ». Parle-t-il d'une guerre entreprise contre l'Autriche, il veut que l'on transporte le théâtre des opérations sur les bords du Danube, et en donne cette raison : « Quand Vienne crie, il faut que tout le monde accoure pour la secourir, et alors on a les bras libres tant en Bohême qu'en Moravie (1). »

Si Frédéric pécha du côté de la stratégie, il exécuta pourtant des marches dignes de servir de modèles. Telle est celle qui le transporta sur le champ de bataille de Rosbach, pour sauver la Saxe ; telle est également celle qui suivit cette victoire et le mena de Rosbach à Leuthen, pour sauver à son tour la Silésie menacée.

Pour marcher à l'ennemi, en vue d'engager une affaire, Frédéric préférait la marche *par lignes* comme n'offrant pas les inconvénients d'une marche de front (2) : on peut même dire « par lignes et par le flanc »; mais quant aux déploiements, il se bornait à y exercer ses troupes, et ne les employa jamais.

Il effectuait même des marches de flanc sur le champ de bataille, en face de l'ennemi rangé, mouvement dangereux qui lui devint funeste, et qui ne se peut d'ailleurs exécuter qu'avec des troupes disciplinées et manœuvrières. Ainsi fit-il à la bataille de Kollin (1757) où, pour transporter les siens vers l'endroit faible de l'ordre de bataille de son adversaire, il exécute une marche de flanc sous les yeux et à un kilomètre de distance de cet adversaire, et cela durant six kilomètres de long, témérité qui ne lui réussit pas, car il fut battu.

Un progrès de ce temps consiste à exécuter des marches

(1) Voyez les *Œuvres militaires*, Berlin, 1856, t. II, p. 73 et 140.
(2) *Les Principes généraux de la guerre*, art. 17.

de nuit, non pour un corps détaché, mais pour une armée entière. C'est de la sorte que Frédéric vint se poster le 7 juin 1745 sur le champ de bataille de Hohenfriedberg. L'armée prussienne se mit en mouvement par la droite, sur deux lignes, et observa dans sa marche le plus grand ordre et le plus grand silence ; à minuit, près des ponts de Striegau, elle fit un temps d'arrêt, afin que tous les corps eussent repris leur distance et fussent serrés comme il convenait les uns contre les autres.

N'oublions pas de mentionner que Frédéric faisait ordinairement cheminer son artillerie au milieu des brigades d'infanterie ; dans le cas où rien ne paraissait à craindre de la part de l'ennemi, il la laissait s'avancer en une colonne isolée.

Relativement aux marches, il a soin de se prémunir contre les pluies subites qui, en défonçant les chemins, peuvent déranger tous les projets, tous les calculs, notamment les calculs basés sur des marches forcées au moyen desquelles on peut réussir par un beau temps à surprendre l'ennemi ou à couper ses communications.

Un progrès réalisé par Frédéric, c'est la promptitude avec laquelle il prenait son ordre de bataille (1). Du temps de Louis XIV, en prendre un constituait une affaire importante ; on y songeait longtemps à l'avance, on le faisait sur un terrain déjà occupé, et l'on mettait 24 heures à l'exécution. Frédéric le fait inopinément, en présence même de l'ennemi, sans parti arrêté, variant ses dispositions suivant les circonstances locales (2), suivant les dispositions de l'adversaire.

(1) « Nos troupes sont si lestes et si agiles, constate-t-il lui-même, qu'elles se forment en bataille *en moins de rien.* » (*Principes généraux de la guerre*, art. 1er.)

(2) Il possédait le coup d'œil du champ de bataille ; les actions de la

A Mollwitz et à Czaslau, il commence l'action avant que l'armée autrichienne ne soit formée.

A Sorr, il ose, sous le feu de l'ennemi, faire exécuter à toute sa ligne de bataille un changement de front à droite ; le succès couronne son audace, malgré les projectiles ennemis, tant cette manœuvre s'opère avec promptitude.

A la bataille de Prague, l'armée prussienne exécute avant l'action un mouvement analogue, venant, par un changement de front en arrière, se placer dans une position perpendiculaire à celle qu'elle occupait en premier lieu.

A Rosbach, le roi de Prusse engage l'action sans avoir achevé son mouvement, étant pour ainsi dire encore en marche.

A Leuthen, son chef-d'œuvre, il n'abandonne pas sa ligne d'opération, mais *il en change*; ce qui, au dire de Napoléon, constitue la manœuvre la plus habile qu'enseigne l'art de la guerre (1).

Dans la journée de Zorndorff, dès qu'il a reconnu le carré formé par l'armée russe, il fait ses dispositions d'attaque et, après une cannonade préliminaire, avance sa gauche en refusant sa droite : c'est bien là l'ordre oblique dont on lui a fait tant d'honneur, mais qu'il n'a pas employé constamment et que l'on connaissait avant lui, puisque l'antiquité nous en offre des exemples. Lorsqu'il employait l'oblique, il entendait parfois placer les bataillons de l'aile assaillante

guerre de Sept ans sont curieuses à étudier sous ce rapport. A Hohenfriedberg, il s'aperçut à temps de la maladresse de l'un de ses aides de camp qui avait transmis ses ordres d'une manière inexacte, et put remédier à la fausse manœuvre causée par cette erreur.

(1) Avant Napoléon, Guibert avait déclaré cette bataille « le triomphe de l'art ». Voyez son *Éloge* de Frédéric.

entre deux fortes batteries : on peut le conclure de la disposition pour les colonels d'artillerie Dieskau et Moller, rédigée par lui en 1758 (1).

Nous le voyons, à Kunersdorf, avancer sa droite en échelons et ranger son armée à peu près en potence sur le flanc gauche des Russes.

A Lignitz, il apprend subitement que les Autrichiens sont à 400 pas de lui, prolonge aussitôt sa gauche pour éviter une manœuvre tournante, et maintient par son feu le général Laudon assez de temps pour pouvoir achever sa disposition en ordre de bataille, et cela sans que ses préparatifs soient aperçus par l'ennemi (2).

Malgré la diversité et la soudaineté de ses dispositifs, on peut déduire de l'ensemble des actions qu'il a livrées, et de ses usages tactiques, la forme habituelle de son ordre de bataille. Cet ordre comprenait deux lignes et une réserve; dans chaque ligne, l'infanterie se tenait au centre et la cavalerie aux ailes. Au lieu d'une disposition en échiquier, il rangeait la première ligne presque pleine, ou du moins n'y admettait que des intervalles de 5 à 6 mètres entre les bataillons et les escadrons. Quant à la deuxième ligne, il y laissait des intervalles, mais de façon que jamais les vides ne dépassassent les pleins en étendue ; ces intervalles devenaient presque nécessaires pour que cette ligne, toujours moins nombreuse que la première, eût néanmoins le même front.

Une particularité de l'ordre de bataille de Frédéric, c'est qu'il plaçait souvent en arrière de la première ligne et per-

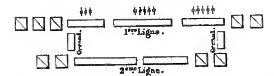
(1) Voyez ses *Œuvres*, édition officielle in-8°, t. XXVIII, p. 249. (Il y a une petite figure indiquant cette disposition.)

(2) Consultez la *Vie du feld-maréchal baron de Laudon*, par PEZZL, traduction du baron de Bock, Luxembourg, 1792, p. 108.



pendiculairement à cette ligne, c'est-à-dire *en potence*, et face en dehors, un ou plusieurs bataillons de grenadiers :

ORDRE DE BATAILLE DE FRÉDÉRIC.



cette addition donnait un appui aux ailes de l'infanterie, appui qui subsistait même quand la cavalerie s'éloignait de son premier emplacement pour charger (1). Frédéric y fut sans doute amené pour remédier à l'inconvénient que les allures vives dont il avait doté la cavalerie entraînaient pour le milieu de la ligne de bataille, et cette précaution lui réussit, car sans elle les victoires de Mollwitz et de Czaslau pouvaient lui échapper. Il ne l'employait pas constamment pour ses deux ailes; ainsi, il paraît qu'à Czaslau une seule aile en était pourvue, et naturellement c'était l'aile menacée. Si les deux ailes de l'infanterie eussent toujours reçu cette annexe, l'ordre de bataille prussien eût formé en son centre un rectangle, c'est-à-dire une ordonnance fermée et par cela même défensive; or, Frédéric se basa plutôt sur l'offensive (2).

Frédéric, dans les circonstances critiques ou traînant en longueur, préférait en effet en venir à une action décisive, mais en mettant les chances de son côté. Contre les Autrichiens, il désirait vers 1758 les attirer *en plaine*, où la supé-

(1) Cet appui était excellent, et pourtant les armées *se tournaient* moins qu'aujourd'hui. C'est CLAUSEWITZ qui le remarque. Voyez son ouvrage intitulé : *De la guerre*, traduction Neuens, t. III, p. 294.

(2) M. le colonel ROCQUANCOURT dit que ce monarque « avait basé son système d'opérations sur *une défensive sans cesse attaquante* ». Voyez son *Cours d'art et d'histoire militaires*, 2e édit., t. II, 1831, p. 88.

riorité de ses soldats devait infailliblement l'emporter, disant : « Dès que nous pourrons priver l'ennemi de ses montagnes, de ses forêts et de ses terrains coupés dont il tire une si grande utilité, ses troupes ne pourront plus résister aux nôtres (1). » Ce désir fait voir clairement que les Autrichiens pratiquaient la défensive, usant, ou plutôt abusant des détachements, tandis que Frédéric, que la prolongation de la guerre ruinait, aspirait à de plus gros coups, et pour les amener agissait offensivement.

Ce conquérant ne brille pas dans les siéges comme dans les batailles. La plupart de ceux qu'il entreprit lui occasionnèrent des embarras, même celui d'Olmütz, ou même celui de Schweidnitz (1762) qui succomba après 63 jours de tranchée ouverte, et devant lequel le major prussien Lefebvre employa le premier, pratiquement devant l'ennemi, le système de mines qui repose sur les globes de compression (2).

On attribue généralement ce résultat à l'incapacité des ingénieurs prussiens. Son corps du génie, plus encore que son corps d'artillerie, se composait en effet d'officiers étrangers, dont quelques-uns possédaient des connaissances et du talent, mais qui, par leur diversité d'origine, ne pouvaient former un ensemble ni se trouver dans la même série d'idées et agir avec unité. Joignons à cela que ces officiers n'é-

(1) Voyez ses *Réflexions sur la tactique et sur quelques parties de la guerre*, datées du 27 décembre 1758.

(2) Reportez-vous aux écrits de cet officier réunis sous ce titre : *Œuvres complètes* de M. LE FEBVRE, major au corps des ingénieurs de Prusse, membre ordinaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, 2 vol. in-4°, ensemble de XIX-615 pages, avec planches, Maëstricht, chez Dufour et Roux, 1778. On y trouve après *l'Art d'attaquer et de défendre les places* un intéressant *Journal du siége de la ville de Schweidnitz en l'an 1762*, accompagné de 4 planches, dont une marquant l'emplacement des globes de compression employés, et l'autre les entonnoirs produits dans le sol par l'explosion de ces globes.

taient pas nobles comme ceux de l'infanterie et de la cavalerie (1), car si l'on avait mis cette condition de plus à leur recrutement, il fût devenu presque impossible, ceux qui possèdent certains avantages dans leur pays ne le quittant pas volontiers; toujours est-il qu'en Prusse les officiers du génie (2), se trouvant, comme rang social, inférieurs aux autres, jouissaient dans l'armée prussienne d'une faible considération; ce qui, à divers points de vue, pouvait atténuer et leur autorité et la portée de leur action (3). Frédéric supportait ici la peine d'être à la tête d'une nation jeune, de commander à une royauté nouvelle; un corps savant comme le génie demande, pour être à la hauteur de ses fonctions, une tradition, un esprit de travail et d'invention, une émulation particulière tenant à la considération générale, tradition, esprit, émulation qui ne se rencontrent que chez les nations depuis longtemps puissantes et civilisées.

Faut-il attribuer également à l'infériorité relative (4) des ingénieurs prussiens le peu de solidité ou de valeur défensive offert par diverses des places fortes construites par le vainqueur de la Silésie ? Ici une autre cause se rencontre,

(1) Au sujet de prises de villes, rappelons que les hussards prussiens s'emparèrent quelquefois de cités, soit en les tournant, soit en faisant mettre pied à terre à une cinquantaine des leurs pour enfoncer une porte, témoin Pegau et Neumarkt : il s'agit de villes où il n'y avait pas d'infanterie *pesante* (de ligne).

(2) Cela s'applique aux officiers d'artillerie choisis dans les mêmes conditions.

(3) Mirabeau a tort, suivant nous, d'attribuer l'infériorité des ingénieurs prussiens à la coutume de les employer indifféremment dans toutes les branches de l'art compliqué du génie militaire, ce qui les rendait médiocres dans toutes.

(4) Voyez la critique des fortifications de Stettin, par MONTALEMBERT, dans son *Projet* pour se rendre maître de cette ville, 10 octobre 1758, projet inséré au milieu de sa *Correspondance* pendant sa mission près de l'armée suédoise, Londres, 1777, t. Ier, p. 375.

et sans doute c'est la cause prépondérante. Quoique Frédéric en construisit peu, juste le nombre nécessaire pour couvrir et assurer ses nouvelles frontières, il mit une certaine parcimonie dans les frais de leur construction, qui fut ainsi exécutée dans de médiocres conditions : de là des accidents, puis des réparations coûteuses qui le contrarièrent. Plusieurs de ces réparations furent d'ailleurs occasionnées par l'inhabileté ou les malversations de quelques ingénieurs qui avaient la libre disposition des fonds consacrés aux travaux, ce qui indique une organisation défectueuse dans le corps du génie prussien (1).

Les ingénieurs prussiens s'adonnèrent avec plus de bonheur à la fortification passagère. Le camp retranché de Bunzelwitz, par exemple, où Frédéric chercha un refuge au mois d'août 1761, et qui fut élevé en quatre jours, offre une application des plus heureuses de la combinaison des avantages du terrain avec les ressources de l'art (2).

Nous nous retranchons comme les Romains, dit Frédéric, pour éviter les entreprises nocturnes des nombreuses troupes légères de l'ennemi (3). Il distingue les camps auxquels une armée peut recourir en camps d'assemblées, camps de repos, camps de fourrage, camps retranchés, camps défensifs, camps qui couvrent le pays et camps offensifs, suivant leur destination; en outre, il veut qu'à proximité de l'ennemi un général fasse reconnaître des positions, afin d'avoir des camps *en réserve* au cas que malheur lui arrive (4).

(1) Lisez *Observations sur la constitution des armées de S. M. Prussienne*, 1777, p. 43 et suivantes.

(2) *Principes généraux de la guerre*, art. 9.

(3) « L'on joint l'art pour perfectionner la nature, » dit Frédéric dans ses *Éléments de castramétrie*, art. 13.

(4) *Éléments de castramétrie*, art. 31.

Les campagnes antérieures à 1761 fournissent d'autres exemples à citer de la fortification passagère employée par le grand Frédéric.

Ainsi en 1759, quand ce monarque défend à la fois jusqu'à 2 milles de terrain en Silésie, depuis Koben jusqu'à Herrnstadt, il a soin de placer les 30,000 hommes dont il dispose derrière un ruisseau, celui de la Bartsch, qui coule entre des marais, puis il garnit les passages de troupes et retranche les postes occupés par ces troupes. Sans ces obstacles naturels et artificiels, il ne se fût pas aventuré à défendre un terrain aussi étendu; il cherche même, dans ses *Éléments de castramétrie* (1), à garantir ses officiers de la *tentation* ou manie de trop s'étendre.

Gaudi, qui a publié un ouvrage sur cette matière intitulé : *Instruction pour tracer les ouvrages de campagne* [1768] (2), était l'un de ses officiers.

Les surprises se présentent fréquemment dans les trois guerres de la succession d'Autriche. Neipperg est surpris à Mollwitz, et Frédéric lui-même se laisse surprendre à Kollin, Hohenkirch, Lignitz. Pourtant les troupes légères, surtout celles à cheval, ces yeux de l'armée, ne manquaient pas de part et d'autre (3). Serait-ce que les reconnaissances se

(1) Art. 11.

(2) Le titre exact est compliqué : *Instruction adressée aux officiers d'infanterie pour tracer et construire toutes sortes d'ouvrages de campagne, et pour mettre en état de défense différents petits postes, comme les cimetières, les églises, les châteaux, les villages, les villes et les bourgs*, avec des planches, par F. DE GAUDI, lieutenant-colonel au service de Sa Majesté Prussienne, petit in-8° de XI-107 pages et 38 planches, Leipsick, 1768, chez Fritsch.

(3) Les Autrichiens ont eu de tout temps beaucoup de troupes irrégulières de cavalerio. A cette époque, ces troupes étaient surpassées non-seulement par les Prussiens, mais aussi par les cavaliers polonais « armés de lances, de sabres, de haches, de mousquets et de pistolets ». Un auteur du temps le dit expressément. Consultez *Idée de la République de Pologne*, ouvrage rédigé vers 1756 et publié par M. Edouard Kurzweil en 1840, p. 222 et 223.

faisaient mal et qu'on ne s'éclairait pas assez? On ne peut le dire en général ni d'après les faits, ni d'après les règlements de Frédéric. Ceux-ci sont explicites au sujet des petites opérations de la guerre; mais il se produisit, dans les cas précités, des négligences individuelles. Aussi Frédéric formule-t-il ce précepte : « Apprenez à ne jamais confier la sûreté de toute l'armée à la vigilance d'un petit officier. Les batteurs d'estrade ne doivent être regardés que *comme une précaution superflue*; il ne faut jamais entièrement se reposer là-dessus, mais prendre encore beaucoup d'autres précautions plus solides et plus certaines (1). »

Frédéric recommandait pour les convois de ne pas diviser leurs escortes en petits pelotons (2), mesure sage et trop souvent oubliée, conforme à l'esprit dans lequel il conduisait une guerre, et qui consistait à parer les grands coups, non à les parer tous.

Outre ses *règlements* pour la troupe et pour les officiers inférieurs (3), Frédéric a aussi rédigé une *instruction militaire pour ses généraux*, divisée en deux parties (4), où il parle de la grande guerre, où il expose les principes qu'il a suivis et les modifications qu'il jugerait à propos d'y apporter. Cette instruction, composée en allemand en 1748, a été publiée en français, mais d'une façon incomplète, dès 1761, par le lieutenant-colonel saxon Faesch, et sa traduction, insérée dans le tome I[er] des *Œuvres primitives* de Frédéric,

(1) *Principes généraux de la guerre*, art. 27.

(2) Voyez *Règlement pour la cavalerie prussienne*, chap. 32, art. 7.

(3) Frédéric en a publié, à partir de 1743, pour l'infanterie, la cavalerie (cuirassiers), les dragons et les hussards; tous sont en partie reproduits d'après ceux édictés par son père.

(4) L'article *sur les campagnes d'hiver* termine la première partie : c'est aussi celui qui se trouve le dernier dans les *Principes généraux de la guerre*.

parues en 1789 et en 1803 (1). Tout officier doit connaître l'instruction dont nous parlons ; c'est un livre classique dont le texte a été récemment rétabli dans l'édition officielle des œuvres du roi de Prusse, due à M. Preuss, historiographe de Brandebourg (2), et qui y porte pour titre celui écrit par ce monarque lui-même en tête du manuscrit original : *les Principes généraux de la guerre appliquée à la tactique et à la discipline des troupes prussiennes.* Nous en avons cité dans ce chapitre divers passages.

Frédéric est le premier monarque de la période moderne qui se soit fait lui-même rédacteur d'*instructions* militaires, rôle auquel il était doublement apte ; ces instructions constituent un véritable progrès pour l'art de la guerre, « cet art intarissable, » comme il le dit, et dans lequel, en recherchant, on découvre sans cesse de nouvelles choses ; si l'on rapproche ce fait de ce qu'il s'occupa de législation et publia un code qui porte son nom, on en conclura qu'il appartient à cette race de conquérants qui savent allier et mener également à bien les arts de l'épée et les décisions du juge.

Outre ses *Règlements* et *Instructions*, Frédéric a composé différents ouvrages qui en font un écrivain militaire distingué et le classent parmi les historiens. Depuis longtemps on n'avait vu semblable exemple descendre d'un trône. L'art de la guerre y a certes gagné, puisque des campagnes écrites par le chef qui les a conduites présentent toujours un intérêt

(1) En 4 vol. in-8°.

(2) Dans cette édition, les *Œuvres militaires* forment 3 volumes, les deux premiers (de 328 pages ensemble) composés des œuvres écrites en français ; le dernier (fort de 423 pages) comprenant les œuvres écrites (au nombre de 38) en allemand ; plusieurs planches, dont quelques-unes esquissées par Frédéric lui-même, accompagnent les tomes I et III.

particulier, surtout quand ce chef tient à la fois les fils de la guerre et les fils de la politique (1).

Ce sont l'*Histoire de mon temps*, en 2 volumes, qui embrasse les deux premières phases de la guerre de la succession d'Autriche (1740 à 1741 et 1744 à 1745), et l'*Histoire de la guerre de Sept ans,* comprise également en 2 volumes. Sauf certaines inexactitudes introduites probablement à dessein et dans un but politique (2), sauf parfois un ton mordant dont la plupart des historiens réussit à se débarrasser, ces deux histoires offrent un attrait réel ; on sent à leur lecture que c'est un grand esprit qui tient la plume. Les militaires profiteront des enseignements particuliers que renferme pour eux un récit composé par un général de premier ordre, par celui dont l'initiative et le talent ont donné naissance aux faits ; pour eux, ces deux ouvrages seront une *application* réalisée des préceptes dogmatiques contenus dans les instructions et règlements de Frédéric, ou du moins ils se les représenteront comme tels : application d'autant plus précieuse que le royal auteur s'y critique lui-même et avoue presque toujours ses fautes avec une franchise (3) digne de sa supériorité sur ses contemporains.

Frédéric a fait voir comment on se tire d'un mauvais pas ; c'est en cela qu'il a excellé, plus encore qu'à montrer un

(1) Le nombre des souverains qui ont composé, outre leur *Correspondance*, des ouvrages et surtout des ouvrages se rattachant à la guerre, soit historiques, soit dogmatiques, est minime. On peut citer l'empereur byzantin Léon le Philosophe, le roi de France Louis XI (si le *Rosier des guerres* est de lui), le roi de Danemark Éric XIV, auteur d'un traité sur l'art de la guerre, Tamerlan, le duc Philippe de Clèves et de Ravenstein (1588), Frédéric et Napoléon.

(2) Reportez-vous à l'*Introduction* du petit recueil que j'ai publié en 1857 sous ce titre : *Opinions et maximes de Frédéric le Grand.*

(3) Voyez par exemple *Principes généraux de la guerre*, p. 83.

souverain à la fois roi et général. Pour cela, ou bien il recourt à l'épée et frappe, comme à Rosbach, un coup d'éclat qui lui rend la supériorité des armes, ou encore, par une série de marches et de petites actions que sa ténacité lui fait entretenir, ramène la fortune, laquelle en effet revient souvent à ceux qui savent rester plus forts que l'adversité.

Il montre aussi comment un monarque doit unir la politique à l'art des combats (1), il négocie même au milieu de la lutte et amène ainsi des revirements en sa faveur. Telles sont les bonnes dispositions qu'il sut inspirer à l'empereur de Russie Pierre III, et qui, à la fin de la guerre de Sept ans, le sauvèrent en lui enlevant un de ses ennemis. La paix de Breslau (1742) et le traité de Teschen (1779) témoignent aussi de son habileté politique pendant qu'il manie les armes.

Sa politique en vue de la guerre consiste également, comme nous l'avons signalé au début de ce chapitre, à maintenir constamment, et suivant la tradition de sa maison, la Prusse dans un état financier tel qu'elle pût sans surcroît de dépense, rien que par l'emploi d'un fonds de réserve, entreprendre immédiatement et conduire à bonne fin une guerre de trois années. C'est encore un progrès, et si ses ancêtres l'avaient prévu, le premier il le réalisa : progrès immense, mais qui n'a pas eu d'imitateurs, progrès qui permettait de faire une guerre nécessaire avec le superflu du passé sans charger le présent et sans grever l'avenir.

Un autre progrès, c'est que Frédéric personnifiait son armée, et que jamais machine n'obéit mieux à l'impulsion

(1) Cette union, dit-il, est surtout applicable quand on doit s'opposer à la fois à beaucoup d'ennemis puissants ; la politique en écarte quelqu'un, et quant au militaire, il faut alors sacrifier une province à un ennemi, et grouper ses forces contre les autres. (Voyez les *Principes généraux de la guerre*, art. 2.)

donnée que l'armée prussienne à ses ordres : il en résultait l'unité la plus complète (1). L'un a dit à ce sujet que ce monarque était *ipse agmen*, c'est-à-dire lui-même son armée ; l'autre (2), qu'il *trouvait en lui seul* le point d'appui dont il avait besoin. Cette concentration des forces d'une masse d'hommes dans les mains d'un seul, puis l'accomplissement multiple et régulier de la volonté de celui-ci, cela paraît un résultat merveilleux, et l'on comprend l'excellence de la situation pour fonder un État, une puissance; mais à une condition, c'est que celui qui commande, qui gouverne, vivra ou conservera le pouvoir pendant un temps suffisant pour consolider ce qu'il crée, sinon, lui disparu, tout croule. Lloyd, en 1762, le prédisait presque pour la monarchie prussienne (3); heureusement pour elle, Frédéric vécut encore 19 ans après la guerre de Sept ans, et fortifia cette monarchie assez pour qu'elle subsistât, au delà de sa mort, vingt années sans catastrophe. Néanmoins, le germe de la destruction existait dans le trop grand pouvoir, ou plutôt dans la trop grande valeur de la personnalité de Frédéric.

(1) *Lettres de lord Chesterfield*, édition revue par Amédée Renée, gr. in-18, t. II, p. 468.

(2) *Ideale der Kriegfuhrung*, par le général prussien de Lossau, 1839, t. III, 1re partie, p. 301.

(3) Dans la préface de ses *Mémoires politiques et militaires*.

CHAPITRE VII

—

CHANGEMENTS APPORTÉS PENDANT LES LUTTES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

§ 1er. PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION.

Dès le règne de Louis XVI, le malaise se fait sentir dans les affaires militaires comme dans toutes les autres.

Ce prince héritait d'une situation embarrassée; les finances se trouvaient dans un état déplorable, il fallait des économies, et par conséquent des réformes, principalement sur l'armée, qui est le plus cher de tous les rouages employés par un gouvernement.

Les premières réformes militaires vinrent d'une imitation des usages prussiens qui se produisit en France avec une vivacité, un engouement très-particuliers. Notre caractère vif et généreux s'éprit pour le grand souverain, notre allié puis notre ennemi, qui venait d'élever la Prusse au rang de puissance européenne; après avoir admiré, on imita. Mais l'on imita dans les détails : tel officier, récemment venu d'Allemagne, apportait une manœuvre, un exercice; tel

autre recommandait la discipline prussienne, et la faisait malheureusement adopter; quelques-uns introduisaient dans le service des minuties usitées en Prusse, mais vexatoires pour le soldat (1), surtout en France, où l'on aime, à tous les degrés sociaux, jouir d'une certaine indépendance. Ces diverses importations valurent en général un régiment à leurs auteurs; mais elles ne procurèrent pas un élément de victoire, car Frédéric devait ses succès à des causes d'un autre ordre, et il fallait avoir la vue courte pour ne pas s'en apercevoir; en outre, elles indisposèrent les troupes, honteuses de se voir soumises à de si puérils essais et de recevoir des coups de plat de sabre (2) pour inadvertance dans la manière de les exécuter.

Le ministre de la guerre lieutenant général comte de Saint-Germain (3) accomplit les réformes les plus radicales. Il compose l'armée de régiments uniformes comme organisation et comme force (4), réduit son effectif à 242,000 hommes et la débarrasse de la plupart des corps privilégiés dont l'existence entraîne, outre une forte dépense, de nombreux inconvénients. Dans l'infanterie, la compagnie devient plus forte, mais il y en a moins : une seconde compagnie d'élite apparaît par régiment sous le nom de compagnie de *chas-*

(1) La toilette du soldat abondait en minutieux détails : on relevait, par exemple, les cheveux des deux côtés au-dessus des oreilles, et on les tirait en l'air avec une telle force que la peau en devenait ridée; ils formaient ainsi une grosse boucle souvent ornée d'un ruban.

(2) Le maréchal de Broglie, étant ministre, supprima ce châtiment. Son ministère dura quatre jours, du 12 au 16 juillet 1789, et fut sans doute abrégé (il donna sa démission) par la prise de la Bastille.

(3) Il avait été, comme son prédécesseur le maréchal du Muy, feld-maréchal au service du Danemark. Il fut ministre durant deux ans, d'octobre 1775 à septembre 1777.

(4) Dans l'infanterie, 106 régiments à 2 bataillons au lieu de 94 régiments inégaux formant également un ensemble de 212 bataillons.

seurs, mais elle remplace une compagnie ordinaire, ou, comme nous dirions aujourd'hui, une compagnie du centre. La vénalité des grades et emplois militaires commence à être proscrite (1).

On voit que les réformes du comte de Saint-Germain se distinguent par des suppressions, des simplifications; elles se heurtèrent donc à une foule d'intérêts privés, soulevèrent de nombreuses réclamations, et finalement échouèrent, malgré les économies qui en sortirent et permirent de liquider toutes les dettes du ministère de la guerre. Mais il faut ajouter que de pareilles réformes ne s'improvisent pas, et que vouloir les réaliser sans le bénéfice du temps, comme en 1776 et 1777, c'est les condamner à l'avance : faites successivement, mais avec de la suite dans l'esprit et de la fermeté dans l'exécution, elles eussent été acceptées. L'esprit tranchant avec lequel elles furent présentées, esprit qui trahit le colonel académicien de Guibert, leur nuisit plus que leurs vues pratiques ne les servirent.

Guibert avait aidé Saint-Germain dans le travail précipité qu'avaient exigé ses réformes; il joue un plus grand rôle dans le *conseil de la guerre* qui, en 1787, reprit la question des réformes militaires; il en fut à la fois le rapporteur et le membre le plus actif. Ce conseil continua l'œuvre de Saint-Germain, réalisa des économies, diminua le nombre des officiers généraux, simplifia plusieurs des autres rouages de la hiérarchie, facilita l'avancement dans divers grades, notamment dans ceux de lieutenant et de lieutenant-colonel, organisa l'armée activement en brigades et en divisions, ce qui la mobilisait et l'habituait à ses généraux, et créa dans la

(1) Saint-Germain obtint du roi la proscription de la peine de mort contre les déserteurs. Louis XV, on le sait, n'avait jamais voulu l'accorder.

cavalerie l'emploi et le grade de chef d'escadron pour réunir et commander deux compagnies. Il essaya également de codifier tous les règlements militaires, but louable, qui aurait procuré quelque fixité au service, et qui donna lieu à l'ébauche d'un curieux programme rédigé par Guibert (1).

Le conseil de la guerre siégea deux ans environ : comme il opérait collectivement et se composait, sous la présidence du ministre, des sommités de l'armée, il réussit dans l'origine et put agir avec une grande vigueur; mais bientôt les intérêts froissés jetèrent contre lui les hauts cris; la médisance y mêla son venin, s'attaquant surtout avec une violence inouïe à son rapporteur, et, pour apaiser ce grand courroux, il fallut supprimer le conseil qui en était l'objet.

Ainsi les réformes tentées avaient, cela était inévitable, indisposé beaucoup de monde. Cette situation s'était aggravée par l'adoption de plusieurs mesures maladroites et inutiles qui avaient jeté nombre de bons esprits du côté des opposants.

Nous citerons :

1° Celle d'avoir nommé à la fois, en 1775 (2), cinq maréchaux trop âgés, en sorte que quand la guerre éclata en 1779 entre l'Angleterre et la France, au profit de colonies anglaises de l'Amérique du Nord, il fallut confier le commandement de notre armée à un lieutenant général. Ce fait mécontenta d'autant plus l'opinion publique que la France possédait alors, avec un tiers de moins d'habitants, quatre fois plus d'officiers généraux qu'aujourd'hui (3);

(1) Voir les annexes de son *Mémoire sur les opérations du conseil de la guerre.*

(2) Sous le ministère du maréchal du Muy.

(3) Il y avait en France, de 1774 à 1788, un total de 1,243 maréchaux

2° Celle de martyriser des soldats non-seulement pour la tenue, mais en vue de les développer, de leur ouvrir par exemple la poitrine en tirant fortement leurs épaules en arrière avec des courroies, de leur donner l'habitude de l'aplomb en les plaçant contre les murs, etc. (1);

3° Celle d'avoir exigé, en 1781 (2), preuve de quatre degrés de noblesse non-seulement pour acquérir, mais même pour conserver le grade d'officier. Expulser les officiers qui ne possédaient pas la noblesse, mesure déjà commencée en 1767 (3), était cruel, car ordinairement une décision, une loi même sont pour l'avenir et n'ont pas d'effet rétroactif. N'admettre à la sous-lieutenance que des nobles, ou même, comme cela avait lieu par une exception légale, les fils de chevaliers de Saint-Louis, c'était détruire la coutume de toute la monarchie, celle de neuf siècles pendant lesquels l'état militaire avait servi à recruter la noblesse et les hauts faits avaient valu les plus célèbres blasons. Jamais, aux plus beaux temps de la chevalerie ou sous les règnes les plus glorieux, un Français roturier n'avait été privé de l'honneur de porter les armes et de pouvoir par elles arriver au premier rang de la société; le fait avait pu être rare à certains moments, mais toujours il avait été possible; et qu'était donc naguère encore un officier célèbre, Fischer, plus tard le marquis de Fischer, qu'était-il au début? Un palefrenier. Ce principe détruit, l'émulation cesse et la justification de la noblesse avec elle; et pourquoi détruire ce principe quand

et généraux, brigadiers compris; à la suppression des brigadiers en 1788, il n'y eut plus que 672 maréchaux et officiers généraux; la population, à cette date, montait à 25 millions. Aujourd'hui (1864), pour 37 millions d'habitants, notre armée compte 260 maréchaux ou officiers généraux (en activité de service).

(1) Voyez Mottin de la Balme, *Tactique de la cavalerie*, p. 153 et 162.

(2) Règlement du 22 mai.

(3) Dans l'artillerie et le génie.

on était sûr, par l'École militaire, de conserver à la noblesse une part imposante dans les emplois d'officier ! Le règlement de 1781, rendu sous le ministère de M. de Ségur, fut donc une faute, une faute grave au moment où les principes d'égalité bruissaient prêchés par les philosophes, et qui indisposa fortement contre le gouvernement la masse nombreuse, utile et digne d'intérêt des bas officiers (1).

Il n'est pas jusqu'à l'un des actes brillants comme politique et comme guerre du règne de Louis XVI, la coopération de la France à la guerre de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique (2), et le traité de Versailles (1783), couronnement de cette coopération, qui n'aient jeté dans l'armée française des ferments de désorganisation et d'impuissance. Guerre à petite échelle, sans stratégie arrêtée de la part des Anglais qui perdirent leur cause en séparant toujours leurs forces, menée assez au jour le jour par un général de 2e ordre, tel qu'il le fallait pour les circonstances, par Washington, cette guerre excita un grand enthousiasme dans notre pays déjà sourdement ébranlé par des aspirations vers la liberté, et put donner aux généraux qui en revenaient et étaient acclamés une idée exagérée de leur talent.

Toujours est-il que l'armée française se trouvait déjà dans

(1) L'expression de sous-officier date de 1790 : le terme de *bas* officier n'impliquait jadis aucune mauvaise part, il correspondait au mot *inférieur* ou *subalterne* souvent accolé à celui d'officier.

(2) A cette guerre se rattache le siége de Gibraltar en 1782, au moyen des fameuses batteries flottantes imaginées par l'ingénieur militaire français d'Arçon. Le lecteur trouvera d'intéressants détails sur ces batteries en recourant aux deux écrits anonymes suivants, dus à D'ARÇON, qui avait la plume facile : 1° *Mémoire pour servir à l'histoire du siége de Gibraltar*, in-8°, Madrid, chez Gregorio, 1783 ; — 2° *Conseil de guerre privé sur l'événement de Gibraltar en 1782...*, pour servir d'exercice sur l'art des siéges, 1785, in-8°, avec 3 planches. Le premier de ces écrits montre les difficultés qu'éprouve un homme de talent à se faire écouter et croire de ses supérieurs, même les mieux intentionnés.

un état sensible d'altération en 1789, au moment où la Révolution allait éclater.

La Révolution précipita la crise, et l'armée disparut avec la société toute entière dont elle était une émanation. Nous avons à nous occuper de cette disparition.

Ce n'est pas que l'opinion publique cessa de s'occuper des affaires militaires et d'y porter intérêt. Dans les publications du temps, on envisageait même les choses à un point de vue très-élevé. L'organisation de la force publique devint une question d'intérêt national, discutée au grand jour, et non plus une simple question de gouvernement. Guibert a mis au jour sur ce grave sujet un écrit remarquable (1). Il divise la force publique en deux grandes fractions : la *force du dehors* ou armée active destinée à agir contre l'ennemi, et la *force du dedans* ou garde nationale qui a pour but de maintenir l'ordre à l'intérieur. Cette garde nationale existait déjà depuis 1789 ; elle a constitué en ces temps, et depuis, un levier puissant, mais on en a abusé en l'agrandissant outre mesure et elle est tombée dans le discrédit. Suivant Guibert et les publicistes du temps, la garde nationale formait un contre-poids à la réunion du roi et de l'armée, dont l'action combinée constituait un pouvoir considérable, de nature à être dirigé contre la liberté.

Un autre militaire, le colonel marquis de Bouthillier, membre du comité militaire à l'Assemblée nationale, publia un *Plan de constitution militaire* (2), où il fixe la propor-

(1) Ouvrage anonyme : *De la force publique considérée dans tous ses rapports*, 1790, in-8° de 196 pages.

(2) *Plan général et abrégé d'une constitution militaire*, par M. le marquis DE BOUTHILLIER, colonel du régiment de Picardie, membre du comité militaire à l'Assemblée nationale, 1791, in-8° de 275 pages. — Voyez p. 92, 94, 100.



tion de la force armée à la population à 1 soldat sur 72 habitants ; ce qui portait alors, pour 25 millions d'habitants (1), l'armée française à 350,000 hommes, tandis qu'il lui en fallait 200,000 seulement d'après l'effectif des armées voisines. Les rapports des armes sont aussi fixés dans ce *Plan* au cinquième de l'armée totale pour la cavalerie et au vingtième pour l'artillerie. Cet écrivain s'occupe de la garde nationale et lui donne pour objet de maintenir et d'assurer la tranquillité publique. Entre l'*armée de ligne* et la garde nationale il veut une *armée auxiliaire*, « destinée à partager à la guerre les travaux de l'armée de ligne et composée de la même espèce d'hommes ; » cette armée auxiliaire s'appellerait aujourd'hui une réserve.

Si l'on s'occupe des questions militaires, si les brochures abondent à ce sujet, si chacun en parle, c'est avec précipitation, avec fièvre pour ainsi dire ; et à ce malaise, fâcheux symptôme, l'on reconnait l'imminence d'une transformation.

Les officiers se mêlent au mouvement de l'opinion, et beaucoup s'occupent de leur spécialité, recherchant la meilleure organisation pour l'armée. D'accord avec l'opinion, ils demandent que les jeunes gens destinés à l'état militaire s'instruisent. Depuis la création de l'École militaire, le sens général des idées s'était porté sur ce sujet ; la lecture appréciée dès le règne précédent (2), le travail, ce qui fait le militaire apte et distingué, devenaient pour eux un sujet de

(1) Le relevé officiel, fait en 1793 pour la répartition des 300,000 soldats *requis*, constata que, sans comprendre la Corse, les deux départements formés par la Savoie, le département des Alpes-Maritimes et les colonies, la France comprenait une population de 27,180,000 âmes. En 1791, on ne croyait pas à plus de 25 millions d'habitants ; nous l'avons indiqué en note deux pages plus haut, mais ce dernier chiffre devait déjà être dépassé.

(2) Reportez-vous à la fin de notre chap. v, et consultez les annexes de l'édition des *Rêveries* du maréchal de Saxe, par Viols.

recommandation. Chacun reconnaissait la vérité de ce cri de conviction du comte de Saint-Germain : « Au rebours de bien des professions, la moindre faute d'*ignorance*, ou de négligence ou d'inattention (de la part d'un général ou d'un officier), a dans la profession militaire une suite fâcheuse. »

Rien n'y fit : la Révolution emporta les institutions existantes, les bonnes institutions, pouvons-nous dire ; car un ensemble d'institutions est préférable à un renouvellement complet et improvisé de ce qui régit la société, surtout quand ce sont des hommes honnêtes et sensés qui ont charge de le faire fonctionner. Ces institutions emportées dans la tourmente, il fallut remédier à leur absence, en attendant que la société se réorganisât à nouveau et que de nouvelles institutions vinssent à surgir : ces institutions nouvelles, à leur tour, profitèrent des progrès sociaux accomplis pendant la Révolution, et, modifiées elles-mêmes avec le temps, devinrent supérieures aux précédentes. Ce fait se produisit au militaire comme au civil, et la preuve doit en résulter pour le lecteur de ce qui nous reste à lui exposer dans ce chapitre et les suivants.

§ 2. ANÉANTISSEMENT DE L'ARMÉE PAR LA RÉVOLUTION.

Commençons par montrer la disparition des institutions militaires, la désorganisation de l'armée amenées par le flot de la Révolution. Les causes de cette disparition, de cette désorganisation furent les suivantes :

1° *La différence d'opinions entre les officiers et la troupe.* Cette différence provint surtout de la mesure adoptée en 1781 et qui tendait à ne plus laisser le grade d'officier en possession de la bourgeoisie et de la roture, même en possession des fils de ces familles qui, sans être nobles, *vivaient noblement* ;

dès lors, en effet, les officiers ne formèrent plus un corps constitué, une corporation spéciale ; ils composaient avant tout une caste et devaient agir d'après l'esprit de caste. Autrement, et comme hommes, la plupart des nobles, séduits par les idées généreuses, se montraient sympathiques aux théories de Voltaire, de Rousseau, etc., et aux réformes qu'elles inspiraient. Toujours est-il que la divergence dans la manière de voir entre les officiers et les soldats ne tarda pas à se montrer : la marche des événements attisa promptement ce feu.

Ainsi, dès le milieu de 1790, un décret de l'Assemblée ordonna aux officiers d'engager, *par écrit*, leur parole d'honneur d'obéir fidèlement à la constitution et de ne rien exécuter qui y fût contraire : décret de méfiance assurément et peu fait pour ramener la concorde entre eux et leurs subordonnés.

2° *L'indiscipline.* La discipline se trouvait déjà mauvaise dans notre armée dès le règne de Louis XV (1) : on conçoit *à priori* ce qu'elle devint au souffle des passions populaires, alors que l'un des deux partis, celui d'en bas, avait intérêt à la détruire.

Il nous suffira de citer les semi-encouragements donnés en 1790 aux insurgés de Nancy (2), puisque le marquis de Bouillé, qui avait rétabli l'ordre dans cette ville, ne put obte-

(1) C'est sans doute pour cela que ce monarque commua la peine de mort prononcée contre 2,000 déserteurs condamnés en 1771 et 1773 et les envoya aux colonies, mais ne voulut jamais *supprimer* cette pénalité contre la désertion, malgré l'émotion publique soulevée par la pièce du *Déserteur*, que le ministre duc de Choiseul avait engagé Sedaine à composer dans ce but. (Voyez l'*Essai sur la discipline*, 1790, écrit anonyme dû à ROMANET DU CAILLAUD, depuis officier général, p. 29.)

(2) Les insurrections de régiment commençaient par la formation d'un comité parmi les soldats, la demande aux officiers d'une reddition de compte depuis trois ans, et sur leur refus l'enlèvement et le partage de la caisse du corps.

nir, même par l'entremise de La Fayette, que l'Assemblée punît quelques-uns des rebelles pris les armes à la main dans cette échauffourée (1). Et quant aux soldats du régiment suisse de Châteauvieux, envoyés aux galères par suite des capitulations qui garantissaient aux troupes suisses au service de France l'exercice de leur justice nationale, ils furent plus tard graciés par l'Assemblée et l'objet d'une ovation (avril 1792).

Ces encouragements donnés à la révolte se retrouvent dans le refus fait par l'Assemblée au ministre de la guerre (juin 1790) d'unir ses efforts aux siens pour empêcher l'insubordination d'être la suite des fédérations (2) autorisées entre les troupes de ligne et les gardes nationales; des membres, dans leurs objections, vont jusqu'à dire que les soldats ont eu à supporter des injustices comme le peuple et que l'agitation cessera dans les régiments avec celle du pays entier (3).

A ces objections intéressées s'ajoutent, dès le massacre du général Théobald Dillon (28 avril 1792), le cri sanguinaire des journaux exaltés qui célèbrent le *patriotisme éclairé* et le *noble exemple* des soldats souillés de cet acte de vengeance irréfléchie.

Et alors le *Père Duchesne*, dans une *grande colère* datée de septembre 1793, ose s'exprimer ainsi : « Il n'a pas oublié que pour un verre de vin de plus ou de moins, pour une parole plus haute que l'autre, on vous foutait autrefois un pauvre fusilier dans un cachot pour trois ou quatre mois (4). »

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé*, 1859, chez Didot, gr. in-18, p. 208.

(2) Fraternisations.

(3) POISSON, *l'Armée et la Garde nationale*, t. Ier, 1858, p. 225-226. Voyez également p. 289-290.

(4) Quelle exagération et surtout quel ton ! Disons, à l'honneur du XIXe siècle, qu'on n'oserait plus aujourd'hui s'adresser au soldat dans un pareil langage.

Quant à Marat, il criait partout son espoir de voir l'armée se rendre à l'évidence et massacrer les généraux pour rendre au pays le plus grand des services.

Pendant que de pareilles excitations paraissaient au grand jour de la publicité, un ministre de la guerre lui-même, Bouchotte, envoyait propager l'esprit d'insubordination dans plusieurs armées, afin d'empêcher les soldats de s'attacher à leurs généraux (1).

Carnot lui-même, un sage pour ce temps, déclarait que l'obéissance passive ne pouvait être exigée du soldat à l'intérieur, lorsqu'il ne faisait pas *face à l'ennemi* (2) : singulière opinion, d'après laquelle les troupes n'eussent pas profité du bénéfice de l'éducation et fussent arrivées sur le champ de bataille sans être pliées par avance à l'ensemble qui résulte du droit absolu du chef à commander.

De pareilles opinions, de tels actes conduisaient infailliblement à la démoralisation, à l'anéantissement de l'armée : le peu de faits que nous avons cités suffit pour le faire comprendre.

Pendant que l'on démoralisait l'armée en flattant les soldats et en louant ou en récompensant tout fait blâmable commis par eux parce que ce fait sapait le gouvernement établi, on se montrait hostile, injuste même envers les officiers. Non-seulement le soupçon les poursuivait, mais la dénonciation les accusait.

Et souvent que leur reprochait-on ? D'être des *supérieurs* ? Mais il en faut dans une société quelconque, et ce seront tou-

(1) *Mémoires sur Carnot*, par son fils, t. Ier, 1861, p. 331.

(2) Logique dans son opinion, Carnot voulait que la garde nationale seule fût chargée de réprimer les troubles intérieurs. Rarement, disons-nous, la garde nationale s'est montrée au niveau de cette tâche, et pourtant, avec une meilleure éducation politique, elle devrait y être.

jours des aristocrates par rapport à leurs subordonnés du dernier échelon. De vouloir *pactiser avec l'ennemi*? Mais cela n'était pas sensé ; en face de l'adversaire, un militaire fait son devoir, même quand ce devoir est contraire à ses opinions.

Aussi, poussés à bout, un grand nombre d'officiers se démirent de leurs fonctions ou émigrèrent (1), certains de ne pas rencontrer sur la terre étrangère des visages aussi hostiles, des esprits aussi prévenus contre eux que dans la mère patrie.

Cela décapita l'armée. Comme on ne peut se passer d'officiers, on songea à les remplacer. Les uns proposèrent des sergents, les autres de puiser parmi les gardes nationaux employés au service actif sur les frontières (2). On obtint par ces deux moyens des officiers improvisés qui cherchèrent à se distinguer, mais ne valaient pas les anciens officiers comme expérience et comme habitude du métier des armes.

Même avec ces nouveaux officiers, leurs égaux de la veille, contre lesquels on ne pouvait en général arguer de la différence de caste ou d'éducation, la discussion des ordres et la négation de toute autorité, de la part des soldats, recommencèrent sur plusieurs points.

Et le résultat devient tel qu'à la première affaire de guerre (avril 1792) nos soldats prennent la fuite, colorant leur lâcheté du prétexte que leurs généraux les ont trahis et viennent de passer à l'ennemi, eux qui sont là au milieu d'eux et cherchent à faire cesser leur panique et à les arrêter dans un

(1) Suivant le chap. XVI des *Mémoires de Bouillé*, « presque tous les officiers de l'armée quittèrent leurs drapeaux » après l'arrestation du roi à Varennes.

(2) Ces propositions sont de Carnot et de son frère Carnot-Feulins.

poste favorable. Malgré la punition des principaux meneurs, obtenue cette fois de l'Assemblée, un pareil fait décourage des officiers, qui préfèrent rentrer dans le rang comme simple soldat que de garder des épaulettes leur attirant une suspicion continuelle, décourage aussi des corps étrangers qui se décident à quitter le service ingrat de la France et à passer à l'ennemi (1).

3° *La division du commandement militaire*. La négation de l'autorité, le soupçon contre les chefs, dont l'indiscipline des troupes était le signe visible, existaient dans les dispositions de la nation ou des esprits inquiets qui la dirigeaient. On le vit nettement quand, lors de la discussion relative au décret du 2 février 1793 sur le ministère de la guerre, il fut question de nommer *trois* ministres de la guerre. Il est vrai que les Romains, très-imités alors, avaient une fois commis la faute d'avoir deux dictateurs (2), ce qui faillit leur attirer une défaite.

A l'égard du commandement des armées, on n'osa pas aller aussi loin ; mais poussée par le même mobile, la défiance, l'Assemblée envoya près des généraux en chef des représentants munis de pleins pouvoirs, non-seulement pour les révoquer et nommer leurs remplaçants, mais aussi pour prescrire la marche générale des opérations et diriger ainsi la guerre. La présence de ces représentants aux armées actives, sur le théâtre de la lutte, constituait un véritable fractionnement du pouvoir militaire, et ce fractionnement devint souvent funeste ; car, pour quelques généraux lents

(1) Le régiment de cavalerie Royal-Allemand le fit en entier, d'autres par fractions. (Voyez sur cet alinéa M. Poisson, *l'Armée et la Garde nationale*, t. Ier, p. 388, 390, 391.)

(2) Minutius et Fabius. (Voyez mon mémoire *Hannibal en Italie*, 1863, p. 13.)

ou mal intentionnés, qui furent poussés en avant par les membres de la Convention en mission à leur armée afin de les surveiller, la plupart des chefs d'armées actives furent découragés ou entravés. L'action des représentants eût dû se borner à organiser promptement et complétement les armées à l'intérieur du territoire, puis à développer, à modifier au besoin, les instructions envoyées par le comité de Salut public, relativement à la marche générale des opérations; mais quant à l'exécution de ces instructions, quant à la direction de la troupe, le général en chef devait la conserver sans partage, comme le plus compétent à ce sujet et parce qu'au moment de la solution par les armes il importe qu'une seule volonté prédomine, afin que sous l'impulsion de cette volonté toutes les forces se concentrent et agissent vers le but essentiel.

Parmi les généraux entravés par les représentants du peuple de 1793 à 1796, on peut citer Dagobert, qui commandait une armée française dans les Pyrénées-Orientales et luttait contre les Espagnols en septembre 1793 (1).

4° *Le supplice de plusieurs généraux.* On dirait que certains révolutionnaires ont rêvé une armée exécutant tout ce qu'ils désiraient, et cela sans général à sa tête, par la seule impulsion patriotique. Que penser, en effet, de cette apostrophe de Robespierre : « Comment voulez-vous que les soldats se montrent confiants et courageux lorsqu'ils voient à leur tête des chefs *coupables et impunis?* » Si Robespierre accuse ainsi *tous* les généraux, Danton s'écrie particulièrement contre l'un d'entre eux : « Condé a été obligé de se rendre faute de vivres, et Valenciennes est cernée de toutes

(1) Lisez *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales,* par le lieutenant-colonel FERVEL, 1851, t. I[er], p. 162 et 163.

parts. La nation a des *doutes* sur Custine ; il faut qu'il soit jugé. » Des doutes à l'accusation il n'y avait qu'un pas. Custine fut accusé de trahison, déclaré coupable et exécuté ; Houchard ne tarda pas à subir le même sort, malgré sa victoire d'Honschoote, pour n'avoir pas, après cette victoire, tourné les Anglais et leur avoir fait mettre bas les armes, manœuvre reconnue impossible (1) ; Biron, Arthur de Dillon, Alexandre de Beauharnais portèrent aussi leurs têtes sur l'échafaud, comme ayant failli dans la conduite des armées de la République.

Des fautes : « J'en ai pu faire, dit Houchard devant le tribunal révolutionnaire ; quel est le général qui n'en fait pas ? » Réminiscence de ce mot de Turenne : « Pour ne pas avoir commis de fautes à la guerre, il ne faut pas l'avoir faite longtemps. » Mais cet aveu n'arrêta pas des juges passionnés. Et pourtant il est de la meilleure politique de ne pas incriminer un général qui s'est trompé ou que la fortune a trahi ; il faut au contraire le soutenir, relever le moral de ses troupes, mettre de nouvelles chances entre ses mains et le stimuler par le sort de la patrie confié de nouveau à son épée, à moins qu'il ne soit absolument incapable, auquel cas il suffit de lui retirer son commandement, car vous n'auriez pas dû le nommer.

Ainsi le gouvernement de cette époque, c'est-à-dire la Convention, car c'est tout un, commit un regrettable écart

(1) Le général JOMINI la déclare telle dans son *Histoire des guerres de la Révolution* ; le général GAY DE VERNON, dans son *Traité d'art militaire et de fortification* (1805, t. Ier, p. 182), qualifie d'*absurde* l'opinion qui reprochait à Houchard de ne pas l'avoir exécutée. Le fils de ce dernier a publié en 1844 un écrit pour défendre les actes de Custine et de Houchard ; cet écrit, composé d'après les notes de son père, adjudant général dans l'armée du premier et ami du second, est intitulé : *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard pendant les années 1792 et 1793*, 1 vol. in-8° avec 2 cartes.

aux règles militaires, et un écart peu profitable, en laissant consommer l'exécution de ces généraux, dont le supplice n'était réclamé que par les passions déchaînées de la Révolution, et le beau rôle assurément, dans cette lutte inégale, demeure aux généraux de l'époque qui, traqués, dénoncés, jouant leur têtes « aux hasards d'une responsabilité effroyable (1) », continuèrent de commander et d'agir dans l'intérêt de la patrie.

5° *Le démembrement des régiments.* Cette mesure consista à envoyer le premier bataillon d'un régiment à une armée, le deuxième bataillon à une autre armée, les grenadiers à une troisième. Elle commença en 1792 et fut adoptée par cette vue politique que, l'esprit de corps étant ainsi détruit, les régiments seraient moins faciles à corrompre par les royalistes. On a voulu y voir l'intention de multiplier partout les centres de bonnes troupes afin de servir d'appui aux volontaires; si cette intention a existé, elle a mal tourné, car les hommes qui menaient la Révolution, mécontents de voir les bataillons de ligne se distinguer plus contre l'ennemi que les bataillons de volontaires, décidèrent que les bulletins à l'avenir appelleraient tous les soldats du nom de volontaires; ce fut le début de la disparition des anciens régiments, qui ne tardèrent pas à faire place aux demi-brigades.

6° *Le dénûment des armées.* Le premier effet d'une révolution est d'appauvrir le pays qui la subit; la Révolution française ne forme pas exception, et comme l'état financier de la France se trouvait déjà fort mauvais depuis la fin du règne de Louis XIV, on comprend ce que durent devenir les revenus et de l'État et des particuliers; ce fut bientôt une

(1) Expression du général Foy.

misère générale, misère qui s'augmenta par la Terreur et par l'adoption de fâcheuses mesures économiques, telles que le *maximum*.

Cette misère rejaillit sur les armées, qui manquèrent à la fois de solde, de vivres, d'habillement, de matériel, d'accessoires de toute espèce.

On remédia bien à l'irrégularité de solde, de vivres, d'habillement, de chaussures, par des réquisitions à l'intérieur, et à l'extérieur, en nourrissant la guerre par la guerre ; mais le dénûment des armées demeura tel, surtout celui des armées éloignées, qu'en 1796 encore Bonaparte dut se contenter de montrer à l'armée d'Italie, quand il en prit le commandement, les plaines où il fallait vaincre pour obtenir ce dont on les laissait manquer, même l'argent, si rare que les officiers généraux en voyaient à peine.

Même quand l'administration militaire s'épura, car les premiers temps de la République avaient vu des fortunes scandaleuses s'élever au milieu de la misère générale au détriment du soldat, même alors, la gêne subsista pour les armées, à cause de la pénurie prolongée du Trésor.

On a beaucoup parlé de l'activité des savants de Paris pour fabriquer chimiquement du salpêtre destiné à remplacer celui ordinairement recueilli et qui manquait, puis de la confection de la poudre où entrait ce salpêtre, puis aussi de la rapidité apportée dans la fonte des canons. M. Arago a mis ce fait en relief dans son *Éloge de Carnot* (1) ; mais une fabrication aussi exceptionnelle ne valait pas la fabrica-

(1) « On manque de cuivre pur ; à la voix de la patrie éplorée, les sciences trouvent dans les cloches des couvents, des églises, des horloges publiques, une mine inépuisable... On n'a point de salpêtre ; des terrains où jadis on n'eût cherché cette substance que pour s'assurer de la délicatesse d'un moyen d'analyse chimique fourniront à tous les besoins de nos armées, etc. »

tion continue et calme dont une grande nation est capable dans les temps ordinaires, même dans ceux où elle fait la guerre; et d'ailleurs, en fournissant les objets les plus pressés, elle ne donnait pas tous les accessoires utiles à la guerre, puisque Moreau, faute d'un équipage de ponts (1), ne pouvait encore, en mars 1797, s'aventurer en Allemagne, et que cela faisait manquer l'action combinée de son armée avec celle de Hoche.

§ 3. CAUSES DES SUCCÈS DES FRANÇAIS PENDANT LA RÉVOLUTION.

Mais aux causes qui, en anéantissant l'armée, semblaient menacer la France de sa perte et la laisser exposée sans défense aux coups de ses ennemis, il est temps que nous opposions les causes qui ont réagi contre les premières, ont amoindri leur effet funeste, et produit finalement nos succès militaires pendant la Révolution.

On peut les diviser en causes politiques ou administratives et en causes militaires.

Examinons d'abord les causes politiques ou administratives.

La première de toutes ces causes, ce fut l'extension donnée à la milice bourgeoise, désignée sous le nom de *garde nationale*. Née spontanément en 1789, après la prise de la Bastille, pour assurer la sécurité dans Paris, elle fut imitée par toutes les autres cités. A Paris, au 17 juillet, trois jours après son institution, elle put réunir près de 200,000

(1) Consultez le tome IX de l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers. — La dépêche qui apprend cette fâcheuse situation à Bonaparte, alors en pleine marche sur Vienne, est du 26 mars.

hommes quand le roi vint dans la capitale (1), quoique son effectif officiel ne dépassât pas alors 48,000 hommes. Bientôt elle fut de 300,000 hommes à Paris, et de 3 millions dans toute la France. La Fayette a dit d'elle, dans les premiers moments de son organisation : « Cette institution, tout à la fois civique et militaire, changera le système de la tactique européenne, et réduira les gouvernements absolus à l'alternative d'être battus s'ils ne l'imitent pas, ou d'être renversés s'ils osent l'imiter. » Ce propos d'un homme au caractère flottant et qui n'a rien su fonder est ambitieux assurément ; mais la garde nationale devint une mine précieuse pour trouver des soldats, surtout au début de la Révolution, alors qu'un système de recrutement capable d'entretenir convenablement l'armée d'une grande nation comme la France n'avait pas encore été trouvé.

En effet, la première mesure adoptée relativement au recrutement fut la désignation de 300,000 gardes nationaux et leur organisation en bataillons (2) ; la répartition sur les départements récemment créés de 100,000 soldats auxiliaires destinés à remplacer les milices compte de six semaines après. Malgré l'abaissement de 18 à 16 ans de la limite d'âge requise, on ne trouvait pas encore assez de soldats (3) pour porter l'armée à l'effectif décrété (4) de 450,000 hommes, lorsqu'il fallut faire face à un danger imminent. De là une première *réquisition* de 300,000 hommes, réquisition *permanente* entre les citoyens non mariés de 18 à 40 ans jus-

(1) *Histoire de la Garde nationale*, par Ch. Comte, 1831, p. 86.

(2) Décret de l'Assemblée constituante en date du 22 avril 1791.

(3) Malgré l'autorisation singulière accordée à chaque citoyen de lever un corps armé ; plusieurs corps surgirent ainsi : le gouvernement allouait 800 livres par cavalier armé et monté, et 150 livres par fantassin habillé, armé, équipé.

(4) Juillet 1792.

qu'à ce que le nombre fût complété, et qui date du 24 février 1793. La seconde réquisition, adoptée sept mois plus tard, devint permanente cette fois jusqu'à l'expulsion de l'ennemi du territoire national, et produisit au moins 800,000 hommes. Ces deux *levées en masse*, on ne peut leur donner d'autre nom, procurèrent en une seule année plus d'un million de soldats et, en hérissant ainsi nos frontières de défenseurs, contribuèrent au salut du pays, et, le pays sauvé, à nos succès militaires de cette époque. Ils y contribuèrent d'autant mieux que dorénavant l'on ne revint plus au système impuissant de l'enrôlement volontaire combiné avec quelques milices, lequel avait duré sous l'ancienne monarchie sans lui assurer d'une manière fixe et constante le nombre de combattants dont elle avait besoin. La digue était rompue, les exemptions d'impôt (car le recrutement en constitue un) restèrent supprimées; à l'avenir les soldats ne manqueront plus, un *appel* parmi les citoyens d'un certain âge pourvoira à leur désignation. Après bien du vague dans les lois et les constitutions, vague pendant lequel le principe de la levée en masse subsista, la loi de la *conscription* (1798) régularisa cet appel, en le limitant pour les temps ordinaires entre citoyens âgés de 20 à 25 ans, puis en ne convoquant immédiatement sous les drapeaux que les jeunes gens âgés de 20 ans, et même souvent qu'une partie de ceux-ci (1).

Par la mesure de la levée en masse (2), gardes nationaux sédentaires, volontaires engagés pour les frontières,

(1) En 1799, après l'assassinat de nos plénipotentiaires au congrès de Rastadt, les cinq classes furent convoquées à la fois; cela revint à mettre sur pied les jeunes gens qui n'avaient pas encore paru à l'armée en raison de leur vingt ans.

(2) Le gouvernement attachait un grand prix à cette mesure, puisqu'à Toulouse un jeune homme fut arrêté, condamné, exécuté sur l'heure pour avoir manifesté une opinion contraire à la levée en masse.

soldats enrôlés par l'ancien mode de recrutement ou provenant des milices, tout cela ne fit plus qu'un, et en 1793 il surgit en France des soldats par toutes les causes et de tous les côtés. De là un accroissement numérique dans le chiffre des armées : tandis que Louis XIV n'avait jamais disposé de plus de 395,865 combattants, la République française eut pour la défendre jusqu'à un million de soldats (1). Par rapport à sa population, à ses ressources, c'était un effort ; non-seulement cet effort dura, mais il força l'ennemi à enfler ses effectifs, et dorénavant cela passa en habitude : il s'écoulera des années avant que l'on revienne, comme nous le dirons (2), au chiffre total de l'armée de Louis XIV, lequel lui-même se trouvait colossal par rapport aux armements de Henri IV. L'accroissement numérique des armées sous Louis XIV servit à fonder la France moderne, à lui donner un territoire plus étendu, à faire son *pré carré*, suivant l'expression de Vauban ; un accroissement analogue pendant la Révolution forma la base de nos succès militaires et de l'agrandissement du territoire national à cette époque.

A cette masse d'hommes, de soldats (3), quelles causes

(1) 874,055 soldats d'après GRIMOARD (*Recherches sur la force de l'armée française*, 1806, p. 58 et 170) ; — 1,150,000 combattants suivant SAINTE-CHAPELLE (*la Patrie et l'Armée*, ou *Histoire politique et militaire de la nation française de 1789 à 1815*, 3 vol. in-8°, 1837, t. III, p. 516) ; — 1,012,000 hommes d'après le *Rapport sur les moyens employés pour recruter l'armée française*, 1815 ; — 1,026,000 soldats en décembre 1793, suivant les *Mémoires sur Carnot*, publiés par son fils, 1861-1864, t. Ier, p. 375. Il est très-difficile de constater le chiffre exact des effectifs des armées à cette époque : au 15 juillet 1793, la France disposait de *onze* armées.

(2) Voyez ci-après chap. IX, *Guerres de 1815 à 1848*.

(3) Pour les armer on s'engoua de la pique, non-seulement comme ressource, mais par l'idée de revenir pour l'infanterie à un mélange de piquiers et de fusiliers, et une discussion s'engagea à ce sujet dans le sein de l'Assemblée nationale au mois de juillet 1792 ; du reste, on se servit peu des piques, malgré la publication du *Manuel du citoyen armé de la pique*, par un MILITAIRE ami de la liberté, Paris, chez Buisson, 1792, in-8°, x-73 pages

donnèrent l'élan au moyen duquel se produisent les grandes choses? Le désir patriotique de conserver intact le territoire de la patrie, ce territoire, legs précieux de la monarchie expirante, et aussi un mobile nouveau, l'espoir de l'avancement. Non-seulement les principes d'égalité sur lesquels se fondaient les nouveaux liens sociaux, et les lois qui en découlèrent, rendirent accessibles à tous les divers degrés de la hiérarchie militaire, même les plus élevés; mais les événements eux-mêmes, en ôtant subitement, par l'émigration et par de sanglantes exécutions, sa tête à l'armée, produisirent un avancement prodigieux et forcé, improvisèrent généraux des hommes la veille adjudants ou sergents, comme Marceau, Hoche, Masséna, et par ces exemples enflammèrent les cœurs des volontaires d'une noble émulation. Les états-majors de nos diverses armées une fois remplis, l'avancement resta encore rapide, en raison des mutations et des vides que produisit durant des années un état de guerre presque continuel.

Les avancements improvisés de 1792, ceux qui suivirent jusqu'au Consulat, eurent un stimulant de plus : ils se firent *à l'élection*, laquelle fut accordée au soldat comme « un droit de cité, parce que le corps dont il fait partie constitue une corporation ». On devait venir à l'élection *sans armes*, à peine de huit jours de prison et de privation du droit d'élection pendant un an. Ce mode d'élection ne s'exerçait que pour la proportion des grades concédés au choix; il se trouvait d'ailleurs corrigé par la nomination des généraux remise au choix du ministre de la guerre ou du conseil exé-

et 2 planches, dû à un ancien colonel de dragons, SCOTT, et le fond de la question, c'est qu'au point de vue moderne une pique peut être utilisée, mais uniquement à défaut de fusil.

cutif, et dans les autres grades par un choix entre les trois candidats ayant obtenu le plus de voix, choix effectué par les militaires revêtus dans le bataillon d'un grade égal à celui de la vacance.

Les premiers résultats de l'avancement à l'élection furent satisfaisants (1) : presque tous nos généraux de renom lui ont dû le pas décisif du début de leur carrière.

Mais ces résultats tiennent à une cause particulière plus assurément qu'à la clairvoyance des électeurs, qui souvent connaissaient de la veille ceux auxquels ils donnaient leur voix : cette cause, nous devons l'énoncer, car elle aussi contribue à expliquer nos succès pendant les guerres de la Révolution et finalement l'acquisition par la France du Rhin pour frontière (2). C'est un des effets de la Terreur : les nobles, les bourgeois, tous ceux auxquels on pouvait reprocher la naissance, la richesse, l'éducation ou une supériorité quelconque, se réfugièrent aux armées pour sauver leur tête; car là ils se trouvaient confondus dans la masse et dans une masse respectée par les dictateurs du moment qui en avaient besoin ; s'ils combattaient pour un gouvernement qu'ils réprouvaient, ils étaient au moins sous le drapeau de la France, et la mort par une balle ennemie ne leur répugnait pas comme celle qui les attendait à l'intérieur. Dans ces dispositions de remplir un devoir désintéressé, on fait un excellent soldat : tous le devinrent, et, bientôt mis en relief par leur instruction que l'événement de chaque jour révéla, beaucoup furent élus officiers et, d'échelons en échelons,

(1) Une particularité, c'est que, dans les élections qui furent faites à la formation première des compagnies de volontaires, dans les compagnies même, les *vestes* l'emportèrent sur les *habits*. (Voyez les *Memoires du général de Pelleport.*)

(2) Par le traité de Lunéville, 9 février 1801.

gagnèrent rapidement les broderies de l'habit de général (1).

C'était l'essentiel d'avoir, dans cette improvisation de la défense du territoire, obtenu le nombre de soldats suffisant et d'avoir trouvé parmi ces soldats une pépinière de chefs capables. Aux mesures prises par le comité de Salut public et à un effet inattendu revenait l'honneur de ce résultat.

Une des causes politiques qui aida certes, au moins après 1793, et lorsque le calme succéda en France à l'orage, qui aida, disons-nous, aux efforts de nos armes, ce fut la contagion des idées de liberté, d'égalité, de progrès, idées qui se répandaient dans les pays voisins par le contact de leurs habitants et de leurs soldats avec les nôtres. En se répandant, ces idées rendirent nos ennemis plus favorables à la France, et plus tard cette disposition nouvelle facilita les négociations pour la paix, négociations d'autant plus utiles que la France rentra par elles dans le concert européen.

Quand nous parlons du contact des soldats entre eux, nous entendons celui qui se produit naturellement, aux avant-postes et dans les services détachés, alors qu'on reste longtemps en présence; nullement des moyens plus matériels employés en 1792 pour affaiblir l'ennemi en multipliant les déserteurs (2) dans ses rangs, quoique ces déserteurs, une fois parmi nous et enrôlés dans nos régiments, eussent pu déserter une seconde fois et regagner leurs foyers, empor-

(1) Il y a eu pendant la République moins de généraux dépourvus d'instruction première qu'on ne le croit communément : quant à l'art militaire, ils le connaissaient certes très-peu, et ils l'apprirent pour la plupart en le pratiquant; mais, le succès aidant, ils acquirent une grande confiance, en même temps que leurs troupes prenaient une supériorité réelle sur celles de nos adversaires, et cette confiance aida encore à nos succès.

(2) On jeta en juillet 1792 dans les campements autrichiens et prussiens des bouteilles d'eau-de-vie portant sur une étiquette le décret qui promettait à tout déserteur 100 fr. de pension viagère, 50 fr. de gratification immédiate, et les mêmes droits et avantages qu'un soldat français s'il s'engageait.

tant assurément avec eux nos idées en germe, mais aussi nos secrets militaires.

Ce qui vulgarise plutôt les idées d'une nation, c'est la présence longue et répétée de ses armées dans les autres contrées. Cela est vrai surtout des armées françaises, dont le soldat est gai, complaisant et sait se faire accepter. Une armée, c'est en petit l'image de la patrie, une image vivante qui laisse trace dans les esprits. Eh bien, des armées françaises ont vécu de longues années en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas, dans l'Espagne du nord, de 1792 à 1804, pendant nos douze années de république, et ont implanté ainsi la vie de la France dans la vie des autres peuples. On conçoit quelle force politique et militaire ce fut, tant que l'imitation de nos usages, de nos fautes même, resta libre, force d'autant plus grande qu'elle vint seule et sans propagande (1).

Passons aux causes militaires de nos victoires pendant cette époque.

La France s'est sauvée avant tout par le courage de ses enfants; c'est un fait incontestable à mon sens, et ce courage s'est produit principalement parce que la plupart des combattants étaient surexcités, hors de leurs gonds (2) ; l'enthousiasme y a peu contribué, et la preuve, c'est que ce courage a duré; les derniers ennemis s'en sont aperçus autant que les premiers.

Latéralement à cette cause essentielle de salut, — nous

(1) Il n'y a jamais eu de propagande par les armées; quant à la propagande révolutionnaire, celle qui s'opère de club à club, elle agita les pays de l'Europe, mais fut plutôt nuisible qu'utile à la cause de la France, à la cause d'une liberté sage et modérée, la seule qui puisse durer.

(2) N'oublions pas que personne n'était en sûreté, et ce mot de M. Michelet : « La Révolution s'est sauvée *malgré la Terreur*. »

disons essentielle, car elle réussira toujours à un peuple dont, au moment du danger, chaque individu prendra un fusil et saura s'en servir, — apparaissent pour l'observateur attentif quatre autres causes militaires. Arrêtons-nous sur chacune d'elles, et nous verrons que si la Révolution a surpris ses adversaires par des procédés nouveaux dans la manière de faire la guerre, elle n'a cependant pas toujours innové.

L'ESPRIT MILITAIRE S'EST CONSERVÉ, cet esprit que l'on ne crée pas en un jour, et que par méfiance ou rancune on avait attaqué et cru détruire. Il se conserve, malgré la fusion de la garde nationale ou des volontaires dans l'armée, qui eut lieu à raison de deux bataillons de gardes nationaux contre un de troupes de ligne, mais ce dernier bataillon gardant son cadre entier en officiers (1) et sous-officiers au détriment des cadres des bataillons de volontaires, chez lesquels des officiers même redevinrent soldats (2). Par le maintien de son cadre, le bataillon d'anciennes troupes donna le ton, l'esprit, l'allure aux volontaires ; il les donna aussi par son habitude de la discipline, des manœuvres, dont les règlements ne changèrent pas pendant la Révolution. Pour quiconque connaît l'influence qu'un vieux soldat exerce sur les jeunes, rien d'extraordinaire à ce qu'un soldat de l'armée ait formé, dressé, fait penser comme lui deux gardes nationaux ou volontaires, et cela fut rapide, instantané ; les recrues emboîtèrent vite et bien le pas à leurs anciens. Ces anciens, dira-t-on, avaient changé depuis 1789 par rapport aux soldats de Louis XIV et de Louis XV. Certes, l'émanci-

(1) De là le grand nombre d'officiers décorés qui demeurent dans les rangs ; ce fait frappe le prince de Hohenlohe, venu en parlementaire dans nos rangs au camp de Grand-Pré (Argonne) en septembre 1792.

(2) Voyez dans les *Mélanges* du général DE CHAMBRAY son *Examen de l'Essai sur l'histoire de l'art militaire* de CARRION-NISAS.

pation dont ils avaient été l'objet depuis l'adoption des opinions nouvelles, l'horizon ouvert devant eux, les périls qui menaçaient la patrie, tout cela avait grandi leur âme ; mais ils étaient restés guerriers, et le bon esprit militaire, celui qui consiste dans l'abnégation, dans l'obéissance, dans l'exécution intelligente des ordres, dans l'attachement à ce signe de ralliement qu'on appelle un drapeau ; cet esprit vivait en eux ; ils le transmirent aux nouveaux venus, qui se dépouillèrent pour la plupart des théories révolutionnaires alors en faveur, pour embrasser la théorie du devoir et du dévouement.

Il n'y a point eu d'innovation dans les accessoires. Non-seulement les règlements, l'exercice restent les mêmes, car les guerres de la Révolution se firent avec l'ordonnance de 1791 pour les manœuvres d'infanterie, et l'ordonnance de 1766 pour les manœuvres de cavalerie ; mais les deux armes de l'artillerie et du génie n'éprouvent de changement que dans leur personnel et restent séparées, malgré le projet plusieurs fois repris de les réunir, comme cela avait eu lieu un instant sous Louis XV (1). Le système de Gribeauval demeure en usage dans l'artillerie, car les modifications de l'an XI sont trop minimes pour mériter le nom de système. On adopta bien, en 1791, l'artillerie à cheval, mais avec les calibres existant et sans rien changer au matériel des pièces (2), des affûts et des voitures. On ne multiplia pas l'artillerie dans les armées républicaines, et la France employa alors moins de bouches à feu que les Russes et les

(1) Reportez-vous au *Mémoire sur la réunion de l'artillerie et du génie*, adressé au premier consul, in-8° de XII-73 pages, Paris, chez Duprat, an IX [1800] (par Allent).

(2) On lui donna des pièces de *huit* et des obusiers, au lieu des pièces de trois que l'artillerie à cheval traînait en Prusse.

Prussiens à la fin de la guerre de Sept ans. L'art d'attaquer et de défendre les places subsiste comme sous Louis XV, ou plutôt comme sous Louis XIV, tel que l'avait créé Vauban : les principaux siéges de l'époque en font foi. On cherche, toutefois, à brusquer quelques attaques, ce dont le règne de Louis XV nous a déjà offert des exemples : Kléber s'empare de Maestricht (1796) en *onze* (1) jours de tranchée ouverte.

Cette conservation des manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie, et des sciences de l'artillerie et du génie, en l'état où elles se trouvaient, a été un grand appoint pour les guerres de la Révolution ; grâce à elle, la voie des parties les plus longues et les plus difficiles de l'art militaire s'est trouvée tracée, tandis que, si la pensée d'un innovateur au pinacle s'était portée vers elles, il eût pu faire décréter leur transformation et cette transformation eût arrêté ; on n'improvise pas plus, en effet, l'artillerie et le génie qu'on ne combine subitement de nouvelles manœuvres.

Les généraux français ont mis en pratique une tactique nouvelle.—Un maréchal de l'ancienne monarchie, vainqueur à Berghen (1759), M. de Broglie (2), avait introduit récemment dans l'armée française la division, comme fraction d'armée, et l'usage du feu à volonté. On lui devait mieux encore : au camp de Vaussieux (1777), l'un de ceux qui furent réunis pour examiner la question de l'ordre profond, il mit en relief les avantages du système des tirailleurs et de l'attaque à la baïonnette (3). L'un de ses partisans, M. de

(1) Condé, en 1793, avait résisté pendant un siége de trois mois, et on s'était vu obligé d'y réduire la ration des défenseurs à 11 onces de pain, 2 onces de cheval, 1 once de riz.

(2) Le second duc et le troisième maréchal de ce nom.

(3) Les attaques à la baïonnette étaient recommandées par les partisans de l'ordre profond, et le système des tirailleurs appartient aux partisans de l'ordre mince ; le maréchal de Broglie ne se prononça exclusivement ni pour l'un ni pour l'autre de ces ordres.

Keralio, commandant en second et professeur de tactique de l'École militaire (1), répandait ces idées dans ses leçons. En sorte que, soit par les officiers qui avaient assisté au camp de Vaussieux, soit par les jeunes gens sortis de l'École militaire depuis ce camp, l'emploi des tirailleurs et celui de la baïonnette se vulgarisèrent dans les armées de la Révolution.

Les tirailleurs devinrent l'un des moyens essentiels de la tactique, parce que la lutte en éparpillement était plus facile pour des soldats aussi peu expérimentés que nos volontaires; tous nos fantassins pouvaient être appelés à ce service, et on en employa quelquefois un grand nombre. On commença à les utiliser contre des retranchements garnis d'artillerie et de troupes, genre de positions dont l'attaque de front et en masse serrée reste toujours douteuse, même en perdant près de moitié de sa ligne; et, en les utilisant, on chercha plutôt à *tourner* ces positions, ce à quoi des hommes éparpillés peuvent toujours réussir, même quand il s'agit de grimper au milieu des obstacles d'un terrain montueux. Une fois les redoutes prises à revers, les tirailleurs marchaient contre leurs parapets à la baïonnette, pendant qu'une autre troupe demeurée en face d'elles les attaquait de front, ce qui à ce moment n'offrait plus le même danger. Ce mode d'employer les tirailleurs fut surtout mis en pratique par Dumouriez, Custine et Dugommier; le premier l'étendit sur une vaste échelle à la bataille de Jemmapes, et cela lui réussit. Plus tard, Augereau dut à cette tactique la prise de la position de la Magdelaine, dans les Pyrénées (1794), et celle du passage de Primolano en Italie (1796); Masséna recourut souvent aussi à ce moyen. Cette espèce de tirailleurs a reçu le nom de *tirailleurs en*

(1) Officier de mérite, l'un des collaborateurs de la partie militaire de l'*Encyclopédie méthodique*. Son cours jouissait d'une grande réputation; il eut Bonaparte pour élève.

grande bande, pour les distinguer des tirailleurs qui protègent une marche ou préludent à une action (1). Les Français furent presque les seuls à s'en servir pendant les guerres de la Révolution, et cela montre qu'ils surent tirer parti de leur infanterie improvisée, et *démocratisée* plus vite que toute autre arme (2).

Que l'on ne croie pas ce système uniquement approprié à l'offensive, car on le voit se reproduire dans la belle défense des défilés de l'Argonne par Dumouriez. Cette défense implique d'ailleurs l'idée de se maintenir entre deux rivières quand le terrain paraît favorable, au lieu, dès qu'un cours d'eau se trouve perdu comme barrière, de se replier derrière le cours d'eau le plus voisin (3).

L'un des membres de la fraction militaire du comité de Salut public, Carnot, recommande aux généraux et les oblige à mettre en vigueur le système de réunir les forces au lieu de les disséminer, d'agir *en masse* et de frapper des coups décisifs : il recommande surtout d'attaquer, d'attaquer sans cesse, voulant dire par là que se laisser attaquer c'est manquer de vigilance, et que la vigilance est le plus sûr moyen de vaincre ; car il dit en même temps : *réduisez la guerre à une affaire de postes*, ce qui suppose une idée défensive (4).

(1) Cette distinction appartient à M. le général MARBOT, qui, outre les *tirailleurs en grande bande*, reconnaît des *tirailleurs de marche* et des *tirailleurs de bataille*. Voyez ses *Remarques critiques sur les Considérations sur l'art de la guerre du général Rogniat*, 1820, p. 57 à 64. A ces trois espèces de tirailleurs on peut ajouter des *tirailleurs de tranchée*, employés pendant les siéges.

(2) Une des mesures pour démocratiser l'infanterie avait été de décréter à la fin de 1793 que les officiers d'infanterie voyageraient dorénavant *à pied*, ce qu'ils faisaient du reste *par misère* depuis plus d'un an : militairement parlant, cette mesure était bonne, mais il ne faut pas l'exagérer.

(3) Voyez *Tableau des guerres de la Révolution*, 1838, p. 7.

(4) Consultez *Mémoires sur Carnot*, par son fils, 1861, t. Ier, p. 430, 443.

Cette guerre par masses, il la voudrait en stratégie comme en tactique. Ajoutons qu'elle avait déjà été entrevue par Grimoard (1).

L'idée d'attaque se retrouve dans l'emploi des carrés, qui constituent avant tout une formation définitive : on y recourut durant la campagne d'Égypte, contre un ennemi aussi désordonné que les Arabes; mais après une défense de pied ferme, ils appuyaient un peu, dans un sens ou dans l'autre; ils marchaient une centaine de pas et de la sorte produisaient un mouvement offensif : le fait eut lieu dans les batailles des Pyramides, du mont Thabor, d'Héliopolis. Depuis cette époque les carrés sont devenus pour les troupes européennes une manœuvre habituelle (2).

Si Carnot veut que l'on agisse concentré, Bonaparte, qui trouve ce système installé, prescrit que les masses dont il dispose soient très-mobiles, et il inaugure dans la campagne de 1796 le principe de placer la tactique *dans les jambes*; ainsi, après avoir préparé son action au moyen de tirailleurs, il l'achève par des colonnes mobiles; puis, marchant plutôt que se mesurant, il tombe sur l'ennemi fractionné (3), le

(1) Et même par Hoche, si nous en croyons le fougueux Rousselin (*Vie de Lazare Hoche*, an VIII [1800], p. 59); mais Hoche n'a commandé qu'après la plus grande intervention de Carnot dans nos affaires militaires. L'expression *en masse* semble être devenue dans certaines bouches du temps une panacée universelle. Ainsi, quand Kléber veut, en octobre 1793, diviser l'armée de Vendée en deux corps, afin d'opérer à la fois sur les deux rives de la Mayenne et ne pas laisser les Vendéens s'échapper, le représentant Léchelle (qui prend bientôt la fuite) s'écrie : « *Il faut marcher majestueusement et en masse.* » M. Carnot fils (*Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 384) appelle le système de l'attaque en masse « une improvisation nationale mise en œuvre par la science ».

(2) Carrion-Nisas prétend que le carré « ramène à ces nombres si recommandés par les anciens, qui offrent des divisions si exactes, qui sont propres à tout ». *Essai sur l'histoire de l'art militaire*, t. II, p. 412.

(3) Fractionné, morcelé sur le théâtre de la guerre et même sur le champ de bataille : exemple la journée de Rivoli, où Alvinzi débouche avec six colonnes, dont plusieurs sont battues avant que la dernière n'arrive.

pourchasse de position en position, ne lui laisse aucun répit; façon d'agir caractérisée par l'exclamation si connue de cet officier autrichien : « Nous avons affaire à un écervelé qui est tantôt devant nous, tantôt sur notre queue, tantôt sur nos flancs; avec lui on ne sait comment se placer, et cette manière de faire la guerre est insupportable (1). »

Ce grand usage des marches se rencontre plus marqué dans la campagne d'Italie; mais il appartient à toutes les guerres de la Révolution. En effet, les armées républicaines ne connaissaient plus d'entraves; pour elles il n'y avait ni tentes, ni fortifications passagères, ni magasins.

La suppression des tentes provint moins d'un parti pris, d'un système discuté et arrêté, que de la nécessité. Pourvoir de cet accessoire, et cela à l'improviste, plusieurs armées portées à un effectif considérable, devenait impossible : on manqua de tentes et l'on s'en passa. On bivouaqua, soit en plein air, autour de feux, soit sous des baraques improvisées avec les matériaux qui se trouvaient sous la main : ces dernières au moins, restant en place, n'indiquent pas, quand on les quitte, le départ des troupes comme les tentes que l'on replie et qui disparaissent (2); mais il faut que les soldats soient habitués à les faire, à les créer avec les ressources que le pays peut encore offrir (3).

Carrion-Nisas affirme (4) que « l'agilité manœuvrière des armées de la République éloignait d'elles la pensée de s'enchaîner à des positions par des remuements de terre », et

(1) Reportez-vous aux *Mémoires de Napoléon.*

(2) ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. II, p. 225.

(3) Consultez les *Remarques critiques sur les Considérations du général Rogniat*, par MARBOT, p. 504.

(4) Tome II, page 424.

l'on peut en conclure que l'emploi de la fortification passagère devint rare. Toutefois il ne faut pas prendre cette réflexion trop à la lettre : l'armée française se retrancha à la bataille de Fleurus (27 juin 1794), et, dans la campagne d'Italie, Bonaparte lui-même fit exécuter, à l'attaque du château de Coseria, contre Provera, des épaulements en tonneaux garnis d'obusiers (1).

Le système des magasins pour faire vivre l'armée fut abandonné, si ce n'est dans les premières campagnes, au moins à partir de 1794 ; on le remplaça par des *réquisitions* frappées sur le pays, moyen commode, expéditif, et qui suffit tant que l'on opère dans un pays fertile. Là où les réquisitions ne fournissaient pas assez, on cantonnait les troupes, ou bien l'on fourrageait sur place. Grâce à ces procédés, les mouvements purent être rapides et audacieux, et la victoire resta à ceux qui les employaient ; mais, au bout de quelques années semblables, les contrées sur lesquelles la guerre se prolongeait étaient épuisées, et ses habitants cherchaient par tous les moyens possibles à se soustraire à une pareille ruine, ce qui nuisait dans des circonstances désavantageuses.

La stratégie apparait.— Les guerres de la Révolution nous offrent deux grands mouvements stratégiques : la campagne d'Égypte et les préludes de la bataille de Marengo.

Dans la campagne d'Égypte, la France opérait une diversion contre les Anglais : elle prenait à revers leurs possessions de l'Inde, manœuvre qui, après avoir échoué par les armes, se continue pacifiquement aujourd'hui par l'industrie, grâce aux idées semées jadis par nos soldats.

(1) Gay de Vernon, *Traité d'art militaire*, t. Ier, p. 301, 303. Dans cette campagne de 1796, les Autrichiens recoururent aux redoutes, aux camps retranchés, à toutes les ressources de la fortification passagère.

En 1800, le rassemblement d'une armée française dont la formation avait été cachée à tous les yeux, sa descente des Alpes, sa marche pour arriver sur les derrières de Mélas, de façon à ne plus lui laisser de retraite, tout cela constitue un mouvement stratégique, alors nouveau, et qui, malgré les répétitions des manœuvres tournantes dans les années suivantes, restera comme une des meilleures leçons de la stratégie moderne (1). La même année, la brigade Richepanse exécute à Hohenlinden une manœuvre tournante par une marche audacieuse unique jusqu'à ce jour (2) : ce n'est plus qu'une manœuvre sur le champ de bataille, mais cette manœuvre porte le même caractère que le grand mouvement sur Marengo, et sous ce rapport Bonaparte et Moreau semblent d'accord.

Mais sans nous attacher ainsi aux dernières campagnes de la période révolutionnaire, et en dehors du grand général qui perfectionnera l'art de la guerre dans la période suivante (3), nous pouvons trouver des mouvements stratégiques dignes de citation.

1° *L'invasion de la Hollande par Pichegru*, en décembre 1794 et janvier 1795. Cette invasion, exécutée par 17 degrés de froid en traversant les fleuves et les lacs, constitue un beau mouvement stratégique, mais sans combinaison bien arrêtée, car le dégel pouvait venir d'un instant à l'autre,

(1) « De toutes les campagnes de Napoléon, a dit le général Rogniat, celle qui me paraît la mieux calculée est la campagne de Marengo. » *Considérations sur l'art de la guerre*, 1816, p. 470.

(2) JOMINI, *Précis de l'art de la guerre*, t. II, p. 56.

(3) Sans cela on pourrait citer comme l'un des premiers mouvements stratégiques des guerres de la Révolution la marche de Bonaparte du Tagliamento à Vienne, en 1797, marche qui, dans l'idée de celui qui l'exécutait, devait un moment opérer la jonction de son armée avec l'armée française du Rhin, et cela sur le haut Danube.

et il vint en effet une fois tout compromettre pour quelques jours. Elle commença par le centre, sur lequel l'aile gauche de notre armée puis l'aile droite se rabattirent au fur et à mesure du succès. On l'a dit souvent : toutes nos opérations dans la conquête de la Hollande tinrent du prodige. On y prit des villes avec rapidité ; la cavalerie française galopa sur le Zuyderzée et s'empara de la flotte du Texel. Ce fut une conquête *sans bataille*, peu sanglante, exécutée au moyen de marches.

2° *La retraite de Moreau en 1796*, à la tête de 60,000 hommes (1). Jourdan, étant obligé de repasser le Rhin le 2 septembre, sa retraite entraîne celle de Moreau, alors isolé en Bavière. Craignant d'être coupé de ses communications par les Autrichiens prêts à gagner le Necker, ce dernier se met en retraite par la vallée du Danube, gagne Biberach, y bat ses adversaires, traverse le Val-d'Enfer, et après 26 jours de marche atteint en bon ordre les bords du Rhin. Son système, dans cette retraite, consiste à cheminer très-concentré, et non-seulement à rester maître des pays qu'il traverse, mais à en imposer à l'ennemi. « Dans ce dessein, écrit l'un de ses biographes (2), il ne se contente pas de se dégager sur les devants, il attaque l'adversaire par son arrière-garde et le fait rétrograder plusieurs lieues. Cela dure pendant le jour ; il emploie la nuit à sa retraite... et gagne ainsi assez de temps pour éloigner de beaucoup l'adversaire sans fatiguer ses troupes, auxquelles il ménage plusieurs jours

(1) On a dit de cette retraite que c'était le chef-d'œuvre de Moreau ; le général Jomini et les auteurs des *Victoires et conquêtes* s'inscrivent contre cette assertion.

(2) *Moreau et sa dernière campagne*, par un officier de son état-major, traduit de l'allemand, Paris et Metz, 1814, p. 17.

tranquilles. Il met cette tactique en usage contre les corps qui se sont jetés entre lui et le Rhin, et contre ceux qui inquiètent ses flancs. »

Dans la campagne de 1799, on revient d'une erreur commune aux Autrichiens comme aux Français relativement à la guerre de montagnes, à savoir que *le maître des sources est maître des bouches*, c'est-à-dire que celui qui possède les hauteurs tient les plaines dans sa dépendance : or, cela doit varier avec le relief des montagnes, car la portée des armes qui assure la domination ne varie pas (1).

On manœuvre en s'appuyant sur les grandes forteresses, dépôts plus que jamais utiles, surtout pour des généraux de second plan comme ceux qui commandèrent les armées françaises au début de la Révolution et pour des soldats inexpérimentés comme les nôtres; toutefois, l'audace du temps fit que l'on s'écarta de cette règle et sauvegarda plus souvent que d'Arçon ne semble le croire (2).

Si la stratégie, au lieu de se développer à l'instar des autres parties de l'art de la guerre, dans ce temps d'élan et de rénovation, semble demeurer indécise et se borner à une simple apparition, cela tient avant tout à ce que le moment n'était pas venu, parce que celui qui devait la porter à son apogée ne possédait pas encore la puissance absolue, nécessaire pour tenter avec chance de succès les grandes opérations stratégiques; mais cela tient également à une cause secondaire, et cette cause nous devons l'indiquer, car elle fera mieux connaître l'esprit des changements de cette période.

En lisant avec attention le récit des guerres de la Révolu-

(1) Archiduc CHARLES, *Campagne de 1799*, t. Ier, p. 53.

(2) *Considérations politiques et militaires sur les fortifications*, 1796.

tion, surtout le récit détaillé, on reconnaît que le nombre des batailles est relativement restreint, tandis que les combats sont fréquents; or, ce résultat ne coïncide guère avec l'idée de combattre en masse et de frapper des coups décisifs; d'où provient-il donc ?

Poussée par son esprit de méfiance vis-à-vis des généraux en chef, dont elle ne voulait aucun prépondérant, la Convention avait sapé leur autorité en grandissant les généraux de division placés sous leurs ordres, en donnant à ceux-ci une véritable petite armée. La division de l'époque, forte de 12,000 hommes environ, comprenait en effet 4 demi-brigades (régiments) d'infanterie, 2 régiments de cavalerie (1 de dragons, 1 de cavalerie légère), 2 batteries d'artillerie (1 à pied, 1 à cheval), et un état-major où toutes les armes se trouvaient représentées (1). Cette composition permettait d'accomplir presque toutes les opérations, et si les généraux de division avaient de l'audace et du talent, le général en chef se trouvait réduit à ne plus être qu'un chef fédératif; dès lors, suivre un plan général d'opérations devenait à peu près impossible; l'Assemblée avait trouvé le moyen d'éterniser la guerre, et si l'avénement d'un Bonaparte fut ainsi reculé de trois ou quatre ans, la détresse publique subsista en plus pendant ces années.

Pour compléter notre exposé des causes militaires qui ont contribué aux succès de la France à cette époque, il nous reste à caractériser les batailles de ce temps.

(1) Consultez Carrion-Nisas, *Histoire de l'art militaire*, t. II, p. 421; Rocquancourt, *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. II, p. 216, 217. Par la composition mixte des divisions, on croyait revenir à un mélange fructueux de l'infanterie et de la cavalerie, tel que Montecuccoli et le maréchal de Saxe semblaient l'avoir désiré, tel que la légion romaine en donnait un exemple. (Voyez *Mémoires sur Carnot*, 1861, t. Ier, p. 235.)

Caractères des batailles de cette période. Quoique peu nombreuses en raison de la multiplicité des guerres soutenues à la fois, les batailles de ce temps offrent diverses particularités qui tiennent à l'esprit de l'époque.

Sauf celles livrées par Bonaparte, elles ne surgissent pas à l'improviste, on semble les éviter, ne s'y aventurer qu'après plusieurs tentatives.

Aussi, quand on en vient aux mains pour une grande action, l'acharnement semble grandir et se rapprocher de celui qui signale les batailles de l'antiquité, où la mêlée était inévitable et longue, parce que l'on ne possédait pas nos armes à feu, qui portent de loin.

A la bataille de Hondschoote, les divisions de Jourdan, dispersées en tirailleurs, en viennent pourtant à une mêlée dans laquelle nos soldats prennent à partie, un à un, les combattants ennemis, et où l'on finit par *se poignarder* (1).

L'acharnement s'unit également au calme et à l'ordre ; à la bataille de Nerwinde, qui précéda celle de Hondschoote, notre infanterie s'ouvre avec sang-froid pour laisser passer une colonne de cavalerie ennemie, et, dès que cette colonne a franchi ses rangs ouverts, se retourne et la fusille pendant que l'artillerie la mitraille, manœuvre qui produit un grand effet.

Pendant le siége de Gênes, à l'attaque de la position des Deux-Frères par Soult, le 10 floréal an VIII (1800) : « Le choc fut terrible... on combattit corps à corps... on se prit aux cheveux... Dans une lutte de cette nature, ajoute le témoin oculaire auquel nous empruntons ces lignes,

(1) Gay de Vernon, *Mémoire sur les opérations de Custine et Houchard*, 1844, p. 267.

quelles troupes résisteraient à l'infanterie des Français bien commandés (1) ? »

Malgré cet acharnement, malgré cette précipitation, les batailles du temps ne sont pas plus sanglantes que celles livrées sous le règne de Louis XIV, de même que les armées qui les livrent n'offrent pas, comme sous le grand roi, un effectif dépassant ordinairement 60,000 hommes. Dans plusieurs, les vainqueurs ont plus de tués que les vaincus, exemples : Novi, Marengo ; mais jamais dans la proportion offerte par la bataille de Malplaquet (1709), où les pertes des alliés vainqueurs dépassent le double de celles des Français vaincus.

Les tableaux suivants, relevés statistiques des résultats des batailles de la Révolution, feront comprendre ce qu'étaient ces batailles et la diversité des luttes auxquelles elles se rapportent.

(1) *Journal des siége et blocus de Gênes*, par le général THIÉBAULT, nouvelle édition, 1847, t. Ier, p. 231.

EFFECTIFS ET PERTES DANS LES PRINCIPALES BATAILLES LIVRÉES PENDANT LA RÉVOLUTION.

Tableau n° 1.

DÉSIGNATION.	DATE.	ORDRE DE BATAILLE.	EFFECTIFS.	PERTES.
Valmy	20 sept. 1792.	Français. — Ordre en équerre	53,000 hommes	Vainqueurs. — 350 tués ou blessés.
		Prussiens. — Ordre parallèle	60,000 hommes	Vaincus. — 184 tués ou blessés.
Jemmapes	6 nov. 1792.	Français. — Ord. obliq. par la droite.	40,000 hommes	Vainqueurs. — 4,500 tués.
		Autrichiens. — Ordre parallèle avec crochet sur la gauche	25,000 hommes	Vaincus. — 5,000 tués ou blessés, 4,000 pris.
Nerwinde	18 mars 1793.	Français. — Ordre sur trois colonnes très-écartées	41,500 fantassins, 5,500 chevaux	Vaincus. — 6,500 tués, blessés ou prisonniers.
		Impériaux. — Ordre parallèle étendu.	32,653 fantassins, 9,885 chevaux	Vainqueurs. — 3,000 tués.
Hondschoote	7 sept. 1793	Français. — Ordre parallèle	20,000 hommes environ	Vainqueurs. — 3,000 tués, blessés ou prisonn.
		Alliés. — *Idem*	Même effectif	Vaincus. — 4,000 tués, blessés ou prisonniers.
Watignies	15 oct. 1793.	Français. — *Idem*	50,000 hommes	Vainqueurs. — 3,000 tués ou blessés.
		Alliés. — Ordre obliq. par la gauche.	80,000 hommes	Vaincus. — 4,250 tués ou blessés.
Boulou	30 avril 1794.	Français. — Ordre oblique	30,900 hommes	Vainqueurs. — 20 tués.
		Espagnols. — Ordre étendu et fractionné	21,876 fantassins, 1,400 cavaliers	Vaincus. — 1,500 tués, 1,500 prisonniers.
Loano	24 nov. 1795.	Français. — Ordre concave	32,000 hommes	Vainqueurs. — 2,500 tués.
		Austro-Sardes. — Ordre parallèle renforcé sur la droite	55,000 hommes	Vaincus. — 3,000 tués, 5,000 prisonniers.

EFFECTIFS ET PERTES DANS LES PRINCIPALES BATAILLES LIVRÉES PENDANT LA RÉVOLUTION.

Tableau n° 2.

DÉSIGNATION.	DATE.	ORDRE DE BATAILLE.	EFFECTIFS.	PERTES.
Castiglione...	5 août 1796.	Français. — Ord. obliq. sur la droite.	25,000 hom. (y compr. la div. Serrurier)	Vainqueurs. — 300 tués.
		Autrichiens. — Ordre parallèle.....	26,000 hommes.....................	Vaincus. — 2,000 tués ou blessés, 1,000 pris.
Rivoli........	14 janv. 1797.	Français. — Ordre convexe........	18,300 hommes............	Vainqueurs. — Faibles pertes.
		Autrichiens. — Ordre concave.....	28,000 hommes.....................	Vaincus. — 18,000 tués, blessés ou prisonniers.
Pyramides...	23 juill. 1798.	Français. — Ordre en carrés échelonnés........................	22,000 hommes.....................	Vainqueurs. — 40 tués, 120 blessés.
		Mamelucks. — Ordre parallèle.....	6,000 Mamelucks, 20,000 Arabes......	Vaincus. — 3,000 tués.
Héliopolis....	19 mars 1800.	Français. — Ordre en carrés échelonnés..	15,000 hommes.....................	Vainqueurs. — 200 tués.
		Mamelucks. — Ordre concave......	40,000 cavaliers, 10,000 fantassins...	Vaincus. — Pertes considérables.
Novi.........	15 août 1799.	Français. — Ordre parallèle.......	35,500 hom. (58 bat., 11 rég. de caval.)	Vaincus. — 1,500 tués, 5,000 bles., 4,000 pris.
		Alliés. — Ordre oblique...........	41,000 fantassins, 9,000 cavaliers.....	Vainqueurs. — 1,800 tués, 5,200 bles., 1,200 pr.
Zurich.......	4 juin 1799.	Français. — Ordre parallèle.......	18,000 hommes.....................	Action indécise. { 2,000 tués ou blessés } d'après Kaussler.
		Alliés. — Ordre en colonnes.......	53 bataillons, 67 escadrons...........	{ 3,000 tués ou blessés }
Marengo.....	14 juin 1800.	Français. — Ordre oblique........	28,000 hommes.....................	Vainqueurs. — 1,000 tués, 3,600 bles., 600 pris.
		Autrichiens. — Ordre convexe.....	31,000 hommes.....................	Vaincus. — 950 tués, 5,500 bles., 2,900 prisonn.
Hohenlinden..	3 déc. 1800.	Français. — Ordre oblique........	80,000 hommes.....................	Vainqueurs. — 2,500 tués ou blessés.
		Autrichiens. — Ordre parallèle....	78,000 hommes.....................	Vaincus. — 6,000 tués, 11,000 prisonniers.

CONCLUSION.

Avant la fin des guerres de la Révolution, les autres peuples, les *alliés*, puisque tous étaient contre nous, comprirent l'immensité de la lutte qu'ils avaient engagée et entrevirent que la France possédait un point d'appui inattendu et une force nouvelle.

Ce point d'appui, c'était l'élément populaire faisant irruption dans la guerre comme dans les autres branches de l'activité humaine, s'y déchaînant par un grand nombre de soldats dont le fond devenait inépuisable, s'y déchaînant aussi par la prime que donnait à l'ambition un avancement ouvert à tous et sans bornes.

Cette force nouvelle, c'était la tactique récemment adoptée, tactique de rapidité et d'audace.

Peu à peu, nos voisins s'aperçurent qu'à de tels leviers il fallait opposer des leviers de même nature, mieux encore, les mêmes leviers. Cela leur était difficile, puisqu'une secousse politique et sociale sans pareille, une révolution, le mot est devenu si usuel qu'il faut bien l'employer, n'avait pas encore effacé chez eux toutes les distinctions, abaissé toutes les barrières et permis l'avénement d'un nouveau régime. Il leur fallut donc ajourner leur imitation des procédés guerriers nouvellement inaugurés par la France. Cette réflexion explique comment l'Europe resta en arrière pendant des années encore, et ne se mit à l'unisson que contrainte par de nouvelles épreuves à entrer résolûment et promptement dans la voie des réformes militaires.

CHAPITRE VIII

—

PROGRÈS [1] DUS A NAPOLÉON [2]

(1804-1815)

Napoléon, comme empereur, débuta par une occupation tactique. Il refit au camp de Boulogne l'instruction, les habitudes de l'armée française, malgré la répugnance de nos soldats à l'exercice ailleurs que sous le feu de l'ennemi. Là, nos combattants quittèrent la grande liberté, le décousu qui avaient signalé les mœurs des réunions armées sous la République; il leur fallut manier la pelle et la pioche entre deux

(1) Ces progrès ont été niés, il nous faut en prévenir le lecteur. Le major FERRARI a prétendu, dès 1826, dans l'*Anthologie* de Florence, que les sciences et les arts de la guerre n'avaient fait que peu ou point de progrès depuis la Révolution française jusqu'à 1815, et il a repris sa thèse en 1832 dans le *Progresso* de Naples. Un autre officier italien, le major CIANCIULLI, a réfuté ce que les assertions de cette thèse offraient d'absolu et d'étrange, et cela dans le *Progresso* même; on trouvera ses observations reproduites à la fin de la traduction française (1854) de l'ouvrage dû à LUIGI BLANCH, intitulé : *De la science militaire considérée dans ses rapports avec les autres sciences et avec le système social.* Quant aux cinq pages du *Spectateur militaire* de Paris (cahier de mars 1834), qui portent cette suscription pompeuse : *Les sciences militaires ont-elles fait en France des progrès depuis 1789 ?* ce sont un simple résumé de la réponse faite par M. Cianciulli à son adversaire.

(2) Plus d'un lecteur trouvera sans doute ce chapitre trop court; mais, en traitant de la période historique la plus connue de la génération actuelle, l'auteur a craint de s'exposer à des redites.

séances de manœuvres, tout au moins entre celles de sa partie principale, de l'infanterie. Les brigades acquirent la prestesse de mouvement jadis familière au seul bataillon. On s'habitua à combattre par le troisième rang comme par le premier, à exécuter contre la cavalerie des feux par rangs successifs, et à se former souvent sur deux rangs.

Et pourtant Napoléon savait à peine la tactique (1); le temps lui avait manqué pour l'apprendre. Sa campagne d'Italie en avait offert peu d'occasions. Une fois souverain, cette fraction de la science militaire lui devenait peu utile. S'il poussa ses généraux à s'y exercer au camp de Boulogne, c'est qu'il prévoyait des événements militaires importants, et que la station de la grande armée sur les côtes de l'Océan était une attente dont il fallait remplir les heures. Dans ces heures, cette armée acquit des qualités manœuvrières qui contribuèrent aux premiers succès de l'Empire (2).

Ce point indiqué, abordons le grand caractère des guerres de cette époque. Napoléon donne son essor à la stratégie (3).

Est-ce en transportant dans les grands mouvements d'armée l'ordre oblique, comme l'assure le général Foy? Est-ce en opérant de vastes manœuvres tournantes, comme on l'a maintes fois répété? Il employa l'un et l'autre de ces moyens, mais sans en faire dans son esprit deux méthodes régulièrement arrêtées, ainsi que des disciples ont coutume

(1) MARMONT, *De l'esprit des institutions militaires*, 1845, t. Ier, p. 26.

(2) La tactique, néanmoins, ne changea presque pas par rapport à ce qu'elle était sous Frédéric. (Voyez t. Ier, p. 152.)

(3) Ce résultat, que nous allons prouver, indique seul, malgré l'opinion du général VALAZÉ, que le système de guerre de Napoléon diffère à certains égards de celui suivi au début du XVIIIe siècle : cette différence ne détruit pas le reste de son argumentation, et Malplaquet reste assurément une grande bataille où figuraient autant de combattants qu'à Wagram et à la Moskowa.

de l'accomplir pour les idées mises en pratique par leur maître, pour les procédés dont il s'est servi.

L'ordre oblique, dont il a déjà profité stratégiquement dans sa campagne de 1797, alors que sa gauche stationnait dans le Tyrol, son centre occupait Tarwis, sa droite marchait sur Vienne après s'être emparée des ports de Fiume et de Trieste, et cela pour vaincre l'Italie par le nord, clef constante de la portion méridionale de cette péninsule ; l'ordre oblique stratégique, disons-nous, lui servit encore en Prusse, en Espagne et en Russie.

Dans la campagne de Prusse (1807), il tourne la gauche des Prussiens dès ses premiers mouvements ; puis, certain de les isoler de l'Elbe, ordonne à l'armée française une grande conversion autour de sa gauche, conversion qui sépare l'armée ennemie de sa base (1). Par cette marche oblique, il réussit à déborder constamment les Prussiens dans leur retraite, longue de deux cents lieues, depuis Hof jusqu'à Stettin, et ne leur permet d'atteindre l'Oder, qui se trouve à droite et en dehors de la ligne par laquelle ils accomplissent leur mouvement rétrograde, tout en aboutissant à son point extrême (Stettin), ne leur permet d'atteindre ce fleuve, célèbre dans les luttes de la guerre de Sept ans, et derrière lequel ils espèrent se réfugier pour prolonger la lutte, que le jour où nos guerriers, débouchant de Dessau sur Berlin, et placés dans les alentours de cette capitale, à égale distance entre l'Elbe et l'Oder, gardent la rive gauche de ce dernier fleuve à hauteur de Prenzlow, leur barrent le chemin et les obligent à capituler en rase campagne.

En Espagne, en novembre 1808, il base ses opérations

(1) ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. III, p. 188, 189.



sur l'emploi d'un mouvement central, puis doublement oblique ; c'est-à-dire qu'après s'être placé vis-à-vis le centre de l'armée espagnole et l'avoir percé, il se rabat ensuite sur chacune des portions isolées de cette ligne (1). Cette conduite amène la retraite des Anglais, poursuivis jusqu'à la Corogne et entamés en ce point par le maréchal Soult, et semble soumettre au roi Joseph l'Espagne apaisée.

En Russie (1812), Napoléon songe, à l'ouverture de la campagne, dès qu'il a coupé l'armée russe en deux par sa présence à Wilna, à empêcher la jonction des armées de Barclay et de Bagration et à rabattre sur l'une d'elles, isolée, la colonne principale de l'armée française. Au mois de juillet, il marche vivement sur Witebsk, afin de se placer entre cette ville et Smolensk, c'est-à-dire entre les deux généraux russes, mais ne peut les empêcher de se grouper sous les murs de cette dernière cité ; puis, désireux de livrer une grande bataille, se laisse entraîner trop loin et voit son plan échouer ; mais ce plan se basait sur l'application de l'oblique dans la stratégie, et c'est pourquoi nous le citons après les exemples plus complets des campagnes de Prusse et d'Espagne.

Enfin, dans la campagne de France [1814] (2), lorsqu'il bat en retraite jusqu'à Nogent pour se jeter sur le flanc gauche de l'armée de Silésie qui longe isolément la Marne, n'est-ce pas un emploi stratégique de l'ordre oblique, emploi d'autant plus heureux qu'il lui permet, en s'ouvrant une trace au travers d'une contrée jugée impraticable, de battre quatre fois et de disperser des forces triples des siennes ?

(1) A la bataille de la Corogne (16 janvier 1809).

(2) Le comte de Vaublanc, au chap. 16 de ses *Mémoires*, reproche à Napoléon de n'avoir pas su, dans cette campagne, *traîner la guerre en longueur* ; ce qui eût pu, dit-il, changer sa destinée.

Les manœuvres stratégiques tournantes de Napoléon sont très-connues. Il importe pourtant de les rappeler. On leur a donné le nom de *batailles stratégiques* parce qu'elles amenaient, rien que par des combinaisons de marche, une bataille ou plutôt une victoire finale. Cette dénomination, assez juste et qui fait image, est due au général Lamarque (1). Citons les deux principales.

Marengo nous apparaît la première dans l'ordre des dates. Bonaparte prépare son succès, en trompant durant trois mois la vigilance des Autrichiens, par la création d'une armée à laquelle personne ne croit en Europe, traverse, malgré la neige et le fort de Bard, le Saint-Bernard dénué de routes, descend en Italie, puis, conservant la sûreté de sa propre ligne de retraite, vient couper celle de son adversaire, le baron de Mélas, en se plaçant à la Stradella sur ses derrières, le saisit en l'empêchant de fuir, l'affaiblit de 7,000 hommes en faisant battre à Montebello son lieutenant Ott par Lannes, puis reçoit son choc à Marengo lorsqu'il cherche à se faire jour, et, renouvelant trois fois l'action, le bat complétement et obtient ainsi d'un seul coup la restitution de la haute Italie.

La plus remarquable de ces manœuvres, car elle donne réellement la victoire sans qu'une action soit livrée comme conclusion, est celle exécutée en 1805 autour d'Ulm. Au 1er octobre de cette année, l'armée française s'étendait le long de la rive gauche du Danube, depuis Heydenheim jus-

(1) Voyez l'article *Bataille*, de l'*Encyclopédie moderne*, par cet officier général : « La lutte, dit cet écrivain, n'y embrasse pas seulement deux ou trois mille toises d'étendue, comme celle de Fontenoy, comme toutes celles que livra Frédéric; elle ne se borne pas à quelques heures, comme le pratiquait et le recommandait le maréchal de Saxe; sa durée est de quinze ou vingt jours; son théâtre de vastes provinces, des royaumes entiers. » Le terme bataille *stratégique* se trouve ici opposé à bataille *de position* (Ramillies), bataille *de postes* (Lauffeld), bataille-*manœuvre* (Lissa), bataille *de marche* (Rivoli).

qu'à Wissemburg. L'empereur des Français portant sa droite de Heydenheim vers Ulm, en passant par Elchingen et ses alentours, fait tourner toute son armée, la gauche en avant, autour de sa droite, presque devenue un pivot fixe tant est étroit le terrain sur lequel elle se meut, et la manœuvre tournante, commencée sur la rive gauche du Danube, continue sur la rive droite au travers du Lech et même de l'Iller, entravée seulement par des combats, de façon que nos différents corps d'armée viennent se grouper autour de la place d'Ulm et interdire toute sortie aux Autrichiens assiégés, qui, navrés de s'être laissé ainsi surprendre sans avoir tenté une grande bataille, sont obligés de mettre bas les armes et de se constituer prisonniers de guerre au nombre de 27,000 (1).

Ces deux exemples montrent que l'art de Napoléon dans ses manœuvres stratégiques consistait à couper les communications de ses adversaires (2). Jomini l'a déjà remarqué, et il ajoute comme explication générale : « En exécutant par la stratégie un mouvement général sur l'extrémité du front d'opérations de l'ennemi, non-seulement on met en action une masse sur une partie faible, mais l'on peut de cette extrémité gagner facilement les derrières et les communications soit avec la base, soit avec les lignes secondaires (3). » Dans ce mouvement vers les positions extrêmes de l'adversaire, il est avantageux, on doit cette observation à l'archiduc Charles (4), de se trouver plus rapproché de la base

(1) Ce chiffre ne comprend pas les blessés, mais seulement les hommes valides qui défilèrent devant Napoléon en sortant d'Ulm.

(2) Avec Mantoue dans le premier exemple, avec Vienne et la Bohême, puis avec l'armée russe dans le second.

(3) *Traité des grandes opérations*, 4e édition, 1851, t. III, p. 340.

(4) *Principes de la stratégie développés par la relation de la campagne de 1796 en Allemagne*, ouvrage attribué à l'archiduc CHARLES et traduit par les généraux JOMINI et KOCH, Paris, 1818, t. Ier, p. 23.

de l'ennemi qu'il ne l'est lui-même de la nôtre ; mais dans le calcul de l'avantage ne négligeons pas de tenir compte du talent du général, car si en principe une armée française demeure plus forte sur le Rhin que sur la Vistule, cette armée conduite par Napoléon sera toujours redoutable sur la Vistule ou le Niémen. Sponzilli (1) a raison : en 1813, qui craignait le plus pour sa frontière, de Napoléon ou des Prussiens, de la France ou de l'Allemagne ?

L'empereur employait ses forces avec une merveilleuse rapidité. Nul mieux que lui n'a su concentrer les soldats et pousser vivement leurs masses sur l'adversaire. « Toute dépense inutile de temps, remarque à ce sujet un théoricien de mérite, Clausewitz (2), tout détour superflu implique un gaspillage de forces et constitue par conséquent une hérésie stratégique. Mais il est plus important encore de se rappeler que l'avantage à peu près unique de l'offensive consiste dans la surprise qu'elle peut produire en ouvrant brusquement la scène. Ce qu'elle a de soudain et d'impétueux constitue sa principale force vive, et lorsqu'il s'agit d'abattre l'adversaire, on ne peut guère s'en passer. D'après cela, la théorie exige les voies les plus directes vers le but, et exclut de la question les interminables discussions sur les moyens détournés de toute espèce. Napoléon n'a jamais agi autrement. La première grand'route d'armée à armée ou de capitale à capitale était toujours sa voie de prédilection. »

Par ses marches, ce souverain déborde et rend inutiles diverses places fortes. « La guerre de la Révolution, dit à ce sujet le général Lamarque (3), a amené d'autres combinai-

(1) *Comenti alla parte teorica dei principi di strategia di l'arciduca Carlo*, per SPONZILLI, Napoli, 1836, p. 37.

(2) CLAUSEWITZ, *De la guerre*, traduction française par le major NEUENS, 1851, p. 241.

(3) *Nécessité d'une armée permanente*, 1820, chap. V.

sons. Eugène ne perdrait plus aujourd'hui des moments précieux devant Landrecies ; Villars ne trouverait plus l'occasion de vaincre à Marchiennes. » Napoléon abonde dans ces combinaisons nouvelles, et tellement qu'on a parlé de son dédain pour les forteresses, de son doute à l'égard de leur utilité. Assurément, dans la guerre offensive, il cherchait à éviter les siéges et préférait recourir à des mouvements combinés qui, d'eux-mêmes, faisaient tomber les places ; mais dans ce cas même il s'appuyait sur elles, puisque dans l'une de ces campagnes les plus faciles et les plus fructueuses, dans sa campagne de 1806, en Prusse, on le voit prendre successivement, au fur et à mesure de ses progrès, pour villes fortes de dépôt et d'appui : Erfurt, Wittenberg, Spandau (1). En outre, il déclare dans ses *Mémoires* (2) que les places françaises de la frontière de Flandre « eussent été d'une grande utilité en 1815, l'armée anglo-prussienne n'eût pas osé passer la Somme avant l'arrivée des armées austro-russes sur la Marne, sans les événements politiques de la capitale ; et l'on peut assurer, ajoute-t-il, que celles des places qui restèrent fidèles ont influencé sur les conditions des traités et sur la conduite des rois coalisés en 1814 et en 1815. » Cette opinion de l'empereur sur le rôle des places fortes se rencontre mieux formulée encore dans une lettre adressée par ce monarque le 3 septembre 1806 et relative à la défense de la Dalmatie : « On a demandé dans le dernier siècle si les fortifications étaient de quelque utilité (3). Il est des souverains qui les ont jugées inutiles, et

(1) Et plus tard, en décembre 1806, Posen.

(2) VIe note sur les *Considérations sur l'art de la guerre*.

(3) L'empereur, très-versé dans la littérature militaire, fait allusion à l'ouvrage intitulé : *Examen détaillé de l'importante question de l'utilité des places fortes et des retranchements, dans lequel on rapporte toutes les objections militaires et politiques qu'on a faites contre leur usage et leurs effets tant dans*

qui en conséquence ont démantelé leurs places. Quant à moi, je renverserais la question et je demanderais s'il est possible de combiner la guerre sans des places fortes, *et je déclare que non.* — Sans des places de dépôt, on ne peut pas établir de bons plans de campagne, et sans des places que j'appelle de campagne, c'est-à-dire à l'abri des hasards et des partis, on ne peut pas faire la guerre offensive (1). »

Jamais, il faut en convenir, la stratégie (2) n'avait été ainsi pratiquée, et si Napoléon n'a pas créé la stratégie moderne, il est certain qu'il lui a donné de grands développements et a su en fixer les principes par ses actions et ses exemples. N'oublions pas que sa stratégie est surtout offensive, l'attaque constituant le propre de son talent, et que c'est uniquement dans sa belle campagne de France, contraint par le manque d'espace, qu'il a exécuté des mouvements stratégiques défensifs, mouvements du reste très-remarquables, quoique forcément partiels.

Le caractère stratégique appartient donc avant tout à ses progrès, et si la tactique actuelle provient des camps prussiens du XVIII[e] siècle, la stratégie moderne sort des campagnes françaises du XIX[e].

Elle en sort et par la conception puissante d'un chef de génie qui, en sa qualité de souverain, se trouve dégagé des difficultés qui entravent trop souvent un simple général, et par l'exécution exacte de troupes modèles. Cette exécu-

le système des anciennes guerres que depuis l'invention des armes à feu, in-8° de 174 pages, Amsterdam, 1789, écrit classique pour les ingénieurs militaires, attribué à FOISSAC-LATOUR ou mieux à D'ARÇON.

(1) *Correspondance de Napoléon I*[er], édition in-4°, t. XIII, 1863, p. 160.

(2) La stratégie se distingue de la tactique en ce qu'elle est l'art de *diriger* ses masses sur les points décisifs, tandis que la tactique consiste à les *engager* une fois qu'elles y sont arrivées.

tion se base sur des marches d'une précision telle que les combinaisons les plus compliquées aboutissent à point nommé. Il faut citer, parmi elles, celle qui permit à l'armée française de se transporter des côtes de l'Océan, du camp de Boulogne, aux environs d'Ulm, en 1805, en vingt jours, ne produisant qu'un nombre insignifiant d'éclopés et de traînards, et aussi celle de 1809, le long des deux rives du Danube, depuis Ratisbonne jusqu'à Vienne, au moyen de laquelle il put entrer dans cette capitale 33 jours après l'ouverture de la campagne, sans avoir laissé à ses adversaires le temps ni la possibilité de se rallier; marches promptes et sûres, d'autant plus sûres que la précipitation intempestive et les fautes partielles de plusieurs de ses lieutenants (1) ne les font pas échouer (2).

N'en concluons pas que la stratégie de Napoléon n'a jamais été en défaut.

Parfois il a trop aventuré. Rappelons à ce sujet Arcole, une témérité de sa jeunesse, et que certes il n'eût pas renouvelée dans les mêmes conditions une fois parvenu au milieu de son âge mûr et de sa gloire; cette témérité, dans laquelle il faillit échouer, lui fut suggérée, on le sait, par une disposition au découragement à la vue du renouvellement constant des forces autrichiennes, tandis qu'il ne recevait aucun renfort.

Une fois empereur, il a aussi commis des excès en stratégie (3).

(1) Par exemple : la rive gauche du Danube laissée presque inoccupée pendant la manœuvre pour investir Ulm (1805), la mauvaise direction imprimée aux premières opérations par Berthier, et l'inutile et sanglant combat d'Ebersberg par Masséna (1809).

(2) A partir de 1812, cette précision de la part des chefs, cette bonne volonté de la part du soldat n'existent plus au même degré, et l'éloignement de notre base achève de les faire disparaître : du Niémen à Smolensk, pour un trajet direct de 95 lieues, Napoléon perdit 95,000 hommes.

(3) Ses proclamations, ses bulletins ont aussi parfois pris un ton empha-

Le plus grave de tous, c'est qu'il sacrifiait souvent ses communications pour agir offensivement. A la vérité, il opérait ainsi quand la chance de l'attaque lui paraissait supérieure au danger d'être coupé ; cette hardiesse lui réussit presque constamment, et prouve qu'un grand général peut recourir à des manœuvres inquiétantes et contraires aux règles savantes de la théorie. Decker a nettement exprimé ce point de vue, disant (1) : « Pourquoi les doctes stratéges autrichiens n'ont-ils jamais risqué de faire valoir leurs sublimes leçons contre Napoléon, ou ne l'ont-ils osé que lorsqu'il n'était plus temps ? Pourquoi ont-ils si rarement menacé sa ligne d'opération, qu'il a tant de fois exposée à leurs coups ? Ils préférèrent ne pas se fier à l'efficacité de leur théorème contre l'immense supériorité de talent de ce téméraire. Celui qui, comme Frédéric et Napoléon, en est venu au point d'inspirer une telle opinion de lui, celui-là est seigneur et maître à la guerre, n'eût-il jamais ouvert un seul traité de stratégie. »

La méthode de guerre de Napoléon se recommande par d'autres côtés que le côté stratégique.

Nul ne posséda à un tel degré le coup d'œil du champ de bataille et ne sut l'utiliser autant, avant et pendant l'action. Avant l'action, c'était plus que du coup d'œil, c'était l'intuition du génie. A Austerlitz, par exemple, il prévoit le plan des Austro-Russes, prend ses mesures en conséquence et les réalise de point en point comme il les avait concertées. Pendant l'action, il engage successivement ses forces et oblige l'adversaire à mettre en jeu toutes les siennes, même sa

tique qui a reçu plus d'un mécompte par les faits; et pourtant Napoléon est un grand écrivain.

(1) *Éléments de stratégie pratique*, par CH. DE DECKER, traduit de l'allemand par le major HIPPERT, Bruxelles, 1849, p. 127.

réserve, tandis qu'il ménage avec soin sa propre réserve, la maintient fraîche jusqu'au moment favorable (1) et la lance contre l'adversaire de façon à produire *un événement*. Un pareil art à employer ses réserves annonce un mélange de prudence et de force. Et remarquez que s'il garde sa réserve fraîche, ce n'est nullement pour ne pas s'en servir (2), car il admet combien il est utile d'engager jusqu'à son dernier homme et pense que garder des troupes pour le lendemain c'est presque toujours se faire battre (3) ; mais il veut avoir à la fin de l'action, et le dernier, un corps vigoureux capable, par son apparition subite, de peser dans la balance d'une manière décisive. Il disposait, à cet effet, de nombreuses et importantes réserves : sa garde (4), des corps spéciaux de cavalerie, un corps de fantassins d'élite, composé de toutes les compagnies de grenadiers et de voltigeurs de son armée. Cela ne lui suffisait pas toujours, et il utilisait alors en plus, comme réserve, un de ses corps d'armée. Son artillerie préparait le jeu de ses réserves. Il en traînait beaucoup avec lui et obligeait ses adversaires à faire de même, puisque dans la campagne de 1809 les Autrichiens en avaient 700 pièces à opposer aux 560 nôtres ; il la faisait manœuvrer et agir par grandes masses, et produisait ainsi au milieu des lignes ennemies de larges trouées, ou tout au moins une indécision qui favorisait l'action de sa cavalerie et de ses réserves.

Le tableau suivant fera bien juger l'importance des batailles dont il a été le principal acteur.

(1) Et non jusqu'au *dernier* moment. A Waterloo, la garde donna trop tard.

(2) A la Moskowa, pourtant, il refusa de faire marcher la garde quand le général Belliard vint la lui demander.

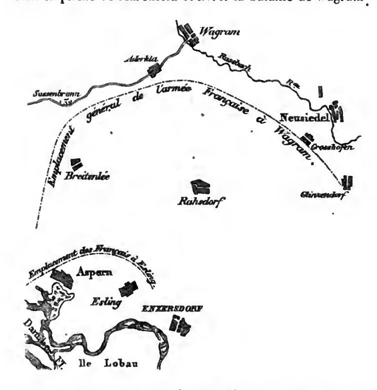
(3) A Wagram, la bataille gagnée, il disposait encore d'une réserve intacte de 30,000 hommes.

(4) Composée de toutes les armes, la garde impériale comprit jusqu'à 100,000 hommes.

EFFECTIFS ET PERTES DANS LES PRINCIPALES BATAILLES LIVRÉES PAR NAPOLÉON I[er].

DÉSIGNATION.	DATE.	ORDRE DE BATAILLE.	EFFECTIFS.	PERTES.
Austerlitz....	2 déc. 1805.	Français. — Ordre parallèle.......	65,000 hommes....................	Vainqueurs. — 7,000 tués ou blessés.
		Austro-Russes. — Ordre oblique ...	90,000 hommes....................	Vaincus. — 15,000 tués ou blessés, 20,000 pris.
Iéna.........	14 oct. 1806.	Français. — Ordre convexe, le centre en avant....................	100,000 hommes....................	Vainqueurs. — 4.000 tués ou blessés.
		Prussiens. — Ordre oblique par la gauche	70,000 hommes....................	Vaincus. — 12,000 tués ou blessés, 15,000 pris.
Eylau........	8 fév. 1807.	Français. — Ordre mince avec intervalle au centre................	54,000 hommes....................	Vainqueurs. — 3,000 morts, 7,000 blessés.
		Russes. — Ordre parallèle avec parties renforcées	72,000 hommes....................	Vaincus. — 27,000 tués ou blessés, 3,500 pris.
Friedland.....	14 juin 1807.	Français. — Ord. obliq. par la droite.	80,000 hommes....................	Vainqueurs. — 7,500 tués ou blessés.
		Russes. — Ordre convexe plus resserré en seconde ligne.........	75,000 hommes....................	Vaincus. — 25,000 tués, blessés ou noyés.
Wagram......	6 juill. 1809.	Français. — Ordre convexe........	187,000 hommes....................	Vainqueurs. — 22,000 tués ou blessés.
		Autrichiens. — Ordre concave......	200,000 hommes....................	Vaincus. — 24,000 tués ou blessés.
La Moskowa..	7 sept. 1812.	Français. — *Idem*...........	127,000 hommes....................	Vainqueurs. — 9,000 tués, 20,000 blessés.
		Russes. — Ord. paral. avec redoutes.	140,000 hommes	Vaincus. — 60,000 tués ou blessés.
Lutzen.......	2 mai 1813.	Français. — Ord. oblique entièrement renversé pendant l'action.......	100,000 hommes....................	Vainqueurs. — 18,000 tués.
		Alliés. — Ordre parallèle..........	92,000 hommes....................	Vaincus. — 20,000 tués.

Un des beaux mouvements tactiques de l'empereur, c'est le développement de son armée sortant de l'île de Lobau, après y avoir séjourné six semaines, pour prendre position dans la plaine de Marchfeld et livrer la bataille de Wagram.



Le général Pelet (1) a retracé cette opération hardie avec une certaine poésie. C'est par une nuit pluvieuse, rendue imposante par l'orage; 4 ponts sont jetés malgré l'obscurité, le canon gronde pour protéger le passage et incendie les villages voisins de la rive droite, 187,000 hommes traversent avec un ordre admirable, trois heures leur suffisent, ils s'avancent, se déploient, occupent cette fois assez de terrain, et du pre-

(1) *Mémoires sur la campagne de 1809.*

mier bond, pour ne pouvoir être acculés au Danube et repoussés vers l'autre rive comme précédemment dans les deux journées d'Essling ou de Gross-Aspern; cette fois, la nature est domptée, et l'adversaire, malgré ses talents et son courage, le sera bientôt.

Toutefois, cette journée de Wagram est l'une de celles où, malgré tout son talent à livrer bataille, Napoléon se voit contraint par des circonstances impérieuses à l'emploi de *gros moyens*, de ces moyens qui réussissent, mais constituent des coups de massue plus que des procédés de l'art. Telle est la fameuse colonne de Wagram, composée de 21 bataillons et de 24 escadrons de cuirassiers, laquelle, par sa masse, ouvrit le centre ennemi, mais en se trouvant tellement exposée aux coups de l'artillerie autrichienne qu'elle fut en une heure réduite à 3,000 hommes, le quart environ de son effectif! Cette perte aida à l'obtention de la victoire, à la conclusion de la paix, mais Napoléon parvenait ordinairement au même résultat à moins de frais, et ici il agit plutôt à la Condé qu'à la Turenne (1).

A côté des gros moyens, l'empereur savait placer les moyens secondaires et les faire concourir au même but, à la victoire.

Nos tirailleurs d'infanterie, sous son règne, déploient une grande habileté et obligent les officiers étrangers à revêtir l'uniforme de simple soldat : on les emploie encore en grande bande, comme sous la République, par exemple à la bataille de Hanau, où plus de 5,000 furent détachés dans le grand bois de Lamboi, situé au centre de notre ordre de bataille (2).

(1) Reportez-vous à la fin de notre *Portrait militaire de Condé*.

(2) MARBOT, *Remarques sur l'ouvrage du général Rogniat*, 1820, p. 53 et 64.

Il ne dédaigne pas de faire engager de grandes reconnaissances ou des combats d'essai ; le combat de Wischau reçu, en 1805, par une avant-garde du maréchal Soult, douze jours avant la bataille d'Austerlitz, en fut un ; l'engagement poussé par Macdonald, le 22 septembre 1813, contre Blücher jusqu'à Bischofswerda, porte le même caractère.

Ses adversaires l'imitent, et l'art de la guerre embrasse plus de détails, comme il s'étend en audace et en grandeur.

Napoléon excellait dans l'organisation de ses armées. On lui doit la création des corps d'armée (1) qui groupèrent plusieurs divisions sous les ordres d'un seul chef, et limitèrent ainsi à cinq ou six chefs de corps d'armée les intermédiaires entre le général en chef et les troupes ; ce fut une simplification heureuse, qui réduisit il est vrai les généraux divisionnaires à la direction d'une seule arme, comme le remarque le général Foy (2), mais qui produisit de bons résultats. Ces corps d'armée constituaient en réalité, comme effectif, de petites armées, mais par leur emploi on avait réussi à réunir et à faire opérer d'accord et ensemble plusieurs petites armées.

Un corps d'armée se composait ordinairement de 2 à 5 divisions. Il y en eut où les divisions d'infanterie et de cavalerie se trouvèrent juxtaposées, mais cela ne dura pas : peu à peu les armes se séparèrent ; la cavalerie forma d'abord

(1) Il y avait eu momentanément dans les guerres de la République des groupes de plusieurs divisions formant soit une aile, un centre, une réserve ; mais, réunis au gré du général en chef, ils ne constituaient pas un corps d'armée, pas plus qu'aujourd'hui deux corps d'armée juxtaposés pour former une aile ne composent une fraction permanente et constitutive de l'armée. (Voyez l'art. 2 de l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service en campagne.)

(2) *Histoire de la guerre de la Péninsule*, t. Ier, 1827, p. 134. — BARDIN (*Dictionnaire de l'armée*, p. 1642) semble regretter la division mixte.

une réserve comme en 1805, puis des corps d'armée comme en 1812 et en 1815. L'existence de ces derniers corps n'eut pas d'autre but que de réunir sous la main de Napoléon de grosses masses de cavalerie habituées à une action d'ensemble : ils n'étaient pas indispensables pour simplifier les rouages du commandement.

L'empereur eut à la fois sous les armes, en mars 1812, 1,100,000 soldats (1), dont les trois quarts français ; il déploya une véritable habileté pour recruter les jeunes gens nécessaires à l'entretien d'une pareille masse d'hommes. Il suffit de lire les préparatifs de chacune de ses campagnes pour en être convaincu.

Quand de nombreuses guerres eurent consommé les excellents soldats formés, aguerris pendant les luttes soutenues par la République, l'abus de la conscription commença (2) ; on anticipa sur les classes, on rappela les jeunes gens épargnés des classes précédentes, on prit *tous* les conscrits des classes nouvelles ou antérieures ; bientôt tous les moyens parurent bons au souverain, même les désignations arbitraires (3), et le directeur général de la conscription (ce titre seul indique l'importance prise par le recrutement) dut les mettre en usage. Nous n'avons pas à nous occuper de l'effet produit par de pareilles mesures sur la population (4), mais

(1) Français et alliés, savoir : 600,000 hommes pour la campagne de Russie, 150,000 hommes en France dans les dépôts, 50,000 en Italie, 300,000 en Espagne.

(2) Le général Foy prétend que cet abus commença dès 1805, s'appuyant sur ce que, du 18 brumaire à la campagne d'Ulm, c'est-à-dire en six ans, le gouvernement français n'avait demandé que 220,000 hommes à la nation. (Voyez la p. 56 du t. Ier de l'*Histoire de la guerre de la Péninsule*, et aussi la p. 93.)

(3) Exemple : les gardes d'honneur.

(4) Marquons seulement le grand nombre de réfractaires qu'elles soulevèrent et rappelons les mesures extrêmes qui furent prises contre eux. Le lecteur trouvera des détails à ce sujet dans mon *Mémoire sur la formation de l'armée française*, chapitre consacré au *recrutement forcé*.

au point de vue militaire elles ne fournissent que des combattants trop jeunes, incapables de supporter la fatigue, destinés à succomber aux premières épreuves du bivouac. Ces abus dans le recrutement, signalés par Marbot (1), correspondent aux abus stratégiques et tactiques que nous avons montrés, notamment dans les luttes d'Arcole et de Wagram. Sans eux, avec plus de modération, ce qui eût exigé il est vrai des entreprises plus limitées, Napoléon eût entretenu une excellente et formidable armée, toujours jeune, toujours en haleine.

Napoléon perfectionna l'administration militaire, où sa pénétration et sa vigilance firent merveille; et, pourtant, là également quelques nuages vinrent obscurcir et son mérite et les progrès qu'il réalisa.

Il excella dans l'administration par l'ordre, la vigilance, le contrôle qu'il sut lui imprimer. Son corps de fer se pliant à des travaux multipliés, parfois il dirigeait et commandait lui-même, en tout cas lisait les rapports et se rendait compte; sa prodigieuse mémoire l'aidait dans ces soins. Néanmoins il créa dans ce but un ministère de l'administration de la guerre, et le confia à des hommes intègres et travailleurs, à Dejean, à Lacuée, à Daru (2) : fraction de l'ancien ministère de la guerre, mais qui acquit de l'importance dès qu'elle en fut détachée, ce nouveau ministère rendit de véritables services lorsqu'il fallut pourvoir à la fois à plusieurs guerres occupant chacune plusieurs armées, et le ministre de la guerre, déchargé du souci de fournir à l'entretien des armées, put mieux veiller à ce qui concernait les mouvements

(1) *Remarques sur l'ouvrage du général Rogniat*, p. 503 à 505. Le général Foy a dit : « On entra dans le service militaire pour n'en plus sortir vivant. » Frédéric aussi avait eu ses soldats par contrainte et à perpétuité, mais il disposait de faibles ressources.

(2) Ce ministère dura du 12 mars 1802 au 26 avril 1814.

de troupes, le renouvellement des officiers, le maintien de la discipline, etc., objets capitaux, quoique l'empereur, secondé par son chef d'état-major, donnât lui-même à ce sujet les principaux ordres et exerçât parfois véritablement les fonctions de ministre de la guerre. Cette subdivision des travaux militaires en deux ministères était un perfectionnement; elle venait d'une idée essentiellement pratique, améliorait l'expédition des affaires, et permettait de laisser longtemps le même homme à la tête de l'administration : elle pourrait être reprise et devrait alors demeurer comme une amélioration définitive.

Un fait semble prouver la bonne administration militaire de Napoléon, c'est qu'il acquittait régulièrement la solde de ses nombreuses troupes (1), et néanmoins ne produisit jusqu'en 1811 aucun déficit dans les finances de l'État (2). Mais il se présente un atténuatif à cette preuve, c'est que nos armées se pourvoyaient trop à l'étranger aux dépens du pays vaincu, méthode vicieuse qui ravageait cruellement l'Europe et amassait des haines contre nous. La fin d'une lettre d'Augereau à Berthier, écrite de Berlin dans les derniers jours de décembre 1812, l'indique : « On doit se pénétrer, affirme le duc de Castiglione, que si la France n'affecte pas de fonds suffisants à l'entretien de ses troupes en Allemagne elles ne pourront y exister, et que, de leur détresse et de la misère publique, il résultera infailliblement un éclat funeste aux deux nations (3). »

(1) En 1806, il exige le dépôt permanent à Mayence de la solde de son armée *pour quatre mois*. Voyez sa *Lettre à Mollien*, de Postdam, le 25 octobre 1806. Lisez aussi sa lettre du 14 novembre suivant, où il dit : « Dans des moments de guerre comme ceux-ci, l'argent n'a de valeur que par la rapidité avec laquelle on peut l'avoir. »

(2) JOMINI, *Précis de l'art de la guerre*, t. Ier, p. 119.

(3) Lettre citée par CHAMBRAY, art. 3 de son *Histoire de l'expédition de Russie*, 2e édition, 1825, p. 305.

Peu des lieutenants de l'empereur surent ménager d'eux-mêmes le pays occupé. D'après la citation précédente, Augereau l'eût désiré, mais la fin de l'année 1812 était trop malheureuse, et au mois de décembre la France se trouvait déjà aux expédients. Suchet fut presque le seul à tirer des ressources du territoire ennemi, au moyen des notables du pays et avec leur consentement au nom de tous : pendant quatre années, de 1810 à 1814, il subsista de la sorte dans les royaumes d'Aragon et de Valence, tout en consacrant à des travaux publics un dixième du revenu de ces provinces (1). Ce système, qui pourvoyait également à l'entretien de nos soldats, eût, dans toute l'Europe, beaucoup aidé au maintien de notre influence, et sous ce double rapport il eût mieux cadré avec les principes de l'art militaire, qui touchent à la politique (2).

Napoléon militarisa les transports militaires autres que ceux de l'artillerie (ceux-ci l'avaient été sous la République), ainsi que les boulangers de munition et les infirmiers : progrès de détail, mais utiles, et qui le caractérisent à merveille, comme embrassant par son génie les plus sublimes conceptions de l'art et les soins vulgaires relatifs au bien-être du soldat.

Non-seulement l'empereur augmenta considérablement son artillerie jusqu'au point de posséder 75,000 artilleurs, mais il agrandit le rôle de cette arme dans laquelle il avait débuté.

(1) Napoléon, faisant allusion à ces talents administratifs de Suchet, disait « que s'il avait eu deux maréchaux comme lui en Espagne il aurait non-seulement conquis la Péninsule, mais il l'aurait conservée ». *Journal de Mme Campan.*

(2) Nous reconnaissons que la plupart des généraux de ce temps s'entendaient peu en administration, mais il ne devait pas en être de même des maréchaux, et en tout cas il suffisait pour eux de faire mettre ce système en application par leurs ordonnateurs.

Un de ses traits les plus audacieux à ce sujet est de lui avoir fait former momentanément une portion de la ligne de bataille à Wagram, et cette hardiesse obtint du succès parce qu'il disposait pour l'exécuter d'excellents officiers et de soldats aguerris (1). Depuis cette époque l'artillerie fut réunie à l'intérieur en temps de paix pour s'exercer sur une grande échelle, et plusieurs batteries en vinrent presque à accomplir ce que l'on appelle dans les autres armes des manœuvres de ligne. Naturellement l'artillerie à cheval conquit de la sorte une prestesse incomparable dont Napoléon sut tirer parti ; chaque division de cavalerie en reçut au moins une batterie comme annexe, et dès lors nos cavaliers purent être protégés contre les projectiles de l'adversaire, ou l'effet de leurs charges put être préparé à l'avance.

Napoléon entendait à merveille le service de l'état-major, ce service qui demande promptitude de conception et facilité de correspondance. Malgré la présence à ses côtés de Berthier, ce chef d'état-major hors ligne, passant la nuit à écrire après avoir couru toute la journée à cheval, tel qu'il en fallait un à cet infatigable conquérant, dont le monde se lassa avant qu'il ne fût lassé lui-même ; malgré Berthier, disons-nous, l'empereur pensait à ses ordres, les répétait, les expliquait souvent lui-même, non-seulement ses ordres généraux, mais quelquefois des ordres de détail. C'était à la fois par prévoyance, pour tenir chacun en éveil et pour satisfaire la clairvoyance et l'activité d'un esprit sans égal.

Napoléon étudiait minutieusement le terrain, et sur des cartes dont sa tente se trouvait remplie, et sur les lieux même. Remarquez-le par exemple avant Austerlitz parcourir

(1) A Lutzen, une seule batterie réunit 80 bouches à feu.

et méditer son futur champ de bataille. Nul avant lui n'a étendu aussi loin son attention sur les particularités locales, et sa connaissance de ces particularités, jointe à son observation des dispositions de l'ennemi, forme une des bases de ses succès. Cette disposition à étudier la carte, il la possédait dès sa jeunesse, et sous le Directoire on le voit s'appliquer à scruter l'Italie et l'Europe centrale, à former des projets basés sur la configuration du sol, à en saisir le gouvernement avec une ardeur que les militaires du temps ne comprenaient guère, et qui malheureusement n'est pas non plus le lot des officiers de nos jours.

Au sujet de la manière dont Napoléon comprenait le terrain et son emploi, il se présente une singularité. On considère comme un progrès de la période moderne le campement en ordre étendu, suivant le front de la disposition en bataille, et cela est vrai; les camps d'agglomération occupant un espace retréci et fermé ont presque tous disparu. On rencontre pourtant sous l'Empire un camp *carré*, celui de Montechiaro, établi en mai 1805; c'était un camp d'instruction, et la figure nous en a été conservée (1); l'année suivante, dans sa correspondance officielle, Napoléon recommande lui-même la forme carrée pour le camp installé près de Capo-d'Istria (2), la considérant alors comme préférable; mais plus tard ses vues se modifièrent, et nos troupes campèrent constamment suivant l'ordre de bataille (3).

La conséquence de l'examen des divers progrès accomplis dans le cercle de l'art militaire par Napoléon Ier, c'est que ce

(1) Consultez le *Spectateur militaire*, août 1839.

(2) Voyez le t. XII de sa *Correspondance*, lettre du 27 juin 1806.

(3) Reportez-vous à ce sujet au travail publié par M. Masquelez sur la *Castramétation*, dans le cahier de juillet 1863 du *Spectateur militaire*, p. 114.

monarque, comme tous les conquérants, employa une méthode de guerre supérieure à celle de ses adversaires, supérieure par la stratégie, par l'organisation des armées, par l'administration, par l'entente des rouages du service de l'état-major.

Jacquinot de Presles (1) définit ainsi cette méthode : « Vivre des ressources de l'habitant, cantonner chez lui ou bivouaquer, faire dix et douze lieues par jour dans les circonstances qui exigent de la célérité, livrer une grande bataille décisive, tels sont le but et les moyens du système de guerre moderne ; telle est la guerre d'invasion. » A cette définition un changement doit être fait : Napoléon bivouaquait dans ses marches parce qu'il fallait bien s'arrêter, mais il ne cantonnait pas ; ce n'était qu'après avoir exécuté des marches forcées, avoir joint l'ennemi et l'avoir vaincu, qu'il distribuait ses troupes dans des cantonnements.

On a donné du système de guerre de Napoléon d'autres définitions qui rentrent dans la précédente : celle qui précède offre l'avantage d'avoir été donnée par un officier bon observateur, ayant pris part aux guerres dont il parle. Voici les principaux traits des autres définitions :

— Concentrer ses forces et tomber en bloc sur les corps isolés d'un ennemi fractionné, et, pour cela, saisir promptement les fautes de son adversaire et en profiter.

— Étudier le terrain, tâcher d'y prévoir la manière d'agir de l'ennemi, de le surprendre et de l'accabler, tel fut son jeu dans la défensive comme dans l'offensive : il fut constamment prompt et vigoureux à saisir le point où il fallait frapper, sans frapper pourtant deux fois de la même façon, grâce à son génie fécond, inépuisable en combinaisons.

(1) *Cours d'art militaire*, 1829, p. 329.

— Augmenter la force résultant de la masse d'une armée par la vitesse qu'on lui imprime.

Le système de guerre de l'Empereur présente plus d'un inconvénient : les signaler, ce sera insister sur ce système et le mieux faire connaître.

A côté de l'avantage de transporter la guerre au dehors, le système des invasions, quand il se répète et se prolonge, quand surtout le monarque le dirige lui-même, laisse la patrie sans gouvernail et rend étrangères l'une à l'autre la nation et l'armée. En outre, si l'adversaire se retire au fond de ses possessions, ce système entraîne loin des frontières, dégénère en pointe, et après une première période de succès perd son prestige et sa force, et ne se maintient définitivement que pendant une faible durée de temps.

Si la méthode d'entretenir l'armée sur le territoire ennemi en puisant tout chez l'habitant permet de soutenir de longues guerres, il faut remarquer qu'elle n'est praticable que dans les pays abondamment pourvus, car, une fois un pays ruiné, c'est le pire des systèmes : on manque de ressources, on a la population contre soi, on risque de voir cette dernière se précipiter sur le peu de convois qui cherchent à vous rejoindre et les piller. Jomini a écrit avec raison à ce sujet : « Si les succès de Napoléon ont prouvé que ces calculs étroits de boulangerie étaient jadis par trop mesquins, ses désastres ont prouvé aussi qu'il les a un peu trop méprisés, et que, dans certaines limites et dans certaines contrées, ils devenaient indispensables (1). »

L'infanterie et la cavalerie se ruinent promptement dans la méthode de guerre de Napoléon : nous ne voulons pas dire

(1) *Traité des grandes opérations*, 4e édition, 1847, t. Ier, p. 14.

par là que la victoire puisse s'obtenir sans un certain déchet sur les effectifs, mais uniquement que l'Empereur a vu promptement disparaître les excellents vétérans de la République (1), et qu'avec plus de repos entre ses expéditions et une vivacité plus contenue dans ses allures stratégiques (2) il eût mieux conservé son infanterie.

C'est en effet à des marches forcées que celle-ci succombe, puisque, d'après le témoignage des contemporains, il périt plus d'hommes à la suite de maladies provenant de fatigues que par le feu ou le fer de l'ennemi (3).

La cavalerie souffre par d'autres causes. Nous avons dit que, pendant ses batailles, Napoléon engage ses forces successivement et sa réserve en dernier : dans ce but, il se voit dans l'obligation de faire stationner sa cavalerie sur le champ de bataille, sans pouvoir toujours la placer à l'abri des projectiles. Or, tenir la cavalerie au repos pendant des heures entières, c'est affaiblir son moral; car, agir, voilà sa destination et l'esprit qui l'anime; l'y tenir sous le feu ennemi alors qu'elle ne peut faire des feux et se défendre ainsi de pied ferme, c'est la compromettre et par suite la ruiner. Plus d'une bataille du premier Empire offre l'exemple d'un pareil emploi de la cavalerie, emploi qui a contraint à son fréquent renouvellement (4).

(1) En 1811, dès six ans de guerre, il n'en avait plus.

(2) En thèse générale, ceci doit être entendu dans une certaine mesure; car, mener vivement une guerre, c'est ordinairement l'abréger et l'adoucir, surtout quand il s'agit d'une guerre *isolée* : sous Napoléon Ier, ce n'est guère le cas, puisque aucune année de son règne ne se passa sans que la France fût en guerre.

(3) Voyez CHAMBRAY, *Philosophie de la guerre*, 1829, p. 120.

(4) JACQUINOT DE PRESLES, *Cours d'art et d'histoire militaires*, 1829, p. 193. Napoléon avait donné la double cuirasse aux cuirassiers français, qui souffrirent moins en 1809 que les cuirassiers autrichiens portant un simple plastron.

Il est une dernière cause de ruine à signaler pour nos troupes : le peu d'hôpitaux réguliers existant sur les lignes d'étapes suivies, et cela que nous fussions vainqueurs ou vaincus ; par suite des évacuations mal faites, et même des blessés abandonnés faute de transports, on était ainsi mal préparé, dans telle et telle direction en vue du passage d'une réunion de troupes, à cause de « l'extrême mobilité des armées et de l'incertitude des lignes d'opération (1) », mobilité et incertitude qui amenèrent, au dire du général Foy, une perte quatre fois plus grande que celle résultant des hasards de la lutte et de la mêlée. Il en sera toujours ainsi quand la guerre ira trop vite et que celui qui la conduira sera un génie ne sachant pas modérer sa conception et sa fougue au niveau des forces humaines dont il dispose (2).

La rapidité dans la guerre, le renouvellement presque continuel de la lutte eussent ôté aux officiers le temps et la facilité d'étudier leur métier, de réfléchir sur ce qu'ils avaient vu, et cela quand, séparés de Napoléon, les événements auxquels ils assistaient se trouvaient loin de leur offrir une série d'actions dignes de devenir une source d'enseignement. Cette anomalie se produisait peu après que Lloyd exprimait l'utilité de connaissances spéciales chez un officier, disant : « La guerre est la science la plus difficile, et cependant, par une étrange contradiction, ceux qui embrassent la profession militaire ne donnent que peu ou point d'application à son étude... Non-seulement il faut en connaître les règles, mais s'efforcer d'acquérir le talent de les appliquer (3). »

(1) FOY, *Histoire de la guerre de la Péninsule*, t. Ier, p. 146.

(2) On a dit de Napoléon qu'il avait voulu accomplir en une génération ce que les Romains avaient mis cinq siècles à faire.

(3) *Mémoires de Lloyd*, 1801, p. 6 et 7.

Allent confirmait à cette même époque la nécessité pour les officiers de s'instruire : « A la guerre comme ailleurs, énonçait-il, l'instruction abrége le temps des épreuves, hâte l'habitude, développe le coup d'œil, et fournit, pour ainsi dire, une expérience prématurée (1). »

Cette situation était d'autant plus fâcheuse que le travail se réduisait à peu de chose avant l'entrée au service, parce que l'on rejoignait très-jeune le drapeau, et que le séjour dans une école militaire, pour les jeunes gens qui obtenaient d'y entrer, se trouvait fort abrégé (2).

Napoléon, à notre avis, n'a pas créé volontairement cette situation, quoique parallèlement à elle un fait se soit produit qui pourrait donner à le supposer. Ce souverain n'aimait pas les officiers trop clairvoyants, et il laissa dans l'ombre ses officiers d'état-major. Pourvu qu'on obéît à ses ordres, qu'on exécutât ses volontés, il se montrait satisfait (3). On finit par croire à son infaillibilité, surtout dans les grades élevés, car sans cela on eût passé pour un médiocre courtisan. Quel fut le résultat de cette disposition ? A moins d'un écrit, l'on ne marcha plus au feu : Junot, à Valoutina, Grouchy, à Waterloo, en sont des exemples fameux qui influèrent sur sa chute.

(1) *Essai sur les reconnaissances militaires*, par ALLENT, chef de bataillon du génie, p. 2. Cet *Essai*, l'un des classiques de la science militaire, se distingue, outre l'excellence du fonds, par un style correct et mesuré qui dénote un esprit cultivé : il a été inséré au *Mémorial topographique et militaire*, rédigé au dépôt général de la guerre, n° 4, historique, Paris, de l'imprimerie de la République, germinal an XI (1803). Allent, auteur d'une *Histoire* estimée *du corps du génie* (1805) et d'un *Précis des institutions militaires* (1808 et 1836), est devenu secrétaire du comité du génie, puis général, secrétaire général du ministère de la guerre et conseiller d'État.

(2) Presque toutes les promotions ne restaient que douze à quinze mois dans les écoles, au lieu des deux années exigées aujourd'hui par la loi.

(3) ROCQUANCOURT, *Cours d'art et d'histoire militaires*, t. III, p. 440.

Ce résultat ne tient pas uniquement à ce que le souverain prédomina bientôt chez lui sur le général en chef : son talent de chef d'armée n'était pas de nature à faire école (1), parce qu'en raison de son immense supériorité il se défiait des autres et n'avait dans les meilleurs officiers qu'une confiance très-relative. Il ne forma aucun adepte, et nul de ses lieutenants ne fut de taille à le remplacer : Alexandre le Grand avait déjà donné à l'univers ce spectacle instructif.

Napoléon, par des avancements prodigieux, par des récompenses octroyées sans mesure, surtout après 1807 (2), excita au plus haut degré l'ambition de ses soldats : il obtint de la sorte un incroyable élan et put accomplir de grandes choses; mais une pareille prodigalité ne pouvait durer, et elle engagea l'avenir en encombrant les grades élevés, en rendant le commandement de l'armée très-difficile après lui.

Le plus grave inconvénient du système de guerre de Napoléon, c'est qu'il se résume trop en lui. Déjà cet inconvénient s'était présenté à nous dans le cours de cette histoire en la personne de Frédéric ; mais cette fois il a plus de gravité encore.

Napoléon habitue l'armée à se reposer de tout sur lui-même. Non-seulement cela prive d'initiative ses maréchaux et ses principaux généraux, mais loin de lui on ne sait plus agir avec ensemble; les passions s'en mêlent, notre action

(1) FOY, *Histoire de la guerre de la Péninsule*, 1827, t. Ier, p. 159.

(2) Dans les armées qu'il commandait : les autres furent souvent oubliées. Lisez à ce sujet : *Solution de la question de l'Algérie*, par le général DUVIVIER, 1842, p. 27. Le général Alexandre, qui avait débuté à Austerlitz, disait très-bien : « En ce temps-là, les récompenses se faisaient plus attendre qu'aujourd'hui (là où n'était pas l'Empereur), et souvent un officier blessé recevait, pour tout témoignage de satisfaction, le pain d'hôpital jusqu'à ce qu'il fût en état de reprendre les armes. » En 1805, il y avait encore des capitaines datant comme grade de 1792, et de très-bons.

s'affaiblit; les aveux de Masséna à son retour d'Espagne (1811) ne le prouvent que trop (1).

La situation se trouvait tellement tendue que, Napoléon disparu, tout son système de guerre tombait à néant. Ce système grandiose, il fallait un souverain pour l'exécuter, et un souverain puissant, usant de tous les moyens à sa disposition, en abusant quelquefois. La France était hors de ses gonds, comme sous la République, et il y avait vingt ans que cela durait. Un pareil état ne pouvait se soutenir. Il cessa avec le gouvernement du grand homme qui l'avait mis en pratique.

En relevant les défauts de la méthode de guerre de Napoléon, notre intention a été de l'envisager sous toutes ses faces, et non de la présenter sous un jour atténué; c'eût été mal agir envers l'un des maîtres de l'art militaire, envers l'un de ces guerriers dont le nom vivra comme ceux d'Alexandre, d'Annibal, de César, de Gustave-Adolphe, de Frédéric.

Malgré nos critiques, faciles à faire à un demi-siècle de distance, cette méthode se recommande par de nombreux côtés, et une partie en est demeurée en usage. La suite de ce travail le fera voir. Elle fut incontestablement la meilleure de toutes celles employées au début du XIXe siècle. Sa supériorité fut promptement reconnue par les ennemis de la France, qui s'en assimilèrent les recoins le plus à leur portée.

Il nous reste à nous occuper de ces imitations pour caractériser dans son entier l'art militaire du XIXe siècle, jusques et y compris l'année 1815.

(1) Reportez-vous à la notice sur ce maréchal en tête du tome Ier de ses *Mémoires*, par KOCH.

L'Europe répond à notre nouveau mode de recrutement, la conscription, et au nombre considérable de soldats qu'il fournit, en modifiant la manière dont elle lève ses troupes. L'Allemagne entière adopte la *landwehr* (1), la Prusse lui donne une organisation particulière (2), la Russie recourt à une espèce de milice semblable nommée *drushinnas* (3), l'Espagne se couvre de *guerillas*. A partir de 1813, il surgit presque partout une levée en masse, ou du moins les milices en question enflent leur effectif de façon à produire l'équivalent de cette levée. Cette mise sur pied générale de forces considérables montre que la supériorité du nombre devient chaque jour plus décisive (4).

Malgré l'esprit patriotique qui les pousse en avant, il faut songer à ne pas priver ces soldats improvisés de l'aiguillon qui agit le mieux sur l'homme, de l'espoir des récompenses. C'est alors que, malgré la différence des constitutions politiques, on leur ouvre la voie de l'avancement et que les grades deviennent plus accessibles à tous. En même temps, on excite leurs sentiments civiques en promettant dans chaque État plus de liberté intérieure une fois la guerre terminée. Ces deux changements produisent un effet analogue à ceux qu'ils avaient produit en France après 1792.

L'organisation d'une armée en corps d'armée, employée pour la première fois en 1805 par Napoléon, fut imitée par l'Autriche dès 1809. Pour cette dernière campagne, l'archiduc Charles, généralissime et ministre de la guerre, chargé

(1) L'Autriche l'adopta dès 1809 par l'initiative de l'archiduc Charles.

(2) Cette organisation date de 1812 : nous l'indiquons au début du chapitre suivant.

(3) En 1812. Cette année, la Russie eut 880,127 hommes sous les armes.

(4) Clausewitz, *De la guerre*, livre v, chap. 3.

depuis trois ans d'organiser et de préparer des troupes actives, divisa les forces de la monarchie autrichienne en neuf corps d'armée et deux corps de réserve. En 1813, toutes les forces alliées se trouvaient organisées de la sorte. Les corps d'armée étrangers dépassaient rarement trois divisions (1); l'on rencontre même encore à la date de 1818 les corps d'armée prussiens doués d'une existence permanente, mais réduits à deux brigades chacun (2).

On répète contre lui son emploi des batailles stratégiques. Waterloo en est un exemple : tout fut décidé par la marche qui amena Blücher et ses Prussiens sur le champ de bataille, car dès leur apparition, suivant Jomini (3) : « rien ne pouvait s'opposer à la perte de la bataille par les Français. »

On imite également sa tactique dans les batailles. Wellington manœuvra à Salamanque contre Marmont comme il avait manœuvré à Austerlitz contre Koutousoff, profitant d'un vide dans la ligne ennemie pour battre l'aile isolée de cette ligne.

On évite de se trop disséminer devant lui, par l'exemple du mauvais résultat donné par le fractionnement des forces et l'isolement qui peut en résulter pour un corps, comme Rivoli et Austerlitz l'avaient prouvé. On le sent trop habile pour ne pas profiter d'un décousu quelconque, et l'on adopte pour principe que « toute manœuvre pour déborder et tourner une aile *doit être liée* aux autres attaques ».

C'est surtout par rapport aux places fortes que l'on adopte

(1) Voyez les tableaux, p. 161 et suivantes, de *Geschichte der Kriegskunst seit dem 19ten Jahrhundert*, bearbeitet von Freihernn Carl du Jarrys de la Roche, — période von 1800-1815; Mannheim, 1844.

(2) *Études sur la Prusse*, t. Ier, p. 194.

(3) *Précis de l'art de la guerre*, t. II, p. 36.

ses vues, et on peut le faire parce que l'on dispose également de moyens militaires nombreux, grandioses, presque permanents, de ces moyens dont le retour pour un temps prolongé semble difficile, aujourd'hui que les armées des peuples civilisés ont quitté l'ancienne sobriété dont s'honorait le métier des armes pour se rapprocher des habitudes anglaises.

Même en laissant de côté les campagnes d'Espagne, où la résistance nationale se réfugia avec acharnement derrière des remparts, on ne peut dire d'une manière absolue que Napoléon ait renoncé à faire des siéges. Le siége de Dantzig, en 1807, prouverait le contraire. Il tâcha seulement de les *éviter,* mais, comme nous l'avons dit dans les premières pages de ce chapitre, à propos des places fortes, sans nier l'utilité de ces dernières à la guerre et sans chercher à se débarrasser des dépenses occasionnées par leur entretien ; ainsi dans ses deux marches sur Vienne, le long de la vallée du Danube, surtout en 1809, les places ne jouèrent presque aucun rôle, et en 1812, dans la guerre de Russie, il n'en rencontra pas dans les larges plaines entre le Niémen et Moscou et retrouva en Allemagne celles qu'il occupait intactes.

De même Valenciennes, Maubeuge, Bouchain, le Quesnoy n'ont pas arrêté les alliés marchant en 1814 sur Paris (1). L'Europe profitait de nos leçons, dans un moment de surprise, il est vrai, et qui sort des règles ordinaires, de celles où les forces des deux adversaires s'équilibrent mieux. Wellington et Blücher suivirent la même conduite dans leur

(1) En mars, Soissons tint bon pendant neuf jours de siége et ne céda qu'en faisant adhésion au gouvernement provisoire : nous parlons de la défense faite par le chef de bataillon Gérard, auquel Napoléon avait confié 30,000 hommes.

invasion de 1815, non toutefois sans avoir un instant hésité s'ils ne prendraient pas quelques places pour assurer leur marche avant de pénétrer en France (1).

Laisser de côté les places fortes fut un procédé utilisé uniquement dans la guerre offensive, car dans la guerre défensive chacun s'appuie sur elles. Les soldats de Napoléon luttèrent dans des places fortes de toute grandeur, depuis le fort de Mouzon, dont la garnison n'atteignait pas 100 hommes (2), jusqu'à Dantzig, en Allemagne (1813), et Anvers, en Belgique (1814), dont Carnot anima la résistance; le principe de l'empereur consistait à conserver ses points avancés pour le cas où la fortune des armes lui sourirait à nouveau et où il pourrait d'un bond se reporter sur les villes précédemment conquises. Les soldats des souverains alliés luttèrent à leur tour dans Ulm (1805), Dantzig (1807), Saragosse (1808), etc.

Pour qu'ils puissent réaliser ces changements dans la précédente manière de faire la guerre, les gouvernements accordent à leurs généraux une plus grande latitude. Ils reconnaissent combien il devient difficile de conduire de loin et avec des instructions étroites une guerre aux allures aussi vives, et renoncent à ce vieux mode des cours, notamment le cabinet de Vienne.

L'archiduc Charles profite de ce revirement dès la campagne de 1809, dans laquelle il résiste habilement aux

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, t. XX, p. 431.

(2) Situé en Espagne, sur la rive gauche de la Sosa, ce petit fort résista aux Espagnols pendant quatre mois et demi (1813 et 1814), principalement au moyen d'une guerre de mines conduite avec une rare intelligence par un garde du génie nommé *Saint-Jacques* (Pasqual, dit). Une notice sur ce siége a été insérée au *Spectateur militaire* de Paris (octobre 1833) par le capitaine (aujourd'hui général) du génie Chauchard.

Français avec les seules forces de l'Autriche. Il oppose à Napoléon une guerre méthodique, basée sur les principes, et pourtant assez rapide, et réussit, avec un courage digne d'un meilleur sort, à l'arrêter dans son passage du Danube à l'île de Lobau, et à retarder un instant sa course victorieuse vers l'apogée de la puissance.

Si l'archiduc Charles peut agir débarrassé des lisières du conseil aulique, un autre adversaire de Napoléon, le duc de Wellington, se voit souvent en butte, pour ses opérations, aux attaques du parlement d'Angleterre, car si ce grand pays accorde les plus belles statues à ses chefs militaires (1), et non à ses souverains, il n'épargne pas les piqûres du forum à ceux qui montent au faîte. Wellington opposa à l'empereur le sang-froid de sa race, le système de guerre se ravitaillant par les côtes maritimes (2), le soulèvement des pays où il luttait, la guerre de second plan, mais sûre, qui ne fait jamais un pas en avant sans que le pas précédent soit terminé et le terrain où il a été fait conquis et assuré, qui n'hésite même pas, dans les cas douteux, à renoncer à un espace immense (3) et à retourner tranquillement dans un camp retranché (4) élevé au point où il a débarqué et d'où il est parti. Le général anglais recourut aussi souvent à une *défensive offensive* dans ses batailles ; il attendait son adversaire (5) sur un terrain reconnu, étudié, terrain en sa

(1) La statue de Nelson à Londres, par exemple.

(2) Très-utile aux Anglais, qui traînent après eux des femmes et d'énormes bagages : lisez à ce sujet quelques-unes de leurs campagnes modernes dans l'Inde.

(3) En juillet 1809, lors de sa retraite sur le Portugal, après sa victoire de Talavera.

(4) Celui de Torrès-Vedras. Le camp de Drissa (1812), construit par le général Phull, fut un des grands camps employés par les alliés contre l'empereur.

(5) En Espagne, il ne se mesura pas avec Napoléon en personne.

faveur, où les siens se trouvaient en partie cachés par les dispositions locales ; de là il employait tous ses feux sans bouger, puis, quand l'ennemi s'apprêtait à l'assaillir (1), s'ébranlait lui-même et attaquait avec toutes ses forces ; ce moyen réussissait principalement sur des pentes, à condition de se placer en arrière et près de leur sommet (2), comme à Talavera, à condition également de posséder une infanterie flegmatique et solide (3). Ajoutons que Wellington préférait nous harceler à nous aborder, et, fait singulier, Napoléon finit aussi par recommander d'employer contre lui des *affaires de poste* et non des affaires générales.

On a vaincu Napoléon par d'autres côtés.

D'abord à son habitude, disons mieux, à son amour de la guerre, on a opposé la guerre, quitte à être vaincu, car c'était un habile joueur, et de la sorte, suivant l'expression souvent répétée, on l'a *usé* à force de victoires.

Puis, pour entretenir la guerre, on a réuni ses forces, on s'est *coalisé* (4) contre lui. Moins bon politique que guerrier, il avait fait appel à des moyens violents, s'était attiré d'implacables haines, et ne sut pas déjouer les menées qui les unirent.

Pour l'abattre, dans un pays qui offrait déjà contre lui

(1) Il s'agissait de bien saisir cet instant : Wellington y excellait, et son coup d'œil tactique était prompt et expérimenté.

(2) Cette méthode pour défendre les hauteurs est devenne classique ; elle remonte aux guerres d'Espagne et appartient aux Anglais : c'est une défense d'infanterie contre infanterie.

(3) Telles étaient, telles sont encore les qualités de l'infanterie anglaise. Bien postée, appuyée par l'artillerie, elle semble s'être implantée dans une position, et il devient difficile de l'en débusquer.

(4) Il était entré seul, sans alliés, à Vienne, Berlin, Madrid ; la coalition n'est donc pas une imitation de ses procédés ; elle avait déjà existé avant lui contre la République.

un ennemi terrible, l'hiver (1), incapable de céder aux séductions d'un grand homme, on a recouru à un moyen barbare, l'incendie d'une capitale (2), moyen précédé d'une mesure extrême qui avait consisté à ravager le pays, à faire le vide autour de lui.

Ce vide ne fut pas fait seulement en Russie. Wellington s'était déjà servi de ce procédé en Portugal, au mois d'octobre 1810, en avant de ses lignes de Torrès-Vedras (3).

(1) Le général *Hiver*, dit-on avec une certaine ironie hors de France, sans songer combien est triste à habiter un pays qui dispose d'un pareil moyen.

(2) Moscou. Ce fut Rostopchin qui alluma l'incendie, sans ordre prétend-on.

(3) Le général anglais avait donné ordre, *sous peine de mort*, aux Portugais *de tout détruire* en se retirant. Leurs magistrats, à la réquisition d'un officier anglais, devaient quitter leur résidence sous peine d'être punis comme traîtres. (Voyez sa *Proclamation* au peuple portugais, août 1810.)

CHAPITRE IX

—

PÉRIODE DE 1815 A 1848 [1]

Après Frédéric qui a perfectionné la tactique, après Napoléon qui a développé la stratégie dans son sens le plus élevé, l'art de la guerre moderne se trouve constitué, et notre travail pourrait prendre fin, puisque, après avoir considéré la science militaire à son origine, nous l'avons suivie dans ses différentes phases et conduite à son apogée.

Cet apogée, celui de Napoléon, n'a pas encore été dépassé; même à cinquante ans de distance, on peut ajouter foi aux moyens qu'il a mis en usage. Mais la méthode de guerre trouvée, il reste à l'appliquer, et ceux qui ont à porter le poids de cette terrible responsabilité doivent connaître et méditer les grands événements militaires au milieu desquels elle s'est produite. Ce devoir rempli, les découvertes de l'industrie et des événements nouveaux pourront modifier leurs réflexions et produire un courant d'idées duquel sortira avec le temps un ordre de choses nouveau.

(1) Il s'agit dans ce chapitre d'histoire contemporaine encore peu connue et peu assise : nous tracerons donc plutôt un tableau que nous ne composerons un morceau historique réel.

Cette série de travaux par lesquels ont dû passer les chefs d'armée qui ont eu la tâche difficile de diriger des guerres après les brillants exemples donnés par l'empereur, la génération des hommes nés sous la République l'entreprit avec eux et pour eux, et parmi cette génération il surgit des historiens qui firent la clarté au milieu de l'examen public et lui apportèrent des matériaux élaborés avec talent, en attendant qu'un jugement définitif soit devenu possible.

Ces historiens furent aidés, ou par leurs souvenirs s'ils avaient été acteurs dans le grand drame qui se déroula de 1792 à 1815, ou par les souvenirs oraux ou écrits des contemporains. Un grand nombre de ceux-ci prit la plume en main et publia des *mémoires*, les uns hostiles à Napoléon, car depuis sa chute on pouvait tout dire et on ne s'en faisait pas faute; les autres favorables à ce souverain et à ses actes. Lui-même descendit plus tard dans l'arène. Il parut également de nombreux factums justificatifs publiés à l'occasion des Cent-Jours par les grands personnages qui y prirent part après avoir été attachés à la première Restauration. Ces factums, ces mémoires jettent du jour sur les événements militaires du temps et sont bons à consulter : ils ont été utilisés par les auteurs qui ont abordé l'histoire militaire de ce temps.

Le premier ouvrage important sous ce rapport est celui du général Rogniat intitulé : *Considérations sur l'art de la guerre*; il parut en 1816 et eut plusieurs éditions. L'auteur, officier du génie, y blâme plusieurs des campagnes de Napoléon, principalement la campagne de Russie ; c'était la première fois qu'on osait critiquer cette grande épée : le livre eut du succès. Cependant, théoricien avant tout et homme d'imagination, Rogniat était vulnérable sur plusieurs points, et prêtait même le flanc au ridicule par le système des lé-

gions qu'il proposait. Un esprit pratique, bon officier de troupes, le colonel Marbot, lui répondit en 1820 : ses *Remarques critiques* embrassent près de 700 pages, mais elles ne constituent pas un ouvrage ; ce long examen ou plaidoyer mérite pourtant d'être connu des officiers.

En cette même année 1816, le général Préval soulevait avec talent la question de l'administration des corps.

Dès l'année suivante, un intendant, M. Ballyet, publiait sous le voile de l'anonyme un examen intitulé : *De la constitution ou de l'administration militaire en France*, qui, s'il n'indiquait pas les réformes à faire, ouvrait la voie pour en adopter.

C'est aussi en 1817 que le général de la Roche-Aymon donnait une édition française de son excellent traité *des troupes légères*, et que le général de Vaudoncourt publiait ses *Mémoires sur les campagnes d'Italie en 1813 et 1814.*

Dès 1818 le *Journal militaire* adopte une partie non officielle, essai de revue militaire qui contient un grand nombre de comptes rendus relatifs à des ouvrages sur la guerre et plusieurs articles de fonds.

Cette même année, le général Jomini publiait une nouvelle édition de son *Traité des grandes opérations*, où les guerres de Frédéric sont racontées et comparées à celles de Napoléon. Cet écrivain un peu dogmatique, mais rempli de talent pour élucider les faits et en dégager des principes assez applicables, était déjà connu en France, où il avait servi ; son traité sortait d'une imprimerie de Paris, et le premier volume datait de 1804. Il appartenait toutefois à une nationalité voisine, étant Suisse d'origine, et du service de France avait passé à celui de Russie en 1813 (1).

(1) Le général BARDIN (*Dictionnaire de l'armée de terre*, p. 564) attribue

A cette voix étrangère à la France, et qui exerça vers cette époque une influence sur la récolte à tirer des guerres précédentes, nous devons en joindre une autre, celle de l'archiduc Charles, qui nous a combattu sans cesser d'être sympathique à la France. Ce prince avait commencé à écrire en 1806, mais ses écrits ne pénétrèrent guère sur la rive gauche du Rhin qu'après 1815 : l'un d'eux d'ailleurs, les *Principes de stratégie* appuyés par l'exposition de la campagne de 1796, ne fut publié qu'en 1814 (1).

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr publia en 1821 son *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en 1808 et 1809* : dans ce journal, où il retrace les opérations exécutées sous son commandement, l'auteur se livre à diverses considérations politiques et militaires, principalement sur le recrutement. D'autres ouvrages sont plus tard sortis de sa plume, et il faut le consulter pour savoir ce qu'ont fait les armées du Rhin et de Rhin et Moselle, de 1792 à la paix de Campo-Formio.

Les *Mémoires de Napoléon*, intitulés à leur origine *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, ces mémoires, écrits à Sainte-Hélène par MM. de Montholon et Gourgaud, virent le jour à Paris en 1823 : nous les citons ici parce qu'ils contiennent de précieux récits d'opérations militaires, récits dus à celui même qui avait dirigé ces opérations avec une supériorité proclamée par tous, et qui léguait ainsi à la publicité une partie de ses secrets. Mieux que tout autre, cet ouvrage pouvait servir de jurisprudence pour élaborer la science nouvelle.

à Jomini l'invention de la *politique de la guerre*, sujet qu'il blâme; mais on doit à Hay du Chastelet un *Traité de la guerre, ou politique militaire*, publié en 1667, ouvrage médiocre à la vérité.

(1) La traduction française, par Jomini (et Koch), est de 1818.

Ces mémoires traitaient aussi de l'administration des armées, à laquelle l'empereur s'entendait et se plaisait. L'un de ses lieutenants, dans ses mémoires parus en 1828, offre le même rapprochement curieux : nous voulons parler de Suchet, qui conquit à la fois en Espagne, dans les provinces d'Aragon et de Valence, son titre de duc d'Albuféra par ses succès militaires et l'affection des habitants par un emploi modéré de leurs ressources en vue de pourvoir aux besoins de ses soldats.

Un ancien aide de camp de Custine, le général Baraguay-d'Hilliers, publia en 1824 les *Mémoires de Custine.*

La même année, un ancien aide de camp de Masséna, le général Pelet, mit au jour les premiers volumes de ses *Mémoires sur la guerre de 1809 en Allemagne*, sur cette lutte où le maréchal auquel il fut attaché déploya un si brillant courage. L'auteur se montre officier d'état-major intelligent et écrivain de talent dans cette relation d'une guerre célèbre qui se termina par une alliance entre les deux puissances belligérantes, la France et l'Autriche.

Mathieu Dumas termine en 1826 son grand ouvrage en 19 volumes, commencé à l'étranger après la proscription du 18 fructidor, et intitulé : *Précis des événements militaires*, où il retrace d'une main ferme et élégante la longue histoire des guerres de 1799 à 1807 (1) ; c'est l'un des meilleurs produits de la littérature militaire de cette période.

MM. de Ségur et de Chambray font chacun paraître un ouvrage sur la campagne de Russie en 1812 et ses désastres, sombres tableaux, instructifs sous le rapport de la conduite de la guerre et de la limite des entreprises comparée aux forces dont on dispose.

(1) L'ouvrage devait continuer jusqu'en 1814.

En 1827, la librairie Anselin mettait en vente un ouvrage en 4 volumes : *Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même au tribunal d'Alexandre, de César et de Frédéric.* Œuvre bien écrite, ce travail était la meilleure histoire alors possible de Napoléon et abondait en des détails militaires qui trahissaient la plume d'un écrivain fait. L'absence de préoccupations exclusivement françaises faisait deviner un étranger, et pourtant cet étranger n'épousait pas non plus les plaintes des alliés ; il devait être d'un pays neutre et avoir vécu au milieu de la liberté, on reconnut bientôt en lui le général Jomini.

L'*Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon*, par le général Foy, ouvrage malheureusement resté inachevé mais plein de feu et digne de la célébrité de son auteur, date de 1827 également.

Quant au *Tableau des guerres de la Révolution de 1792 à 1815*, par P. G. (1838), il servit à populariser la connaissance sommaire de ces guerres ; mais, malgré son mérite pour le moment où il parut, ce n'était qu'un résumé historique et il n'avait pas de portée comme source d'instruction militaire spéciale (1). Les *Victoires et Conquêtes*, publiées sous la direction du général Beauvais vers 1823, valaient mieux.

Le meilleur des livres pour constater les progrès de l'art militaire pendant le règne de Napoléon, c'est assurément l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers ; car, pour un esprit réfléchi et accoutumé aux spéculations militaires, ces progrès ressortent d'une narration aussi détaillée et aussi claire. Mais cet ouvrage capital appartient à peine à l'époque

(1) L'auteur a publié depuis une *Histoire militaire de la France*, qui lui est supérieure. Jomini a écrit une *Histoire critique des guerres de la Révolution*, laquelle, à l'origine, se trouvait comprise dans son *Traité des grandes opérations*, destiné à comprendre un grand nombre de volumes.

qui nous occupe, puisque sept volumes sur vingt avaient seulement paru avant 1848.

Hors de France, outre les écrits de l'archiduc Charles, plus d'un ouvrage apparaissait aussi sur l'histoire des guerres du début du XIXe siècle. Ces ouvrages portaient, en Allemagne, les noms de Muffling, Damitz, Plotho, Venturini, Kaussler; en Angleterre, ceux de Siborne, Cathcart, John Jones, Napier; en Italie, ceux de Vacani, Luigi Blanch; en Russie, ceux de Butturlin et Okouneff.

Nous ne citons que les ouvrages les plus saillants. Un grand nombre de relations, d'éclaircissements, de notices, d'essais théoriques, la plupart rédigés par des officiers, vinrent également apporter leur contingent de souvenirs et d'observations.

Ces différents livres, produits du calme survenu après un long orage, ouvraient la voie à la création de la science militaire moderne, création qui semblait assurée pour longtemps; car, après tant de secousses, on ne prévoyait pas les inventions qni allaient surgir et modifier à leur tour les principes nés du génie de Napoléon.

On entra également dans cette voie par la pratique, et l'on chercha à améliorer plusieurs des institutions militaires : ces dernières, quand elles sont satisfaisantes, donnent en effet aux troupes des avantages semblables à ceux que procure une bonne méthode de guerre.

Pendant que la Prusse affermissait l'établissement de sa landwehr, partagée en deux bans : le premier composé des hommes de 20 à 32 ans et servant à l'extérieur en cas de guerre; le deuxième formé des hommes de 32 à 40 ans et bornant son service à l'intérieur du territoire, tout en exigeant de chaque citoyen un service réel de trois ans, réduit à un an

de présence sous les drapeaux pour ceux qui se destinent aux carrières libérales et devancent le temps par un engagement volontaire; pendant que cette puissance partageait son armée en huit corps d'armée constamment organisés et prêts à entrer en campagne, s'avouant ainsi une puissance née par les armes et comptant sur elles pour se maintenir, la France, au contraire, cherchait à se créer un bon système de recrutement sans divulguer des velléités guerrières, qui eussent alarmé une population fatiguée par le poids de vingt années de luttes soutenues contre l'Europe entière.

Un article de la charte de 1814 avait aboli la conscription, et l'histoire reconnaîtra que cette abolition fut une nécessité du temps. L'armée française, pendant trois années, se recruta exclusivement par l'engagement volontaire (1); or, comme ce mode a été, en tout pays et en tout temps, insuffisant pour alimenter une grande armée, ce système ne pouvait qu'être transitoire : il cessa par la loi du 10 mars 1818. Celle-ci fut votée sous le ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui en fut l'ardent promoteur, établissant très-bien que le recrutement *obligé* devait être adopté en France comme partout, que ce mode convenait à la paix comme à la guerre, et que l'abus qui avait été fait de la conscription ne légitimait en rien sa proscription (2). Il énonça en outre (3), car cela a non moins d'importance, que chaque année le *chiffre* du contingent devrait être voté annuellement, qu'il

(1) On passait d'un pied de guerre considérable à un pied de paix restreint; aussi le soldat fait n'était pas rare.

(2) *Discours de Gouvion-Saint-Cyr à la chambre des pairs*, 6 mars 1818. L'orateur a soin de rappeler qu'on discutait sur un territoire encore occupé par les armées de l'Europe.

(3) A la chambre des députés, 26 janvier 1818.

ne comprendrait plus, comme dans le système de la conscription, *tous* les jeunes gens d'un certain âge, et que les jeunes gens non désignés par le sort seraient *libérés* immédiatement. La durée du service fut fixée à six ans ; mais, une fois ces six années achevées, les appelés se trouvèrent encore astreints, durant six autres années, à un service territorial, ce qui constitua une excellente et nombreuse réserve, composée de six fois le contingent annuel, c'est-à-dire de 240,000 hommes. Jamais réserve ne fut mieux formée, car elle ne comprenait que des soldats ayant six ans de service, de véritables *vétérans*, comme la loi les appelait en effet : ce fut une faute d'y renoncer en 1824, même en portant, comme cela se fit, la durée du service réel à huit années. Cette durée fut réduite à sept années par la loi de 1832 sur le recrutement, sans aucune disposition pour la réserve, qui ne compta plus dans ses rangs que les jeunes appelés, laissés ou renvoyés momentanément chez eux par mesure d'économie ; c'est-à-dire que la France n'eut pas de réserve, semblable au premier ban de la landwehr, et il en fut ainsi durant la période qui fait l'objet de ce chapitre. La garde nationale, il est vrai, outre son but spécial de maintenir à l'intérieur l'ordre et la paix publique, avait pour destination « de seconder l'armée de ligne quand il s'agissait de défendre les frontières, les côtes et d'assurer l'indépendance de la France et l'intégrité de son territoire ». A partir de 1830, cette garde dut venir en aide à l'armée au moyen de *corps détachés*, mobilisés par une *loi*, c'est-à-dire par le concours du roi et des deux chambres, et non plus par un simple sénatus-consulte comme sous l'Empire. Une semblable disposition semble la réponse mesurée à une question nettement posée par Gouvion-Saint-Cyr en 1821 : « Jusqu'à quel point la population doit-elle concourir aux

opérations de l'armée, dans le cas d'invasion de la part d'une puissance supérieure ou d'une coalition (1) » ?

L'avancement devint aussi une des préoccupations du législateur, et cela se justifie : après tant de guerres favorables au développement et à la satisfaction des ambitions, la carrière s'obstruait tout d'un coup, et par la cessation des hostilités et par la réduction des effectifs. Grave difficulté, puisqu'il faut, dans l'intérêt du pays, ne décourager ni le talent ni les services. On essaya de la résoudre en fermant la porte à la faveur, en n'accordant aux officiers, pour ainsi dire, d'avancement qu'à l'ancienneté depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, ou du moins en assurant à l'ancienneté de parvenir jusqu'à ce grade : cela fut stipulé en France par la loi du recrutement de 1818, laquelle, en appelant au service chacun des citoyens désignés par le sort, leur parlait en même temps de leur avenir s'ils restaient sous les drapeaux. Plus tard, en 1832, une nouvelle loi sur l'avancement fut votée, sous l'influence du maréchal Soult, l'un de nos bons ministres de la guerre, et la part donnée à l'ancienneté diminuée, en ce sens qu'elle ne permit plus d'atteindre au delà du grade de chef de bataillon.

En Allemagne, l'avancement se fait à partir de 1815 plus à l'ancienneté qu'au choix, au moins en temps de paix : ainsi, en Autriche, le gouvernement a presque toujours égard à l'ancienneté, et il recommande aux colonels d'en tenir compte pour les nominations qui leur sont dévolues, c'est-à-dire jusqu'au grade de capitaine inclus ; ainsi, en Prusse, l'avancement se fait uniquement à l'ancienneté depuis le grade de

(1) *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en 1808 et 1809*, p. 292. « On ne saurait trop ménager les populations, » dit plus loin l'auteur,

second lieutenant jusqu'à celui de capitaine de première classe; ainsi, en Bavière, on avance par corps et par ancienneté, en vertu de l'usage plus que de la loi. Dans l'armée russe, on parvient à l'ancienneté du grade d'enseigne à celui de lieutenant-colonel, et cela dans chaque régiment. En Espagne, l'avancement des corps spéciaux se fait uniquement à l'ancienneté.

Ces détails prouvent que partout on reconnaît la nécessité d'entourer de garanties la carrière militaire, et d'éviter ces promotions qui échappent parfois à un gouvernement et où il n'existe aucune observation des règles d'une saine justice distributive.

Les autres garanties accordées furent : en France, la loi sur l'état des officiers, loi en vertu de laquelle le grade demeure la propriété d'un officier et ne peut être perdu que d'après l'avis motivé d'un *conseil d'enquête* (1); en Prusse, l'extension donnée aux *tribunaux d'honneur*, qui ont pour but de maintenir intact l'honneur commun du corps d'officiers, et par conséquent de sévir contre ceux qui s'en écartent (2); dans plusieurs États de l'Allemagne, des retraites plus favorables au moyen de versements et retenues combinés d'une manière particulière; en divers pays, des emplois civils concédés aux officiers, parfois aux sous-officiers, après un certain nombre d'années passées au service de la patrie sous le drapeau, etc.

(1) Auparavant, la proposition du ministre suffisait. Il est vrai que l'autorité du souverain pouvait tempérer la sévérité ministérielle. On se rappelle la réponse faite par Napoléon, le 23 février 1805, au ministre demandant la mise à la réforme d'un capitaine : « Le réprimander et lui défendre de boire. » *Correspondance de Napoléon Ier*, édition officielle, t. X, 1862, p. 207.

(2) Reportez-vous à la IXe de mes *Études historiques et militaires* sur la Prusse.

Les longues guerres qui venaient d'avoir lieu, car souvent la lutte met à nu des principes fort simples, mais niés tant qu'on est au repos ; ces longues guerres avaient prouvé la nécessité d'officiers instruits, dont Napoléon I[er] semblait, nous l'avons dit dans le précédent chapitre, s'être peu soucié durant son règne. La constatation et l'aveu de ces faits viennent de ce souverain même (1). Les officiers instruits avaient surtout manqué dans les états-majors. Aussi créa-t-on un corps spécial d'état-major, et pour y être admis il fallut passer deux ans dans une école d'application établie exprès (1818), faire preuve en un mot d'un degré d'instruction militaire étendu (2). Les autres puissances imitèrent la France, sinon en créant un corps d'état-major, car beaucoup en avaient déjà, au moins en le reconstituant et en fixant mieux ses attributions. Comme elles possédaient plus d'officiers instruits, cela leur fut facile. En France, le corps des ingénieurs géographes, qui avait la topographie militaire pour mission, subsista parallèlement au corps d'état-major, chargé dans l'origine de fournir des aides de camp aux généraux et des officiers de bureau aux états-majors des armées et des divisions ; plus tard, en 1831, les deux corps furent fondus en un seul, et l'état-major prit en plus la spé-

(1) Au début de sa carrière, Napoléon ne pensait pas ainsi. On lit dans une lettre qu'il écrit au Directoire le 16 novembre 1797 : « Un État n'acquiert des officiers comme le citoyen Andréossi qu'en soignant l'éducation et en protégeant les sciences, dont le résultat s'applique à la marine, à la guerre, comme aux arts, à la culture des terres, à la conservation des hommes et des êtres vivants. »

(2) Les cours de l'École d'application d'état-major comprirent, dès son origine, la géographie et la statistique, la topographie, le dessin, le lever de la carte, les reconnaissances militaires, les éléments d'artillerie, la fortification passagère, l'attaque et la défense des places, l'art, l'histoire et l'administration militaires. Des officiers d'état-major, d'artillerie, du génie, des ingénieurs géographes et un sous-intendant militaire professaient ces divers cours. *Ordonnance du 6 mai 1818*, titre v, art. 36.

cialité de la topographie. Au point de vue de l'art, cette réunion fut-elle un progrès? L'avenir, sans doute, répondra catégoriquement.

On employa assez fréquemment, pour former les troupes, l'usage des camps d'instruction. Il y en eut à Compiègne, Fontainebleau, Saint-Omer, Lunéville, Metz, Lyon, en Bretagne, dans la Gironde. Toutefois, sans doute en raison des exigences financières d'un gouvernement constitutionnel, aucun de ces camps ne devint un établissement permanent. Marmont l'eût voulu, disant en 1845 (1) : « Je voudrais que des établissements permanents fussent formés dans des provinces qui n'ont qu'une culture misérable, comme la Champagne ; et qu'un baraquement durable fût disposé pour recevoir 30,000 hommes. Pendant trois mois au moins, les mêmes troupes l'occuperaient. Trois établissements semblables suffiraient pour donner et conserver à l'armée française un esprit militaire et une instruction qui la rendissent constamment propre à la guerre. »

De nouvelles guerres éclatèrent bientôt, guerres locales et partielles il est vrai, non plus une guerre générale comme celle dont nous avons tiré nos remarques des deux chapitres précédents. Ces guerres réduites montrent comment l'on utilisa l'expérience si chèrement achetée et avec quelles modifications l'on appliqua la méthode due au plus grand guerrier moderne, à Napoléon. Ce fut l'Autriche qui arma la première, en 1821, afin d'intervenir à Naples et dans les États sardes. Son armée, pour la première de ces interventions, comptait 52,000 hommes aux ordres du baron de Frimont, et se divisait en deux corps d'armée commandés par

(1) *De l'esprit des institutions militaires*, p. 245.

les généraux Walmoden et Stutterheim. Sa deuxième armée, celle qui agit en Piémont, sous la direction du comte de Bubna, ne dépassait guère 18,000 combattants et ne comprenait que des divisions.

Dans la campagne de 1823, en Espagne, la France revint au système des divisions mixtes. Chaque corps d'armée comptait 2 divisions de 3 brigades, et la brigade comportait 2 ou 3 régiments, parmi lesquels figurait quelquefois un régiment de cavalerie légère. Cela n'empêchait pas deux des corps d'armée d'avoir pour annexe une division de dragons ; quant à l'artillerie et au génie, ils se trouvaient attachés à chaque division dans la proportion habituelle. Ces dispositions reflètent un retour contre le système de Napoléon, qui comprenait des corps d'armée entièrement composés de cavalerie, et ne donnait aux corps d'armée d'infanterie qu'une très-petite fraction de troupes à cheval. Nous avons signalé déjà les inconvénients résultant de cette composition, inconvénients qui se fussent révélés plus grands encore pendant une guerre de la nature de celle d'Espagne. La réserve de l'armée française dans cette expédition avait 7 régiments de cavalerie (1) et 8 bataillons seulement d'infanterie.

Lors de la guerre de 1828-1829, la Russie envoya sur les Balkans le général Diebitsch (2) avec 4 corps d'armée, comprenant ensemble 8 divisions d'infanterie (96 bataillons), 5 divisions de cavalerie (88 escadrons), 3 divisions d'artillerie (31 batteries), soit comme effectif de 100 à 120,000 hommes. Si, malgré l'importance de cette lutte pour lui,

(1) 5 de cuirassiers, 1 de dragons, 1 de chasseurs.

(2) Alors aide de camp de l'empereur de Russie ; lorsqu'il eut franchi les Balkans, il fut nommé feld-maréchal et reçut le surnom de *Zabalkanski*.

l'empereur Nicolas n'envoya pas plus de troupes contre la Turquie, ce fut pour ne pas alarmer l'Europe par ses armements (1). Il disposait en même temps de 20 à 25,000 hommes, dont moitié destinée aux opérations actives, cantonnés en Perse sous les ordres de Paskiewitch, afin de prendre les Turcs à revers sur leur frontière extrême de l'Asie Mineure, par le Caucase, et les empêcher de reporter en Europe une portion des troupes qu'ils entretenaient dans la Turquie d'Asie ; ce corps expéditionnaire ne comportait que des brigades (2).

L'armée française qui fit en 1830 l'expédition d'Alger, et s'empara de cette ville, était trop faible pour supporter un fractionnement en corps d'armée ; chacune de ses 3 divisions comprenait 3 brigades d'infanterie, plus 2 escadrons de cavalerie ; mais si la cavalerie compte en nombre aussi restreint, c'est que, dans les prévisions gouvernementales, il s'agissait d'un siége à faire plus que d'une conquête.

En 1839 comme en 1832, dans la journée de Nézib comme dans celle de Konieh, l'armée égyptienne aux ordres d'Ibrahim-Pacha ne comprenait aussi que des divisions, le plus souvent même des brigades seulement, et jamais de corps d'armée ; nous la citons parce qu'elle se trouvait organisée à l'européenne par les soins d'officiers français qui avaient combattu sous Napoléon. Lors de la retraite de Syrie (fin de décembre 1840), Ibrahim commande à 54,000 hommes, effectif le plus considérable dont il ait jamais disposé, mais le fractionnement de son armée reste le même et ne s'élève pas au corps d'armée.

(1) *Campagne de la Russie contre la Turquie en 1828-1829*, par le baron DE MOLTKE, 1845.

(2) *La Russie dans l'Asie Mineure*, ou *Campagnes du maréchal Paskiewitch en 1828 et 1829*, par FÉLIX FONTON, 1840, tableau de la page 250.

Dans l'armée française qui prit Anvers (1832), deux divisions étaient mixtes, c'est-à-dire comprenaient de la cavalerie mêlée à l'infanterie ; les deux autres se composaient uniquement d'infanterie, plus, bien entendu, les 2 batteries d'artillerie et la compagnie du génie attachées à toute division moderne. Cette armée, composée au moment où un nouveau règlement sur le service en campagne apparaissait en France, reflète assez les proportions généralement admises pour les différentes armes. Il s'agit d'une guerre de siége : l'infanterie y étant représentée par un, la cavalerie était un sixième, l'artillerie un dixième, le génie un quarante-deuxième. S'il se fût agi d'une guerre de campagne en plaine, la cavalerie eût été portée au cinquième, tandis qu'elle eût été réduite au dixième pour une lutte se passant sur un pays de montagnes. Dans ces deux derniers cas, on eût calculé l'artillerie à raison de 2 bouches à feu par 1,000 hommes d'infanterie (un peu plus pour la cavalerie), et le génie à raison d'une compagnie par division d'infanterie.

Deux puissances, la Prusse, la Russie, maintiennent à partir de cette période leur armée constamment organisée en corps d'armée. La Confédération germanique le fait également, mais plutôt sur le papier, ses forces se réunissant rarement. Il y a deux avantages à cette disposition : celui de maintenir les mêmes troupes sous les ordres des mêmes chefs, de là une confiance résultant de la vie en commun ; et l'avantage de conserver constamment à de grandes fractions d'armée l'organisation nécessaire pour entrer en campagne, d'où la plus grande promptitude pour commencer la guerre ; mais aussi souvent un inconvénient se fait sentir, celui de laisser les troupes dans les mêmes garnisons, quand par économie on n'impose pas aux corps d'armée des changements de résidence entre eux.

De toutes les guerres entreprises de 1815 à 1848, celles qui eurent l'Algérie pour théâtre ont le plus influé sur la méthode de guerre, au moins en ce qui concerne les Français ; disons mieux, elles ont amené une méthode particulière de guerre.

Vouloir conduire la guerre en Algérie comme en Europe constituait une erreur qui fut le partage des premiers chefs de l'armée française. D'autres entrevirent plus sainement la situation, principalement le maréchal Bugeaud, et c'est sa méthode (1) que nous pouvons prendre pour type à ce sujet. Nous l'exposerons simplement, sans croire que ce chef soit le plus grand général français du XIXe siècle (2) après Napoléon Ier (3).

Bugeaud remarqua combien les Arabes se maintiennent insaisissables comme ennemis, tout en étant embusqués partout comme individus. Traîner contre eux beaucoup d'artillerie et compter les charger en ligne, soit à la baïonnette, soit avec des cavaliers, devenait inutile ou impossible : il n'emmena plus que des obusiers de montagne, portés à dos

(1) Cette méthode fit son apparition en 1841, alors que l'on renonça définitivement à ce singulier projet, dû au général Rogniat, de construire en Algérie une contrefaçon de la muraille de la Chine, c'est-à-dire un mur d'enceinte pour couvrir la plaine de Metidja, mur ayant 25 lieues de développement, flanqué de 200 tours en bois avec assemblages en fer, et qui fut longtemps désigné sous le nom de l'*obstacle continu*.

(2) BUGEAUD s'était occupé de tactique dès 1815 et avait alors publié à Lyon un opuscule militaire intitulé : *Essai sur quelques manœuvres d'infanterie* (in-12), lequel contient un traité des *carrés*. Depuis il a fait paraître plusieurs brochures ou articles sur les manœuvres d'infanterie ; l'un de ces écrits a suscité une polémique entre lui et le colonel LEORIER, auteur de la *Théorie de l'officier supérieur*. Il a paru en 1861 un travail de 25 pages intitulé : *le Maréchal Bugeaud considéré comme tacticien et stratégiste didactique*, par M. DE LA FRUSTON.

(3) On pourrait supposer que M. HUGONNET pense ainsi, d'après une note de son article *Bugeaud, le conquérant de l'Algérie*, inséré au *Spectateur militaire* de Paris, octobre 1859.

de mulet, pouvant atteindre partout et en petit nombre. Débarrassé de canons et de convois de prolonges à traîner, il organisa des colonnes mobiles, colonnes qui devaient suffire au milieu d'un pays presque désert, peu planté, moins bâti encore; en un mot, sans ces obstacles offerts à chaque pas par nos pays civilisés modernes. Ces colonnes furent allégées le plus possible. La cavalerie, avec son harnachement simplifié, ne prit que le sabre et le fusil, supprima tout ce qui n'était pas nécessaire et ce à quoi on attache futilement tant d'importance en France; elle monta des chevaux du pays, plus aptes à supporter le climat et à agir sous son influence. L'infanterie, habillée largement, ne fut plus boutonnée jusqu'au col; elle adopta la cravate au lieu du col, le képi au lieu du shako. Dorénavant, elle marcha *sans sacs*, des chameaux transportant cet accessoire (1); elle ne fut chargée que de ses vivres, et en même temps d'un bidon recouvert de drap mouillé pour y entretenir la fraîcheur. Parfois, on se dispensait de porter le pain à dos d'homme; avec des moulins à bras on pulvérisait le blé trouvé dans des silos arabes, et on en confectionnait, dans des fours en terre ou en torchis, du pain ou de la galette. La viande accompagnait sur pied les colonnes, ce qui était le moyen le plus simple de la transporter. Afin de couvrir le soldat au bivouac sous ce ciel serein et si réfrigérant la nuit, on fit découdre le sac de campement donné jadis à chaque homme, et la réunion de trois ou quatre des morceaux de toile qui en résultèrent formèrent la petite *tente-abri* (2). Avec toutes ces modifications,

(1) Souvent le fantassin avait son sac, non pour porter des effets de rechange, les siens étant bons, mais pour mettre sa trousse, ses cartouches (4 paquets) et ses vivres (pour 8 jours).

(2) On assure que cette idée est du général Bedeau. Elle infirme l'assertion des généraux Marbot et Foy que jamais l'usage de faire camper les armées avec des tentes ne reparaîtrait en Europe.

le général Bugeaud disposa des troupes légères et put parcourir l'Algérie en bravant son climat. Il put poursuivre des tribus nomades, fuyant sans cesse devant leur adversaire, et lutter, avec des combattants semblables aux siens, contre un ennemi rarement groupé, organisé, se composant de guerriers isolés, habiles à se soustraire aux coups, puis à reparaître plus dispos et plus audacieux.

Toutefois, pour préserver ses colonnes des attaques inopinées de nos rusés ennemis, il imagina un ordre de marche particulier, ordre fermé avant tout, le convoi au centre, l'infanterie et la cavalerie aux ailes, les obusiers de montagne avec l'arrière-garde, quelques pelotons légers en avant-garde.

Afin d'intimider nos adversaires, il exécuta des *razzias*, punition terrible, mais la seule qui pût atteindre des tribus toujours mobiles et frapper les Arabes dans ce qui dure plus que les affections, dans leurs intérêts. En même temps, les indigènes qui embrassaient notre cause recevaient un bon traitement, et peu à peu il se formait pour soutenir nos troupes des *goums* auxiliaires, dont le concours offrait l'avantage d'opposer aux Arabes des adversaires de même race et d'habitudes identiques.

La méthode du maréchal Bugeaud et l'enseignement qui en résulte pour combattre une nation africaine et musulmane, clair-semée dans un vaste pays aux sables brûlants et dénué d'eau, cette méthode n'est pas la seule conséquence, le seul profit de notre conquête, de notre colonisation de l'Algérie. Énonçons les autres conséquences et profits de ce grand fait de notre histoire.

Des corps nouveaux furent créés, les uns à pied comme les zouaves, les autres à cheval comme les chasseurs d'Afrique, composés à l'origine d'indigènes, surtout les pre-

miers, comprenant ensuite un mélange de Français et d'indigènes, aujourd'hui abritant sous leur drapeau plus de Français que d'Arabes. Habillés à la mode orientale, façonnés à la manière de vivre de la nouvelle colonie, ces corps ont eu l'avantage sur nos régiments français, obligés de s'acclimater avant de pouvoir agir, et ils ont transporté sous le costume mahométan toute la fougue, toute la vigueur européennes; leur avenir était là : offrir des soldats vigoureux encore, et pourtant habitués aux pays chauds, conditions que les corps purement indigènes, comme les tirailleurs indigènes (turcos) et les spahis, ne réuniraient pas au même degré.

A part l'idée d'obtenir des soldats presque permanents en Algérie, c'est-à-dire n'y souffrant pas comme nos recrues de 21 ans venues brusquement d'Europe, la création des zouaves, des spahis a contribué encore à cet allégement des troupes déjà indiqué par les nécessités de la méthode de guerre, et, sous ce rapport, mis l'art militaire dans une voie qui n'est pas encore close et fermée.

Sans faire la grande guerre, ces troupes fatiguèrent beaucoup, en raison des nombreuses marches qu'elles durent effectuer pour poursuivre les tribus fuyant devant un châtiment, ou Abd-el-Kader disparaissant afin d'aller se cacher dans le désert et puiser de nouvelles forces auprès de centres de population soumis à sa loi; il en résulta un certain endurcissement aux fatigues qui devint dès lors un des caractères de l'armée française et la rendit plus propre à de vastes entreprises.

A des troupes aussi mobiles, aussi légères, à des soldats habitués à se suffire et à fouiller le terrain de façon à en tirer un parti avantageux, il fallait des officiers aptes à les suivre dans tous leurs mouvements, à partager leur élan, à

vivre de leur vie. La tête de l'armée se rajeunit, et les nouveaux chefs contribuèrent à leur tour à la continuation de ses progrès. Ce sont ces nouveaux chefs qui ont essayé de plus en plus, et avec succès, de la faire subsister avec des galettes de blé broyé (1) ou moulu, blé pris dans les silos, et dont les chevaux de la cavalerie se nourrissaient, ou qui, même avec le pain porté à dos, lui ont appris la manière arabe de faire le café au moyen de trous creusés en terre et d'un peu de sarment introduit dans ces trous.

A côté des procédés expéditifs qu'elles ont amenés pour les petits usages de la vie, à côté également de ces simplifications de tenue que les théoriciens approuvent autant que les grands hommes de guerre, car il ne faut pas plus tourmenter le soldat que l'enfant, même pour le rendre beau, les luttes de l'Algérie ont entraîné quelques inconvénients : on leur doit l'insouciance et le laisser-aller.

L'insouciance, assez dans le caractère du soldat français et qui s'est augmentée d'un cachet spécial propre au caractère arabe, lequel a déteint sur nous, il faut en convenir.

Le laisser-aller, qui consiste à prendre toutes ses aises en dehors des moments de combat et tue la discipline; non que l'ancienne discipline, minutieuse et presque scolastique, méritât d'être conservée dans son intégrité, mais ses grandes bases eussent pu subsister au milieu de l'adoucissement graduel des mœurs sociales.

La tactique générale de l'armée française s'est modifiée de la nécessité de se plier, pour les combattre, aux usages des Arabes, de les *imiter* jusqu'à un certain point.

(1) Cela évitait de traîner avec soi des moulins, mais fut employé rarement; pour une colonne un peu nombreuse, il fallait tourner jour et nuit les moulins dont on disposait. Le général de Lamoricière fut l'un des premiers à faire vivre ses colonnes entièrement à la manière arabe.

Voyez, par exemple, nos chasseurs d'Afrique portant le fusil haut, prêts à faire feu suivant la coutume arabe, qui aime *à faire parler la poudre*. Cela est contraire aux principes admis pour la cavalerie, mais tient à ce que les spahis, au lieu de combattre en ligne serrée, luttent en éparpillement, à ce qu'un cheval isolé ne saurait s'effrayer du bruit, à ce que d'ailleurs les chasseurs d'Afrique, comme nos spahis, comme les Arabes, tirent à cheval avec une justesse surprenante, même en arrière (1).

Voyez encore nos fantassins détachés en tirailleurs, comme ils se cachent, comme ils se défient; l'ennemi peut surgir de partout, même d'un buisson, même d'un tas de pierres : ils se baissent, ils se blottissent comme lui, s'étendent même par terre, sur le ventre, l'arme à feu en arrêt.

Le fantassin français, par son intelligence et sa bonne volonté, a été de tout temps très-apte à se métamorphoser et à passer d'un genre de service à un autre. Néanmoins, l'on préféra posséder pour la guerre d'Afrique un corps spécial de tirailleurs, d'autant plus qu'on pouvait ainsi avoir des tireurs habiles, porteurs d'armes de précision. On institua en 1836 un *bataillon de tirailleurs d'Afrique*; ce bataillon devint en 1840 le premier des dix bataillons de chasseurs à pied qui furent créés. Ces chasseurs à pied, formés au camp de Saint-Omer, habitués non-seulement au tir de la carabine rayée, mais exercés plus particulièrement à l'escrime à la baïonnette et à la gymnastique, constituèrent promptement un corps remarquable dans lequel les jeunes officiers demandèrent à entrer, et d'où sont sortis plusieurs des chefs les plus brillants de notre armée. Dès lors, une véritable infan-

(1) Les chasseurs d'Afrique sont aussi exercés à se jeter en petit nombre sur une position secondaire et à la défendre jusqu'à l'arrivée de l'infanterie.

terie légère existait en France, et celle qui portait ce nom tendit à se transformer en infanterie de ligne, ce qu'elle était réellement.

Du moment que le tir du fantassin, au lieu de demeurer une affaire collective et de peu d'effet, devenait un acte individuel et devait atteindre, il fallut se préoccuper de le rendre le meilleur possible. On institua donc une *École normale de tir* à Vincennes. C'est dans cette école (1) que les officiers et les sous-officiers de chasseurs à pied furent initiés peu à peu à une étude théorique et pratique du tir, laquelle se répandit également dans les régiments d'infanterie. C'est aussi dans cette école que les officiers chargés de l'enseignement se sont occupés de perfectionner l'arme destinée au fantassin et de la meilleure forme à donner à la balle d'infanterie, qu'ils ont amenée à un extérieur oblong (2); première modification, invention, pourrions-nous dire, qui a conduit à une série de nouveautés heureuses, aux fusils rayés, aux canons rayés, à ces moyens tous récents qui décuplent la puissance des armées dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle. Et ces moyens, disons-le, se trouvent en germe dans la prise d'Alger : les canons rayés et leur premier essai, qui eut lieu dans la campagne d'Italie en 1859, cette guerre entreprise pour une grande idée, rendre l'Italie à elle-même, se relient donc à la destruction, honorable pour la France, d'un repaire de pirates.

Les chasseurs à pied eurent bientôt une théorie spéciale

(1) Et momentanément dans trois écoles secondaires de tir sises à Saint-Omer, Grenoble et Toulouse.

(2) La *Notice sur les nouvelles carabines et leur emploi*, par M. le colonel d'artillerie FAVÉ, Paris, 1847, in-8°, chez Corréard, est un des premiers écrits relatifs à ces intéressantes questions, et marque nettement le point de départ.

différente de celle promulguée en 1831 pour l'infanterie, et qui renfermait le fruit de l'expérience des dernières guerres. Malgré son mérite, cette ordonnance était devenue, à partir de 1840, l'objet de plusieurs critiques. Le général de Schramm, en cherchant à faire exécuter le plus de mouvements possible sur une place fermée, imagina un carré s'exécutant directement de la ligne de bataille, sans avoir besoin de passer par la colonne, et fit connaître diverses autres manœuvres plus simples et plus expéditives que les manœuvres officielles. Les arrangeurs de tableaux synoptiques sur l'ordonnance ne manquèrent pas, malgré leur simple rôle de rapporteurs et d'abréviateurs, d'indiquer les modifications jugées alors opportunes (1); la voie était tracée. A cette époque, pourtant, de bons esprits entrevoyaient comment on saperait cette base des manœuvres, mais craignaient en même temps que l'on procédât à la démolition avant de savoir par quoi remplacer : ils cherchèrent donc à faire entrevoir, seulement comme limites aux modifications à redouter suivant eux, que dans l'avenir les manœuvres des

(1) BILFELDT, par exemple, intercale parmi ses tableaux le carré des évolutions de ligne, tel que le duc d'Orléans le faisait alors exécuter, et aussi le carré Schramm, deux manœuvres qui avaient le mérite de la nouveauté. Voyez *Album des évolutions de ligne*, par le commandant BILFELDT, officier d'ordonnance du roi, cahier lithographié de 80 pages, petit in 4o, composé vers 1838 et publié en vue d'être utile à la garde nationale, p. 76, 77. — Le colonel LELOUTEREL a publié d'autres tableaux sommaires en petit format, très-goûtés des officiers.—L'*Album de manœuvres* du général DE SCHRAMM circulait alors manuscrit : il a été imprimé en 1850. — Au sujet des carrés, nous pouvons citer une opinion qui fera comprendre pourquoi tant de formes ou manœuvres diverses ont été proposées : « Les carrés, a dit le commandant MIQUEL DE RIU, ont dans la tactique des armées une importance analogue à celle de la tragédie dans la littérature classique. On peut dire : Autant de tacticiens, autant de carrés, comme on dit : Autant d'écrivains, autant de tragédies.... Mais, hélas ! il en est des carrés comme des tragédies, leur utilité et leur importance sont mises en doute, et dans le sanctuaire même on trouve des incrédules et des détracteurs. » *Moniteur de l'armée*, 6 mars 1862.

chasseurs à pied pourraient devenir celles de la plus grande partie de l'infanterie, peut-être même de toute l'infanterie.

Sans chercher encore à modifier leurs manœuvres, d'autres nations se mettent également à l'étude de la construction des armes à feu portatives. En première ligne, citons les Prussiens (1) : non-seulement ils adoptent, pour le tiers de leur infanterie, le fusil à aiguille, inventé vers 1835, et qui permet de tirer cinq coups par minute sans batterie extérieure, fusil dont on attendait alors des résultats plus grands que ceux obtenus (2); mais ils s'occupent attentivement de la rayure des armes portatives et de la forme la plus avantageuse à donner à leurs balles.

Les Prussiens ont aussi les premiers adopté de nouvelles formes en fortification et fixé les principes de l'*école allemande*, qui s'est substituée en Europe à l'école française, inaugurée par Vauban et depuis lui en vigueur. Pour bien expliquer ce revirement, en plein épanouissement à l'époque qui nous occupe, il nous faut reprendre les choses de plus haut.

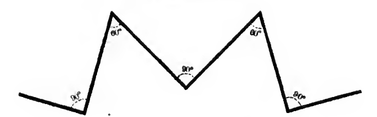
Un des grands hommes du siècle de Louis XIV, Vauban, avait fait école en fortification, comme nos bons écrivains de cette époque avaient fait école en littérature; mais ses successeurs, Cormontaingne, par exemple, furent loin de se maintenir à son niveau, et surtout négligèrent les idées pratiques pour s'adonner aux abstractions, peut-être parce qu'ils n'avaient pas été comme lui *officiers de troupes* avant d'être

(1) Dès 1813, la plupart des volontaires prussiens se trouvaient armés de la carabine rayée.

(2) Son tir paraît compliqué, sa cartouche difficile à confectionner, son démontage dangereux; ajoutons cependant que ce fusil, perfectionné sans doute, vient de donner dans la guerre récente du Danemark (1864) des résultats satisfaisants.

ingénieurs (1). Cette faiblesse suscita des innovateurs en dehors du corps du génie. Le maréchal de camp de Montalembert, appartenant à l'arme de la cavalerie, publia de 1776 à 1796, à Paris, un vaste ouvrage intitulé : *la Fortification perpendiculaire*, où il blâmait et rejetait la fortification bastionnée pour lui substituer soit la *fortification tenaillée*, c'est-à-dire composée de tenailles à angles saillants *droits*, (d'où le nom de *fortification perpendiculaire*), prétendant

TRACÉ PERPENDICULAIRE.



que chaque ligne ferait alors fonction de flanc; soit la *fortification polygonale*, dans laquelle le flanquement s'obtient par une caponnière placée au milieu et en avant du côté extérieur, formant alors en entier une portion du pourtour de la place; cette caponnière, attachée ou non au corps de place, a valu à ce système la seconde dénomination de *fortification à caponnière*.

TRACÉ A CAPONNIÈRES.



(1) *Esquisse historique sur l'art de la fortification*, par Louis Blesson, p. 114 de ma traduction (1849).

En même temps, Montalembert préconisa l'emploi des casemates et l'accumulation des feux couverts, la considérant comme une concentration précieuse des forces. Son système, ses idées furent vivement critiquées par le corps du génie. Un petit nombre d'officiers de ce corps ne rejetèrent pas de prime abord l'exposé du novateur; de ce nombre fut Carnot, qui devint plus tard l'un des directeurs de la République française. Carnot, bon géomètre, se plut à combiner à nouveau les principes qui régissent l'assiette d'une parfaite fortification et proposa l'emploi du *glacis en contre-pente* et de l'*escarpe détachée*. Le premier remplace la contrescarpe et le chemin couvert, facilite les grandes sorties et donne ainsi une animation particulière à la défense; mais en même temps il laisse l'escarpe trop exposée à une atteinte de l'assiégeant, dont aucun obstacle en avant n'arrête les pas. L'escarpe détachée représentée sur cette figure a pour but de laisser le parapet intact, même après la


ESCARPE DÉTACHÉE.



destruction de cette escarpe; son défaut principal consiste à rendre plus aisée l'escalade du rempart. Les propositions de Carnot, malgré sa réputation comme écrivain militaire et le succès de son *Traité de la défense des places fortes*, furent mal accueillies en France.

Il n'en fut pas ainsi à l'étranger. On avait beaucoup lu en Allemagne les ouvrages de Montalembert et de Carnot, ceux du premier surtout, qui se trouva bientôt chef d'école,

moins il est vrai en son propre nom qu'au nom d'anciens ingénieurs auxquels appartenait la priorité de plusieurs de ses idées, mais sans qu'il le sût ; tels étaient Rimpler, Speckle, et même Albert Dürer, le célèbre peintre et graveur du XVI[e] siècle. Quoique le grand Frédéric ait fait établir à Kosel des casemates suivant les préceptes de Montalembert, les constructions de places fortes tracées d'après les méthodes tenaillée ou polygonale ne commencèrent qu'après 1815. Les Prussiens furent les premiers à mettre ces méthodes en application à Coblentz et Cologne, puis à Posen. Dans la première de ces places, le fort Alexandre constitue l'un des premiers types (1) de l'*école allemande*, appellation aujourd'hui reconnue pour la fortification la plus moderne exécutée partout ailleurs qu'en France, car nous sommes aujourd'hui le seul pays où l'on ait conservé d'une manière presque absolue le tracé bastionné. L'Autriche, à Linz, à Vérone, à Brixen même, s'est inspirée des principes de l'école allemande ; les Bavarois ont agi de même à Germersheim et Ingolstadt ; mais ce sont principalement les places fédérales, Ulm, Rastadt, Mayence, qui offrent les meilleurs types. Dans toutes ces constructions, on a cherché et l'on est parvenu à mieux cacher les hautes et dispendieuses constructions en maçonnerie de Montalembert ; on a réduit leurs dimensions générales et augmenté leur espace intérieur. Dans les places autrichiennes, les chicanes ménagées au milieu des ouvrages se multiplient et se croisent avec habileté ; les forteresses prussiennes se distinguent par de nombreuses casemates et le fini de leur exécution. Les Russes ont adopté les errements de l'école allemande, Modlin en fournit un exemple

(1) C'est l'un des exemples le plus habituellement reproduits sur les planches des traités de fortification et dans les modèles en relief.

grandiose. Les fortifications de l'Angleterre et de ses colonies appartiennent aux principes modifiés de Montalembert. La Turquie a appelé des ingénieurs prussiens pour diriger ses travaux de fortification. La Suède, la Hollande, l'Espagne penchent vers l'école allemande (1). Cette école, aujourd'hui la plus répandue, aura-t-elle dans l'avenir la suprématie définitive? Il est difficile de se prononcer à ce sujet. La critique même de cette école commença à peine vers la fin de la période qui nous occupe. Aucune place construite à l'allemande n'a subi jusqu'à ce jour un siége régulier. C'est seulement après plusieurs de ces siéges que l'on pourra déduire de l'expérience la valeur relative du tracé nouveau et de chacun des ouvrages qu'il comporte, en prenant pour base le nombre de jours nécessaires pour le réduire. Aussi, jusqu'à une grande guerre continentale, le mérite des nouvelles places élevées suivant les systèmes tenaillé et polygonal, ce mérite restera dans le doute. Ce n'est, toutefois, pas une raison pour leur prêter à peine attention et les mal étudier, car elles forment aujourd'hui la base du système défensif de la plupart des grands États européens, et, dans la lutte, l'ennemi, d'où il vienne, devra compter avec elles (2).

Pendant que la fortification se transformait ainsi hors de la France, elle restait à peu près stationnaire dans ce pays.

(1) A Anvers même (1862-1864), les Belges, si favorables d'ordinaire aux coutumes françaises, arborent franchement le drapeau de l'école allemande quant au tracé de leurs forts détachés et aux constructions creuses.

(2) *Hist. de la fortification permanente*, par M. A. DE ZASTROW, 3e édit., chap. XIV du t. II de ma traduction. — Voyez aussi la 10e de mes *Études historiques et militaires de la Prusse*, intitulée : *la Fortification prussienne au XIXe siècle*, et les divers ouvrages du baron MAURICE DE SELLON, officier suisse qui a défendu avec persévérance la fortification bastionnée contre les reproches des ingénieurs étrangers et l'envahissement successif de l'école allemande.

Après Cormontaingne et son tracé, avait apparu le tracé de l'école de Mézières, qui modifiait les données de cet ingénieur, mais sans rien laisser d'important. A l'école de Mézières succéda celle de Metz, qui inaugura, en 1827, un tracé amélioré fort connu sous le nom de son principal auteur, officier général du génie, et dit tracé *Noizet* (1). Ce dernier tracé n'est autre chose que le Cormontaingne corrigé géométriquement par plus de saillie donnée à la demi-lune, un réduit de demi-lune mieux entendu, un masque élevé pour boucher la trouée produite par le fossé de la demi-lune, relativement à la face du bastion sise en arrière, et des traverses de chemin couvert combinées avec le plus grand soin. Toutefois, le professeur insistait dans son cours sur la nécessité des abris voûtés, pour les hommes et les munitions (2), ce qui marquait une tendance légère, sur ce point de détail, à ne pas rejeter toutes les idées critiques adressées par Montalembert à la fortification bastionnée. Très-peu de constructions ont été exécutées en France suivant le tracé Noizet. Celles de Lyon, dues au général Rohault de Fleury, s'en écartent et inclinent plutôt vers la fortification allemande ; il en est de même des forts détachés de Paris, et si nous ne parlons pas de l'enceinte continue, c'est que ses 90 fronts sont de la plus grande simplicité et n'offrent aucun ouvrage extérieur, en sorte que leur tracé exercera peu d'influence.

L'esprit d'innovation et de perfectionnement ne se faisait pas seulement jour au sujet des armes à feu portatives et de la fortification.

(1) Le tracé Noizet fut établi d'après les inspirations du général Haxo. Lisez : *De la fortification depuis Vauban*, par le général Prévost de Vernois, 1861, t. II, p. 399.

(2) Mémoire en réponse à l'ouvrage du général Prévost de Vernois, publié en 1862 par M. le général Noizet, p. 120.

L'emploi du fer commençait à prendre une grande extension qui, depuis, a toujours été en grandissant. Un officier d'artillerie, le capitaine Thierry, proposa en France, vers 1833, de l'appliquer, comme cela avait déjà lieu en Angleterre, en Suède, en Belgique, dans le Wurtemberg, à la construction des affûts et des bouches à feu. Le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, l'autorisa à poursuivre ses essais dans les usines de Fourchambault, alors qu'il faisait confectionner divers affûts et bouches en fer dans les trois premiers des pays précités. M. Thierry avait eu beau proclamer dans un travail spécial (1) que le fer constituait, sous tous les rapports, *l'élément par excellence de la guerre*, les essais dont il était l'un des promoteurs cessèrent quand le duc de Dalmatie se retira du ministère, et la tentative échoua. Si ce n'est pour l'artillerie, au moins pour le matériel du génie et de la marine, cette tentative se trouvait de trente ans prématurée; mais elle laissa trace, et c'est en la continuant qu'on en est venu de nos jours à cuirasser les vaisseaux et les fortifications (2).

Pendant qu'un Anglais inventait les obus à balles (3), longtemps appelés de son nom *shrapnels*, et dont les avantages

(1) *Applications du fer aux constructions de l'artillerie*, in-4°, Paris, 1834; — 2e partie, 1841.

(2) On songeait dès 1834 à d'autres applications *militaires* du fer, telles que des ponts militaires à grandes portées au moyen de poutres armées, des chevaux de frise en fer, etc.

(3) Cette invention du général Shrapnel remonte à 1803, et son projectile fut même expérimenté en France dès 1814; mais il ne fut réellement amené à perfection par son auteur qu'en 1819. M Charles Dupin en parla dans son livre *Force navale de la Grande-Bretagne* (1821), et depuis cette époque toutes les artilleries européennes l'ont expérimenté : il a été généralement reconnu alors que le succès était malaisé et réclamait des investigations et des essais multipliés. Les Anglais se sont servis des shrapnels en Espagne, à la bataille de Talavera et au siége de Saint-Sébastien, et aussi dans leurs luttes de l'Inde.

résident dans le jet au loin d'un groupe de balles qui se séparent à destination, un officier français inventait une nouvelle artillerie de place et côte très-puissante, basée sur ce qu'il valait mieux contre les batteries et les vaisseaux un très-gros projectile creux, doué d'une vitesse ordinaire, qu'un boulet plein arrivant avec toute rapidité, mais ne laissant aucun danger après avoir fait trou. Nous voulons parler de l'artillerie à la Paixhans, présentée sous la Restauration, et dont le mérite fut aussitôt constaté par une commission d'officiers généraux que présidait le maréchal Marmont.

A la fin de la période qui nous occupe (1) apparut une invention relative à l'artillerie qui fit grand bruit, la poudre-coton ; mais elle resta dans le cercle des spéculations théoriques, et par ce motif tomba vite dans l'oubli.

Un autre agent, mieux connu et mieux assis, la vapeur, préoccupait vivement vers cette époque l'opinion publique par l'influence qu'il pouvait exercer sur l'art de la guerre et sur son développement. Non-seulement il transformait la marine, mais par cette transformation rendait les guerres d'invasion, même à grande distance, et plus promptes et plus faciles. Une *Note sur l'état des forces navales de la France*, rédigée par l'un des fils du roi Louis-Philippe, apparut en 1844 (2), et, mettant ces faits en relief, émut la France entière en lui montrant un nouveau levier venant en aide à la force de son bras. Si alors les uns ne songèrent

(1) En 1847, dans les derniers mois de 1863, la poudre-coton a reçu en Autriche, de M. le général de Lenck, divers perfectionnements qui rendent son application plus pratique.

(2) Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai. Cette *note* a été ensuite imprimée à part. Le même auteur (le prince DE JOINVILLE) a inséré dans le même recueil, en février 1859, un autre écrit intitulé : *la Marine à vapeur dans les guerres continentales*, que l'on peut lire dans un volume spécial, *Études sur la marine*, in-8°, qui date aussi de 1859.

qu'à utiliser ce levier, le cas échéant, contre l'Angleterre, d'autres entrevirent des expéditions plus lointaines exécutées au profit des intérêts politiques et commerciaux de la France, et demandèrent qu'on s'y préparât, que l'on créât à loisir un matériel *ad hoc*, solide sans pesanteur nuisant à la marche, car c'est notre patrie qui semble devoir le plus profiter à la conversion des guerres maritimes en guerres de terre, et sous ce rapport la vapeur venait réaliser en sa faveur ce que jadis les harpons de Duillius avaient fait pour la marine romaine.

Mais l'application de la vapeur se trouvait plus imminente encore et presque à nos portes. Si un marin devait prévoir les guerres lointaines, un officier de terre avait à se préoccuper des chemins de fer et du nombre considérable de combattants qu'ils pouvaient inopinément jeter sur le sol de la patrie en les prenant aux extrémités du continent. Cette question ne tarda pas à grandir. Déjà le général Pelet, dans une instruction adressée aux officiers d'état-major chargés du travail de la carte de France et relative à la défense du territoire, déjà MM. de Bourgoing, comte Daru et Thiers (1), dans les chambres, avaient signalé son importance, quand il parut en Allemagne un *Essai sur les chemins de fer considérés comme lignes d'opérations militaires.* Cet ouvrage, bientôt traduit en français (2), était imparfait encore; mais, écrit par un esprit pratique, il entrait dans le détail de l'organisation des trains nécessaires au transport de chaque arme et de chaque unité tactique; il faisait, en outre, un premier pas dans l'examen de l'utilité stratégique des voies

(1) Voir son rapport sur le projet de loi relatif aux fortifications de Paris.

(2) Par un professeur d'allemand, M. Unger, Paris, in-8°, 1844, chez Corréard. Cet écrit se termine par le *Projet d'un système militaire de chemins de fer pour l'Allemagne.*

ferrées au moyen d'hypothèses de guerres futures qui ne se sont pas réalisées (1). Vinrent ensuite en France deux livres publiés par deux des orateurs précités, MM. de Bourgoing et Daru (2). Ce dernier posa catégoriquement que les chemins de fer augmenteraient les moyens d'agression *tant qu'on pourrait s'en servir,* tandis qu'ils augmenteraient *toujours* les moyens de défense. La distinction portait juste et pouvait prémunir contre une confiance illimitée envers les voies ferrées, dont l'interruption facile ménage de graves mécomptes à ceux qui croiront pouvoir compter sur eux pour atteindre tel ou tel point occupé par l'ennemi. D'ailleurs, il existe une limite à l'action des chemins de fer, comme le capitaine de Coynart le constata en 1847 (3), limite qui se rencontre en comparant le maximum de travail possible avec la masse de chaque unité tactique.

Le double emploi de la vapeur dans la guerre présentait une crainte et un espoir : la crainte pour tout pays maritime consistait à voir ses côtes sous la perpétuelle menace d'une attaque souvent imprévue et considérable, l'espoir gisait dans la possibilité de porter très-vite sur le point menacé des secours suffisants pour repousser cette attaque. Le général de Rumigny le fit très-bien comprendre, et montra dès 1841 le rôle défensif du nouvel agent. Il écrivit, en effet, à cette date (4) : « Pour secourir tous les points menacés du royaume,

(1) Il y a eu en Europe, après 1848, des transports de troupes par chemins de fer, mais ils n'ont été que partiels : les transports exécutés antérieurement à 1848 ont été insignifiants.

(2) L'ouvrage de M. DE BOURGOING (*Tableau des chemins de fer de l'Allemagne et du continent européen*) date de 1842 ; celui de M. DARU (*Des chemins de fer en France et de l'application de la loi de 1842*) de 1843.

(3) *Emploi militaire des chemins de fer*, article du *Journal des sciences militaires*, cahier de mars 1847.

(4) *Influence de la découverte de la vapeur sur la guerre de terre et de mer*, note insérée au cahier de mai 1841 du *Spectateur militaire*.

il est surtout besoin de multiplier les chemins de fer; *c'est la vapeur qui doit combattre la vapeur* et atténuer les maux qu'elle engendre. De telles lignes peuvent-elles amener soudainement des troupes et des populations contre une armée de débarquement? Nul ne sera plus assez audacieux pour tenter l'aventure. »

Il est aussi une application militaire de la vapeur dont nous devons parler. On a tenté dès 1814 de confectionner des armes à vapeur; ces armes sont de véritables machines, car elles contiennent ou plusieurs canons de fusil, ou tout un appareil projecteur. Le lieutenant Girard, en France, l'inspecteur des bâtiments Besnetzni, en Autriche, un peu plus tard le mécanicien américain Perkins sont les principaux inventeurs à ce sujet. La machine de ce dernier lançait, avec une force de 350 kilog. par pouce carré, 800 balles à la minute. Après un moment de vogue, ces inventions furent abandonnées, mais elles peuvent reparaître; et le problème de la charrue à vapeur semblant près d'être résolu, celui de l'arme à vapeur pourrait bien avoir son tour. Se figure-t-on la puissance d'un vaisseau cuirassé, ou d'une tour pivotante en fonte placée dans un ouvrage de fortification comme réduit, vaisseau ou tour munis d'une machine lançant avec prestesse une multitude de boulets et de balles? Cette seule supposition montre qu'on a été ou timide (1) ou peu heureux jusqu'à ce jour dans l'emploi pratique de la vapeur à la guerre.

Malgré la propension de cette période à rechercher et à mettre en pratique les inventions nouvelles dans les luttes militaires, dans leurs procédés, dans les engins qu'elles

(1) Vers 1825 on est revenu à une idée de Chasseloup, et l'on a essayé à Saint-Cloud d'utiliser les eaux rendues jaillissantes au moyen de la vapeur dans la défense des places.

emploient, l'art de la guerre, sauf pour les particularités relatives à l'Algérie, ne varie pas autant qu'on pourrait le croire de celui pratiqué par Napoléon Ier.

Ainsi, les batailles livrées de 1815 à 1848 ne sortent guère des procédés du maître de l'art militaire moderne.

A Campillo-de-Arenas, pendant la campagne d'Espagne de 1823, Molitor s'empare des hauteurs qui dominent le champ de bataille et combine une attaque directe et une attaque de flanc (1). Dans cette action, une division de dragons servait de réserve et marchait derrière la colonne principale, où se trouvait le général.

Au mois d'août 1828, au combat de Morasch, les Russes combinent d'un côté des feux d'artillerie et de mousqueterie bien dirigés, avec une charge de cavalerie *sur le flanc* de l'adversaire, tandis que de l'autre côté ils résistent aux Turcs, arrivant en désordre, par une formation *en carrés* (2).

A Staoueli (14 juin 1830), les brigades françaises marchent soit en échelons, soit en colonnes par divisions; le moment venu, c'est-à-dire après une action préalable d'artillerie, elles s'avancent avec la plus grande rapidité.

La bataille d'Isly offre un ordre de bataille, celui des Français, constitué suivant la forme losangique, où les côtés du losange sont à intervalles et formés de carrés qui s'échelonnent ainsi les uns derrière les autres. C'est à la fois une disposition bonne pour la marche, bonne pour le combat;

(1) Voyez son ordre du jour préliminaire de l'action en date du 27 juillet 1823, qui fut ponctuellement exécuté.

(2) « Une colonne ayant quelques bataillons d'infanterie régulière à sa tête et suivie d'autres de fantassins en désordre, de quelque cavalerie et de 4 pièces de canon, en tout environ 15,000 hommes. » *Traité sur la guerre contre les Turcs*, par le lieutenant général prussien baron DE VALENTINI, traduit de l'allemand par BLESSON, Berlin, chez Fincke, 1830, in-8°, p. 268.

formée de tous côtés et résistante en chacun de ses points, elle se trouve essentiellement propre à résister à une attaque désordonnée, rapide et se reproduisant incessamment. L'ordre adopté par le maréchal Bugeaud semble une réminiscence perfectionnée de la tactique inaugurée par Bonaparte en Égypte (1).

Il était bon de constater cette similitude et de montrer que nous restons, guerriers du milieu du XIXe siècle, imitateurs d'une grande époque. Pouvait-il en être autrement quand les luttes se rétrécissaient et que leur échelle ressemblait si peu à celles des précédentes guerres ?

Cette persistance de la méthode de guerre explique le triomphe des théoriciens qui signala la fin du règne de Louis-Philippe. Jomini en France, Clausewitz en Prusse, pour ne citer que les sommités, atteignirent au faîte de la réputation. Avec le premier (2) et ses disciples ou imitateurs (3), on ne parla plus que bases, zones et lignes d'opérations, fronts et positions stratégiques, points décisifs et objectifs, logistique (4), etc.; nous sommes loin de choisir les expressions les plus compliquées. Avec le deuxième, la théorie métaphysique de la guerre, de ses causes, de ses effets, des ressorts moraux sur lesquels elle s'appuie, prit un développement curieux et auquel on s'attache parfois, mais pénible à comprendre et fatigant, à coup sûr, pour beaucoup de lecteurs (5).

(1) Ces diverses actions s'éloignent trop, comme importance, des batailles livrées aux grandes époques militaires pour que nous en dressions un tableau statistique.

(2) N'oublions pas que le général Jomini est loin de donner dans le pédantisme; il le déclare « pire que l'ignorance ». *Précis*, t. Ier, p. 21.

(3) Decker en Prusse, par exemple, Okouneff en Russie.

(4) La logistique, art de mouvoir les armées, est du ressort du chef d'état major.

(5) La lecture de ce livre ne convient qu'aux officiers qui ont dépassé les

Nous savons combien la création d'une théorie de la guerre offre de difficultés; la commission la plus compétente réussirait à peine à l'établir. En même temps, nous reconnaissons l'utilité dont peut être cette théorie; mais elle seule, fût-elle parfaite, ne constituerait pas l'art de la guerre.

Et pourtant, si ce n'est les chefs de l'école théorique, au moins plusieurs des officiers qui se rangeaient sous leur bannière affichèrent la prétention de fixer la victoire rien que par leurs calculs et leurs combinaisons; erreur grave, car, même avec toutes les connaissances requises, le plus difficile dans l'art de la guerre, c'est de savoir le mettre en pratique, non pendant un instant court, mais pendant une ou plusieurs campagnes. Cette prétention devint un tort par la façon exclusive dont elle fut arborée, façon qui amena une réaction. Cette réaction eut lieu après 1848; elle fut trop forte, et, en s'attaquant à la théorie exagérée, s'en prit également à l'étude de l'art militaire et nia presque son utilité; mais l'on nie en vain ce à quoi les plus grands guerriers se sont livrés depuis Alexandre (1).

L'exagération de l'école théorique se fût calmée d'elle-même après la consécration de quelques-uns des principes qu'elle posait; l'attention s'éloignant d'elle, ses livres fussent restés, non comme des manuels indispensables, mais comme des sources utiles à consulter et reflétant exactement les idées du moment. Ce qui le prouve, c'est qu'il parut à cette époque divers ouvrages militaires bien faits, dans un genre intermédiaire entre la théorie pure et la relation historique. Nous voulons mentionner les cours d'art et d'histoire militaires.

débuts de leur carrière : je l'ai indiqué à la fin de mes *Commentaires* sur cet auteur.

(1) Voyez la note 2 de la page 438.

La France en vit paraître deux : celui de l'école de Saumur, par Jacquinot de Presle ; celui de l'école de Saint-Cyr, par M. le colonel Rocquancourt ; la Suisse un, le *Cours de tactique*, de Dufour, professé primitivement par l'auteur à l'école militaire de Thunn ; la Belgique un, celui du major Laurillard-Fallot (1). Ces deux derniers ouvrages et celui de Jacquinot de Presle traitent peu de l'histoire des guerres et des institutions militaires ; ils appliquent uniquement des exemples historiques à leurs développements de théorie ; c'est aussi le caractère de la plupart des livres relatifs à l'art militaire composés en Allemagne pour l'usage des écoles.

L'application de l'histoire aux théories militaires et à l'emploi combiné des combattants se retrouve également dans plusieurs traités appartenant à cette époque et relatifs à la *tactique des trois armes*, dont celui du lieutenant aide de camp Henri de Giustiniani, paru en 1841, ouvrit la série ; celui du capitaine Favé, qui date de 1845, vint ensuite et lui est supérieur.

On ne se préoccupait pas uniquement de stratégie et de tactique, ou d'utiliser les nouvelles inventions au profit de l'art militaire. Un écrivain ingénieux eut l'ambition de faire envisager la guerre comme une science politique éminemment conservatrice, et il publia un livre curieux intitulé : *De la science militaire considérée dans ses rapports avec les autres sciences et avec le système social* (2) ; nous parlons de M. Luigi Blanch, officier napolitain d'un esprit délicat et qui avait pris sa retraite de bonne heure afin de pouvoir se livrer

(1) *Cours d'art militaire* ou *Leçons sur l'art militaire et les fortifications.* La première édition date de 1837, la deuxième de 1850. La troisième édition, publiée en 1858, à Bruxelles, chez Lesigne, en 4 volumes in-8°, a été revue et augmentée par M. le lieutenant-colonel du génie E. Lagrange, professeur à l'École militaire et directeur de la brigade topographique du génie.

(2) Une traduction française a paru à Paris en 1854, 1 vol. in-8°.

dans ses loisirs à la culture des lettres et de la philosophie. Cet auteur, par des raisonnements logiquement déduits, parvient à établir : 1° que « la partie de toute société destinée à combattre, qu'elle soit réunie temporairement ou organisée d'une manière permanente, ne peut rester étrangère à l'état social » ; 2° que, « les nations faisant la guerre avec tous les hommes valides, ou avec une partie choisie d'entre eux, la littérature et les beaux-arts ont sur la partie qui combat une influence proportionnée à celle qu'ils exercent sur toute la société » ; enfin, 3° que « la guerre, bien que fondée sur les sciences exactes, ne peut être rangée parmi elles, mais avec plus de raison parmi les sciences approximatives, dont les conditions et le caractère distinctif se retrouvent en elles (1) ».

Ces cours, ces traités divers, comme origine et comme but, résument et constatent les progrès faits et sous Napoléon Ier et depuis 1815, arrêtent les conclusions et résultats pratiques à en tirer, en même temps qu'ils signalent les tendances plus approfondies, plus studieuses, de beaucoup d'officiers et leur désir bien marqué de ne plus isoler leur art, d'initier la société à ses usages, tout en profitant, en revanche, pour perfectionner la guerre, des inventions et autres moyens qui étendent à nouveau et continuellement la puissance de cette société.

(1) Pages 335, 348, 351 de cette traduction. L'auteur insiste aussi à la page 357 sur la nécessité de l'*étude* pour le militaire comme pour chaque homme, niant que la pratique soit tout, même dans un art d'application (p. 359).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

RECTIFICATION A LA NOTE 4 DE LA PAGE 286.

L'arrêté royal du 27 février 1864 concède aux sous-officiers et soldats prussiens, pour actes de bravoure devant l'ennemi, une *croix* dite du *Mérite militaire*, assimilée à la décoration de l'Aigle rouge de 4e classe et entraînant la jouissance d'une dotation annuelle de 36 thalers (133 fr. 50 c.)

Evreux, A. Hérissey, imp. - 664.

